# ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

#### L'ANCIEN DUCHÉ

# DE SAVOIE

PAR

LE CTE E.-AMÉDÉE DE FORAS.

CONTINUÉ PAR

LE CTE DE MARESCHAL,

LE CTE DE VIRY

ET

LE BON D'YVOIRE.

SIXIÈME VOLUME

#### SUPPLÉMENT

#### GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ALLIER PERE & FILS, ÉDITEURS COURS JEAN-JAURÉS, 26

M D CCCC XXXVIII

### **AVANT-PROPOS**





E Supplément dont nous commençons aujourd'hui la publication contiendra des additions aux notices déjà parues dans les cinq premiers volumes de l'Armorial, additions dues à des découvertes faites par mes prédécesseurs ou par moimême après l'impression des dites notices. Il contiendra aussi et surtout l'étude d'un très grand nombre de familles que M. de Foras ou ses successeurs n'ont connues que de façon très incomplète et sur lesquelles ils ont espéré que des recherches ultérieures jetteraient plus de lumière. Cet espoir — la suite l'a prouvé - était fréquemment justifié: nous avons eu la satisfaction de pouvoir compléter dans une assez large mesure les ébauches généalogiques de beaucoup des familles qui seront traitées dans cette dernière partie de l'ouvrage.

Pas plus que mes prédécesseurs, je n'ai toutefois la prétention de croire cette œuvre complète et absolument définitive. Les lacunes y demeureront nombreuses et, de quelques garanties que j'aie cherché à m'entourer, il ne me sera pas possible de dissiper bien des incertitudes et même, sans doute, d'éviter quelques confusions. Ceux-là seuls qui n'ont point pratiqué ce genre de travail, ou s'y sont adonnés avec la suffisante assurance dont les exemples sont trop nombreux, pourront s'en étonner.

Souvent même, j'ai pu me demander — sans trouver de réponse — si telle ou telle famille était réellement noble et devait figurer dans ce livre, ou si elle n'avait pas simplement usurpé une qualité qui ne lui était point départie. La noblesse « de larcin », celle « de courtoisie » ont pullulé en Savoie comme en tous pays. Que faire devant les cas mal définis? J'ai cru devoir admettre au bénéfice du doute beaucoup de noms savoyards que l'on trouvera consignés ici sans qu'il faille dans ce fait voir de notre part une reconnaissance de noblesse. Nous ne sommes point des hérauts d'armes et pouvons trancher seulement les cas qu'une étude consciencieuse éclaire jusqu'à l'évidence. Aussi avons-nous fait place dans ces pages à bien des familles dont nous avons trouvé les membres, ou des

6. vol , liv. I, feuille II.

AVANT-PROPOS.

membres, qualifiés nobles héréditairement, encore que nous ne puissions juger avec certitude du bien-fondé de ce qualificatif. Je prie les lecteurs de ne pas perdre de vue cette réserve : elle est essentielle (1).

Les curieux qui voudront en savoir davantage pourront toujours fouiller les documents capables de les instruire sur tel ou tel détail. Nous nous estimerions très heureux si les points d'interrogation — hélas! trop nombreux — que l'on trouvera au cours des pages qui vont suivre suscitaient une armée de chercheurs enthousiastes, capables et véridiques, acharnés à lever par leurs savantes investigations les doutes qui subsistent dans nos esprits. Que de découvertes en effet sont encore à faire dans ce champ qui

ne se peut tellement moissonner

Que les derniers venus n'y trouvent à glaner!

On nous dira — on nous l'a déjà dit — que la plupart des familles qui paraîtront dans le Supplément sont relativement peu importantes et que leur étude ne justifie guère la somme d'efforts qu'elle nécessite. M. de Foras jugeait différemment et je ne doute pas qu'il eût raison. On ne trouvera ici, il est vrai, qu'assez exceptionnellement des personnages ayant joué un rôle historique de premier plan. Mais l'Armorial (qui est avant tout un instrument de travail, ne l'oublions pas) doit aux chercheurs qui le consultent d'être aussi complet que possible. D'autre part, parmi les ascendants de la noblesse savoyarde les représentants des familles secondaires comptent aussi bien que les autres; dans l'infinie variété des unions dont nous sommes issus, on les trouve aussi nombreux, peut-être même davantage, que ceux des races les plus illustres. Et, lorsque les documents nous le permettent, quoi de plus intéressant et instructif que de suivre l'ascension de ces familles plus modestes, leur épanouissement, leur extinction, parfois leur déchéance? Les lois qui président à l'évolution des familles s'en dégagent dans un relief saisissant, illustrées par de probants exemples qui viennent appuyer les conclusions jadis formulées par F. Le Play et son école, et trop oubliées aujourd'hui.

Le public, dupé par le mensonge d'un bas enseignement officiel où s'étale trop souvent le doamatisme de primaires aussi affirmatifs qu'ils sont ignares, se figure que la faveur d'un prince ou la fortune d'un héritage plus ou moins inattendu sont l'origine habituelle de l'élévation d'une race et de son accession à la noblesse. L'étude des documents nous prouve, au contraire, que, presque toujours, la noblesse a été le couronnement de qualités de travail, de probité, de sage administration, d'économie patiente, de studieux labeur, de fidèle dévouement ou de courage pratiquées avec persévérance et dignité pendant parfois une longue suite de générations. Cette étude nous montre aussi que les familles qui ont pu subsister et « garder leur rang » ne l'ont point dû, comme on le croit généralement, aux privilèges dont elles bénéficiaient. Ceux-ci en effet avaient pour contre-partie des obligations qui, en interdisant à la noblesse le commerce et les diverses professions dites mécaniques, fermaient aux gentilshommes les sources les plus normales et les plus faciles de la richesse. On doit le reconnaître : l'abnégation des individus, le sacrifice constant, héroïque même parfois de leurs tendances égoïstes sur l'autel de la collectivité familiale ont de tout temps été indispensables pour maintenir à son niveau une maison noble. On trouve même de loin en loin, dans les documents anciens des monuments écrits de cette union des représentants d'une même « gens » qui synthétisent de facon frappante un tel état d'esprit. Le fameux « pacte des Alamand » de Dauphiné, si souvent cité (1455), en est l'exemple le plus caractéristique; son texte admirable mériterait d'être lu, relu, médité par nos contemAVANT-PROPOS. VI

porains. L'oubli des principes qui l'ont inspiré, la prédominance des tendances individualistes, la prodigalité ou la négligence, la paresse ou l'ignorance, l'orgueil ou l'esprit de chicane ont été, en revanche, les causes de l'effondrement de mainte puissante maison : en une seule génération parfois, ils ont suffi à en précipiter la chute.

Ainsi, entre les lignes de tous les textes analysés pour établir une filiation peuvent se lire les plus graves enseignements, les leçons les plus éloquentes et les plus fécondes. J'invite mes lecteurs à les rechercher en feuilletant cet ouvrage : loin de perdre leur temps, ils découvriront le sens de la vie familiale, telle qu'on la comprenait autrefois, derrière la longue suite de tous ces morts.

Et alors, je ne regretterai rien de l'effort déjà fourni, de celui plus considérable encore qui m'attend pour achever — si Dieu me prête vie et si les circonstances le permettent — l'œuvre magistrale du Comte Amédée de Foras et de ses successeurs.

Yvoire, 1er janvier 1938.

Baron d'YVOIRE.

<sup>(1)</sup> En revanche, je préviens les lecteurs qu'ils ne trouveront pas dans le Supplément les familles originaires de Savoic qui, arrès avoir quitté leur pags d'origine, ont été anoblies en dehors du Duché. N'ayant jamais fait partie de la noblesse savoyarde, elles ne peuvent trouver place dans ect ouvrage.

N. B. — Je prie les lecteurs qui verront mon nom au bas de cet Avant-propos de se rassurer. Si mon très cher mattre et ami, le Comte de Viry, se trouve obligé par ses occupations de me confier la rédaction du Supplément, il n'en reste pas moins mon guide et mon conseiller : ses directives expérimentées m'aideront à marcher dans la voie qui a toujours mérité à mes prédécesseurs les encouragements des souscripteurs de l'Armorial.

# ABÈRES (DES)



ous n'avons trouvé ce nom, précédé du qualificatif nobiliaire, que dans quelques rares documents. Armoiries inconnues.

N° Pierre de Aberis, fils de Raymond et de Guicharde du Bois, était petit-fils de M° Jean de Aberis (cal. de l'égl. de Sallanches, f° 81). Un Pierre des Abères, bourgeois de Genève, est témoin le 9 juin 1431 (T° Bonnefoy).

N° Jean des Abères avait épousé Michelette, fille de N° Humbert Martin, de Sallanche; veuve du dit Jean, Michelette agit le 3 février 1481 (Tes Bonnefoy).

# **ACHER**



NTOINE Acherii, de Chambéry, avait au village de Brion des possessions féodales pour lesquelles des reconnaissances sont passées, en sa faveur le 12 février 1371 (Arch. de Giez). C'est probablement le même personnage qu'Antoine Acherii, deau, dit ici de Giez, qui affranchit un hommage qui lui était du le 22 avril 1389 (Ibid.).

# **ADAMI**

P.: coupé: au 1º d'azur à trois monts d'or resserrés, celui du milieu plus haut, et surmontés de trois étoiles d'argent rangées en fasce; au 2°, bandé de gueules et d'or de quatre pièces (Franchi-Verney, Armerista). (Pl. I. nage 9.)



n membre de cette famille, nommé sénateur au Sénat de Savoie, est venu de Turin se fixer à Chambéry. Voici ce que les manuscrits de Chapperon nous en apprennent :

JÉROME Adami, de Turin, ép. D<sup>III</sup> Françoise Benso de Murazzano. Tous deux étaient morts avant 1772.

N° Sgr Marc-Joachin-Marie Adami, nommé le 22 octobre 1768 (Burnier, Histoire du Sénat) sénateur à Chambéry, ép. 1º le 25 avril 1772, Dlº Jeanne-Marguerite, fille de feu N° François Chambre et de Jeanne-Françoise-Marie de Guillet de Monthouz; elle mourut le 12 septembre 1773. Il épouse 2º Dlº Hippolyte de Vaujany de Monthennoz, décédée à l'âge de 26 ans le 25 septembre 1776.

JOACHIM-MARIE (1er lit), né et baptisé le 25 juillet 1772 (sic), mort àgé d'un mois le 21 août 1772 (sic).

MARGUERITE-JULIE (2º lit), baptisée le 19 octobre 1775; son parrain fut Jean-Thomas Adami, chane de Turin.

# ADDA (D')



'étude de minutaires des xvii et xviii siècles des notaires Briguet, Chastel, Laurent, Lemasson, Masson, Truffat, Vindret, Violland, etc., celle des registres paroissiaux de Veigy et Foncenex, et enfin des documents provenant des archives de Bavière m'ont permis de dresser de cette famille, déjà traitée au début du premier volume de l'Armorial par le C'A. de Foras, une filiation beaucoup plus complète. Il m'a paru utile de l'insérer ici, à partir du degré V, c'est-à-dire du moment où les

nobles d'Adda ont fait en Savoie, à Corsinge ou ses environs, leur principal établissement.

(V. F.) = (Reges park de Veigy et Foncenex).

Ne ÉTIENNE d'Adda chevr de Malte, gentilhe ordre de la chambre du Prince Tho-mas de Savoie-Carignan, est témoin à Chambéry à un acte passé dans la chambre de la Poste de Carignan, le 3 juil-let 1633 (Arch. la Place).

V. N° Francois d'Adda, Sgr de Corsinge,
fils de feu N° Antoine (1), était en 1595 (5° Fiefs) et 1600 (Arch. Nernier) pupille de sa mère, N° Aimée, fille de feu
N° Nicolas de Lonnex, de Chêne, veuve du dit N° Antoine, et auparavant veuve de N° Richard de Foncenex.
Le 30 mai 1608 (Ibid.), ayant pour procureur N° Augustin de Lonnex, son frère, et en présence de N° Alaques
de Bons, curateur, elle rend ses comptes de tutelle devant N° Charles d'Orlier, d'è sé droits, cons' de S. A. R. et
juge maje du Chablais. N° François e je. 126 février folts (R. P. Thonon) – et non 1648, comme il est dit à tort
aux Errata du 1° volume — Dite Françoise de Brotty, fille de N° Maurice, cosgr de Nernier. Le 12 juillet 1637
(Arch. Yvoire), étant capitaine au fort des Allinges, il reçoit une obligation. Le 22 décembre suivant (Arch. H¹eSavoie), il prête fidélité au souverain. Il agit encore le 27 octobre 1655 (Ibid.).

Ne Simon CLAUDE d'Adda, en procès avec les RR. PP. Meynier, té-moin à un non en 1696, 1697 mariage en et encore en 1721 (Arch. Veigy-invre). Il est parrain le 29 septhre 1711 (V. F).

No JEAN-FRANCOIS Nº JEAN-FRANÇOIS, fils donné. Tant à son nom que de Dite Françoise de Langin, sa femme, il fait un échange le 6 septir 1636 (Arch. Ht-Savoie), avec Nº Claude de Langin. Mort le 6 janvier 1684 (V. F.) ägé de 72 ans; sa veuve, le 7 octobre suivant, à 66 ans (Ibid.).

CLAUDINE-FRANCOISE
ép. 1º Nº Claude de Thoire, fils
de Philippe et de Jeanne-Catherine de Montfalcon (Arch. Thuiset); 2º Nº Simon d'Arenthon
d'Alex, sg.º de Cholex. Morte avant
1655, date à laquelle ledit Simon
détenait les château et seigneurie de Cholex pour les droits dotaux de sa
feue femme. J.-liº de Duyn-la Valdisère, acquéreur de Cholex le 6 novembre 1655 (Ibid.), était chargé de payer 400 ducatons au dit Arenthon.

90.0.0.0.0.0.0.0.0.0.

Sinon Dadda SIMON Dadda des Verrières (pas dit noble), est parrain, 3 sept<sup>br</sup> 1686 (V. F.). Sa femme, Lucrèce N.N., meur le 18 janvier 1705 (*Ibid.*). Simon eut de Jeanne Couty un donné, Pierre, né le 1° juillet 1712 (V. F.).

PHILIPPINE ép. c. d. du 22 janvier 1692 (Arch. Veigy), mariage du 19 février (V. F.) H<sup>ble</sup> Claude, fils d'Humbert Grivet, de Beaumont.

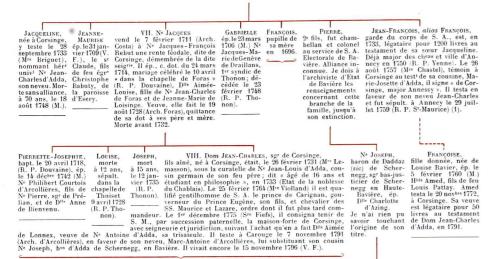
(1) N' Antoine d'Adda, père de N' François, habitait Talloires en 1592 (Arch. S. S. S., n' 1863); il figure dans de nombreux actes et y est dit « de Milan. » Par contre, aux archives d'État de Genève (N'\*\* latins), si N' Denis d'Adda, bisaieul d'Antoine est dit aussi de Milan, en 1486, fiv Joseph Adda y est, dit de Florènce, en 1521, et N' Jéronyme d'Adda y est, en 1526, qualifié « marchand de Ventice! »

6. vol., liv. I, feuille III.

V. N. FRANÇOIS d'Adda, sgr de Corsinge (voir son article au tableau I).

VI. N° et P¹ ALEXANDRE d'Adda, sg° de Corsinge.

« Pour se mettre en la C¹ des archers de S. A. R. », N° Maurice de Brotty, son grand-père, lui donne le 20 septembre 1643 (Arch. Nernier) « un cheval entier bay ». Capitaine au fort et préside des Allinges, il ép., c. d. du 20 férrier 1667, D¹¹ Marie-Antonie, fille d'Ill¹ sgr Guillaume de Varax, Cử de Neuvecelle, et de D¹¹ Aimée d'Allinges. Il teste à Thonon, le 19 juin 1686 (Arch. d'Arcollières), enseveli à Meynier le 5 juillet suivant (R. P. Thonon). Sa veuve, tutrice testr de ses quatre fils ci-dessous, emprunte peu après, à Genève (Mss. Galifle), à N° Jean-Jacques de la Rive, de Genève, une somme pour payer les funérailles et réparer une partie de la maison forte Corsinge. « qui va en ruines ». Elle transige avec le C⁴ de Varax, son frère, le 8 décembre 1696 (Arch. Costa), et meurt, âgée de 75 ans, le 11 avril 1716 (M).



(1) Le registre paroissial de Saint-Maurice d'Annecy porte la mention suivante :
« Le 28 juillet 1750, mort, muni du Sacrement de penitience, « et le 29 ensevell à Saint-François, N°. Alexandre Dadaz, sgréatis de la compartie de la compar

Bon Gaëtan-Francois-DE-Paule-Antoine de Daddaz, né le 23 avril 1765, deuxième substitué par Jean-Charles d'Adda, testateur en 1791. Il fut intendant de S. M. le Roi de Bavière, major de place à Rosenberg, et ép. D<sup>in</sup> Elisabeth, née C<sup>ar</sup> de Thierheim am Fischbach. Elle mourut en 1807; il est décêde à Kempten le 1<sup>et</sup> janvier 1817.

IX. François-Joseph-Charles-Ignace, baron de Daddaz de Schernegg, fils ainé, né le 13 août 1763 à Rothenberg, premier substitué, en 1791, au testament de N-Jean-Charles d'Adda de Corsinge. Il est décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1825 à Passau, sans laisser de descendance.

SOPHIE née le 9 janvier 1796, était en 1851 chanoinesse de Ste-Anne de 1<sup>re</sup> classe. Décédée à Mühldorf le 28 août 1872.

X THEODORE-GUILLAUME haron de Daddaz de Schernegg, né le 24 octobre 1803, capitaine aux armées du roi de Bavière; retraité en 1852; mort le 27 janvier 1871, DERNIER MALE DE SA FAMILLE

MARIE-ANNA-LUITGARDE MARIE-ANNA-LUITGARDE, née le 16 juin 1805, ép. le 9 mai 1844 Aloys-Henri, baron d'Audritzky; morte sans postérité le 7 avril 1890, DERNIÈRE DU NOM. TABLEAU II.

N. JACQUES-FRANCOIS

ép., c. d. du 16 décembre 1662 (Arch. Rubaud). mariace du 27 janvier 1663

(Rt. P. Thomon), D<sup>18</sup> Marguerite, alias Catherine, fille de N' et Spr André Mathien.

Veuve et turice de ses enfants, elle passe en 164 (Arch. Re-Savois avec ses beaux-frères Alexandre et Antoine, une obligan en l'aver u des RR. PP. Minimes de Thomon. Elle meur 4 â dans environ, le 27 avril 1686 (V. F.), sépulturée à Meynier. (Le registre paroissial, par erreur, nomme son mari Antoine.)

www.www CLAUDE-FRANÇOIS.

ANNE-MARIE

(R. P. de Thonon), Die Fran14 décembre 1668 ép., c. d. du 15 août Exchaquet, fille de Ne

(R. P. de Thonon), Die Fran14 décembre 1668 ép., c. d. du 15 août Exchaquet, fille de Ne

Pierre-Joseph et de feue Marie10 septembre 1706 mariage du 16 sep
Louise-Charlotte de Montfort. (Mr. Violland) en

Louise-Charlotte de Montfort. (Mr. Violland) en

Les époux testent ensemble le faveur de ses frè30 janvier 1738 (Mr. Masson). res claude-François
30 janvier 1738 (Mr. Masson). res claude-François
30 janvier 1738 (Mr. Masson). res claude-François
30 janvier 1738 (Mr. Masson). res le de Gruel, de Dups 2 Janvier 1738 (Mr. Memasson), non
Claude-François meurt le 3 çois et Jacquesmars 1741 (V. F.), âgé de 80 Nicolas. Décédée le 21 septére 1705

To ans (Ibid.). \_\_\_ N° Jean-Antoine d'Adda de Moringe, né le 20 août 1737 (N° V. 1,5); « cadet au Régiment de Savoie et présentement commandé de recrue au présent le ment de son cousin Dom Jean-tobre 1755, signé de la Saunière (Claude-François par billet du 24 octobre 1755, signé de la Saunière (Claude-François Nicolas d'Adda. En 1791, au testavoit de la Saunière (Claude-François Nicolas d'Adda. En 1791, au testavoit de la Saunière (Claude-François (Claude-François Nicolas d'Adda. En 1791, au testavoit de la Saunière (Claude-François (Claude-François Nicolas d'Adda. En 1791, au testavoit de la Saunière (Claude-François (Claude-Fra A. Autres enfants de N

Claude-François d'Adda et de Fran-çoise de Riddes : Joseph. baptisé le 4 février 1698 (V. F.), JACQUELINE-PIERRETTE, née le 1<sup>er</sup> mars 1711 (V. F.), morte le 3 août 1728 (*Ibid.*).

(1) C'est peut-être lui, François d'Adda, mort longtemps avant 1762, dont le fils, nommé Simon Dadaz, natif de Corsinge, fut père de Gabrielle, laquelle ép., c. d. du 5 novembre 1762 (M™ Chastel), H™ Etienne David, de Foncenex.

(2) Son mariage, accompagné de reconnaissance et légitimation des enfants déjà nés, avait été tenu si secret que son frère, Jacques-Marie-Hyacinthe, l'ignorait et fi procès à ses neveux (Arch. S. S. S.), qu'il croyait bâtards, jusqu'à ce qu'il etit obtenu la preuve du contraire.

ADDA (D')

(V. F.) = Reges park de Veigy et Foncenek (M.) = Reges px de Meynier.

VI. N° ANTOINE d'Adda (Voir son article et son ascendance au tableau II.)

Pierre Félix, moine à Tal- ép. 2 mars 1699(M.). loires (fragmé égr Mathieu Munégénéalogique, ry. de Chambéry. 3 novère 3 six ans, le sénalogique, ry. de Chambéry. 3 novère 4 six ans, le six ans, le

JeanLouis,
ou Marie, fils ainé, néà Corsinge, était
mort à françois deux mort à cans, le sept ans, le l'espen novie (1704).
Idmars le 29 novie (1707).
Idmars le 29 novie (1707).
Idmars le 29 novie (1804).
Idmars le 20 novie (20 novie (1804).
Idmars le 20 novie (20 novie (2

TABLEAU III.

IX. N° et R³ Jean-François d'Adda, né à Grempigny, obtient, le 11 septembre 1762, dimissoire pour recevoir les ordres à Avignon (D° du Clergé); titre clérical du 18 octobre 1764; prêtre le 17 septembre 1767 (blūd.), attaché à la Sº Maison de Thonon des juillet 1767 (blūd.). On lit huit ans environ(M.), aux registres paroissiaux de Meynier: \* 1784, 5 septembre, est mort à l'âge de 41 ans N° et R³ Jean-François d'Adda, probablement fils de \* prêtre de la Sº Maison de Thonon, qui, étant l'unique hériter des biens de sa famille, vint demeurer à Corsinge, où il Claude-François.

\*\* mourut avec la réputation d'un des plus habiles catéchistes du diocèse \*\*.

SEIGNEURS DE LA CORBIÈRE, AU PAYS DE GEX, ET DU ROSEY, AU PAYS DE VAUD, etc.

P. : écartelé, aux 1 et 4 losangé d'or et d'azur, aux 2 et 3 de gueules plein (Pl. I, page 9).



LLUSTRE famille, originaire d'Ivrée, qui s'est maintes fois alliée aux meilleures maisons de Savoie. Un de ses rameaux a, dès le xve siècle, possédé deçà les monts des fiefs importants : celui du Rosey, au pays de Vaud, et surtout celui de la Corbière, qui, bien que situé sur la rive droite du Rhône, relevait de la baronnie de Ternier. Quelques terres près de Bonne, en Faucigny, lui appartinrent également, à la suite de deux alliances avec l'antique race des Faucigny-Lucinge. A ces divers titres, M. de Foras a jugé que

ce rameau devait trouver place dans son ouvrage.

TABLEAU I.

Sp' Mess'' Guy ou Guidet de Allodio, des C''' de St-Martin (1), achète, en 1457 (Inv''' Rossillon), de Mess'' Bertrand et de N' et P' Girard, frères, fils de feu Olivier, bâtard de Genève, les château, ville, village, châtellenie et mandement de la Corbière. Le 28 janvier 1470 (Arch. Thuiset), il vend des biens à Chalex, dépendant du dit château de la Corbière, à N' Pierre de Confignon, sg' du dit lieu et de Marlioz. Guy avait épousé D''' Antoinette de Lucinge. Il était mort avant 1512 (Ibid.).

Jeanne-Françoise, vivante en 1515.

Ne, Pt et G\* Bernardin de Allodio (Aglié, Alliex...), des Ct\*\* de S\*-Martin, sg\* du Bosey au pays de Vaud et de la Corbière rière le pays de Gex, ép. en 1486 (Arch. Thuiset, inv\*\*) Dt\*-Louise de Lucinge, fille d'Humbert, cosg\* de Lucinge, et de Narguerite des Alymes. Le 10 mars 1512 (Arch. Thuiset), il vend a N° Françoise Lucinge, et de Nomars hal a chapelle du testateur et de ses prédécesseurs; legs à l'église paroissiale de Chalex et à la chapelle de Proposition de la format de Genève; legs à sp\* et gén\* Louise de Lucinge, sa femme, lul laissant sa maison de Begnin, appelée Martheray, avec ess dépendances féodales et rurales. Il parle des sommes données à sa dite femme par feu Mess\*\* Illumbert de Lucinge, sg' du dit lieu, son père, et Bertrand, fils du dit Humbert et moderne sg' de Lucinge. Le testateur lègue en outre à sa dite épouse le tiers de seb biens meubles, etc. Elle et son dit frère Bertrand seront tuteurs et administrateurs des enfants du testateur, jusqu'à l'âge de 15 ans. Il ordonne à ses héritiers de racheter de N° Antoine Carrier et de N° Marguerité de Genost, mariés, les censes, tailles et biens jadis vendus au testateur pri Pan de Breud, et par lui testateur vendus à N° Pierre de Lugrin et à ladite N° Marguerité de Genost, mariés, les censes, tailles et biens jadis vendus au testateur par le par lui testateur vendus à N° Pierre de Lugrin et à ladite N° Marguerité de Genost, mariés, les censes, tailies et biens jadis vendus au testateur par le par lui testateur vendus à N° Pierre de Lugrin et à ladite N° Marguerité de Genost, mariés, les censes, tailies et biens jadis vendus au testateur peu faire de 100 cesus. de ne puis préciser la parenté de Jean-Michel (3glié, es cosuins, dans les biens féodauts et patrimaire de 100 césus. de repuis de l'autre de 100 cesus. de l'autre, puis d'aplié, en saire de 100 cesus de l'autre, puis d'aplié, en la cours de l'autre de 100 cesus de l'autre, puis d'aplié, en la cours d'aplié, en la cours d'aplié, en la cours d'aplié, en

de Allodio. Dans le Cortre d'Ailon, sont cités curre siche plusieurs mobles de Allodia, mis la signt alors de membres de la très ancienne famille des Allues (voir ce nom au SUPPLEMENT).

AGLIÉ (D')

TABLEAU II.

II. No., Pu et Gx Bernardin d'Aglié, sgr du Rosey et de la Corbière. (Voir son article et son ascendance au tableau I.)

III. N° et G° Claude d'Aglié, des Cleo de St-Martin, sgr du Rosey et de la Corbière.
Leur père les nomme ses héritiers universels, ainsi que leurs enfants, et les substitue l'un à l'autre, 1515.
Il ép. Die Jeanne de Rives, fille de N° et P' Georges de Rives, de Payerne, et d'Isaheau de Vaumarcus. Claude d'Aglié souffrit de grands dommages en ses biens bei proséde l'Arch, Thuiset), et mourt en 1549 [Ibid.]. MARIE, légataire de son père, 1515, pour 3.000 flor. d'or et ses vêtements Son père lui lè-gue, 1515, 100 écus d'or sol; elle se fera relianne de Rives, par son testament, fit héritière universelle sa petite-fille Isabeau Verdon, épouse de N° Girard Trolliet, dit d'Alinges, de Rolle (Arch. Thuiset) (1). nuntiaux. GASPARDE-PHILIBERTE

ép. 1° N° Jean de Verdon (souvent appelé d'Yverdon),
fils de feu N° Claude et de Françoise de la Ravoire;
elle en eut plusieurs enfants qui héritérent du châ-teau et du fied la Corbière. Veuve, elle ép. 2° NAndré de Poypon, fils de feu N° François et de Louise Palluel.
Elle n° en eut qu'un fils, mort jeune, avant son père. (2). IV. Nº JACQUES d'Aglié ép. Nº Amblard Govet, sgr de Villette, lui apportant 3,000 écus de dot et ses robes. Il mourut en 1548, la laissant veuve avec quatre enfants, dont deux furent d'église et les deux autres mou-rurent sans postérité. MARIE ne paraît pas avoir été marié, mais une vieille généalogie lui donne les trois enfants naturels ci-dessous, lesquels furent légitimés par Pates de S. A., vérifiées en la Chambre des

N. N., fille, N. N., fille,

V. AMBLARD, mort avant ses sœurs, intestat et sans postérité, en l'hôpital du faubourg de Montmélian, à Chambéry, en 1630.

mortavant ses sœurs, intestat et sans postérité, en l'hôpital du faubourg de Montméian, à Vevey.

Machilly, de la Vevey.

Machilly, en 1630.

\*\*Inissant ledit exposant Jacques d'Aglié tâcha d'obtenir réparation des dommages soufferts par son père. Dans des procédures aux Arch. Thuyset, il expose que « lors de l'invasion des Bernois en 1535, ils bruslarent et saccagearent les maisons et châteaux du dit Claude, à Bignin, le Rosey et autires, en quoy, coultre lesdits bâtiments, il souffer parades pertes de tiltres et meubles, et mourture in 1536. Jacques avant depuis peu recouvré la rœsision et 1535, bis personne du Se de Jacob.

Jacques avant depuis peu recouvré la rœsision de l'internation de Jacques en bas Pare, sous l'administration de Jevene de Rive.

Jacques avant depuis peu recouvré la rœsision de 1536 de Jacob.

Jacques avant depuis peu recouvré la rœsision de l'internation de Jacques en l'internation de Jac

1/21 Jean de Verdon passe reconnaissance en faveur de Berne, en 1557 (Invre Rossillon, Arch. Thuyset), tant en son nom que de Philiberte d'Aglié, sa femme, savoir des cháteau, châtellenie, ville, village et mandement de la Carbière, inféodés jadis par le Ct. de Savoie, à Olivier, son fils naturel confusion : il était fils naturel du Ct. de Genéve, en 1406, et ensuite advenu à Gur d'Aglié de St-Martin, tant par donation à lui faite de la moilié par N.\* et P. Girard de Genève en 1440 que par vente faite au dit Guy par N.\* et P. Bertrand de Genève, fils du dit Olivier, de l'autre moitié en 1457, et finalement advenus dits mariés Jean de Verdon et Philiberte d'Aglié, en vertu de cession à eux faite par les seigneurs de la Pierre et Thomas Wild, de Fribourg, moyennant la somme de 2330 florins, en 1553.

# **AIGUEBELLE**



ux rares documents déjà cités concernant cette très ancienne race, il faut ajouter les mentions suivantes : Guillaume d'Aiguebelle, chevalier, de Savoie, abandonne, movennant 29 sols, une métairie aux moines de Domène. Sa femme Elisabeth et ses deux fils approuvent. (Cartir de Domène, acte non daté, un peu postérieur à 1980, d'après le Mis de Monteynard.) Girod d'Aiguebelle, témoin le 6 jour des Kal. de juillet 1206 (Cartir d'Aillon), à Aiguebelle, à une donation en faveur de la Chartreuse

rédéon d'Aiguebelle, juge du Chablais en 1246 (Invre des titres de l'Abbaye d'Aulps, Arch. Thuiset); peut-être ne fait-il qu'un

avec le suivant;
Gédéon d'Aiguehelle, juge du Chablais en 1269 et 1295 (Melville-Glover; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1862); c'est probablement le même personnage que Gédéon d'Aiguehelle, arbitre à Sallanches le 21 octobre 1289 (Regr gen), entre Béatrix, dame de Faucigny, et le prieur de Chamonix, d'une part, et le C<sup>u</sup> Amédée de Genève, d'autre part; il est encore arbitre, le 26 juillet 1292 (Ibid.), avec Emeric

ie prieur de Chamonix, a une part, et le ^Ameuee de Ceneve, une part, iguebelle, entre le prieur et les habitants de Chamonix. Gest peut-être lui, encore, Gédéon d'Aiguebelle, chevalier, arbitre à Grenoble le 24 août 1800 (*Regi<sup>e</sup> dauphe*). "Enfin, il n'est pas impossible que Pierre *Aquebelle*, convers à l'abbaye de Pomiers vers 1925 (Cart<sup>e</sup> d'Aillon), appartienne à cette famille.

(1) Voir Armorial, T. I. p. 6.

# **AIGUEBELLETTE**



deuxième représentant de cette vieille famille nous est connu par les archives de Cour de Turin : c'est Aymon d'Aiguebellette, ui, avec son épouse Françoise, fille de Jacques du Cengle, passe reconnaissance, le 10 octobre 1331, en faveur du C'e Amé e Savoie.

# ALAMAND

P. : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent. (Pl. I, page 9) (1).



ANS les dossiers préparés pour rédiger le Supplément de son Armorial, le C' Amédée de Foras a inséré cette note : « On lit dans l'approbation d'une transaction entre le Chapitre et les nobles de Chissé, 4 juillet 1345 (Arch. Pensa) : Alamandus, Dei « gratia Episcopus Gebennensis... Alamandus est donc, sans doute possible, le nom « de baptême et non le patronyme de l'évêque. » Le savant auteur de l'Armorial

était donc déjà bien avancé sur le chemin de la vérité, rétablie par son successeur, le C'é de Viry, à l'article SAINT JEOIRE (T. V, p. 303), mais longtemps voilée par une

fausse attribution de sceaux, due à Galiffe.

 $Outre\ ce\ détail--qui\ a\ son\ importance--nous\ pouvons,\ grâce\ \grave{a}\ quelques\ documents\ nouvellement$ exhumés, éclairer et compléter quelque peu le tableau consacré (T. I, p. 9), aux nobles Alamand ou Allemand, en Savoie. Bien des obscurités subsistent néanmoins, ce nom ayant été porté à la fois en Bugey, en Dauphiné, en Savoie et au pays de Vaud par des familles nobles dont le lien commun quoique certainement existant dans la plupart des cas — nous est souvent assez mul connu. Rassembler les résultats de nos recherches dans les pages qui suivent a cependant paru opportun.

(1) C'est là le blason des Alamand de Valbonnais et des nombreuses branches qui en sont issues dans le Dauphiné. Les armoiries attribuees par Besson aux nobles Alamand, et figurées à la page 7 du tome 1 de l'Armorial, out viaisemblablement été portées par quelques amées gentilshommes de ce nom inscrits dans les tableaux qui suivent. Il n'en est pas moins certain que, parmi ceux-ilà, au moins les seigneurs qui possédérent quelques amées le château de Chambery au XIII<sup>e</sup> siècle, ceux qui plus lard furent investis des fiefs et châteaux de Cormand, Esery, Vozérier, et enfin les seigneurs de Troches, la Biguerne et Entre-deux-Guiers, appartenaient à la grande race des Alamand du Dauphiné et en portient les armes.

GUILAURE Alamandi,
vendent à N° Vaulier de Confignon, le 5 des Kal. de novembre 1279 (Arch. Pensa, Invº Confignon), des servis dans la ville de Genève. D'eux et de quelques autres personnages isolés inscrits en ce tableau, je ne garantis nullement qu'ils soient venus de Daupliné, ni qu'ils aient une parenté avec leurs homonymes, sgº de Vozérier et d'Every

PIERRE Alamandi.

PIERRE Alamandi.

PIERRE Alamandi.

PIERRE Alamandi.

PIERRE Alamandi.

prélé par Pierre Alamandi, avait fait à ce dernier donation de possessions au mandement de Faucigny, in villa de Cormant et ad Chaunat: et in Anthon, et, au mandement de Bonneville, la dime de Chusinio, moyennant 30 livres genevoises de cens annuel. Le jeudi après la S'-Luc 1310 (Arch. Pensa), le Dauphin laude et confirme à perpétuité ladite donation, moyennant le servis et l'hommage; fait apud Monthou.

Ré Jacques
Alamand, médecin
et chanoine de Genève, témoin le 27
juillet 1339 (Regi
dauph'), prévôt de
la cathédrale de
Genève, 1355-1357
(M. D. G., T. XXI,
p. 82).

AYMAND Alamand,

AWAND Alamand,

Bé Aymon Alamand,

Bé Aymon Alamand,

Curé de Savigny, fut exécuteur testamentaire,
et all de Menthon. C'est peut-être le mêmer ta 350 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) de l'hippital de Talloires, avec Ré Aymon qui, curé des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) devoir à Jean de Duyn
des des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1320 (Eesson. Mémoires) devoir à Jean de Duyn
des Oilhères des Oilhères dès le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) devoir à Jean de Duyn
des Oilhères des Oilhères des le 11 september 4330 (Arch. Pensal, reconnaite na 1329 (Eesson. Mémoires) devoir à Jea

ROLET Alamand.

ROLET Alamand.

deau, de S'-Pierre-de-Rumillysous-Cornillon, aurait ép. Di<sup>1</sup>
Françoise de Salleneuve, et testé
(Arch. Chuet), au contrat
(Armondi, frères, fidéjuseurs en octore 1391
(Arch. Chuet), au contrat
(Armondi, fidéjusseurs en octore 1394
(Arch. Chuet), au contrat
(Armondi, fidéjusseurs en option à Satigny, le 23 mars
(Arch. Chuet), au contrat donon). Françoise, veuve, aurait
testé le 9 mars 1433 (Ibid.) (1).

Châtillon.

Nicolet Aymonet Françoise de Sallenove (Géniº Sallenove, Mss. de Guichenon.

Géniº Sallenove, Mss. de Guichenon.

Arch. Turin', Aymonet Alamand, sgr d'Esery, pourrait de l'eule même personnage qu' Ayson Monet Alamand, dew, est témoin apud Bez, sous la maison-forte de Messr Jean de Fresnov, chevr, le 11 juin 1396 (ou 1398)

(Arch. Chuet).

Ne Françoise de Vozérier, il transige en son nom et aux noms de sa femme, des abelle-mère et de sa helle-sœur Henriette des Balmes, fils de feu N. Jean et de l'eule Jeannette, nie de sa feue épouse Mermette de Montfort, et et en son nom et comme administrateur de sa fille Jeannette, nie de sa feue épouse Mermette de Montfort, et de feu N. Guichard des Balmes, is feue épouse, au sujet de l'hoirie du dit feu Guichard des Balmes; acte fait à Genève. Mermette des Balmes, veuve du dit Aymon et turice de trois fils c'ele visos. reconnaît, le 20 octobre 1421 (Sr Fieß), tenir du Prince Amédée de Savoie certains fiefs avec omn' juridiction rière Vozérier, Amancy, Sales, La Roche, etc. Le 3 novembre 1425 (Bid.), elle reconnaît au nom de ses fils Jean et François, Le 20 mai 1427 (Arch. Blonay, lelt transige avec Nº François de Bolany, veuve de Nº Rodolphe de Blonay, pour certains biens possédés rière Lugrin par ses fils Jean et François (2). Le l'e septembre 1428, elle obtient du Duc déclaration relative à la juridiction qu'elle possède à Vozérier.

20.							?	?
BÉATRIX.	II. PIERRE	No et Pt Jean Alamand,	FRANÇOIS.	CATHERINE,	JEANNETTE,	NICOLETTE,		MARIE,
femme de		sgr de Cormand, Eserv et Vo-		ép. N. Girard,	demoiselle		faisait partie	
	nunille de sa	zérier, pupille en 1421, 1425;	1425, est proba-	fils de feu	d'honneur de			Bellerive
		Le 12 janvier 1426 (S" des			la C" de Sa-	le 3 janvier	Marguerite	par bulle
Lornay.	Le 11 mai 1494	Fiefs), en son nom et de son	ce nom qui, en	de Châtillon.	voie, suivant	1425 (Arch.	de Savoie.	apostolique
sgr de	(Arch. Pensa)	frère François, il passe une	1434 (M. Bru-	Ses fils Pierre	Besson. Elle	Thuiset) et	reine de Si-	de 1431,
Disonche	est fait nour	reconnaissance féodale. Le	chet. Ringille	et Guigon (ou	ép. à Thonon,	encore en	cile, en 1434	encore en
Il teste le 5	lui un vidimus	7 décembre 1452 (Ibid.), il	faisait partie de	Guillaume)	c.d.du 17 mai	1439 (Mss.	(M. Bruchet,	fonctions
décembre	authentique	reçoit de S. A. des Per portant	la suite du Prin-	sont par leur	1416 (Arch.	Galiffe).	Ripaille).	en 1467
1434	de la donation	inféodation en sa faveur de	ce de Piémont.	oncle Jean Ala-	Barrioz),		C'est elle,	(Besson,
(Arch.	faite en 1310	tous les fiefs qu'il possède	Avec son frère	mand, en son	Falconet II de		peut-être,	Mémoires).
	à Pierre Ala-	rière le Ct de Genevois et la	Jean, il possé-	testament du	Monthouz.	Antonie A	lamand, qui	
		baronnie de Faucigny. C'est				teste le 31	janvier 1483	
mant tu-	avec ses frè-	peut-être lui, Nº Jean Ala-	maison à Genève	(Arch. Blay)	transigea	(Arch. Mor	and), veuve	de N. Louis
trice de	res. il produit	mand, qui, avec Nº Pierre	(Arch. Genève.	substitués les	en 1422 avec	d'Avanchier	, en faveur d	e Nº Claude
leurs en-	l'acte original.	Cerise, vend le 26 septembre	nr lat.). Mort	premiers aux	Jean de Mon-	d'Avanchier	, cousin d	e son feu
fants. Elle	Il a dû mourir	1454 (Arch. Blay) divers reve-	avant 1471: son	enfants du tes-	thouz et testa	mari?		
		nus précédemment acquis de			à Alby le 17			
		Nº Antoine de Insula, à						
		Nº Claude de la Palud. Il						

novembre 4883

Anothie de 1834d. Il de Jean.

N° Claude de la Palud. Il de Jean.

Houz.)

Houz.

N° Claude de la Palud. Il de Jean.

Houz.

Houz

(Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.)

#### 

- (1) Bien que l'auteur de la généalogie, le grave Guichenon, n'ait point paru le remarquer, l'écart de 70 ans séparant les testaments des deux époux nous semble une invraisemblance majeure, et nous sommes assez sceptique au sujet de l'exactitude d'une au moins de leurs dates respectives. (2) C'est là à peu près certainement l'origine du nom du château d'Alamand, paroisse de Lugrin.
- (3) Selon Chorier, le seigneur d'Esery qui prit part à la fameuse assemblée de 1455 s'appelait Jacques. Chorier a commis une distraction. Des copies authentiques asset nombreuses du pacte célèbre qui fut conclu alors enfre les diverses branches des Alamand l'appellent bien Jean, seigneur de Cormant. Esery et Vozérier. Jean et sa dessendance ont, par suite, certainement porté le blason des Alamand de Valhonnais qui, d'un commun accord, lut alors adopté par la famille entière réunie à Grenoble. Nous donnons (Pl. I, page 9) ce blason bien connu : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout.
- (4) Carmain pourrait être Caramagna en Piémont...

ALAMAND

TABLEAU II.

Nº et P¹ Jean Alamand ICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.) (Voir SON ABTICLE ET SON

JACQUES, III. LOUIS, 8g' d'Esery, nutritus; fils ainé, cohér univi de son père preserve ni fél.

III. LOUIS, 8g' d'Esery, fils ainé, cohér univi de son père preserve ni fél.

III legue une maileur père en l'ASC. Le 28 avril 1466 (Fiefs), comme leur père en l'Asc. Le 28 avril 1471 (Ibid.). Il se recombisson et des biens qui venus tant du che de Manand, leur père, qu'acquis par d'Esery, et ait patron de la chapelle S'-Antoine, en l'église et l'elermance. Le 2 il assiste, en qualité de curateur, N'e François de Folier, et pour des servis rière La novembre 1487 (Arch. Genève), N'e Louis, fils de Harmanc, Leur gent en l'église et l'elermance, et et l'éson, et et l'éson, et et l'éson, et l'église d'Hermance. Le 2 il assiste, en qualité de curateur, N'e François de Bellecombe, et vend, à Genève, le 14 avril 1566, des biens à Bregny, etc., jadis reconnais sances non datées son faveur de N'e Louis Alamand, gr'e d'Esery, et alte patron de l'évère de Genève, ouve du dit N'e Jean et mère du dit N'e Jean et mère du dit N'e Jean de Crans, sgr'e Bausse, et 3º N'e Antoine de Bellecombe, et vend, à Genève, le 14 avril 1566, des biens à N'e Fierre Millèt. Des conditions de tous et un chacun de ses biens, notamment du château d'Esery, avec appartenances et dépendances, à son cousin, N'e Michel de Vozérier, lequel en passa reconnaissance la 150 cotobre 1535 (Fiefs), mentionnant ladite donation.

IV. JEAN-FÉLIX Alamand

N. N. Andréeut d'autres enfants que Jeanqualifié seigr de Vozérier, pupille de sa mère en 1527. Il ép. Dils CharFélix ci contre. Nº Philibert, sgr de lotte de Crans, dont il ne parait pas avoir eu de postérité (Inwe Crans). Langin, testant le 8 septembre 1526 Le 7 décembre 1537 [Fégis, il reconnait tenir de S. .. de la succession (Arch. Thuiset), substitue en effet de feu Nº André, son père, en suivant la reconnaissance de Nº Jeanpour Langin les enfants de Nº André Louis, tout ce que dessus. Le 15 mars 1539 (Arch. Ill-Savoie, E 421), Alamand; et une sentence de 1529 il souscrit obligation, en faveur de Nº Janus et Jeanne Orsier, d'une investit les fils et héritiers de Nº Ansomme qu'il devra rembourser « aux nobles Pantes ». Il vend à dré Alamand, sgr de Vozérier, du châteu, juridiction, rentes, apparte- cens, tributs, fiefs, hommes, hommages et autres droits seigneuriaux nances et dépendances de Vozérier. du lieu de la Perrine et du territoire de Vignier.

TABLEAU III (FRAGMENTS).

I. ALAMAND, sgrs du château de Chambéry

Nº PIERRE Alamand, de Langin, est témoin dans un acte passé à Berne le 6 février 1545 (Arch.

Nernier). C'est pro-bablement un frère

de Jean-Félix.

N\* BERNARD Alamand est témoin, le 15 mars 1932 (Arch. Turin), à la vente de la ville de Chambéry, à Thomas, C'\* de Maurienne, acte dans lequel le vendeur Berlion, sire de Chambéry, se réserve la propriété du château ; vente passée au dit lieu de Chambéry.

N° OTHMAR Alamand

N° OTHMAR Alamand

avait acquis, après 1232, le château de Chambéry, de Berlion de Chambéry, ci-dessus. Le 6 mai 1255 (Chapperon), il emprunte au C° de Savoie, dont il était déjà débiteur, une somme de 626 livres viennois, engageant ledit château comme garantie du remboursement, engagement ratifié le surlendemain par Marguerite, son épouse, et leurs filis ci-dessous. Le prêt ne fut probablement pas remboursé, car le château fut cédé aux nobles de la Rochette. Il appartenait des 1291 à François de la Rochette. qui le revendit le 6 février 1295 au Ct Amédée de Savoie.

Opon Alamand HENEI Alamand
Le 8 mai 1255 (Chapperon), avec leur mêre, ils ratifient l'engagement souscrit l'avant-veille par leur pêre en faveur du C<sup>14</sup> de Savoie.
Ce doit être lui, Odon Alamand, qui épousa Agathe, fille de
Pierre de Seyssel, avant le 10 des Kal. d'avril 1253.

II. ALAMAND, sgrs de Troches, la Biguerne et Entre-deux-Guiers.

N° CLAUDE Alamand, chev, sgr de Champs en Dauphiné. Il épousa, avant 1504. D<sup>16</sup> Françoise, fille de N° Pierre de Chignin, qui lui apporta les seigneuries de Troches, en Chablais, la Biguerne (Chignin), et Entre-deux-Guiers. Le 15 septembre 1504 (Sr des Fie/s), tant à son nom que de ladite Françoise, sa femme, et de Marie de Saluces, sa belle-mère, il est investi du châteut, fief et dépendances de Troches. En 1526, les dits époux reçoivent reconnaissance d'arrière-fief pour la maison-forte de la Biguerne. Il agit, tant à son nom propre qu'au nom de son filis François ci-dessous, le 25 mars 1532 (Arch. Troches), et était mort avant le mois de mai 1534.

N° Francois Alamand
sgr de Troches, la Biguerne, Entre-deux-Guiers, après la mort de son père. Troches et Entre-deux-Guiers, que tenait avant lui du
Duc de Savoie son feu père, lui sont inféodées le 11 mai 1534 (Firfs); pour lesquelles seigneuries il prête hommage noble et reçoit
investiture. N° Louis de la Ravoire, fils de feus N° Claude et Dir Françoise Alamand d'Attilly, alors pupille de N° Barthélemy de
la Ravoire, tenait de lui des biens le 9 avril 1538 (Arch. Savoiroux.) à cause de la maison-forte de la Biguerne de Chignin, au dit
François appartenant. En 1542, François Alamand vend à N° Pierre de Caluse le fief et la maison-forte susdite de la Biguerne.

N. B. — Asser nombreux au cours des siècles furent les représentants de la grande famille dauphinoise Alamandi qui furent possessionnés en Savoie. Mais ils le furent — à part ceux figurant aux tableaux précédents — de façon tron passagère, tron peu importante, ou dons des conditions trop mal définiés pour que nous leur fassions place dans cet ouvrage. Indiquons toutelois, en passage aux territoires d'Hermance et de Couches, passage que la companie de Valhonnais, donne à son fils Guillaume requite 26 juin 1862 (Arch. S. S. S.) des Pre portant provision en sa faveur du doyenné de Savoie.

Autrefois (roir art. PAUCIONY-IUCINGE) et encore de nos jours, certains auteurs ont affirmé leur croyance à une communauté d'origine des Alamand dauphinois et des ires de Faucieny, mais ne la justifiant que par des considérations vagues ou des arguments errones. Bien n'est moins prous en une telle prétention, et nous n'avons aucon motif de modifier sur ce point, en quoi que ce soil, les conclusions très pertinentes du C<sup>n</sup> Améde de F<sup>n</sup>os. Si, et l'Allemand, firer d'Aymon, sire de Faucigny, Torigine des tout reste possible parce que tout est incomm, il est en tout cas absorde de via de titre, nombreux qui ne autre de care de l'ard. Les holbes Alamand dauphinois nous sont connus des la fin du x' siècle, et Rodolphe vivait dans la seconde motifé du xil.' Au surplus, son appellation l'Allemand est un surnom individuel, et nullement un partonyme. Si, dans un seu alce de 1153, il est dit l'. Bodulphus Alamand — ce qui prétent à l'équivoque —, il est partout ailleurs nommé : Rodulphus Teutonicus (1178) ou, après sa mort : Rodulphus qui dicebatur Alemans, termes qui dissipent toute obscurité.

ALAMAND

APPENDICE. - ALAMAND D'URIAGE ET DIVERS, par rapport à Arvillard.

Le tableau suivant donne quelques degrés de plusieurs familles ayant possédé la seigneurie d'Arvillard, ou ayant eu des prétentions sur elle. Nous l'avons trouvé rédigé entièrement de la main de M. de Foras, et préparé par lui pour être publié au Supplément, à l'article de la famille Alamand; une branche de celle-ci, considérée comme la branche ainée, celle des seigns d'Uriage, en occupe effectivement une part importante. Ce tableau n'à a l'autre but que de rendre plus claire pour les lecteurs de l'Armorival la transsion de l'important lief d'Arvillard. Les faits relatés sont établis par un inventaire, existant aux archives de Thuiset, des pièces réunies pour la discussion de cette seigneurie.

PIERRE d'Arvillard sgr du dit lieu et des Molettes (voir Arvillard, T. I), ép. Jacquemette de Ternier qui, veuve du dit Pierre, donne décharge en 1332 aux cautions de la dot de sa fille Jeannette; elle vivait encore en 1346. Audisie ou Onsée d'Arvillard
épousa, le 28 juin 1341, Humbert, fils naturel d'Aymon,
C'é de Savoie. Elle transige avec Jacquemette de Ternier, sa mêre, en 1346, Veuf, Humbert convola avec
Marguerite de Chevron. Par un accord passé, le
7 mai 1364, avec son beau-frère Miolans, il devint
unique seigneur d'Arvillard. JEAN, sgr d'Arvillard fait hommage au Dauphin. le 15 avril 1334, Il teste le 9 août 1340 et était déjà décédé le 15 septembre de la même année. CATHERINE (1er lit) ép. 1º le 8 mai 1356, Guillaume, sgr de Luyrieu; 2º Berlion Ri-voire. HUMBERT de Savoie-Arvillard (1er lit) ép. 1° Marquerite de Mouxy: 2°, c. mar. du 27 octobre 1401, Catherine des Clets. Il teste le 4 juin 1422 en faveur de son fils, lui substituant Catherine, fille du testateur. JEAN de Savoie-Arvillard, héritier universel de son père, ép. D<sup>116</sup> Cathe-rine de Bonvillars. CATHERINE de Savoie-Arvillard substituée avec ses enfants à Jean, son frère, par fidéicommis de leur père. Elle ép. le 8 décembre 1422 Messer Jean Alamand, sgr d'Uriage. Il teste le 15 mars 1446. Le 25 novembre 1447, avec sa femme et au nom de leurs fils ci-dessous, il transige avec Nes Boniface et Soffrey Alamand. Sibuet alias Soffrey Alamand, sgr de Château-neuf, fils de Jean et son co-héritier pour un tiers, céde, le 12 juillet 1452, a sa mère, veuve, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la dot de Ép. Francois de Chevron et mourut sans enfants. François ép. 29 Jeanne de Sevssel dont il eut trois enfants ci-dessous. Il était ou se qualifiait baron d'Arvillard, des Mo-lettes, etc. Il teste le 3 juillet 1515, nommant héritier universel dean-Annable. Ini sub-AYMON OU AYMÉ Alamand, sgr d'Uriage et Revel, testa le 23 décembre 1484, sans enfants, en faveur de son frère Guigues, en faveur de son frère Guigues de l'Arvillard, en vertu des son frères de Chevillard, en vertu des contestament, en 1422, par Humbert de Chevillard, en vertu des chevillard, en vertu des chevillards de l'Arvillard, en vertu de l' de Savoie-Arvillard, leur grand-père, contre François de Chevron, possesseur de son hoirie. Ils sont déboutés par sentence du Conseil ducal de Chambéry, le 31 janvier 1481. pouvait avoir sur la dot de stituant Claude, puis l'aîné des fils de CLAUDE de Chevron, héritier substitué de son père, héritier de son frère mort sans enfants. Il teste le SOFFREY Alamand FÉLIX Alamand Louis Alamand transigent en 1498, moyennant 2.000 fl. d'or, avec Messre François de Chevron, cousin germain de leur père (comme époux de Françoise de Savoie, mère de Cathe-JEAN-ANNABLE de Chevron ép., c. d. du 8 février 1510, Cathe-rine, fille d'Hector de Monteynard. Il teste le 5 septembre 1522, laissant MARGUERITE de Chevror transigent le 19 sep-tembre 1531, avec les et instituant héritier son frère Claude de Chevron. Il codicille le 7 septembre 1525. maintenant ses volontés (voir MONTEYNARD). 25 mars 1523, en fa-veur de Nº Urbain GASPARD Alamand, baron d'Uriage. CIMALES de Sallenove, fils ainé d'Alexandre et de Marguerite de Chevron. En sa personne s'apura le fidéicommis du testament de François de Chevron, 1515. Il fit donation universelle de ses biens les 22 décembre 1562 et 13 juile 1566 à N° Pierre de Montluel, sgr de Châteaufort, et, au cas oil Pierre mourrait sans enfants, à Des Laurence Perrenot, fille de Nicolas, sgr de Granvelle, femme du dit Pierre. Les époux Montluel transigent le 4 septembre 1578 au sujet d'Arvillard et des Molettes, renoncant à tous droits sur ces sejireurjes, movement 10.500 lix fourme ne faveur CHARLES de Sallenove. JEAN-CLAUDE Alamand Louis Alamand Françoise Alamand Tous trois demandent l'ouverture du fidéicommis apposé au testament de 1422, et transigent après de longs procès avec Guy de Monteynard, seg de Marcieu, renonçant, le 18 juillet 1578, à tous droits sur Arvillard et les Molettes, moyennant 400 écus d'or que leur verse ledit Monmovennant 10,500 liv. tourn., en faveu de Guy de Monteynard (voir MONTEYNARD)

# ALAMAND D'ATTILLY

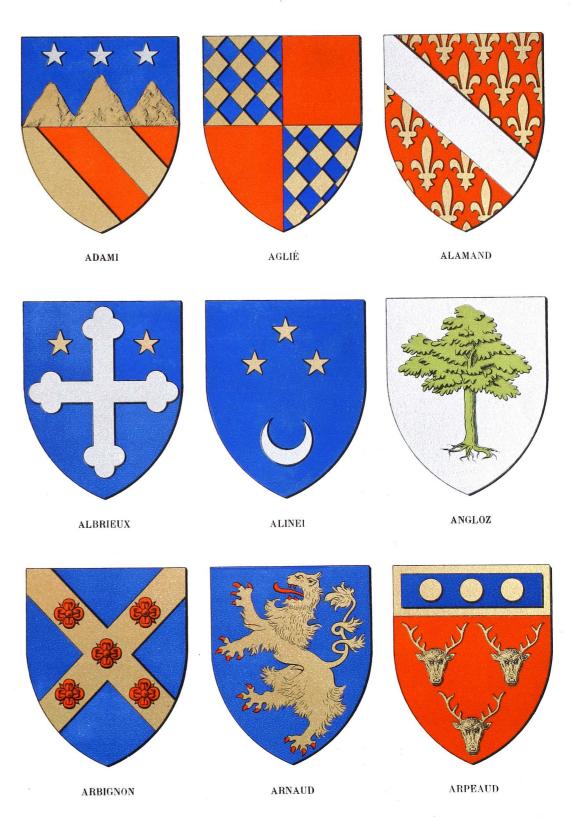


es Alamand, ou Allemand d'Attilly sont-ils des Alamand, dits d'Attilly, ou des d'Attilly, dits Alamand? On les trouve indifféremment appelés des deux manières. Au hameau d'Attilly, séparé du Châtelard-en-Bauges par le Chéran, vécurent, dès le xu siècle, des d'Attilly qui, s'ils ne furent pas nobles, paraissent avoir joui d'une situation relativement aisée: les documents publiés dans son Histoire des Bauges par le laborieux chanoine Morand, le Cartulaire d'Aillon surtout, mentionnent plusieurs d'entre eux: Guiffred de Altilieu, qui agit lors de la fondation de la Chartreuse, vers 1480; Pierre d'Attilly, témoin en 1238; Jean, fils de Vautier d'Attilly, vivant en 1335... D'autre part, dès 1356

au moins — les comptes de la châtellenie du Châtelard en font foi —, une famille *Atamandi*, bourgeoise et notable, vivait au Châtelard. Nous n'avons pas là de quoi résoudre le problème ; au surplus, toute indication héraldique fait défaut. Quoi qu'il en soit, les membres de cette famille ne nous semblent avoir aucun lien de parenté avec les nobles Alamand figurant aux tableaux qui précèdent.

Qualifiés nobles dès le début du xv\* siècle, les Alamand d'Attilly n'eurent aucun lustre et s'éteignirent avant 4550.

Dans la grosse de rénovation de la « rente d'Allemand dans les Bauges », exécutée en 1732 (Arch. Thuiset) par le commissaire J.-B'' Curial, à la demande des filles de N' Joseph de Charrières, M. de Foras a trouvé les données essentielles de la généalogie qui suit. Tout ce qui n'y porte pas d'indication d'origine est extrait des anciens terriers produits dans ladite grosse.



6º vol., liv. II, feuitle I.

Nº MICHAUD Alamand, dit d'Attilly vivait en 1435 et avait un fils du même nom.

Ne Jean d'Attilly, alias Alamand,
est probablement le même que celui qui était bourgeois du Châtelard le 11 janvier 1434, et dont nous
avons parlé à la page précédente. Il vivait au dit lieu en 1435. Les archives de Turin mentionnent
l'investiture, faite le 8 novembre 1436, en faveur de Jean d'Attilly, alias Alamand, de biens situés dans
le mandement du Châtelard, C'est, je crois, le même Jean qui épousa (Histoire des Bauges) leannette,
fille d'Hugonet de la Motte. C'est encore lui, ou son fils, qui, le 16 juin 1447 (Arch. Turin), ayant reçu
investiture du fief et arrière-fief qu'il tient dans la châtellenie du Châtelard, prête hommage au souverain.

MICHAUD OU MICHELET est probablement celui de ce nom qui, selon I Histoire des Bauges, epousa Jeannette, fille de Ne Pierre de Cerise, et légua en 1467 un revenu à l'église du Châtelard.

Ne Jean Alamand, ou d'Attilly, dit Alamand.

Lui ou son père avec Ne Pierre Cerise vendent, le 26 septembre 4454 (Arch. Blay) à Ne Claude de la Palud divers revenus et censes par eux acquis de Ne Claude de Insula. Il ép. Die Louise de Chenex, fille de Ne Jean et de Guillermine Renguis, et veuve de Ne N. N. Girard, dit Gallaz, d'Aix. Le 10 mars 483, ils sont dits habitants de Tresserves (Arch. la Place et Pourpris historique). Jean d'Attilly, dit Alamand, fils de feu Ne Jean, reconnaît en arrière-fief du Duc Charles en 1486.

N° GUILLAIME Alamand, fils de N° Jean, habitait Tresserves avec ses parents en 1483 (Arch. la Place). Il posséda aussi une maison à Chambéry, laquelle est dite à ses hoirs le 9 mai 1523 (Arch. Thuiset). Il mourut avant 1507.

N° Louis d'Attilly, dit Alamand. fils de N° Jean, du Châtelard en Bauges, vivant en 1507, tuteur de Françoise Alamand, sa nièce. En 1508, il est nommé seulement N° Louis, fils de N° Jean Alamand. Je le crois celui de ce nom qui, par testament de 1511, légua 140 florins pour des messes à l'église du Châtelard (1).

Dile Francoise Alamand

Die Françoise Alamand, héritière de son père et pupille de son oncle en 1507. Elle ép. N° Claude de la Ravoire, sgr de Tresserves, fils de N° Jean, bailli de Savoie, et de Jeanne de la Thuy. Veuve et tutrice de son fils Louis, elle plaide le 20 janvier 1535 (Arch. Savoiroux) contre N° Jacques Paquellet du Molard et Antoine Mareschal de St-Michel au sujet de l'hoirie de N° Urbain du Molard. Décédée avant 1538.

(1) L'Histoire des Bauges, qui rap-porte le fait, dit, il est vrai, que ce Louis était fils de Michelet, fils de Jean d'Attilly; mais l'auteur a sou-vent été induit en erreur par sa

Nº LOUIS DE LA BAVOIBE.

N° LOUIS DE LA RAVOIRE. Ré Messe Barthélemy de la Ravoire, son oncle et tuteur, reconnaît en son nom, le 9 avril 1538 (Arch. Savoiroux), pour les biens qu'il tient mouvants, à cause de la maison-forte de la Biguerne, du fief de N° François Alamand, fils de N° Claude, sg' de Champs et de Troches.

#### ALARD

NCIENNE famille que nous trouvons établie à Lauzenette, au territoire d'Allinges, et dans la paroisse voisine de Mezinge durant le xiv° siècle. Elle est peut-être issue des cadets de l'illustre maison d'Allinges (1). La propriété dite la Grange-Alard, commune d'Allinges, a

sans doute jadis appartenu aux nobles Alard; son nom seul en perpétue le lointain souvenir. Armoiries inconnues.

JACOUEMET Alard. avant 1357

PIERRE ou PÉRONNET Hallardi de Alingio veteri, deau,
fait une reconnaissance de dette en 1348 (Arch. Morand). Le 21 novembre 1343 (Arch. Menthon), avec son fils ci-dessous et
pour payer la dot de sa fille Briande, il avait vendu des biens à Girod de Verna, bourgeois de Thonon; Hugonet de Concise,
epoux de ladite Briande, intervient à l'acte comme fidéjusseur pour son beau-père et son beau-frère. Le 31 décembre 1352
(Arch. Morand), Pierre Alard vend à Péronet de Marcleys, d'Allinges, une cense annuelle de 15 coupes de froment, mesure
de Thonon (2). Il était mort avant 4355.

leur frère

Nicolett, deau,
En suite de la vente de hiens faite
par Pierre Alard à l'éronnet de Marcleys en 1852, d'ala les les distibless
admines mouvants de son fief, Marcleys sontemant que Pierre et Nicolet, son fils, les possédaient de leur
franc-alleu. Une transaction eut
lieu à Filly, le 3 novembre 1855, Arch.
Morand), par Nicolet Alard. Il teste à
Lauzenette, malade, le 9 novem 1835
(Arch. Genève), ordonnant sa sépuiture au monastère de Filly, faisant
un legs à Guilliet de Jutigninge, deau,
son cousin; il nomme ses sœurs cohéson cousin; il nomme ses sœurs cohé-ritières universelles par égales parts.

BRIANDE

BRIANDE
épousa: 1º Hugonet ou Hugonin de Concise, desu, qui donna quittance
de sa dot le 21 novembre 1343 (Arch. Morand). Il teste le 26 février 1351
(Inve d'Aulps, arch. Thuiset), la nommant tutrice de leurs enfants, et
meurt avant le 10 juillet suivant (roir coxciss). A cette date (Ibid.),
Briande, agissant ès dite qualité, donne en échange à l'abbaye
d'Aulps les hommes et censes qu'elle possède dans la paroisse du Biot,
contre plusieurs censes dues à l'abbaye par divers bourgeois de
Thonon, pour des vignes et bois rière Tinono et Chignens, mouvants
du fief de l'abbaye. (Il n'est pas expliqué de qui Briande tient des
biens au Biot). Elle épousa 2º Ne Janin de Villier, desu, avant 1358
(Arch. Morand), date à laquelle des reconnaissances sont passées en
faveur des dits épous, Le 3 juin 1365 (Arch. Menthon), Jean du Vuache,
lieutenant du châtelain des Allinges, requiert Briande et Janin, mariés,
comme héritiers de fen Péronnet Alard, de payer ce qu'ils doivent aux
hoirs de Girod de Verna. Briande vivait encore en 1389 (Arch. Morand).

MARGUERITE. héritière de son père, ép. Jean de la Place au ti (au ge, lequel prend en albergement, le 30 juillet 1357 (Arch. Thuiset de Jean de Margen de son feu beau-père, ce qu'il ne pouvait faire sans le laod de Mar-

gencel.

MERMET DE VILLIER, deau, demeurait à Lauzenette avec sa mère, le 14 septim 1389 (Arch. Morand).

(1) Girod d'Allinges, damoiseau, était homme lige d'Aymon de Lucinge, sgr de Drusilly, et tenait de lui plusieurs fiefs ou terres en fief. Il mourut intestat, laissant deux enfants, Nicolet et Agnès, qui lui succedérent et décédèrent sans postèrité. Alardet d'Allinges, damoiseau — probablement le même qu'Alard, fils de Jacques, figurant au degré Al du tome 1, page 21 — leur succede et ne demands pas d'includent de la comment de Lucinge et au mort sans testament, ses fils Aymon, Pierre, Valleline et le leur fière per leur de la comment de la c

(2) Péronnet de Marcleys devait une partie de cette cense, ainsi que son neveu Nicolet et sa nièce Bëatrix, enfants d'Aymon de Marcleys, son frère, mort avant 1355, Il paratt qu'ils n'étaient pas nobles. Autant qu'on peut comprendre, la charte étant rongée, une des raisons alléguées par l'abbé de Filly est que les biens grevés de cette cense devaient hommage noble... à cause de quoi les Alard n'auraient pas dù les alièner sans le consentement de l'abbé. Mais le fait de tenir des biens sous charge de cense, même en arrière-fiel, n'implique pas négation de noblesse.

ACHARD

11



es renseignements ci-dessous devront être ajoutés au tableau généalogique de cette famille, paru à la page 2 du Tome I de l'Armorial.

N° RAVAND, fils de N° Étienne Achard. D⊮ Guigonne de Pougny, sa veuve, avec ses fils ci-dessous, reconnaît. le 7 mars 1510 (Arch. Costa-Beauregard), pour des biens achetés par son feu mari, en faveur de N° François d'Allinge, sgr de Servette.

Nº JACQUES Achard acquiert, par actes des 21 juillet 1533 et 6 juillet 1538 (Arch. Rubaud), la scribanie de la jugerie maje du Faucigny, provenue des nobles de Croso et de Châteauneuf. Il teste le 9 août 1538 (Hiid.). Perrine Cartellier, sa veuve, agit comme tutrice de ses fils le 15 octobre 1536 (Min\* de Chiginni) et teste en 1536 (Hoid.), nommant ses quatre antas ci-dessous. vivant en 1510.

Anne Anne Françoise (Arch. Rubaud), des biens à Marignier.

Anne Anne Françoise épousa N° Aymé, fils de feu N° Guigues N° Amblard du Mont, ques Aragon; quittances dotales du fer mai 1555 (Minre de Chignin). JACQUELINE

partagent, le 30 octobre 1603 (Arch. Rubaud), l'hoirie de

leurs parents, gardant indivise entre elles la scribanie acquise par leur grand-père paternel.

Nº GRÉGOIRE prête hommage. le 22 février 1563, en son nom et de son frère ainé Jacques, au Duc de Savoie Emmanuel-Philibert (Arch. Ru-baud). Nº CLAUDE-GASPARD Nº JACQUES-ANTOINE, légataire au test'd'Antoinette de Cha-vannes (belle-mère de sa mère), sa marraine en 1601 (Arch. Savoiroux). FRANÇOISE, veuve dès le 12 fé-vrier 1639 (Cartre des Cordeliers de Nº BALTHAZARD Cluses). Sépult. 13 janvier 1669 (R. P. de Cluses). ÉTIENNE - PHILIBERTE

# **ALBARESTE**



NE famille Albareste, Arbaleste ou Arbareste — variations orthographiques d'un même patronyme — portait, d'après l'Armorial genevois de MM. Galifle et de Mandrot: d'avur à trois arbalòtes d'or, 2 et l. Peut-être est-ce celle dont nous mentionnons ici ce que nous savons, peu de chose d'ailleurs, et qui paraît issue de notaires et de procureurs de Chambéry et environs.

D'autre part, je trouve, sur un testament du 16 novembre 1722 (Arch. Savoie), le cachet apposé par M· Albareste, notaire de Chambéry. de . . . à l'arbalète de . . . en pal, accostée de deux flèches de . . . , les pointes en haut et surmontées de 3 étoiles de . . . rangées en fasce.

N' et Eggre secrétaire ducal Guigues Arbareste, hourgois de Chambéry, y acquiert des biens en 1511 (Arch. Thuiset et Arch. de Genève, n° lat.); c'est probablement le même, N° Guigues Arbareste, qui était trésorier épiscopal de Genève en 1517 (Mss. Galifle).
N° 100 (Miller) de la Chambér de Caroline de Comptes de Savoie, est témoin à Chambér, le 15 février 1531 (Arch. Thuiset) dans un acte où ses hiens sont dits abornants à Vanzy. Le 22 mai 1542 (Arch. Schsit), N° 1469 (Arch. Schsit

# ALBERT, DES BAUGES



EUL, à ma connaissance, le Cartulaire d'Aillon, publié par le chanoine L. Morand dans son Histoire des Bauges, mentionne cette antique famille. Voici en substance ce qui ressort des textes cités

PIERRE Alberti, chevalier, avait épousé Dame Subriana N. N., qui, veuve du dit Pierre, était en 1239 remariée à Guillaume Argot.

GUILLAUME Alberti, avec sa mère ci-dessus et Guillaume Argot, son parâtre, vend, acte passé à Albigny le 7 des ides de juillet 1239, à la Chartreuse d'Aillon, pour 70 livres fortes, des terres à Aillon et une vigne à la Porte qui avaient jadis apparienu à la famille Basin, dont plusieurs membres viennent ratifier ladite vente

N. B. — N. Richard Alberti, damoiseau, est témoin à Montmélian le 5 janvier 1294 (Reg. gen.), de l'hommage prêté par Amédée, comte de Genevois, à Edouard, fils du Comte Amédée V de Savoie. C'est le même probablement que Richard Alberti, juge du Comte de Genevois le 3 décembre 1295 (Ibid.), clerc du dit Comte et témoin à Douvaine le 6 des kal. d'avril 1296 (Arch. d'Arcine). Je ne sais à quelle famille le rattache.

# ALBERT, DE LA PALUD



OBLE Guillermette Rachaix, femme de Nº Pierre Alberti, châtelain de la Palud. ayant déjà par testament institué son dit mari héritier universel et fait plusieurs legs. mais ayant omis de faire des substitutions. fait. le 3 janvier 1519 (Arch. Thuiset., un testament complétif ou codicille. Elle révoque un legs qu'elle avait précédemment fait à N° Claudicille. Herti, sa fille, mariée à Hew Léonard Favre, et substitue à son mari, comme héritier universel. N° Guigon Alberti, son cher fils. Fait à la maison des dits N° Pierre et Guillermette, mariés, dans la paroisse de S'-André de la Palud. Ledit Guigon, chât de la Palud. vend, le 6 ochobre 1541 (Arch. Morand), ledit office de châtellenie et juride « du mand' de la Palud. Al François Berger, dit Brunyer, n° au dit lieu, pour 350 écus d'or sol.

Il y eut aussi à Alby des Alberti, aux xive et xve siècles, souvent qualifiés nobles, mais qui semblent avoir été surtout notaires.

# ALBERT

SEIGNEURS D'AUTERIVE, LA FONTAINE ET BEAUSÉJOUR



 ${\tt XISTE-T-IL}$  quelque rapport originel entre les nobles Alberti des Bauges ou de la Palud et les nobles Albert déjà étudiés au début de cet ouvrage? Nous l'ignorons. L'étude des documents nous a toutefois fourni d'importants compléments à la généalogie des Albert, seigneurs d'Auterive, La Fontaine et Beauséjour. Nous les avons réunis dans le tableau suivant qui, sans reproduire les mentions déjà portées à la page 10 du premier volume de l'Armorial, les complète utilement.

I. N° Jean d'Albert,

I. N° Jean d'Albert, une part. Elle mourut le 31 octobre 1600 (Ibid.).

ALBERT

and part. End mourat it or octo	DIC 1000 (10101)			
sgr de Beauséjour, cons de és.  S. A. R., truchement order Jea aux Ligues (Arch. Songy), nar et sénateur au S.S.S., mort va vannt le 10 mai 1593 (Arch. Ch Savoie). D™ Catherine de de 174lée, sa veuve, — qu'il tes. avait ép. par contr. d. du el 125 mars 1583 (Arch. Son- veu gy) — et N° Louis de l'Alée, esgr de la Tournette, frère de (Arc esgr de la Tournette, frère de (Ar	TYPONIE N°PHILIBEIT usa M° d'Albert, sgr n Du- d'Auterive, t, cla- agit le re en la 11 mai 1606 nm bre à Chambery dont S.S.S., était n° 4860) ve déjà (3). 1593 h. Sa- oie).	ép. Me mariée avant Ltienne 1593 à N° Jean- Martin. André Sardoz,	curé de Cruet et chantre de la S'œ Chapelle de Chambéry en 1593 (Arch. Savoie); puis professeur és lois et chanoine de ladite S'œ Chapelle (Arch. Monthouz). Qualifié official du décanat de Savoie, il est témoin à Chambéry avec son frère, N° Phili-	Ne Pierine d'Albert (1er lit), di de Provana, ser de la Fontaine et de Beauséjour, du lieu de la Chapelle, parse de St-Laurent de Cruet, avait ép. Die Emmanuelle-Philiberte, fille de feu Ne André de Bienvenu. Il a dù mourir en 1617 [Arch. Itte-Savoie, fonds Mugnier).  11) On verra plus loin, à l'article de la famille Brocquiera, comment il devint seign' de la Fontaine.
Jeanne-Marguerite Louise- ép., contr. dot. du 25 septire 1602 (Arch. Monthouz), N. Phili- bert Pernet, bourge d'Anneey, doct ès droits, avocat au S.S.S.; héritiere universelle de sa mère, qui lui substitue son dit mari, le 4 juin 1605 (Bid.). Elle fut ensevelle à Annecy, veuve du dit Pernet, le le déche 1655 (R. P. Annecy).	GUE- CHIOR, ARTE, Sgr baptisée d'Aute- à Chambéry le 25 mai 1614 (Mss.	MARIE- BALTHA- JEAN-MEDEE, ZARDE. GAS-PAID d'Albert le Provane, de Cruet, técnoin en 1618 au contr. dot. le Claudine ci-contre. Il p., Die Françoise Fabry elle-sœur de N° André 'Albert (Arch. Thuiset).	du 10 juin N. Louis Fabi 1618(Arch. Vaulserre), de la Mante, et Nº Gésar, fils de Nº Hercule d'Yssuard; 24 juin 1619 fait en la maison-fie de Beausé- jour.	Nº Anoné d'Albert de Provane, séjour, ép. D <sup>th</sup> Philiberte, fille de y et de D <sup>th</sup> Georgine de Chalandière, e, convola avec N° Jérôme de Saluces lont elle eut plusieurs enfants l'Arch. 618 (Arch. Vaulserre), André autorise le la convenir de Bienvenu reconnait, le Arch. la Serraz), devoir à Nº André de de la dot de feue D <sup>th</sup> Emmanuelle-Bienvenu, sa seur, mère du dit février 1621 (Ibid.), il lui remet pour biens à Coise, en hypothèque, biens sesseur ledit André d'Albert.
François ép., c. d. du 17 sep- tembre 1664 (Arch. Montpon), Du' Jacque mine Juge, fille de N' François, Marguerite-Suzanne Pelard. Elle to (Ibid.) à Marigny; il teste, veuf, le	gr du Mollaret, et de este le 19 janvier 1680	IV. HUMBERT, sgr d'Auterive, ép., en 1663, Die Jeanne- Claude Bur- nier de Men- jod.	se sgr de les it thèque à son feu père requête le 1er mars 10 fils de feu N° Jérôme	N° ENNEMOND d'Albert de Provane la Fontaine, ne voulant plus garder mmeubles de Coise remis en hypo- par N° Jérôme de Bienvenu, présente 567 (Arch. la Serraz) contre N° André, de Bienvenu, pour obtenir, contre iement de ce qui lui est dû (5).
	héritier un' ép. N de son oncle, çois N° François bène, d'Albert, en le 1°	janvier Marcel). (A 03. Fi	d'Albert de Pro-	Nº Humbert Am- 23 juin 1667 a
(2) Son nom est ainsi écrit au contrat de 1592 et au testament de son mari en 1593. Allleurs je que cette dernière forme est la plus exacte et qu'Etiennette appartenait à une famille issue de banquiers lombards, appeles de Logotike, établis à Yenne vers	mort, âgé de 15 ans, le 92 avril 1717 (R. P. Ru- milly).  geud- de Jo sous! P. J Rumilly, fit professi	Ibid.),est (Ibid.). étre le fils J'ignoresa desseph qui, tinée. le nom de ustin de	dame de la Fontaine et de E (Arch. Chamoux), N° Chris sgr de Fontanette, et mour set). Remarié à Marie-C Christophe vendit, le 6 juil feu François Graffion, les séjour, etc., procédés de	g d'Albert de Provane, eauséjour, ép., c. dot. du 14 août 1716 keauséjour, ép., c. dot. du 16 août 1716 tophe, fils de feu N° Claude Grosset, tut le 30 décembre 1723 (Arch. Thui- constance de Menthon-Grimotières, let 1728 (Ibid.), à Spr Etienne, fils de fiefs et rentes de la Fontaine, Beau- Dile Barthélemye d'Albert et appar- ssset, sa fille du premier lit.

[3] DB- Claudine d'Albert, épouse de N. Guillaume Claret, mère le 13 avril 1629 [R.P. St-Sylvestre] de Péronne Claret; Rd Jean d'Albert d'Auterive, prieur de Méziere en Bourgogne [sic] et parrain de ladite Péronne, haptisée le 7 octobre 1629 [[Did.], seraient vraisemblablement tous deux enfants de N. Philibert d'Albert, mais rier

en me l'a prouvé.

(4) La dite Suzanne, femme d'H<sup>M</sup>• Pierre Brunet, mourut. âgée de 50 ans, et fut ensevelle le 25 août 1719 (R. P. Rumilly).

(5) Je trouve (Arch. S.S.S.) qu'Ennemond eut deux autres sœurs, omises ci-dessus : Colette, morte sans alliance, intestat, et Georgine, mariée au S• de Maille

# ALBERT. D'ORELLE EN MAURIENNE.

SEIGNEURS DE CHAMOUX, MONTENDRY, MONTGILBERT, VIMINE, COUZ, etc



E nombreux renseignements complétant la généalogie des nobles d'Albert, de Maurienne, m'ont été révélés par diverses pièces concernant cette famille, et conservées aux Archives départementales de Savoie (E add.). Je les publie ici, sans autre indication d'origine, et les fais suivre de quelques détails, tirés principalement des Archives de Thuiset, sur la dernière génération des seigneurs de Chamoux.

Ne Jean-Balthazard d'Albert (degré I), était fils de Me Pierre Albert. Celui-ci, notaire ducal et châtelain d'Orelle, fermier, comme le fut son fils, des revenus ducaux rière la mestralie de S'hichel-de-Maurienne, vivait en 1631 et dait mort avant 1635. Il était fils d'Hy Aymon Albert, que je trouve vivant à Orelle, dans une situation déjà aisée, le 14 mai 1595, chef d'une famille depuis longtemps établie en ce lieu.

N' Jean-Balthazard acheta, avant 1640 (Arch. de S'-Michel-de-Maurienne), de N' Antoine de Mareschal-Luciane un fief rière Outre-Arc. Il était déjà mort le 9 décembre 1655, date où Philiberte de Mareschal, sa veuve, agit. tutrice de leurs fils, N' Dominique, Pierre, Antoine, Jean-François, Paul, Joseph, Louis et Anselme.

N' Dominique, l'ainé, mourut intestat « au siège de Vallence, en Italie », le 27 août 1656.

N' Pierre, déjà dit docteur ès droits le 22 décembre 1656, devenu l'ainé, fut avocat au Sénat de Savoie. C'est lui qui figure (let vol., p. 11) au depré II, non relié à ses frères, et qualifié seigneur d'Outre-Arc. Il ne paraît pas avoir fait souche.

N' Jean-François, dominicain à Montmélian, testa le 1º guillet 1659 nommant, souche.

N' Antoine, Paul, Joseph, Louis et Anselme, ces deux derniers alors morre vivants le 24 janvier 1667.

N' Joseph d'Albert, qui, en 1678, était avocat au Seigneur de Savoir et leur frère Pierre, alors majeur de 26 ans. Ils câuteta, le 19 févirer 1693, et partagent, le 25 octobre 1663, l'hoirie paternelle avec leur mêre Pierre, alors majeur de 26 ans. Ils câuteta, le 19 févirer 1693, et partagent, le 25 octobre 1663, l'hoirie paternelle avec leur mêre Pierre, alors majeur de 26 ans. Ils câuteta, le 19 févirer 1693, et partagent, le 25 octobre 1663, l'hoirie paternelle avec leur mêre l'erre pierre, alors et leur frère l'erre, de 18 de 18 anternelle avec leur mêre l'erre pierre, alors et leur frère pierre, alors majeur de 26 ans. Ils câuteta, le 19 févirer 1693, étre l'estaint l'erre pierre, alors et leur frère pier pierre, alors et leur frère pierre, alors et leur frère pier pierre, alors et leur frère pierre alors et

N. B. — Les mss. de Chapperon mentionnent, à la date du 27 juin 1503, le baptême, à Chambery, de Claude, fils de N° Florentin d'Albert, et de D° Maestraz, sais à quelle famille d'Albert le rattacher. Il en est de même de Ré Jeanne, atias Thérèse d'Albert qui vivait, religieuse au couvent de Si-Climurs de Chambery, le 20 novembre 1607 (Arch. Saviorioux).

# ALBICIS OU ARBICIS (DE)



IEILLE famille d'Annecy, dont nous savons fort peu de chose. Elle paraît avoir peu duré; seuls, ou presque, les manuscrits de l'abbé Besson la mentionnent, et c'est à cette source que M. de Foras a puisé les renseignements qui suivent.

Nº PIERRE-AMBROISE de Arbicis nommé Maître général des Monnaies par le Comte de Savoie en 1400. Il épouse Dite Alésie de Monthouz de Prémery qui, veuve de son dit mari, agit le 3 août 1420.

Nº JACOUES de Albicis (sic).

Ne Jeanne, femme de Ne Jean Echaquet, teste le 3 août 1420, faisant un legs au St-Sépulchre d'Annecy, et instituant Alésie de Monthouz, sa mère, héritière universelle. Elle nomme exécuteurs testamentaires son frère cicontre et Nº Jean Reverdy, avocat.

damoiseau, coexecuteur testamentaire de sa sœur Jeanne en 1420. Il achète de Nº Anne (ou Agnès ?) de Syons, veure de Nº Jean Echaquet, et de Nº Jean Echaquet, leur fils, des liefs rière Annecy, par ledit Jaques reconnus le 15 décembre 1420.

# ALBIER OH ALBY (D')



OMME le fait observer le Comte Amédée de Foras (Armorial, I, p. 12), deux familles en Savoie ont porté le nom d'Albier ou Alby — orthographié parfois Arbier, Darbier, Darby, Dalbiez —, en latin de Albiaco. L'une était originaire d'Albiezle-Vieux, en Maurienne, l'autre d'Alby-sur-Chéran, en Genevois. Le premier volume de cet ouvrage en mentionne quelques représentants. Mais, depuis sa publication, bien des titres longtemps ignorés ont été analysés par mes prédécesseurs et par moi-même. Sans prétendre dissiper beaucoup des obscurités qui enveloppent

l'histoire de ces anciennes races, j'ai pensé, devant les nombreux renseignements inédits recueillis sur leur compte, qu'une refonte complète de l'étude consacrée aux nobles d'Alby était souhaitable.

# ALBIER OF ALBY, DE MAURIENNE



ans un premier tableau, j'ai résumé notre documentation concernant les d'Alby, d'Albiezle-Vieux et de Saint-Jean-de-Maurienne. Les suivants contiennent la filiation des d'Alby, issus vraisemblablement des précédents, possessionnés au Verneil, à la Table, à la Croix de la Rochette, Étable, ainsi qu'en Piémont et Genevois.

6º vol., liv. II, feuille II

TABLEAU I. ALBIER ou ALBY

ALBIER d'Albiez-le-Vieux et de Saint-Jean-de-Maurienne (1). Bosox de Albiaco, PIERRE de Albiaco, chev, mentionnés dans une transaction passée en 1188 entre l'évêque de Mauret et ses chanoines (Ac. Sav. — Documents sur l'Église de Maurienne).

Pierre d'Albier, chev, vivait encore en 1198 (Ibid.). Guigon Albiaci est témoin à la Chambre le 8 des Kal. de mai 1208 (Arch. Thuiset). VELLIELME Mossie VIIIIIIII de Albiaco, chevr, mort avant 1244. PIEBRE
vend, le 10 août 1244 (Ac.
Sav. — Documents sur
l'Église de Mauriennes VULLIELME Messre Guigos ratifie la vente ci-contre, 1244. M. de Foras conjec-ture qu'il est le Vullielme mort avant 1303, père des deux filles ci-desplusieurs biens à l'église de S'-Jean-de-Maurienne. Pierre de Albiaco, nre, reçoit l'acte GUIGONNETTE, filles de feu Vullielme d'Albiez-le-Vieux, damoi-seau, sont légataires de Wiffred des Colonnes, en son testament du 3 janvier 1303 (Arch. Savoiroux). PIENTE d'Albier, reconnaissent, le 4 des ides de septembre 1279 (Arch. Savoiroux), tenir du sgr de la Chambre plusieurs fiefs, dont un que tenait du dit sgr leur grand-père paternel, Messre Vullielme de Albiaco. PIERRE de Albiaco, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 6 des ides d'avril 1290 (Arch. Savoiroux). Dans un acte du 8 des ides de mai 1296 . il est dit fils de feu Messre Guigon de Albiaco, Christi militis. No Jean d'Alby, mort avant 1348. (1) Si, aux XIII et XIV siècles on distingue assez bien les de Albiaco de Maurienne de leurs homonymes du Genevois, suivant les régions où ils sont possessionnés, ce critère devient de moins en moins sur à mesure qu'on s'éloigne des origines. J'espère avoir à peu prés évité de confondre les représentants de ces deux races; mais ma documentation trop incomplète m'interdit de l'assurer rigoureusement. N° Jean d'Alby, substitué au testam' de N° Aymonet Luciane, testant à S'-Martin-la-Nº JEAN d'Alby, deau, désigné en 1378 (Arch. Thuiset) pour assister Dme Cécile N., vre de (2) C'est probablement lui. N° Louis d'Alby, de Saint-Jean-de-Maurienne, qui est témoin, le 2 mars 1506 (Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1863), aux constitutions du Card' de Gorrevod, évêque No Aymon du Molard et Porte en 1348 (Arch. cure St-Martin-la-Pte) tutrice de leurs enfants. Vii Mr Aynon d'Albier, che et chantre du Chapitre de S'-Michel-de-Maurienne, nommé le 18 mars 1382, 1383, 1390 (Act. Sav. — Duce maris du S' Jeanne de S'-Michel.

Ne Guigues ou Guigonner d'Albier, curé de S'-Michel-de-Maurienne, nommé le 18 mars 1382, 1383, 1390 (Act. Sav. — Duce sur l'Église de Maurienne).

Ne Guigues ou Guigonner d'Albier, curé de S'-Michel-de-Maurienne de 18 mars 18 m Value Mr. Antoine de la cathédrale de Pont, fille de Natroine de la cathédrale de l'Arch. Turiset, de Saint-Jean-de-Maurienne, fils de (Arch. d'Arves). Value et témoin le 19 février 1455 (Arch. Thuiset), au testament de Nr. Aymon du Molard, à S'-Christophe (4). Lancelot N° ANTOISE d'Albier, chev, cit de S'-Jean-de-Maure", est probablement celui de ce nom qui, en 1483 (Arch. Thuiset), reconnaît en faveur de N° Pierre et Michel Rochi. Il ép. . (arch. Morand), domayeur, avec laquelle il vivait en 1491 (Ibid.). Il ép. : 2° Di<sup>3</sup> Jeanne Truchet (Bid.) Il avait fondé l'anniversaire de sa mère dans l'église de S'-Jean-de-Maurienne (Obituaire'. Il teste le 20 mai 1511 (Arch. d'Arves), nommant ses deux filles cohéritieres universelles et confiant leur tutelle à N° Jeanne Challes, claire de la Rochette. à cause desservices qu'il en assise sur des biens saises ur des biens serves. N' Louise d'Albier, orphelines de père ett mère, pupilles de N' Jean-François du Pont. s'abstiennent, d'Albier, de S'-Jean-de-Louise épousa N' Glaude Sallière d'Arves, veuve, Jeanne ép. 1 'N' Jean Maure hérre, avec son frère et ses seurs, elle adresse en 1549 (Ibid.) requête contre les hoirs de feu Jean-François du Pont, son tuteur, l'accu de l'Abstier, abres de Naure sep. 1 'N' Jean Maure hérre, avec son frère et ses seurs, el leu metre, chacun pour le l'Arbier, le 14 mai 1498 (Arch. Thuiset), à N' Jean de Montchabod. le l'agint propriée de Claudine de Montchabod. le l'amars 1550 (Ibid.), laissant, du 2-lit, Ne Paul, Antoine et Jean Baptendier.

(3) Cependant, N. Jean-François du Pont, testant en 1585 (Arth. d'Arves), avait lasses à Louise et a ses neveux Baptendier « cè a quoi is pourraient avour ours à cause de la succession de N' Antoine d'Albier ; mais cette vague formule outrait le champ à mainte contestation. parrenus au vendeur dans Horite de N' Jean Séchal. Le 6 mars 1481 (Bid.). N' Jean d'Alby, tant à son nom que comme administrateur des biens de N' Antoine, son fils, reçoit des reconnaissances pour des biens sis rière Saint-Martin-la-Porte, tenus en indivision avec N' Pierre Bonivard et les héritiers de N' Humbert Mareschal.

(5) Dans deux tableaux volifs de 1628 (chapelle du Verneil) et 1672 (haptistère de la Croix de la Rochette), le meuble chargeant la hande (qui est d'orgent, paraît être un cleuderd de sable et de geuetles. Celle dernière versions se trouve gravée sur des pieces d'argenterie du xviii siècle.

grand-père de N° Catherin, par lesquels, conformément aux Preuves de 1723, je commence la généalogie.

es nobles d'Albier du Verneil, d'Étable et de la Croix de la Rochette, ne nous sont connus que vers la fin du xv° siècle. Des documents anciens témoignent qu'ils portaient, parfois avec cependant d'appréciables variations, le blason attribué par tous les auteurs aux d'Albier de Maurienne: de queules à la bande d'or, chargée d'un vol (ou demi-vol) de sable (5), et je ne doute pas qu'ils aient pris chez eux leur origine. Mais peut-être descendaient-ils d'une branche illégitime ou momentanément amoindrie. Il se pourrait — ce n'est qu'une conjecture! — que discretus vir Antoine d'Albier, notaire, qui agit à la Rochette le 7 avril 1446 et le 6 décembre 1447, fût le père de Ne Jean et le TABLEAU II. ALBIER ou ALBY

N. B. — J'ai dû, pour simplifier, adopter les abréviations suivantes aux tableaux des pages 15 et 16 :

pages 15 et 16:

(G. B.) = Archives du château de la Croix de la Rochette, appartenant à M\*\* Gonthier, analysées par M. l'abbé Bernard.

(G. B. Inv\*) = Inventaire existant aux dites archives.

(G. B. Gi\*) = Généalogies assez exactes, autant que j'ai pu en juger, aux dites archives.

(C. V. B.) = Ferrier des Célestins de Villard-Sallet, analysé par M. l'abbé Bernard.
(\*) = Registres paroissiaux de la Croix de la Rochette.
(\*) = Registres paroissiaux d'Etable.

M. l'abbé Bernard, curé de Saint-Pierre-de-Soucy, m'a obligeamment communique les consciencites authers qu'il a extratée des archives du château de la Croix de la Rochette, ainsi qu'un vieil inventaire et deux anciennes genealogies de 1630 et 1720 environ), provenant des mêmes archives, et enfin le resume qu'il a fait d'un terrier des Celestins de Villarsalet. Cette documentation, dont je lui demeure très reconnaissant, a utilement confirmé et complété mon travail.

ALBIER (D'), seigneurs du Verneil, de la maison-forte de la Croix de la Rochette en Maurienne, du château des Clets, de Ternier-en-Menthon, coseig" de la val des Clets en Genevois, comtes de Ronco et Zumaglia en Piémont.

I. No JEAN d'Albier.

mort vers 1480 (G. B. Gie). C'est par lui que commence la filiation prouvée en 1723, marquée par un double trait

II. N° CATHERIN d'Albier, seigneur de la maison-forte du Verneil (l'orthographe ancienne habituelle est : Verneil, fils de feu Jean d'Albier, était, le 10 décembre 1504 (G.B.). marié à H<sup>u</sup>-leannette N. — Nobilis vir Katherinus de Albier, occupitaneus castri Acus (l'Heuille), est témoin à la Rochette, le 20 avril 1517 (Arch. Savoiroux), et le 22 juillet 1522 (Arch. Musin). Il teste le 21 juin 1526, nommant héritiers universels N° Humbert et Girard d'Albier, ses fils.

N'NIGOLAS
d'Albier d'Albier, cher
d'Albier, sgr du Verneil,
d'Albier
d'Albier, cher
chaputel, bier) vasit
de noblesse. Il ép. 1º Die N. N.; 29 c. d. du
nu d'Alservice
de quarancher de le streen, le spreade de N- Jean
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
chaputel, bier) vasit
de noblesse. Il ép. 1º Die N. N.; 29 c. d. du
nu d'Albier
chaputel, bier) vasit
de noblesse. Il ép. 1º Die N. N.; 29 c. d. du
nu d'Albier
chaputel, bier) vasit
de noblesse. Il ép. 1º Die N. N.; 29 c. d. du
nu d'Albier
chaputel, bier vasit
d'Albier, d'Albier, cher
d'Albier, d'Albier, cher
d'Albier, d'Albier, cher
d'Albier, d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
chaputel, bier vasit
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
chaputel, bier vasit
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
d'Albier, cher
chaputel, bier vasit
d'Albier, cher
d'Albier, cher
chaputel, bier vasit
d'Albier, cher
d'Albier, cher
chaputel, bier vasit
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
d'Albier
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
d'Albier
d'Albier
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
d'Albier
d'Albier
d'Albier
d'Albier
d'Albier
chaptel, bier vasit
d'Albier
d'Albier
d'Albier
d'Albier
d'Al

IV. Nº AVMÉ OU AMÉDEE d'Albier, sg' duVerneil, était l'alné. Avec sa belle-mère Marguerite de Silvent et Jean d'Albier, son frère, il fait faire inventaire, 9 juin 1580, puis estimation, 5 mai 1583 (G. B. Inve), des biens délaissés par Nº Girard, son feu père. Etant capitaine et enseigne au fort de Montmélian, il ép., contr. dot, postruptial du 27 février 1582 (Arch. Savoiroux). Die Antonie, fille de feu Nº Louis de Berthellin, de Moûtiers, et de Pernette de Presles; il était encore enseigne au dit fort en 1586 (Ibid.). Il teste le 6 février 1620 (G. B. Inve) et meurt la même année (G. B. Ge).

MICHELETTE. JEAN. HECTOR. PIERRE. CLAUDE. PHILIBERTE. (Voir LEURS ARTICLES ET LA DESCENDANCE DE JEAN AU TABLEAU SUIVANT) 

V. Illaw ser Prenns d'Albier, Illaw ser Prenns d'Albier, Illaw ser Prenns de Ronco et Zumaglia, fixé depuis longtemps ép. Dit Lucie, fille du s'her-nardin Bruniet, de Racconis en Piemont. Pierre avait pris piùn 1625 prech. Sa. 1649. Dit Marie, fille du s'her-nardin Bruniet, de Racconis en Piemont. Pierre avait pris piùn 1625 prech. Sa. 1649. Dit Marie, fille du s'her-nardin Bruniet, de Racconis en Piemont. Pierre avait pris piùn 1625 prech. Sa. 1649. Dit Marie, fille pontre Genève (Patriziato du title luci, legs à nabatiale de Corcelles, veuve capitaine au régiment de la Valoriet de Prec. pullus di luci via de bouche et maréchal des Verneil, à sa sœur.

1625 precente de Scuirassiers Claudine, femme de l'adviscio de Bouche et maréchal des Verneil, à sa sœur.

1625 precente de Nogaria de Scuirassiers Claudine, femme de l'adviscio de Prec. qui avait pour se legié de la Velavia d'Arbi.

1625 principen-Menthon et la contre de Nogaria de Scuirassiers Claudine, femme de l'adviscio de Corcelles, veuve alors capitaine au régiment de la Valorie de Nogaria d'Arbi.

1625 principen-Menthon et la contre de Nogaria de Scuirassiers Claudine, femme de l'adviscio de Corcelles, veuve alors capitaine au régiment de la Valorie de Nogaria de Velavia de Nogaria de Velavia de Scuirassiers Claudine, femme de corcelles, veuve als veuve de Nogaria de Velavia de Scuirassiers d'avait l'action de 1632 d'arbi de Velavia de Velavia de Scuirassiers d'avait l'avait de Nogaria de Velavia de Scuirassiers d'avait l'avait de Velavia de Velavia de Scuirassiers d'avait l'avait de Velavia de Velavi constitua 3000 livres en dot a sa fille (Arch. Savoiroux).

VI. Illme Amédée CATHERINE d'Albier

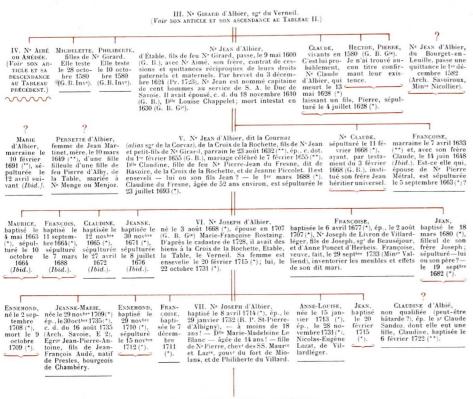
Dennardis, colièritier, avec son frère Amédée et sa seur Cathe et leur biens de Savoir et leur biens de Chambouz, ses l'espectivement beau-père et mari; fait au château de Cortanson, siné : de Ronc et : Pellette.

Par un acte du 7 mars 1660 (A. B.) en voit que Dier Catherite de son ferour et leur biens de Savoir et l

postérité.

ALBIER de la Croix de la Rochette.

TABLEAU III.



née en 1732, ép., le 3 juin 1765 (\*), avec dispense de double affinité, Dom Jean-Marie Anselme, de la Chavanne, capitaine aux gardes du corps de S. A. en 1778 (G. B.), et mourut, veuve, le 6 mars 1805, âgée de 73 ans, à la Chavanne, Derriète DU NOM. Un de ses fils, Antoine Anselme, fut le grand-père de M≈ Gonthier, née Anselme, propriétaire actuelle (1938) de l'ancienne maison familiale des nobles d'Alby, à la Croix de la Rochette.

# ALBIER OU ALBY, DE GENEVOIS ET DES BAUGES



n sait que le blason des nobles d'Alby de Genevois (voir Armorial, vol. I, p. 12), était losangé de queules et d'argent : armoiries dont les Gerbais de Sonnaz, descendants de Louise d'Alby, dame de Montdésir et héritière de sa maison, ont écartelé leur écu pendant plusieurs générations. Cette famille possédait, outre des biens à Alby et dans ses environs immédiats, des fiefs assez considérables au mandement du Châtelard-en-Bauges. La plupart des titres la concernant devaient être conservés au

château de Sonnaz, dont les archives furent entièrement détruites par les hordes révolutionnaires. N'ayant eu entre les mains presque aucun contrat de mariage, partage ou testament des représentants de cette ancienne maison, j'ai dû renoncer à en établir une filiation suivie.

On a souvent regardé comme issus du même estoc les nobles Cohenuz ou Cohenoz d'Alby et des Bauges. Malgré leurs possessions presque toujours contiguës à celles des nobles d'Alby, j'ai cru devoir, jusqu'à preuve contraire, les considérer comme une famille distincte. Elle sera étudiée à part, dans son ordre alphabétique.

TABLEAU I

VULLELME de Albiaco,
doyen du Chapitre de Genève, fut un des amiables compositeurs nommés, le 25 février 1156 (Reg'e Genè), à l'accord conclu à Saint-Sigismond
entre l'Evêque Arducius et le Comte Amédée de Genevois.

Hugon d'Albiez

est témoin, vers 1178 (Cart<sup>e</sup> d'Aillon), avec Hugon, évêque d'Aoste, le prieur Amblard, les sgrª Wiffred de Miolans et Guy des Allues, à la donation de terrains à la montagne de Morbez, faite par Ponce de Conflens à la Chartreuse d'Aillon. Hugon était probablement un d'Alby de Genevois; mais ce n'est pas prouvé.

GUILLAME d'Alby, fidéjusseur, le 10 mai 1925 (*Regis Gens*), pour le Comte Guillaume de Genève, lors de l'accord arbitral de Thône entre ce dernier et le sire Aymon de Faucigny.

VACHER d'Âlby, chev, témoin à une donation faite en 1945 (Bibl. Sebus, nº XLVI) par le Comte Guillaume de Genève au monastère de Saint-Maurice d'Agaune.

GÉRARD d'Albier

No FRANÇOIS GERAND d'Albier
fut un des seigneurs qui accompagnèrent en Flandre le Comte Pierre de Savoie; pour cette cause, 100 sols étaient dus le
30 septembre 1264 (1) (Wurstemberger, Doc. 656) au dit Gérard. Rien n'indique avec certitude qu'il appartint à la famille
de Genevois. mort av. 1322.

Ne Pierre François d'Alby, reçoit, le 5 déches très probablement mort 1322 (See Fiefs), avant le 8 déches 1337 investiture de tout (Arch. S.S.S.), ce qu'il tient au date où see acfiants mand' du Châte- possédaient une maison tard, en Bauers. (1) C'est la vraie date. François Robert d'Alby, N° Pierre d'Alby, deau, témoin le d'Alby, témoin mort avant 7 des Kal. de le 8 des Kal. de janvier 1994 novembre 1289 (Arch. Menthon) à Annecy. Menthon). lard - en - Bauges. à Alby. en-Bauges. 0.9

à Alby le 26 mai 1376 (Arch. Thuisest, avec Notation and the Savoise, E108) est, avec Notation and the Savoise, E108 décembre 1387 (Arch. Htte-Savoise, E108) füléjusseur au cont. mar. Menthon-Mont-Luci, auquel assiste également Lucinge, le 29 juillet 1395 (Rx Messve Jean d'Alby, moine (Arch. Monthouz). C'est probablement lui encésidant au prieuré de Rumilly. (Core qui, le 31 juillet 1415 (Arch. Morand), tactution de la dot de Péronnette de la Rochette, femme de Claude de Challes.

No Pierre d'Alby
reçoit, le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 14 novembre 1392 (Sm. Fiefs), investiture de ce qu'il le 15 partie d'alby, moine d'Alby, moine d'Alby, moine prieur de prieur Mémoio-res). Lucey), au contr. Negar d'Orlier, du apparient plus probablement à comme mari et comme personnage que tyber pleirer d'Alby. Pleirer d'Alby. prieur de St-Victoren biens, des hommes et des hom-1395 (Besson, Mé-mages à lui dus, avec le direct

N. Antoine d'Alby, alias Rippart, reconnait, le 17 novembre 1408 (Fiefs), les fiefs nobles qu'il tient dans sauf la fidélité due au contre, est sub-à l'aure, constant en usages, servis, tailles, etc., et généralement ten une garde d'alby, dava, à lui dus rière Mures. Le susdit Antoine et N. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, notamment dans le mandement d'Alby, deav, à lui dus rière Mures. Le susdit Antoine et N. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, choferitiers de N. Jacques d'Alby, dava, à lui dus rière Mures. Le susdit Antoine et N. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, hotomet de Mr. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, hotomet de Mr. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, hotomet de Mr. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, hotomet de Mr. Henri Roberti, père de Genevois, provenant de cette hoirie, hotomet de Mr. Frantout ce qu'il tient dans le comté de Genevois, provenant de cette hoirie, hotomet d'Alby, dava, de l'aure d'aure de l'aure d'aure d'a

Ne Jean d'Alby, dit Rippart, fils d'Antoine, est témoin à Alby à un acte passé en 1458 (Arch. Thuiset). N' Jean d'Alby est fidéjusseur, le 3 novembre 1461 (Arch. Viry), au projet de c. mar. Viry-Compey, à

(2) Suivant Galiffe, le sceau original du chanoine Guigues d'Alby, de 1394, porte l'écu losangé des N° d'Alby de Genevois. Avec Jean de Cluses, son frère utérin, ledit Guigues avait acheté de Jean du Verney. le 11 novembre 1400 (5)° des

N° JEAN d'Alby, fils de N° Antoine, est probablement le même que Jean, dit Rippart, ci-contre. Le 21 juillet 1486 (Arch. Chamoux) est ratifiée la vente d'une terre apud Montpon, faite par Nº Jean d'Alby aux Nº frères laite par N. Jean d'Alby aux N. freres Richard, vente laudée par Janus de Savoie le 13 décembre 1488 (Arch. Montpont. Le même Jean rachêtet, le 5 décembre 1487 (Arch. Genève, n. alatins), des chanoines de Saint-Pierre une cense à eux ven-due par feu N. Antoine d'Alby. Il était décédé av. 1519 (Arch. Montpon).

(Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.) 

Rd Mre DONAT d'Alby, sacriste du prieuré de Ludule de Flumet en 1471 cembre 1451. (Regte histque suisse des archives du Vatican, 1, 72). pait déjà ce poste en 1411

Rd PIERRE d'Alby, abornait des biens voisins de Montjuillet 1486 (Arch Chamoux). C'est peut-être le même Jacques d'Alby qui est témoin à Alby avec N° Claude de Mouxy, le 17 fé-vrier 1490 (Arch. Savoiroux). (Ibid.).

6º vol., liv. II, feuille III.

Nº JEAN d'Alby. (Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.)

Ne et Pernangois d'Alby, abornant à Alby le 10 septembre 1499 (Arch. Montpon et Thorens) et qui est temoin à Alby, e 2 janvier 1512 (Arch. Thuiset). (Arch. Montpon et Thorens) et qui est temoin à Alby, le 2 janvier 1512 (Arch. Thuiset). (Arch. Montpon, et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le extreme de Stadout). (Arch. Montpon, le et Prançois de Montfalcon, sgr de Flaxieu. Le 10 décembre 1519 (Arch. Montpon, le 25 août 1524 (Arch. Savoireux). Montpon, le control de Busqueta, pour le fief noble et la maison haute de Montdésir, le 25 août 1524 (Arch. Savoireux). Sur Le 14 janvier 1537 (Arch. Montpon, le control de Busqueta, pour le fief noble et la maison haute de Montdésir, le 25 août 1524 (Arch. Savoireux). Sur Le 14 janvier 1537 (Arch. Montpon, le control de Busqueta, pour le fief noble et la maison haute de Montdésir, le 25 août 1524 (Arch. Savoireux). Au un laod par Des Javoireux de Busqueta, pour le fief noble et la maison haute de Montdésir de biens relevant du fief de son mari, acte fait apud Montem Desiderium, in domo Javoireux, cur de la control de biens relevant du fief de son mari, acte fait apud Montem Desiderium, in domo Javoireux, cur de la cut de la control de biens relevant du fief de son mari, acte fait apud Montem Desiderium, in domo Javoireux, cur de la cut de l

N' Pirrane d'Alby,
ép. Dile Péronnette de
Songy. Débiteur de
1250 fl. envers Cmdi
Jean Bay, marchand
de Chambéry, ledid
Pierre, avec sa dite
répouse, donne hypothèque au dit Bay sur
divers biens lui appartenant personnellement, de façon que
Péronnette se trouve
granufic contre toute
poursuite; acte passé
a Chambéry, ledid
a Chambéry, le 10
a viril [350]
Arch. S.S.S., n°2986)
Arch. S.S.S., n°2986)
Arch. S.S.S., n°2986.

N° ANTONIE
N° ANTONIE
d'Alby, écuyer,
ép. Dile Péronnette de
songy. Débiteur de
léquel est passé à Mondtésir, cosg' de Montvuagnard, pupille de sa mère, est dit
était mariée avant
d'Alby,
femme de
N° Lyn
N° ANTONIE
d'Alby,
femme de
N° Lyn
N° Lyon
Brunier,
sg' de March. Sis [16], dans l'éposème l'épus d'arch. Monthouz], il
elle vend, avec ses
del N° et l'Pierre de Rossillon et d'Humberte de Chaidlin. Le 3 mars 1534 (Arch. Monthouz), il
elle vend, avec ses
vend à M' M' François Ge Valence, sg' de Grully, cons' du Roi au Parlement de Savoie, ets fils, des servis,
fortilly que lieux circonvoisins, pour 370 l. Il achète, le 10 septembre 1563 (Ibid.), de Gussyet aux manfortully que lieux circonvoisins, pour 370 l. Il achète, le 10 septembre 1563 (Ibid.), de Gussyet aux manfortully que lieux circonvoisins, pour 370 l. Il achète, le 10 septembre 1563 (Ibid.), de Gussyet aux manfortully que lieux circonvoisins, pour 370 l. Il achète, le 10 septembre 1563 (Ibid.), de Gussyet aux manfortully que lieux circonvoisins, pour 370 l. Il achète, le 10 septembre 1563 (Ibid.), de Gussyet aux manle N° Guillaume Marchand (qu'elle avait épous en 1564 et avec qui elle vivait en 1571 (Ibid.), de Ibid.
Arch. S.S.S., n°2986)
Arch. S.S.S., n°2986)
Arch. S.S.S., n°2986.
Arch. S.S.S., n°2986.
Arch. S.S.S. or de Monthous, n°1 de Rossillon des fils non nommés, substitués en son testament du 31 jarch probade Rossillon des fils non nommés, substitués en son testament du 31 jarch probade Rossillon des fils non nommés, substitués en son testament du 31 jarch probade Rossillon des fils non nommés, substitués e

N° et P° Claube d'Alby, sgr de Montdésir
ép. 1° Dilº N. Joly, sœur de N° Jean Joly, sgr de la Roche et d'Alèry, que Louise, fille du dit
Claude, en son testament de 1607, appelle son oncle maternel, lui recommandant ses
enfants; 2º par cont. mar. du 8 novembre 1581, D'ilº Louise Marchand (Invº Mestral, Arch.
Savoiroux). Par acte du 28 janvier de la même année (Ibid.), N° Claude d'Alby était créancier
le Dilº Gabrielle Portier, veuve de M° Humbert Roland. Sa deuxième femme. Louis
Marchand, est probablement la même personne que celle de ce nom, dite de Salins en
Bourrgonge, qui ép. ensuite, contr. mar. du 10 mars 1586 (Invº Mestral, Arch. Savoiroux).
N° Christophe de Terrier de Montvuagnard.

en 1607 (Dre Clergé). C'est probablement lui, N' Louis d'Alby qui est témoin à Montdésir le 14 mars 1592 (Arch. Savoiroux).

Die Louise d'Alby.

Die Astoinette d'Alby
fille ainée, certainement du premier lit, dame de Montdésir, épousa Ne François de Gerbais, sg' de Sonnaz, fils de Ne Amé et de Claudine de Belly. François testa, prisonnier de guerre, à Genève, après la malheureuse tentative de l'Escalade, le 12 décembre 1602 (Copie, Arch. Thuiset), quelques instants avant d'être mis à mort par les Genevois. Louise teste, evuev, e 4 septembre 1602 (Arch. Sonnaz) et Montpon), en son château de Montdésir, dans la chambre au-dessus du poele. Elle voit enterce en 1607 (Arch. Sonnaz) et Montponi, en son château de Montdésir, dans la chambre au-dessus du poele. Elle veut être enterrée au tombeau de ses ancêtres, en l'églies El-Donat d'Alby, Elle nomme héritiers universels ses fils, leur substituant ses filles, puis sa sœur Antoinette, puis N- Jean Joly, sg' de la Rôche et d'Aléry, oncle maternel de la testatrice (voir Geribas).

(R. P. Alby).

N. B. — Au moment même de l'impression, on me communique un parchemin (Arch. Hte-Savoie, fonds Mugnier), établissant que Perret d'Alby, desu, avait, le 22 novembre 1289, une fille nommée Agnès, fiancée à N· Hugonet Cuennoz, fils de Mess\* Pierre Cuennoz, d'Alby, chev'; Rª Pierre d'Alby, moine de Saint-Georioz (?), est témoin à l'acte par lequel Pierre Cuennoz donne à son dit fils Hugonet divers biens qui serviront à garantir la dot de ladite Agnès.

Je trouve d'autre part (Arch. Blay) qu'une Dite Antonie, alias Thomyne, de Albiaco, était, les 13 mars et 15 mai 1528, épouse de N· Jacques de la Charnée, fils de N· Claude, sgr du Mollard.

(1) D'après des notes généalogiques conservées au château de la Croix de la Rochette et dont je dois la communication — au cours de l'impression de ces pages — à l'obligeance de M. Maurice Jacomet, Anatoise, plus tard M<sup>\*\*</sup> de Montfalcon, serait fille de N' Catherin d'Albier, figurant au degré II de la filiation des seigr du Verneil, page 15 du présent volume. Nous n'en avons pas la preuve, mais je considère le fait comme fort proble, les notes en question étant généralement assez exactes.

ALBIGNY (D')

NTIQUE famille féodale, possessionnée à Saint-Pierre-d'Albigny et dans les Bauges, dont plusieurs membres ont troqué leur nom contre celui de du Bourg, de Burgo. Nous perdons sa trace dès 1273. Armoiries inconnues.

N. B. — Tout ce qui, en ce tableau, ne porte pas d'indication d'origine est tiré du Cartulaire d'Aillon.

donne, le 22 avril 1134 (Reg\* dauph\*), à l'église Saint-André de Vienne le quart des dimes de Saint-Pierre-d'Albigny, sous condition qu'une de ses filles sera reçue religieuse du conseil de l'église de Tamié, à peine de cent sols qui devront lui être payés.

GONTIER d'Albigny, avec son fils ci-dessous, vend, le 6 janvier 1235, aux Chartreux d'Aillon, les arbres de son champ de Bez, qui fut à Nanterme de la Palud. Sa terre est dite abornant le 27 mai 1238.

PONCE d'Albigny, chevalier, avant le 24 juin 1220, avec Pierre Grassy, chevalier, et Jacques de Curienne, ont fait, comme procureurs de Guillaume Magnini, donation à la Chartreuse d'Aillon de terres à Morbez et à Margeria, sous réserve du fief du dit Ponce, que tenaient les seigneurs de la Compôte. Ponce était mort avant avril 1234. Sa veuve Hélizabel, dite en 1236 H. de Burgo, en 1239 Domina de Burgo, vivait encore en 1261. (1). PONCE d'Albigny, chevalier,

ANDRÉ d'Albigny, près du dit

GIRARD BERNARD agit avec d'Albigny; au son père le savigne à a Chigny, au fe janvier Albigny et à Albigny, au desus de sau cours d'albigny et à Albigny, au d'Espara de le passe d'Albigny, au d'Albigny, au d'Espara de le passe d'Albigny, le 7 avril 1239, avivre en paix avec le couvent des Chartevet d'Aillon, avivre en paix avec le couvent des Chartevet d'Aillon, avivre en paix avec le couvent des Chartevet d'Aillon, avivre en paix avec le couvent d'Aillon, avivre en paix avec le couvent des Chartevet d'Aillon, avivre

WULLIELMET de Burgo,
fils mineur de Pierre ci-dessus, promet figure sur un rôle des feudaratifier la vente de 1255 à la Chartreuse; taires des Bauges en 1273
il est témoin, le 13 mai 1261, à Albigny, (L. Morand, Les Bauges).

(1) M. l'abbé L. Morand, dans son ouvrage Les Bauges, conclut qu'Hélizabel était la dernière représentante de la famille qu'Hélizabel était la dernière représentante de la famille de Burgo, dont les fils auraient relevé le nom. C'est possible, mais je me garderais d'être aussi affirmatif.

# ALBRIEUX (Bons)

P.: d'azur à la croix tréflée d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef (Pl. I. p. 9).

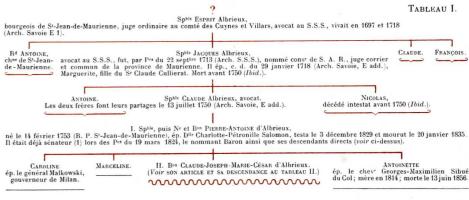
N. B. - Tel est le blason que portèrent les barons Albrieux et que décrit en ses notes feu le C'e d'Arves. Dans son Armerista. le CF Franch-Verney donne une version différent : d'or, au peuplier au naturel surmont d'un soleil d'or (!) entre deux étoiles de même (!); le peuplier au naturel surmont d'un soleil d'or (!) entre deux étoiles de même (!); le peuplier adextré d'une aigle de sable et senestré d'un léopard lionné de gueules tenant une bannière de même ; le tout sur une champagne bander d'argent et de gueules. Le cimier serait une couronne ducale d'où sort un bras nu armé d'une épée. Devise : FRUCTUS ET FLORES IN ODREM SUAVITATIS.

avec son père et son oncle Jacques

Il y a sûrement quelque erreur dans la description de ces armoiries qui, sans doute jugées trop compliquées, paraissent n'avoir jamais été portées par la famille Albrieux.

Es Lettres Patentes qui, le 19 mars 1824 (Arch. S.S.S.), accordent à Pierre-Antoine Albrieux, pour lui et ses descendants directs, le titre de baron, nous apprennent que sa famille, de la vieille bourgeoisie de Saint-Jean-de-Maurienne, était, à cause d'honorables emplois civils et militaires et de longs et bons services au cours de deux siècles, réputée une des plus distinguées de la province. Sa prompte extinction ne

l'a toutefois laissé jouir que peu d'années des prérogatives nobiliaires.



<sup>(1)</sup> C'est une note du C'e d'Arves, reproduite par le C'e Amédée de Foras, qui le dit, sans indiquer de référence. J'avoue n'en avoir trouvé confirmation nulle part.

6. vol., liv. II., feuille IV.

II. Bes CLAUDE-JOSEPH-MARIE-CÉSAR d'Albrieux,
(10' SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.)

né à Saint-Jean-de-Maurienne le 17 juin 1785 (R. P.); substitut avocat fiscal genéral au Séant de Savoie, nommé sénateur par Pes du 9 janvier 1829
(Arch. S.S.S.), enregistrées le 28 mai 1830 (Burnier). Il avait ép., le 2 janvier 1860 (lass. Chapperon), Marie-Thérèse-Jeanne, fille de Claude-Nicolas Verney, directeur de la poste, et de Marguerite Leborgne (de la famille du général C\* de Boigne).

III. Bon Pierre-ANTOINE-Joseph d'Albrieux,

THÉRÉSE

Ép. le C's Jean-Ange Craveris de Pessineto, sous-lieutenant, puis capitaine à la brigade de Piémont; mère le
5 septembre 1829 (Mss. Chapperon).

HI. Bon PIERRE-ANTOINE-JOSEPH d'Albrieux,
mort vers 1862 à Chambéry, sans postérité légitime, mais laissant un fils naturel,
plus tard légitimé, né de Sophie Buet.

(1) Je dois à l'obligeance du colonel de Orestis de Castelmuov, directeur de la revue FERT, à Bome, les renseignements concernant la carrière militaire du B\*\* Antoine d'Albrieux, Il a bien voulu les faire rechercher pour moi à Turin; je suis Leureux de pouvoir ici l'en

remercier.

D'autre part, je dois signaler que les faits
portés sans indication d'origine dans ces
tours teblesus cent extraits de potes four deux tableaux sont extraits de notes for nies à M. de Foras par M. le C' d'Arves

IV. Antoine Buet, puis B<sup>10</sup> Antoine d'Albrieux,
né à St-Jean-de-Maurienne le 3 décembre 1837 (Arch. d'Etat, Turin), engagé volontaire au 2º Régé
de la brigade de Savoie, où il fit la campagne de Crimée; opta en 1880 pour la nationalité italienne;
sous-lieutenant au dit R' le 10 juin 1880; campagnes de l'unité italienne de 1860 à 1866; capitaine
au 1-R' le 21 mai 1876. Mort retraité, chevé de la Couronne d'Italie, en 1894 (Ibid.). Il porta d'abord
le nom de sa mère; par P<sup>10</sup> du 2º novembre 1863, enregistrées le 5 janvier 1864 (original commiqué par la famille), Victor-Emmanuel, roi d'Italie, accorde à Antoine Buet, sous-lieutenant au
let R, brigade du Roi, fils naturel de feu le B<sup>10</sup> Pierre-Antoine d'Albrieux et Sophie Buet, la légitimation avec droits et prérogatives portés en l'art. 179 du C. civil, et la rectification des on nom,
lequel sera désormais: Baron Antoine d'Albrieux. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité (1).

# ALÉE (DE L') OU LALÉE (DE)



20

'at trouvé ce nom le plus anciennement mentionné dans un acte du 4 janvier 1392 (Arch. Genève), par lequel Pierre de Leta, de Satigny, fait procéder à la vente de divers objets de son mobilier. Cela est sans rapport avec l'antique sanctuaire annécien de N.-D. de Liesse. De fait, les origines des nobles de l'Alée sont plus difficiles à préciser que ne le ferait croire le tableau généalogique qui leur est consacré au premier volume de cet ouvrage.

(Voir la suite à la page 21.) N. N. de Leta, frère de N° et Egrr Pierre ci-(Arch. Savoiroux), de l'accord entre N° Antoine contre, et père de Leta et Françoise de la Motte, veuve Cor-de Ve Aymon, rerit, Un N° Jean de la Lée, châtelain de Viry, V<sup>ble</sup> Mre Nicon de Leta, prê-tre, témoin à N° et Egre Pierre de Leta, notaire d'Annecy, y reçoit un acte le 23 novembre 1490; peut-ètre est-ce lui, Pierre de Leta de Cabanis, n°e, clerc impl' et apauc, qui reçoit à Genève, le 5 mai 1494 (Arch. Savoiroux), la Genève en 1482
(Arch. Genève, transaction de N° Antoino de Leta, d'Anneey, avec Françoise de not. lat.).

la Motte, veuve Correrii? Peut-être lui aussi, Egr Pierre de Leta, bourge d'Anneey, qualifié secretaire ducal le 15 février l'1611 (Arch. Thuyset). D'après Galille (Mss.), Egr Pierre de Leta, juré de la Cour de l'official de Genève, reçu hourge de Genève le 26 avri 1504, doit être identifié avec N° Pierre de Leta, juré de la Cour de l'official de Genève, reçu hourge de Genève le 26 avri 1504, doit être identifié avec N° Pierre de Leta — qui ép. D'le Claudine Richard, fille de feu Egr Antoine et de Mye de Confignon (1). Pierre, veuf de ladite Claudine et administrateur de leurs enfants, vend, le 17 octobre 1514 (Arch. Montpon), son frère Jean étant son procureur, des biens à Vons. Il vivait encore en 1533 (Arch. Genève). rerii. Un Ne Jean de la Lée, châtelain de Viry, est témoin à Genève, le 23 septhre 1492 (Arch. Viry) et le 8 février 1513 (*Ibid.*). Il agit comme le même per-Viryjet le 8 février 1513 (*Ibid.*). Il agit comme procureur de N° Pierre, son frère, le 17 octobre 1514 (Arch. Montpon). Les deux frères achétent ensemble, le 25 mars 1516 (Arch. Genève, not. lat.), une étable avec place sise á Genève, près le Bourg-de-Four. Il était mort en 1534. C'est probablement lui, N° Jean, figurant à la page 16 du tome l'ed e'l'Armorial, qui, le 15 septembre 1498 (Arch. Thuiset), recoit quittance de N° Claudine de Monthouz, veuve de N° Guillaume de Foras. PÉRONNETTE. N° BERNARD.
N° JACQUES.
N° Pierre, leur père, agit comme administrateur de leurs biens le 17 octobre 1514 (Arch. Montpon).
Le 27 févirer 1527 (Arch. Chamoux), aux noms de N° Pierre, son père, et de peut - ètre de l'acceptant de N° Pierre, son père, et de peut - ètre de l'acceptant de N° Pierre, son père, et de peut - ètre de l'acceptant de N° Pierre, peut - ètre de l'acceptant de N° Pierre, peut - ètre de l'acceptant de N° Pierre, peut - ètre de l'acceptant de N° Pierre l'acceptant de l'acceptant de N° Pierre l'accep Chamoux), ès qualités, il vend à Sp<sup>ule</sup> Sg<sup>r</sup> Janus Richard une terre à Alby. Le 2 mars 1549, N' Ber-nard, fils de feu N' Pierre de Lalée, bourge d'Annecy, vend à Ne Louis du Nyeure divers biens à Annecy. évêque de Bagnorée, 10 mai 1576 (Arch. Chamoux). (5). Georges, baron de vrier 1511 (Ar-Menthon, ch. Thuiset). Annecy. ch. Thuiset). N° PHILBERT,

N° PHILBERT,

Annecy, le 15 octobre 1557.

Annecy, le 15 octobre 1561.

Annecy, le 15 octobre 1561.

Annecy le 16 ef eu M° Amed Archier;

2 D™ Claudine, la cadete, fille de feu Jacques, femme a Annhonin de Feu M° Amed Archier;

4 e N° Pierre de Chavanes et d'Alexandrine David | liviatile pays de Gex.

50 Gex.

1 e février 1573.

N° HUMBERT, CLAUBE et Pierre.

4 l'Alée, frères, possédaient neveux de R™ Gallois de Regard qui, a la nueve neveux de R™ Gallois de Regard qui, a la (1) Ici, Galiffe fait erreur:
N° Antoine Richard a
peut-être épousé Mye
de Confignon, mais la
mére de Claudine est
appelée Antonie dans
un acte où le nom de sa
famille n'est pas indiqué (Arch. Montpon).
Elle figure à la serve. 16 juillet 1584 et mourut avant 1589(Arch. Savoiroux). Saveuve vivait encore le 4 août 1624 (2). (Arch.Genève) N° CLAUDE, Lémoin à Annecy, le 5 fils de feu ép., c. d. du 2 nov<sup>les</sup> teste le 5 mai, nièce et légaoctobre 1561; peutètre le même que celui qui y futtémoin le 28 avril 1550. Un N° le 26 janClaude de l'Alée, François d'Appo1564.

Se claude d'Annecy ne 1564.

Se claude de l'Alée, esttémoin, nex, sgr de Cranves; de M° J\*-Bapte voiroux jde Claugraph, proc° au d'ine-Antonie de Violon, veuf de Nicolui qui y futtémoin le 28 avril 4550. Un N° le 26 jannex, sgr de Cranves; de M° J\*-Bapte voiroux jde Claugraph, proc° au d'ine-Antonie de Violon, veuf de Nicolos de umoins sont de Bieux.

de au moins sont de Bieux.

de au moins sont de graphen de l'alée de l'Alée, proc° au de de l'alée de Bieux.

de au moins sont de l'alée de privation de procession de l'alée de procession que (Arch. Montpon).
(2) Elle figure à la page 17
du tome I de l'Armorial.
(3) Serait-ce lui, Jacques
de l'Alée, qui reçut, le
15 septembre 1578 | Dra

du Cergó, un d'inisdu premier lit.

du Cergó, un d'inisdu premier lit.

ordres mineurs du dit évejue Gallois de Regard, et
qui, docteur en droit, était, le 1 v octobre 1577 (Ibid.),
(4) N° Jacques a peut-être eu une troisième fille. N° Mye dit le 25 janvier 1543, fille de feu N° Jacques de l'Alée, pourvoi de la cure de Sion N° que de l'Alée qui, veuve
de N° Guillaume Mignion, fait, en faveur de l'êt Claude Poencet, une quittance, le 3 mai 1563. à Anneev, dans la maison de N° François de l'Alée, qui, veuve
(5) Bien que je les trouve partout qualifiés nobles. Jacques de Leta et Jean, son père, ont l'un et l'autre exercé le notariat (Arch. Viry).

N. B. — Tout ce qui, dans ce tableau et les deux suivants, est inscrit sans référence, est prouvé par des titres orieinant controllés.

De nombreux documents concernant des personnages portant ce patronyme, et qui semblent bien appartenir à une même famille, sont passés par mes mains. Il en appert que des notables de Leta ont coexisté à Genève et environs aussi bien qu'à Annecy, dès la fin du xvº siècle. Trop souvent, toutefois, je n'ai pu rattacher par un trait de filiation les individus dont j'ai trouvé les noms dans de vieux minutaires d'Annecy ou de Genève, ou dans divers titres, ceux entre autres demeurés au château de Songy et gracieusement mis à ma disposition par son propriétaire.

Les tableaux qui suivent résument un labeur consciencieux, mais dont les résultats — on le verra par les multiples réserves qui y sont exprimées —, sont loin de me satisfaire : l'existence de nombreux homonymes contemporains risque de m'avoir entraîné à quelques confusions presque inévitables; à coup sûr, bien des obscurités subsistent. Je m'en excuse et crois que mon travail apportera néanmoins un utile

but, bien dec obccurree					
complément à l'étude déjà parue	sur cette fam	ille. 🤊			TABLEAU II.
?	?		?	? ?	? ?
d'Annecy, comme mari de Péronnette, fille de feu Ne Jacques Courerii, de Germinay, cit transige le 5 mai 1494 (Arch. Savoiroux) agi Genève, avec Die Françoise de la Motte, 151	n genevois, dritte le 16 mars frère 10 (Arch. Ge- 11 (Arch. Ge- 11 (Arch. Ge- 12 (Arch. Ge- 13 (Arch. Ge- 14 (Arch. Ge- 15 (Arch. Ge- 16 (Arch	Dr ès de la Lée, oit, is, témoins à Annecy ; janvier 1489 (Pourhist.), acte reçu par uesde la Lée, notaire.  te, ques de Confign par ledit prieurs on du fief du dit Co	1480 (Besson) prieur du St-Sé- pulchre d'An- necy, s'oblige, le 20 nov <sup>bre</sup> 1488 (Arch. Thuiset), envers Ne Jac- on pour les laods achetés mouvants	de Leta de Leta, assiste nre, reçoit NePhili- un acte en bert de Compois, ques de châteln Leta, nre, d'Evian, agit le 30 en 1473. Juin 150 en 1473.	novbre Talloires, 1468 23 juin (Arch. 4519. Genève), procr de Jean Dupeyrat, bg* de Genève. Mermet de la Lée, bg* d'Annecy,
	?	?	?	?	?
de Maclamod, fils de feu N° Antoine, conse n son nom et de Péronnette Couverir, necy, sa mère, a vendu le 26 novembre 1512 cosyn (Arch. Savoiroux, à N° Louis, fils de feu cité le N° Pierre Portier, de Rumilly, un pré Un N° de son franc alleu, sis à Germinay, et, l'Alée le 20 mai 1513 (bid.), un bois au dit lieu, colare vente ratifiée le surlendemain par sa qui mère. Un N° Claude de Leta, chausse- 1550.	et bgs d'An- d'Atle de mai 1536, sous de mai 1540. de l se 19 mai 1540. de l se Louis de Gui (5) ép. D!le Ni- rair de de Laneau rais euve, était, en 29 j remariée à van Pierre - Louis ven	Louis de la Lée le jeu nnecy, père des ci-es, agit le 7 mars 12 st peut-être lui, 7 k-lée, dont la femme, llermine Pochat, est ne le 19 août 1548 (livrs on Lovs). Veuve déjà ganvier 1557 (7 es Escues), elle vivait, le 29 abne 1574 (bid.), re e à Ne Jean-François it.	des- de l'Alée, 535. praticien ouis d'Annecy, Dlo procur de nar- son neveu, e de N° Hector, i le fils de feu cha- N° Pierre no- Bonjour, ma- d'Annecy,	l'Alée. de la L hte N. tous de cédés a laissant héritie fils, ht	Mermet de l'Alée, ée, ép. père de Ne Viollet; André; peut- eux dé- être le même v. 1543, que Ne Ay- t pour monqui.le18 r leur septirs 1546 e Jean (Arch. Viry), alias vend une d, de vigne à Ne , qui Charles, ben 1 1543
7-			9	?	?
moin à Annecy le 31 décère 1546, moin le 21 de ver Ne Louis, son père. Il était novère 1549 déjà mort le 24 septère 1548, jour à Annecy où un acte est passé à Annecy dans la maison de ses héritiers. Havait ép. Die Pernette Joly, qui, veuve, Esch ait quit vel 7 novère 1568 à Die Françoise Clets, Vectier, sa belle-fille, veuve de feu N° god, chaques de l'Alée, et à leurs enfants pui le fer pilles, de la pension de 40 fl. annuels (Archivelle, de la pension de 40 fl. annuels (Archivelle, de le pension de 40 fl. ann	assiste a la ratilica acte du 23 mai 15 de l'Alée, trésorier le 4 août 1570, m de Lancau, veuve d fillede f.NJeandel dine Mouthon. Le avannes), il achète c protre apque, curé des censes au mano août 1581 (Arch. la Fléchère-Beau grand-mère (non n	tion, non datee, d'un 63 pour N° François de S. A. Il était déjà, arié à D <sup>ne</sup> Nicolarde e N° Louis de l'Alée et Laneau et de D <sup>ne</sup> Clau- 2 20 février 1580 (T° de Rª Mre Etienne des des Clets et de Mani- it d'Anneev. N° Pierre la Ruaz). Il teste en urgerardi: sepult en l'	fils de N° té Louis, tém" à Annecy avecson père le le 31 décère 1546 et. seul. — le9avril 1547.  -Louis était const sa maison d'Ann église ND. de épouse, à ses filles	Liesse, au tombeau s; hér un N° Pierre,	cy dans la maison de N° Amédée de Dérée.
				?	? ?
le 9 septher 1560, de N'e Fran- gois, fils de f. N'elean Suchet, 4 octobre 1550, chi- une vigne à Nouvelles. Hép. Jacques, fils de l' Dile Françoise Vectier, qui, Claude Fenolite veuve et tutrice de leurs en- brets, avril le 7 nouver 1568. Per le loly sa mère fosts, avril le 7 nouver 1568.	Humbert, est ( substitué par c N° Pierre- Louisde l'Alée, son oncle, le ( 11 mars 1590 (Arch. la Flé- t chère-Beaure-	N° PIERRE (1), Drawin de Genevois, comme héritier de son père. jadis fermier pour Mgr en son man- dement de Bonne- ville. fait quittance, N° Pierre Sautier, de qu'il devait; il agit et et meurt avant le 4 ju	Leur père, 1590, gue à chacune fl. et ses vèteme nuptiaux (3). le 20 février 160 e Jussy, d'une concore le 15 mars	400 (R.P.Cernex) : ents Dile Gasparde de Mandollaz, fille de f. Ne Amblard et 9, à de Claudine	enseigne Louis aufort Ste- de l'Alée, Catherne, père de accense Claudine des terres ci-des- entre An- necy et
	Г			1	?
Ne Jean Ne Louise Pernetite, de l'Alée, de l'Alée, mentionnée avec décédes tous deux avant 1638.  (1) Cest lui, N' Pierre de l'Alée, avocal au Conseil de Genevois, qui agit le 10 juin 1622, comme tuteur des enlants de f. N' Claude	sœur du dit Jean, tager leurs biens psse de Chavannaz rant, deux tiers a Jeanne-Françoise çois de Mandollaz (Arch. Morand), l l'Alée, son neveu.	urch. Cevins). № Jean assistée de N° Jean-I indivis dépendant de , en attribuent, suiva u dit № Jean et l'aut de Chappot, v° de № F , testant le 4 septbre ègue 200 fl. à № Jear Ce dernier était déjà a	, fils de f. N° Guil ouis Machet, son e la maison de l' int sentence arbi re tiers aux épou ran N° Jeanne e 1643 400 fl. que n de Jeanne-Fra ilors instruire D'	i mari, voulant par- 'Alée, sise à Massy, trale du 5 juin cou- x Machet. est légataire, 1643, de lui laisse sa tante nçoise Chappot, pour le Constance Machet	vier 1601 de Chau- vier 1601 de Chau- (R. P. mont, re- connu an e cy). cien noble le 14 juil- let 1631 (Rôle de la
comme tuteur des enfants de f. N. Claude Machet, collateria au Conseil de Genevois, et, le 7 mai 1629, comme cosvndic d'Anneev, il épousa job Jacqueline, fille de N. Michel Filliard, de Cusy, décédée le 22 août 1622 (R. P. Anneey,) Pierre eut de Jacqueline au moins trois enfants, Bernard, Françoise et Marguerite, N. François Pfilliard, frète de Jacqueline, fut, avant le 3 avril 1636 (Arch. la Fiecher-Beaurgand), curateur Margue- rite, Bernard, ayant teste le 3 septi <sup>18</sup> 1634 (Bdd.), mount vers 1666. Sa sœur Margue- rite — ou Claudine-Marguerite — épousa N. François Exertier, seg' du Verney. Elle	le 3 août 1653 (R.	1665, Nº Phili- rançois de Motz, 18 d Choisy; décédée Ros on mari convola meu te Salteur de la mar	ee», ep. de N° J nou- le 6 août 10	JEAN-LOUIS Machet, 1665 (R. P. Chavanna  JEAN, 3, ép., le né et bap sct Benoît le 29 n lles. Elle 1645; a 1668; son mourir 7 septem- jeun.	CHARLES-JOSEPH, tisé né et baptisé le ars 2º mai 1646; mort dù probablement très jeune et sûremen! e sans descendance

2) Dans une communication du ch<sup>a</sup> Ducis, parue dans la Revue savoisienne du 31 mars 1881, une erreur ou une distraction de l'auteur donne comme époux à Antonie de l'Aide M' Claude Fenolitiet, qui fut en realité son beau-père.

con estance un, commune de la fournette, vivant le d janvier 1946 (Arch. Savoirous? Il appartiendrait à la branche des sgr de Songy...

(5) Cette page étant déjà sous presse, je trouve (Arch. S.S.S.) que N. Louis de l'Alée, qui ép., e. d. du 25 février 1565, Dir Nicolarde de Laneau, était fils de N. Bernard et frère de N. Phillibert (Tabl. II. Aut registres paroissiaux de Menthon, je trouve également un N. Gaspard de l'Alée, d'Annecy, parrain, le 28 mai 1581, de Gasparde, fille de N. Jean Crosson; il pourroit être frère de Louis et de Phillibert.

de l'Aide M' Claude Fenolliet, qui fut en realité son beau-père.

(3) Jeanne ép., c, dot. du 20 mars 1599, N' Bernard, fils de f. N' Christophe Dupuys, bourgeois d'Annecy.

(4) Serait-ce lui, Cuillaume de la Tournette, vivant le 3 janvier 1996 (Arch. Savoirous)? Il appartiendrait à la branche des sgr. de Songy...

étre lui, N. Jean de l'Alée, mort en Allema-

gne au ser-vice de l'Empereur, dont le pre-mier servi-ce anniver-

de Jacques-An-dré de l'Alée et de Françoise Perrucard, inscrits au ta-bleau, il faut

encore ajouter:
JEANNE - PÉRONNE,
née le 26 février 1711 (°),

#### Nº Louis de l'Alée

A notre connaissance, seuls, un pennon généalque (Arch. Monthouz) et l'Arm! de Loche mentionnent son existence; elle n'est donc nullement prouvée.

Ne Jacques de Leta, ne impérial et ducal, secrétaire ducal et hourgeois d'Annecy, témoin à la Roche, le 22 avril 1489 (Arch. Viry), vivant le 19 avril 1503 (Arch. Songy), ép. D<sup>ile</sup> Philiberle, fille de Ne Pierre Teste et de D<sup>ile</sup> Anne Croyson, morte veuve avant le 24 juillet 1508.

N° AMÉ OU AMÉDÉE de Leta,
l'agit le 21 août 1538 (Ibid.). Le 4 septembre 1543 (Ibid.), il éait servétaire et fermier du sceau du Mew Conseil de Genevois. Hacquiert, le
2 décembre 1544 (Ibid.), des biens à St-Sylvestre. Encore vivant le 5 octobre 1550 (Arch. Montpon), il était mort avant 1565 (Ibid.).

N° FRANÇOIS de l'Alée, sgr de Songy.
greflier au Maue Conseil de Genv. 1548, secré ducal, 1550, ép. en 1559 (Mss. Comnène) Die Marie
de Chabod. Qualifié dès 1569 (Arch. Chamoux) cosgr d'Hauteville, il achète à Alex, le 23 décembre 1574 (Arch. Songy), de Die Martiale de Gilly, veuve de N° Bernard d'Arenthon, la sgris
de Manigod. Décédé en avril 1594 (Ibid.).

N° Louis, h°n de la Tournette, sg° de Songy, possédait l'Office de curialité du mand d'Alby, qu'il accense le 29 janvier 1602 (Arch. Savoiroux). Le 31 décère 1620, it égieuse en chevalier et grand-croix des SS. Maurice et Lazare, meurt, agé de 60 ans, le 20 avril 1624 (R. P. Annecy). Jeanne de Loras, sa veuve, vend, le 3 mars 1626, des biens sis à Montmasson, p°se de Marcellaz; elle vivaitencre le 1er novbre 1628.

No ABEL, bro de la Tournette, témoin au testament de Marguerite Marc, dame de Monthouz, 17 mai 1610 (Arch. Monthouz).

Iabitant la maison-forte du Mollard, à Bellecombe en Tarentaise, qualifié bro de la Tournette, il achète, le 24 mars 1638, de No Marguerite de Loctier, veuve de No Gaspard de Salins, son beau-père, pour le prix de 730 écus, des biens à Saint-Marcel en Tarentaise. Il ép., en août 1630, de la fille ci-dessous.

MARIE, JEAN

JACQUELINE.

Rd FRANÇOIS, LOUISE, ép.de N° Phicher de Genève en remplacement de libert de Pin-des Genève en remplacement de libert de Pin-des Genève en Chres de Genève en remplacement de libert de Pin-des Genève en Tarentaise au c. d. de son frère Jacques. Norde, Pelly1, il assiste au c. d. de son frère Jacques. Prêtre le 29 mei fê28, curé de Challonges, 1633; de Màires, décembre 1631; de Chapeiry, 1634; de Locmpôte, 1639; de Viry, 1642. Résigne pir de 730 écus, des biens à Saint-Marcel en Tarentaise. Il ép., en août 1630, son canonicat, 2 mai 1660; curé de Metz, 1662; Feigères, 1667; Die Françoise de Salins, qui fut mère, le 5 décembre 1632,"), de la fille ci-dessous.

No Jacous Marie, mort avant 1691 on Anne Jane, née le 97 nether de l'Albe, mort avant 1691 on Anne Jane, née le 97 nether proposition de l'Albe, mort avant 1691 on Anne Jane, née le 97 nether proposition de l'Albe, mort avant 1691 on Anne Jane, née le 98 nether départ de l'Albe, production de l'Albe, produc

N. N., fils, Jean-Marie, fils, Jean-Bartiste, fils, Jean-Bartiste, fils, (5) Ce doit être lui, N° François-Centaure, fils de feu Jacques-André, qui, à la veille de sa profession chez les Cordeliers de Chambéry, teste en faveur de son frère Louis-Henri, le 29 novembre 1736 (Arch. S.S.

Françoise-Julienne ép., le 23 avril 1743/IR. P. Annecy). N° Jean-Claude de Chissé, sg' de Polinge, veur de Marie-Françoise-Paule de Diesbach.

PHILIBERTE. N° LOUIS-HENRI, sg' de la CroixVincent, dit baVincent, dibVincent, dibVinc

JOSEPH -MARIE. août 1733(\*) mort avant 1742 (Tabel<sup>n</sup>).

N\* JOSEPH-MARIE
(Voir SON ARTICLE
ET SA DESCRIADACE
AUTABLEAU IV).

N° FRANÇOIS MARIE de l'Alée,
sgr de Songy, né le 14 mars 1737 (R. P. Annecey), hérr univ
de sa mère par test! du 4 août 1742 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1742 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1742 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
te summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test! du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (Tabele): officier au
test summer par test du 4 août 1745 (

JEAN-PAUL, né le 26 juin 1743 (°), entré le 14 mai 1760 au R¹de Savoie ; passé en 1764 au service de France, en garnison à Bordeaux, puis en Sépulturé le 12 juin 1774 (°).

FRANCOIS-MARIE Lallée né le 10 septembre 1780, ép. civilement avant le 24 juin 1785 (Etat civil de St.-Sylvestre) et religieusement le 27 juin 1800 (†) Étiennette Vergain, fille de Donat et d'Hyacinthe Roux. Il mourut le 9 déclare 1838 (†), sa veuve le 14 déclare 1842 (Ibid.).

italien.

Jean-Marie-Maurice Lallée.

Louise, N. N. fils,
N. N. fils,
N. N. fils,
Joseph Lallée,
né le 24 juin 1797 (†), baptisé à Chapeiry le 19 juin 1800,
née le 15 juin 1800, née la 1801 (†). le 20 sobit 1801 (†). fillede feu François Vincent. Morten 18185 (†)

JOSETIE, ANNE- CLAUDE, JEANNE- PIERRE, MÉE STATE DOSEPH-MARIE, LOUISE-MARIE, PRANÇOIS-MARIE, A. PIERREnée v. 1823, ép., JOSÉPHIRE, né le 13 mai bre 1828, ép. née 125 5 avril né le
JOSEPH, fils de 15 mai bre 1828, ép. née 125 5 avril né le
JOSEPH, fils de 1826, mortele Claudine
Nicolas Bauquis 14 mai 1833. Lomene, 1831. dine Vettier. 1831. dine Vettier. 1831. dine Vettier. 1831. fants. novérs suivant.

\_ \_\_\_ ---\_\_\_\_

N. B. — Sauf indication contraire, les faits énoncés aux deux derniers degrés me sont prouvés par les Registres paroissiaux ou d'État civil de Saint-Sylvestre. Je ne sais où rattacher Jean-Maurice Lallée, né vers 1854, époux d'Eugénie Roguet, dont naquit une fille, Eugénie, le 8 mai 1886.

(1) Il paraît difficile de l'identifier avec D<sup>II</sup> Claudine de l'Alée, qui agit en 1582 (Arch. Chuet) et 1595, veuve de M\* Claude Machet, d'Annecy, et tutrice de leurs enfants.

Egre Pierre, Egre Jacques, co-héritiers, avec Ne Amé, leur frère, de Dite Philiberte Teste, leur mère, 24 juillet 1508.

N. B. — Ce tableau complète, sans le répéter inutilement, celui des pages 16 et 17 du 1er volume de cet ouvrage. Comme dans les deux tableaux précédents. Comme dans les deux tanieaux precedents, les faits avancés sans référence me sont prou-vés par des tilres originaux des archives de la Haute-Savoie, série É. (') = Registres paroissiaux de St-Sylvestre.

TABLEAU III.

D' (1543), puis R<sup>4</sup> Claude, chan' de S'-Pierre de Genève, agit le 23 mai 1563 au nom de son frère François, trésorier de S. A. C'est probablement lui, R<sup>4</sup> Claude, qui résigne, le 3 avril 1577 (*Dre du Clergé*), le prieuré de Vullionnex.

Son contr. dot. avec N° François de fils de N°Amed, sans doute naturel, fait procurent lui, R<sup>4</sup> Claude, qui résigne, le 3 avril 1577 (*Dre du Clergé*), le monthouz). Veuve en 1578, elle vivait pour recouvrer une créance qu'il a contre more en 1610 (*Ibid.*), (1) the prierre d'Angeville.

MARGUERITE

Ép. 1\*N' Jacques-Balthazard Migard,
cap\*d uchewid-Annecy, parc, dot.du
6 mai 1585 [7\*] Level; 2\* cont. mar.
de final 1585 [7\*] Level; 2\* cont. mar.
de fi

BEATRIX
ép. vers 1630 sg de Songx, 21 avril 1633, FRANÇOISE, (Guichenon et mort ağe de 76 ans. 1e 1er sep.
Besson) Nº Datebra 1678 (R. P. Annecy).
Elis de Claude, vembre 1686, à 86 ans (Ibid.), avant testé sgr de la mesgre de la mesle 19 décembre 1682 (Arch. Monthouz).

10 Denne 1682 (Arch. Monthouz).

11 Denne 1683 (N° Charlest de Viry. avant 1638, N° Charlest 607elis de Claude, vembre 1682 (Arch. Monthouz).

12 De GLAUDE R GE GLAUDE
R JUST
R JUST
R JUST
R H GLAUGE.
R JUST
R H GLAUGE.
R JUST
R H GLAUGE.
R JUST
R H GLAUGE.

RéFrançois-Xavier, néle 22 avril 1638 (\*), formula 1631, curé de Marcellar, 23 avril 1671 (BP. Annecy). Et a le 20 avril 1718 (R. P. Annecy). Et a le 20 avril 1718 (R. P. Annecy). Expression (R. P. Annecy). Exp \_\_ ci-contre.

N° JACQUES-ANDRÉ,

N° JACQUES-ANDRÉ,

N° JACQUES-ANDRÉ,

N° JACQUES-ANDRÉ,

N° JACQUES-ANDRÉ,

N° JACQUES-ANDRÉ,

ELISABETH,

ELISABETH,

L'ELISABETH,

ELISABETH,

ELISABETH, 1

Francois-Xavier, bapt. le 11 juin né le 25 juin 1712 (R. P. Annecy). né le 25 juin 1712 (R. P. Annecy). né le 25 juin 1712 (R. P. Annecy). religieuse visi-capucin sous le nom de P. Ange. religieuse visi-capucin sous le nom de P. Fé-religieus best visi-capucin sous le nom de P. Fé-r

Marguerite.

Julie. Françoise-Bernardine-Marie, Jeanne-Josepher 1739 (°). née le 29 janvier 1749 (°). ép., le 25 janvier Thérése. Elléép. le 24 octive 1761 (°). Note le 7737 (°), le 8 Claude Carillon, négociant née le 8 le 1737 (°), le 8 Claude Carillon, négociant née le 8 le 1737 (°), le 8 Claude Carillon, négociant née le 8 le 1745 (°). El 24 chron-Légre norte le 24 chron-Légre norte le 1740 avait 1747, morte le 28 née le 18 née le 18 mars. 22 nouver norte le 28 norte le 29 janvier 1739 (°), ep., le 25 janvier Thérése. Hextonion, née le 28 née le 18 née le 18 mars. 22 nouver norte le 28 norte le 18 norte le 29 janvier 1750 (°). Marjurit 1747, songly avec ses sœurs morte le décédé le 6 octobre norte le 1826 (°). Thorire de leur dit frère, 1753 (°). 1759 (°).

CLÉMENCE, FRANÇOIS, REINE, née en 1773, ép., le 24 janvier 1804, Claude, fils de né le 7 avril 1786, déagit, majeure de sept ans, le Claude Chappuis, et mourut le 18 septim 1851 (\*). cédé le 12 novim 1787 (\*). 28 juillet 1804 (Arch. Songy).

CLÉMENCE.

née le 11, décédée le né en 1803, capitaine à la brigade de Savoie, mort retraité
13 janvier 1808 (\*). le 21 avril 1858. Angélique Vizioz, de Moûtiers, sa femme, lui
survécut (Notes de la famille).

Nates de la famille).

Nates de la famille).

Nates de la famille).

Nates de la famille). (Notes de la famille.)

Josette-Marie.

néele 3 novèr 1815.

née en 1841, ép. Me née en 1846, ép. Me Jo
ép., le 12 juin 1860.

François Raisin, no
Josette-Claudine.

Josette-Claudine.

Josette-Claudine.

Josette-Claudine.

Jean
Jean
Jean
Jean
Jean
Jean
Jean
Josette-Claudine.

Jean

A. Autres enfants des mêmes : Françoise, née le 12 août 1835, morte le 4 avril 1835; Marie, née le 26 août 1830, décédée le 10 février 1843; Marie-Josette-Mariouentre, née le 20 septembre 1846, morte le 23 décembre 1847; Joseph, né le 27 février, mort le 5 avril 1850.

B. Autres enfants des mêmes époux : Louis-Jean-Claude. né le 1º, mort le 21 décembre 18:6; JOSETTE-MARIE, née le 4 octobre 18:8, morte le 9 décembre 18:0; MARIE-AMÉDINE, née le 30 août 18:06, morte le 25 juillet 18:0; Françoise-Joséphine, née le 30 septembre 18:08, morte le 9 mars 18:72; MARIE-LOUISE-Françoise, née

C. Autres enfants de Joseph-Marie Lallée et Marie-Claudine Vettier: Jean-Pierre. né le 3 mars 1873, mort le 4 mars 1877; Jean-Maunice, né le 26, mort le 28 décembre 1875; Pierre-François, né le 15 février, mort le 7 mars 1873; Jean-Kette-Françoise, née le 22 avril, morte le 28 juillet 1881.

25

(') = Registres paroissiaux ou Etat civil de St-Sylvestre.

Nº JOSEPH-MARIE de l'Alée,
(voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III)
né le 8 octobre 1751 ('), entré, le 21 avril 1769 (Arch. Songy, au R' de Savoie, volontaire ontaire, dès 1772 (Ibid.), aux Dragons de S. A. R., ép.,

ne le 8 octobre 1751 (), entré, le 21 avril 1769 (Arch. Songy), au 19 de Savoie, volontaire, des 1772 (I le 18 juillet 1779 (Mss. Chapperon), D <sup>16</sup> Louise-Julie Vial (ou <i>de</i> Vial), fille du sieur François Vial et de Philip Chambéry, Joseph-Marie, légataire de son frère François-Marie en 1793, était émigre le 25 janvier 1794 (Arch. 3	pine Dessales, née à Grenoble, habitant
sa femme était décédée le 23 mars 1821 (*).	
JOSEPH- FRANÇOISE- JEAN-FRANÇOIS- JEAN-BAPTISTE. LOUIS, FRANÇOISE, ANNE, MARIE- MARIE. LOUISE. ANTOINE (Voir son article né le 4 née le 13 née le Sarine.	PHILIPPE, FANCHON, JEAN- nés le 7 janvier 1794 (1). Baptiste-
	nés le 7 janvier 1794 (*). Baptiste- Mort le 18 Elle ép., le 28 Philippe.
	octobre avril 1813 (1), né le 1er oc-
Chambéry), décédée le le 27 novbre 1813, mort le 22 février 30 décbre morte	1795 (*). Eustache, fils tobre 1801,
vivait le 4 22 octobre Guillermine 10 avril 1787 (*). 1787 (*). le 3 octore	de feu Jac- mort le 30
septbre 1796 1801 (*). Bruyère; vivait 1785 (*). 1801 (*).	ques Chapet. décembre
1843 (*).	1002().
	•
	RANÇOIS-JOSEPH, JEAN- LOUIS-
néele 19 septhre 1811, né le 15 juin 1813, né le 20 né le 10 fé-PÉRONNE, née le 29 née le 2 avril n légitimés au mariage de leurs parents. septhre 1816, vrier 1819, née le ler mai août 1829, 1833, ép., le é	éle8février1822, CLAUDE, JOSEPH,
	p., 1° le 9 avril né le né le 28 fé- 1851, Claudine 8 mai vrier 1827,
1835, Michel Lon- ter et mourut le avril 1819 mine Cail- 27 juin 1843 novere 1859 ('). Maurice, G	uillermin, morte 1837 (*). ép., le 12
get et mourut le 13 février 1860; ). ('). lat le 4 oc- ('), Jean-Bap- ('), Joseph, fils de feu le	2 juillet 1855; janvier
	e le 8 février 1866, 1858 (*), rançoise Derip- Marie
	rançoise Derip- es (*). Marie Bornand,
	d'Etercy.
VICTOIRE, AIMÉ- JEANNE- MARIE- JEAN-MARIE- MARIE- PIERRE, A CLAUDE- MARIE-	JOSEPH, JEANNE, LOUIS, LOUIS, B
née le 9 Phili- Fran- François, Maurice, Joseph, né le 11 Atha- Atha-	né le 6 né le né le 2
avril 1843, BERT, COISE, né le 5 né le 24 de né le 17 octère novère NASE, NASE,	janvier 14 mars 11 jan- jan-
ép., le né le 7 née le 1er avril 1854, cembre 1848, 1851, ép., le 7 1858, ép., né le 10 né le 7 3 juillet mail850, octobre (*), ép., le ép., le 1er oc- janvier 1886, le 22 décère janvier septime	1869 (*). 1861, ép., vier vier le 19 oc- 1866, 1874
1867, ép., le 1847, ép., 11 mai 1887 tobre 1879, Louise-Pau- 1887, Mar- 1854 (*), 1866 (*),	tobre mort (*).
Jean- 29 juillet le 26 avril (R. P. Tho- Françoise- line Mont- guerite-	1883, le 6
François 1882, 1876, nes), Ma- Marie Da- masson, Josette-	Maurice- mars
Vincent Suzanne Etienne rie-Fran- viet (*). veuve de Jo- Thomas-	François 1869
(*). Davoine Chapuis çoise Cava- gnoux. seph Derippe set (*).	Lamar- (*).
(*). (*). gnoux. (*).	che ().
CLAUDE, ECGÉNIE, ALFRED- MARCEL-ALFRED, JOSÉ- SOPHIE, LOCISE- ALEXIS- FRANÇOIS-	A. Autres enfants : MARIE-FRANÇOIS, né
né le 23 née le 26 François- né le 6 mai 1897, phine, née le 21 Marie, Marie, Joseph,	le 22 octobre, mort le 4 novembre 1842; JEAN - BAPTISTE - CLAUDE, né le 1 17.
mai 1883 mai 1886 Victor, ép., le 24 juillet née sept <sup>bre</sup> née le né le né le (†). (†). né le 7 août 1922, à Thônes, le 29 1881, 12 août 22 mars 13 déc <sup>bre</sup>	mort le 12 décembre 1843 : Francoise-
(*). né le 7 août 1922, à Thônes, le 29 1881. 12 août 22 mars 13 déchte 1889 à Lova- Marie-Françoise- déchte morte le 1886 (*). 1888 (*).	Louise, née le 8 mai 1847: Claude-
gny, mortle Augustine The- 1879 16 août	François, né le 30 mars 1854; Clau- dine-Marie, née le 5 avril, décédée
7 juin 1896 venet. Ils habi- (*). 1884 (*).	le 2 juillet 1857; FRANÇOISE, née le
à Thorens. tent Thônes.	8 septembre 1862.
1	B. Autres enfants : MARIE, née le 23 fé-
	vrier 1859; GERMAINE, née le 11 août
GILBERT-JEAN-FRANCOIS, JEAN-MARCEL-LOUIS, ANNE-MARIE-AUGUSTINE-GINETTE.	1863; CLAUDINE, née le 10 septem- bre 1868; JOSETTE, née le 6 août 1871;
né le 17 mai 1923 à Thônes. né le 25 juin 1924 à Thônes. née le 28 mai 1926 à Thônes.	JOSÉPHINE, née le 11 octobre 1876;
## 10 mg	MARIE-LOUISE, née le 2 août 1881; MÉLANIE, née le 20 février 1884.
	and the second posterior 1004.

#### TABLEAU V.

JEAN-BAPTISTE de l'Alée,

(POIT SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV) né le 14 novembre 1783, épousa, le 25 novembre 1817, Claudine, fille de feu Henri Chaddu

PAUL-LOUIS de I né le 5 avril 181. SuzanneGermain avant 1881 (*).	allée, 8, ép. né ; mort ép	FRANÇO e le 16 jan ., le 5 févr ienneMontn	ise, rier 1820, rier 1839,	CLAUDI née le 3 ép., le 1	NE-LOUISE, mars 1826 3 août 1844 is Rassat (*	CLAU 5, né le 7 fe 1, 25 juin	DE de La Evrier 1823 1850, Loui	llée, l, ép., le née se, fille le	PÉRONNE le 4 mai 18 29 février re Gay (°).	:, 127, ép., né 1848, m	PHILOMÈNE, se le 18 nove orte le 2 déc 35 (*).	bre
CLAUDINE- SÉBAS- TIENNE, née le 14 cép., le 12 imars 1888, 184 Pierre-Mau- rice Bau- quis (*).	LOUIS, ne le 25 s, mars 6 1851, mort le 9 14 sep- tembre 1881(*).	1853, ép., le 22 novembre	novembre 1855, ép., le 18 février 1879, Marie-	16 mars 1878, Jean- Claude Cha- vane (*).	MAU- RICE, né le 7 septhre 1864, ép. Jean- nette Do- menge. (*).	PIERRE, né le 9 septère 1851, ép., le 27 novère 1880, Anne Excoflier (*).	né le 1er janvier 1855, mort le 23 jan-	Francoise. néele6nosbre 1856, ép., 1° le 20 août 1885, Louis- Joseph Men- thon; 2° le 17 novbre 1894, Jean-Marie Grillon (*).	1853, ép., le 15 avril 1875, Claude-	JEANNETTE, née le 5 nov <sup>bre</sup> 1858, ép., le 17 mars 1892, Jean-	née le 18 août 1860, ép., le 10 janvier 1885, Joseph	1
C. Autres enfants: C 13 novembre 1858 vrier 1859; JEAN- 18 fevrier 1860; M née le 26 mai 1862 vembre 1879, Fr sonnet.	mort le 25 fé- Marie, né le larguerite, ép., le 11 no-	née le 5	ULINE-MARII le 1 <sup>er</sup> , mo nov <sup>bre</sup> 1879	rte néel	ENTINE - Jos e 22 nov <sup>bre</sup> 18		ARGUERITE- le 10 déc <sup>bro</sup>		né le 2 fe 1870; A vembre	enfants: CLA évrier1863. moi NNE-MARIE, n 1864; JOSÉPI 1866, morte 1874.	rt le 10 mars née le 28 no- HNE, née le	

N. B. — Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin l'étude des derniers degrés de cette famille, sa condition présente les situant hors du cadre de

APPENDICE. — Il ne fait pour moi aucun doute que les nobles de l'Alée des Molettes (qui avaient en Genevois des biens contigus à d'autres possédés par les seigneurs de Songy) etaient de la même race que ces derniers. A plusieurs reprises, on les voit intervenir ensemble aux mêmes actes, ou tester en faveur les uns des autres. Il y aurait lieu de completer le tableau conscaré aux de l'Alee des Molettes par les remarques suivantes:

N. PHILIPPP (dégré III) — Serati-ce lui, N. Philippe de l'Alee, dourgeois de Chambéry et d'Annew, uest temoin à Annecy le 4 janvier 1538, et dont le pré, sur la seration de l'Alee, de dans un abornement du 19 mars 1542? Le même, je pense, qui, uest temoin à Annecy le 4 janvier 1638. Pet d'ans un abornement du 19 mars 1542? Le même, je pense, qui, uest temoin à Annecy le 4 janvier 1638. Pet l'es l'étre d'alee, d'alee, d'alee, d'alee des Vervaines?

N. BECCHOR (degré V., etc. Le 16 janvier 1634 (Helle, D. L.) Journement de 19 mars 1542? Le même, je pense, qui, le 4 avril 1570 (Helle, D. L.) Journement de 19 mars 1542? Le même, je pense, qui, le 4 avril 1570 (Helle, D. L.) Journement de 19 mars 1542? Le même, je pense, qui, le 4 avril 1570 (Helle, D. L.) Journement de 19 mars 1542? Le même, je pense, qui, le 4 avril 1570 (Helle, D. L.) Journement de 19 mars 1542 (Melle, D. L.) Journement de 19 mars 1542 (Melle, D. L.) Le 1542 (Melle,

#### ALEX

#### SEIGNEURS D'ALEX EN GENEVOIS.



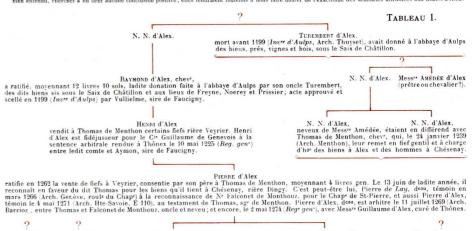
E premier volume de cet ouvrage ne contient, avec les armoiries de cette famille, qu'une notice extrêmement sommaire. D'assez nombreux renseignements réunis dans la suite par le comte A. de Foras, en vue du Supplément, et auxquels je n'ai pu ajouter que bien peu de chose, me permettent, après un simple travail de coordination, de publier aujourd'hui une filiation qui, pour être incomplète, est néanmoins sérieusement étayée.

N. B. — Les faits enoncés sans référence dans les tableaux suivants sont donnés par Besson dans une généalogie manuscrite dressée par ce très laborieux et consciencieux auteur. Je crois qu'on peut les considérer comme exacts, la plupart nous étant confirmés par des titres authentiques que nous citons. Toutefois nous n'affirmons que ce que nous prouvons nous-mêmes.

Le nom d'Alex, dans les vieilles chartes, est généralement écrit Aloy, parfois Lay, en latin Aloya, Aleya ou Leya.

Besson et le Dictionnaire héroldique attribuent comme armes aux d'Alex : de greuites à 3 fasces ondées d'or, blason qui ressemble fort à de vieux secaux, publiés par d'Hosier (Reg. III. d'Inv.), d'une ancienne famille de Aleya ou Leya.

Aloya d'Hosier (Reg. III. d'Inv.), d'une ancienne famille de Aleya ou de Aloya (d'Insert traduit. d'Albuys), étables ne en tiere aucune conclusios posétive, elles tendratent fouteible à nous la riche douter de l'exactitude des armoiries attribuées aux nobles d'Alex.



sesdroitssurle de Pierred'Alex. fiefdes enfants de Jacques des Clets, au terre de Nicuday. bre 1307 (Ibid. Thônes sont pa	reconnaît, en février 1283, en faveur d Rodolphe, sgr de Menthon, pour tout c	e souscrit en 1283 une obil e de Vyuz-Faverges. Le 15 d'après le Str des Fize(s), l e la sgirie d'Alex, avec son s d'Alex, deau, est témoin i X Sav. E 1171, à la Cluse-Ste é tant châtelain de Duyn, de Richard et François, O Aynarde de Menthon et un t 1392, Albert de Menthon- signe à celle-ci 10 sols gen á (Arch, Savoiroux) menti d'Arch, Savoiroux) menti	septher 1286 (19 octive 1287, e Cr de Genève l'investit de nimode juridiction. Pierre te 13 mars 1300 (Arch. Hree- Bernard. Le 25 noctive 1314, et cosgr du Gengle. Il épous ourut avant 1323. Le 13 août Dingy, neveu d'Aynarde, as- de cense. Une rece de 1369 onne les biens que Pierre.	Thônes, arbitre entre l'évêque Aymon et Gau- thier de Confi- gnon, vidomne de Genève, 2 mai 1274 (Reg. gens) Le 13 août 1290 (Ibid.). il est té- moin à une déli- mitaten entre la
0 0				
7 7		!		
GUICHARD GUI- PÉRO-	MERMET d'Alex, deau, JE	EAN, ALBERT	PIERRE d'Alex, deau,	N. N.
d'Alex, dem, CHARD NET, fils	de feu Ramus, est témoin à Vil- père	de Gi- est dit en 1323 re	connaît, le 12 octobre 1340 (A	rch. Sa- d'Alex.
	le 16 janvier 1322 (Arch. Men- rard,			
	n). Le 17 juin 1336, il est, avec moin oncle Pierre, caution au contr. juille			
	de Marguerite de Menthon avec mor			
	n de Ternier. Le 12 octobre 1340 1362.		a mort du comte et ad morten	
	ch. Savoiroux) il reconnaît tenir le cro			
	C'e de Genève en fief n. p. et anc. Pierr			
	onere fidelitatis ligie quam Jo- veu		usii de Alay militis quonde	ım de
de Nicuday peut- har	metus de Alay, domicellus fi- mus	. C'est engagés comme que	iibusdam 15 libris 12 sol. e	t 6 den.
et de Valei- être le lius	s (1) Peroneti de Alay, fratris peut-	être lui fidéjusseurs en ge	ben. de placito in casu morti	s prædi-
ry en sus même dic	ti Mermeti quondam debet Do- Jean	de La- faveur d'Albert cte	orum domini Comitis et pris	nogeniti
de la part queGui- min	no Comiti res inferius descrip- ya, te	moin à d'Alex. Ledit Al- di	cti Johanneti percipere	deberent
	, videlicet a monte descendente Thiez			
	Poez (la suite manque). Il était octob		us nepotes quantitates pec	unie in-
revenir. contre. mo		dauph• fr.	ascriptas, etc.	-
1 1	110 2	10/4).		-
ROLET, AYMO- PÉRO-	JOHAN- PÉRONET. FRANÇOIS	N. N. GIRARD,	PIERRE MERMET JO	HANNET, MERMET,
donataire NET, deau. NET.	NET, Une reconnaissance d'homm	age tail- fils de feu Jea		
de son père Le 22 déchre 1330	fils aîné lable est passée le 22 juillet 13			
	de Péro- veur de Péronet, fils de feu			
	net, vi- d'Alex, et de ses frères Franço			
	vant en Sont présents Nes Jean d'A	lex, Jac- ret, fils de feu Me	r- 000000000	
et inces- net, son frère, ac-	1340 quemet et Nicolet de Viver			
sants ser- quiert des hom-		bert d'Alex, ave		traction évidente du
vices qu'il mes qui recon-	Savoi- Mermet d'Alex, est	Guillaume d'Ale	A, notoino	naction evidente du
	roux). témoin au testamt de Jean de		r-	
dus. faveur.	Lornay, 12 août 1345 (Arch. B	arrioz). re, chevr, ci-contr	e.	

6. vol., liv. III, feuille I.

# ALESCOT



EAN Alescoti, damoiseau, est témoin d'une convention passée dans sa maison, à Ugine, le 8 des Kal, de mars 1303 (Arch. Barrioz). C'est la seule mention que nous avons trouvée de cette famille.

FRANÇOIS d'Arenthon,

# ALINEI D'ELVA

P.: d'azur au croissant d'argent en pointe, surmonté de trois étoiles d'or mal ordonnées. (P. 1, p. 9.)

Cimier : une comète d'or.

Devise: ELATA REFULGET.

(Franchi-Verney, Armerista.)

PIERRE d'Arenthon,



ETTE famille est originaire de Dronero, en Piémont, où ses représentants, comtes d'Elva et de Pistolesa, occupaient un rang distingué. Un de ses rameaux est actuellement fixé en France, dans l'ancienne province du Maine. Claude-Henri Alinei d'Elva était officier à Montmélian lorsqu'il épousa Anne-Catherine de Fauge, yeuve d'un châtelain de Miolans. De ce mariage, qui le fixa en Savoie, naquirent seulement deux filles, mortes sans alliance.

Le sgr Comte ANTOINE Alinei d'Elva, de Dronero en Piémont, décédé avant 1677

Le sgr Claude-Herni di Elva, capitaine entretenu au château et préside de Montmélian, épousa, contr. dot. du Il mai 1677 (Arch. Rubaud), Die Anne-Catherine de Fauge, fille de f. Nº Claude-Henri de Fauge, de St-Félix, quand vivait aide de camp des armées de S. A. R. et gouverneur de Miolans, et de Barbara Battiana. Anne-Catherine était veuve de Me François Jacquilliard, notaire ducal et châtelain de la baronnie de Miolans. Claude-Henri Alinei, tombé malade au château de Montmélian, se fit transporter à St-Pierre-d'Albigny; il y mourt pu aprés et fut sépulturé le lendemain, 12 puillet 1690 (R. P. St-Pierre-d'Albigny), âgé de 73 ans; il ne laissa pas de testament (Arch. Rubaud). Les titres savoyards l'appellent généralement: Aliney de Luaz!

ANNE-MARGERITE,
ANNE-MARGERITE,
ANNE-MARGERITE,
ANNE-MARGERITE,
droits paternels, elle adresse au souverain une supplique (non datée) pour obtenir neuf mois de paye dus à son feu père
lors de sa mort (Ibid.). Elle teste le 13 mars 1743 (Ibid.), faisant un legs à Mr Hyacinthe Levret, nr de Conflens, fils
d'hiller Franciose Jacquilliard, seure utérine de la testatrice et de feu Mr Philibert Levret, châtelain de Gilly; elle nomme
héritiers universels Nr Joseph-Charles et Jeanne-Baptiste-Félicie, enfants de Nr Jacques de Clermont, sgr de Rubaud, chez qui elle demeurait.

ALLAMAND (BON), DE SIXT



eorges-Marie Allamand, né à Sixt le 7 septembre 1788 (R. P. de Sixt), fils d'André Allamand et de Péronne Rannaud, fut d'abord juge à Taninges, puis, en 1815, avocat fiscal à Saint-Julien. Nommé vice-intendant, successivement à Saint-Julien, Nice, Chambéry et Thonon, il exerça ensuite les fonctions d'intendant des provinces d'Aoste en 1832, Mondovi en 1839, Ivrée en 1841 (Revue Savoisienne, 1895, p. 250). Il était intendant général à Novare lorsque des Patentes du 29 décembre 1846 (Patriziato italiano) lui conférèrent le titre de Baron. Premier officier d'abord au

ministère de l'Intérieur, puis à celui des Travaux publics, le baron Allamand fut élu député au Parlement sarde, le 27 avril 1848, par les trois mandements réunis de Taninges, Saint-Jeoire et Samoëns. M'Bastian le remplaça l'année suivante.

Georges-Marie Allamand, qui avait épousé Louise Chaboud, dont il n'eut pas d'enfant, testa le 47 janvier 4855 (commen de Me Dufour, notaire à Samoëns) et mourut le surlendemain, à Chambéry (Mss. Chapperon). Il laissait l'usufruit de ses biens à sa veuve qui le suivit dans la tombe le 4 février 1867 (common de Mo Dufour), et nommait héritier universel son neveu et filleul, Georges-Marie Allamand qui, de son mariage avec Marie-Claudine Ducros, ne laissa aucune postérité.

N. B. — Les Pes de 1846 ne font pas mention d'armoiries; toutes nos recherches pour découvrir celles portées par le baron Allamand, — si tant

#### ALLARDET



uelques documents concernant cette famille, exhumés depuis la publication du premier volume de l'Armorial, complètent dans une certaine mesure ce que nous en avons déjà dit, et nous permettent d'établir le fragment généalogique ci-dessous.

N. AMBLARD Allardet, A AMBLARD Allardet, de Chambéry, y est témoin le 30 dé-cembre 1522 (Arch. Pingon). Il est qua-lifié secre ducal les 40 septembre 1527 et 14 octobre 1530 (Arch. Genève).

Rd PIERRE Allardet.

Nº SIBUET Allardet (1). Rª PIERRE Allardet,
che\* de St-Pierre de Genève.
7 août 1519 (Arch. Genève. nrs14.), déjà décédé le 8 dévert531
(Arch. Genève. 1530
(Arch. Savoiroux), et une vigne à Gaillard, près Genève. le 30 mars 1532
(Arch. Savoiroux), et une vigne à Gaillard, près Genève. le 30 mars 1532
(Arch. Savoiroux), et une vigne à Gaillard, près Genève. le 30 mars 1532
(Arch. Genève. nrs-latins). C'est sans doute le même personnage que
N° Sibuet Allardet, maitre auditeur en la Ch. des Cpt\* de Savoie, qui
des enfants ci-dessous.

Jeanse

ép. (obligo pour sa dot du 21 mai 1553), N. Catherin Pobel (Commène), d'abord collateral de Savoie, puis préside l'acception de l'ac

(1) N° Sibuet, reçu bourgeois de Genève le té décembre 1505 (Reg. du Conseil de Genève) est dit fils de f. N° Jean Allardet, de Treffort, en son vivant secre ducal II est très probable que Sibuet et Amblard étaient frères, mais je n'en ai pas la preuve certaine.

# ALLÉGRET



RMOIRIES inconnues

Ne Philipert,
de Chambéry, alors qualifié clericus, est témoin à Yenne le 3 avril 1462 (Arch. Lucey). Il fut ensuite secrétaire ducal, Cons<sup>2</sup> de S. A. et trésorier
de Savoie. Le 13 juillet 1492 (Arch. Thuyset) il achète de N<sup>2</sup> Claude de Gemilly des rentes et servis à Ugine. Il avait ép. N<sup>2</sup> et Génie Aymée
de Grans. Elle agit, veuve et tutrice de leur fille Adriane, le 28 mars 1494 (Ibid.), achetant des moulins à Queige. Es dites qualités, elle récoit,
le 19 août suivant (Arch. la Place) quittance de 1497 fl. que, comme tutrice, elle devait à N<sup>2</sup> Jean Gement, argentier ducal. Elle convola avec
N<sup>2</sup> et Pl'Jean de Montbel, sgr de Verie et Dullin, veuf d'Anne de Varax. Elle en était veue déjà lorsque, le 30 octobre (et non le 29 novembre
comme on l'a imprimé par erreur au t. IV, p. 70) 1498, elle passa un accord avec sa fille Adriane ci-dessous, femme de Jean de Montbel,
sgr de St-André-le-Bouchoux, fils du premier lit du second mari de latte Aymée de Crans (voir le détail de cette transaction à l'art. MONTBEL,
t. IV, p. 70, note 5).

Adriane ou Andréanne,
fille unique et héritière universelle de son père, pupille de sa mère en mars 1494, vivat alors dans sa maison de Chambéry. Majeure de 14 ans,
mineure de 25, autorisée par Nº Guigues de Prélian, son curateur, et par Nº et P¹ Jean de Montbel, sgr de St-André-le Bouchoux, son mari, et
en présence d'Aymée de Crans, sa mère, elle reconnait, le 16 septembre 1497 (Arch. Thurset), avoir reçu son compte de tutelle, décrit dans un
inventaire, de son heau-père, Nº et P¹ Jean de Montbel, sgr de Vèrel et Dullin, lequel avait été nommé son tuteur le 27 août 1494, et lui en donne
décharge. Par actes des 28 mai 1498 et 9 férrier 1499 (Ibid.), Jean de Montbel, sgr de St-André, et Andréanne Allégret, mariés et sans senfants, se
firent donation réciproque de tous leurs biens au dernier survivant. Le 5 novembre 1502 (Ibid.), Andréanne, veuve (dans l'acte son mari est dit
« décédée ces meis derniers »), en reconnaissance des services qu'elle a reçus de Jacques de Montbel, sgr de Vèrel et Dullin, son beau-frère,
lui fait donation des château et mandt de St-André-le Bouchoux, avec toutes leurs dépendances, ne se réservant que la prise de l'année courante.

B. — On retrouve parfois d'autres nobles Allégret ou d'Allégret dans nos documents savoyards. Généralement, il s'agit alors de représentants de la famille dauphinoise des d'Allégret, sgr du Guà. Ainsi, aux Echelles, au mariage de D'" Marie. fille de I. N' François Perrin, avec N' Jean-Antoine du Crest, le 27 avril 1713 (Arch. Morius.) N' Louis d'Allégret, sgr du Grad, heau-frère de l'épouse, et Messire Jean-B' d'Allégret, herre et sacristain de Echelles, figurent au nombre des témando



IEILLE famille, vraisemblablement dauphinoise, qui, au début du xiii siècle, possédait, près d'Ayme, une part des château et fief de St-Jacquemoz. Armoiries inconnues. Voici ce que nous apprennent sur elle les archives de Savoie :

Geoffroy de Alavardo consent, le 2 novembre 1230 (Indice raisonné), que Guillaume (ou Guigues) de Briançon oblige à l'archevêque de Tarentaise ce qu'il possède au château de St-Jacquemoz. Ledit Geoffroy vend, le 13 octobre 1232 (Ibid.), au dit archevêque la moitié de la tour et maison de St-Jacquemoz. En 1241, les Briançon vendent à l'archevêque la portion de St-Jacquemoz qu'ils tenaient de Geoffroy d'Allevard.

Pierre d'Allevard est témoin à Aiguebelle le 21 novembre 1232 (Cartulaire d'Aillon).

Jean d'Allevard, juge de Chablais, est expert dans la convention entre Philippe, C<sup>o</sup> de Savoie, et le couvent de Romainmôtier, scellée par Aymon, évêque de Genève, le 14 septembre 1979 (Rég. genev<sup>a</sup>).

Jacques d'Allevard, jurisconsulte, est témoin, le lundi après la Purification de la Sainte Vierge, 1280 (Arch. Thuiset), dans la maison de l'évêque

Guigues d'Allevard, jurisconsulte, est témoin au château de l'Heuille en 1285 (Ibid.).

Richard du Saix, fils de feu Jeoffray d'Allevard (sic), reconnaît en faveur de l'archevêque de Tarentaise le 7 des nones de décembre 1293 (Indice

Hugues de St-Pierre-d'Allevard (je pense, mais n'affirme pas qu'il appartienne à la même famille), fils de Sofred, est témoin à La Chambre le 3 des nones de décembre 1300 (Arch. Savoiroux).

En 1321 et 1323 (Arch. Savoie, E add.), des actes pour Jean Bernardi, deau, sont passés à St-Jean-de-Maurienne, en la maison des hoirs de

# ALLÈVES (D') ET ALLOSE (D')



L semble, d'après les notes du C'e Amédée de Foras, que le savant auteur de l'Armorial considérait les nobles d'Allèves et les nobles d'Allose comme une seule et même famille. Tel est également l'avis exprimé par M. le Chanoine Morand dans son ouvrage: Les Bauges. Je crois cette opinion fondée, sans l'affirmer absolument, la preuve diplomatique faisant

défaut; et j'ai estimé qu'il convenait de réunir dans un même tableau notre documentation concernant les porteurs de ces deux noms. Armoiries inconnues

bourgeois de Chambéry, est déjà qualifié secretarius Domini nostri en 1339 (Arch. Thuiset). Une maison-forte à Lescheraine, avec juridiction, rentes et appartenances, lui est vendue et inféodée le 13 mai 1354 (Protoc duc. Besson, Arch. Turin), Jean est encore dit secrétaire comital le 200 décembre 1357 (Arch. cam., Turin) et le 6 décembre 1357 (Arch. Saumont), étant témoit à Sevssel. Il a peut-être épousé en premières noces Die Antoinette Bonivard, de Lan Bonivard, dit Moynos, laquelle, femme de N. Jean d'Allèves, agit dans un partage le 11 décembre 1358 (Arch. Thuiset, fonds Mortéry). Il a en tout cas épousé, contr. dot. du 16 juillet 1362 (Arch. Thuiset), Die Françoise, fille de Ne Antoine Chabod, de Jacob, et d'Argline de Chignin. Jean d'Allèves fut au nombre des conseillers envoyés par le C<sup>\*</sup> de Savoie à Venise en 1366 (Chez Morand, Les Bouges), Il était déjà mort en 1368 (Arch. Thuiset).

MERNET
d'Allèves, bg de
Chambèry (non
qualifié), en 1892
(Arch. camérales, Turin).

Thus the life of the less than the less th

N° JEAN de Allevis, alias d'Allose, du Bourget, ép., le 23 juillet 1424, Andréanne, fille de Jacques Chabod, deau, et de Claudine

N° Louis d'Allose, du Bourget, trésorier de l'Hôtel ducal, nommé par P° du 1° juin 1443, du Duc Louis, à la charge de clerc et receveur des comptes (Arch. Thuiset). Il ép., contr., mar. du 17 mars 1441 (*Ibid.*), Marie, fille de N° Claude Callod, bourge de Chambéry, à laquelle fut constituée une dot de 700 fl. d'or de Florence.

N° PIERRE d'Allose.

N° LOUIS d'Allose.

(voir Chabod, 1 a propos des droits d'Andréanne Chabod, leur mère (voir Chabod, 1, 1, 1, 2, 3, 3, 5), et de Claudine Pavisii, leur grand-mère. Par son testament du 6 septembre 1439 (Ibid.), ledit N° Barthélemy substitue à ses héritiers Pierre et Louis d'Allose, ses neveux, pour la maison-forte de Villeneuve.

N\* PERONNETTE Allose | sic|,

N\* Claude, fils de N\* Claude de la Palud et de Bonne Sappin. Son père, N\* Louis Allose (sic), du mandt de L'escheraine, s'obligea, avec le sgr de L'escheraine (Chabod, son oncle, sgr de L'escheraine et Villeneuve, lui fait donation de veuve du dit N\* Claude e leurs enfants, Péronnette, avec Bonne Sappin, sa belle-mère, constitue, le 22 mars 1473 (Arch. Blay, inve<sub>3</sub>, N\* Louis Allose, son père, ormen caution de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle, et fait faire inventaire des biens. Elle attendait alors la ordination de sa tutelle en de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune Metz) et l'rémery, ordination de diverse pièces de terre à Mée (mune

# ALLIÈRES OU AIGLÈRES (D')



Rès ancienne famille sur laquelle nous ne possédons que ces quelques renseignements, donnés par le Cartulaire d'Aillon :

Selvon d'Aiglères et ses frères, avec Guillaume et Nantelme Magnini, chev<sup>1</sup>, auraient vendu à Ponce de Conflens des terres à la montagne de Morbez, terres que ledit Ponce aurait données, vers 1178, à la Chartreuse d'Aillon.

Messire Boson, fils de Willelme d'Aiglères, donne à la Chartreuse d'Aillon, le 1er novembre 1207, tout ce qu'il possède au territoire des Frasses

## **ALLINGES**



oici les additions à la généalogie de cette illustre maison, consignées par le Comte Amédée de Foras dans les marges de l'exemplaire d'auteur de l'Armorial. Je n'ai pu y ajouter que de minimes détails

- Degré III. Aymon III d'Allinges. Que pouvait être cette seigneurie de Salving, Salvagne ou Selvant, qu'Aymon III laissa à son fils Raymond, tige prétendue de la famille de Salvaing de Boissieu? La réponse à cette question se trouve vraisemblablement dans une copie, existant aux Arch. Thuisset, du testament d'Aymon III, en 1073. Le texte latinentionne : «castrum meum Salvagnii». Mais dans la traduction française du dit testament. traduction d'origine dauphinise, il y a : « mon château de Savy». Il s'agirait donc du château de Savy on Saviez, situé en Chablais, entre Mesinges et Jouvernet, et qui appartint plus tard aux nobles de Cervens, ... mais jamais à aucun des ancêtres du président Denis de Salvaing de Boissieu (voir T. 1, p. 26, note 2).
- Degré X. WILLEIME, dew, serait-il le même personnage que Mess<sup>re</sup> Willelme d'Allinges, chev, mort avant décembre 1302, qui fut père de Jacquemet d'Allinges? Le 21 décembre 1302 (Arch. Thuiset), Isabelle et Jean de Boège ratifient en faveur du dit Jacquemet une vente que lui avait faite Willelme de Boège, leur frère, d'un cens annuel en blé et avoine, dù au dit Boège par ledit Jacquemet pro albergo de feu Jean de Cervens, c'est-à-dire pour certaine pièce de terre, située au territoire de Marcley de Habundancia. abornant les biens de François de Cervens, etc...
- Degré XI. Aland, deau, fils de feu Jacques d'Allinges, chvt., propriétaire de biens à Lausenette, eut un fils naturel, Nicod, lequel figure parmi les hommes vendus par Péronet de St-Apre à Henri d'Allinges, sgr de Coudrée, le 9 mars 1334 (Tea d'Eschavannes). Ce Nicod nous semble l'ancêtre probable des Alard d'Allinges, de Lausenette. PéroNette, sœur d'Henri III d'Allinges et femme de N-Jean de Moussier (peut-être Mouxy?), fait, le 4 juin 1362 (Invæ d'Allinges, Arch. Thuiset), quittance de ses droits dotaux à son dit frère.
- Degré XII. Outre Thomase (et non Thomas). Pierre, Nicolette et Pernette, cités dans la généalogie. Henri III d'Allinges qui était déjà Outre Thomase (et non Thomas). Pierre, Nicolette et Perrette, cites dans la généalogie, Henri III d'Allinges — qui etait deja mort le 5 août 1373 —, eut pour enfants : Jacquerrett, Jean, Manqueise, Manquerret, Catherine et un posthume nommé Heari. Ledit Pierre, get de Coudrée, veuf de Bonne de Viry, ép. 2º, contr. dot. du 8 septembre 1404 (Arch. Hite-Savoie). Jeanne, fille de Robert, sgr de Menthon; il testa le 24 ou 25 novembre 1412 (biblid), faisant des legs à ladite Jeanne de Menthon (qu'il ne nomme pas tutrice); nomme héritiers universels ses deux fils Rodolphe et Hugues, les substituant l'un à l'autre; leur substitue Pierre et Barthéleur de Montheolo, ses neveux; puis à ceux-ci Pierre de Saint-Jeoire, sgr de Beaucroissant, pour une moitié, et Jean et Henri de Rovorée pour l'autre moitié.
- Degré XIII. HUGUES ou GUIGUES fait un albergement le 14 juillet 1420 (Tes d'Eschavannes).
- Degré XIV. MARIE-MANFRÉSIE. Jean de Leya, cheve, son marí, appartenait, d'après une note de M. de Foras, à la famille Laye, de Meximieux
- Degré XIX.— Isaac d'Allinges, Bom de Coudrée, fils de Bernard, aurait épousé, d'après une filiation dressée en 1706 par le Bom de Vufflens (Arch. Thuiset), et dont le savant et très obligeant archiviste cantonal de Vaud, M. Maxime Reymond, m'a confirmé tout récemment le texte; l'evers 1600, Div Jacqueline de Machet, de Chaumont en Genevois vieur soi-disant de N° Pierre-Martyr d'Adda, qu'elle avait épousé en 1586, mais il me paroit certain que ce n'est pas la méme!, Isaac ép. 2º Div Jacqueline-Péronne Mestral d'Aruffens, fille de N° Claude et de François de Villette-la-Coux. Elle mourut à Genve, le 8 avril 1649. Son mari ép. 3º, le 18 avoit 1651. Catherine, fille du pasteur Daniel Jacquemin, Jaquelle, veuve, convola avec N° Louis de Grailly, Du 1º lit, Isaac d'Allinges eut une fille, Elisabeth, dame de Rivarolle, Apples, etc., qui ép. 1º, cont. dot 31 août 1629, N° Jean Barral de Morges; 2º, en 1625 (comm de M. R. de Hansaler-Gottrau), N° Jean de Martine, ancien capitaine au service de Savoie. De cette union naquirent Humbert, Marquerite, Péronne, Henri et François-Gaspard de Martine, Les quatre dernières lignes de l'article d'Elisabeth, sœur d'Isaac d'Allinges (T. I., p. 28), dues à une confusion, sont donc à supprimer.
- Degré XX. CLAUDINE-ESTHER, ursuline à Thonon, y agit le 15 septembre 1644 (Min<sup>er</sup> Pelliex). Son frère Jacques, marquis de Coudrée, aussi appelé Jacques-Pierre, était né le 15 décembre 1623 (R. P. Larringe). Sa sœur Catherine fut baptisée à Greysier le 20 mai 1629 (*Ibid.*); de ses autres sœurs, Béatrix fut baptisée à Greysier le 14 novembre 1630 (*Ibid.*), et Marquerite mourut à Chambéry le 26 août 1675 (Mss. Chapperon).
- Degré XXI. Le mariage de François-Joseph avec Françoise Deschamps fut célébré à Chambéry le 29 janvier 1678 (Mss. Chapperon).

Degré XXII.— Augustin était en 1714 (Dictre Clergé), prieur commendre de Chindrieux.

Il faut ajouter aux enfants de Marie-Joseph, une fille. ANNE, morte âgée de deux ans, le 27 décembre 1686 (Mss. Chapperon), mais peut-être se confond-elle avec Madellenez — et un fils, Joseph, haptisé le 28 février 1699 (Did.), probablement mort jeune.

N. B. — Nº et Gº Amédée d'Allinges, qui fut, de 1536 à 1541 (Arch. Hte-Savoie, E 418 et E 421), capitaine du château d'Annecy pour le Duc de Nemours, est *evaisemblablement* un bâtard de cette famille. Peut-être est-ce aussi le cas de Nº Pierre Alinge, *alias* Boquis, dont les hoirs sont dits abornants à Cluses le 9 mars 1557 (Mº de Chignin).

#### ALLIOD



uelques personnages portant ce nom, jadis assez répandu en Savoie, sont qualifiés nobles:

Noble Georges Alliod, mort avant 1534, fut père de Marie, laquelle était, le 7 septembre 1534 (Arch. du château de la Croix de la Rochette), veuve de N. Georges Pognient, d'Arvillars, et mère d'une fille de 12 ans nommée Marie-Georgine. Georges Alliod, de Jujurieux en l'ugey, regut, le 24 février 1520 (Reg. 2. – Pat. Sav., fol. 14), Arch. Turini des Lettres de noblesse de l'Empereur Charles-Quint, avec, pour armoiries : compé [par un trait de sable] de voi à l'aigle de sable à une tête, les ailes étendues, et d'argent, à trois feuilles de laurier de sinople, sortant d'une tige de même. Cimier : une aigle, comme dessus. — Cest peut-être

eiemaus, et a argent, it trois jeutices ae inurier us simple, sortain a une tige ae meine. Cimier: une aigie, comme aessus.— Gest peut-etre le même Georges dont la famille, huggésienne, sortrait du cadre de notre ouvrage.

N. André Alliod, jadis châtelain de Grésy-sur-Aix, témoin à Annecy le 23 novembre 1552 (Arch. Hte-Savoie, E 442), vend, le 5 septembre 1557 (Comte de Loche, Histoire de Grésy, A N. Catherin Pobel, sgr d'Anières et du Molard, deux maisons et seize journaux de terre assis à Grésy, Enfin, Claude-Philibert Alliod, d'origine non indiquée, reçut, le 15 mai 1563 (note de M. de Foras), des Lettres déclaratives de noblesse. Il appartient peut-être au Bugey.

# ALLODON (D')

E Duc Louis de Savoie signa, le 7 octobre 145.. (sic) des patentes de noblesse en faveur de Claude et Jean de Allodon, de Quintal, au mandement d'Annecy (Arch, de Cour, Turin); ils auront le droit de porter des armoiries; mais les patentes ne comprennent ni la

description, ni la figure du blason octroyé aux nouveaux anoblis. Nous n'avons aucune autre indication concernant cette famille, à laquelle cependant appartenait peut-être Pernette d'Alondan (sic), qui épousa, au xv° siècle, suivant le Pourpris historique, N° Pétremand Renguis,

6° vol., liv. III, feuille II.

IEILLE famille d'Ugine, qui paraît éteinte depuis plus de six cents ans. Elle est mentionnée dans plusieurs chartes du xiii siècle, conservées au château du Barrioz et analysées par le C. A. de Foras. Je n'ai pas rencontré ailleurs de titres la concernant.

PHILIPFE de Alonda, père de Jacques, était mort avant 1297; dans un acte de 1295, il est appelé « feu Jean ».

Jacobes de Alonda père des enfants ci-dessous, était déjà décédé en 1295.

ETIENNE de Alonda.

Le 8 des Kal. de mai 1295, ils vendent une cense avec plait, usage de lief et direct domaine, dus par Thomas Becofier, d'Ugine, sur une vigne situee in Comba, à Mr Pierre Morel, n'', habitant Ugine.

Le 17 avril 1297, Etienne, habitant Ugine, vend, avec le consentement de son frère ci-contre, des terres et prés abornant les letteres de l'hopital d'Ugine, avec des servis, hommages et fidélité, plait et direct domaine de fief, à Gautier de Fonte, de Hautecour sur Moûtiers, pour 50 livres fortes de Savoie; fait à Ugine, témoins: N'es Guillaume et Humbert de Cornillon, frères, etc. Le surlendemain, Jeannette, épouse du dit Etienne, ratifie ladite vente.

JEAN de Alonda, mort avant 1297 THOMAS RICHARD JEAN La ratification du 19 avri

BÉATRIX ratifie, le 19 avril 1297, la vente du 17 avril, consen-tant à ce que 40 qui lui avaient été léguées par testament sur les biens vendus soient reportées par ses frères sur d'autres biens; fait à Ugine, en présence de Jean, Rudet et Jacquemet de

# ALLONZIER OH ALONZIÉ (D')



E crois devoir refaire, complétée par une documentation nouvelle, l'étude de cette famille, qui s'appelait primitivement Fabri. Ce patronyme étant des plus communs en Savoie, les Fabri habitant Allonzier furent fréquemment, pour les distinguer de leurs homonymes, désignés dès le xiv siècle sous le nom de Fabri d'Allonzier; la noblesse pint probablement par quite d'alliences et ressession de fiels pobles. Eabri disparut vint, probablement par suite d'alliances et possession de fiefs nobles; Fabri disparut peu à peu et le nom d'Allonzier subsista seul (1). C'est seulement vers le milieu du xv siècle

que les Fabri d'Allonzier commencèrent à être qualifiés nobles. Moins de cent ans après, établis dans le Comtat Venaissin, à Bollène, ils avaient rompu toute attache avec leur pays d'origine. Leur nom, quelque peu déformé et devenu d'Alauzier, est porté de nos jours par les descendants de N. Paul de Ripert, lequel épousa, en 1597, Madeleine d'Alauzier, héritière de sa famille (2).

TABLEAU I. 9 Perret Fabri, Jacquemet Fabri de Alonzié sont témoins, le jeudi de Pâques 1328 (Arch. Barrioz), d'un acte passé à Allonzier devant la maison du dit Jacquemet. JACQUET Fabri FRANÇOIS Fahri ANTERMET d'Allonzier AMEDEE Fahri BOLET d'Allonzier ROLET Fabri ROLET Fabri ANTERWET d Allonzier, AMEDIE Fabri clerc. note' impérial, re-coit un acte à Annecy, le reçoit des actes le 13 juin 1378 (Arch. Har- Saoutetle Seept<sup>see</sup> témoin le 5 sept<sup>ber</sup> rioz) et en 1383 (Ibid.). 1382 (Ibid.). 1382 (Ibid.). Clerc, abornantavec Péronet Mistralis de Alonziaco, le 5 28 août 1362 et 13 sept<sup>hre</sup> 1382 (Ibid.). juin 1378 (Ibid.). aurait. en 1358, reconnu pour des biens à les Allonzier : fait rappelé dans une recon<sup>e</sup>t t 13 de 1380 de Guillaume Fabri d'Allonzier ci-dessous (Pithon-Curt, Nob<sup>e</sup> du Contat).

GUILLAUME Fabri d'Allonzier, époux de Madeleine de Saint-Sixt, aurait reconnu en 1380 pour les mêmes biens que Rollet ci-dessus en 1358 (Pithon-Curt, op. cit.).

Nº ROLET Fabri d'Allonzier
épousa, avant 1434, Nº Jacquemette, fille de Nº Berthier Humberti, de Metz, nièce de François de Mée (ou Metz), évêque de Genève, cardinal de St-Marcel, et petite-nièce de Jean Fraczon, évêque de Genève, cardinal d'Ostie, dit de Brogny (Ch™ Gonthier). Il avait acquis en 1450 (Arch. Hte-Savoie, E 93) une terre à Allonzier, pour laquelle ses fils Claude et Guillaume reconnurent en 1475. Je ne le trouve qualifié noble qu'après sa mort:

teur de la chapeie de St-Paul à Annecy-le-Vieux et était, le 26 mai 1469 (Arch. Genéve), voulant être sepui-vent de Bollène, procentor de St-Paul-Trois-châteaux, il teste le 18 juilet 1472, fondant une messe en la chapelle du collège d'An-necy, et meur te même mois.

Ré Aymon d'Allonzier.
doct ès décrets, fut en 1438 recteur d'une
chapellenie à Thônes, et en 1433 de la chapelle du collège d'Annecy. Dès 1461, il était
channé de Vaison, habitant Bollène. Benéchanné de Vaison, habitant Bollène. Benéficiaire de la cure d'Alby-sur-Chéran, il
féchangea en 1457 contre celle d'Épagny.
En 1468, il échange également sa chapellenie de Thônes et divers bénéfices en Savoie
contre d'autres à Arles. Il resta néanmoins
Gonthier, loc. cit.) et dès 1482, chanoine
en 1469 (Ghe Gonthier, T. III, p. 217), recteur de la chapeie de St-Paul à Annecy-leVienx et était, le 26 mai 1469 (Arch. Genève), voulant être sépulmesse

N\* GUILLAUNE d'Allonzier (3), ou Fabri d'Allonzier, ép. Dl\* Marie, fils de N\* Ay-mon du Crest de Cruseilles. Le Chan\* Gonthier lui donne pour épous N\* N. N. Dallier, d'après le compte rendu de la visite pastorale de 1665; cette erreur doit provenir d'une confusion commise par le rédacteur du dit compte rendu. Héritier universel de ses frères, Guillaume s'éta-blit à Bollène, où il testa en 1482, 1484, et enfin le 30 septembre 1494, instituant ses fils Aymery et Claude héritiers universels; il mourut avant le 22 mai 1495. Sa veuse teste le 11 sentembre 1497.

Claude heritiers universels; il mourul avant le 22 mai 1495. Sa veuve teste le 11 septembre 1497, ètant à Allonzier, dans la maison-forte de ses fils Aimery et Claude, et léguant 100 fl. pour doter la chapellenie de St-Michel en l'église de Bollène. Elle vivait encore le 2 janvier 1526.

(Voir LA DESCENDANCE DE GUILLAUME AU TA-

mmmmmm

ALLONZIER (D')

TABLEAU II.

N. GUILLAUME d'Allonzier. (Voir son article et son ascendance au tableau I.)

Ré CLAUDE. ARMANDE, PIERRE, JEAN, porte de Roquemaure en jeune. 1583; vicaire gai de 1583; vi No America de De Caracte de Carac FRANÇOIS, MARGUERITE, No AIMERY nantau dit curé le juspatronat de cette chapni N° PIERRE d'Alauzier.

né vers 1505, ép. 1°, le 14 mars 1530, D<sup>H</sup>r Catherine, fille de N° Pons de Borne, sgr de jeune.

Ligonniers, et 2°, le 28 mars 1560, D<sup>H</sup>r Andrée Ypolitte, fille de N° Nicolas et de Germanie, d'e moine, st-prieur de Bollene, avait fait profession à St-Martin de Bollene devenue calviniste. Ré GUILLAUME, MADELEINE chan<sup>n</sup> de Ro- (2º lit) ép. quemaure dès 1º Nº Ber-ayant 1533. En trand de est probaavant 1533. En trand de 1554, il résigna ses bénéfices de Bollène; en faveur de 2º, le 16 fécelle de ce St-Martin de Bol-liene comme béné-dictin. Curé de la nève ainsi Roque de Fa après que son ab-son oncle; etait besse; elle mort en 1560. Ligonniers, et 2°, le 28 mais 1500, le "Andrée Ypolite, fille de N' Nicolas et de Germaine de Pons, veuve déjà de N' André Gauffredi, puis de N' Jacques Sardi. Il testa le 22 juin 1562 et vivait encore en 1567. Il avait plusieurs fois été mariée à son neveu vrier 1550, r Jean Allier, Claude d'Alau- Jean Four- po vivait en 1548. d'Orange. N° CLAUDE d'Alauzier
obtint à douze ans un canonicat à Stpaul-Trois-Châteaux, le résignaet devint
huguenot : ses biens furent confisqués
(au acte de 1579
et attribués à son frère elean, Il épous l'appelle : feucapile 28 mars 1560 — jour du second mataige de son père, — Dir Dominique de vint moine et satinge de son père, — Dir Dominique de chamber de l'abord destiné à l'Église et ép., le 20
ép. Je 20
ép. J Nº PIERRE d'Alauzier, né en 1561, testa le 4 mai 1580 et mourut sans al-PAUL-ANTOINE, né en 1564 ; hérita de son frère épousa, le 20 avril 1597, N° Paul Pierreetmourutsansallianceende Ripert; elle testa le 26 octivative le 16 férrier et le 10 avril 1596. 1613 et mourut la même année. MARIE. NABRE. NABRÉE, vivante en 1580 et 1585 ; a dú mourit ment décédée avant 1585. N'a pas laissé de postérité. Nº EMERY de Ripert.

### ALLUES (DES)



Rès ancienne famille, vraisemblablement éteinte vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à partir de laquelle nous rencontrons encore quelque fois son nom — en latin  $de\ Allodiis$  — mais porté par des personnages n'appartenant pas à la noblesse. Voici ce que nous trouvons dans le Cartulaire d'Aillon concernant les nobles des Allues:

héritier universel de ses grands-parents d'Alauzier; joignit à son nom et à ses armes les nom et armes des d'Alauzier.

Guy des Allues est témoin à Aillon vers 1178.

Ponce des Allues, chev., est arbitre, en 1205, entre la Chartreuse d'Aillon, d'une part, et Roland et Guiffred de Morerio, fils de Guillaume Magnini, chev., de St-Jean-de-la-Porte, ses parents. Il est encore témoin en septembre 1207. Bernard des Allues est témoin à Montfort le 24 juin 1220.

Guy des Allues, chev, est cité dans un acte passé aux environs de 1225.

Michel des Allues est témoin aux Allues le 13 mars 1235.

Aymon, miles de Allodiis, pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs, fonde une aumône annuelle en froment et en vin pour un repas annuel des Chartreux d'Aillon, le 31 août 1230, à St-Pierre-d'Albigny.

Pierre de Alluetis (je pense qu'il s'agit d'un membre de la même famille) est témoin, le 4 janvier 1252, dans un acte passé près du cellier de la Chartreuse d'Aillon, au val de Miolans.

# AMANCY OU AMANCIER (D')



'ai rassemblé dans la page qui suit la documentation complémentaire recueillie sur cette famille depuis qu'elle a été étudiée au début de cet ouvrage. Ce tableau comprend tous les personnages alors mentionnés et rappelle les dates des faits précédemment connus de leur vie, mais donne sur eux des précisions inédites. En outre, il situe dans leur position généalogique un certain nombre de nobles d'Amancy, jusqu'à

présent non nommés dans l'Armorial,

<sup>(1)</sup> Pareillement, dans la vallée voisine de Thorens, à Usillon, des Fabri furent appelés Fabri d'Usillon, parvinrent à la noblesse et finirent par n'être plus connus que

sous le seut non d'astron.

(2) Ce qui, dans la généalogie de cette famille, est donné sans indication d'origine, est tiré des archives de la famille de Ripert d'Alauzier ou des anciens minutaires des notaires de Bollène. J'en suis redevable à l'amabilité du Cr. Louis de Ripert d'Alauzier, qui a bien voulu me communiquer le résultat de recherches qui m'ont paru particulièrement consciencieuses, mais que je n'ai pas eu le loisir de verifler moi-même. Je lui en laisone, comme il se doit, le mérite et la responsabilité.

(3) Un Guillaume Fabri d'Allonzier, sans qualificatif, est dit abornant près Argonay. le 12 septembre 1460 (Arch. Barrioz); c'est peut-être lui.

Nº GUILLAUME d'Amancy, 1280. No HUMBERT d'Amancy, 1280. DANIEL d'Amancy, deau, ROLET d'Amaney

fait quitte au mistral de Beaufort, le 22 novembre 1329 (Reg\* Dauphs), de 50 liv. genevois

Ne HENRI d'Amancy,
1397. C'est probablement lui, Henri d'Amancy, vice-châtelain de Chaumont,
qui est témoin à Chaumont, le 24 mai 1383 (Arch. Viry). Henri d'Amancy
est fidéjusseur au c. d. des Clets-Fresnoy, 27 juin 4373 (Ta Escha).

Cornier et le Châtelet du Credoz.

AMANCY (D')

Ne Aymon d'Amancy, 1411. C'est lui, cetano Aymon, ilis de Nicod, qui ép. Clémence, fille de feu Johannet Falquet, los de la Roche; tous deux étaient morts avant 1439 (Arch. Genève). Thuset et Mss. Galiffe). Nº NICOD. No JEAN. Nº JEAN, 1430. 1405, 1406, 1430. 1405.

Ne Humbert Alamancy, and Alamancy, end learned thumbert circulture of the Humbert contree, of the Humb

JEAN N° CHRISTOPHE Vbir Mr FRANCOIS
Pancien, d'Amaney est d'Amaney, prêtre
1518, 1544, 1548.
1544.
1548.
(Arch. Genève, 14 de sembre 1508 (Arch. Genève), d GEOR- MICHEL, NICOD, ROLET (Arch. nève). dier) AYMÉ, Nº AY-

rd'Amancy, d'Amancy, fille de N'Anfemme de moinet N' Jean acriste au d'Arenil thon, dont de Talloires, elle était veuve le 27 avril 1519 (Arch. HauteSavoie).

Savoie.

HauteSavoie.

ROLEITE, JEAN HUMBERT, 1543, 1543, 1544, 1549. Un 1643, 1545. Son contr. 1543, 1544, 1549. Un 1643, 1545. Son contr. 1543, 1544, 1549. Un 1643, 1544. 1549. Un 1643, 1544. 1544. 1549. Un 1643, 1544. 1544. 1549. Un 1643, 1544. 1544. 1549. Un 1644. In JEANNE V Me JACQUES ROLETTE, JEAN d'Amancy, d'Amancy, fille de N'An-le toine d'Aman-geune, N' Jean acriste au d'Aren- monastère ROLETTE, JEAN JEAN LE VAN LE JEANNE, Rd ANDRÉ PERROD, 1510. d'Amancy, 1547. abbé de Sieabbé de Str-Marie - de -Chézery, au diocèse de Genève, passe procuration à Mª Claude et Nicolas Favre, nªs, le 7 fé-vrier 1514 (Arch, Genève, nªs latins), pour faire des reconces en faveur de ladite abbaye. R<sup>d</sup> André en était encore abbé en 1538 (Arch. Thuiset).

AMÉDÉE SÉBAS-d'Amancy, TIENNE, prieure de prieure Mélan de Mélan de 1510 à de 1539 à

Ne Nicolas
est, le 28 mai
figure 28 mai
est, le 28 mai
figure 28 mai
est, le 28 mai
figure 29 mai
figure 28 mai
figure 29 mai
figure 20 mai
figure 29 mai
figure 20 mai
figure 40 man
figure 40 man
figure 40 man
fi le 5 juillet 1550 (Arch. Barrioz) (1). Il mourut av. 1572 (Tes Bonnefoy). sous.

N° CLAUDE d'Amancy, hourgeois d'Anney et procureur, êp., c. d. du 21 novembre 1572 (1° Bonnefoy, Le 17, juillet 1588 (Arch. Thorens), il vend à N° Françoise he' Pernette, fille de feu de Somaz, de feu de Gradine de Blanz-Garet, sa mère, en 1575, he' Pernette, fille de feu de Somaz, de la Roche. Il était mort av.

Le 27 mai 1599 (Mm² de Chigni), il agit comme curateur de N° Jean, fils de feu N° Jean (18 Gebeu N° Jean), il agit comme curateur de N° Jean, fils de feu N° Jean (19 Gebeu N° Jean), il agit comme curateur de N° Jean, fils de feu N° Jean (18 Gebeu N° Jean), il agit comme curateur de N° Jean, fils de feu N° Jean (18 Gebeu N° Jean), il agit comme curateur de N° Jean (18 Gebeu N

Gervaise d'Amancy, majeure en 1599, habitant Suse, ép. N° Georges deal Porte, dit de Ballon, originaire en 1599, habitant Suse, ép. N° Georges deal Porte, dit de Ballon, originaire expitaire en 1590, habitant Suse, ép. N° Georges deal Porte, dit de Ballon, originaire de view de Crest de Grésin, militaire résidant au fort des Allinges, et de Grésin, militaire résidant au fort des Allinges, et de Grésin, de Grésin, militaire résidant au fort des Minges sous le nom de capitaine presque à 120 ligence, vivait retirée à Draillans d'Amancy. Cest la dernière mention que je renier de la Porte.

(1) Le 1" février 1548 (Arch Hte-Savoie, E 436), Nº Ro land, natif d'Amancy, est té-moin à Annecy, où il habite.

1534 (Fège, 1540, Histoire de décédée Mélan). en 1544 (Ibid.).

PERROD d'Amancy, deau,

JEAN d'Amanca

nort avant 1343.

(2) Par suite d'une distraction qui n'a été signalée par au-cun des Errata déja parus, ce N° Claude d'Amancy, fiis de N° Jean et de Claudine de Blanzy, est à tort appelé Jean à la page 51 du tome III de cet ouvrage.

appelée Guillauma, fille de N' Nicolas d'Amancy, figure au recensement des habi-tants d'Annecy en 1561?

(4) Un Charles d'Amancy clerc du dioc de Genève, obtient du pape Alexandre VI, le 28 mars 1504 (Reg\* Suisse des Arch. Vatican), d'être nommé chan\* et doyen

# **AMARDULF**



овье et égrège secrétaire ducal François-Claude Amardulphi agit le 28 avril 1505 (Т° d'Eschavannes), au Pont-de-Beauvoisin, comme mandataire de N° et P¹ Jacques de Montbel, seigneur de Vérel. Je n'ai trouvé aucune autre mention de ce personnage ou de sa famiile

# **AMBLARD**



ous n'avons que de brèves notes à ajouter à la généalogie de cette ancienne famille, publiée au tome I de cet ouvrage.

- Degré I. Guillaume, fils de feu Pierre Amblard, écuyer, fait, le 27 avril 1295 (Reg\* Dauph\*), hommage au Dauphin, sauf celui qu'il doit au ser d'Entremont pour sa maison et grange de Chenevez en Graisivaudan. C'est peut-être le même personnage que Vullielme du degré I. Un N° Guillaume Amblard est, avec Morel de Chignin, le 2 avril 1330 (Ibid.), cautoin de Guillaume de Montbel.
- Degré II. Guidon Amblard, chev, avait épousé D<sup>n</sup>t Antoinette, fille de Mess<sup>re</sup> François de Salins, chev, laquelle, veuve, fait une donation le 1<sup>er</sup> juin 1376 (Arch. Thuiset).
- Degré III. Amblard, fils de Guidon, eut un frère, Michel, cité, déjà décédé, dans ladite donation de 1376, et dont sa mère hérita
- Degré IV. Françoise de la Tour de Vinay, deuxième femme de Pierre Amblard, chev<sup>e</sup>, était veuve de N<sup>e</sup> Amédée de Chatte, fille de Marguerite de Châteauneuf, de de Vinay, sœur d'Humbert de la Tour et nièce d'Antoine de Sassenage, sg<sup>e</sup> de St-André-en-Royan, vicomte de Tallard. Elle eut 5.000 fl. d'or de dot, par contrat du 27 février 1431 (Mss. Besson).
- Degré V. La maison-forte de Petra, mentionnée à l'article de François, est aussi appelée ailleurs domus fortis Petri de Porta, in valle Myolani.
- Degré VI. Hugues achète, le 10 septembre 1509 (Arch. Savoie, E 1), des servis et censes à St-Jean-d'Alvey, des religieux de St-Antoine. Amédée, qualifié simplement spectable ainsi que son frère Charles, vivait encore le 16 juillet 1529 (Arch. S.S.S.).
- Degré VII. Humberte de Gerbais, déjà veuye de N. Claude-Charles Amblard le 12 décembre 1542 (Arch. Savoie, E 172), agit. tutrice de leu umberte de de l'als, de la certain de la Commente de la Commente de de la Commente de de la Commente de la Comm
- Degré VIII. Blanche de Montmayeur, veuve de François Amhlard, sg' de Montagny, était morte avant 1595 (Arch. Savoie).

  François Amblard, fils donné, qui est témoin à Chambéry le 21 janvier 1544 (Arch. Savoie, E 175), dans la maison de N. François, son frère, agit encore le 3 juin 1568 (Ibid., E 1). Il était dejà, le 26 juin 1557 (Ibid. E 186), marie à Dile Barthélemye, fille de f. N. Paen du Nant, et a dù laisser des descendants i un noble Jacques Amblard, de Montagny, qui avait épouse honière Françoise Simond, de la parm de Champagnieu, y mourut le 1<sup>rr</sup> janvier 1641. Sa femme était décédée au dit lieu le 13 février (B. B. Champagnieu).

Enfin. dans la transaction Boëge-Miolans du 1º juillet 1367 (Arch. Thuiset), Gonaldus (?) Amblardi de Chignin, chevr, est fidéjusseur avec lugonet Amblardi de Burgo, ce dernier fils de feu Hugon Amblardi.

# AMBLARDET. — Voir TORTOLLIER

# AMBLION (D')



OBLE Jean-Louis de Amblione reconnaît (Arch. Thuiset; acte de la fin du xve siècle, sans date) en faveur du prieuré de Thonon pour une maison située en ladite ville, dans la rue Neuve, près de la grande porte, non loin de la cure du dit lieu et des places du dit prieuré. Nous n'avons trouvé aucune autre indication concernant cette famille.

De Amblione serait peut-être plus exactement traduit : d'Ambléon, nom d'une paroisse aux environs de Bellev.



UELQUES notes complémentaires doivent être ajoutées au tableau déjà consacré à cette ancienne

- Degré III. Nº Pierre Ambrois, qualifié fils et héritier univi de f. Nº Gabriel, testa le 15 mai 1613 (Arch. S.S.S.); il était déjà mort le 3 déchte 1618 (Arch. Thuiset). Die Barbe Villard, sa veuve, agit le 5 juin 1624 (Ibid.).

  Nº Gabriel eut encore au moins un autre fils, Rª Mt Jean-Louis, prêtre, lequel agit pour son dit père, le 6 octobre 1586 (Arch. S.S.S.), à S-Jean-de-Maurienne; et une fille, Die Françoise, qui vivait, le 26 aout 1576 (Ibid.), mariée à Nº Jacques, fils de feu Nº Claude Manuel, d'Aiguebelle.
- N° Claude Manuel, d'Aiguebelle.

  Degré IV. « Gabriel-Natione » doit être décomposé en deux individus, N° Gabriel et Antoine, pupilles en 1620 (Arch. S.S.S.); ils eurent, outre Madeleine, une autre sour, Suzanne, qui était, le 96 décembre 1618 (Arch. Thuiset), cohéritière, avec N° Jean, Gabriel, Antoine et D¹ª Madeleine, de N° Gésar, leur frère, le crois que c'est elle « Suzanne Mareschal dite de Bardonnenche » qui fut ensevelie le tr février 1669 (R. P. Saint-Pierre de Maché).

  N° Honry Ambrois de Bardonnenche ép., avant le 10 février 1610 (Arch. S.S.S.), D¹ª Antoinette de Renod, fille de N° Benoît de Renod (ou Reno, Renau), rarement Regnauldi de la Motte. Il était, le 10 février 1617 (Ibid.), gentilhomme archer garde du corps de S.A.R. et agit, le 29 octobre 1633 (Ibid.), soldat des pardes de S.A.R. le prince Thomas. Il agit le 11 novembre 1656 (Ibid.). Antoinette, déjà veuve le 13 mars 1633 (Ibid.), soldat des pardes de 1666 (Ibid.).
- Degré V. Claire Ambrois ép. Jean-Jacques Biset, « empereur du tir », le 21 août 1664 (Mss. Chapp.) et en eut des enfants nés en 1672 et 1674
- N. B. C'est encore vraisemblablement à cette famille que se rapporte la mention concernant D<sup>ije</sup> Marie de Bardonnenche (sic) qui, veuve en dernières noces de Romain Chibert, ép., le 29 juillet 1738 (R. P. St-Pierre de Maché), N-François Chapuis de Saint-Aubin, ancien mousquetaire du roi, veuf de D<sup>ije</sup> Marie Pellicier, de Lyon, établi depuis 15 ans à Chambéry.

### AMEYSIN (D')



ous résumons ici, rangés simplement dans l'ordre chronologique, certains documents non mentionnés au 1" volume de cet ouvrage et concernant cette antique famille :

Entre 1136 et 1140 (Cartulaire de Chalais), Willelme d'Ameysin a fait abandon en faveur de l'abbaye de Chalais des droits qu'il avait sur les biens précédemment donnés à la dite abbaye par Ponce et Soffrey d'Avressieux.

1147. — D'après Pingon, et Guichenon qui le cite, Guillaume — soit Willelme — d'Ameysin aurait été des seigneurs savoyards qui accompagnèrent le Ce Amédée III à la deuxième croisade.

En 1250 et 1260, Rd Jacques d'Ameysin était abbé de Tamié (Besson, Mémoires).

1254. — D'après Jean Létanche (Châteaux d'Yenne et environs), qui n'indique pas ses sources, Pierre d'Ameysin faisait partie de l'armée du roi de France se trouvant en Gascogne.

23 mars 1271 (Reg\* dauph\*). Guigues d'Ameysin, doyen de St-André en Savoie, Berlion d'Ameysin et leur frère vendent à la Dauphine Béatrix,
D== de Faucigny, moyennant 78 liv. genev., leurs droits dans les mandements de Bonne, Burdignin, Châtillon, la baronnie de
Faucigny et le comté de Genevois.

1271 (Arch. camles, Turin), Antelme d'Ameysin est châtelain de Chillon.

1272 (Guichenon, Bresse et Bugey). Berlion d'Ameysin est nommé coadjuteur de l'évêque de Belley; il lui succéda ensuite.

Mars 1288 (Arch. camles, Turin), Le châtelain de Chillon devait une somme à Soffred d'Amevsin.

3 des ides de novembre 1292 (Arch. Lucey). Jean d'Ameysin aborne des biens in campagnia Yenne

Avant le 29 août 1301 (Rege dauphe). Pierre d'Ameysin, cheve, avait vendu à Pierre de Carreria des biens à Pellionex et Monthoux, sans le consentement de Béatrix, Dee de Faucigny.

19 mars 1306 (Rege danph\*). Guigon d'Ameysin est châtelain du Pont-de-Beauvoisin; il rend ses comptes le 18 novembre 1307 (Ibid.).

3 mars 1314 (Arch. Savoiroux). Louis, fils de feu Guigon d'Ameysin, transige avec Louis de Savoie, sgr de Vaud, et avec Étienne Mistralis, de Pierre-Châtel, au sujet de rentes assises à Chemilieu et Nattage.

Début de 1315 (Rege dauphs). Soffred d'Ameysin est envoyé par le Cte de Savoie, de Rivoli à Villeneuve d'Asti, avec d'autres seigneurs.

22 septembre 1319 (Ibid.). Guigues d'Ameysin est juge maje de Vienne.

1329 (Perrin, Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de Valence, T. XIV, p. 95). Pierre d'Ameysin prend part au siège de la Perrière.

5 décembre 1340 (Arch. Lucey). Pierre d'Ameysin, Guillaume de Chevelu et Guillaume de Cordon transigent pour l'hoirie de feu Nº Aymonet

11 juillet 1341 (Ibid.). Peu avant cette date est décédé Guigues d'Ameysin, châtelain de Vienne et de Lhuis

19 janvier 1345 (Guichenon, Bresse et Bugey). Amé d'Ameysin, précédemment Prieur de Belley, est nommé évêque de Belley et en occupe le siège

De 1355 à 1370 (Arch. camles, Turin). Pierre d'Ameysin était châtelain du mandement de Châtillon et de Cluses.

20 septembre 1357 (Arch. Lucey). Pierre d'Ameysin est témoin à Yenne.

26 septembre 1360 (Arch. camles, Turin). Louis Rivoire, sgr de Romagnieu, Domessin, etc., substitue à ses enfants le fils à naître de Pierre d'Ameysin, son exécuteur testamentaire

25 janvier 1372 (Arch. Cour. Turin), Pierre d'Ameysin (déià chevalier en 1365, Arch. Lucey), teste, substituant à ses filles Guigues d'Apremont, Alth. O Jacques, frère du testateur, est il uglastituant Sibuet Rivoire, cousin du testateur; caedidant a ses mes ouiges d'apienont, et la libre de la caedidant de la caedidant de la libre de la caedidant de la

9 septembre 1379 (Arch. Lucey). Pierre d'Ameysin, chevalier, en son nom et d'Arthaude de Briord, sa femme, Des du Villard, transige avec N° Guigues et Pétremand Ravays au sujet d'une donation faite par Jean de Briord, sgr du Villard, frère germain d'Arthaude et frère utérin des dits Ravays.

1380 (M. Bruchet, Ripaille). Colette, ou Nicolette, déjà alors femme d'Amédée d'Orlier. Ils faisaient partie de la Cour d'Amédée VIII en 1391 et 1392 [Ibid.].

15 mars 1412 (Arch. Lucey). N° Amblard Gerbais et D<sup>ile</sup> Alésie de Châtillon font un legs aux enfants d'Humbert d'Ameysin et de feue Catherine Gerbais, fille des testateurs.

2 août 1416 (Arch. Lucey). Aleysie d'Ameysin, dame du Villard en Novaleyse, acquiert des biens.

Avant le 15 avril 1428 (Arch. Thuiset), Françoise d'Ameysin, veuve d'Humbert de Livron, a donné à Guigues de Montbel, sgr du dit lieu et d'Entremont,

29 juin 1428 (Arch. Lucey). Claude d'Ameysin, deau, est témoin

3 mai 1541 (Guichenon). Claudine, fille de Ne Louis de Vallins et de Die Claudine d'Ameysin, épouse Christophe de Cordon, sgr d'Evieu.

# AMIDOUX (D')



UELQUES actes analysés depuis la publication du premier volume de l'Armorial ont apporté à la filiation déjà parue de cette famille d'appréciables compléments. Aussi a-t-il paru utile d'en dresser, à partir de Nº Henri, fils de Jacques d'Amidoux et de Marie Poindier, un nouveau tableau généalogique où ne figurent que des données inédites. Nos lecteurs qui les étudieront - sans oublier les quelques corrections signalées à la page 655 du cinquième volume — en feront aisément la synthèse.

N. B. — On aura remarqué au premier volume, page 47, que la clef meublant l'écu des Amidoux, quoique dite contournée, est représentée dans sa position normale. En effet, dans le cachet d'une lettre écrite en 1576 (Arch. Thuiset), par un S' d'Amidoux, de Cluses, la clef n'est nullement contournée. M. de Foras, avec raison, croyons-nous, a donc estimé que ce cachet, jusqu'à preuve contraire, devait être considéré comme le plus sûr document héraldique concernant cette famille.

Nº HENRI d'Amidoux et D<sup>III</sup> Aymonette du Sollier, sa femme, sont tous deux mentionnés dans un acte du 5 mars 1482 (Arch. Thuiset).

Nº Aymon d'Amidoux

agit, dans le susdit acte de 1482, avec sa femme Péronnette (sa première épouse, je pense), dont le patronyme n'est pas indiqué.

N\* JACQUES d'Amidoux reçoit procuration, le 2 août 1519 (Arch. Lucey), de D<sup>02</sup> Antoinette de Mareste, veure de feu N\* Jean-François de la Croix. N\* Philibert de Villette, son débiteur, dut, en 1565 (Guasco, *Dictre feodal*), lui céder son fiel de Symond. N' Jacques, sgr de Symond, était mort avant 1582 (Arch. S.S.S.) (1).

FRANÇOISE l'ainée. N°CLAUUE d'Amidoux, CATHERINE, Dufour, de Taninge, tant le 25 mars 1587 al en 1587, femr de la combreux legs che Monthoux, fait des legs à divers siques afille legre che ainsi qu'à ses nièces membres de sa famille.

FRANÇOISE l'ainée, N°CLAUUE d'Amidoux, CATHERINE, NICO-RAND, LAS, CATHERINE, NICO-R JEANNE (sûrem¹ du 2º lit),
Antoine estsubstitué à Nide Marthod; Compois et Syleurs enmond, hérit/ de sa chapeln, s'oblige, tase thou; Compose et Systems S.S.S., leurs en-mond, hérit des Som Dar Ne Boniface de la leurs en-mond, hérit des leurs en-mond, hérit des leurs en-mond, hérit des leurs en-mond, hérit des leurs en different leurs en le

Janne, Angélique, N° André de Beauregard, fils naturel de veys, auront chacune 600 ft. « et leurs vestures N° Nicolas et de Nicoline Héritier condécentes en filles de bonne maison ».

(Arch. Thuiset), légitimé par Production de Meri Royale du 1º février 1639 (Mre de Chignin), Ditte Lucrèce, fille de N° — ou M° — Nicolas Dufour, s' de l'Hermineur, v° de f. M° Louis-François Orset. Elle vivait encore le 2! janvier 1631 (Cartiv Cord\* de Cluses). Veuf, N° André ép. 2º, le 20 avril 1636 (R. P. St-Léger), Hille Urbane, fille de M° Philibert Donet. Il agit encore le 6 avril 1660 (M° de Chignin). Je crois que c'est lui, » le s' d'Amidoux, capitaine d'une C' d'infanterie au Rég' de Mgr le Prince Thomas de Savoie, 25 juillet 1628 (Arch. Hte-Savoie). (4).

(1) N° Jacques est parfois appelé « Jacques de Saxel dit Amy-doulx, de Cluses », sans doute parce qu'il avait des biens à Sa-xel, vraisemblablement prove-nus de D<sup>16</sup> Thomasse de Boège.

(2) Il a probablement épousé en premières noces Di<sup>n</sup>- Françoise Reydet : une obligation en fa-veur de N° Antoine d'Amidoux et Di<sup>n</sup>- Françoise Reydet, mariés, est souscrile le 4 mai 1591 (Arch.

Nº PIERRE-LUCAS d'Amidoux, sgr de Symond, mort av. 1667, ép. Die Charlotte, dias Pétronile de Seyssel. Die Clémence Roget, femme de N° Claude de la Fléchère de Beauregard, grand-mère maternelle de ladite Charlotte, lui lègue, par son testament du 22 dé-cembre 1667 (Arch. Cevins), son grangeage du Crest-Canez à la condition qu'elle n'en pourra disposer qu'en faveur de ses deux filles, conçues du feu sieur d'Amidoux.

MARIE OU MARIE-PETRONILLE. vivante en 1667. née et baptisée le 4 août 1655 (R. P. Cluses), ép., le 11 octobre 1681 (*Ibid.*), H<sup>los</sup> Jean Devaud; vivait encore en 1699 (*Ibid.*). (3) C'est peut-étre lui, N° Jean-François d'Amidoux, qui agit le 29 mai 1624 (Mss. Chapperon) à Chambéry.

DII. JEANNE-ANTOINETTE

35

(4) Par suite évidemment d'une mauvaise lecture, je l'ai trouvé appelé à tort Amédée dans cer-tains actes.

# AMODRY (D')



RMOIRIES inconnues. M. de Foras n'a pu remonter la filiation de cette famille plus haut que Nicolas d'Amodry, notaire et châtelain du lieu d'Arvillard, d'où elle paraît avoir tiré son origine. Son nom, avec ou sans particule, se rencontre néanmoins dans maintes autres régions de la Savoie.

I. N° et Egr<sup>e</sup> Nicolas Amoudry, puis d'Amodry, était notaire royal et châtelain d'Arvillard en 1549. Avec Die Georgine Pognient, sa femme, fille de N° Georges et de Marie Alliod, il reçoit des religieux Célestins de Villardsallet, en 1544, 1549, 1555, quittance d'arrérages à eux dus par sa dite épouse. Leur fils ainé, Gabriel ci-dessous, apostille les quittances. N° Nicolas était mort avant 1589.

N. B. — Tout ce qui, dans ce tableau et le suivant, ne porte pas d'indication d'ori-gine, est tiré des archives du château de Lucey.

No CLAUDE d'Amodry avocat au Sénat, dit simplement Mr dans un acte où il est témoin, à Chambéry, le 16 mars 1576 (Arch. S.S.S.). Etant dans son clos procédé de Die Louise Furbit, au-dessus d'Arvillard. où il était à allé en cabane à cause de la contagion et resserré pour en être suspect », il teste le 18 juillet 1583, faisant un legs à N° Etienne Le Blanc, son beau-frère (1). Le 2 novembre 1589, qualifié fils de f. M° Nicolas. il reconnaît, en suivant la reconnaits acce de sa mère ci-dessus, tenir en fief des Carmes de la Rochette des biens à la Croix de la Rochette.

II. No et Spe GABRIEL. (Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.)

N. N. N. N. N. N. N. trois filles non nommées dont les enfants sont substitués aux fils de Gabriel dans le testament de Claude, en 1583.

TABLEAU I.

(1) Claude avait-il épousé une D". Le Blanc ou de la Palud ?

peron)

III. N° et Sp° Pierre d'Amodry, cosg° de Vens.
hapt. le 20 juillet 1598 (attestes du curé de St-Léger).
Les 6 septembre 1617 et 15 juin 1692 (Arch. S.S.S.), les deux frères obtiennent des Lettres ducux contre Dis Isabelle de Grailly, femme de N° François de Chavannes, sgr de Corbonnex, demandant d'être mis en possession de la maison noble de Foras en Chautagne, adjugée avec ses biens à Dis Marie Favre, mère des dits frères impétrants, plus deux prés, en vertu du testament de Dis Ursule Seguin, Dis douarière de Vens, autrice (sie) commune des parties; celles-ci transigent bjuin 1692 (Hibid.), Isabelle renonçant moyennant 5.000 ft., à tous les droits qu'elle peut avoir sur Foras. Le 21 novês 1628 (Hibid.), N° Pierre et Claude-André d'Amodry font N° Claude-André ép. Marie, fille de N° Claude-Gaspard Pasleurs partages. Ils agissent ensemble encore le 6 juillet 1629.

N° Claude-André ép. Marie, fille de N° Claude-Gaspard Pasleurs partages. Photoine de Ramodre de N° Claude-Gaspard Pasleurs partages. Photoine de Bande de Charpenne, dont elle eut trois filles; elle testa le 23 mai 1650, nommant héritiers ses enfants des deux lits, mais laissant les biens de Vens, acquis des fruits et revenus des d'Amodry, intégralement à son fils et à sa fille ci-dessous.

Francoise, fille donnée, légataire en 1650 et en 1650.

D'Hilberte, chéritière universelle de sa mère avec son frère ci-contre en 1650; elle a du mourir avant 1650, no nomée au testament deson frère.

(1) Ursule Seguin avait ép. 1\*

N' Jacques Gorfon, sgr de Vens, scr 1650; 2\*\* N' Francois d'Amodry, sgr de Vens et 1650; aux religieux Augustins de Seyssel, vingt années acquitte, le 27 octobre 1655, aux religieux Augustins de Seyssel, vingt années avec son frère care son frère en 1650; alle a du mourir avant 1650, no nomée au testament deson frère.

(1) Ursule Seguin avait ép. 1\*

N' Jacques Gorfon, sgr de Vens et Fora; une chapelle de Saint-Nicolas, dans leur l'edite, et fonde une chapelle de Saint-Nicolas, dans leur église. Il teste le 6 mai 1656, à Seyssel, faisant un legs al chapelle Notre-Dame, significant de Bouvens le tiers de ses revenus de Vens et Fora; un second tiers ser pour Phôpital de Seyssel. Il nomme du significant de Prançois de Charpenne, sa sœur utérine, lui substitue Dive Claroltte Passerat, femme du significant de Bouvens sa sœur, Div Hélène de Bouvens, son cousin, chacun par égales parts; substitue du Bouvens sa sœur, Div Hélène de Bouvens.

(1) Ursule Seguin avait ép. 1° N° Jacques Gorfon, sgr de Vens, av. 1605; 2° N° Fran-çois de Chavanes, sgr de Cor-bonex qui, veuf, convola avec D° Isabelle de Grailly.

# ANCEL



OBLE Jacques Ancel, fils de feu Ne Jean, de la paroisse de Naves, paraît comme fidéjusseur dans un acte passé à Argonay le 19 octobre 1501 (Arch. Hte-Savoie, E 682).

C'est la seule indication que j'ai rencontrée concernant cette famille

# ANDRÉ



E prénom, devenu nom de famille, a été porté par des bourgeois de Chambéry : Henri André, praticien de cette ville, y est témoin en 1358 (Arch. de Savoie); Jean André, recteur et grand maître des écoles de Chambéry, agit en 1584 (Ibid.). Par ailleurs, Egra Georges, fils d'Egra Pierre André, na, épouse en 1316 (Arch. Chamoux), Due Claudine, fille de N. Claude Regard; M. Claude André, mort avant 1649, avait épousé Marguerite,

fille de N. Jean-Louis de Quintal. D'autres André enfin sont qualifiés nobles. Le sont-ils effectivement? Sont-ils issus de la même souche? Aucun document ne nous permet de répondre à ces questions, ni de déterminer quelles furent leurs armoiries.

Je me contenterai donc d'inscrire ici, en suivant l'ordre chronologique, les quelques mentions les concernant

Étienne André, écuyer, de Ste-Hélène-des-Millières, achète au dit lieu, le 6 mai 1553 (Arch. Savoie, E 92), un pré contigu à sa maison.

Dilt Louise André, veuve de N. Siboys Blanc, clavaire en la Chambre des Comptes de Genevois, agit, tutrice de leurs enfants, le 4 janvier 1571 (Arch. Hte-Savoie, E 481); elle reçoit quittance du Chapitre de N. D.-de-Liesse, le 21 juin 1574 (Ibid., E 499).

N. François, fils de N. Michel André, épouse à Rumilly, le 16 janvier 1599 (R. P. Rumilly), Die Jacqueline, fille de N. Jean Milliet, sgr de la Chapelle, châtelain de Rumilly.

Ne Girard André, agent pour S. A. en Valais, fermier de la gabelle du sel en Chablais et aux mandements de Ternier et Gaillard, agit à Turin le 30 novembre 1605 (Arch. S.S.S.); le 4 février 1606 (*Ibid.*), il s'associe pour ladite ferme avec H<sup>ule</sup> Thomas Meynet, bourgeois de Thonon; acte passé à Chambéry.

Nº et Spr Jean-Jacques André, Dr ès droits, avocat au Sénat, témoin à Chambéry, où il habitait, le 22 juin 1606 (Arch. S.S.S.), eut de Dir Charlotte Villaret, sa femme, les enfants suivants : François, baptisé le 6 mars 1606; Charlotte, baptisée le 13 mars 1607; Jean-Baptiste, baptisé le 25 février 1608; Claude-Louis, baptisé le 25 mars 1612; Jean-Baptiste, baptisé le 30 juin 1613; Jean-Aimé, baptisé le 29 septembre 1616

Die Marguerite André épousa, avant 1681, le sgr auditeur en la Chambre des Comptes Jacques Métral; décédée le 3 mai 1719 (Mss. Chapperon). Nº Claude André habitait Moûtiers en 1775 (Arch. Savoie, C 1031), âgé de 55 ans

ANGEVILLE (D')

ous avons réuni ici divers documents se rapportant à cette famille, aujourd'hui complètement éteinte, et recueillis depuis la publication de sa généalogie au premier volume de cet ouvrage. Ceux qui ne sont accompagnés d'aucune référence sont tirés de titres originaux existant aux Archives de la Haute-Savoie, série E, que j'ai moi-même analysés.

Jean d'Angiville faisait partie du Conseil ordinaire de la ville de Genève le 18 octobre 1484 (Registres du Conseil de Genève).

Egre Jean d'Angiville, de la Roche, secrétaire épiscopal de Genève, est reçu bourgeois de ladite cité le 1er février 1485 (Ibid.)

Egrst Louis d'Angeville, notaire, reçoit, avant le 5 novembre 1534, une obligation pour Ne Claude Migard, Me aux Comptes de Genevois.

Ne Jean Angevilaz (sic), de Genevois, témoin à Chambéry le 1et avril 1538 (Arch. S.S.S.), est vraisemblablement Jean ci-dessous

No Jean et Pierre Angeville (sic), secrétaires ducaux, sont témoins à Annecy le 10 décembre 1544.

Michelette d'Angeville, prieure des Chartreusines de Mélan en 1586, y mourut en 1596 (Fège, Histoire de Mélan).

#### Les données qui suivent concernent des personnages figurant au tableau généalogique déjà publié :

Degré I. — D'après une vieille filiation, communiquée à M. de Foras par M. Vuy, Rolet d'Angeville, fils de Nº Jean, dit Petit-Jean, aurait été le premier à s'établir en Savoie et se serait fixé à la Roche.

Ne Jean d'Angeville, témoin à la Roche le 29 octobre 1582; Ne Jean d'Angeville, Dr ès droits, témoin à Annecy le 6 août 1583; Ne et Spr Jean d'Angeville, arbitre à Thorens, le 7 juin 1587, avec Ne François de Sales, sgr de Boisy. Toutes ces mentions se rapportent presque sûrement à Ne Jean, Dr en droit, syndic de la Roche en 1583, inscrit au haut de la page 53 du premier

Degré II. - Nº Humbert est dit fils de feu Nº Rolet dans sa reconnaissance en faveur du Duc, 1522; il aurait testé le 8 décembre 1541 (vieille

Degré III. — N° Christophe d'Angeville transige le 13 avril 1562 avec D<sup>10</sup> Péronne de Monthouz. D<sup>10</sup> Bernarde de Beaufort, sa veuve, agit le 31 mars 1578, par N° Charles-François de Dalmas, son procureur.

M. Nicolas d'Angeville est témoin à la Roche le 4 décembre 1581.

N° Jean d'Angeville le jeune est, avec N° Dominique du Maney, le 16 mars 1575 (Arch. La Fléchère-Beauregard), curateur depuis sept mois de ses cousins, Jacquemet et Gaspard, fils de feu N° François-Nicolas de Bardonnenche.

Degré IV. - Le contrat dotal de Ne Marin d'Angeville avec Dile Françoise de Lambert est du 10 août 1572.

Degré V. — Jérôme ou Hiéronyme, sgr de Chesnay (ou Chenex), gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., agit à Annecy, le 6 août 1614, comme administrateur de Nr Jérôme, son fils, héritier de son grand-oncle de Lambert. Claudine de Bouvens, sa veuve dès 1633, vivait encore le 4 janvier 1641, ayant testé le 23 mai 1636 en faveur de Claude, son troisième fils.

Claude-Philibert était, le 9 avril 1609, pupille de Nº Michel Sautier, de Jussy. Nº Antoine de Champier fut doublement son beau-père : comme père d'Hélène, née de son premier mariage avec D<sup>in</sup> Isabeau de Chabeu et femme du dit Claude-Philibert, — et comme époux en deuxièmes noces de D<sup>in</sup> Philibert de Luyrieu, yeuve de Symphorien d'Angeville et mère de Claude-Philibert.

Degré VI. — Je trouve Jérôme qualifié ser de Massilly et la Charnée (?). Lornay fut pour lui et ses successeurs érigé en baronnie, avec juridiction omnimode, le 14 avril 1640 (Sr des Fiefs).

François de Mestral d'Angeville, frère du dit Jérôme, ép. D<sup>u.</sup> Catherine, fille de N<sup>e</sup> Melchior Filippi, de Cavallinore en Piémont, et mourut le 28 mars 1656 (Gén<sup>is</sup>).

Degré VII. - Nº Claude-Louis serait décédé le 24 janvier 1674 (Génie).

N° François-Marie d'Angeville ép. 1°, c. d. du 20 février 1667, D<sup>II</sup> Louise de Maillans, fille de N° Antoine, sg° de Vallod, et de Marie de Syon; ?° D<sup>II</sup> Hélène Rouph, de Léluyset, veuve Mottaz (N'es Vuy); elle testa, sans postérité, le 2 décembre 1699 (Arch. Hte-Savoie, Tabellion), en faveur de son mari; ?° D<sup>III</sup> Philiberte, fille de feu N° François de Infinçd, veuve et héritière universelle de N° Joseph de Dalmas; elle teste, femme du dit N° d'Angeville, qu'elle institue son héritier universel, le 9 janvier 1712.

Philibert, né le 18 juin 1647, quitta le pays et on n'eut plus de ses nouvelles. Ses biens, vu son absence légale, étaient en 1742 sous la garde de ses neveux Aimé-Louis et Bernard d'Angeville.

Degré VIII. — Aimé-Louis ép. 2°, c. d. du 92 juin 1744, D<sup>n.</sup> Melchiotte de Balland, laquelle testa le 28 octobre 1747 et mourut le 26 mars 1753 (R. P. Allonzier). Lui testa le 19 mars 1763 et mourut le lendemain âgé de 83 ans; son frère Bernard fut son héritier.

Outre Bernard et Marie-Françoise, inscrits à la page 52 du premier volume de l'Armorial, Aimé-Louis d'Angeville eut encore un frère, Claude François, et quatre sœurs : Bernarde, Marie-Anne, Charlotte et Philippine.

Claude-François, baron d'Allonzier; le sg' de Varax, par acte du 20 septembre 1740 (T\* Orsier), se fit adjuger la moitié de ladite baronnie. Claude-François mourut, âgé de 74 ans environ, le 22 octobre 1743 (R. P. Allonzier), ayant lêgué 4.000 livres à sa fille naturelle. Françoise Delacour, et institué ses frères ses héritiers universels. Ceux-ci, qualifiés barons d'Allonzier, répudièrent son hoirie le 20 novembre suivant. Ce Claude-François est certainement le même que Claude-François, témoin en 1702, inscrit au degré VII et non rattaché, page 52 du premier volume de cet ouvrage.

Bernard testa, seul survivant mâle de sa famille en Savoie, le 18 octobre 1763 (T\* Orsier), et mourut le 8 mars 1765 (R. P. Allonzier), âgé de 87 ans. Par son dit testament, ouvert le lendemain de son décès, il laissait aux pauvres d'Allonzier et de Villy-le-Peloux une grande partie de ses biens.

Bernardine d'Angeville entra en religion (comm<sup>\*\*</sup> du ch<sup>\*\*</sup> Gonthier), Marie-Anne, alias Marie-Françoise, ép. N. Jean-Claude de Machet, de Mionnaz, c. d. du 21 février 1699 (Arch. Thuiset). Charlotte ép., c. d. du 3 mars 1713, N. Balthazard de Droysier de la Salle. Enfin Philippine, légataire d'Hélène Rouph, sa belle-mère, ép., c. d. du 30 avril 1711, N. Jean-Antoine de Reydet de Vulpillères.

6' vol., liv. III, feuille IV

N. B. — Françoise Delacour, fille naturelle de Claude-François d'Angeville, mourut le 6 février 1787 (R. P. Allonzier), à 79 ans.

Henri-Guillaume-Marguerite d'Angeville de Beaumont, quoique né à Chambery le 16 mars 1730, appartenait au rameau de cette famille établi en Bugey et demeuré français, dont M. de Foras n'a pas jugé utile de publier la filiation, étrangère à la Savoie.

38

# ANGLOZ (D')

P.: d'argent à un arbre de sinople (Pl. I, p. 9).

On trouve aussi : de sinople à l'arbre d'or. Je ne me pique pas d'avoir deviné quelle était la meilleure de ces deux versions.



E nom de cette famille est écrit aussi Anglo ou Anglou. Ce devait être une localité proche d'Hauteville-sur-Fier. Je n'ai pu parvenir à la situer.

N° JEAN de Anglo, d'Hauteville, est témoin à Annecy, le 12 octobre 1484 (Arch. Hte-Savoie, E 32). Il était mort avant 1515 (T° Levet); sa veuve, N° Françoise N. étant alors vivante, il est convenu par le contrat dotal passé entre elle, sa fille et son gendre, que les jeunes époux lui fourniront logement et nourriture.

N' Georges d'Angloz, sgr du dit lieu, « un des cent nobles gens d'armes du roi de France», passe, au Châtelet de Paris, le 6 février 1514 (T'\* Levett, procu-ration à N' Pierre de Beaufort, sgr du Bois, et à D<sup>li</sup>\* Péronnette de Montfalcon, dame de Chitry, pour accorder le mariage de D<sup>ll\*</sup> Amye d'An-gloz, sa sœur, avec tel personnage qui bon leur semblera.

N° AMÉDÉE, alias ANYE OU MYE d'Angloz épousa, c. d. du 3 juin 4515 (T° Levet), passé le jour même du mariage, N° François, fils de feu N° Jean Sautier, du Biolley, paroisse de Vaulx, au diocése de Genève. N° Péronnette de Montfalcon, dame de Chitry, veuve de N° et l'al, Louis de Montfalcon, sgr de l'Horme, procuratrice de N° Georges d'Angloz, constitue en dot à ladite Amédée 600 fl. d'or; fait à Chitry, Amédée agit, veuve du dit N° Sautier, le 15 juin 1557 (Arch. HIC-Savoie, E 446), Le 20 octès 1561 (Ibid., E 460), elle vend à M° Georges Gantellet, des pédagogues du collège d'Annecy, sa part dans l'hoire de son feu père d'une dimeassise au village de Mornaz, paroisse de Vaulx; les autres parts appartenant à N° Pétremand Velliet, d'Hauteville, et au sg° président Christophe d'Angeville.

### ANGOT

oici quelques brèves additions ou corrections à la filiation de cette famille, publiée dans le premier volume:

Par acte du 26 septembre 1656 (M° Moret, Arch. Thuiset), Dom Jean-François Angot, marquis de Cruseilles, fils de feu N° Jean, ser de Bonnières, habitant Chilly, près Douvaine, gentilhomme servant de M° B°, major de la cavalerie de Savoie, nomme un procureur au bureau des Finances de Bourbonnais, pour suivre le procés d'appel émis par Pierre et Louis Angot, écuyers, sg° de Camard (?) et de Rochequinaud (?) au jugement rendu par la sénéchaussée et jugerie de la Marche.

N° Charles-François Angot testa le 11 avril 1735 (Arch. Monthouz), et mourut le 10 févrieur 1738 (R. P. Pringy). Il convient de rectifier, dans son article, la date d'érection de Monthouz en baronnie : c'est le 10 octobre 1613, et non le 27 août 1615; cette dernière date est celle de la reconnaissance du fiér par Claule de Monthouz.

N° Joseph-Gaspard Angot est né à Monthouz, en juin 1708 (Arch. Monthouz).

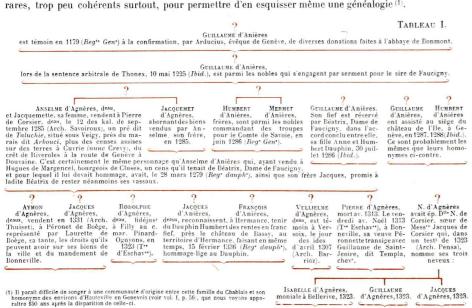
Le contrat dotal Angot-Menthon-la Balme est du 25 juillet 1767 (Didd.), le contrat dotal Angot-Livet du 1º février 1774 (Ibid.). Françoise-Hélène Angot, d'après un extrait baptismal (Ibid.), serait née non le 31 janvier, mais le 3 avril 1746. Ondoyée le jour même, elle aurait reçu le 28 mai suivant les cérémonies baptismals.

8 mai suivant les cérémonies baptismales. Enfin, Madeleine, religieuse à Bonlieu, professe en 1757 (Académie Salésienne, 1892, p. 193) fut, en 1785, légataire de sa mère

# ANIÈRES OU AGNÈRES (D')

Rès ancienne famille qui a pris son nom du village d'Anières, situé sur les rives du lac Léman, entre Hermance et Bellerive. Elle y avait son principal établissement, alors qu'un rameau, que je n'ai pas suivi, s'était fixé à Tornay ou Tournay, en pays gessien. Son existence n'est plus mentionnée après 1446, et les documents la concernant sont trop

rares, trop peu cohérents surtout, pour permettre d'en esquisser même une généalogie (1).



ANIÈRES ou AGNIÈRES (D')

TABLEAU II.

PERROD d'Anières, desu, est mentionné au testament, 1323 (Arch. Pensa), de Messire Jacques de Corsier, curé de Jussy, lequel dit lui avoir acheté le tiers des dimes d'Anières. C'est très probablement lui, Perrod d'Agnères, mort avant le 28 février 1356 (Turin, Archives camérales), dont la veure Marguerite, fille de len Nicod de Conches, était alors vivantes en épossa en deuxième, noces chuillaume de Choles, chev, et vendit à N Brand de fellegarde, avant le 15 août 1370, divers bens en Faucigny et au mandement d'Hermance.

NICOLETTE, ISABELLE, Cohéritières universelles d'Etienne d'Anyères, leur père, en 1361.

ÉTIENNE d'Agnères, deau

reçoit paiement du châtelain d'Evian pour avoir tenu reçoit parement ou cnateiain a Evian pour avoir tenu garnison à Genève lors de la guerre avec le Dauphin, du 21 avril au 13 octobre 1321 (Turin, Arch. camérales). Il teste dans sa maison, à Tornay, le 16 janvier 1361 (Arch. Genève, Testi), faisant un legs aux religieux du prieuré de Satigny, et instituant ses filles ci-dessous.

MERMET d'Anyères, 6 novembre 1446 (Turin, Arch. Cour): ratification d'une cession de vignes et autres biens ruraux faite au nom de S. S. Félix V (Amédée VIII), alors à Bâle, en faveur du dit Mermet, comme fils et héritier de

PIERRE d'Agnères.

Le 15 août 1370 (Turin, Arch. de Cour), le souverain leur revend les biens et revenus susdits, en Faucign et au mandement d'Hermance, qui avaient appartenu au dit Bérard de
Bellegarde. Le 8 février 1378, (1º Bonnefoy) les deux frères font un accord avec Mess' Girard
Codordi, curé de Sallanches, lui remettant « promissa matrimoniali » leurs hommes de Magland (1. Cest peut-être lui, Pierre d'Agnères, deau, fidéjusseur à Langin, 28 novembre 1384 (Arch. Viry), au mariage Allinges-Viry. C'est probablement lui, feu N° pierre d'Amières, dont N° Girard de Villette se dit ayant cause, le 23 octobre 1435 (Arch. Genève, not. lat.), pour des biens sis à Amières, près d'Hermance.

(1) Ce n'est pas plus clair que cela! (Note de M. de Foras)

# ANIÈRES (D')

SEIGNEURS DE VEIGY, COSEIGNEURS D'HAUTEVILLE.

E n'ai que bien peu à ajouter à l'étude déjà publiée de cette famille au premier volume de cet

L'« avocat Dasnières» — il signe ainsi son nom — qui donne une quittance le 10 septembre 1579 (Arch. la Place) et Dit Claudine Triquet, sa veuve, qui en donne une autre le 6 août 1582 (Ibid.), pourraient, avec assez de vraisemblance, être les parents du sénateur Jean-Denis d'Anières. Ce n'est toutefois qu'une hypothèse plausible.

Les registres paroissiaux de Chambéry nous donnent la date des baptèmes de son fils François : 16 août 1584; d'un autre fils, Laurent : 23 septembre 1585, de Marie : 16 mai 1587, et enfin l'année de la naissance : 1588, de Claudine, la future épouse, sans doute, de N° Claude-François (chard.). Les registres mention du baptème de François-Marie, « fille de Mr d'Anières ». 17 sentembre 1628. Il s'agit

François Vichard. Nous trouvons dans les mêmes registres mention du baptême de Françoise-Marie, « fille de Mr d'Anières », 17 septembre 1628. Il s'agit probablement là de Marie, fille de Nº François d'Anières et de D™ Marguerite Vectier.

# ANNECY (D')



son feu père.

NE famille noble de ce nom a existé dès le xu. siècle; les rares documents que nous possédons sur elle ne permettent toutefois point d'établir sa filiation. Il n'est d'ailleurs nullement prouvé que tous les individus ainsi désignés soient issus de même estoc. Dans certains cas, les mots « d'Annecy » indiquent peut-être simplement le lieu de leur origine. D'autres personnages sont appelés tantôt d'Annecy, tantôt Métral d'Annecy; dès la seconde moitié du xIIIe siècle, nous constatons avec certitude l'existence d'une famille Mistralis

de Annessiaco ou de Annessiaco veteri, dont d'importants fragments généalogiques peuvent être solidement construits. Nous trouverons ce qui la concerne, sous le nom de Métral, en son ordre alphabétique. Nous nous bornons à transcrire ici, selon leur suite chronologique, les diverses mentions relevées par nous d'individus nommés d'Annecy, nobles ou présumés tels. Je fais néanmoins, une fois encore, observer que je ne les garantis nullement sortis d'une même souche et que la noblesse de plusieurs d'entre eux n'est que conjecturale (1).

Ismidon d'Annecy et son fils Ubold sont témoins à Genève d'une donation faite vers 1132 (Reg\* gen\*) par le C\* Amédée de Genevois au couvent de Tamié.

Lambert d'Annecy, doyen du Chapitre de St-Pierre de Genève, est un des amiables compositeurs entre l'évêque Arducius et le Ci<sup>o</sup> de Genevois dans l'accord de St-Sigismond, le 25 février 1156 (1bid.). Lambert, doyen du Chapitre, probablement le même, est témoin avec le chanoine dans l'accord de St-Sigismond, le 25 février 1156 (1614.) Amédée d'Annecy de l'acte mentionné ci-dessous, 1162.

Amédée d'Annecy, chanoine de Genève, est témoin, après le 7 septembre 1162 (Ibid.), de la restitution, par le C<sup>te</sup> de Genevois à l'évêque Arducius, des régales de l'église de Genève.

Étienne d'Annecy est, à la suite de seigneurs très qualifiés, témoin de l'accord conclu à Annecy, le 23 août 1174 (Reg\* gen\*), entre le C<sup>12</sup> de Genevois et l'abbaye de St-Maurice d'Agaune.

Barthélemy d'Annecy, doven du Chapitre de Genève, est témoin à la sentence arbitrale d'Aix, rendue en 1184 (Ibid.) entre l'évêque Arducius et le C\* de Genevois, et à celle qui lui fit suite, rendue en février 1188, à St-Pierre de Genève (Ibid.). Ubold d'Annecy est témoin et fidéjusseur pour le Cte de Genevois à la sentence arbitrale de Thonex, 10 mai 1225 (Ibid.).

Aymon d'Annecy, chanoine de Genève en 1227, doyen d'Aubonne le 20 avril 1236, est probablement le même qui, sacristain du Chapitre de Genève, agit le 3 février 1253 et le 21 février 1258 (Reg. gen).

Simon d'Annecy, chanoine de Genève, est, le 12 février 1268 (Ibid.), témoin à la sentence rendue par l'abbé d'Aulps, arbitre entre le Chapitre de Genève et Rodolphe de Grésy, chev.

Emyon d'Annecy, chanoine de Genève, doyen d'Allinges en 1274 (Ibid.), se confond, suivant les auteurs du Reg\* Gen\*, avec celui de même nom que nous voyons agir, doyen de Vullionnex, entre le 29 septembre 1285 et le 17 mars 1302 (Ibid.). (Voir EMYON et MÉTRAL D'ANNECY-LE-VIEUX.)

M™ Jacques d'Annecy, chanoine de Genève, est, le 26 avril 1292 (Reg\* gen\*), témoin de la reconnaissance de Nicolas de Marval en faveur de l'évêque de Genève pour son château de Marval.

Wullielme et Albert d'Annecy, deaux, frères, sont témoins à Annecy, le 5 des Kal. de février 1296 (Arch. Menthon)

(1) Ces réserves concordent avec celles formulées par MM. Paul-Edmond Martin, directeur, et Paul Geisendorf, sous-archiviste des Archives d'État de Genève, qui ont bien voulu, à ma demande, examiner les textes que nous indiquons d'après le Regeste genevois.

Henri d'Annecy, chanoine de Genève, assiste, le 29 janvier 1304 (Reg\* gen\*), à l'élection d'Aymon du Quart comme évêque de Genève

V<sup>bir</sup> Messir Pierre d'Annecy, chanoine de Genève, un des exécuteurs testamentaires de Messi<sup>re</sup> Jacques de Menthonay, cardinal, comme procureur des autres exécuteurs testamentaires, agit le 14 octobre 1391 (Arch. Lucey). N° Nicolet d'Annecy est un des nobles du Genevois qui prétèrent hommage au Duc Amédée VIII en 1430 (Capré); il est témoin à Frangy le 17 novembre 1433 (Arch. Thuiset). Il est très probablement un Métral d'Annecy ou d'Annecy-le-Vieux, et je risquerais peu de me tromper en l'identifiant avec le fils de ce nom de François Métral d'Annecy-le-Vieux qui vivait à Cercier en 1401 (Arch. de l'Ain).

Dub Anne, fille de feu No Georges d'Annecy, ép. No Étienne de la Rochette, lequel reconnaît à Genève, le 16 avril 1445 (Arch. Viry), dans la maison de sa dite épouse, en faveur du Duc Louis.

Pierre d'Annecy qui, secrétaire du Duc Louis de Savoie, fut, le 11 juillet 1454 (Guichenon, Histoire de la Maison Royale de Savoie, p. 515), député avec l'évêque de Sion et Antoine Piochet auprès du Itoi de France, est presque sûrement un Métral d'Annecy-le-Vieux.

# ANNEIL



OBLE Daniel Anneil - on pourrait presque aussi bien lire Armeil, note M. de Foras - originaire de Troyes en Champagne, établi en Savoie, reçut du Duc, le 19 février 1545 (Arch. de Cour, Turin), des Patentes d'habilitation pour jouir des immunités de sa poblesse comme s'il était des Etats de S. A.

#### ANSELME



ES indications — dont la plupart, recueillies dans les registres paroissiaux de Chambéry, sont inscrites ici sans autre référence - compléteront utilement la filiation de cette famille, publiée au premier volume de cet ouvrage :

N' Pierre Anselme, C'' de Montjoye, a dú épouser en premières noces D''s Jeanne Blain, qui meurt « femme du sg' Anselme », le 16 mai 1699. Sa seconde femme, D''s Gabrielle Balland, mourut le 26 septembre 1711. Outre les enfants déjà inscrits, N' Jean-Baptiste Anselme, qualifié baron de Villy, eut de D''s Françoise Orset, décédée le 26 avril 1710, Marie-Charlotte, baptisée le 20 mai 1706. Il eut encore comme épouse D''s Antoinette Chevilliard, fille de 1. N' Jean-Claude Chevilliard, de Maritox, p''s d'Aix, de D''s Thomasse Bouvery, laquelle était en 1705 (Arch. S.S.S.) veuv et tutrice de ladite Antoinette. De ce mariage sont nés au moins quatre enfants: Jean-Baptiste-Antoine — qu'il ne faut pas confondre avec Jean-Baptiste du premier lit, sépuluré le 13 juin 1713 — Joseph-Sébastien suptisée 18 Bars 1729, et deux filles prénommées Louise et Antoinette. Antoinette Chevilliard testa à la Fougère, p''' de Grésy, le 25 janvier 1729 (I'' Stéphane Michon), nommant cohéritiers universels, par égales parts, un enfant dont elle attendait la naissance et les quatre que nous venons d'énumérer, les substituant les uns aux autres et leur substituant son mari. Elle agit encore le 23 actobre 1730 (Ibid.).

Pour Charles-François, C'' de Montjoye, ne pas oublier la correction portée à la page 656 du V' volume.

Pierre-Gabriel, dit de Champel, est, dans les Registres paroissiaux de Chambéry, appelé Pierre-Gabriel de l'Orme, de Menthonnex, où il habitait peut-être. C'est le 11 octobre 1728 que fut célèbre, « oppositions levées », son mariage avec Elisabeth, fille de Pierre Fournier. Il en eut, outre Antoinette. Marie-François, O'' de l'en ett, dans les Registres paroissiaux de Chambéry, appelé Pierre-Gabriel de l'Orme, de Menthonnex, où il habitait peut-être. Marie-François, et dans les Registres paroissiaux de Chambéry, appelé Pierre-Gabriel de l'Orme, de Menthonnex, où il habitait peut-être. Marie-François, où piese le 26 mai 1731, Louise Therèse, baptisée le 6 juillet 1732, et Jean-Eusèbe, baptisé le 20 août 1733, vraisemblablem

# ANSENEY



UMBERT, fils de Jean Anseney, de Notre-Dame-de-Bellecombe, se reconnaît, le 5 décembre 1405 (T. Bonnefoy), débiteur de six sols annuels envers le Chapitre de Sallanches; il vivait encore en 1420 (Ibid.), le 15 décembre, agissant avec son fils François; il avait aussi un donné, Jean, vivant en 1407 et 1416 (Ibid.). Ils ne sont jamais qualifiés nobles, mais sont vraisemblablement de même origine, sinon les

ancètres directs de leurs homonymes établis cent ans plus tard à Flumet et Sallanches. Ceux-ci, agrégés à la noblesse dans des conditions mal définies, paraissent n'avoir duré que peu de temps. Armoiries inconnues.

Me, puis Ne Urbans Anseney, notaire et bourgeois de Flumet, ép., avant le 28 octobre 1527, Colette, fille naturelle d'André des Combes, de Domancy. Il est qualifié noble dans un acte du 1st décembre 1514; mort avant 1519. Colette vivait, veuve du dit Urbain, en 1554.

N° AMÉDÉE OU AMÉ Anseney, de Sallanches.

N° JEAN-CLAUDE, N° JEAN, N° JACQUES,
né vers 1520, mort avant 1587 (Arch. Pensa), ép. 1º N. N.;
mentionnés dans un laod du 22 mars 1558.

N° JEAN-CLAUDE, N° JEAN, N° JACQUES,
N° JA

D<sup>||+</sup> ANTOINETTE, héritière de son père, ép., avant 1587 (*Ibid.*), M<sup>+</sup> Janus Blanchet, not<sup>\*\*</sup>; ils vivaient ensemble en 1596. Le 30 novembre 1608, leur fils François agit au nom de sa mère

N. B. — Ce qui est inscrit ci-dessus sans référence est tiré des titres rassemblés et analysés par fou Mr Bonnefoy, notaire à Sallanches.

La famille Anseney paraît détenir le record des variations orthographiques: Anseneys, Ancteneis, Anzanays, Ansanay, Anceney, Angeneys, Anchaneys... J'ai choisi la forme la plus frequente et la plus simple.

# ANTHY (D') OU ANTHIER,

SEIGNEURS DES TERREAUX.



ETTE très vieille famille a pris son nom au village d'Anthy, situé entre Thonon et Coudrée, sur les rives du Léman; de temps immémorial, elle y possédait des biens et une chapelle dans l'église paroissiale. Nous ignorons son blason et n'avons sur sa filiation que des renseignements fragmentaires. Alliée aux Villette de Thonex et aux Lucinge de Drusilly, elle n'occupa cependant qu'une situation modeste et l'on perd

sa trace vers le milieu du xvi siècle. RODOLPHE d'Anthy
est témoin à Genève de la décision arbitrale prononcée en février 1188 (Regr. gent) par
l'archevêque de Vienne entre l'évêque Nantelme et le Comte Guillaume de Genève, Rd Mess<sup>re</sup> Jean d'Anthy, chanoine de Filly, est témoin. le 12 mars 1268 (Reg gent), à un acte par lequel Alix, veuve de feu Guillaume de Prangins, fait cession à l'abbé de Filly d'une terre léguée par son dit avec N° Vullierme de Villette, son grand-père maternel, vend en juin 1261 (Invº d'Aulps) le tiers des dimes de St-Cergues à l'abbé d'Aulps. Le marsi après la Saint-Grégoire 1275 (Ibid.), il fait une renonciation en faveur de l'abbaye. Il fut père de N° Girard ci-dessous (1). VULLIERME d'Anthy, deau et de quelques autres. feu mari à l'abbaye Ré Girard d'Anthy, prêtre, et Jean, son neveu, curé d'Anthy, sont témoins, le 18 février 1903 (Regram), deau, de Thonon, est témoin 202 (Arch. sont témoins, le 18 février 1903 (Regram), Thuiset) de l'assignation dotale à Genève, de Theisen de Viuz d'Entende de Viuz en de Beine de Viuz d'Intiest) de l'assignation dotale à 1906 (Chie Gonthier), le C'ué de Savoic et samedi avant 1906 (Chie Gonthier), le C'ué de Savoic et c'ué d'Anthy, deau, nommé dans les aborques en l'action d'Anthy, deau, de Thonon, est témoin 202 (Arch. 1909), prombé l'e mème Girard à qui Rodolphe de Montageur, bailli de Chablais et Genevois, paie 206 livres de aux enfants de feu Anselme de Compey un cens à lui dû par ledit Ré Girard.

L'experiment d'Anthy, deau, de Thonon, est témoin 202 (Arch. 1909), prombé l'e mème Girard à qui Rodolphe de Montageur, pailli de Chablais et Genevois, paie 206 livres en de Girard à qui Rodolphe de Montageur, pailli de Chablais et Genevois, paie 206 livres en d'Anthy, deau, de Thonon, est témoin 202 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Saint-Luc 1929 (Arch. 1909), prombé l'e mardi après la Sa N.d'Anthy. N° ÉTIENNE.

N° MEDIET d'Anthy.

Par Les Pes du 20 février 1332, Amé, C° de Genevois, inféode aux frères Étienne et Mermet d'Anthy la maison-forte des Terreaux, biens, fonds, rente féodale et droits en dépendant, avec juridiction omnimode sur tous les hommes de la châtellenie de Gaillard, et pouvoir d'eriger des fourches. Le S° des Fie's la ett. mais ces Pes sont plus explicitement rappelées dans l'avec fait, le 11 avril 1774 (Arch. Bilonay), par J.-B° Muffat de Saint-Amour, C° de Rossillon. Etienne d'Anthy, deus, est il-déjusseur pour son frère Mermet d'Anthy, deus, est ement d'Anthy, deus, deus, deus, deus, deus, deus, deus, deus, deus de N° Girard de Jussy, ses biens et ceux du dit Mermet sont dits abornants, se siens et ceux du dit Mermet sont dits abornants. à Anthy, en 1347 [Johd.]. Il était mort avant 1353 (Mss. Galifie). Ve JEAN. N' François d'Anthy, N.N.fres, N.N.sœurs, avec ses frères et sœurs non nommés, fait en 1348 (Invre Coudrée) des partages avec GIBARD d'Anthy, deau,
fils d'Étienne et neveu de Mermet, est tém<sup>n</sup> de la vente de 1342 fils de-Ktienned André (Arch. Thuiset). Ce doit être lui, N° Girard, qui, avec ses frères non nommés, procéda à des partages en 1348 (Ihnve Coudrée) biens en 1353 (Mss. vivant No Girard d'Anthy (le fils d'Etienne sans avec François d'Anthy ci-contre, agist avec ses frères et sœurs. Galiffe) à Villette. en 1342. doute) et ses frères. Pierre d'Anthy, deau,
set témoin à Lausenette, paroisse d'Alllinges, le 14 sept<sup>hre</sup> 1389
(Arch. Morand) et à Genève. le 14 mars 1339 (Arch. Viry), à une
quittance pour Pierre d'Allinges. Avec Humbert ci-contre, il
avait remis à un habitant d'Anthy un servis annuel reconnu en
1401 (Invæ Coudrée) en faveur de Na med de Viry. N. d'Anthy, père du bâtard N° Pierne d'Anthy.

Les deux frères épousèrent deux sœurs, non prénommées, filles de N° Aymon de Lucinge, ser de Drusilly (Arch. Thuiset). En 1451, la femme de Pierre s'appelait Guigome imais il a pu avoir plusieurs épouses) et fut condamnée à l'amende pour propos injurieux (M. Bruchet, Ripaille, p. 285). Des reconnaissances féodales sont passeses en 1432 et 1433 (Arch. Thuiset) en faveur de Nº Pierre et Etienne d'Anthy, pour des biens sis au dit lieu. Hen appert qu'ils possédaient une chapelle fondée par leurs ancêtres dans l'église d'Anthy. Le 5 avril 1438 (Ibid.), les deux frères accordent à des hommes d'Anthy la permission d'ellière un four.

N° Etienne fait quittance, le 14 octobre 1420 (Iss., Galifle), à N° Pierre Beynod, d'Eloyse, tuteur des enfants de feu N° Johannet de Rovorée, d'Avusy, consenguineus des dits N° frères d'Anthy. Nº PÉRONNETTE d'Anthy Nº GARRIELLE (dite BONETTE) LACRENT N., N., TARRENT A'GARES.

G'Anthy. autres enfants.

Des biens à Anthy, reconnus en leur faveur en déclér 1457 et 19 auril 1456 (Arch. Thuiset), farch. Thuiset furent aupara-antà Humbert d'Anthy, d'en et de l'en de (1) Cette filiation ressort de deux actes de 1281 et 1317; Vullierme d'Anthy avant vends sous grêce de rachta ut Chap' de sous proposition de la companie de la companie droits sur la dime de Villette et Thônex, son fils, N. Girard, les racheta, se subsi-tuant pour la dette de félix. Amédée Dar-ele de la Bêtie, d'amoissau, lequel payau' à liv. de cens au Chapr et jouissait de la dime (Acad" Solfsiene, XIV, p. 112). Ne Jacques d'Anthy concède le droit de bâtir un four à Anthy en 1497 (Arch. Thuiset). Nº MARC d'Anthy, mort avant 1565.

BERTHOD d'Anthy, souscrit une obligation le 23 avril 1565. (Mre Bernard Neyrod, Arch. Genève.)

MERMET d'Anthy

reconnaît en faveur du souverain à cause de la châtellenie de Thonon, le 14 mars 1541 (Grosse Quisard, n° 34, f° 469).

6º vol., liv. IV, feuille I,

41

M. de Foras n'a toutefois disposé, pour établir la courte filiation des d'Antioche venus en Savoie, que de documents insuffisants; il en est résulté de regrettables lacunes et une confusion certaine. Divers actes, conservés aux archives de Viry, de Genève et de la Haute-Savoie, sont passés sous mes yeux, qui me permettent d'y remédier dans une large mesure; ainsi, le tableau ci-dessous complète, sans le répéter, ce que M. de Foras a publié sur cette famille aux pages 58 et 59 du tome I"

N° Estève ou Hectora d'Antioche,
frères, venus en Savoie avec la suite de la princesse Anne de Chypre, faisaient partie de la Cour du Duc Amédée VIII. de Louis de Savoie, son fils,
Prince de Piémont, et de ladite Anne de Chypre, son épouse, au château de Ripaille, dés 1435 (Comptes de Michel de Fer, Arch. de Cour, Turin).
Lors de l'entreprise de Philippe-sans-Terre contre les Cypriotes et autres favoris de la Di<sup>ss</sup> Anne, les deux frères furent arrétés. Le Conseil de
Genève, réuni le 13 octobre 1462 (Registres du Conseil de Genève), fit observer que l'arrestation de Perrin, citoyen genevois, avait été faite en
violation des franchiess de la cité (3). violation des franchises de la cité (4

Perrin fut châtelain d'Evian et de Féternes du 15 septembre 1440 au 12 juin 1445 Perrin fut châtelain d'Evian et de Féternes du 15 septembre 1430 au 12 juin 1440 (Arch. cambie, Turin). Il fut investi. le 7 décembre 1435 (Arch. de Cour), par le Prince Louis de Savoie, second fils d'Amédée VIII, de la seigneurie de Duyn, moyentant 4,000 écus d'or. Louis la reprit sans compensation, la remettant par Pr-du 27 septembre 1463 à son troisième fils, Janus. Perrin protesta et obtint seulement d'être nommé vice-châtelain de Duyn, office pour lequel il donna caution le 15 octobre 1456 (Arch. camits). Quoique dépossédé, il légua, par testament du 29 mai 1471, ladite seigneurie à son fils Annable. Il avait été, le 17 décembre 1456 (Arch. Genève) reçu gratis bourgeois de Genève. Nous n'avons pu découvrir son alliance (3).

Estève, ou Hector — on trouve l'un et l'autre — aurait été, selon une généalogie farcie d'erreurs, père d'Annable, religieux cordelier, et de Marie, femme de Pierre de Saint-Jeoire. Tout cela est purement imaginaire. Mais Estève est peut-être l'ancêtre des d'Antioche qui vécurent en mont et s'y perpétuèrent jusqu'au début du xvii-le, portant les mêmes armoiries, mais avec la fasce et

> YOLANDE énouse Nº Jean du Pas dit de Magny Pas, dit de Magny, fils de feu Jean du Pas, nr. et de D'' Claudine d'Ar-

culinge, dite de Magny. Yolande, veuve, achète, le 95 juin 1508 (Arc Hte-Savoie), à Magny, divers cens et revenus, avec direct domaine, de

N. Georges de Jus-N°Georges de Jussy, fils donné et héritr de N°Amédée de Jussy, à qui ils avaient été vendus le 24 août 1487 (Ibid.), sous grâce de rachat

grâce de rachat. Morte avant 1520.

N° Georges d'Antoche.

Les deux frères, comme héritiers de N° Perrin, leur père, réclamèrent Duyn, dont le Duc, disaient-ils, les avait dépouillés contre tout droit. Le Comte de Genève confia leur supplique à son Conseil pour examen; l'affaire fut débattue le 16 février 1481, et par sentence du 21 du même mois, Georges et Annable furrent réintégrés en la possession de Duyn (Communication de M. l'abhé Lavanchy). Hélène de Luxembourg le leur racheta le 27 février 1481 (Arch. Genève, n.º 181, N. v. et G° Georges d'Antoche ratifie la vente d'une maison sise rue de Rive, à Genève, dont id avait une part et deux autres comme cause avant de Barthélemte et Philippine, filles et héritières de feu N° François Crochon, le 16 jan-tre 1481 (Arch. Genève, mère 1481 (Arch. Ge bre 1491 (Ibid.), Marguerite de Mécora, we de N-Jean de l'Abergement.

Je crois qu'il est entré dans les ordres et que c'est
sa dite fille en faveur de N-Georges d'Antioche. Le 12 mai 1505 (Ibid.),
Georges fait enregistrer par Philibret de Bona une lettre d'excommunication qu'il a obtenue du Saint-Siège. Il transige le 18 janvier 1511
(Ibid.), avec N-Boniface de Saint-Michel pour le solde encore dit par
ce dernier du prix du château d'Avully. Georges d'Antioche mouru
en 1520 et fut séguiture dans la chapelle des Cordeliers de Morges,
à l'emplacement de laquelle sa dalle tumulaire, mutilée, a été retrouvée, les nom, blason et millésime du décès restant
parfaitement déchiffrables (Gabreath, Armorial caudois).

Vble Messre ANTOINE d'Antioche est témoin à Genève, le 12 juin 1505 (Arch, Genève, nºº lat.), à un acte passé dans la maison de Rª Mº Dominique de Virv. pour Nº Georges d'Antioche. I lest vraisemblablement hâtard. Changelain et curé d'Yoire et de Nernier, il est témoin le 3 septembre 1535 (Arch. Yoire) et le 26 avril 1536 (*Ibid.*). Il reconnaît le 6 avît 1540 (Arch. Beauregard), en faveur de D¹º Jeanne, fille de feu Nº Amblard d'Orcières.

Nº Aménée d'Antioche, fils donné, est témoin de la vente de la mon-freet fief de Magny, par NeLouis de Viry, héritt de feu Ne Pierre de Ma-gny, dit d'Antioche, à Ve Pierre, Nes Jean et Sébastien Saultier, frères,

dit d'Antioche, vend, les 6 juin, 28 juillet et 5 décembre 1520 (Arch. Hte-Savoie, E 96), à (Arch. Itte-Savoie, E. 90), a Eggst lean Chevallier, ne., des immeubles à Magny. Il hérita de N. Georges d'Antioche la sei-gneurie d'Yvoire, et testa le 15 janvier 1521. Il ratifie ce testament dans un codicille du 2 février 1521 (Ibid.), seul par-2 fevrier 1921 (161d.), seut par-venu jusqu'à nous, instituant N° Louis de Viry, chevalier, he-ritier universel de tous ses biens; fait à Genève, en la maison du codicillant, lequel fut inhumé dans l'église des Cordeliers de

ladite cité, le 16 février 1521

(Obitre, Arch. Lyon) (6).

N. PIERRE du Pas de Magny,

- (1) L'Annuaire de la Noblesse, de Borel d'Hauterive, a publié en 1887 une Notice non signée et dite historique sur la maison d'Anticche. Je n'en veux pas détailler les affirmations erronées, il faudrait presque tout citer. L'auteur prétend prouver epar des documents irréfragables : 4' que les d'Anticche veux d'Orient en Savoie avec Anne de Chypre descendien des Bohemond, princes d'Anticche; 2' que les Saint-Jeoire qui prirent leur nom étaient issus en ligne féminire du frère de Perrin d'Anticche et avaient été instituies hérières par le petti-fills du di Perrin à charge d'en relever le nom et les armes; 3' que les Broût y étaient des 1900 qualifiés nobles. On trouvera au cours de cet novrage et de son Supplément la réfutation étavée par des documents au cours de cet novrage et de son Supplément la réfutation étavée par des documents auteur ment irrefragables, de ces trois propositions. La Notice de l'Annuaire prouve uniquement l'incompétence de son auteur.
- (2) Deux paragraphes et une note de la Notice historique prétendent établir que le blason des d'Antioche de Savoie est celui-là E Deux pargraphae et une noie de la voice insorque preciment causin que et massi des o mission des vanione de savoir e segui-la même que Bohémond l'« aurait porté après avoir été armé chevalier par saint Louis en 1325, « écartelant pour l'honneur du Roy ses armes avec celles de France ». L'auteur anonyme explique qu'on « écartelait à l'origine les armoirés en divisiant l'écu par le milleu au lieu de les partager en quatre » l'ette dermière absundité et un simple regard jeté sur l'écu des Bohémond, d'or à la croix de gueules, et celui de France permettent de juger le cas que l'on doit faire de telles assertions!
- d'of al croix de geuenes, et ceue et 1590 ou 1600 (Arch, Marlioz), apnelle l'épouse de Perrin « Françoise de Virv, veuve en 1475 ». L'auteur anonyme, s'il s'embrouille dans les filiations compliquées, fait preuve d'une constante bonne foi. Mais le s'ilence à ce sujet des archives de Virv nous oblige à ne considérer cette mention que comme une indication intéressemte. La généalogie donne encore à Perrin une fille non prénommée de N° François Crochon, de Genève; ce qui serait très vraisemblable, mais est contredit par le texte de 1474, plus haut cité, des Registres du Conseil de Genève... Les chercheurs ont encore à faire...
- (4) D'après le chroniqueur anonyme contemporain de l'Histoire de la rébellion de Philippe-sons-Terre (Miscell, di Storia ital, 16), les frères d'Antioche furent appréhendés à l'hôtel épiscopal de Genève Perrin. « pour l'honneur de son âge, car il était ancien et ne pouvait aller », demeura à Genève avec défense d'en sortir. Hector, d'abord incarcéré au château de Monts, appartenant au sg' de Viry, fut élargi, franc et quitte sans rien payer, « en faveur de sa femme qui était sœur du bailli de Guyon » (??), mais conduit en Pémont. On dit qu'il y mourut.
- (5) Si ces d'Antiocho établis à Turin sont descendants d'Hector ou de Perrin, leur origine devait être illégitime; sans cela, le silence à leur égard du codicille de Pierre de Magny dit d'Antioche serait difficilement explicable.

APPONAY (D') OU APPONEX.

SEIGNEURS DU DIT LIEU ET DU NOYER.

PPONAY, localité aujourd'hui oubliée dans la paroisse de Cranves, en bas Faucigny, a donné son nom à cette ancienne famille. Elle y a vécu, et aussi à Hermance où, un de ses membres ayant rempli les fonctions de châtelain, elle s'établit quelque temps, vers le milieu du xy siècle. La dernière mention la concernant, à ma connaissance, est de 1628. Le nom d'Apponay, après cette date, est porté par les nobles du Rouvenoz. Nous n'avons pu découvrir le blason de cette famille qui, malgré de belles alliances

avec les maisons de Menthon, de Bardonnenche et de Viry, a peu marqué dans les annales de son pays.

Aymon d'Apponay, deau,
se reconnalt débiteur de Nes Étienne, Godefroy, Humbert et François, fils de f. Nº Étienne de Lucinge, le 2 juillet 1343 (Arch. Faucigny-Lucinge),
pour une somme que lui ont prêtée les dits frères, afin qu'il pui payer sa rançon lorsqu'il était prisonnier de guerre, captif de Jean de Pitigny;
il donne en garantie des biens sis au territoire d'Apponay, auprès de la route de Curtinaz à Montgreppon.

Louis d'Apponay, desu, furent au nombre des trent-huit lances qu'Henri de Menthon, sgr de Lucinge et d'Aubonne, conduist en Bresse, Dombes et Valromey, dans la chevauchée entreprise par le Cr de Savoie, en 1409 (Arch. Menthon), afin d'obtenir l'hommage qu'il réclamait du Ducde Bourbon pour la barde Beaujeu.

Edus d'Apponay, deau, est témoin à Châteaublanc, paroisse de Lucinge, le 20 juillet 1434 (Arch. Pensa), et à Douvaine le 31 août 1435 (Arch. Troches). Etant châtelain d'Hermance et de Balleyson, il est chargé par bref du pape Félix V, du 8 mars 1449 (Arch. de l'évêché d'Annecy), d'expertiser les biens des frères Triboud, de Douvaine, poursuivs par leurs créanciers. Avant 1435 (Arch. Troches), il acheta des biens à Hermance. Il avait épousé Die Andrée de Menthon, laquelle, veuve du dit N° Louis, agit le 8 décembre 1466 (Ibid.).

N' Louis d'Apponay.

N' Andrée de Menthon, sa mère et tutrice, reconnaît pour lui, le 8 décembre 1466 (Arch. Troches), à Hermance, pour des biens provenus de la succession de N' Louis d'Apponay, son feu mari. C'est lui probablement, N' Louis, fils de N' Louis d'Apponay, d'Hermance, tonsuré le 22 septembre 1470 (Arch. de l'évéché. Annecy). Le crois, sans pouvoir l'affirmer, que c'est lui N' Louis d'Apponay qui épousa N' Mye, fille de N' Claude de Bardonnenche. Elle était veuve déjà le 5 juin 1490 (Arch. Genève. Té du Chapitre). Un acte du 3 décève 1507 mentionne un pré à N' Guillaume du Châtelard qui fuit précédemmet aux enfants de N' Louis d'Apponay; je ne puis discerner s'il s'agit d'enfants appartenant à ce degré ou au suivant.

CLAUDE d'Apponay, châtelain de Genève dès 1469, aurait été remplacé en ces fonctions, en mai 1477 (Mrss Académie Salée, 1899, p. 149), par Ne Claude d'Epagny.

N° COLETTE d'Apponay,
épouse de Pierre Falquet, apothicaire
et bg\*de Genève. Les dits épous vendent,
la moitié de leur maison, sise rue de la
Poissonnerie. Plus tard farch. Thuiset,
sans date), ils en vendirent l'autre moitié à H®t Douis Chamot, bg\* et marchand du dit Genève.

N° Louis d'Apponay, est témoin, le
frères de
mariage de N° Nicod de Brégnier avec D® Guillemette du Rouvenoz. Maltre l'écart des dates,
vivants en
l'Apponay, qui est dit abornant à Hermance
avec ses frères (non nommés) et avec
N° Claude d'Arloz, le 28 novembre 1542
Arch. Genève, M° Claude Pyu), et qui, mort
avant le 9 août suivant, fut père des ci-dessous :

N' Isabeau d'Apponay ép. N' Louis, fils de f. N' Guillaume d'Aré-rex et mourut av. 1543 (Arch. Monthouz), rex et mourut av. 1543 (Arch. Monthouz), (Arch. Genèvel, Aymé (dr. Herves, son fils. tes-tant le 22 août 1543, substitue a ses enfants (monay, Dr és lois; substitue a ses enfants (monay, Dr és lois; Ne Jacques et Nicolas d'Apponay, ses cou-larch. Cohen-dier) (1).

N'MAGGUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGQUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGQUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGQUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGGUES, N'AGGUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGGUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGGUES, N'AYMÉ, N'AGQUES, N'AYMÉ, N'AGGUES, N'AYMÉ, N'BERTRAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'NICOLAS-PÉTREMAND, N'ETIENNE, N'FRANÇOIS, N'PERNETIE, N'AGGUES, N'AYMÉ, N'AGGUES, AGGUES, N'AYMÉ, N'AGGUES, AGGUES, N'AYMÉ, N'AGGUES, AGGUES, N'AYMÉ, N'AGGUES, AGGUES, AGG

N\* CLAUDE-FRANCIS ou CLAUDE d'Apponay.

du lieu d'Apponay, pas de Cranves, fils de feu N\* Jacques, agit en 1571 (Mss. Galiffe). Il ép., c. dot. du 2 novembre 1595 (Arch. Hte-Savoie). Die Jacobelle de l'Alée, fille de f. N\* Philibert et de Claudine de Chavanes. Le 3 juin 1692 (Tre Bonnefoy), N\* Michel de Foras, cosg' de Balleyson, vendit à N\* Gaspard de Lucinge et Nicolas Curlat, son fils adoptif, des vignes qu'il avait fait subhaster sur N\* Claude-François d'Apponay, Jacobelle, déjà veuve le 18 juillet 1693 (Arch. Haute-Savoie) et habitant Annecy, abandonne, le 26 mil 1693 (Hód.), à N\* Jacques de Gex, sg' de Saint-Christophe, movennant 667 fl., le tiers de ses droits dans l'hoirie de son feu marie te se dit prête à en céder un autre tiers au même prix à N\* Antoine d'Amidoux. Elle vivait encore le 12 avril 1628 (Hód.).

Dile CLAUDINE d'Apponay.

Le 12 avril 1628 (Arch. Haute-Savoie), Dile Jacobelle de l'Alée, sa mère, fait procuration à N° Melchior Perrucard de Ballon pour retirer 2,000 fl. à elle dus par N° Jean-Michel Martin de la Pérouse et les remettre à R⁴ Gasparde de Ballon, supérieure des Bernardines de la Roche, en acompte de la dot de Dile Claudine d'Apponay, sa fille, novice au dit monastère.

Cranves, meurt, âgé de sept ans, le 1er juillet 1615 (R. P. Annecy), écolier à Annecy.

(1) Le 9 septembre 1557 (Jean Létanche, Châteaux d'Yenne et environs), N° Claude de la Porte, sgr de Malet, fut, à Chambéry, condamné à mort pour avoir, de sgr de Malet, fut, à Chambery, condanne à mort pour avoir, de complicité avec ses frères et a femme, arquebusé Nicolas d'Appones, qui traversait le col de Cat. On the condition of the construction of the condition of the vons toutélois que Nicolas d'Ap-ponay, docteur ès lois et avocat à Chambery, était, avant le 8 dé-cembre 1562 (Arch. Savoie, E 73), sépulturé en l'église Si-Pierre de Lémene.

### APREMONT. - Voir LA BALME.

APRIN. - Voir BOURCIER

<sup>(6)</sup> L'Obituaire dit 1522, date contredite par tous les textes. On aura confondu avec l'anniversaire, distraction assez fréquente en pareil cas



E Comte de Foras a estimé qu'il y avait lieu de mentionner ici Maître Georges d'Aquila, peintre florentin, élève de Giotto, qui travailla pour les Comtes de Savoie à Chambéry, au château du Bourget et à Hautecombe, dès 1323 au moins jusqu'à sa mort qui survint en 1348. Par Pes du 14 mai 1335 (Chapperon, Chambéry à la fin du XIVe siècle), le Comte Aymon lui inféoda en fief-lige une rente transmissible à ses héritiers légitimes. Il tenait aussi un fief rière Chambéry, dont il reçut investiture le 2 juillet 1343

(Arch. de Cour. Turin). Il ne paraît pas avoir fait souche en Savoie.

# **ARABLE**



ACQUES Arable (Arabilis), deau, possédait à Ayton une maison devant laquelle un acte est passé le 19 mai 1430 (Arch. Savoiroux). Vole Aymar Arabilis, moine, qui est témoin à Chamoux vers 1400 (Arch. Savoie, E 12) appartient vraisemblablement à la même famille et c'est tout ce que nous en savons.

# ABBIGNON (D')

P.: d'azur au sautoir d'or, chargé de cinq roses de gueules (Pl. I, p. 9).

N. B. — D'après d'Angreville (Armorial du Valais), le sautoir serait chargé de cinq besants de gueules. M. de Foras a préféré la version indiquée par de Mandrot (Armorial historique du Pays de Vaud).



AMILLE chevaleresque du bas Valais. Les fonctions exercées par certains de ses membres, les alliances contractées par quelques-uns d'entre eux, plus encore des droits féodaux possédés en Chablais lui assurent une place dans l'Armorial, restreinte toutefois. Aussi n'ai-je ajouté que peu de chose aux notes préparées par mes prédécesseurs.

Ne Guillaume d'Arbignon, châtelain d'Allinge-le-Neuf en 1311 (Comptes Châtellenie d'Évian, Arch. camle, Turin); il l'était encore le 14 août 1313 (Invre abbe d'Aulps, Arch. Thuiset).

Nº PERROD d'Arbignon, valletus domini, reçoit en 1314 (Comptes Châtellenie d'Évian, Arch. camie), le remboursement des dépenses qu'il a supportées pour le compte des filles du C'e de Savoie.

Messre Jean d'Arbignon, chevalier; mort av. 1419 et sépulturé dans l'église de St-Maurice d'Agaune.

N° BARTHÉLEMY. Recon<sup>ces</sup> en sa fa-veur de la pre-mière moitié du Nº GUILLAUME d'Arbignon, deau, mort av. 1391, avait xve siècle (Arch. Morand). C'est Dile Agnès N. peut-être Barthé-lemy ci-contre

Ne et P<sup>1</sup> Barthéleny d'Arbignon teste dans sa grande tour, à Colombey, diocèse de Sion, le 1<sup>er</sup> janvier 1419 (1); sépulture au tombeau de son feu père. Il veut que ses héritiers, le jour de ses funérailles, teneantur offere duos equos cum duobus hominibus supra armatis sicut dicto nobili testatori pertinet. Il lègue à N-lean, son fils, tous ses joyaux d'or, d'argent et de pierres précieuses, anneaux et ornements de tête féminins qui se trouvent en ses coffres. Seront exceptées, les reliques, seu virtutes de saint Jean, lesquelles devont rester dans la chapelle du testateur fondée, en l'église de Colombey, sous le vocable du dit saint Jean.

GEORGES reçoit de sa mère donation de sa dot, soit 200 fl. d'or, le 20 novem-bre 1391 (Arch. Morand); il la tou-chera quand il sera en age; s'il meurt sans postérité, cette somme reviendra à sa mère. Reconnais-sances en sa faveur de la première moitié du xve siècle (Ibid.).

JEANNETTE. se mariera.

MARGUERITE. femme de Nº Jean de Neuvecelle, aura 50 fl. d'or, outre la dot à elle constituée. Quittance de constituée. Quittance de 100 fl. à compte sur la dot du 11 juin 1416 (Arch. Thuiset). Elle teste, veu-, à Neuvecelle, le 16 juin 1448 (Ibid.).

Ne et Pi Jean d'Arbignon qui reçoit quit-tance le 2s février 1513 (Arch. Morand) était, en 1514 (Tæ d'Eschavannes), cis Symondi, de Sa-

moens.

Nº Louis d'Arbignon, Ne Jean d'Arbignon, N° Louis d'Arbignon,
héritiers universels de leur père par égales parts et substitués
l'un à l'autre. Le 20 septembre 1441 (Arch. Thuiset), ils sont
dits cosgr de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts.
C'est vraisemblablement lui,
N° et P. Louis d'Arbignon, sgr
du dit lieu, cosgr de Val d'Illiers, St-Triphon et d'Ormonts.
qui, en 1465 (Arch. Morand),
donne 160 fl. à as fille naturelle
fatt un legs â la chapelle de fait un legs à la chapelle de St-Jean-Baptiste, en l'église

> Nº et Pt CLAUDE d'Arbignon ép. N° Louise de Monthey (de Mon-theolo). Il était mort avant 1567 (Mss. Comnène).

No MAURICE

d'Arbignon, héritier uni-versel de sa

mère en 1464.

(1) Dans l'analyse du testament de N° Barthélemy d'Arbignon, 1419, M. de Foras a oublié d'indiquer la provenance de cet acte.

N' JEAN d'Arbignon, sgr du Val d'Illiers, ép. Dis Jacquemette de Montfort, fille de N' Jean, sgr du dit lieu, et de Mye de Compey; le 1st avril 1482 (Arch. Thuiset), il assepte la dot de son épouse sur ses maisons-fortes au Val d'Illiers, Trestorrens, Colombey, etc. Jacquemette, veuve, convola avec N' Jacques Mayor, d'Eclépens, déjà mort en 1501. Elle vivait encore le 25 mai 1508 (Ibid.).

N'AYMON OU AYMÉ
d'Arbignon, marchand de la psus
de Lugrin, est témoin au laod de
1569 par Die Jelapte de Mareste,
femme de N' Maurice d'Arbignon,
à Maxilly (roir cicontre).

PÉRONNETTE
d'Arbignon,
d'Arbignon,
d'Arbignon, vie de
de
Sett.
de
Confignon,
femme de N' Maulegue 40 écus par testament
du 28 avril 1548 (Arch. HteSavoie, E 437).

PÉRONNETTE
Dile Jeanne
d'Arbignon, vie de
d'Arbignon, vie de
(Arbignon, vie de
(Arbignon, vie de
(Arbignon, vie de
(Arbignon, vie de
(Mss. Coméne).

N'e François
est témoin en 1565
(Mss. Coméne).

N'e François

(Arch. Morand) était, en 1514 (T<sup>es</sup> d'Eschavannes), fiancé à D<sup>II</sup> Louise de Cha-

tillon, de parvo Colomberio.

Nº MAURICE d'Arbignon, écuyer, est caution à Annecy, avec Nº Louis de la Faverge, le 16 août 1560 (Arch. Hle-Savoie, E 762) pour Nº Pierre Maulouz, debiteur de Nº Amblard Vidomne, sgr de Novery. Le 2 octobre 1565 (Mss. Commène), il épouse Dile Jru-Bapit de Maresle, veuve de Nº Claude de Mionnas. Par acte passé a Monthey, dans la maison-forte à lui, Nº Maurice, et à Nº Louise de Monthey, sa mère, appartenant, il fait quittance de 1.00 écus d'or sol de la dot de sa femme, le 24 mai 1567 (Mss. Comnène); est témoin Nº Thomas, fils de f. Nº Louis de Montheolo. Nº Mathieu de Blonay, cosgr de Saint-Paul, ayant, le 18 mai 1568 (1º Eschav.), cédé des biens à Maxilly, Jør-Bapit de Mareste laude et ratific, en tant que cela concerne son fief, le 14 octific, en tant que cela concerne son fief, le 14 octifie, en tant que cela concerne son fief, le 14 oc-tobre 1569 (Ibid.). Maurice est alors qualifié châtelain de Montmélian, gentilhe d'armes de S. A cosgr de la Val d'Illiers et de Saint-Paul (Arch Thuiset, Titre de 1569). Mort av. 1580 (Ibid.)(2)

(2) N° et P° Louis de Seyssel, baron de la Serraz, gouverneur de Savoie, par transaction du 20 avril 1580, (1° Eschavannes), reconnait devoir à J°-Baptiste de Mareste, sa veuve, 1.500 écus d'or sol, avec intérêts à 7', hypothequés sur les biens procédes de N°+ François et Mathieu de Blonay, père et list, dépendant des châteaux et maisons-fortes de Blonay et du Pas, rière Lugrin. Saint-Paul, etc. Ce paiement n'avant pas été effectue. D'' François et Moinanz, Dame de Coudrée et Beauregard, femme de Meue sy Bernard d'Alliege et fille et héritière de ladite J°-Baptiste — qui, en premières noces, avait ép. N° Claude de Mionnaz, sg' de Beauregard — oblient contre Bertrand de Seyssel des jugements des éj juin 1600 et 27 février 1603, et dat exécuter sur les tenanciers des dits Biens, N° Georges-Yos du Nanl, sg' de Grilly et Saint-Paul, et D'' Béatrix de Seyssel, as femme, fille du dit Bertrand.

ARBRE (DE L')

Es preuves de noblesse que présenta en 1763 N° Alexis Vulliet pour être reçu chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare assurent que, par contrat dotal du 2 mars 1514, Die Claudine, fille de N° Pierre de l'Arbre, d'Yenne, épousa André Vulliet. Cela est fort possible; mais les preuves en question sont si sujettes à caution que je n'oserais être affirmatif sur ce point.

Cependant, des documents indiscutables mentionnent l'existence de cette famille à Yenne vers la même époque. Nº Jean de Arbore ousa, vers le début du xvr siècle, D<sup>11</sup>¢ Françoise Beczon ou Besson *atias* Vulliod et en eut un fils nommé Claude. Ce dernier epousa, vers le debut du XVI siecle, D''' Indivise lictor du lesson du lesson de la Culture de la Cu

(Arch. SSS.) nommé Claude de l'Arbre dit Vulliod, et propriétaire d'une maison à Yenne.

# ARBUSIGNY (D')



UELQUES personnages seulement portant ce nom nous sont connus. Nous ignorons quels liens de parenté pouvaient les rattacher. La noblesse du premier surtout est assez incertaine et il serait désirable que d'autres documents viennent jeter un peu de lumière sur ce que nous

savons touchant cette famille.

Le 1st novembre 1235 (Regs gens), le Chapitre de Saint-Pierre de Genève alberge à Hugues d'Arbusigny et à ses héritiers la moitié d'un mas sis au lieu dit le Pré, moyennant 30 sols annuels et 5 sols de mutage. Ledit Hugues fait hommage au Chapitre; ses héritiers devront en faire autant.

Jacques d'Arbusigny reconnaît le jeudi avant la Saint-André 1280 (Indice Savoia).

Jean d'Arbusigny est témoin au prieuré d'Entremonts le 6 septembre 1260 (Arch. Menthon), le 22 mars 1261 (Ibid.) et en juin 1268 (Ibid.)

Perret d'Arbusigny, moine de Talloires, est témoin à un acte d'Henri, sgr de Menthon, le 15 mai 1297 (Ibid.); sans doute le même qui, appelé Perret de Menthon dit d'Arbusigny, est témoin le 15 mai 1299 (Ibid.).

Guillaume d'Arbusigny reconnaît le 30 avril 1319 (Indice Savoia) en faveur d'Amédée et Hugues de Genève, sauf la fidélité qu'il doit au

Le juge de la seigneurie de Menthon avait condamné Guiffred d'Arbusigny à la décapitation, après laquelle la tête du condamné devait être brûlée. Le 3 octobre 1363 (Arch. Menthon) Amédée, C<sup>u</sup> de Genevois, à la prière de plusieurs nobles qui, en présence du sgr de Menthon, l'ont supplié, accorde, voulant complaire à tous, la permission que la peine prononcée soit commuée in penam summersionis in aquam: nam sic nobis placet quia etiam in predictis vester intervenit assensus.

N. B. — On s'est demande si Wullielme d'Albusin, un des seigneurs qui, avec Hugen de Chignin, Henri de Faucigny, Henri de Briançon, jurèrent pour le C\* de Savoie lorsque celui-ci garantit l'accomplissement du traite de mariage conclu en 1173 (Wurstemberger, Dec' n° 31), entre Jean, fils d'Henri d'Angleterre, et Agnès, fille du C\* Humbert de Savoie, était un membre de la famille d'Arbusigny. Cela n° est pas absolument impossible un terre Jean, fils d'Henri d'Angleterre, et Agnès, fille du C\* Humbert de Savoie, était un membre de la famille d'Arbusigny. Cela n° est pas absolument impossible anne de Gréssyeur-Aix. Le chanoline Morand, dans son livre Mais il pourrait tout aussi bien, sinon mieux, être un d'Arbussin. Cette famille a pris son nom d'un hameau de Gréssyeur-Aix. Le chanoline Morand, dans son livre de Bruges et Loques, vivant respectiment en 1317, 1321 et 1332. Elle était alors réduite à une de Bruges et Loques, vivant respectiment en 1317, 1321 et 1332. Elle était alors réduite à une produce de la companie de la compa

# ABCES (D')

P. : d'azur au franc-quartier d'or (UBIQUE).



ETTE maison chevaleresque, depuis de longs siècles tombée en quenouille chez les nobles Morard qui ont relevé son nom, est essentiellement dauphinoise. Néanmoins, elle est assez fréquemment mentionnée dans les chartes savoyardes, plusieurs de ses membres avant occupé des situations en vue, principalement dans le clergé de notre pays. C'est à ce titre seulement que je la trouve inscrite parmi celles qui

doivent figurer dans cet ouvrage. Je me bornerai à citer :

Geoffroy d'Arces (de Arciis), deau, est témoin à Bonneville, le 8 septembre 1309 (Reg. gen.), à l'hommage fait par Hugues Dauphin, comme sgr de Faucigny, au C. Amédée de Savoie.

R<sup>a</sup> Messire Hugues d'Arces, prévôt de la Maison des pauvres de l'hospice des SS. Nicolas et Bernard du Montjoux, agit le 9 décembre 1393 T<sup>ea</sup> d'Eschavannes); il demeurait à Meillerie, en la maison de la Prévôté.

Le 8 mars 1429 (*Ibid.*), un acte est passé à Rives-sous-Thonon, dans la maison-forte de Rª Messire Jean d'Arces, aussi prévôt de Montjoux, qui est témoin. Ce même Rª Jean fut nommé, le 2 mai 1438 (Besson, *Mémoires*, p. 216), archevêque de Tarentaise, puis, le 6 avril 1444 (*Ibid.*), cardinal au titre d'abord de Saint Etienne au Mont Cœlius, puis des SS. Nérée Achille. Un acte d'investiure et laod, passé par Vª sgr Messire Arthaud d'Arces, vicaire général de Rª Messire Jean d'Arces, archevêque de Tarentaise, en faveur des nobles de Belletruche, à l'occasion d'une maison assise à Saint-Maxime-de-Deaufort, est mentionné, date omise (entre 1440 et 1444) dans l'Inventaire Belletruche

Rd Messire François d'Arces, prieur de Saint-Jeoire, est exécuteur testre d'Humbert de Sevssel, le 19 mars 1432 (Arch. Thuiset).

Vole Messire Geoffroy d'Arces était chantre et chanoine de Lausanne le 11 avril 1485 (Arch. Viry).

Suite de la note (2) de la page 44 : Les parties transigent le 13 octobre/1607 (Arch. la Serraz) : Bertrand relàche à la Dame de Coudrée susdite l'entière possession des ens et revenus des châteaux prénommés, tels que les possédaient Bertrand et, après lui, les dits époux du Nant; elle les gardera en hypothèque jusqu'à ce qu'il lui ait pavé 2.800 érus d'or.
N° et Gén" Désirée d'Arbignon, déjà veuve de N° Jean Sachet le 3 août 1555 (Arch. Thuiset), qui agit le 10 décembre 1565 (Ibid.), remariée à N° et P' Guigues

6. vol., liv. IV. femille II.

45

AMILLE du Faucigny qui possédait la « clergie, soit curialerie » du mandement de Bonneville. Je n'ai pu découvrir son blason ni les conditions dans lesquelles elle est parvenue à la noblesse. Elle semble s'être éteinte à la fin du xvi siècle. J'ai tiré de vieux minutaires des Archives de la Haute-Savoie tout ce qui est inscrit ci-dessous sans indication d'origine.

R4 Mess\*\* François Archier, « louable inquisiteur et prêcheur de Carême en Savoie », décédé le 7 avril 1500 (Obituaire des frères mineurs conventuels de Saint-Françoi de Chambéry), appartient peut-être à cette famille.

N. N. Archier. Egr. M. AMED OU AMÉDÉE Archier, avocat, bourgeois d'Annecy, frère d'Amblard ci-con-tre, était noble syndic d'Annecy le 9 mars 1540. Me, puis Ne Ambland Archier Une procuration est passée en sa faveur le 3 août 1543; il y est qualifié égri\* proc' et bourgeois de Bonneville. Ayant acheté de N° Christophe, fils de feu N° André Alamand, un grangeage à Toisinge, il était, le 4 janvier 1545, en procès avec N° Antoine de Belegarde, second mari de Die Michière Vidonne, veuve du dit N° André Alamand. Il fut, le 8 janvier 1544 (Arc. camies, Turin, nomme châtelain de Bonneville et mourut avant le 14 avril 1554 (T° Bonnefoy), date à laquelle N° Balthazarde Samoens, veuve du dit feu N° Amblard, agit comme tutrice de leurs enfants. Je n' ait rouvé Amblard qualifié noble qu'après son décès; mais il a pu être anobii dans les dernières années de sa vie. tre, était noble syndic d'Anneev le 9 mars 1540. Il ép., avant le 20 août 1549, Dite Bernardine Vinder, teveu de M\* Loys Galliard et cotutrice, avec N\* Fran-rois Paquellet, de Pierre Galliard, son fils. Le 27 jan-vier 1564, Amed assiste aux partages de N° Jean et François, ses neveux. Bernardine agit, veuve, le 26 juin 1571 à Anneey. Nº FRANÇOIS. DOMINIQUE. BARTHOLOMÉE, filles de feu Nº Amblard, Archier épousa Nº Philibert, fils de Nº Bernard de fils aîné. second fils. troisième fils.

Le 14 avril 1554 (Tes Bonnefoy), leur mère passe reconnaissance aux Nes Guy et Françoisdéjà mariées en 1564, lors des Le 14 avril 1504 (14 Bonneloy), leur mere passe reconnaissance aux Na Guy et FrançoisProsperde Genève, ser de Lullin, pour les biens que lesdits enfants possèdent a Scionzier.

Il a dû mourir Jean et François Archier sont, des le 4 août 1559, sous la curatelle
jeune. de Maçques Garbillion. Le 27 janvier 1564, étant mineurs de 25 ans
et autorisés par leur dit curateur, ils partagent leurs biens paternels
et d'Ayse, appartenment, outre la clergie dans tout le mandement de Bonneville
et d'Ayse, appartenment, cure la clergie dans tout le mandement de Bonneville
et d'Ayse, appartenment, outre la clergie dans tout le mandement de Bonneville
et d'Ayse, appartenment, outre la clergie dans tout le mandement de Bonneville
curateur leur rend sex comptes, et recoit autits de sa restion. Alee, veut, II convola, vant le 9 janvier 1581, Arch. Savoiroux), avec IIIe Claudine de Chavanes. curateur leur rend ses comptes et reçoit quitus de sa gestion.

N° CHARLOTTE Archier,
épousa le s' Pierre Vulliaud. Étant veuve du dit Vulliaud, elle fait procuration à H<sup>hle</sup> Nicolas Carrier qui, agissant à son nom, admodie un grangeage, le 23 mai 1595, à la Roche. Une obligation est encore souscrite en faveur de ladite Charlotte le 19 juillet 1598.

# ARCINE (D')



'Armorial (T. I, p. 60) a donné les armoiries de cette famille. L'Inventaire de Bonlieu mentionne un de ses représentants, Guillaume d'Arcine, lequel donna au dit monastère, en 1165, ses biens de Chavannaz. Il est peut-être le même personnage que Messire Guillaume d'Arcine, chevalier, témoin en février 1188 (Rege gens), à Genève, à la décision arbitrale prononcée par l'évêque de Vienne pour terminer le différend entre l'évêque Nantelme et le Cte Guillaume de Genève.

# ARCULINGE (D')



RCULINGE, hameau de la paroisse de Reignier, a donné son nom à cette famille, connue dès 1201. Les documents la concernant sont rares et c'est seulement 150 ans plus tard que nous pouvons établir une filiation sommaire. Il s'agit alors d'une branche amoindrie, qualifiée noble seulement pendant les trois générations précédant son extinction, soit à

partir de Jean d'Arculinge. Ce dernier, ayant épousé, ayant 4385, la fille et héritière de la famille de Magny, en porta le nom habituellement accolé à son propre patronyme, lequel fut assez vite complètement abandonné par ses descendants.

ARCULINGE (D')

PIERRE d'Arculinge est un des témoins de la signature du Comte Humbert de Genevois dans la transaction qui eut lieu, le 24 juin 1201 (Regte gens), à Evordes, entre Girard de Ternier et le prieur de Saint-Victor.

RODOLPHE d'Arculinge donne en 1267 (Invre Bonlieu) au monastère de Bonlieu tous les droits qu'il possède au territoire de Chamarande et les hommes y habitant

AYMONET d'Arculinge est témoin, le 4 avril 1309 (Reg<sup>te</sup> gen<sup>s</sup>), à l'hommage que Raymond de Lucinge, chevalier, fait à R<sup>me</sup> Aymond du Quart, évêque de Genève. Il y est nommé avant des nobles très qualifiés, entre autres deux membres de la famille de Boège.

ci-dessous Galiffe).

JEAN d'Arculinge, nre, reçoit deux actes à Cruseilles, 9 et 11 sept<sup>bre</sup> 1363 (Arch. Thuiset).

François d'Arculinge, lieutenant d'Antoine Cagnat, juge-maje de Genevois et châtelain de Ternier, le 5 jan-vier 1383 (Arch. Viry), est encore, le 28 no-vembre 1384 (*Ibid.*), fidéjusseur au contrat de mariage Allinges-Viry.

No Jean d'Arculinge, alias de Dognis, desu, ép. Dile Jeannette, fille de No Jacquemet de Magny, desu. Les dits époux albergent, le 22 juillet 1398 (Arch. Pensa), dans leur maison de Magny, des biens au lieu dit La Fuy. Veuve du dit Jean, Jeannette reconnait, le 6 décembre 1419 (Ibid.), en faveur du Duc de Savoie comme Comte de Genevois et seigneur de la Roche, lui devant hommage lige et noble, et divers tributs pour des biens assis à Reignier, Sentenge [Lucinge, etc. Elle est légalaire, ainsi que son fils ci-dessous, le 19 juin 1421 (Arch. Genève), au testament de Vble Messre Pierre de Magny, prévôt de Saint-André de Grenoble, chanoine de Genève et Lausanne, curé de Saint-Germain de Genève. Elle vivait encore en 1426 (Mss. Galiffe).

N° MARTIN de Magny d'Arculinge,
dias de Dompnis, ép. 1°, c. mariage du 2 mai 1405 (Arch. Faucigny-Lucinge), D<sup>16</sup> Claudine, fille d'Aymon de Lucinge, sy d'Arenthon; quittances
dotales de 1412 (Ibid). en faveur de N° Pierre et Claude de Lucinge, d'une somme de 300 fl. pour la dot de leur sœur. femme de Martin de Magny
et mère de Jacques de Magny. Martin ép. 2° N° Richarde de Cornillon qui est dite, en 1471 (Arch. Thuiset), maràtre (noverca) de Claudine cidessous. D'après une vieille généalogie (qui nomme à tort son mari Martin Constantin Constantin Chagny), Richarde serait fille de N° Guichard
de Cornillon et de Marguerite de Mouxy; je ne m'en porte pas garant. A coup sûr, Jacques et Claudine sont nés du premier lit.

N° JACQUES de Magny, vivant en 1413. En 1432 (Arch. Thuiset), il était en procès avec N° Guillaume de Genève, sgr de Lullin, lequel fit subhaster quelques-uns des biens de Jacques et de sa mère, sis à la Roche, Mornay, etc., et les céda aux Lucinge. Il semble d'ailleurs que Jacques avait donné tous ses biens aux dits Lucinge, et que les différends qui en résultèrent furent clos, après le décès de Jacques, par la transaction du 4 décembre 1417 (bid.), mentionnée ci-contre.

N. B. — Un rameau de cette famille — dontt es membres ne furent point qualifiés nobles — s'établit à Genève, où Pierre d'Arculinge fut, le 15 août 1969, reçu bourgeois de la cité. Pierre d'Arculinge fut conseiller et syndic entre les années 1939 et 1905. Humbert d'Arculinge faisait partie du Conseil de la ville le 26 juin 1409 (Registres du Conseil de Genève). On trouvera dans Gailfe (T. II, p. 23), diverses indications concernant ce rameau.

Dite CLAUDISE de Magny
ép... av. 1451 (T° Levet), Egr\* Jean du Pas, n.º. Avec leurs fils Barthélemy, Claude et Jean, qualifiés nobles et applés de Magnier, alias de Passu, elle transige, veuve, le 4 décembre 1471 (Arch. Thuiset), avec les nobles de Lucinge. Ses dits fils cependant étaient encore notaires, car, dans ladiet transaction, ils s'engagent à rédiger en forme publique les actes qui, dans leurs proposoles et ceux de leur père, concernent les dits Lucinge. gagent a rediger en forme publique les actes qui, dans leurs protocoles et ceux de leur pére, concernent les dist. Lucinge, Ils s'engagent aussi à garantir les Lucinge de toute éviction pendant deux ans à dater du décès de N. Richarde de Cornillon. Claudine vivait encore le 10 septembre 1481, lors de la visite pastorale de Reignier. Elle est dite alors patronne, avec N-Jean, son fils, de la chapelle de la Vierge en l'église paroissiale (Visites nastorales)

# ABENTHON (D')

BARONS D'ALEX, SEIGNEURS D'ALEX, FERRIÈRES, MONTERRE, CHATILLON D'ÉTREMBIÈRES ET CHOLEX, COSEIGNEURS DE MANIGOD, DES CLETS, ETC.



NE filiation des nobles d'Arenthon a été publiée dans le premier volume de l'Armorial. Faute de documents suffisants, le Comte A. de Foras avait dû, pour l'établir, utiliser largement les travaux, parfois discutables et certainement insuffisants, de Dom Luc de Lucinge. Des chartes alors inconnues ont, depuis, été déchiffrées, la complétant et même la rectifiant sur certains points de détail. En particulier les importantes archives du château de Monthouz, mises aimablement

à ma disposition par leur propriétaire, m'ont, fort à propos, fourni sur cette famille une documentation

On trouvera dans les tableaux qui suivent le résultat de ces recherches. Pour plus de clarté, j'ai estimé nécessaire d'y refondre intégralement la généalogie déjà parue avec les données postérieurement

NICOLET d'Arculinge fut, de 1366 à 1377 (Arch. camie, Turin), vice-châtelain d'Allinges et de Thonon. Agissant ès qua-lités pour Messe Aymon Bonivard, châtelain des dits lieux, il laude une vente, le 19 mars 1367 (Arch. Thuiset), et la scelle de son sceau.

RODOLPHE d'Arculinge fut père de N° Jean

N. B. — Le blason des nobles d'Arculinge ne nous est pas connu. Cependant, un sceau de Nicolet d'Arculinge, vice-châtelain d'Allinge et de Thonon, subsiste atraché un laod fait le 19 mars 1997 (Arch. Inniset) par ledit Nicolet, agissant pour Mess" Aymon Bonivard, châtelain des dites places. Il est malheureusement très oblitèré, distingue outerlois sur l'écu no bet confus qui pourrait étre une tour ?..., entouré de pièces aussi peu reconnaissables — des besants ou des étoiles, peu-dre ? —

<sup>(1)</sup> La filiation que je publie contredit sur certains points celle publiée par M. le Chanoine Gonthier (Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex). Je suis prêt à la justifier et indique toutes mes sources de documentation. Il va toutefois sans dire que lorsque je cite les ouvrages d'autres auteurs, tels que M. l'Abbé Ducrettet (Monographie de Marlens), j'entends leur laiser intégralement le merite et la responsabilité de leurs assertions.

ARENTHON (D')

Mess" GUILLAUME d'Arenthon, chevalier,
déjà nommé dans un acte de 1270 (G' mste). « Ce fut lui asseurément qui se sépara de la branche de Lucinge, sous Rodolphe de Fauciguy, dit
« de Greysier. Il fut présent à un traicté faict dans le chasteau d'Arenthon l'année 1294 entre Pierre de Lucinge, chevalier, seigneur d'Arenthon.
« et Humbert de Lucinge, dit le jeune, son neveu. On n'a pas découvert son alliance. » (Luc de Lucinge.)

HENRI d'Arenthon, dameau, témoin et caution du mariage d'Aymon de Lucinge, 1394 (Arch. Fauc.-Luc.), témoin en 1397 (Arch. Thuiset). Le 7 octobre 1401 (Arch. Genève), Dir Agnesonne, fille de N° Jean des Vignes et femme du dit Henri, teste, élisant sa sépulture en l'église Notre-Dame de Genève. Elle institue son mari héritier universel, lui substituant R<sup>d</sup> Jacques de Monthoux, chanoine de Saint-Pierre, prévôt de l'église de Genève, et les enfants de Perrenal de Monthoux Perceval de Monthoux, frère du dit prévôt.

Pierre et souvent cité, vers 1391 (Arch. cam\*s, Turin), comme faisant partie de la cour de Bonne de Bourbon et de Bonro de Berry vivant au château de Ripaille. Le 10 juin 1400 (Arch. Menthon), Marguerite, vet du dit Pierre, reconnaît en faveur d'Henri, sgr de Menthon. Nicon d'Arenthon

Ve Anébée,
chantre et chanoine de la cathédrale
de Genève en 1408, 1424, mort av.
1427, est, suivant la Ge miste, fils de
Pierre ci-dessus. N° François de Versonnex fut un de ses exécer testres
(Galiffe, Notices génèves, T. I, et

M\*\*\* Acadi\* Sal\*\*, T. XIV).

PERCEVAL
inscrit dans une vieille
filiation (Arch. Marlioz),
feère Pierre, pour Alex, la rente d'Arenthon, Manigod, les biens de Thônes, etc.
Le 16 juin 1447 (Arch. caméts, Turin), lui et son neveu Aymon. fils de feu Pierre,
sont investis de la maison-forte de Manigod. François ép. 1\* Dite Marguerite, fille
d'Albert III de Menthon et Quiner, de
Passy: ce second mariage earit du 4 septive 1444 (Arch. Thuiset)?
PERCEVAL
inscrit dans une vieile
filiation (Arch. Marlioz),
feère Pierre, pour Alex, la rente d'Arenthon, Manigod, les biens de Thônes, etc.
Le 16 juin 1447 (Arch. caméts, Turin), lui et son neveu Aymon. fils de feu Pierre,
sont investis de la maison-forte de Manigod. François ép. 1\* Dite Marguerite, fille
d'Albert III de Menthon et Vivier (Mss. Pescatore- Arch. Thuiset)
et 2º Dite Marie de Lucinge, fille de N° Aymon et veuve de Jean de Lucinge, de
Passy: ce second mariage earit du 4 septive 1444 (Arch. Thuiset). Il testa le
18 janvier 1467 (Ibid.) et encore le 20 novèrs 1469 (Ibid.).

V. Garriel d'Arenthon, cosg' d'Alex et Manigod, ep., c. dot. du 28 mai 4339 (Arch. Barrioz), Die Evgline ou Engeline, sg' de la maiss-le de Manigod, aurait, d'après inscrite par une de la maiss-le de Manigod, aurait, d'après inscrite par une et 28 mai 1469 (bid.). Le 21 septe 1477 (5rr des Fiefs), il reconnait en Il est invest, comme l'avait été méalogie (Arch. midvision avec Ne Pierre, fils d'Aymon d'Arenthon, et Ne Jean, fils son père, de la maiss-le de Manigod, au visit et de l'après d'Arbusign, d'Arenthon, pour Manigod, Alex, biens, maison-forte, etc. nigodet dépendes, le 23 avril 1468 c.dot du 10 no-thou, dot du 10 no-thou, etc. des se fils (Alex) (explication), etc. des se fils Gabriel et de l'église d'Alex) (explication), etc. des se fils Gabriel et de l'église d'Alex) (explication), etc. des se fils Gabriel et de l'église d'Alex) (explication), etc. de l'après d'Arbusigny.

Madeleine de l'église d'Alex, l'ègue à Eygline, sa femme, les biens procédés de Jeannette du Vivier, gré-mère mallé du testat; institue cohérés (Mrs Acie Sales, 1883).

Marsonet de Viellet.

0.0.0.9 CHRISTOPHINE, légataire de son père en Jean, son frère, au testal'1878, est substituée à ses frères et cousins.

Monthouz, leur oncle, en l'act. Les chardes et cousins.

Monthouz, leur oncle, en l'act. Les chardes et cousins.

Monthouz, leur oncle, en l'act. Les chardes et cousins.

Monthouz, leur oncle, en l'act. Les chardes Clets, deux frères prêtent hommage liege au prince, 18 dex. Le 29 janseptive 1505 (Anch. lassification).

N° Claude Paernat et veuve 1° du dit N° Jean, 2° de N° Pierre Monon, vend à N° Claude de Chavanes et à Françoise, fille du dit Jean et de Marguerite, une grange avec des biens, assis à Rumilly. N° Jean avait testé le 18 juillet 1532 (Monthouz).

A. Autres enfants. Marix transige in transic in

VIII. BÉRARD.

cosg' de Manigod et d'Alex, témoin le 10 mai 1575 (Arch. Gise), au testament de Béatrice de Dérée, femme de Michel de Chevron-Villette, étaiten 1602 (Arch. 1823 de Gentre Chrècnay (3). Il épousa Hèle Georgine à Bonaventuraz et mourut à Marlens en juin 1609 (D.).

PHILIPPINE. MABIE, AMÉDÉE (2), locis ANTONETIE, vivante pouvoir la do-en 1574 (Arch. Songy) curred es enfants de Francis Baptossard (ou Balthazard), est de leur seur, 1558 (Arch. Thuiset), in the provincia of the provinc

200.2. IX. CLAUDE. ANTOINE, JEAN, LOUIS, CLAUDINE, JEAN,

L. CLAUDE, ANTOINE, JEAN, LOUIS, CLAUDINE, JEAN, a Marlens inscrits dans une vieille génie (Monthouz).

dée et petit-fils de Jacques, passe (R. P. Marigny); peut-être la Hels Jacqueline-quite en 1612 (D.), an nom de Geormeme que Claudine, femme Guicharde Gay, gine Bonaventuraz, veuve de Bérard de Mt-Jean Gay, morte le 20 fé-mère desenfants virer 1658, à 72 ans, à Annecy. ci-dessous.

20000000000000000

ANRE—PHILIPPINE
né à Anneey, prêtre le 23 sepd'Arenthon, tembre 1668; vicaire à Marner à 50
ans, 1683-1664, curé de Stne de Rumilly, le 3 avril 1 ant, de Taninges
(R. P. Annecy).

MARGUENITE
ép., le 15 octive 1676
Anneer à 50
ans, 1683-1664, curé de StMr Georges Demonhapt, le 18 avril 1687, frances, 18
André de Rumilly, le 3 avril 1 ant, de Taninges
hapt, le 2 avril 1697
1674; béniten 1676 le mariage habitant Ortant (sic.
(R. P. Annecy).

MARGUENITE

BAITHAX. Jean, JeanLauril FRANLaguer

BALTHALAGUER

BALTHALAGUE

ARENTHON (D')

I. Mess' Aynon d'Arenthon, chevalier, « fut caution pour Pierre, fils d'Aynon de Lucinge, sgr d'Arenthon, « quand il épousa Marguerite de Tournon, par contrat passé à la Roche, « le 20 juin 1298. Son alliance est inconnue ». Lluc de Lucinge.) N. B. - (Mthz) = (Arch. de Monthouz.) (D.) = (Abbé Ducrettet, Monogio de Mar-lens, Mr. Académie Salésienne, 1883) (H.-S.) = (Archives de la Haute-Savoie, Série E).

TABLEAU I.

(1) Balthazard et Marin furent complices d'Amédée, fils de Jacques d'Arenthon, lors du meurtre de Jean, fils de Marus d'Arenthon d'Alex (Tabl. II), lequel Marus, testant en 1538, les exclut de toute substitution aux héritiers de ses biens.

LAURENT d'Arenthon, témoin à Arenthon en 1314 (Arch. Faucigny-Lucinge).

II. Messe Penceval d'Arenthon, chevalier, présent à un acte de 1322 entre Mermet de Lucinge et ses frères Pierreet Jacques, chevaliers. Son alliance est inconnue ». (L. de Lucinge.)

III. Messre François d'Arenthon, chevalier, Vide AYMON. changine d'Abondance, le 16 octochanoine d'Abondance, le 16 octo-bre 1373 (Mrs Acio Chablie, T. XIX), était fils de Perceval d'Arenthon, chevr, suivant une génie mste qui me paraît d'une rare exactitude.

III. Messe Fiaxçois d'Arenthon, chevalier,

« fut un excellent et vaillant homme, fort considéré des plus grands
» princes de son temps » (Luc de Lucinge). Il était en 1366 (Gén's mste)
marié à Dis Philippine N. En 1375 (Arch. Thuiset) il fut nommé
arbitre dans la discussion de l'hoirie des N°4 Humbert et François
de Lucinge; dans cet acte, il est qualifié chevalier.

iV. Pierre, cost d'Alex,

ép. 1° Jacqueline des Clets et 2° Lyone de Saconay
qui, veuve et sans enfants, vivait en 1454 (Mthz)
remariée à N° Pierre de Bruel. Pierre agit en janvier 1408 (Mss. Galiffe) avec son frère François et
Perceval Junior. leur cousin. Les mêmes sont
tous trois substitués. le 28 avril 1413 (Arch. Thuiset), au restament d'Hugonet, sgr de Lucinge et
vidomne de Genève. Mort avant 1447.

V. Jean d'Arenthon,
Cham'et chantre de
p. Die Catherine de Montheollo, qui était
Septende Genève,
Perceval. Lui est témoin en 1397 (Arch.
Admenthon, 1998 veuve et usufreuitère des hiens de
Perceval. Lui est témoin en 1397 (Arch.
Thuiset), avec Perceval d'Arenthon junior
ép. Die Catherine de Montheollo, qui était
Septende Genève,
Nay Perceval. Lui est témoin en 1397 (Arch.
Thuiset), avec Perceval d'Arenthon junior
ép. Die Catherine de Montheollo, qui était
Septende Genève,
Nay Perceval. Lui est témoin en 1397 (Arch.
Mess' François,
thuiset, avec Perceval d'Arenthon junior
ép. Die Catherine de Montheollo, qui était
Septende Genève,
Nay Perceval. Lui est témoin en 1397 (Arch.
Mess' François,
thuiset, avec Perceval est est menir par Marguerité de Neuvecelle, sa tante, ve de Guigonet de Nernier,
en son testament d'Uze (Bidel), avec perceval est est menir par lui est témoin en 1397 (Arch.
Mess' François,
thuiset, avec Perceval d'Arenthon junior
ép. Die Catherine de Montheollo, qui était
Septende Genève,
Nay Perceval. Lui est témoin en 1439 veuve et usufreuitère des hiens de
Mess' François,
thuiset, avec Perceval d'Arenthon junior
ép. Die Catherine de Montheollo, qui était
Septende Genève,
Nay Perceval. Lui est témoin en 1439 veuve et usufreuitère des hiens de
Mess' François,
thuiset, avec Perceval d'Arenthon,
la particular et chantre de
Montheollo, qui était
Septende Genève,
en 1439 veuve et usufreuitère des hiens de
Montheollo, qui était
Septende Genève,
en 1439 veuve et usufreuitère des hiens de
Montheollo, qui était
Septende Genève,
en 1439 veuve et usufreuitère des hiens de
Montheollo, qui était
Septende Gen

(2) Amédée, fils de Jacques d'Arenthon de Ferrières pour avoir « traditoirement occis » Jean, fils de Marus d'Arenthon d'Alex, est par ce dernier exclu de toute substitution à ses hoirs, 1558 (Mthz),

V. Aymon, cosg' d'Alex et de Manigod, ép., c. mar. du 13 janvier 1445 (Arch. Barrioz), Die Jacquemette de Menthon, fille de Jacques, cosg' de la Val des Clets: la dot est constituée par les frères de l'épouse qui leur donne quittance de tous ses droits. Le 16 juin 1447 (5r' des Fiefs), avec son oncle François, Aymon et et investi de la maison-forte de Manigod. Il vivait encore en 1451 (Arch. Thuisel.). Le 29 févrire 1454 (Mthz), Jacquemette de Saconay, vie de N° pierre d'Arenthon ci-dessus, et femme de Saconay, vie de N° pierre d'Arenthon ci-dessus, et femme de Saconay, vie de N° pierre d'Arenthon ci-dessus, et femme de Saconay, vie de N° pierre d'Arenthon ci-dessus, et femme de Saconay, vie de N° pierre d'Arenthon ci-dessus, et femme de Saconay, et de nord d'Arenthon ci-dessus, et femme set l'ilèq. Die Jacquemette du fils, 1451. Souvenoz et testa le 17 septembre 1451 (Mthz), instituant set rois fils héritiers universels, et leur substituant de fem de Genève. Set Juillet 1449 (pierre turbic la chapital de la maladière de Vège.

CLAUDINE, JEANNE, Cosgr d'Alex, ceuve de épouse de épouse de épouse de épouse de le cherr un deleur père, 1451, NETTE, METTE, veuve de Nethonie nette, fille de N°Galois Gerbais, sours de Pierre et ses Le 21 septère 1477 (Sr Fir/s), il régataires, 1485.

Légataires, 1485.

Légata

HUGONET. ANTOINE. JEAN. Ré Finaxois.

Hugoset.

Axtorise.

Jeàx.

Des reconnaissances sout, en 1528 (Arch. Thuiset), passées en leur faveur et de leurs frères Richard et Jacques. Tous, sauf Jacques, furent exécritestre du testament, 5 mai 1541 (Arch. St-Jorioz). d'Amédée de Beaufort.

Témoin à Marlens en 1521 (Arch. Esclus des substitutions testre de Villardchabod); curé d'Aren.

Marus d'Arenthon, 1538, « pour avoir thon, 1535, nommé par son frère et pousée leurs chambrières ou femmes Jacques, en 1537, curateur de de ville condition ».

ses enfants. Le 13 juillet 1552 Hugues habitait Antoine, substitué avec Hu-droits sur une maison sise au mandement de la Roche.

(5) Claude, f. f. Gabriel, avait, le 5 octobre 1538, donné se

30 Cannet, 1. 1. Cannet, avail, 10 o course 1000, notice 8th interfalls Balthazard, son neveu; Pierre Monon avail, 10 Cannet Balthazard, son neveu; Pierre Monon avail, 10 Caernat, Isquelle testa ensuite en faveur de Balthazard et Marin d'Arenthon, enfants de son premier lit. Martiale de Gilly, femme de Balthazard, ratifie le jour même la transaction du 18 juillet 1551 [Mitar réglant amiablement les différends entre son mari et son beau-frère.

(6) C'est peul-étre elle, Philippine d'Arenthon, qui, veuve de M'Claude Brunet, de Mercury, confirme, le 23 avril 1623 (Arch. Savoie, M' Cornuty), une obligation en garantia de laquelle Antoine d'Arenthon d'Alex, son neveu, avait hypothéqué une pièce de terre le 10 sep-tembre 1607.

CLAUDINE, posthume, morte au Ré François, ép. 1- Suzanne N., morte au berceau (Génie mste. Mthz).

Mthz).

CLAUDE PIERRE. CLAUDE PIERRE. OLAGIDE PIERRE PIERRE. OLAGIDE PIERRE PIERRE. OLAGIDE PIERRE PIERRE. OLAGIDE PIERRE PIE

R<sup>4</sup> Jean-Baptiste
est peut-être celui de ce nom né en 1594 (D.). Fils de feu
N• Claude d'Arenthon, de Marlens, habitant Annecy, il y est
témoin le 6 août 1620 (H.-S.) Il était prêtre et chanoine du
Saint-Sépulcre d'Annecy lorsque, le 11 novembre 1630 (H.-S.),
son parent D' Nicolas Besson, habitant jadis Marlens et, à JEANNE. morte en 1619(D.). présent Annecy, « atteint de peste et gisant sur de la paille dans le tonneau où il s'est retiré », teste en sa faveur.

né à Marlens en 1587 (D.), est peut-être le même qu'Antoine ci-contre.

ANTOINE.

N° ANTOINE d'Arenthon épouse, le 10 janvier 1623 (R. P. Monnetier), Dile Gui-charde-Péronne Donier, fille de f. M° Jacques et d'Hille Jeanne Machet. Ladite épouse, — qui était veuve de N° Antoine de Moureaux, — reçoit, le 27 août 1625 (H.-S.), quitte de 700 ft. qu'elle a payés des deniers de N° Prosper Baptossard, sg° de Chézenav.

A Autres enfants de Jean d'Arenthon le jeune, cosg' d'Alex et Manigod (degré VI) :

FRANCOIS l'ainé, mort s. p. avant 1551;

V<sup>M\*</sup> GASPARD, religieux au monastère d'Ainay (Lyon), qui fit. le 6 no vembre 1539 (Mtbz), donation de tous ses biens à son frère ainé Balthazard GLAUDE, mort s. p. avant 1551;

FRANÇOIS le cadet, mort s. p. av. 1551.

BALTHAZARD, baptisé le 25 février 1624 (R. P. Monne-tier), filleul de Ne Balthazard d'Aren-thon d'Alex.

(7) D'après le Ch<sup>1</sup> Gonthier. R' Jean-Claude et Marguerite sont enfants de N<sup>1</sup> Claude d'Arenthon et de Guicharde Gay. C'est possible; je n'en connais nulle preuve.

No François d'Arenthon, de Prin-gy, fidéjusseur à Ar-gonay le 19 oct<sup>bre</sup> 1501 (H.-S.), agit à Pringy, le 28 oct<sup>bre</sup> 1507 (*Ib.*).

VI. Nº PIERRE d'Arenthon, cosge d'Alex, Chézenay et Manigod. (Voir son article et son ascendance au Tableau I.)

ARENTHON (D')

VII. Manus (1) d'Arenthon, cosgr d'Alex, Chézenay et Châtillon.

fut écuyer de S. A. Le 6 avril 15... (déchiré, Mthz), lui et son frère Amédée renoncent en faveur des enfants de feu
Jean d'Arenthon, cosgr de Manigod et d'Alex — Jeanne d'Amancy, mère et tutrice des dits enfants. agissant en leurs
noms — à tous les droits qu'ils pourraient prétendre sur l'hoire de f. N° Pierre, fils de f. Aymonet d'Arenthon, de Vège;
acte fait à Vège, en la maison d'Egr Jacques de Vège, notaire, qui reçoit l'acte; № Christophe d'Amancy et V™ Francois
d'Amancy, Prères, sont témoins. Marus et sa descendance sont substitués par Jacques d'Arenthon, teslant en 1537 (Miluz).

Il ép. Ille Antoinette de Seyssel, fille naturelle légitimée d'Ille et Rév™ Claude, archevêque de Turin, lequel étaitsimple
clerc lors des an aissance. Le 27 avril 1556 (H.-S.), il agit en sa maison-forte de Chézenay, avec ses fils Claude, Louis et
Jacques (2). Il teste le 26 novembre 1558 (Mthz), et codicille quatre jours après (Ibid.). Mort av. 1568.

CHARLOTTE, femme de N°Claude femme de M° Humde Chissé, de Sal ; le 7 nes. Comme elle M° Humle son testament de Léaval. Lec. dot. du 18 août 1562 (Mthz). et son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son de le charlon, de Léaval. Lec. dot. du 18 août 1562 (Mthz), et son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son de le charlon, de Léaval. Lec. dot. du 18 août 1562 (Mthz), et son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1565 (ff. S.), je son de la chapelle ne son test, 1558, l'estj. son de la chapelle ne son test, 1558, l'estj. son que lu ja faite Jeanne d'Arenthon. Pésigle d'Alex, in résigne le bet non testament de la cession que lu ja faite Jeanne d'Arenthon. Pésigle d'Alex, je son dot postuputial. Les fespliv\* 1568 (ff. S.), je son dot postuputial. Les fespliv\* 1568 (ff. S.), je son de la chapelle ne son test, 1558, l'estj. son que lu ja faite Jeanne d'Arenthon. Pésigle d'Alex, je son dot postuputial. Les fespliv\* 1568 (ff. S.), je son de la chapelle ne son test, 1558, l'estj. son que lu ja faite Jeanne d'Arenthon. Pésigne le bet non a postuputial. Les fest de Bons, procion présence que cent écus.

Se juit l'étable de la chapelle ne son test de la chapelle ne son test, 1558, l'estj. son que lu ja fiet Jeanne d'Arenthon. Pésigne le bet non a postuputial. Les fest de Bons, procion préside de la chapelle ne son test, 1558, l'estj. son que lu ja fiet Jeanne d'Arenthon. Pésigne le bet non a postuputial Les fest de Bons, procion présence que cent écus.

Se juit de Core de Coponal de Core de Coponal de Contra l'Arenthon de la capalle ne son test de Bons, procion présence que cent écus.

Se juit de Core de Coponal de Core de Coponal de Coponal de Core de Coponal de Core de Coponal de Core de Coponal de

IX. JACQUES d'Arenthon, sg' d'Alex et Châtillon, cosg' de la Val des Clets, ép. 1\*, c. d. du 20 juillet 1587 (Mthz), D<sup>10</sup> Philiberte, fille et cohéritière de N\*Amé de Riddes et de Françoise des Clets; ladite Philiberte vivait encore le 11 janvier 1601 (R. P. Magland). Le 12 juin 1590 (Arch. Manuel), il assiste au c. mar. de père de la 1605 (Arch. Sav. Monta), des rese de la 1605 (Arch. Sav. Monta), de la 1605 (Arch. Monta), de

Rd PHILIBERT. ÉTIENNE. GABBIELLE JEANNE. ép. N° Jacques-Gaspard de Vi-domne de Villy, ma fils de N° Claude 1638 iuillet née en juill 1582 (Mthz), de Vidomnede la nemasse), doit Roche et de Clau- être celle de ce dine de Genève. nom qui ép. Ladite Gabrielle Hble Louis, f. f. agit, veuve, le M'Aymon-Domi-21 juillet 1591 (H.-S.). WAymon-Domi-ique Testu, le-quel testa à Cor-sier, 9 mars 1631 (Arch. Genève).

N° puis R⁴ Messº Balthazard, sgr de Châtillon d'Etrembières, où il naquit (et non à chaillon-sur-Cluses, comme le dit à tort le Dre du Clergél, lut émancipé par son père qui, paraccordave. Lui passé le 18 juin 1627 (Mthz), détermina sa part herre la jauque la ristament, 1632, cinq écus d'un passé le 18 juin 1627 (Mthz), détermina sa part herre la jauque la ristament, 1632, cinq écus d'un passé le 18 juin 1627 (Mthz), détermina sa part herre la jauque la ristament, 1632, cinq écus d'un passé le 18 juin 1627 (Mthz), détermina sa part herre l'aliaire, confirmée part hére détaire, confirmée part hérédist, confirmée part hérédiaire, conf

Denis, sgr de Monterre.

Ret Jean, son oncle, lui céda, le 8 juillet 1665, (Arch. S.S.S.), ses droits sur la moitié du fiel décembre 1666 (*Ibid.*), à son frère tous ses droits part, marité et autres quelconques, dont sa quote-part du fidécommis lui revenant sur la success de Den Gasparde Vuagnat, sa bisaieule, et c'est moyennant 6540 fl. déjà en partie vers, és, le reste à payer au monastère de Talloires, dans lequel Denis veut se retirer. Si, encore non profès, il sort du couvent, la convention sera nulle et il reprendra tous ses droits en rendant la somme reque. Il quitta Talloires et, ne pouvant se rédimer, transigea avec son ser, et, ne pouvant se rédimer, transigea avec son pour le diaconat et la prêtrise.

Barrol S-Joseph Brater (Brit S-Joseph Brate), de la couvent de Châtillon, et de Ch

FRANÇOIS-DENIS d'Arenthon,

François-Denis d'Arenthon.

présent au c. d. de sa sœur. 1678. (Mhiz), est dame de Châtillon d'Etrembières, pourvu d'un curateur, le 20 décembre 1681 (Arch.

S.S.S.). Il ép. Di\* Jeanne-Sébastienne Grosset, Ne François Joly de Vallon, sgr de le 1st cotobre 1649 (R. P. St. Léger. Nommé président au de Megève, veuve de Me Gaspard Losserand (Tr. Chignens, mariage célèbré le 10. de Genevois lei 4 juin 1681 (Arch. S.S.S.). puis avocat Bonnefoy), et mourut sans postérité avant 1693. mars 1679 (Ibid.), et 2° c. mar. du général, était, le 20 août 1689 (Ibid.), conse et secre Sa veuve aurait ép. un 3° mari, Ne E. de Striche.

20 cotobre 1684 (Arch. S.S.S.), puis avocat 1693. mars 1679 (Ibid.), et 2° c. mar. du général, était, le 20 août 1689 (Ibid.), conse et secre Sa veuve aurait ép. un 3° mari, Ne E. de Striche.

20 cotobre 1684 (Arch. S.S.S.), puis avocat 1693. mars 1679 (Ibid.), et 2° c. mar. du général, était, le 20 août 1689 (Ibid.), conse et secre Sa veuve aurait ép. un 5° mar, Ne Le 9 juin 1689 (Ibid.), et 2° c. mar. du général, était, le 20 août 1689 (Ibid.), conse et secre du un nome estropié) et vécu à Megève de 1709 à sgr de Bellegarde, dans la famille son cousin Denis d'Arenthon (Pe Pré 'd'Alex), leque le lle portal asgréde Châtillon, son cousin Denis d'Arenthon (Pe Pré 'd'Alex), leque Le Elle mourut, veuve. le 31 décembre, transigea à ce sujet, le 14 juillet 1693 (Arch. S.S.S.), be 1731 (R. P. de Thonon); sépulcomme le 184 tight shaut, avec Charlotte Brunod, veuve de François-Joseph d'Arenthon, sgr de Châtillon, son oucle.

MARIE-CLAUDINE,

HENRIETTE V. AMÉDÉE. N. Myed Arenthon, lod, de Lullier, fils 20 août 1520 (Dupraz, La ep. av. 1520 (Mss. de Lucus) coadjuteur au canonicat fut en 1519 un des de V\* Amblard Gerbais, syndics de la cité son oncle, à Lausanne. de Genève.

(1) J'ai gardé à Marus la forme la plus usitée de son prénom, la seule même que je rencontre dans les actes rédiges de son vivont. Plus tard, on le trouve parfois appelé Marc, Marus recomul. Le bjuin 1520, 6x des Prés, tenir du Prince la maison-forte des Terreaux, à présent appelée Châtillon d'Etrembières, en fief n. p. et ancien, avec omnimode suivant la reconnaissance (sons date, vers 116 de, en cecepte le dermier supplice, en & N Fierre de Châtillon. Le 27 juillet 1542 (1bid.), Marus fait hommage et fidelité au souverain pour Alex.

CLAUDE d'Arenthon, dit de Copponay, sg' d'Alex.

Son père, testant en 1558, lui lègue la sgrie d'Alex avec toutes dépendances, rentes et juridiction, à charge de rédimer et débriguer au profit de son frère François, dans lestrois ans suivant le décès du testateur, la sgriet qu'ide de Chézenay et des vignes à Menton. Claude, n'ayant pu débriguer les dits biens détenus par les hoirs de N' François et l'Alex, de la Baptossard, dut, par transaction du 19 août 1570 (MINZ), hypothés quer Alex à son frère François et, finalement, lui en remettre la presque totalité, n'ayant pu lui donner la possession franche de Chézenay, Claude ép., le 5 juillet 1564 (MINZ), en l'elgies d'Alex, Pernette Folly (alias Fol), fille de f. His Thibauld Folly, de Dardagny. Lec. dot., très postérieure, du 26 avril 1582 (Bid.) mentionne cinq enfants faise, un sixième dant à faire croire que l'éposse était noble et possédait quelque fortune). N' Claude test, à Alex, malade, le 30 janvier 1580 (Ibid.); il élit sa sépulture « au vas de ses prédécesseurs, en la chapelle Ste-Marie-Madeleine de l'églies d'Alex, il supplie le sgr d'Alex, son frère, et Messieurs de la Gorge, de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes et les herities de la Corte, et Messieurs de la Gorge, de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes et les herities de la Corte, et Messieurs de la Gorge, de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes et legue 400 l. 16 avoir soin de ses parautes et de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes et de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes et de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes et de l'Alée, de Monargue et de Beauregard d'avoir soin de ses parautes d'avoir s ordre de primogéniture.

Francoise, Maurise, Jacqueline, légataires de leur père, 1590, chacune pour 300 florins. Néele 16 novèr 1505 Livre Née en mars Néele 20 décère de la fraire de leur père, 1590, chacune pour 300 florins. Néele 16 novèr 1505 Livre Née en mars Néele 20 décère de la fraire de leur père, 1590 (blud.). 1509 (blud.) 1509 (b (Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.)

#### 

François-Phillipera Rew Mer Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, François et univi avec de univi avec de univi avec de université de la contraint de 1619 de l'experiment de l'experiment de 1619 de l'experiment François-Philibert Rme Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, Françoise-

(2) Dans cet acte de 1556. 2) Dans cet acte de 1856, le notaire a commis une lourde bévue : Jacques, curé de Copponay, est sim ple ment a ppelé N. Jacques, et N. Claude, par contre, est qualifié Af curé de Copponay. Les auteurs du Dr du Clergé citent le document avec méfiance; ils ont raison. La méprise est certaine et Claude n'a jamais été d'église. d'église.

JOSEPH, mort à huit ans, le 30 novbre 1658 (R. P. Annecy).

(3) Une Claudine d'Arenthon d'Alex ép., c. dot. du 5 juin 1642, Claude de Lucinge, sp' de Monturban et d'Amancy, veuf de Jeanne de Rochette. Ce ne doit pas être la même : elle est mère encore en 1652, ce qui parait inconciliable avec la date, 1610, du premier mariage de Claudine, illle de Jacques...

de Jacques...

(4) Dans un ordre imprimé, du 7 mars 1708, le président d'Alex se qualifie ainsi : « Dom Denis d'Arenthon, sgr d'Alex, baron des Clets, sgr du « Vivier-sur-Thônes, cosgr de la Val des Clets, cons d'Etat de S. A. R., 2º président au Sénat de Savoie, chevr de la S. Religion des SS. Maurice « et Lazare, commandeur d'Aiguebelle et commandant général pour sadite Altesse en deçà des monts». Ses armoiries, gravées au bas de l'ordre, sont : bandé d'argent et de gauetles de 6 pièces, couronne de comite; supports : deux boues d'or.

(5) C'est peut-être elle qui, appelée « Denise d'Arenthon des Clets », mourut à Chambéry, le 23 janvier 1681 (Mss. Chapperon).

N. N. d'Arerex.

(V.) = (Reg. parx de Veigy).

No Prosper d'Apenthon d'Alex. (Voir son article et son ascendance au tableau II.)

NICOLAS.

Les quatre frères étaient, le 12 février 1636 (Mthz), sous la curatelle de M. Louis Testu. Le 10 février 1627 (Arch. Genève), N. Nicolas, Prosper et Simon d'Arenthon agissent à leurs noms et de N. Jean-Louis, leur frère absent.

Nicolas — plus N. Simon, fils de f. N. Prosper, achète de N. Claude, fils de f. Pierre de habituellement appelé Nicod —

Langin, le 6 avril 1643 (Mthz), des biens ruraux à Veigy. Il ép. le, c. dot.

du 22 février 1686 (Mthz). Die Claudine-Françoise d'Adda (1), fille de Antoinette, fille de N. Claude de I Fléchère, sgr

et son frère de Claude de Thoire, sgr de Clolex, qu'elle avait ép. c. dot. du 14 avril 1648 (Mthz), lui et son frère Simon detenait Cholex pour les 8 octobre 1611, droits dotaux de sa feue lemmen. Il ép. 2, le 2 mars 1656 (Mss. Chapperon) herita de ses biens, 10z, et d'Eléonore Cavet; et 3 plus Gabrielle de Livron, fille de N. Claude, seigr de Chalses, et de Françoise de Vaillens. Il flut sépulturé le 22 juillet 1674 (V.); Gabrielle (Besson, Gir), N. Pierre de Marignier.

\_\_\_\_ ter lit \_\_\_\_ Françoise ép., e. dot. du 25 janvr 1665 (Mthz), N- Jacques-Philibert Roget, N- Antoine, de Cranseigne rue de Chabes. Classey. Il meurt le
dont cette branche seigne rue fee Chablais le 24 mars (Mthz), puis capitaine au
dont cette branche sequalifia depuis lors. Cranves, Elleagit, vr.
sequalifia depuis lors. Cranves, Elleagit, vr.
ve.f., Jacques-Philibert feeter, 29 Dir Geogine du Fresney.

gouverneur pour S. A. du fort de la Pérouse, il red d'Oukx, Bardonnéche et Sézana, et gréfreid le
dont feet es Sexana, et gréfreid le
dont feet es sex feet es feet es feet es feet le
dont de feet es Sexana, et gréfreid le
dont feet en mars 1730 (Bid.), étant
le se ser d'Arlod et du se Cléjat. Il est nommé, en mars 1730 (Bid.), commandant de la cité et province de Suxe, des vallées
dont feet dont de feet es Sexana et gréfreid le
dont feet de sex et d'Arlod et du se Cléjat. Il est nommé, en mars 1730 (Bid.), commandant de la cité et province de Sex et allées d

D. AMÉ-PHILIPPE, MARIE - ANNEné le 20 septembre
ADÉLAIDE,
1709 (Mthz), à Tusépult, à gée
sépult, à gée
a Suze, le 22 avril 1700 (Mthz), nommé enseigne
né à Suze, le 22 avril 1700 (Mthz), nommé enseigne
né à Suze, le 22 avril 1700 (Mthz), nommé enseigne
né à Suze, le 22 avril 1700 (Mthz), nommé enseigne
né à Suze, le 22 avril 1700 (Mthz), nommé enseigne
né à Suze, le 22 avril 1700 (Mthz), nommé enseigne
né à Suze, le 22 avril 1724 (Mthz)
né le 20 septembre
1799 (Bientenant
au dit Régt le 17 avril 1739; capitaine au Régt de
Latran au Chapitre de Vercei
de Latran au Chapitre de Vercei
des 1748 (I l'uit souvent en Savoie,
autorisé par ses supérieurs, tendu ter éparer le désordre des
affaires de sa famiille. Il vivait entore le 23 janvier 1753 (Ibid.).

Le 20 avril 1728 (Ibid.).

XII. N° DENIS-FÉLIX d'Arenthon d'Alex,
THÉRÉSE
ad ûn moutire jeune.
FRANÇOISEMARIE,
NARIE,
NARIE
NARIE,
NARIE
NARI
NARIE
NA

# AREREX (D)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE FORAS ET DE MENTHONNEX EN GENEVOIS, DE LA TOUR EN BUGEY.



E blason des nobles d'Arerex et une notice sommaire les concernant remplissent la page 65 du premier volume de cet ouvrage. Depuis son impression, des titres alors ignorés ont passé sous les yeux de M. de Foras. Avec d'autres que j'ai analysés aux archives de Genève ou de la Haute-Savoie, ils permettent d'établir une généalogie qui, malgré des lacunes, donnera de cette famille une idée plus complète et plus claire.

Elle est originaire du pays de Gex où ses membres, parfois d'abord notaires, commencent vers 1420 à être qualifiés nobles. Ils ont ensuite possédé des fiefs près

de Bellev où ils semblent dès lors avoir résidé le plus souvent. Mais dès la fin du xve siècle, ils eurent des biens sur la rive savoyarde du Léman, à Hermance, Chens, Messery, et le mariage de l'un d'eux avec Dile Charlotte Bernard de Foras leur apporta la maison-forte de ce nom et la seigneurie de Menthonnex-sous-Clermont. Ces deux fiefs restèrent en leur possession jusqu'à l'extinction de leur race en Savoie, dans la personne de Marie-Françoise d'Arerex. Celle-ci épousa, vers 1650, Nº André de Cirace, lui apporta les biens de sa famille et mourut nonagénaire en 1721.

I. No Nicon d'Arerex, de Sergy.

Des biens au dit Sergy, pays de Gex, lui sont remis en albergement, par No Nicod de Rossillon, le 26 janvier 1422 et le 8 juillet 1428 (Arch. Genève). Il était mort avant 1449 (Ibid.).

No Jean d'Arerex, de Sergy, le 30 avril 1449 (Arch. Genève). Ne GULLAUME,
époux de N° Nicolette N.. reconnaît, le 7 décembre 1472 (Arch. Genève), pour des biens à
Sergy, en faveur de N° Antoine de Pougny,
qui a acquis, le 25 mars 1467, le fief de N° Găriel de Rossillon. Il avait déjà des biens a No JEAN, II. N. PIERRE,
fils ainé de feu N. PIERRE,
fils ainé de feu N. Nicod, reconnaît, le 22 septembre 1470 (Arch. Genève), en faveur des
nobles de Sergy. Avec N. Guillaume, son frère,
il eut procès, devant le C' de Genevois, contre
Claude Picard, de Loysin (dit dans un acte du
29 notwe 1481, aux Arch. de II--Saxone, E 32). et ses frères sont dits enfants de Nº Guillaume et Nicolette, mariés. Ainsi que son frère Jean, Louis est tonsuré, à Hermance, par Rº Mamert, évêque d'Hébron et vicaire général de Genève, le 5 mars 1471 (Visites pastorales). Il èp. Dil Isabaeu, fille de Nº Louis d'Apponay, d'Hermance (Arch. Genève). Tous deux étaient morts avant 1543 (Arch. Thuiset). N° PHILIBERT devait être l'aîné; pro-bablement mort jeune IV. N. Ayuń d'Arerex.
sg' de la Tour, fils de feu N' Louis, épousa Dile Françoise-Josephte Vaneiat,
sg' de la Tour, fils de feu N' Louis, épousa Dile Françoise-Josephte Vaneiat,
sg' de la Tour, fils de feu N' Louis, épousa Dile Françoise-Josephte Vaneiat,
sec qui il agrit de 29 mai 1531 (Arch. Cour). Il teste à Hermance, en sa
filse de 10 d Rd Messr Hugonin, chanoine de Moûtiers légataire de son frère, 22 août 1543. Le 6 sep-tembre suivant (Arch. Genève), il agit comme tu-

V. N. Jean, fils ainé.

N. Clander, N. Clauber, M. Clauber, N. Cla



VII. N. AYME-GASPARD d'Arerex. vii. N° AYME-LASPARD d'Arerex, sg' de la Tour, de Foras et de Menthonnex. Il ép., vers 1625, D<sup>iis</sup> Gasparde de Maillans, fille de N° Jean-Marin, sg' d'Anglefort, et de D<sup>iis</sup> Gasparde du Pont. Il acquiert, en 1602 (Arch. Hte-Savoie), de N° Jacques de Baillans, sg' de Verbos, un grangeage à Pavully, mandement de Clermont.

GHARLOTTE d'Arerex, Mye d'Arerex, toutes deux religieuses au monastère de Ste-Claire, hors les murs de la ville de Chambéry, 25 octobre 1610 (Arch. Chamoux).

VIII. D™ MARIE-FRANCOISE d'Arerex, D™ de Foras. Le n'ai pas la preuve qu'elle est fille d'Aymé-Gaspard, mais cela est presque certain. Elle ép., vers 1650, N° André de Cirace, fils de N° Jean-Jacques et de D™ Péronne Novel de Bellegarde. Elle fut mère de 1650 à 1679. Son mari meurt le 18 février 1694 (Arch. S.S.S.). Elle teste le 7 octobre 1715 (Ibid.), et meurt le 23 janvier 1721 (Ibid.), àgée de 90 ans, et, au moins en Savoie, dernière du Nom.

VIII. Dits Marie-Francoise d'Arerex, Des de Foras.

Je n'ai pas la preuve qu'elle est fille d'Aymé-Gaspard, mais cela est presque certain. Elle ép., vers début de la Cirace, fils de N' Jean-Jacques et de Dits Péronne Novel de Bellegarde. Elle fut d'Armé-Gaspard, mais cela est presque certain. Elle ép., vers mère de 1650 à 1679. Son mari meurt le 18 février 1694 (Arch. S.S.). Elle tels tel 7 octobre 1715 (Ibid.), et meurt le 23 janvier 1721 (Ibid.), àgée de 90 ans, et, au moins en Savoie, dernière de 100 NOM.

de Luysel, est aussi dit sg' de la Tour. Cependant, les notaires de Savoie semblent parfois peu fixés sur cette sejeneuire des d'Arerex, qu'ils appellent dans certains actes : la Tour d'Arerex au pays de Gex, la Tour en Bugey. La Tour de Foras..., alors qu'apparemment il s'agit toujours du même fiet de la Tour près de Belley.

Ayme d'Arerex et son fils Charles sont quelquefois qualifies sg' de Troches (Min' Gabriel Pyu. Arch. Genève). Ils ne furent cependant jamais propriétaires que de quelques biens, revenus, dimes et hommages. détachés de la seigneurie de Touches. Le 15 septembrou. Aymé d'Arerex acteix de N' Réguier de Veigy, fils de feu N' Ambiard et de Jeanne Festi, des biens et rentes féodales, assis aux territoires de Veigy et d'Anieres, que les fils du dit Aymé vendient. Il tour près de Gex N' Réguier le 10 avril 3548 (Bud.), à N' Peierr d'Arloit, Cebven genevois, Ces biens ferent par la suite communement de Veigy, d'Amaney, forent de lommine fied de Vege.

R. — La première l'Urision que premier rejestire de Vavarezia diviser, de Fronce, de d'Havier, paus annered que Diverse de view d'Arière. Surve, d'une partier l'Urision, du remière rejeste de l'Avarezia diviser, de Fronce, de d'Havier, paus annered que Diverse de l'Arière.

N. B.— La première livraison du premier registre de l'Armorial général de France, de d'Hotier, nous apprend que D<sup>in</sup> Françoise-Marguerite d'Arères, issue d'une hranche de cette maison établie en Normandie, fut reçue à Saint-Cyr, le 28 août 1686, sur les preuves de sa noblesse, justifiée par titres depuis N° Guillaume, vivant en 181. On voudra hien se reporter à ce que nous avons déjà dit de ce rameau transporté en France; nous n'avons à nous occuper ici que des nobles d'Arerex possessionnés en Savoje et de leurs anctères immédiats. On les trouvera dans le tableau ci-dessus où nous avons réuni les notions inédites et la documentation déjà connue.

<sup>(1)</sup> La date de ce contrat et celle du contrat de Claude de Thoire ne m'étaient pas connues lorsque j'ai publié, au début de ce volume, une filiation complémentaire de la famille d'Adda.

<sup>(2)</sup> N° Joseph (c'est son prénom habituel) étant gentilhomme des gardes du corps de S.A.R., dote la chapelle Saint-Joseph dont il est propriétaire, en l'église de Veigy, et qui était sans revenus et sans offices, s'en réservant le patronage, le 3 avril 1682 (Mthz).



IEILLE famille bourgeoise de la Roche et de Chambéry. La branche de la Roche subsiste encore. Un membre du rameau de Chambéry, nommé en 1698 Maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie, est ainsi parvenu à la noblesse. Il acquit d'importantes seigneuries, en vendit la majeure partie et ne laissa qu'une fille.

Hble FRANÇOIS Arestan.

Hble Jacours Arestan épousa 1º Dile Antonie de Bellegarde; 2º Hble Péronne de la Porte et, probablement 3º Hble Françoise Odoier.

HMs Jacques Arestan,
bourgeois et marchand de Chambéry; haptisé le 1º février 1621 (Chapperon), il ép., le 2 mars 1647 (Ibid.), Hº Claudine, fille de Pierre Luguet,
ou Luquet, et fut enseveli le 24 décembre 1685 en l'église Saint-Dominique de Chambéry (Ibid.).

Montgilbert et Montendry. Bapt. le 27 mai 1675 (Chapperon). Il épousa, c. d. du 21 mai 1695, mariage célébré le 31 mai 1695 (R. P. St-Léger). Dit Marie-Rose, fille de Ne Etienne Pignier et d'Antoinette Garbuzat. Par Pate du 12 mars 1698 (Arch. Savoie. B. 28), il est nommé Maître auditeur en la Chambre des Comptes. Par acte du 28 mars 1702 (Arch. Thiuset), De "Marguerite des Champs, marquise de Coudrée, comme procuratire de son mari, lui vend, pour le prix total de 75.000 florins, pour lui et ses amis à élire, la Baronnie de Montfort, rière la paroisse de Saint-Sulpice, vacc omnimode juridiction, droits de péche, chasse et aiguage, droit d'eigre fourches et rendre la justice, sauf le dernier ressort réservé au S.S.S. Le 4 mai 1702 (Ibid.), il élit en ami N. Jean-Pierre Morand (démembrant en faveur de ce dernier la terre et juridiction de Saint-Sulpice, Villardmarin, Volaz et Ronjoux) et N. Pierre Chevilliard, Señateur Idequel aura la juridiction et la Motte-Servolex et d'une partie de la paroisse de Bissy). Enfin, le l'e avril 1707, N. Joseph Arestan vend à N. François Vibert, sénateur, la juridiction et seigneurie de Cognin, avec m. et m. empire, démembrées également de la baronnie de Montfort (Ibid.).

Le 28 octobre 1715 (5 m des Fiefs), N. Jean et Jean-Louis Chappel de Rochefort, frères, vendierent à S. E. Mess' Pierre-Louis de Mellarède, Ministre d'Etat, les terre, mandement, juridiction de Chamoux, soit les paroisses de Chamoux, Bettonet, Montendry et Montgilbert. Le 9 novembre suivant (Ibid.), ledit Mellarède élut en ami N. Joseph Arestan, Baron de Montfort, pour Montendry. Chamoux et Montgilbert, avec rentes en dépendant, pour le prix de 10.060 florins, ne gardant pour lui que la seigneurie et la juridiction, droits de justice de première et deuxième instances et autres droits seigneurieux.

isstance stautres droits seigneuriaux.

Le 8 avril 1744 (Arch. Thuiset), Arestan vendit à Mess<sup>1</sup> Claude-François-Alexandre Morand, fils de N<sup>\*</sup> Jean-Pierre précité, la baronnie, château et juridiction de Montfort, rière Saint-Sulpice, Vimines et Saint-Thibaud-de-Couz, biens-fonds et rentes féodales (voir l'Annexe de la p. 186, art. Monskn, au 4 volume de cet ouvrage).

Rose Pignier, veuve de N<sup>\*</sup> Joseph Arestan, mourut le 19 décembre 1747 (Mss. Chapperon), âgée de 80 ans.

II. Die Claudine Arestan épouse N° Antoine d'Albert, de Saint-Jean-de-Maurienne, fils de feus N° Louis et Marie-Françoise d'Humbert. Ladite Claudine est décéde le 24 décèr\* 1734 (R. P. de St-Jean-de-Me\*). Marie-Louise, Jeanne, bapt. le 17 février 1697 donnée, née de Marie (Mss. Chapperon), a dû mourir jeune. Gény, bapt. le 7 octo-bre 1709 (Mss. Chapp.)

Ne JOSEPH d'Albert, sgr de Chamoux, héritier de feu le Bon Joseph Arestan de Montfort, son aïeul maternel, 1749 (Arch. S.S.S.).

# ARESTEL (D')



Es Archives départementales de la Savoie, une généalogie de 1600 (Arch, Marlioz), d'autres documents, complètent la filiation (1" vol., p. 66 et 67) de cette famille, originaire du Bugey.

GUIGUES Arestelli, de Matafelon, aurait été (Génis) père de Philibert, châtelain de Matafelon en 1510, et de Guillaume, notaire ducal et impérial, bourgeois de Chambéry, où il s'établit, aux environs de 1500.

- N° Jean, fils de Guillaume, propriétaire à la Motte dès 1522 (Arch. Pingon), ép. vers 1535 plutôt que vers 1545 Étiennette Gallier de Bressieu; c'est lui, Jean, père d'Avnange et aussi de Louis, écuyer ducal; d'Antoinse, qui était, le 23 août 1589 (Arch. la Place), capitaine de la ville de Chambéry et mourut sans postérité; de François, parrain en 1561 et 1607; de Louise, épouse Vial, puis Ginod; et enfin de Marguerite. femme, d'après la Gén<sup>a</sup>, de N° N. Portier, de Montmélian. La Gén<sup>a</sup> dit que la veuve du Sr Vial, d'Aignebelle, aurait épousé en dernières noces le sénateur Jean-François d'Humbert; rien ne me le pro
- N° CLAUDE-GASPARD I, dit aussi Claude-François, était pupille, 24 août 1592 (Arch. Hte-Savoie), avec son frère Jean-François, dont il fut héritier. Ledit Claude-Gaspard, natif de Chambéry, fut enseveli le 2 avril 1616 (R. P. Chaumont), en l'église de Chaumont.
- N. CLAUDE-GASPARD II meurt le 20 avril 1642 (Arch. Hte-Savoje).
- N° PHILIPPE-FRANÇOIS est baptisé, déjà âgé de 2 ans, le 21 janvier 1643 (Mss. Chapperon). Il est, le 24 février 1688 (Monthouz), témoin au testament de S. E. Dom Antoine de Savoie, abbé d'Hautecombe, et meurt le 25 juin 1707 (Mss. Chapperon), Sa sœur Adrienne-Françoise meurt le 4 septembre 1674 (101-d.); LOUISE, aussis as sœur, meurt le 11 février 1696 (101d.).
- N• Joseph-Philibert. Son contr. mar. avec Catherine de Loras est du 20 juillet 1750. Veuve, Catherine ép. 2°, contr. dotal du 17 décembre 1754, N• François Guilliet, Baron de Monthoux.

# ARITH (D')

ETTE famille, dont le blason nous est inconnu, a pris son nom au village d'Arith, voisin de Lescheraine, dans les Bauges, d'où elle tire vraisemblablement son origine.

Etienne d'Arith, cité le dernier des amiables compositeurs qui, sur l'initiative du Comte Thomas de Savoie, préparèrent la transaction de 1916 [Blanchard, Histoire d'Hautecombe, entre les moines d'Hautecombe et les habitants de Jarsy, était probablement simple clerc. Dès la première moitié du Xiv siècle, plusieurs notaires appelés d'Arith intrumentiernt au Chielend et environs. Le première de ce nom qui soit qualifié noble est Jean d'Arith, qui dut, semble-t-il, cet honneur à la possession de fiefs thielend et environs. Le première de ce nom qui soit qualifié noble est Jean d'Arith, qui dut, semble-t-il, cet honneur à la possession de fiefs maie de montain a prement qu'il itats sarmes dans la guerre entreprise en 1421 pour conquérir le Valentinois. Deux ans appress, il était vice-châtelain de Montmélian (Arch, camir, Turin), Sa veuve, Antoinette N., reconnut, le 2 mars 1437 (Arch, Savoie, pour sa fille Jeannette, des biens procédés de son dit feu mari, entre une rente féodale à la Motte-en-Bauges, Jeannette était, le 16 juillet 1440 (Arch, Thuiset), pupille de N. Amédée Monon, de Rumilly. Claudine, fille de feu N. Jean d'Arith, était, suivant le Chrès Morand (Les Bauges, I. 295), seur de Jeannette, qui l'aurait instituée héritière. Elle avait déjà, pour sa part de l'hoirie paternelle, une rente en fief noble, assise rière Saint-Pierre-d'Albigny, le Châtelard, la Motte, Jarsy et Bellecombe. Elle épous N. Jacques Rapier, d'une famille appartenant à la vieille bourgeis de Chambéry, et lui apporta els biens de Navie de la rous de Savoie les biens plus haut mentionnés.

avoie les biens plus haut mentionnés.

Des d'Arith non nobles ont subsisté nombreux dans les Bauges, où ce nom est peut-être encore porté

### ARLOD (D')

SEIGNEURS D'ARLOD EN BUGEY, DE MONS EN SEMINE ET D'ALBETERRE EN GENEVOIS, ETC.

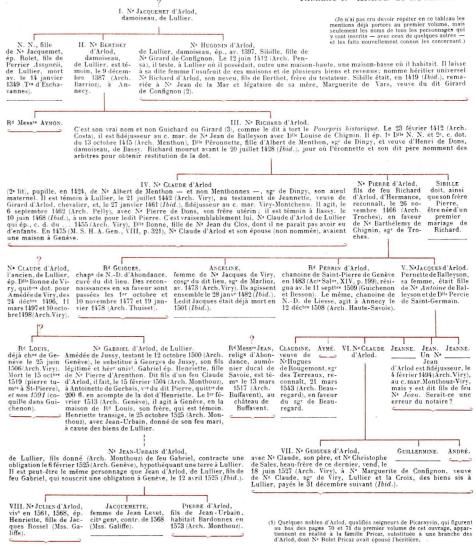


es manuscrits de l'abbé Besson, et de nombreux documents mis au jour depuis l'impression de l'article consacré à cette antique famille dans le 1er volume de cet ouvrage, viennent à point combler quelques lacunes de la filiation publiée par M. de Foras. Ils sont toutefois à point combler quelques lacunes de la maction publice par militaire par eussions désiré pouvoir en extraire. L'existence de nombreux homonymes contemporains,

occasion de confusions presque inévitables, a encore compliqué notre tâche (1).

N. B. — Dans la notice de la page 68 du Tome l'\* de l'Armorial, je relève une phrase ambiguë qui appelle des précisions : « Les d'Arlod sont éteints en Savoie ; la famille Bouillet en a relevé le nom en France ». Cela doit s'entendre ainsi : « Les branches proprement savoyardes de la maison d'Arlod, celle possessionnée à Lullier famille Bouillet en a releve le nôm en France ». Cela doit s'entendre ainsi : « Les branches propriement savovardes de la maison d'Arlod, celle possessionnée à Lulier et Hermance et celle des seigneurs de Mons et de Semine sont depuis longtenps dispanues. Quant unx d'Arlod bugésiens, évidemment de même estoc, qui furent seigneurs de la Servette, Leyment, etc., ils ont continué jusqu'à nos jours, et viennent de s'éteindre dans les mâles par le décès du dernier survivant, M. Alexandre-François d'Arloz, comtet d'Entremonts, mort à Lyon le 19 janvier 1941, Agé de 8à ans. Ainsi que deux de ses frères décèdes avant lui, il n'à laisse que des filles. —
D'autre part, N' Jean-Baptiste-Antoine Bouillet de Cry avant, le 11 octobre 1759, acheté de N' Joseph-Anastase Vincenti la seigneurie et baronnie d'Arlod en Bugey, ajout à son non celui de son nouveau left, et sa postérité, au jourd'hui étiente, suirt son exemple. »

#### TABLEAU I. ARLOD de LULLIER.



(2) C'est lui peut-être — mais aussi bien son homonyme contemporain inscrit à la page 64, fils de Mess<sup>14</sup> Girard d'Arlod, chevalier — qui fut envoyé de Savoie en Bresse pour aviser « qu'on recût le Duc de Bourgogne et qu'on lui parlât des Grandes Compagnies »; ce pourquoi il recut paiement de ses débours le 21 février 1391 (Arch. cam¹11, Turin).

<sup>(3)</sup> Il y eut néanmoins, à peu près à la même époque, un Girard d'Arlod : c'est le chevalier, frère de Gilles et père d'Hugonin et d'Aymé, qui figure à la page 57. J'ignore le nom de son père et il n'est pas exclu qu'il appartint à la branche de Luiller. Sa femme. Jeannette d'Arlod, lui ayant apporté dans sa dot la seigneurie de Mons, il avait fait en Semine sa résidence habituelle, mais il avait des biens au builliage de Ternier, et c'est à Luillier que sa petite-fille Françoise du Clos, fille de Nicolette d'Arlod, lesta en 1442.

#### (B). = Manuscrits de l'abbé Besson.

Vble BAYMOND d'Arlod VULLIELME d'Arlod. était chanoine de Saint-Pierre de Genève en février 1188 (Reg. Gen.) Messe Vullielme d'Arlod, chevalier, sgr d'Arlod et de Mons, reconnaît en 4281 (B. et Se Fie/s), tenir du Cie de Genève les cheau, ville et apparters de Mons. Le vendredi après l'octave de St-Michel 1297 (B.). Hugonin, fils de feu Guillaume de Chatanea, damoiseau, demande à Messe Vullielme d'Arlod, chevalier, restitution de 100 livres genev. et d'un collier de chien, en fer, que Barrachin de Challonges, homme lige du dit Guillaume, lui avait pris; plus quatre oies, une marmite et deux bœufs que lui avaient dérobés les gens du dit Guillaume, auquei li demande justice, se disant sous la garde et protection du Comte de Savoie; fait à Seyssel. Ledit d'Arlod vendit au dit Chatanea des censes et hommages en Semine pour 50 liv. genev. (B.). Vullielme d'Arlod, chevalier, est fidéjus pour le Comte de Genève, le 10 décembre 1293 (Reg genèv., au traité d'àix entre les Comtes de Savoie et de Genève, et le 7 juillet 1297 (Ibid.) au renouvellement de la garantie du dit traité. Il était mort avant 1326 (Arch. Thuiset). au Comte Amédée THÉOHALD d'Arloit, damoiseau, puis chevalier, ser de Mons, fils de Ne Vullielme, chevalier, fait quittance de laods rière Desingy en 1295 (B.). Le 20 octobre 1298 (See des Fiefs), il émancipe ses fils, Ne Mermet, Hugues et Geoffroy ci-dessous, faisant, avec le consentement du Comte de Genève, donation au premier du château de Mons. Le 23 septembre 1300 (B.), il transige avec le curé d'Usinens à l'occasion de la dime. Témoin à Mons le 29 décembre 1305 (Arch. Thuiset), il est, achâteau de Clermont, le 14 mars 1311 (Reg\* gen\*), garant du Comte de Genève. Il était déjà mort en 1326 (Arch. Thuiset). fils de Messre Vullielme et Ne Théobald d'Arlod Hugues, Geoffeo, était, en 1328 (B.), avec Louis de Folliet, émancipés le 20 octobre 1298 (8ºº Fier/s).

était, en 1328 (B.), avec Louis de Folliet, émancipés le 20 octobre 1298 (8ºº Fier/s).

était, en 1328 (B.), avec Louis de Folliet, émancipés le 20 octobre 1298 (8ºº Fier/s).

était, en 1328 (B.), avec Louis de Folliet, émancipés le 20 octobre 1298 (8ºº Fier/s), et donnaire de Châtenod, le la donnaire 1329 (Bré Fier), appellation en sa faveur par le Comte Guillaume de Genève de la donation faite à son frère Mermet du château de Mons par feu de Pour pris de Châtenod, leur prêve, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald d'Arlod, leur prève, en 1298 Le 7 septembre 1337 (Indice Sarvia), Théobald (Indi N° Jean d'Arlod, sgr de Mons, d'Arlod, sgr de Mons, d'Arlod, que je ne sais où ratta-ter. Fut et et en reçoit investiture. Avec son frère Jean, et vend des biens et en reçoit investiture. Avec son frère Jean, et vend des présent à l'acte, passé à Vany, Le 29 février 1351 (Arch. 11880), 1390 (1390 (18)0, 1390 (18)0), 1390 (18)0, (1) Un Théobald d'Arlod, damoiseau (1) Un Théobald d'Arlod, damoiseau — je ne sais lequel — échange, le 44 novembre 1383 (Arch Hte-Savoie), 4 journaux de bois a Collonges contre une vigne à Châtenod, que lui cede Aymon Caliy, dudi Châtenod II avait de Perrin Bechad, de Châtenod, avant le 29 juin 1334. Ladite Mermola alberge une maison au dit lieu, le 26 août 1337 (bibl.), a Aymont Caliy de Sant-Sixt. noi\*\*, probablement le même qu'Aymon préche. MARIE. veuve de Nicod de Foras, du Comte de Genevois, pour les biens en des biens, avec omnimode juridiction, le 24 juillet 1362 (Arch. Thuisemine. Agnes et Aymonet, Garch. Foras).

Marie. Jean d'Arlod, damoiseau, fist de f. Ne Pierre, vend des biens, avec omnimode juridiction, le 24 juillet 1362 (Arch. Thuisemine. Agnes et Aymonet, Garch. Foras).

Marie. Jean d'Arlod, damoiseau, fist de f. Ne Pierre, vend des biens, avec omnimode juridiction, le 24 juillet 1362 (Arch. Thuisemine. Agnes et Aymonet, Garch. Foras).

Marie. Jean d'Arlod, damoiseau, fist de f. Ne Pierre, vend des biens, avec omnimode juridiction, le 24 juillet 1362 (Arch. Thuisemine. Set), à Aymon de Molleins. C'est Mathilde de General d'Arlod (Arch. Morand).

Marie. Jean d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Mons, et le clait veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'arlod els biens en dépendant. Le 8 mars 1413 (Arlod des biens, avec omnimode juridiction, le 24 juillet 1362 (Arch. Morand).

Marie. Jean d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Genevois, pour elle était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Folice, cod. du même dele était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Folice, cod. du même dele était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Folice, cod. du même dele était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Folice, de Folice, de pour de le était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Folice, de Folice, de pour de le était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod (2 lit), Des de Mons, firale de Folice, de Folic Ne Hugonin, sgr d'Arlod.

C'est peut-être lui, Ne Hugonet d'Arlod, fidéjust au c. mar. Lornay-Lucinge, à la Roche, le 9 juillet 1388 (Arch. Rubaud). Le 10 juillet 1422 (Arch. Costa), Ne Hugonin, sgr d'Arlod, prête hommage noble et recon-naît en faveur du Duc de Savoie, pour ses biens au bailliage de Ternier. Vers 1430 (Capré), il prête hommage à Amédée VIII avec les nobles de Savoie. Le 20 avril et le 13 mai 1435 (Indice Savoia), Hugonin d'Arlod vend le chateau et la juridiction d'Arlod et hiens en dépendant à N° Claude d'Arlod et à François et Richard de Verbos. NICOLETTE,
ép. Ne Jean, fils de feu Gervais
du Clos, dit Clavin, de Jusse,
Leur fils Jean est qualifié sgr de
Mons dans un acte du 23 juillet1466 (Arch. Pensa), par lequel
il donne tous ses biens, s'il
meurt sans postérité, à Nicod
de Menthon, sgr de Montrottier. PERONNETTE GILLETTE PÉRONNETTE d'Arlod, religieuse sacristine au Monre de Bonlieu en 1428 (Acadie Salésienne, 1892, p. 120). d'Arlod reconnaît en arrière-fief, le 27 mars 1417 (Arch. Thuiset), la juridiction N\*JEAN du Clos, cosgr de Mons, 1466, reconnaît en 1475 et 1497 (Sr des Fiefs), tenir avec N\*Pierre de la Frasse, aussi cosgr de Mons, le château du dit Mons, en vertu de la donation qui leur en a été faite par Jeannette d'Arlod, leur aieule.

#### ARLOD, sg" d'ARLOD, de MONS, SEMINE et ALBETERRE

Messa Aymon d'Arlod, chevalier.

fidéjusseur pour le Comte de Genève à la sentence arbitrale de Thônex, 10 mai 1225 (Reg gen), entre le Comte de Genève et le Sire de l'aucigny P
VULLIEUR G'Arlod,
peul-être le même que Messe Vullielme, chevalier, de la page 56 ci-contre, fut un des
seigneurs qui accompagnèrent Pierre de Savoie en Flandre en 1264 (Wurstemberger,
19:656). C'est le même Vullielme avec qui ledit l'ierre fit un accord, le 13 avril 1206 (Ibid.),
à cause de la fidélité prètée au dit Comte Pierre pour tous les biens et rentes possédés
par Vullielme en Michaille, près du Rhône, sauf le château d'Arlod que le Comte lui
avait rendu sous condition de pouvoir en temps de guerre l'occuper et y tenir garnison,
et sauf l'hommage-lige dù au Comte de Genève. VULLIELME THÉOBALD d'Arlod d'Arlod, reçoit, le 23 février 1277 (Inchev. témoin, le 8 dé-chre 1294 (hege gens), au Bourget, d'un échange entre Amé-dée, Comte de Savoie, Dans le même acte. Théo (1) Très probablement les quatre Rodolphe d'Arlod insertis ci ne furent en réalité que deux personages, mais je n'en ai pas la commanda de la commanda de la commanda de dans un nieme article ce que je sais des trois Rodolphe d'Arlod, chevaliers, qui sent contemporains et figurent côte à côte, si les manuscrits de l'abbé Bes-manuscrits de l'abbé Bes-Girard, seigr d'Arlod, fait fidélité et reconnaît pour le fief en faveur du C\* Amédée de Savoia, le 27 mars 1322 d'acce Savoia).

Péronet d'Arlod consigne, le 8 juillet 1322 (Indice Savoia), tenir en fief du dice Savoia), tenir en fief du crique, quitance pour certains son d'Arlod et biens adjacents.

Rodolphie d'Arlod donna, en 1313 (Pourpris historique), quitance pour certains hommages à Hugues Dauphin, ser de faucigny (1). manuscrits de l'abbé Bes-son, relevés par M. de Fo-ras, ne disaient déjà dé-cédé avant 1336 celui qui fut père d'Humbert et de ses fréres. Nous n'avons pu voir le texte original du document analyse par Besson; quelque conflance que l'on puisse avoir dans les notes de ce très cons-ciencieux auteur, il a pu Messre PIERRE RODOLPHE d'Arlod. RODOLPHE d'Arlod, chevalier, probablement le même que son homo-nyme ci-contre, vend à N' Aymonet de Molliens, les 8 décembre 1351 et 4 dé-cter 1361 (Arch. Thuiset), des biens de son franc al-leu, assis à Vanzy (1). RODOLPHE d'Arlod, RODOLPHE Rd PIERRE Messt Piense d'Arlod, d'Arlod, recteur de la chapelle de Saint-Véran, à Menthon, témoin au château de Menthon, témoin cos de Semine, habitau de Menthon, et man l'arlod, de l'arch. Haute-23 décembre 1361 d'Arlod, doyen de d'Arlod, d'Arlod, d'Arlod, chevalier, Le 3 avril 1345 sgr d'Albe-terre, cosgr de Semine, mort avant 1356 (1). (Arch. Thuiset). Rumilly, (Arch. Thuiset), un acte est pas-sé dans sa mai-son, à Béchat, hameau de Châtenod. mort av. 1370.

(Arch. Menthon) FRAN- PIERRE. HUMBERT, MERMET. PHILIPPE. AYMONET OU AYMON d'Arlod, Hunbert, donné, agit en 1370 (Arch. Huiset).

Lyonxe d'Arlod, murita de Rodolphe, chevy, cogr de Semine, Una cete se passe de suite de Guerne de G LYONNE d'Arlod MARGUERITE d'Arlod. HUMBERT.

commettre une distrac

Mess\*\* Giranu d'Arlod, chev, sg\* d'Arlod, achète, en 1396, des biens à bullier, de N\* Girard de Ternier, son oncle. Arbitre à Genève le 9 janvier 1400 (Arch. Viry.) il est fidèjusseur, le 14 novembre suivant (Arch. d'Habères), au c., d'Gerbais-Viry, à Genève le 9 janvier 1400 (Arch. Viry.) il est fidèjusseur, le 14 novembre suivant (Arch. d'Habères), au c., d'Gerbais-Viry, à Genève Sgr de Mons par son mariage avec Jeannette ci-contre, il vend à Nicolette de la Frasse, a belle-mère, le 3 juillet 1404 (Arch. Morand), une maison à Arjon, avec dèpri, de son franc alleu. Girard acheta de la Cord de Genève, en 1395, des terres, marchés et revenus à Mons. Il vendit, le 5 octobre 1405 (Fig/s) à N\* Pierre Vidome des hommes à Chaumont, avec leurs tenements. Mort avant [1414] B.). Ses entere des hommes à Chaumont, avec leurs tenements. Mort avant [1414] B.). Ses entere des hommes à Chaumont, avec leurs tenements substitués, le 30 août 1416 (Mss. Gailfle), au testament de Robert de Saint-Germain. Messr GIRARD d'Arlod, chevr,

N'GILLES OU GILLIET d'Arloz, N' JEAN cospr de Semine. Un Gilles d'Arlod, dans l'armée du les biens Conte Vert porteil la ban-

ment Aymon de Saint-Sixt. Aussi me suis-je demandé si ce n'était pas la son nom véritable et si Gally n'était pas un surnom. La famille de Saint-Sixt, au milieu du XIV siècle, ne l'obblions pas, appartenait au notariat ples sorre l'annual la tou-tefois que d'une hypothèse pure...

Nº JEAN d'Arlod, fils de feu Aymon, cosgr de Semine, vend, les 6 et 17 mai 1376 et 17 août 1378 (Arch. Thuiset), à Nº Aymon de Molliens, des biens de son pur et francalleu. C'est peut-être lui. N' Jean d'Arlod, qui ven-dit à Humbert de Sallenove, chevalier, une rente à Col-longes, dont le C<sup>te</sup> Pierre de Genève investit le dit Humbert le 9 février 1382 (Arch. Virv)

(3) D'après une vieille généa-logie (1600 environ, Arch. Marliozi, Gilliet serait list d'un Théobald, fils d'Aymonet, cosgr de Semine, vivant en 1365. C'est possible, mais rien à ma connaissance ne tend à l'établir.

N° Ayné, cosgr d'Arlod, recourt au Duc de Saroie, avec son frère Hugonin, pour le fief acquis par leur pere du sgr de Ternier, et le 21 juille 1432 (Arch. Wiry), au testament de Jeannette, veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le 21 puillet et 2 août 1419 (Arch. do Mycre), à Cusienens, fondant en l'égliser de Vany une chapelle à la Vierge Marie, la dote, en réser (Arch. Costa). Probablement mort avant 1422.

(M. S. H. A. Genère, VIII, p. 321), une maison a Genère, du côté des remparts, près l'Hôtel de Ville. Riestrix, veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Vany une chapelle à la Vierge Marie, la dote, en réser de Vant le juspatronat à ses héritiers qui l'y enseveliront un anaprès son décès (4). Il avait, avec sa femme, en 1475 (M. S. H. A. Genère, VIII, p. 321), une maison a Genère, du côté des remparts, près l'Hôtel de Ville. Riestrix, veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le 21 mai 1492 (B.), en faveur de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le 21 mai 1492 (B.), en faveur de Veuve de Messr Girard d'Arlod, une maison a Genère, du côté des remparts, près l'Hôtel de Ville. Riestra de Lulier, fille de N° Pierre et de ép.

N° Rolet de Clarade de Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, une maison a Genère, de Veuve de Messr Girard d'Arlod, une maison a Genère, de Veuve de Messr Girard d'Arlod, une maison a Genère, de Veuve de Messr Girard d'Arlod, une maison a Genère, de Veuve de Messr Girard d'Arlod, une maison a Genère, de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Clarade de Veuve de Messr Girard d'Arlod, chevalier. Il teste le Pricaz, de Veuve de Mess

(4) N° Ciaiude d'Ariod, en son dit lestament, après avoir fait divers legs à sa mère, règlè les usufruits de sa veuve, nommé son héritier et substitué à ce dernier les Pricaz et sa nièce Guillette, substitue en dernier N° Girard et Humbert Mistralisde Mons, cousine du testateur.

isne, 1892, p. 123 et 125).

CLAUDINE d'Arlod fut religieuse et sacriste à Bonlieu avant 1470; serait devenue alors abbesse du dit monatère (Acade Sa-dit monatère (Acade Sa-aurait ep. 1992) en present aurait en present d'Arlod, fi dit monatère (Acade Sa-aurait ep. 1992) en present es congrer et en aurait eu une fille, Françoise, qui épousa François de Maillans, de Seyssel, père de Claude par lequel Foras commence la filiation (T. III, p. 312).

Nº GUIGON DIIº GUIGONNE N\* GUIGON

Pricaz,
N\* Claude d'Arlod
femede N\* Michel
le substitué ason fils
Pierre à charge de longes; leur filsaine
porter les nome et armes d'Arlod, 1462.

Pricaz, 1462.

N\* GUILLE III
de Popuny
femme de N\* Jean. . /efleur filsaine
ainé de sa cousine Guiporter les nome et armes d'Arlod, 1462.

Pricaz, 1462.

Nº GUILLETTE

ENSEIGNÉ tardivement sur cette famille, dont je n'ai découvert jusqu'ici que deux représentants, j'ai le regret de ne pouvoir l'inscrire exactement à son rang alphabétique  $^{(1)}$ . Les nobles Agnel — en latin Agni — habitaient au xv $^*$  siècle Annecy ou ses proches environs. Armoiries

inconnues.

Nº François Agni. Un journal de terre qui lui appartenait à Annecy-le-Vieux fut saisi par ses créanciers et, le 7 mars 1464 (Arch. Hie-Savoie', vendu et adjugé à M· Jean Dunant, de Viry, notaire. Nº François Agni est cité encore en 1475 et 1480 dans le registre des délibérations du Conseil de Ville d'Annecy (Ibid.).

Ne Pierre Agni, de Naves, souscrit, le 30 mars 1484 (Ibid.), à Annecy, une obligation en faveur d'Egre Louis Chappuis, notaire et bourgeois d'Annecy. Qualifié bourgeois d'Annecy, il y est témoin le 23 février 1486 (Ibid.).

(1) Je trouve aussi, avec le qualificatif nobiliaire, N° Claude, fils de f. N° François Agnel alias Delleti, bourgeois de la Rochette, lequel Claude, le 29 mars 4562 (Arch. Lucey), dôme tous ses biens, sauf l'usufurit viager qu'il se réserve, à N° Jean Poignant, d'Arvillars, en recromaissance des services qu'il en a reçus. Le nom, en latin, se dût ici Agnellet et non Agni; peut-être s'agrilet d'une famille differente, dont le nom latin serait plus exactement raduit : Agnelet ?

# **ARMAND**



oble Jean Armand, bourgeois et habitant de Chambéry, secrétaire ducal, est témoin dans ladite cité, le 12 janvier 1501 (Arch. Morand). Nous n'avons trouvé personne de son nom gratifié avant lui du qualificatif nobiliaire, et pouvons vraisemblablement supposer que, le devant à sa fonction, il a été le premier de sa famille à le porter. Peut-être est-il la souche des nobles Armand que nous rencontrons peu après établis

à Marlioz, près de Sallenove, et dont nous perdons la trace après 1630.

J'ignore leur blason, et les rares documents qui les mentionnent ne permettent pas d'établir une filiation. En voici la substance :

N° et Egr" Albin alias Unbain Armandi, châtelain de Sallenove, y est témoin le 28 septembre 1539 (Arch. Saint-Jorioz). Le 27 novembre 1541 (Arch. Savoiroux), ledit N° Armand prend en accensement la maison-forte de Marlioz, avec tous revenus en dépendant, appartenant à Dis Bernardine de Confignon, Dis" de la Motte, pupille; acte passé à Annecy.

Nº CHARLES Armand est témoin à Grières, paroisse de Marlioz, le 20 avril 1565 (Arch. Hte-Savoie).

N° et Sp\* Louis Armand (il signe : Arman), doctr ès droits, avocat, conseiller de Mgr de Genevois et receveur de ses parties casuelles, est, le 16 mars 1619 (Ibid.), témoin à Annecy.

N' Jean Armand, de Marlioz, est témoin à Annecy, le 15 août 1623 (*Ibid.*), à un acte pour N' Antoine Blanc d'Hauteville. Le 16 juin 1627 (*Ibid.*), une obligation est souscrite en faveur du dit Jean, agent du sg' Cohie de Sallenove, enfin, une vente en faveur de N' Jean Armand, de Marlioz, et de Di<sup>tt</sup> Hiéronyme Blanc d'Hauteville, sa femme, habitant au château de Sallenove, enfin un 1650 (Arch, Savoiroux).

# ARNAUD. DE CHAMBÉRY



E nom a été porté en Savoie au moins par deux familles nobles, paraissant n'avoir pas d'autre point commun, et établies respectivement à Chambéry et à Moûtiers (1).

Celle de Chambéry, de beaucoup la plus ancienne, doit probablement d'être sortie de roture à la charge occupée par son premier représentant connu, lequel, docteur ès droits

et chevalier, était juge maje de Savoie en 1444. Nous n'avons pu suivre la filiation de sa descendance dont nous perdons toute trace dès 1508, époque vers laquelle elle a dù s'éteindre. Son blason nous est inconnu.

. V° et Egr° Sg° M° MERMET Arnaudi, licencié ès lois, est témoin à Chambéry le 12 août 1430 (Arch. la Place). Des reconnaissances sont passées en sa faveur en 1431, 1439 (Arch. Thuiset). Témoin à Genève, le 20 janvier 1441 (Did.), nous le trouvons arbitre. le 5 septembre 1444 (Arch. Lucey), qualifié docteur ès droits, chevalier et juge maje de Savoie. Il est témoin encore, à Champer, le 30 juillet 1445 (Arch. Pelly). Mort vanut 1435.

No Jean Arnaud, son fils, est témoin à Chambéry, le 2 mars 1453 (Arch. Lucey).

Ne Aymon Arnaud ép., av. 1467 (Guichenon), Dile Claudine d'Orlier, fille de Pierre, cosge du Cengle, et de Dile Claudine de Châtillon

No Yvox Arnaud est mentionné dans un abornement à Saint-Alban, le 10 juin 1468 (Arch. Saint-Jorioz). Dit bourgeois de Chambéry, il vend, le 16 octobre 1481 (Arch. la Place), à Spr Messor Galvand Piochet, pour le prix de 413 fl., une maison dans ladite ville, en la rue de la Grêneterie, confinant une autre maison du dit vendeur.

Son fils, Nº AMÉDÉE Arnaud, aussi bourgeois de Chambéry, est, en 1484 (Arch. Saint-Sixt), fidéjusseur au contr. dot. Saint-Sixt-Orlier.

Enfin, N° PIERRE Arnaud et sa femme, non nommée, font quittance, le 21 mai 1508 (Arch. Thuiset), à N° Jean Lambert de tous les droits jadis acquis par Pierre Lambert sur l'hoirie des N° Sarrebourse (Învº Lambert, Arch. Thuiset).

ARNAUD, DE MOUTIERS.

P.: d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules. Cimier: un lion issant d'argent (Pl. I, page 9.)

Devise: A. N. P. O. (sans explication). (Turin, Arch. camérales, Pate Savoie, Reg. 3, f. 91.)



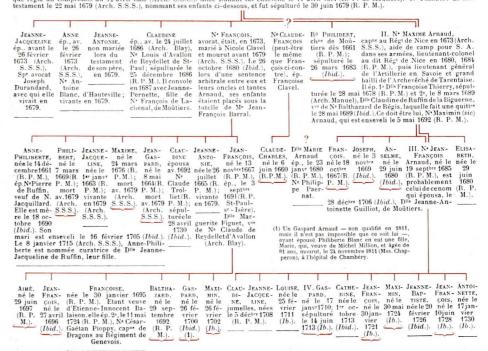
Incident Arnaud, bourgeois de Moûtiers, reçut, le 13 mai 1623, des Patentes de noblesse pour lui et ses descendants. Ceux-ci n'ont presque pas quitté leur cité d'origine et, après y avoir vécu sans lustre durant quatre générations, se sont vraisemblablement éteints. N° Maxime Arnaud, qui fut lieutenant général de l'Artillerie en Savoie et grand bailli de Tarentaise dans les dernières années du xvu° siècle,

est le seul représentant de cette famille qui ait obtenu quelque notoriété.

ANDHÉANNE Arnaud,
femme de N° Bernardin Greppat, châtelain de Tarentaise pour S. A. R., lequel Greppat, testant en 1641. lui lêgue en pleine propriété ses biens et maisons de Bellecombe. Andréanne eut pour cohéritiers universels N° Philibert Arnaud, son neveu; R° M° Louis Empioz, sacristain et chanoine de Saint-Pierre de Moûtiers, et Ille Anne Empioz, femme du sieur André Grumail
kan le Calaude Greppat et de Françoise Chappel, Arch. Savoiroux).

SA. R., lequel Greppat, testant de Moûtiers, fut, d'après les Preuves de 1723, père de 1723, père de 1723, père de 1725.

I. N° PHILIDERT Arnaud, neveu par alliance de N° Bernardin Greppat qui le substitue à son héritier universel. Le 6 juillet 1654 (Arch. Savoiroux), comme cohéritier pour un tiers de sa tante Andréanne, veuve Greppat, il passe à M° Claude Greppat, hourgeois de Moûtiers, héritier universel. Le 8 juillet de N° Bernardin Greppat, son oncle, quittance de 2000 fl., payés des deniers du S° Jean Chappel, trésorier de S. A. R. en Tarentaise (dont ledit Claude avait épousé la fille, Hels Françoise Chappel). Le 13 mai 1625 (Arch. camérales, Turin) – et non le 3 mar 1625, comme il est dit à tort aux Pr. de 1723 – Philibert avait reçu des Patre de noblesse. Il épousa Die Anne (alias Alice), fille et héritière de M° François Dunant et d'Hels Jacquemine Mallet. Ladite épouse était en différend avec Die Thomasse Bérard, femme de N° et Sphé Jean-François Blanc d'Haluetville, avocat au S.S.S., différend que régla un compromis du 12 avril 1639 (Arch. S.S.S.). Alice Dunant fut ensevelle le 17 avril 1677 (R. P. de Moûtiers). N° Philibert fit son



# ARNEX (D')



L y avait au pays de Vaud une famille de ce nom qui portait dans ses armoiries un lion de sable sur un champ d'azur semé de triangles de sable sans nombre (de Mandrot, Armorial historique du Pays de Vaud). C'est peut-être un de ses membres, Nº Benoît d'Arnex, que je trouve parmi les témoins de deux actes passés le 1<sup>er</sup> et le 3 mai 1544 (Arch. Hte-Savoie, E 429), à Annecy où il habitait. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'il fût Savoyard d'origine.

59

<sup>(1)</sup> On trouve aussi à Botel, au début du xv siècle, des nobles Arnaud; mais ce n'est qu'un surnom, leur patronyme véritable est Rouge, et nous les étudierons à leur rang

втъ famille, originaire de Beaufort, s'est, vers 1500, établie en basse Tarentaise, à Tours et surtout à Conflens. Jacques Arnollet dut aux fonctions de secrétaire ducal qu'il y remplissait dès 1534 la noblesse régulière qu'il transmit à ses descendants. Ceux-ci marquèrent peu dans les annales de leur province, et leur postérité s'éteignit au milieu du xvm° siècle avec deux filles : Gasparde d'Arnollet, mariée en 1702 à N° Claude de Vignod, et Marie d'Arnollet, sa demi-sœur, qui, veuve de N° Jean-Baptiste

du Bectex, convola avant 1723 avec Sphie Ignace Rosset, lequel, nommé Sénateur au Souverain Sénat de Savoie, fut, de ce fait, anobli et devint Baron de Tours dans la suite.

Je n'ai pu découvrir le blason des nobles Arnollet.

AYMON Arnollet, de Beaufort, mort avant 1526 (Arch. camérales, Turin), est très probablement le même personnage qu'Aymon Arnollet qui était, le 11 décère 1490 (Ibid.), procureur du Comte Janus de Savoie pour les affaires que ce dernier avait pendantes par-devant le Vicaire de l'évêché de Maurienne.

I. N° Jacques Arnollet, bourgeois de Conflens, fils de f. Aymon, de Beaufort, étant encore roturier, obtint de N° Louis de Bellegarde d'être affranchi de la taillabilité, affranchissement laudé et confirmé le 3 août 1526 (Arch. camérales, Turin). Déjà, dans une obligation qu'il souscrit le 9 mars 1534 (Arch. Savoie) en faveur de N° François Pipin, beş de Conflens, il est qualifié noble. Il l'est encore, et dit secrétaire ducal, dans l'achat d'une vigne qu'il acquiert à Cevins le 13 juin 1542 (Ibid.). Il acheta aussi de N° Louis et François du Verger, frères, tous les laods, rentes et ventes qu'ils avaient d'els Briançon en bas » (sans date, rapporté dans un titre très postérieur, de 1572, aux Arch. de Loex). Il était châtelain de Conflens le 30 mai 1543 (Arch. S.S.S., Min<sup>re</sup> Péron), jour où N° Pierre, son fils ci-dessous, agit en son nom au greffe de Tournon.

II. N° PIERRE Arnollet,
bourgeois de Conflens, ép., c. dot. du 30 août 1566 (Arch. Thuiset, procédures), Dile Claire, alias Hélène de Montfalcon, fille naturelle de
Rª Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne (voir T. IV, p. 100), à Jaquelle N° Alexandre de Montvuagnard, cousin germain d'icelle,
constitue une dot de 400 écus, outre les robes nuptiales. N° Pierre mourut avant le 4 juillet 1591 (Arch. la Place).

naiera ce qui leur reste dù.

N. PHILIBERT Arnollet, de Tours, y est parrain le 16 fé-vier 1639 (R. P. de Tours). Claudine N., sa femme, y est marraine les 18 mars 1638 et

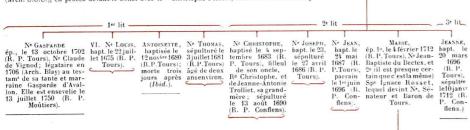
2

Nº ALEXANDRE Arnollet, mort av. 1624 (Arch. Thui-set, Minre Moret). Alliance inconet son neveu Pierre-Claude se pourvoient au Sénat par requête du 14 août 1624 (Arch. S.S.S.) pour être maintenus en possession de certains biens qui furent d'Alexandre de Montvaugnard, jusqu'à paiement d'un legs fait à Disc Claire de Monfâlcon, mêre de Nir Alexandre et Melchior Arnollet, par Riw Séhastien de Montfâlcon, évêque de Lausanne. Alexandre étant mort sur ces entrefaites, les Arnollet voulaient continuer le procès, mais ils transigent le 6 août 1626 (Arch. Thuiset), avec N. Prosper de Montvaugnard, lequel naiera ce qui leur reste dui leur ceste de la contra de l III. No MELCHIOR Arnollet

20.0.0.0.0.

| TV No Perrie Caude | TV No Perrie Caude | TV No Humbert d'Arnollet | Rd Messor Jean d'Arnollet | Rd Messor Jean

N° et Re Ghbistophe d'Arnollet, fière de N° Humbert, frère de N° Humbert, étaiten 1658 yicaire de Conflens de Vintage de Conflens de Vintage de Conflens de Vintage de Conflens de Vintage de Conflens, Die Anne (appelée Antonie, par erreur je pense, dines; mort curé de Conflens, Die Anne (appelée Antonie, par erreur je pense, d'incise), de Conflens, Die Anne (appelée Antonie, par erreur je pense, d'incise), de Vintage de



(1) Voir au T. V, p. 142, la note (2) concernant N. Joseph d'Arnollet et sa famille

N. B. — Il y avait à Beaufort, en 1649 (Arch. Savoie), une rente, soit fief, dite d'Arnollet, faisant partie de la rente de Gerbais, « procédée de N. Pierre Crespin, son beau-père » (sic : beau-père d'un Arnollet, je pense), et précéerbais, « procédée de N. Pierre Crespin, son beau nent des nobles de Gilly pour le Pontet et Boudin.

CLAUDE - PHILIBERT kosset, baron de Tours baptisé le 26 juillet 1725

ARPIAUD OH ARPEAU

D'ANNECY, SEIGNEURS DE TROCHES, EN CHABLAIS, ET DU ROSEY AU PAYS DE VAUD.

P.: de gueules à trois rencontres de cerf chevillés de 3 pièces, 2 et 1; au chef d'or, chargé d'une billette d'asur. surchargée de 3 besants d'or (Pl. I, page 9).

N. B. — Il y a de nombreuses variantes. Selon Laiolo, le chef est de gueules, bordé d'argent et chargé de 3 besants d'or. Besson dit qu'on trouve parfois un trèfie d'or entre les rencontres. Un cachet de Claude-Nicolas Arpiaud en 1611 Arch. Thuiset), porte seulement, sur un champ de gueules, trois rencontres du cerf mai ordonnées et une rose en pointe; pas de chef, mais, pour rimier, un rencontre semblable à ceux de l'écue. Enfin, l'Armoriat dur Pays de Vaud blasonne: de gueute à 3 rencontres de cerf d'argent, au chef du second chargé de trois tourteaux d'azur rangés en fasce. M. Galbreath, d'après un sceau original de 1675 (Arch. de Bursins), blasonne de même, mais les rencontres sont d'or et le chef d'argent.



UIVANT un vieil inventaire (Arch. Nernier), un secrétaire du Conseil ducal, nommé Arpeau, aurait, le 28 novembre 1439, à Thonon, signé des Lettres émanées du dit Conseil. Par ailleurs, nous n'avons rencontré, avant 1525, que des personnes d'humble condition portant ce nom, à Brogny en particulier où de nombreux cultivateurs s'appelaient Baty, alias Arpiaud. C'est aussi de Brogny, hameau d'Annecy-le-Vieux, que semblent sortis les Arpiaud que nous trouvons vers 1530 établis à Annecy, et qui

s'y perpétuèrent jusqu'au début du xviii siècle. Leurs homonymes, qui possédèrent quelques années la

(Voir la suite du texte page 62.)

N. B. - (R. P. A.) = (Registres Paroissiaux d'Annecy). Ce qui, dans ce tableau, est inscrit sans indication d'origine est extrait de titres que j'ài analysés aux Archives de la Haute-Savoie, Série É.

TABLEAU I. ARPEAUD, d'Annecy.

Egr. M., puis N. Claude Arpiaud, hgs d'Annecy, nr public et tabellion d'Annecy, ép. 1°, avant le 28 mai 1534, Antonie, fille d'Hl<sup>1</sup> Jeannadures du Bois, hgs d'Annecy, et de Dille Humberte Sautier. Charlotte d'Orléans, con de Genevois et tutrice de Jacques de Savoie, son fils, nomme Claude, le 22 janvier 1544 (Turin, Arch. camin), châte de Clermont. Le 1° mai 1551, M. Claude est admis parmi les syndies, procureurs et gouverneurs de la ville d'Annecy ont il est, en 1554, nomme receveur. Qualifié noble et châtelain d'Annecy et 29 janvier 1558, témoin à l'admodiation d'un grangeage au Salève, consenti à Jean Arpiaud, écuyer, sgr de Troches, par Nicolas Chamos, écuyer, de la Roche. Il agit le 20 mai 1557 comme fermier des revenus du sgr de Lescheraine, et, le 22 février 1568, comme « fermier moderne des revenus de la châtellenie du mandement d'Annecy». Rolette Millot, v. Arpiaud, mère de Nicolas ci-dessous, transige, le 6 octobre 1574, avec ledit Nicolas Chamos, lequel prétendait avoir des droits sur l'hoirie du dit François Millot, ici qualifié « feu noble », qui fut son parâtre et son tuteur (Arch. Thuiset).

Fr. André Arpeaulx (sic), moine de l'ab-baye d'Aulps, 22 mai 1595.

M\* JEAN-LOUIS Arpiaud, bgs d'Annecy (1\*\* lit)
y est témoin le 8 août 1577 (Arch. Monthouz) et fut, en 1580, greffier
du Cons' de Genevois. Il ép. 10 lui Antonie Biolley, ou Biollesii,
(Arch. Rubaud) et 2° Dii Françoise d'Aussens, laquelle, vé du' le 20 janvier 1589, apaireir 1587, apaireir

CONSTANCE, L.N'etS'CLAUDE-NICOLAS, MARGUERITE, femmede M' Francoise femmede M' Francoise femmede M' Francoise femmede M' Francoise femoliliet en (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1506, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1506, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1506, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1506, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1506, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1506, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1507, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1508, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1508, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1508, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1509, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1509, dance (R. P. A.). Dr ès droits, 25 norbit 1509, dance (R. P. A.). Dr ès droits de Genevois, le proposition (R. P. A.). Dr ès droits d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits et avocat, le 10 d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits et avocat, le 10 d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits et avocat, le 10 d'annec, ép., dance (R. P. A.). Dr ès droits et avocat, le 10 d'annec, ép., dance (Arch. Monthouz) et mies de Genevois, le 5 octobre 1614 avant 162 de genevie (R. P. A.). Dr ès droits et avocat, le 10 d'annec, ép., dance (Arch. Monthouz) et mies de Genevois, le 5 octobre 1614 avant 162 de la Croix, et de Mg et m'aud' en la Genevois; le ensevelle le 3 orbit 1646 (Ibid.). dans le 10 le vre du sgr Charles-Antoine Chevillard

JACQUES, NICOLARDE, FRANÇOISE, II. N° JACOB Arpeaud, voir tous quatre nommés en 1620 au testament d'Annable en A de Mandollaz, leur belle-mère. N° Jacob, aviauS.S.S., aubrère, 1650, qu'une les nommes pas. de Genev, ép., c. mar. de Genev, ép., c. ABEL, JEAN- voir HUM- PÉ- THO

en plus de sa septero dot. 1678.

Annecy.

A. Autres enfants de N° Claude-Nico-las: R° Dom Maurice, religieux bar-nabite, légre de son père pour 600 fi. en 1635; auteur de la Vie de Dom Juste Guérin, evêque de Gonjan

en 165; auteur de la Vie de Doin Juste Guérin, évêque de Genève, imprimée à Annecy en 1677; — Nicolas, légre en 1620 d'Annable de Mandollaz, sa belle-mère; mort à 7 ans, le 2 janvier 1623 (R. P. A.); — N.N., fille, sépulturée à 5 ans, le 29 septembre 1612 (Ibid.); — N. N., « petit enfant », mort le 1<sup>er</sup> février 1620 (R. P. A.).

B. Autres enfants de N. Claude-François (2) Hilly, morte à 2 mois, le 28 avril 1606 (R. P. A.); — CHARLOTTE, sépulturée à 10 mois, le 11 février 1613 (B. P. A.); — CLAUDINS-PRANÇOISE (2) Hilly, morte à 2 mois, le 28 mars 1622 (B. P. A.)

6º vol., liv. V. feuille II.

né Cavet.

seigneurie de Troches, en Chablais, sont évidemment de même estoc, quoique les preuves diplomatiques manquent pour les rattacher à un ancêtre commun. La similitude de leurs armoiries, à quelques détails près, et le fait que, dans plusieurs actes, en particulier dans un contrat d'admodiation du 21 janvier 1558, Jean Arpiaud, sg' de Troches, et Jean Arpiaud, châtelain d'Annecy, agissent ensemble, ne sauraient être imputés au hasard. Et si leur parenté n'est point précisée, c'est peut-être parce que la fidélité des Arpiaud d'Annecy à la foi catholique et l'attachement résolu du seigneur de Troches au calvinisme en avaient, par leur opposition, plus ou moins relâché le lien.

Les Arpiaud, ou Arpeau, de Troches, vendirent en 1562 presque tous leurs biens de Chablais pour s'établir en pays vaudois, où leur dernier représentant est mort en 1911. Un rameau, établi en Hollande depuis plus de deux cents ans, y subsiste encore.

N. B. — La filiation des nobles Arpeaud, après leur départ de Chablais et leur établissement au pays vaudois et en Hollande, sortant du cadre de cet ouvrage, je n'en pouvais donner le détail; il m'a toutefois paru intéressant d'en publier les lignes essentielles.

Les faits mentionnés en ce tableau sans indication de provenance me sont prouvés par des copies d'ument certifiées d'actes originaux qui m'ont été communiquées, en 1930, par M. Louis Arpeau, chef actuel de nom et armes de cette famille, habitant la Hollande. TABLEAU II. ARPEAUD, de Troches, LAURENT Arpiaud, mort avant 1552. du pays de Vaud et de Hollande. I. N° Jean Arpiaud, sgr de Troches, qualifié « marchand de Lyon » (il était peut-être allé y chercher une liberte religieuse que les partisans de la Réforme trouvaient difficilement à Annecy, et je suppose qu'ayant amassé quelque fortune, il était revenu dans la partie de la Savoie où les huguenots se trouvaient favorisés par les « très redoubtés seigneurs de Berne», maîtres temporaires du Chablais), et écuyer. Il achète, le 22 octobre 1,552 (Arch. Genève), le château, seigneurie et juridiction de Troches de Jean Burger, de Fribourg, à qui Claude Baud, de Genève, propriétaire précédent, l'avait remis en hypothèque en 1547. Ladite vente est approuvée le 24 mars 1553 par l'Avoyer et Conseil de Berne, qui investissent ledit Jean Arpeau de ladite seigneurie. N Jean ép., c. de mar. du 21 juin 1555 (Arch. Troches), il admodie à Ne Abraham du Molard, cits genevois, la seigneurie et juridiction de Troches pour 6 ans. moyennant 210 écus d'or sol annuels. Il lui donne comme habitation au dit château « la grande cuisine basse, ayant cheminée et fornel, etc. (description conforme à ce qu'était le château en 1865..., tours, jusqu'à la motte tournoyée de fossés que l'admodiateur se réserve, mais non la blache croissant dans les dits fossés». Le 19 avril 1562 (Arch. Thuiset), ledit N° Jean d'Arpeau (sic) et Bernardine de Sénarclens, sa femme, vendent, sous grâce de rachat, à N° Louis Le Pelletier, le château, seigneurie et juridiction de Troches, avec terres, hommes, hommes, hêfs, etc., pour la somme de 4,500 florins. Les droits de rachat fureu subhastés au prépudice du dit d'Arpeau (sic), pour payer certaines dettes par lui laissées, 1563, et adjugées en 1564 au dit Le Pelletier (voir Le Pelletier). Bernardine de Sénarclens teste le 19 juillel 1562 (Arch. Genève), voulant être sépulturée « en la chapelle de Troches, au cimetière de Douvaine». Son mari était déjà décédé en 1583. I. Ne Jean Arpiaud, sgr de Troches, II. N° Samuel Arpeaud, bg\* de Marchissy et de Rolle, fils de f. N° Jean, était marié 1°, en 1583, avec Di® Claudine N. N. Le 1º mai 1586 (Comm\*de M. Galbreath), il admodie des biens dép' du prieuré de Perroy (Vaud) à N° et G® François de Sénarclens (1). Il ép., avant 1600 (Arch. Morand), Di® Rose, fille de feu N° Maurice de Planzolles et de Di® Bernarde Vandel. Les dits époux, poursuivis pour le payement de tailles par les syndies de Nernier à cause de leurs biens au dit lieu, durent prouver leur noblesse, et un arrêt du 23 juin 1600 (Ibid.) déboutal les syndies. La tour de Di® Rose de Plancholles (sic), à Nernier, est encore citée dans un partage du 4 mars 1610 (Arch. Nernier). Samuel mourut à floile, après 1628. SUZANNE, CATHERINE, CLAUDINE, mentionnées par Bernardine de tamtdu 12 juillet 1562 (Arch. Genève) III. N. RAYMOND Arpeaud,
pasteur à Bursins, ép. Marguerite de Montet, dit Tavernay, ou Tavernayx de Montet; mort à Bursins en 1666. MADELEINE ép. Nº Charles, fils de feu André de Morsier. IV. Nº JEAN-GASPARD Arpeaud, né en 1630, dit du Molard, sgr du Rosey, châtelain et gouverneur de Bursins, ép. D<sup>ile</sup> Dorothée Crinsoz de Cottens, fille de Nº Abraham, cosgr de Vuillerens. époux de Judith Badel fit une branche au pays de Vaud, éteinte en la personne de Louis-Henri Arpeau, né le 15 juil-let 1843, mort à Rolle le 22 no-L'examen des pièces qui m'ont été communiquées laisse subsister quelque obscurité à ce degré et au degré suivant, mais l'ensemble de la filiation est bien établi. V. Nº Jean-Gaspard Arpeaud, sgr du Rosey, châtelain de Bursins, était né en 1656. Il ép. en 1693 D<sup>lle</sup> Louise, fille de Nº Sébastien de Sénarclens, et était mort en 1740. JEAN-FRANCOIS vivanten 1733, ép. Jeanne-Marie du Martherey. JACQUES, néen 1743 à Cheserex, fut commandant au service du roi de Sardaigne; ép. Charlotte Charbonnier, fille de Jean-Emmanuel, assesseur baillival. VI. Nº ABBAHAM-JEAN-MABC Arpeaud, né vers 1708 à Bursins, officier en Hollande au Rég! Constant de Rehecque, puis lieut-colonel au Rég! de May, ép. en Hollande, le 25 novembre 1745, Suzanne-Catherine Mansveld. Il vivait encore le 15 avril 1791. EMMANUEL-JEAN-MARC, capitaine au service de Hesse après 1815, ép. Marie-Pauline-Madeleine, fille de Paul-Michel de Gallatin. VII. Nº CHARLES-GUILLAUME Arpeaud, né le 25 mars 1753, major garde suisse au Régt de May, ép., le 17 mars 1784, Anna, fille de Daniel Sœterick et de Jacobée van Bréda, veuve de Jean-Rodolphe de Sturler. CHARLES-BENJAMIN. Comte Arpeau de Gallatin. Ce titre lui est conféré le 19 mai 1830 par S. M. Guillaume le de Wurtemberg [2], en vue de son mariage — qui fut célébré à Nüremberg, le 3 juillet 1830 — avec Alexandrine, Cre d'Urach, fille d'Henri, Duc de Wurtemberg, et nièce du dit Guillaume le. Il divorça le 26 janvier 1843 et ép. 2° à Morges, en 1845, Anna-Marie-Louise Delient. Mort à Morges, sans postérité, le 12 mai 1877.  $\begin{tabular}{ll} VIII. N^s. Louis-Charles Arpeaud, \\ n\'e le 28 juillet 1788, capitaine des milices nationales, \'epousa Julie van der Berghe. D\'ec\'ed\'e \\ \end{tabular}$ IX. Nº PIRRRE-JOSEPH Arpeaud, né le 24 mai 1836, ép., le 28 mai 1878, Gertrude, fille d'Hermann-Frédéric Horn et de Marie de Rodde; mort à Overven, le 24 janvier 1895. X. DIRK-LOUIS-CHARLES-HERMANN-FRÉDÉRIC Arpeaud, né à Amsterdam, le 14 mai 1888, ép., le 21 mars 1917, Dis Marie-Elisabeth de Jong; habitent en 1939 à S'Gravenhage; c'est là que sont nés tous leurs enfants. 1) Cet acte de 1586 est scellé d'un cachet dont on ne

XI. PIERRE-JOSEPH, MARIE-DIEK, LILI-META-JOHANNA, ARIK. LOUIS-CHARLES, né le 18 août 1917. né le 16 avr¹ 1920. née le 19 mº 1924. née le 23 juilº 1929. néle 31 décère 1930.

 Cet acte de 1586 est scellé d'un cachet dont on ne peut distinguer les émaux, mais dont le dessin est semblable à notre figure (Pl. I, p. 9), sauf qu'on n'y aperçoit aucune bordure du chef.

(2) Voir Arch. héraldiques suisses, 1934, II. p. 85.

ARRAGON OU ARAGON,

DE CLUSES ET DE MARIGNIER, EN FAUCIGNY.

E blason de cette famille et quelques notions la concernant ont paru à la page 72 du premier volume de cet ouvrage. Plus documentés aujourd'hui, nous publions ici l'ensemble des renseignements généalogiques que nous avons pu recueillir à son sujet, principalement dans les minutaires des notaires de Chignin, de Cluses, que la parfaite obligeance de leur détenteur m'a permis d'analyser avec tout le soin nécessaire. Ce qui, dans ce

tableau, ne porte pas d'indication d'origine est tiré de ces minutaires.

M\* GUILLAUME Aragonis,
de Cluses, notaire public, agit es qualité le 17 février 1423 (Arch. Savoie,
E ad.), à Thonon.

M\* François Aragonis,
de Cluses, notaire, habitant Marignier, y reçoit un acte, le 21 novère 1434
(Arch. Barrioz). N\* GIRARU Aragonis, de Cluses, reçoit des Pes de noblesse le 11 juillet 1444, ou 1445 (Arch. de Cour), et d'autres Pes du même jour, justifiant ledit Girard, accusé à tort d'avoir exigé une taxe de deux gros par feu des hommes de la Bes de Faucigny, en payement du subside imposé par le Duc à l'occasion du passage de l'Empereur Frédéric III dans les Etats de S. A. (Ibid.). Le 19 septembre 1446, № Girard alberge des biens à Cluses. V<sup>bis</sup> Mess<sup>re</sup> LENN Aragonis, curé de Saint-Maurice de Murs, soit des Marches, reçoit de Jacques, C<sup>is</sup> de Montmayeur, le 6 avril 1466 (Arch. Savoie), des cens et un pré à Apremont. Le même, Dr ès décrets, archi-diacre de Tarentaise, est témoin, le 6 février 1476 (Arch. Savoiroux), à Conflens, au c. de mar. Gilly-Chevron; et encore à Salins, le 4 mars 1478 (Arch. Barrioz). Ne Pierre Aragon, témoin à Annecy le 13 juin 1467 (Arch. Cohendier). père des ci-dessous : N\* FRANÇOIS Aragon, de Marignier, ép. Dile Rose, fille de N° et Egre Barthélemy Poterlat, de Samoens, qui, veuve, ép. 2°, c. d. du 18 janvier 1539 (Arch. Cohendier), N° et Egre Pierre Rochette, secre ducal, de Bonne-ville (1). Nº GUIGON Aragon. Sa maison abornant à Mari-gnier, 25 septembre 1497 (Arch. Monthouz). Déjà mort le 18 janvier 1539 (Arch. Cohendier). Ve Jean Aragonis, recteur de la chapelle St-Nicolas d'Ayse, vend une cense les avri 1517, acte reçu par Ne François Aragonis, notaire (peut-être le ci-contre?) Dile Jeanne Aragon ép. N° Aymon Playson, de Thiez. N° François Play-son lui devait 250 fl. Morte av. le 3 janvier 1549. V\* Messr\* François Aragon.

N\* Aymé Aragon le jeune.

N\* Bernant.

Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
Les trois frères étaient, en 1539 (Arch. Cohendier), pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Louis
de Levdier. V\*, elléelp, 2\* N\* Etienne
Fladet. N\* N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Louis
de Levdier. V\*, elléelp, 2\* N\* Etienne
Fladet. N\* N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Louis
de Levdier. V\*, elléelp, 2\* N\* Etienne
Fladet. N\* N\* Aymé Aragon,
de Marignier, témoin à Cluses, les
pupilles de N\* Louis
de Levdier. V\*, elléelp, 2\* N\* Etienne
Fladet. N\* N\* Aymé Aragon,
de Augus, de Levdier. V\*, elléelp, 2\* N\* Levens, les
pupilles de N\* Aymé Aragon,
de Aux N° François d'Aragon

6p., c. mar. du 7 mars 1592,
(Arch. Barrioz), Dile Louise,
fille de f. François de Marigine, 1592, pour le cas de restitution de la dot de
file de f. François de Marigine, 1592, pour le cas de restitution de la dot de
file de f. François de Marigine, 1592, pour le cas de restitution de la dot de
file de f. François de Marigine, 1592, pour le cas de restitution de la dot de
file de N° Pietre, sgr de Berbey et du Rosey, et de
fect de Péronne de Monthou. Di d'Aragon, de Mariginier, accense
le ste le 22 juillet 1618/1616 d., un maison sise rue du Pasquier, à Annecy, procédée
de f. R° doyen François de Lornay, Selon l'abbé Feige,
annecy).

Annecy).

PHILIBERT d'Aragon

PHILIBERT
d'Aragon
de Mariginier, accense
de Marigin, sgr
des Rapilles; elle
ets thère en 1621.
L'Armorial de
Loche inscrit Philiberte d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Félan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, sgr
de Stapilles, elle
strère de Mélan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Rélain, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, sgr
des Rapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Rélain, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, sgr
des Rapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, sgr
des Rapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, sgr
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, sgr
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense
de Stapilles, elle
strère de Melan, p. 216, Philibert d'Aragon
de Mariginier, accense CHARLOTTE Rd GASDARD de Charlotte, fille de Nº Claude de Bellegarde. (1) Je nense que c'est lui. Nº François l'ainé 1) Je pense que c'estiui, N'rançoisi aine, de Marignier, qui, le 3 juin 1533 (Arch. N'ernier), concéde faculté de rachat sur la dime de Cornand, perçue dans les paroisses de Marignier et de Saint-Jeoire, qui lui avait été vendue par les nobles de Bardonnenche.

# **ARSENAY**



RSENAY, aujourd'hui Larsenay, est un hameau de la paroisse de Saint-Jean-de-Tholome. Il existait au xm² siècle une famille noble de ce nom. Nous ignorons ses armoiries, mais avons trouvé mention de quelques-uns de ses représentants:

Le 19 septembre 1202 (Regie gent), Pierre d'Arsenay, maréchal de Faucigny, est un des barons de Willelme de Faucigny qui, à Megève, jurent avec lui aide et protection à la vallée de Chamonix.

Le 16 septembre 1285 (Arch. Savoiroux), Aymon de Arssunay, clerc juré de la Cour de Genève, remplace l'official dans un acte.

Le 6 décembre 1289 (Reg\* dauph\*), Pierre d'Arsenay et Jacquette, sa femme, vendent à Béatrix, Dauphine et Dame de Faucigny, pour le prix de 35 livres 12 sols 10 deniers, des hommes taillables, 45 poses de terre et divers cens.

N. B. — Nantelmus de Arsenand, témoin en 1180 (Ménabréa, Chartreuse de Vallon), à un acte par lequel Emma, mère de Guillaume de Greysier, confirme une donation faite par son dit fils à l'abbaye d'Abondance, est peut-être un d'Arsenay dont le nom a été quelque peu déformé. Ménabréa l'appelle Nantelinus, avant lu Nantelinus au lieu de Nantelmus,

63

es nobles Arthaud, de la Rochette et de Prêles, vraisemblablement issus d'Arthaudus de Rupecula, vivant en 1225, ont été étudiés avec la famille de la Rochette, dans le cinquième volume de cet ouvrage, où l'on trouvera ce qui les concerne consigné aux pages 209 et 214. Je n'ai que quelques notes à y ajouter :

17 juin 1311 (Reg<sup>te</sup> dauph<sup>t</sup>). Étienne Arthaudi, de la Rochette, et Antonie, son épouse, fille de Jean d'Arvillard, sont investis par Villen, sgr du château de Saint-Pierre-d'Allevard et cosgr de la vallée d'Allevard, des biens et cens de ladite Antonie, provenant de son oncle, dans toute la vallée d'Allevard, en deçà du ruisseau de Bréda, sous le plaid de 30 sols au changement du seigneur et du vassal. Cet acte démontre de façon évidente l'identité des Arthaud d'Allevard avec ceux de la Rochette et de Prêles.

Fin du xve siècle (sans date, Arch. du château de la Croix de la Rochette, communication de M. l'abbé Bernard). Ne Vincent Arthaudi et sa mère non nommée achètent des frères Villaret et d'Antoine Bérod, leur cousin, un pré au Noeyret

1534 (Ibid.). Les héritiers de Nº Jean Arthaud démènent procès contre Nº Jean Pognient, d'Arvillard.

7 décembre 1587 (Ibid.). Nº Jeanne Arthaud, d'Allevard, fait, en son testament, un legs à Marguerite Silvent, veuve de Nº Jean Berlioz, d'Allevard, remariée à Nº Girard d'Albier, sgr du Verneil

16 février 1655 (Reg. par. d'Annecy). Nº Charles Arthod, gouverneur du château de Chambéry, est parrain à Annecy. Est-il de cette famille?

# ARVE (D')

P.: taillé de gueules et d'or au bâton noueux posé en bande de l'un en l'autre (Pl. II, page 69).

N. B. — Ce blason, accolé à celui des nobles Salière, est sculpté sur une pierre tumulaire dans le cloître de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, mais, par une erreur évidente, il est inversé : tranché de gueules, etc..., au hâton posé en barre, etc...). Dans tous les autres anciens documents héraldiques parvenus à notre connaissance, il est let que nous le décrivons et représentons. D'après certains auteurs, le bâton noueux serait une ratelle (sic) ou arête dorsale de poisson, ce qui correspondrait mieux à ce que l'on distingue sur la pierre tumulaire précitée (1).



AISON fort ancienne de la Maurienne, connue dès la fin du XIIº siècle, et dont la noblesse certaine remonte pour le moins au siècle suivant. Les chartes la concernant sont rares et ne permettent pas de relier les uns aux autres les personnages qui s'y trouvent désignés. Beaucoup d'entre elles au surplus ont disparu sans laisser d'autres traces que de brèves et parfois obscures mentions dans un inventaire du xvii siècle conservé dans les Archives du feu Comte Martin-Salière d'Arve.

Les nobles d'Arve, qui paraissent avoir rempli héréditairement les fonctions de mestral de la vallée des Arves, se sont éteints dans la personne de Marie, fille et héritière de Jean d'Arve, damoiseau et mestral des Arves, qui épousa, avant 1421, Nº Gaspard Salière, D' ès droits, fils de feu Jean, notaire; leurs descendants, accolant ses armoiries aux leurs, relevèrent également son nom.

		2					9	
Maurne, Docts de	Saint-Jean-de-Mauri l'Acie de Savoie, 18	ienne, fait par 861) à Thomas,	Arva, chanoine tie de la députation envoy Comte de Maurienne, pou toits du dit Chapitre.	ée en 1195 (6 er protester co	Cart <sup>re</sup> de té ontre les à	moin, 30 j		e Arva, id.), d'une donation e, à la cathédrale.
?	2	?	2	?	?		)	?
clerc, témoin à Arvillard le lundi après la Saint-Thomas apôtre 1276 (Arch. Milliet	HUGON-SÉBASTIEN d'aurait, le 16 oct <sup>bre</sup> (Te Truchet), bénéfic Les de noblesse d'Ant de Clermont, évêqu Maur <sup>ue</sup> (Copie d'un mus faite sous l'épiss de Mgr Milliet de Cha	1266 TACHE cié de d'Arve, elme mort e de avant vidi- copat	V' GUIFFRED d'Arve, Jean-de-Mae, nommé en de nombreux actes de 1269 à 1302; garde-sceau du Chape, il appose, en 1275 (Arch, Savoirs), lenit sceau sur le test' d'An- toine de la Chambre.	d'Arve, chno de St-Jean- de-Mno en 1297 (Cartro de Mauroe).	chev', témo le 26 féver 15 de Maurne), a l'évêque An Clermont.	in et légre 269 (Cartre au test'de telme de 11 est, le 270 (Arch. mandre du rant pour	d'Arve rec naît, en ja vier 1273 (C tre de Maur en faveur	an- 20 juin 1257 Car- (Arch. de l'Isè-
	9					?		
(la cote ancienne ép. Fleurie, fille la Balme. Mort a	Podio Arve, deau dit simpl' d'Arve), de f. N° Hugon de vant 1354 (3).  EUSTACHE	(Arch. Thuise	St-Jean-de- (non qualifié mars 1312 commis un	vol au préjudi , d <sup>eau</sup> ,	ns un monitoi ce d'hommes	du Chapitr	e, 27 septbre	enne, comme ayant 1322 (Cartre Maures). ? d'Arve, deau, ne, châteln d'Avrieux,
ans le 14 janvier 1	357 (Arch. la Place). tre celui ci-dessous.	faveur de l'év N.; des reco	èque. Antoine d'Arve, mé innaissances en leur faveu mble qu'il vivait encore et	tral des Arves r sont passée	s ép. Marguei s en 1372 (Ar	rite agit,		(Arch. Savoiroux),
. 9	9		1?	()		?		?
GUILLAUME, de Podio Arve, d de f. Guiffred), dé du Chap <sup>e</sup> de St-,	EUSTACHE eaux (Guillaume, fils cédés en 1408 (Obitre Jean-de-Maur <sup>ne</sup> ).	taire d'Arve, No Hugues Lu	JEAN d'Arve, ment le Jean, fils d'Antoin métral des Arves; ép. Dile aciane, veuve et tutrice de en 1421 (Arch. d'Arve).	e, cité dans l Françoise, fil	le de f. au ( gonette (Car	JEAN d'A c, fait une Chape de M etre de Mar e, fin XIVe	donation aurienne	V° AMÉDÉE d'Arve, chan° de St-Jean- de-Maur°, vivant en 1369, 1378 (Cart° de Maur°).
9		30.0.0.0	· · · · · · · · · ·				_	
N° JEAN de Podio aurait ép., en (vieil arbre aux A	1406 Il semble (me	s d'Arve. ention peu clair que les trois se	eurs de St-Jean-de-Maur	d'Arve), Nº Gar rne, lequel, le	7 juin 1421	pupilles	ONETTE, de leur mère	Françoise, e,1421 (Arch.d'Arve).
Thuiset), Dile Mar rite, file de Ne Jear reschal, de St-Mic	Ma- Jean, vivant e	ent un frère noi en 1414; mort at 1421.	sans de ses belles-sœurs	ci-contre et e eleva, ainsi q	le sa dite épo ue ses descen	use, en fa	veur de l'év nom et les	êché de Maurienne. armes de la maison

(1) Le sceau d'un V' Jean d'Arve, ch' de Maurienne (XIV' siècle ?), conservé au Musée de Chambéry, représente un aigle (Dufour et Rabut, Sigillographie de Savoie).

(2) Des d'Arve ou Darvaz, non qualifiés nobles, peut-être cadets ou bâtards des ci-dessus, ont continué longtemps; certains étaient notaires au xyut siècle

ARVEY (D'), DITS MALESMANS ET DE PUIGROS,



NTIQUE race chevaleresque, connue dès le début du XII siècle. Son blason est inconnu et nous n'avons pu en établir une filiation suivie. Rares sont les titres la concernant, et notre tâche a été encore compliquée par le fait que les nobles d'Arvey ont porté aussi, tantôt seul, tantôt comme surnom, le nom de Malesmans et celui de Puigros, dont ils étaient seigneurs. C'est un exemple frappant et prolongé du peu de fixité des patronymes aux époques reculées. Il semble qu'après 4300 on puisse discerner deux rameaux distincts : l'un, ayant conservé le nom primitif d'Arvey, paraît tomber en quenouille avec Béatrix d'Arvey qui

épousa, avant 1352, Perrod de Bacin; l'autre, appelé de Puigros, dont le dernier mâle légitime, Aymon, mourut à la fin du xive siècle, ne laissant qu'un bâtard, et Jeannette, sœur du dit Aymon, qui, veuve de N. Henri Cohennoz, d'Alby, vivait encore en 1420, et transmit à son fils Hugonet la seigneurie de Puigros (1)

JEAN de Arveysio, mort av. 1111. Dans l'église de St-Jeoire-Challes, ledit Jean, sa femme Sarra N. et ses frères s'étaient désistés en faveur de l'évêque de Grenoble de leurs droits sur l'église de la Thuile.

Nantelme de Arveysio, clerc d'Hugues, évêque de Grenoble, qui lui fait, le 5 octive 1111 (Reg\* dauph\*), donation de ladite église de la Thuile.

de Puigro	S(*).					PIERRI	e de Arresio (sic),
		qı Je	ui garantirent ean, fils d'Hen	l'observation d ri d'Angleterre,	u traité de mai	ue sûrement pour Ar riage-conclu-en 1173 u Comte Humbert de	(Wurstemberger, Doct no 31), entre
		-	0	0	0	0	
font, le 18 févr biens avec Ve	HUMBERT de Puigros (2), de rier 1207 (Carte d'. Chabert, prieur d est témoin et	Aillon), u 'Aillon. G	n échange de irard d'Apre-	de Puigros, chanoines, fo (Cartre d'Aillo	n), donatº à la arie d'Aillon de	Messre Pierre d'Arvey. chevr, mortav. 1244 (Invre notarié, fin du xive siècle, aux Ar- chives Morand.).	GUILLAUME de Malesmans, alias de Puigros, chevr, avec son neveu ci-contre, donne à la Charte d'Aillon, le 26 mars 1208 (Carte d'Aillon), leurs terres de Muret.
				?			2
d'Arvey, chevr, mort avant 1292 (Arch. Morand), père de Jeannette ci-dessous : peut-être cel-le 11 août 127 avait vendu à des censes à A aussi le mên Malesmans q (Arch. Cour Pierre Males)	ui de ce nom qui, 8 (Regit dauphi), Guillaume Guers (vallon; peut-être ne que Vullielme ui figure en 1266 ; Turini, avec mans. à l'enquête se de la juride de	sgr de Pu père des prob! le r mans fig févr 1266 les limit lian. Dit de Bonne bre 1285 de Seyss cens, se biens, e Puigros, le droit d dom**equ	igros, viven 12 cinq fils ci-de meme que Pier cinq fils ci-de meme que Pier (Arch. Cour. T es de la jura de la sgr de Puigro e N., il vend, le e N., il vend, le (1 Str. Fiers), à etc., à Thoiry. S la Thuile et A le plait, muta (1'il doit à Bergo et aux enfants	ussous, est de rem Males-Pierre Males-Pierre de du 20 viva furin), sur en en Montmé-128 viva de mari 17 novem-Humbert ses droits, s. b-Etm-de-illon, sauf ge et direct and de Pié-	re d'Arveyont des biens si re, albergemen nt Chanut (Ar 6 sus) et ont, née, vendu dit lieu à N la Poype.	donné en 1244 s au Puits en d'Arw t aux frères des re ch. Morand; que ci-des- la même an- des biens au (fugonet de Arch.)	CULLAUME de Puigros, chevr, et core; d'Arvey, son oncle ci-dessus vaient vendu la moi-fa- Albign, tié de la dime d'Aillon et d'Aillon, les donne d'Aillon, de d'Aillon, de d'Aillon, de d'Aillon, de
femme de lielmet Ma d'Apremont lui et Vulliel gnin, père d' vend, le 16 1292 (Arch rand) des h	Arvey, NANTELME Vul- Malesman: gmin, d'Arvey, c avec peut-être ne Ma- celui de ci celui, nom tém novhes à la Porte iens à 1300 (Arch Poype, Blay, avec Wiffred de Miolans	d'Arve	y. Malemans of d'Arvey fut, de 323 (Arch. Còisiat. C'est trè iffred qui légue Chambéry, of l'Aymar de S 15 septhre 1328	d'Arvey. d'Arvey. te-d'Or), châtelas s probablement a à Thomas Mare divers droits pr eyssel, et mour i (Arch. S.S.S.) (	v. vivant en 1 chevr. Le Béatrix, en sioblige en le payer de la es- de Puigros o- fils Aymon ut donation d' 4), celle de Pi	286 (Arch. S.S.S.), è 20 octobre 1297 (Ib) son nom et comme i faveur d'Aymon dot de sa dite sœu reçoit d'Hugon du net, en récompens une maison assise erre Crochet et cel dé avant 1328 (Ibid.	ros (ou simplement de Puigros), p. Béatrix, fille de Pierre de Verdon, d.), Pierre de Verdon, frère de ladite tuteur de ses frères Viffred et Aymon, de Puigros, pour 30 livres restant à r. Le 26 juillet 1310 (Ibid.), Aymon Molard, dew, de sa femme et de leur te des services qu'il leur a rendux, dans le castrum de Puigros, ente le de Messe Humbert d'Arvey, cheve.
	N. N. Malesman d'Arvey	s d'Arve le 26	Messre Hur ey, chevr. abor juillet 1310	t 2 Doisean	avec plusieur au 13 août 135	autres seigneurs m	ontés et armés, prend part, du 28 juillet costana), à l'expédition entreprise par le Varor et les troupes du Dauphin. Dit fils

le 26 juillet 1310 (Arch. S.S.S.). au 13 août 1325 (Miscellanca valdostanca). à l'expédition entreprise par le Crude Savoic contre le château de Varev et les troupes du Dauphin. Dit fils dymon Malesmar de March. S.S.S.), de Thomas Marcschal, charles de la commande de Podiogrosso, il reçoit, le 15 septire 1328 (Arch. S.S.S.), de Thomas Marcschal, charles de la commande de Podiogrosso, il reçoit, le 15 septire 1328 (Vifired Malesmans d'Arce), son oncle. Ille sign Aymon de Seyssel, sign de la Bâtie, lui alberge des biens le 184 févre 1332. Il est prisent à luis est de l'expecte de Grenoble à Puigros, le 7 mars 1340 (Rege dauphin). Jean de Verdon, fils de fiat un échange avec Messe Guy Amblard, de Chigini, chev. et le 25 août 1339 (Bid.), Pierre de Puigros fait un échange avec Messe Guy Amblard, de Chigini, chev. et le 25 août 1339 (Bid.), acht de terre de l'equi, de qui, de jû veuve du dit Pierre, des reconnaissances sont passées le 25 avril 1373 (Bid.), pour des biens à Saint-Alban. Elle vivait encore le 25 mai 1388 (Ibid.).

(1) On trouve encore, après 1450, des per-sonnages appelés d'Arvey, en latin de Arvesio, mais ils ne sont plus jamais qualifiés nobles.

Menmet d'Arvey. François d'Arvey, frères, petits-fils de Nantelme, vendent à Ne Pierre du Pont, de Genève, divers droits et revenus à Arvey, pour solde de la restitution de la dot de Jacquemette, veuve de Jean d'Arvey, quemette, fille du Friech et fille du lit N'edu Pont, de Genève, divers droits et revenus à Arvey, pour solde de la restitution de la dot de Jacquemette, veuve de Jean d'Arvey, quemette, fille que frère, et fille du dit N'edu Pont, de Geneve, divers de Solonia (Service) de Puigros, deau, puis chevr, fils de f. Pierre et de Jeannette du Châtelard, et de la des nue rente feodale, rière Puigros, le Bois et auune rente feodale, rière Puigros, le Bois et aulaissant végal. (Ind. Savoia), deu de la dit Aymon, chev, reconlaissant végal. (As No. S.S.), le 6 mars 1408 (1964), delle obtient sentence contre le prieur de la Confrèrie de la paroisse de Puigros.

BEATRIX d'Arvey. fille de François d'Arvey, deu, ép. Perrod de Bacin, desu, Le 30 août 1852 (Indice Savoin), les dits époux vendent à N° Pierre du Pont, de Genève, leurs droits sur les biens du dit François, tant à Genève qu'ailleurs.

HUMBERT de Puigros, naturel, aborne, le 20 juin 1408 (Arch. S.S.S.), des terres albergées par Hugonnet Cohennoz et sa mère. Il est légataire au testament du dit Hugonet, le 28 juillet 1420 (Ibid.).

HUGONET Cohennoz, deau. gr de Puigros, fait un legs à sa mère ci-dessus en son testament du 28 juil-let 1420 (Arch. S.S.S.) (voir COHEN-NOZ).

6. vol., liv. V. feuille III.

<sup>(3)</sup> J'inscris ici les quelques personnages nobles nommés de Podio Arve (du Puy d'Arve), que j'ai rencontrés, sans affirmer toutefois qu'ils appartiennent à la même famille que les nobles d'Arve.

<sup>(2)</sup> C'est prob/lui, Humbert de Puigros, frère (utérin) de Guigon de Theys, qui, en 12/3 (Cartr- de St-Hugon), cède à la Chart- de Saint-Hugon ses droits sur le lac de Détrier.

(3) Le même Pierre vend encore, le 6 janvier 1283 (Arch, Turin), an dit Humbert de Seyesel la maison qu'il possède dans le costrum de Puigros, et 6 livres de cense annie, Le 10 janvi 2573 (S-Pielós, il reconnait en davent du disseps el et prète hy pour divers cens, servis et biens igres du Villard des Combes et entre la Chapelle et St-Laurent.

(i) Je pense que c'est lui, Vilfred Malesmans, dont la fille, Laurence, payait l'impôt du toisage pour la façade de sa maison, à Chambèry, le 7 mars 1382 (Arch. Savoic).

(5) Je trouve encore une Marguerite d'Arvey, veuve de Jean Borse, de St-Jean-de-Maurienne; le 19 août 1330 (Arch. Thuiset), ses héritiers devaient des servis à Messer Antoine II de Clemmont, chev? (2) C'est probt lui, Humbert de Puigros, frère (utérin) de Guigon de Theys, qui. en 1213 (Cartre de St-Hugon), cède à la Charte de Saint-Hugon ses droits sur le lac de Détrier.



ORSQUE, en 1865, le Cº A. de Foras rédigea l'article consacré à cette antique maison (T. I, p. 73-75), il eut soin de prévenir ses lecteurs que la généalogie qu'il publiait était « en partie extraite des manuscrits dits de Guichenon ». Peu d'années après, il inscrivit au haut de la page 74 de son exemplaire d'auteur l'avertissement suivant : « Se méfier des commencements donnés d'après Guichenon, très sujet à des combinaisons fantaisistes. » Notre savant prédécesseur venait alors de prendre connaissance

des documents mis au jour par Eugène Burnier dans son étude sur La Chartreuse de Saint-Hugon (Mém'" de l'Académie de Savoie, 1869) et y avait trouvé de puissantes raisons de suspecter l'exactitude des premiers degrés de filiation inscrits à la page 74. Il prépara même, en vue du Supplément, quelques notes à ce sujet. Je les ai utilisées de mon mieux, les complétant d'après une analyse plus serrée du Cartulaire de Saint-Hugon et à l'aide du précieux Regeste dauphinois publié par l'érudit chanoine Ulysse Chevallier.

> frère de Jean. frere de Jean, fait serment d'observer les volontés de son frère, 1247.

N. B. — J'aurais évidenment pu donner à ces deux pages d'Anneuex à la genealegie dépa-parue des nobles d'Arvillard plus d'appa-rente cohesion par des identifications sou-vent tres vraisemblables, mais dont les preuves positives font defaut. Le n'ai pas cru devoir m'earter de la methode rigoureuse suivie par mes proédicesseurs, et jui prefere Malgre cette prudente reserve, le tableau des pages 60 et 67 est loin de me satisfaire, et je n'en puis garanti is totale exactivide. Il ne faut en effet pas oublier que beaucoup des titres qui l'etayent sont des decuments avec l'original est aujourd'hui incontrôlable, ou simples mentions extraites de vieux in-ventaires plus encore sujets à caution.

Vble Messre JEAN d'Arvillard, prieur de Domène, témoin au c. mar. d'Etienne I en 1320. Serait-il le même que D. J. d'Arvillard. char-treux à St-Hugon

le lundi après la St-Michel 1310 ?

décédé avant 1266, ne peut donc être le même que Jean I qui teste en 1275 et dont les fils étaient trop jeunes - Jean au moins - pour agirvalablement par eux-mêmes en 1266

JEAN d'Arvillard.

PIERRE. JEAN. Pierre, fils de f. Jean d'Arvillard, en son nom et de son frère Jean, confirme, le

pupille de sa mère en 1276. C'est lui, Jean, jeudi avant la Saint-Jean apôtre 1266, les donations faites à la Chartreuse de chev<sup>r</sup>, sg<sup>r</sup> de la Bâtie d'Allevard (De-gré VI); il

mourut av. 1293 (Rege dauphs).

ÉTIENNE I, cosgr d'Allevard, ép. à Gon-celin,c.mar.du5septbre1320 (Regie dauphi), Bérengère,

Guers, d'Avallon, en combe, chevr. Il fait homcombe, chev<sup>r</sup>. If fait hommage au Dauphin le 8 janvier 1334 (*Ibid.*) et reçoit, le 3 avril 1339 (*Ibid.*), à Allevard, l'hommage-lige d'un habitant de Saint-Cola Rochette ? (1).

En mai 1947, pour réparer les torts qu'il a faits à la Char-treuse de Saint-Hugon, il confirme les dons faits par ses an-cèues au dit monastère, et les augmente considérablement; sa femme approuve et jure d'observer les clauses. Ce doit ètre lui, Jean, sgr d'Arvillard, qui, le 90 juin 1957, avec son fils Pierre, est témoin au dit leu. Mort avant 1976, date à laquelle Aloïse, sa veuve, est tutrice de leur fils Jean. C'est sirement le même que Jean I (degré V, p. 74), qui testa le 28 mai 1975.

VI. Pierre, sg. d'Arvillard, en son nom et de son frère Jean, cède à la Chartreuse de Saint-Hugon, le jeudi avant la Saint-Thomas apôtre 1276, tous leurs droits dans les limites du territoire de ladite Chartreuse, prêt à soutenir sur ce point les religieux contre Jean, fils de f. Hugues d'Arvillard, et contre Jean, son propre frère, si ces derniers voulaint leur créer des difficultes. Le 23 juin 1314 (Reg. dauph), Jean Dauphin annonce au dit Pierre qu'ayant donné tout le fief d'Arvillard à son oncle, le Comte de Savoie, il ordonne à Pierre de faire désormais hommage et reconnaissance au dit Comte. Le 7 septembre 1314 (Ibid.), Pierre fait hommage à Guillaume, Comte de Genevois, reservant l'hommage qu'il doit au Dauphin pour une forèt à Allevard. VI. PIERRE, sgr d'Arvillard,

ANTONIE,

MIL PIERRE OU PÉRONNET, Sgr d'Arvillard (2),
fait, le fr juillet 1318 (Regré dauphe), recome et homre à Guild'Arvillard, chevt,
laume, C'e de Genevois, réservant la fidélité qu'il, doit au
femme de Guillaume
C'e de Savoie, II meurt avant le 25 octobre 1324, date où Jacquette de Ternier, sa veuve, est tutrice de leurs enfants Guers. d'Avallon, en Jacquette de Ternier, sa veuve, est tutrice de leurs entants 1993 (Regwél). Serait-ce la même qu'Anto-nie, fille de Jean d'Art-villard, qui agit le 17 prieur de la Grande Chartreuse. Le 20 juillet 1399, elle transige encore avec la Chartreuse de St-Hugon et les synjuin 1311 (Ib), épouse d'Etienne Arthaud de la Rochette? (tt.)

> VIII. JEAN, JEANNETTE, ANDISE, placés tous trois sous la tutelle de Jacquette de Ternier, leur mère, par sentence de Jacques de Rovorée, juge de Savoie, du 25 octobre 1324. Ils agissent avec leur dite mère et tutrice dans les deux transactions de 1337 et 1339.

(1) Jean d'Arvillard, son père, n'est pas dit feu en 1311; mais ce peut être un oubli du notaire (2) Le dois signaler une distraction échappée au CP de Foras dans le tableau par lui rédigé pour expliquer les transmissions d'Arrilland, tableau que jai publié page 8 du présent volume. Par un lopsus calami chez lui bien rare, M. de Foras a qualific ce Pierre d'Arvillard sg' des Moltets (on sait que ce flef était du domaine propre des Comtes de Savoie). Par une inexcusable étourderie, j'ai copié pour l'imprimeur, sans le rectifier, le texte que javais trouve prépare.

lomban en Maurienne.

# ASCHER



25 octo-bre 1324.

E n'ai rencontré que deux mentions de cette famille (si tant est que ce nom soit véritablement un nom de famille). La première concerne Humbert Ascherius, chev', de Fréterive, qui est témoin le 9 juillet 4339 (Carte d'Aillon); la seconde, tirée du livre de Chapperon: Chambéry à la fin du xive siècle, p. 223, dit que Bon-Vincent Ascher, des seigneurs d'Hauteville en Maurienne, prieur de Novalaise, plaidait, en 1430, en

Cour de Rome contre le sacristain de Saint-Jeoire (près Chignin) au sujet de l'hôpital de Saint-Michel et Saint-Germain. Je n'ai jamais trouvé, dans les notes de mes prédécesseurs, ni au cours de mes recherches personnelles, de nobles Ascher, sg" d'Hauteville, et il est regrettable que Chapperon, qui paraît en avoir eu connaissance, n'ait laissé nulle indication à leur sujet.

ARVILLARD (D'

N. B. — Tout ce qui, dans ces deux pages, ne porte pas d'indication d'origine est extrait des documents publies dans l'ouvrage précite d'E. Burnier, La Chartreuse de Saint-Hugon. J'ai volontairement négligé beaucoup des mentions qu'il contient, lesquelles, dépourvues de date ou manquant de précision, m'ont par udificiement utilisables.

70.000000000

BRUNON d'Arvillard

donne en 1082 (Rege dauphe) au monastère de Cluny son bén Cluny son bénélice et son alleu *ultra Lavencam*, et une dime qu'il percevait à Allevard, sous le cens viager de 5 sols et d'un demi-setier de sel.

III. Hugges le', sg' d'Arvillard

III. T. I. p. 74), avec son épouse Audissia (sans doute l'Alix des ms. de Guichenon et l'Alix d'un titre des Archives de Savoie), et son fils lingues, de concert avec d'autres seigneurs, la Contesse de Genève, les Ainard, Morestel. la Rochete, etc., conlirment en 1173 la donation qu'il précise de la content de la con

JEAN,
Les mêmes (déjà cités ci-dessus avec leur père), qualifiés sgr d'Arvillard, sont, le 9 avril 1211, témes avec d'autres seigneurs d'une transe entre les Chartre de St-Hugon et des hommes d'Arvillard, en 1219, Pierre fait une donation au monastère de St-Hugon ben de leur son autres seigneurs d'une transe entre les Chartres de St-Hugon pour le repos de son âme, de celles de ses frères et parents. En juin 1225, il est arbitre dans une transaction entre les Chartreux et un de leurs voisins; et, le 21 octobre 1225, témoin au Val-St-Hugon. C'est presque sûrement lui, Pierre, sg' d'Arvillard, qui, étant pierre, son frère, malade, céde, avec son épouse Feyna, le 3 mars 1234, tous les droits qu'il possède sur le lac de Détrier. IV. Hugges, quiagitavesson père dans l'acte de 1173 cité ci-des-sus, ne paraît pas avoir succédé ason père comme le même personnate Hugues
a testé et
est décédé
avant 1240 avec
Serait-il
Hugues,
dons à la Chartruse de StHugues, l'active l'ac vend, le 29 janvier 1258 (Arch. Thuiset), a Messer Pierre de Mo-restel (pas dit évêque de Maurienne; il le fut pourtant ensuite), frère de f. Messer Chabert de Morestel et tuteur de Chabert et Emeric, fils du dit f. Messer Chabert, la tour et la maison qu'il possédait au château de l'Heuille (de Acu), avec tous fiefs, droits, juridiction, biens, etc., dans le mandement de l'Heuille et ai-leurs dans le Comté de Savoie, pouvant dépendre du dit château nis de rie competant a acte du 14 deces 1244? Iteruse de St. leurs dans le Comte de Savoie, pouvant dependre du dit chateau Pierre et frère de Lean ci-contre? Messer Rodolphe. Le prix convenu est de 42,000 sols viennois, dont Lean déclare recevoir, par les mains du lit titeur, mais de l'argent de ses pupilles, 27,000 sols viennois. Ledit Jean donne les 15,000 restants à celle de ses filles avec laquelle l'un des dits pupilles doit plus tard contracter mariage, etc. Jean promet de faire ratifier par llugonet, son fils et de remetre au dit tuteur tous les actes en sa possession concernant l'objet de la vente, soit reconnaissances à lui faites par lelid Aymar de Vado, soit autres. JEAN, FRANÇOIS font en 1240, avec leur oncle Jean, le compte de l'exécution des FRANCOIS FRANCOISE, fille de f. Hugues d'Arvillard, teste en 1241, élisant fils de Jean fait divers legs pieux et charitables; legs à son oncle Jean, et à Jean, frère de la teste, qui paiera ses legs. legs portés par leur feu père en son test, legs à la Charts de St-Hugon, aux Templiers, aux églises de Chapellette et d'Arvillard. d'Arvillard,

# ASTESAN (CTES)

P.: d'argent à 3 fleurs de lys (au naturel, je pense) tigées et feuillées de sinople, les tiges mouvant d'une terrasse de sinople; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent à sept rais, cousu d'une fasce de gueules (Cachet de François-Joseph-Charles-Laurent de Montagny, appartenant à l'auteur, où le blason de Georgine Astesan, épouse du dit Laurent, est accolé à celui de son mari) (Pl. II, p. 69)



E crois utile de donner ici une filiation plus complète de la famille Astesan, de Chambéry et de Saint-Jean-de-Maurienne. Elle ne répète pas les mentions déjà inscrites à la page 77 du premier volume de cet ouvrage.

Hhie CLAUDE Astesan, marchand de Chambéry, ép. Dite Claudine, fille de Ne J.-Baptiste Garnerin. C'est peut-être lui, Claude Astesan, mort le 21 août 1683 (Mss. Chapperon).

Spr. puis Nr JEAN-BAPTISTE Astesan,
bapt. le 16 août 1622 (Chapp.), ép. Cécile Gravier, de St-Jean-deMr; bourgr de ladite ville et de Chambery, nommé le 6juillet 1664
(Arch. S.S.S. Ichâte de Chambery. Le 11 mai 1730 (Titres Truchet),
Bauges. Il meur 1e 5juin 1689; elle est sépulles biens de Cécile Gravier, vr., sont dits abornants à St-J-d-e-Mr.

urrée, âgée de 63 ans, 198-petr\* 1693 (Chapp). JEAN-RAPTISTE MARIE-ANNE mort jeune. peron). 2.2.2.0.0 MARGUERITE
ép. Sp<sup>a</sup> Simon Didier, ast au S.S.S., 158 (Arch. Savoie), le souverain lui
mort av. 1767. Elle
accorde une pension ann<sup>16</sup> de 500
est, le 24sept<sup>164</sup> 1767, live a récompense de ses bons serléger au testam' de
N° 188 (Burnier); prospiété du dit S.S.S. le de Ame. Mer. teste le
sénateur au S.S.S. le de 6 déchte 1726 natif et habt de StMARIE
MARIE
Als DAPTISTE,
mort sans possénateur au S.S.S. le de Code de Mer. teste le
25 avril 1749 (Ibid.). Son c. de mar.
27 juin 1768 (Ibid.).
1710
(Chapp.)
1758 (Burnier); de meille de benédet nupriale (Arch. Loëx). Le mariage
27 juin 1768 (Ibid.).
1710
(Chapp.)
1758 (Burnier); de meille de benédet nupriale (Arch. Loëx). Le mariage
1750 (Chapp.)
17

	noût 1786 Loëx); il est de-Maurienne.	sépulturé à St-Jean- Loëx), nom Dalmas et	mant son mari hér* univ¹; legs à ses parents  M** le 1** janv* 1770 à ses beaux-enfants. Morte le 8 avril 1762 (lbid.), en sa maison son mari décède le 4 févr 1764 (lb.) à 82 ans.  de la rue des Fours.
FRANCOIS,	Réyme Jacoues-	Dile Georgine,	Dile Marie-Catherine.
baptisé	FRANÇOIS-THOMAS, né le	hapt. le 11 mars 1723 (Chapp.);	Son contr. de mariage avec N. Jean-Joseph Foncet est du 27 novembre 1754
le 29 iuin	11 juillet 1724 (Chapp.),	hérre unlle de son oncle Jacques	(Arch. Loëx). Son oncle Jacques lui lègue 4.000 liv. en son test' de 1767, v
1721 (Mss.	évêque de Nice, 1764,	qui, testant en 1767 (Arch. Loëx),	ajoutant 1000 liv. en son codicille de 1768 (Ibid.). Elle fait, à St-Jean-de-
Chapp.);	puis archevêque d'Oris-	lui substitue François-Joseph-	Maurienne, le 26 décembre 1767 (Ibid.), une transaction avec sa sœur
mort jne.	tano, en Sardaigne.	Laurent de Montagny, son fils.	Georgine pour régler amiablement leurs comptes.

SEIGNEURS DE VILLARCHABOD, EN GENEVOIS.



es archives du château de Villarchabod — il appartenait alors à la famille de Marcley ne furent communiquées que très incomplètement au C\* Amédée de Foras, lorsqu'il rédigea l'étude consacrée aux Asinari. Il ne faut donc point s'étonner d'y relever quelques lacunes, obscurités ou confusions. J'aurais voulu examiner moi-même les documents échappés aux recherches de mon prédécesseur; les circonstances ne me l'ont pas permis. Ces chartes ont toutefois été analysées à la fin du siècle dernier par

M. l'abbé Lavanchy qui, dans sa consciencieuse Monographie de Saint-Jorioz (Acie Salie, T. XVI), en a publié les données essentielles. Je lui emprunte tout ce qui, dans cette page, est marqué (L.). D'autres titres de provenances diverses, bien que de moindre intérêt, m'ont paru devoir être utilisés. On en trouvera également la substance dans le tableau ci-dessous qui, sans répétitions inutiles, complète la filiation parue au tome I" de cet ouvrage.

GEORGES Asinari, JEAN Asinari, BARTHÉLEMY Asinari Assineriorum lombardorum dominorum domus lombardorum Rumilliaci, passent quitte, le 27 mai 1344 (Arch. Pensa), Antoine de Provanis, leur famulus, lombard habit Rumilly, agissant en leur nom.

Barthélemy Asinari,

Bartneteny Ashari, avait fait, le 13 décembre 1327 (Regr dauphi), un prêt à Henri Dauphin, régent du Dauphiné, et, en 1339 (16td.), un paiement à Raymond de Thoire. Il était châtelain de Duyn en 1345 et 1346 (Arch. camérales, Turin)

Daniel Asinari, lombard, soit banquier d'Asti, en Piémont, achète, le 14 mai 1339 (L.), de Nicolet de Villard-sur-Ayme, desa, la ms-rê de divillard-bur-Ayme, desa, la ms-rê de divillard-bur-Ayme, fille de Nicolet s'endeur de la diverse de divoits féodaux de la dite seigns' échue à Françoise du Cengle, fille de Nicolet aur-Ayme, chev, et mère du dit vendeur. Dite Philippine de Cevins — alias de Cuynes? — epouse de Nicolet, approuve et ratifie la vente.

ALEXANDRE Asinari, BONIFACE Asinari, ALEXANDRE ASIMATI, BONFACE ASIMATI, rérers, temeites casmas in terra domini, reçoivent, en 1396 ou 1327 (Arch. Cambe, Turin), du châtelain d'Anner, un paiement qu' Aymon Asimari encaisse pour eux. Dits citoyens et habitants d'Asti, ils reçoivent une obligation pour le remboursement d'un prêt délivré en leur nom le 23 juin 1336 (Arch. Pensa),

N° Aymor Asinari agit avec son père dans l'achat de Villarchabod susmentionné. Le 3 juin 1339 (L.), Amédée, C° de Genevois, ratifie ledit achat et fait quittance des laods reçus par Jean Métral, son châtelain d'Annecy; il investit de ladite seigneurie les dits Asinari, père et fils, lesquels lui font incontinent hommage et fidélité. Le même jour, suivant le S° des Fiefs, N° Daniel fait pareillement hommage et fidélité au dit Comte pour des biens et droits féodaux rères Gruffy, Vivant le 14 juillet 1360 (Arch. Barrioz), N° Aymonet mourut avant le 14 octobre 1367 (Ibid.), date à laquelle agit D° Florence N., sa veuve.

N' Opicino Asinari
obtient du C' da Genevois, par L'' du 8 octobre 1402 (L.), l'autorisation d'ériger des fourches patibulaires à Villarchabod,
pour l'exercice de sa juridiction sur ladite seigneurie. Le 6 novembre 1384, il avait acheté de N' Hugonin d'Orlier, desu, les biens et droits féodaux avec juridiction
omnimode assis à Villarchabod, non compris dans l'achat de 1339; les dits biens étaient parvenus au dit
Hugonin dans l'hoirie de f. N' Jacques d'Orlier, son père, héritier de sa œur Jeannteu, laquelle avait
hérité de son mari, François du Cengle, mort sans postèrité. Opicino mourut avant 1441 (Arch. de Cour).
Ce n'est pas lui, mais son petit-fils et homonyme qui fit la vente de 1454, attribuée par une distraction
(non rectifiée jusqu'ici aux Errata), à Opicino, fils d'Aymonet.

JEAN Asinari. Jean Asinari, de la Roche, notaire, reçoitunactele 25 jan-vier 1405 (Arch. St-Sixt). C'est peut-être de lui que sont issus les Asinariou Asenier, de la Boche, souvent qualifiés, à tort je crois, nobles, que j'inscris ci-dessous.

(Arch.

commis-sionné

(Arch.

N\* ANTONE Asinari
(c'est l'Antoine d'Opicino, inscrit à la p. 76 du T. 1) épousa Di<sup>n</sup> Jeannine de Guischis, (L.), ou de Guaschis, dont il eut Opicino ci-dessous; et il eut de Jeanne Bertrandi, d'Asti, deux fils naturels, Michel
et François, allas Francisquin, qu'il tenta de légitimer, probablement
ant à son on que comme curateur de N. BARTHÉLEMY, 1415, 1416, 1435. sous, et l'eut de game Bernaud, aux cetts in aux sous sous, et l'eut de l'églitmer, probablement par un mariage tardif. Testant à Asti le 13 juillet 1450 (L.), il les institua tous trois ese cohéritiers universels par égales parts et mourut très peu après au dit lieu. Nº Geoges Asinari, son frère (1).

Ve MICHEL, N. AMEDEE, curé de Balleyson.

ANSELME Nº BARTHÉLEMY

N° OPICINO Asinari, se considérant comme seul héritier légitime de son père, vendit à N° Robert de Duyn, sgr de Châteauvieux, le 14 juillet 1452 (L.) la sgr de Villarchabod. L'acte ne fut pas approuvé par le Duc et Opicino revendit ledit fief à son cousin Amédée, fils de feu Barthélemy Asinari, le 4 septime suivant (L.). Cette vente ayant été annulée faute de paiement du prix, Opicino vendit encore, le 26 janvier 1454 (L.). Villarchabod nour le prix précédemment convenu de pour le prix précédemment convenu de 1000 écus d'or à Nº Antoine, Nicod, Louis, Claude, Pierre et François de Beaufort, oncles et neveux, lesquels en furent en-suite régulièrement investis.

Asinari, 1491. Asinari, 1487, 1491. V\* Mess\*\* PIERRE Asenier, prêtre, souscrit, le 18 octobre 1527 (Arch. Monthouz), une obligen pour le Chapitre des chanoines de la Roche. MICHEL, FRANCOIS, bâtards nés de Jeanne Bertrandi, légitimés par leur père (?) en son testament du 13 juillet 1450, et encore le 15 janvier 1452 (L.) par Ré Sigismond de Bellonis, 6º palatin député par l'empereur Sigismond, acte approuvé par Louis, Duc de Savoie, le 9 fêvrier snivant (L.); le Duc dans le même acte inféode Villarchabed aux trois frères. Quatre jours après, Jeanne Bertrandi, comme tutrice de ses fils, fait hommage au Beaufort, les droits de Michel et François furent régles à Genève par transaction du 27 août 1457, confirmée par le Duc Louis le 2 mai 1458 (L.). Egr PIERRE Asenier, notaire, souscrit. le 15 mai 1467 e 2 mai 1458 (L.).

François Asinier, de Saint-Jorioz (non qualifié, évi-demment d'un rameau illégitime), Ne GUILLAUME Asenier, de la Roche, mort av. 1542.

Michel Asinier
(non qualifié); quitance en sa faveur du 9 janvier 1571 (Arch. IlteSavoie, E 481).

Savoie, E 481).

Mc Lours Asenier,
son fils, notaire à la Roche, souscrit une
oblig en faveur du Chapitre du dit lieu,
le 6 fevrier [542] Arch. Monthouz); mort
av. le 10 juillet 1542 (Arch. cambia, Turrin).

Ve Messer Pierrie Dassignier
ou Dassignié, archidiacre de la Roche, reçoit, le 14 décembre 1594 (Arch. Ilte-Savoie, E 889), d Habe François Bally, troisième mari de Die Philiberte Teste, veuve de Ne Claude Dassigné, quitte des intérêts échus de 3,000 fl. dus par Vole Messer Pierre à ladite Philiberte. Ve Pierre eut pour héritière Die Michelle Chambouz qui, veuve de Ne Michell d'Angeville, reconnut, le 12 juillet 1604 (Arch. Monthouz), devoir au Chapitre de la Roche, en rénovation de diverses obligations ci-dessus mentionnées, et de quelques autres, une rente annuelle et perpétuelle de 32 fl. 3 sols.

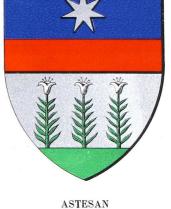
AMÉ,

AMÉ,

Assignier, Dassinier ou d'Assignier, avec leur frère Pierre, reçoivent, le 10 juillet 1542 (Turin Arch. camba), commission des protocoles de leur freu père.

Comble, puis Ne Claude Dassinier, de la Roche, p., quittre dotte du 8 juillet 1572 (Arch. Hte-Savoie, E 456), Dile Philiberte Teste, fille de Ne Antoine, sgr de Vozérier, et veue d'Hble Rolt des Noyers. Ne Claude agit à la Roche le 22 juin 1581 (Ibid., E 884); mort av. 1594.





II



AUBONNE

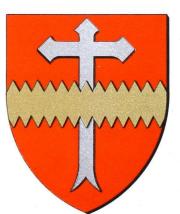


AUDACIO

ou DU DAZ







AVONAY



AVRIL

AUDÉ



AYNAUD

6º vol., liv. V, feuille IV.

<sup>(</sup>f) Une sentence arbitrale du 4 novembre 1411 (Inv.º Villarchabod), termina le procès. Nº Georges Asinari testa le 28 mars 1420 (Ibid.), laissant de Nº Pasine d'Ayrasque, sa femme, une fille, Bartholomée, première femme de Nº Claude de Beaufort, sgº de Villarchabod. Cette dernière démenaît procès à Turin en 1447 (Ibid.) avec Nº Conrad Asinari au sujet de ladite seigneurie.

ETTE famille était, au moins dès le début du xvr siècle, fixée à Massongy et qualifiée noble. Une note manuscrite de cette époque (Archives Thuiset) expose que N. Nicolas Auberii hérita de Nº Robert Pellicier, sommelier ducal, héritier lui-même de Nº Pierre d'Ognons, de Massongy (voir Pellicier et Ognons au Supplément). C'est probablement par la possession de fiefs nobles que les Aubier sont parvenus à la noblesse. Je ne trouve plus trace de leur descendance après 1619; mais des Aubier ou Aubéry, non

nobles, greffiers et procureurs, peut-être de même origine, vivaient en Chablais plus de soixante ans après cette date.

N. B. – J'ignore le blason des nobles Aubier. Ce qui suit, à moins d'indications contraires, est tiré de vieux terriers existant aux Archives du château de Beauregard, que leur propriétaire a très aimablement mises à ma disposition.

No DANIEL Aubier a possédé une maison haute à Massongy, pour laquelle Nº Gabriel Aubier reconnut ensuite en 1537

- (1) Gabriel n'est pas nommé au testament de Louis, lequel nomme Maurice que je ne rencontre nulle part ailleurs... Seraient-ils un seul personnage, Maurice-Gabriel?
- (2) Galiffe dit Antonie fille d'un Jean qui m'est inconnu. Le testament de Louis la dit fille de f. N. Nicolas.

Ne Nicolas Aubier alias Lurdaux ép. Die Catherine de Montdragon et mourut avant le 20 octobre 1534. Catherine, veuve, et Ne François Aubier, son fils, reconnaissent, le 5 janvier 1537, en faveur du sgr de Balleyson.

No Louis f. f. N. Nicolas, teste à Massongy, le 15 février 1535, instituant hr un N. François, son frère; legs à épouse d'Hble Claude du Pan.

N. FRANCOIS Aubier, alias Lurdaux. N° François Aubier, alias Lurdaux, de Massongy, reconnait vace sa mère, en 1537, pour des biens au dit lieu. Il est témoin à Douvaine, les 30 octobre 1552 (Arch, Genève) et 23 novembre 1557 (Arch, Troches). Il avait hypothéqué des biens à Massongy, reconnus ensuite le 30 juillet 1562.

N' GABRIEL reconnaît en faveur du sgrdefalleyson, le Jipin (5.53). En 1557 (Arch. Tropchasien et al. 2018). Elle mourut la frère Louis, gens. Elle mourut le testant en 9 mai 1562 (Galiffe, 1535.

N\*, puis, plus souvent M\*, DANIEL Aubier,
de Massongy, fils de N\* François, était sergent ducal, possédant, après 1562, des biens au dit lieu,
procédés de son père. Dit N\*, il reçoit une quittance le 26 février 1582 (Arch. S.S.S.); qualifié
Discret Daniel, fils de f. N\* François Aubier, alias Lourdaulx, il est témoin en 1582 (Arch. Thuisei).
Le 24 mai 1619 (Ibid.), N\* Claude de Bons lui admodie une maison sise rue Chancort (nunc Chantecoq)
à Thonon. C'est la dernière mention que je trouve de cette famille avec le qualificatif nobiliaire.

Ne et Egre Nicolas Aubier, était châtelain d'Hermance lorsou il fut témoin à Bons le 21 décembre 1553 (Arch. Genève, M<sup>er</sup> Claude Pyu); était encore en fonctions le 18 janvier 1558 (*Ibid.*).

# AUBONNE (D')

P.: d'asur à trois pals alaisés d'argent, celui du milieu posé en bande (Galbreath, Armorial Vaudois) (Pl. II, p. 69).



'alliance de Nº Nicolas d'Aubonne avec Françoise de Saint-Jeoire fut pour leurs descendants l'occasion de prétendre des droits plus ou moins fondés, mais qui ne furent jamais effectivement exercés, sur l'importante seigneurie d'Yvoire et d'autres biens en Chablais. A ce seul titre, le C'A, de Foras a jugé que certains membres de cette famille vaudoise (1) devaient figurer dans le Supplément de l'Armorial de Savoie.

N° Nicolas d'Aubonne, sgr de Luxurier (nunc Lussery), ép., av. 1571, Dit Françoise de Saint-Jeoire, fille de Maus sgr Fran-cois, baron d'Hermance, sgr d'Yoire et Rovorée, cosgr de Nernier, et de Marguerite de Watteville. Déjà veuve, en 1579, elle convola, avant le 21 septembre 1586, avec N° Claude Forestier. En 1608 (Arch. Nernier), elle était en procès avec les Brotty et Fornier, héritiers de sa sœur Percevaude.

Nº ANDRÉ d'Aubonne. sgr de Disy, tuteur de ses neveux ci-des-sous en 1586 (Arch, Costa-Beauregard), en procès avec sa belle-sœur, veuve et rema-rice avec N° Claude Forestier.

N° David d'Aubonne, spride Luxurier, partagent, le 26 septembre 1626 (Arch. d'Yvoire), avec N° Jean-Jacques Forestier, sprid Excenevex, leur frère utérin, l'hoirie de feu D™ Françoise de Saint-Jeoire, leur mère, quand vivait dame d'Yvoire et de Crassier, pour la terre d'Yvoire, dont ledit Forestier et N° Claude, son père, étaient jouissants. Les d'Aubonne qui jusqu'alors se sont souvent qualifiés seigneurs d'Yvoire — et qui jamais ne le furent que par prétention — cédent, ledit jour, tous leurs droits et prétentions sur ladite terre et seigneurie. Crassier reste aux d'Aubonne. Fait à Genève, au logis où pend l'enseigne des Balances. Ne David d'Aubonne. N. REBNARD d'Aubonne

N° MICHEL d'Aubonne,
fils ainé de N° David, requiert au Sénat de Savoie, en 1656 (Arch. Nernier), pour obtenir de N° Maurice-Melchior de Brotty, principal, et de
N° Charles Fornier, sa caution, payement de 1042 ducatons qui lui sont dus en vertu d'une obligation du 25 avril 1629. Il mourut av. 1703 (Ibid.).

Ne et P<sup>4</sup> Jacques - Nicolas d'Aubonne, capitaine d'une Cle suisse au service du roi de Françe, fait procuration, à Nyon, le 2 avril 1703 (Arch. Nernier), à Ne Jacques de Brotty d'Antioche, son cousin, pour faire par les tribunaux déclarer purilé en sa faveur le fidéicommis apposé aux testaments de Ne François et Jean-Jacques de Saint-Jeoire (en suivant l'ordre de primogéniture depuis François de Saint-Jeoire, sa bisaïeule). Le 2 avril 1709 (Ibid.), Ne Jacques-Nicolas transige avec Ne Jacques, fils de f. Ne Maurice-Melchior de Brotty, au sujet du dit fidéicomis et du legs fait à Percevaude de Saint-Jeoire, cour de ladite François e, par François de Saint-Jeoire, du d'Antioche, leur père, en son testament du 10 juillet 1552. D'Aubonne abandonne définitivement tous ses droits, noms et actions provenant des testaments de Ne François ésint-Jeoire (1552) et Jean-Jacques, son fils (1571), contre paiement de 7.000 florins que lui versera ledit Jacques de Brotty, colonel des milices de Thonon pour S. A. R.

(1) Cette famille paralt n'avoir de commun que le nom avec celle des antiques dynastes d'Aubonne. Ses premiers représentants qualifiés nobles vivaient au début du XVI siècle et étaient bourgeois de Morges. N' Daniel-Louis d'Aubonne est mort, dernier de sa race, le 23 novembre 1786, à Pully (Comm' de M. Raoul Campiche).

# AUBRY (D')

RANÇOIS d'Aubry, originaire de Gascogne, venu en Savoie comme capitaine d'une compagnie au service du Prince Thomas de Savoie-Carignan, se maria en Chablais et s'y fixa. Vingt-deux ans après, en 1654, ses fils y reçurent des lettres les déclarant anciens nobles. Nous perdons leurs traces peu après : ils ont dù mourir sans postérité ou quitter leur pays

d'adoption. Nous ignorons le blason de cette famille.

N° François d'Aubry, gentilhomme gascon, capitaine entretenu pour le service de S. A. dans les troupes du S∝ Prince Thomas de Savoie, ép. à Thonon, le 11 novembre 1632 (R. P. Thonon), Die Françoise de Prez, fille de N° Antoine et de Die Marie de Brotty, Il achète une pièce de terre le Sjuillet 1634 (Arch. Thuiset). Un acte du 27 février 1637 (M° Gentaz) le dit capitaine au R¹ du S° colonel de Boisdavid. Il meurt le 3 février 1655 (R. P. Thonon). Sa veuve susdite fut sépulturée le 10 septembre 1675.

N° ANTOINE OU ANTOINE OU ANTOINE FRANÇOIS d'Aubry, N° Louis d'Aubry, N° JOSEPH d'Aubry, MARGUE-RANTOINE, Déclaration pour eux d'ancienne noblesse, 12 février 1654 (Annexe Pr. 1723).

Cest lui, je pense, «Monsieur d'Aubry», de Bapt, le 2 août 1631 (Br. P. de Cabbias, établi le 5 septembre 1655 (Arch. Thuiset). N° Antoine, de Thonon, filleur de Cabbias, établi le 5 septembre 1655 (Arch. Thuiset). N° Antoine, de Thonon, filleur de Cabbias, établi le 5 septembre 1655 (Arch. Thuiset). N° Antoine, de Thonon. Thonon. Thonon. Thonon. Thonon. Thonon. Thonon. Thonon. Thouset, devoir encore au dit marquis avec ses vices et ses bontes». Il est encore témoin à Thonon, le 5 juin 1659 (Min<sup>re</sup> Pelliex).

JEANNE-MARGUE- FRANRITE, ÇOISE,
bapt. le 8
bapt. le 2
août 1634
janvr1638
a vril 1641
(R. P. de (R. P. de
Thonon). Thonon).

Est-ce elle, N. Claudine d'Aubry,

71

# AUDACIO (DE), en français DAZ (DU)(1)

P. : de... à la bande de... accompagnée de six coquilles de... en orle (pierre tumulaire de leur chapelle de l'hôpital Saint-



ETTE famille, d'après le Mi d'Oncieu de la Bâtie (common à l'Acie de Savoie, 1869), serait originaire de Montcalieri en Piémont, et connue à Chambéry dès le début du xve siècle. Pour notre part cependant, nous n'avons pu découvrir de document la mentionnant avant 1470 (2). Suivant le même auteur, elle aurait habité une sorte de maison-forte (encore debout en 1869), à la sortie de la porte des Nonnes, à Chambéry. Elle y subsista peu de temps et n'a pas marqué dans les annales de Savoie.

N\* ANTOINE de Audacio ép. Dir Claire Morel, fille de Spr Mess\* Jacques; elle mourt le 23 avril 1478 (Obit\* des frères mineurs de Chambéry) et fut ensevelie dans l'église conventuelle de St-François, en habit franciscain, ayant fait bonne aumône au couvent. Son marí ratifie un acte en 1484 et signe : de Oddacio (1). Il teste le 5 mai 1505 (Arch. la Place) et meurt avant le 14 du même mois (Ibid.).

N° Guigon ou Hugon de Audacio,
ép. D<sup>10</sup> Louise, fille de N° Huguet Curti, lequel appartenait à une famille originaire de Montcalieri
en Piémont. N° Guigon est témoin à Chambéry, le 30 juillet 1470 (Arch. Morand et Savoiroux) au
testament de Gaspard de Belletruche. Louise teste, veuve, le 8 juillet 1513 (Arch. la Place), élisant
sa sépulture en l'église St-François de Chambéry, au tombeau de son f. père; elle y fonde une
messe, hyothéquant à cette fin un pré à Bassens, jouxte les biens du prieuré du dit leu et de
N° Jean Lambert. Elle lègue 5 florins à l'église de Montcalieri en Piémont, où sont inhumés ses
ancêtres; fait des legs à Pierre Gaillard, son neveu, fils de f. Claudine, nièce de la testatrice; s'il
meurt avant 27 ans, ce legs passera à Philippine, sœur du dit Pierre; legs à Jeanne, femme de
Claude Vallier, sa nièce; à N° Marquerite des Vijnes, sa nièce; institue héra unite Dié Anne
de Audacio, sa fille ci-dessous, lui substituant, si elle meurt sans postérité, N° Jacques Victy, son
mari. Fait à Chambéry, en la maison de la testatrice. mari. Fait à Chambéry, en la maison de la testatrice.

N° ANTONIE de Audacio,
femme de N° Claude Curti, bgs de Chambéry, alberge, le 19 septer 1497
femme de N° Claude Curti, bgs de Chambéry, alberge, le 19 septer 1497
femme de N° Claude Curti, bgs de Chambéry, alberge, le 19 septer 1497
femme de N° Claude Curti, bgs de Chambéry, alberge, le 19 septer 1497
femme de N° Claude Curti, bgs de Chambéry, alberge, le 19 septer 1497
femme de N° Claude Curti, son ser Schantoine; acte ratifié par héritier uniétant alors mariée à transige, le frères on nome veut être enterrée à St-François, avec l'habit franciscain, en la chapelle de St-Brançois, avec l'habit franciscain, en la chapelle de St-François, avec l'habit franciscain, en la chapelle de St-François, à la chapelle de N.-D.-sous-terre, en l'étjis St-l'étjerre de Lémen. Usufruit à son mari. Héritier uniétant alors mariée à transige, le frères on nome not substitué à sa femme la l'Antonie de Audacio.
N° Anne dée de Audacio, son cousin germain; lui substitue, s'il meurt sans postérité. N' Anne, sour du dit Amédée, et les leurs, et c'est pour les biens paternels; pour les biens maternels, la testatrice nome hér un l' N° Annione de se sines, et, s'il meurt sans enfants, De Péronnette Carrion et les siens. Successivement, le pénultime févrire 1516 (Ibid.), alors remariée à N° sgr Charles de Men. Le 4 févire 192/4 crch, la Place), N° Jacques Victi, alias de Audacio, temme de la chapelle de l'hôpital de Paradis, vers le faubt du Reclus, à Chambéry (3), la sportée dans la maison de la testatrice; lui lègue une maison à Chambèry, qui fut de N° Claude Curti, son premier mari, sise in allorio N° brancisci; une autre maison, soit grange et vigne, par elle acquisses à permennt. Elle lègue à la chapelle de Ste-Marie unam imagnem cere s'extra de Audacio.

N° Anne dée audacio, femme de Audacio et ses frères en N° Jacques victi au d'artonie de Audacio (Cardon La Place), s'aleque victi, alias de Audacio, femme de Cardon de Ste-Marie unam imagnem cere l'artonie de sanère; de Audacio, femme de Audacio et ses frères en N° Jacques victi au d'

béry, qui fut de N. Claude Curti, son premier mari, sise in allorio SSI Francisci; une autre maison, soit grange et vigne, par elle acquises à premont. Elle lègue à la chapelle de Ste-Marie unam imaginem cere ponderantem suum corpus seu cadaver post exitum anime sue obtulendam in dicta ecclesia (sic); lègue à l'hôpital de Paradis, soit à son recteur, unam suum vestem de ostadaz pour édifier une chapelle où seront les armes de la codicillante; elle maintient le reste de ses dispositions. Elle mourut av. le 2 mai 1516 (Arch. la Place), date d'une transaction entre Nº Georges et Anne de Audacio d'une part et Nº Antoine Vallard d'autre part, à cause de la succession de ladite Antoine; Vallard reclamait les biens maternels d'icelle, en vertu du testament de 1505, et en outre 950 fl., donnés par Nº Jeanne du Pont, mère d'Antoine (4), à Nº Bartholomée du Pont, sa sœur, lesquels 950 fl. fl. Nº Antoine de Audacio, père de ladite Antonie, avait exigés. Vallard demandait aussi l'augment de la dot de Nº Claire Morel, mère d'Antonie, montant à 450 fl., et en outre les biens de ladite Nº Claire et los Claires (16 fossorées de vigne qui furent des biens de Spie Maquel au terre de Favart, aliens par ledit f. Antoine de Audacio. Georges et Anne prétendaient ne rien devoir et, au contraire, réclamaient, tant pour les légats faits par ladite Claire, femme du dit Nº Antoine du Daz et mère de ladite Antonie, que pour les dépenses de ses funérailles, 1,000 florins. On transige : les biens paternels iront aux du Daz, les maternels aux Vallard. Anne est représentée au dit acte par Nº Jacques Victoz ou Vittoz, son mari.

<sup>(1)</sup> C'est probablement la forme la plus correcte de ce nom.

<sup>(2)</sup> Max Bruchet (Le Château de Ripaille, p. 463), mentionne toutefois un Georges de Oddocio qui, le 30 avril 1422 (Arch. camérales, Turin), est remboursé du prix de diverses armes de tournoi achetées par lui à Genève sur l'ordre du duc Amédée VIII. Ce pourrait assez vraisemblablement être le père ou l'aieul de N·· Antoine et Guijues de Audacio, firese, ci-dessus.

<sup>(3)</sup> Cette pierre, décrite par Comnène, a été retrouvée en 1869, mais trop usée pour que les coquilles soient reconnaissables (Mém. Acad. Sav., T. XI, p. XCVII). (4) De quel Antoine ? Probablement d'Antoine Vallard; mais le texte est obscur, plusieurs mots manquent dans la charte.

ETTE famille, presque certainement originaire de Maurienne (1), s'établit à Annecy vers le début du xvii siècle, et ne tarda pas à y occuper un rang des plus honorables. Un de ses représentants se conduisit avec tant de zèle et de ferme courage que, par Patentes du 10 mai 1836, jeune encore et simple capitaine aux carabiniers royaux, il reçut du souverain le titre de baron, transmissible à ses descendants. Ceux-ci, depuis près de

quarante ans, ont quitté la Savoie.

Me Joseph-Philibert Audé Me JOSEPH-PHILIBERT Audé
serait, d'après des notes fournies par la famille, mais que je n'ai pu vérifier, fils d'un Joseph Audé, notaire à Faverges. Il ép., le 7 février 1740,
(R. P. Annecy), Marie-Thérèse Favre, fille de Joseph et de Nicolarde Ribitel. Joseph-Philibert était notaire, natif et habitant d'Annecy, où il agit le 21 janvier 1773 (Arch. H'e-Savoie, E 369); mort en mai 1786. Il eut onze enfants, entre autres :

né en 1775, avocat au Sénat de Savoie, puis procureur impérial à Besançon et conseiller à la Cour de Dijon, où il mourut en 1817. Il épousa Claire Mestral.

I. Nº BENOÎT-JACQUES, baron Audé,
né à Annecy le 6 septembre 1799 (Etat civil d'Annecy), embrassa de bonne heure la carrière des armes. Étant capitaine aux carabiniers
royaux, et habitant St-Julien, il épousa, le 31 août 1830 (R. P. Thonon), Die Louise-Clémentine Breissand, fille du Baron Joseph Breissand,
maréchal de camp aux armées françaises, et de Joséphine-Michelle-Constance Dessaix (fille du général Comte Joseph-Marie Dessaix). Le 10 mai 1836
(Arch. Audé), considérant l'honorable estime dans laquelle, depuis un temps reculé, s'est maintenue la famille Audé, « une des plus nobles de
la ville d'Annecy» par les dignités ecclésiastiques, les emplois élevés dans la magistrature et la milice, dans lesquels plusieurs de ses membres
se sont distingués, ainsi que par de nobles alliances, et voulant récompenser Benoît-Jacques Audé, capitaine au corps des carabiniers royaux,
de l'intérêt zélé qu'il a montré pour le service royal, et des sentiments de devouement et de incorruptible pour la maison du souverain, dont
il a fait preuve dans des circonstances difficiles, S. M. Charles-Albert, roi de Sardaigne et duc de Savoie, accorde, le 10 mai 1836, au susnommé
Benoît-Jacques, le titre et la dignité de Baront, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Major de cavalerie, BenoîtJacques Audé fut retraité avec le grade de colonel, et mourut à Chambéry le 11 octobre 1852 (R. P. Chambéry). Sa veuve y est décédée en 1857.

II. Joseph-Gustave, baron Audé.

II. Joseph-Gustave, baron Audé.

Audé, major en retraite, chev des Ss. Maurice et Lazare, habitant Annecy, et de Zoé-Joséphine Charmot, née Breissand, habitant Thonon. Il épousa D<sup>in</sup> Clotilde Laurent, qui mourut à Chambéry le 29 avril 1896, âgée de 56 ans (faire-part). Il mourut, administrateur du Courrier des Alpes, le 23 juillet 1906 (faire-part), à Chambéry. CONSTANCE-CLÉMENTINE, née à Turin en 1832, religieuse à la Visitation de Lémenc, morte enfant. le 25 déchre 1855 (Mss. Chapperon) CLÉMENCE, née en 1865 à Cham-héry, morte sans al-liance en septi\*\* 1921, à Arezzo (Italie). FRANCOIS-CONSTANCE, JOSEPH. CONSTANCE, RAYMOND-(1868-1869). né à Chambéry mort enfant. née à Chambéry en (1868-1869). ne a Chambery mort enfant. le 15 novère 1873, épousa, le 25 mai 1904 (faire-part), a Paris, Dile Marie-Marguerite Patte, fille de Mee Ver Georges Patte, née Chabry; elle meurt à Rueil, le 22 mars 1944. Son mari est libraire 1875; prit l'habit des religieuses fil-les de la Charité (sœur Marie-Clo-Engène eugene, né à Cham-béry, en fé-vrier 1870; ép., en 1903, à Grenoble, tilde), en septem-bre 1897; décédée Mile Chavasse, à Paris e 15 avril 1914. à

(I) Aufé set un nom que nous retrouvents souvent en Maurienne où, des le début du XXIII siècle, les représentants de cette famille sont souvent qualifiés égrèges ou spectables, occupant des situations honorables et alités à la noblesse locale, Marie-Marquerite Aufé, fille de M'Cathe-Emmanuel Martie-Salière d'Arve: Sp. Pierre Audé, son frère, bourgeois de St-Jean-de-Maurienne, ep., en 1695, Di<sup>16</sup> Dorothèe Martienne, ep., en 1698, habite Tarien

# AUDIFBEDI

BARON DE BRISON.



TIENNE-MARIE Audifredi, sénateur (probablement au Sénat de Turin), reçut, le 19 août 1783 (Turin, Arch. de Cour), des Lettres Patentes du souverain, approuvant l'acquisition qu'il avait récemment faite de la seigneurie de Brison, en Faucigny, laquelle seigneurie est par les mêmes Patentes érigée en baronnie.

# AUGIER - Voi: OGIER

73

SEIGNEURS DE SAINT-PAUL-SOUS-CONFLENS, COSEIGNEURS DE LA VAL DE BOZEL EN TARENTAISE.



E Comte Amédée de Foras, après avoir consacré aux nobles d'Avalon de Savoie l'article paru à la page 79 du premier volume de cet ouvrage, a rédigé des notes succinctes concernant cette famille, en vue de leur publication dans le Supplément de l'Armorial. J'ai cru devoir y ajouter quelques mentions recueillies principalement dans le Regeste dauphinois et l'Indice raisonné de Tarentaise, puis refondre le tout

dans le tableau ci-dessous :

ROMESTAING d'Avalon donne au prieuré de Domène, vers 1090 (Reg\* dauph\*) et moyennant 6 sols viennois, la dîme qu'il possède à Arvillard.

 $\frac{1}{\text{Guillature}} \text{ d'Avalon},$  fils de feu Romestaing, confirme en 1117 et 1118 (Ibid.) la donation faite par son père et reçoit 10 sols du prieur Aubert.

EMERIC d'Avalon, cheve, est caution, le 7 févr 1295 [Besson], pour Guil-chan' de Tarentaise, témoin le 3 no-vembre 1257 (bid.), de l'accord qu'il conclutavec Herluin, archevêque de Tarentaise.

V\* Aymon d'Avalon, est caution, le 7 févr 1295 [Besson], pour Guil-chan' de Tarentaise, témoin le 3 no-vembre 1257 (bid.), de l'accord entre les chan' século et régulo du dit Chapitre.

PIERRE d'Avalon, jurisperitus,
est témoin, le 10 février 1294 [Regr dauphs], de la vente par
Raymond de Lucinge, deum, à Béatrix de Savoie, Deré de Faucigny, de ses biens féodaux sur la paroisse de Montsaxonnex; arbitre, le 16 septembre 1294 [Arch. Savoiroux), de la
transaction entre Richard, sgr de la Chambre, et les syndies
de Bessans; agit, le 26 mars 1296 [Regre dauphs], comme
procureur de la susdite Béatrix, et, le 24 mars 1301 [Regre
gent), comme arbitre entre elle et le Cla Amédée de Genevois.

LANCELOT d'Avalon.
probablement frère de Messer Pierre. Châteliain de Flumet pour le Dauphin Hugues, lagit, le 15 juillet 1309 (Regr dauphe), avec d'autres nobles des environs, transigeant avec d'autres d'autres des Fiers, dit en la grait d'avalon, chev.

Messer Euenic d'Avalon, chev.

Marcozente
d'Avalon

fils de Mess' Pierre et héritier (probablement neveu?) de Lancelot d'Avalon, fait, le 29 juillet 1341 (Reg' dauph), remise au Dauphin Humbert de 800 livres que ce dernier devait à son dit père, contre ratification des actes intervenus entre ledit Dauphin, d'une part, et Pierre et Lancelot d'Avalon, d'autre part, de 1300 à 1335.

Nº ANTELME d'Avalon, Nº GUIGON OU GUIGONNET d'Avalon, fils de f. Messre Emeric, reconnaissent, le 9 novère 1312 (Indice

Guigon d'Avalon reconnaît, le 16 novbre 1322 (Indice raisonné), en faveur de l'archevêque de Tarentaise.

N° AYMON d'Avalon de Saint-Paul, probablement frère de François ci-contre. C'est peut-être lui, N° Aymonet d'Avalon, cosg de St-Paul, qui vendit (Inv° sans date, Arch. Thuiset) á Humbert, fils de Jean du Four, de Bonvillard, des hommages que lui devaient des hommes de Ste-Hélène. Mort avant 1388.

Nº François d'Avalon, ser de la vallée de St-Paul, neveu de Nº Guigon, est fidéj' en 1342 (Arch. Thuiset), auc. dot. Villette-Montmayeur. Le 18 juillet 1354 (Sr. des Fiefs), avec son oncle Guigonnet, il est investi du fiet de St-Paul-sous-Conflens.

N° FRANÇOIS d'Avalon, frères, fils de f. N° Aymon, reconnaissent, le 27 septembre 1388 (Indice raisonné), en faveur de l'archevêque de Tarentaise. François reconnais seul, le 4 février 1405 (Ibid.). Les deux frères, dits cosgo de la Val de Bozel, reconnaissent ès qualité en faveur de l'archevêque, les 16 avril 1420 et 2 novembre 1422 (Ibid.). N° François mourut avant 1460, probablement longtemps avant. Il fut père de Guigon ci-dessous.

Nº Guison d'Avalon,
cosgr de la Val de St-Paul, fils de f. Nº François, fait, en 1456 (Arch. Blay), un albergement avec Nº Nicod de Salins. Il reconnaît, le 12 janvier 1463
(Indice raisonne), Le 27 février 1460 (Arch. de Cour, Turin), il reconnaît tenir du Duc Louis une rente avec juridiction rière le mandement de
Conflens, Les 30 avril 1466 et 20 mars 1473 (Ibid.), il est investi du fief et de la tour de St-Paul-sous-Conflens. Il vendità Nº Nicod de Salins,
sgr de Blay, des rentes et servis féodaux dans les paroisse et vallée de St-Paul, par actes des 20 août 1470, 15 septembre 1473, 3 juin 1475,
29 juin 1476 (communiqués par M. M.-A. Tétaz, Arch. du château de St-Paul).

N° et P¹ François d'Avalon, sgr de St-Paul, cosgr de la Val de Bozel, fils de f. N° Guigon, rachète, le 6 octobre 1512 (Titres Tétaz), de N° Urbain et Rª Pierre de Salins, frères fils de f. N° Nicod, les rentes et servis jadis vendus par son père au dit f. N° Nicod.

N° François d'Avalon, probablement fils de François ci-dessus (l'identifier avec lui paraît à peu près impossible), paraît avoir été le dernier mâle de sa maison, ou du moins de sa branche. Le 4 juillet 1542, il fait hommage pour le fief de St-Paul au roi de François le. (Une distraction peu pardonnable, que ni moi ni mes prédécesseurs n'avons rectifiée jusqu'ici, a fait imprimer : Henri IV!!! à la page 79 du Tome premier de l'Armorial.) Il reconnait, le 23 novembre 1549 (Indice raisomné), et épouse, c. d. du 31 mai 1556 (Inv. Titres Davalon), Dir Jeanne, fille de Mess' François Regnauld, Dr ès droits, cheve, plus tard sénateur au S.S.s., et de Louise Rapier. Testant le 12 juin 1574 (Titres Tétaz) il institue hérite un'ie Marquerite ci-dessous, sa fille aînée, voulant que le fils ainée qu'i nâtra de ladite Marquetie soit sgr de St-Paul et prenne le nom et les armes du testateur. Il charge de la tutelle de ses filles N° Jean Regnauld, sgr de Challoz, son beau-frère, juge-maje de Savoie.

MARGUERITE d'Avalon de Saint-Paul,

MARGUERITE d'Avalon de Saint-Paul, hérre unlie de son père ; d'abord pupille de N-Jean Regnauld, son oncle maternel, ép. 1°, après le 12 juin 1576 (Te Tétaz), N° Claude Reydellet de Charasson, lequel, qualifié sgr de St-Paul-sous-Conflens, transigea au nom de sa dite épouse, le 7 février 1584 (Arch. S.S.S.), avec ledit N° Jean Regnaud, pour un reliquat de compte de tuielle que devait Marguerité à son dit oncle et tuteur. Veuve, Marguerité ép. 2°, c. mar. du 4 novembre 1595 (Arch. du Noyer), N° César, fils de f. N° Augustin d'Orlier, lequel César fut qualifié à son tour sgr de St-Paul. Il semble n'y avoir eu d'enfants que du premier lit (voir Revoellet).

# AVANCHY (D') OU D'AVANCHIER,

SEIGNEURS DU DIT LIEU.



AMILLE déjà étudiée et blasonnée à la page 80 du premier volume de cet ouvrage. Des titres exhumés depuis sa publication permettant d'en donner à nos lecteurs une connaissance moins incomplète, une refonte générale des notions la concernant m'a paru souhaitable. Les riches archives du château de Viry, analysées par mon savant et regretté prédécesseur, m'ont beaucoup servi pour ce travail : d'elles provient tout ce qui, dans le tableau ci-dessous, est inscrit sans référence.

(1) La famille d'Avanchy a pris son nom au village d'Avan-chy, aujourd'hui Vanchy, sur la rive droite du Rhône, au S.-E. de Bellegarde, et l'aura ensuite donné à la m\*-f\* qu'elle possédait à Cernez.

Nº Hugues de Avanchiaco, tenant fief le 16 déchre 1238

GHRARD d'Avanchy, deau, reconnaît, le 28 sept<sup>bre</sup> 1273, être homme lige de Vullielme de Sallenove et tenir de lui en fief des biens à Cernex et entre le cheau de Viry et les Usses.

MERMET d'Avanchy, u, témoin de la reco le 21 août 1295.

PIERRE ou PERRET d'Avanchy, deu, fils de f. Girard, un des tenant fiefs de l'hoirie de Vullielme de Viry (partagée le 24 novère 1282), témoin à Viry le 19 octère 1292, reconnaît, le 9 juin 1293, devoir à Ne Henry, cosg de Viry, 18 l. gen. Le 21 du même mois, il se reconnaît vassal lige du dit Viry, en suivant la rece de f. Ne Girard d'Avanchy, son père, en 1273. Il reconnaît devoir au dit Henri de Viry 64 l. gen. à Cernex, et, le 21 août 1295, 80 l. gen. que ledit Viry a payées pour lui aux créanciers d'Hugonet d'Avanchy, fils du dit Pierre. Morta v. 1307. rre. Mort av. 1307.

Hugues ou Hugoner d'Avanchy, desu,

Hugues ou Hugoner d'Avanchy,

Hugone

aison-forte d'Avanchy

GUILLAUME d'Avanchy, est investi, le 24 juin 1335 (Indice Savoia), de la maison-forte d'Avanchy il achète de N° Aymonet, fils de f. Hu-

JEAN, NICOLET d'Avanchy, PERRET OU PERBONNET, vit's et agis' en 1332 avec Des Jordane, leur mère, vit d'Hugues d'Avanchy.

Le 24 sept!s 1340, Nicolet, à son nom et de ses frères Hugues et Perret, vend à Mess Amé-

gues de Cernex, des hommes de Cernex. dée de Viry, chev, cosg de Viry, des biens à Avanchy, parss de Cernex (1).

PIERRE N. d'Avanchy, d'Avanchy, gentilhomme savoyard, se sideau, ép.
Antoinette,
gnala dans un
fille d'Aymon Richard de la
Thuile,
chr, lequel
Marie fille de

9 ~~ ~~ ~~ ~~ ~~ ~~ ~ ~ ~ ~ ~ 9 Jean d'Avanchy, deau, prob'fires, investis, en 1410 (Arch. Cour, Turini, des biens et me-10 d'Avanchy, deau, de l'Avanchy, le 7 novère 1381, à Châtillon-de-Nichlète, le 6 mai 1390 (Arch. son nel de la cour du Cr Rouge, à Michiète, le 6 mai 1390 (Arch. son nel de la cour du Cr Rouge, à Mipaille, cité en septère 1392, dans sgr de la Rochette, en faveur du Cr el es enquétes qui suivrient le décès Savoie. Ecuyer du dit Cr, il habitait Ripaille, 1389 (1391 (Arch. Camire, Turin). Le 15 mars 1425 (Arch. Thuiset), il agit comme tuteur de sep etites-filles Luller ci-cherre, feme de lean Théobald ci-dessous. Il avait ép. Françoise de Sionnas, fille de N-à amblard, segr de Vallières sous (2).— Un Théobald d'Avanchy, de sept hommes et d'une vigne en dépendant. O'R bloet de Genève nome appartenant à l'antique alberque de N-à amblard, segr de Vallières sous (2).— Un Théobald d'Avanchy, de sept hommes et d'une vigne en dépendant. O'R bloet de Genève nome appartenant à l'antique alberque de Sionnas mourutav. le 17 décère 1437 (Ib.).

lens, il laissa deux fils. Se-rait - ce lui, Jean d'Australia

chy, qui fut, de 1411 à 1450,

Jean d'Avanchy d'Avanchy, légre, faisait partie de la cour ducale en 1434 obtint par la le 13 mars 1426 (Arch. camie, Turin). Un Jacques mort de Théo-bald lechateu au utsett de Beatrus Montréal en Burge, était, par acte du de Vaudo. De Richard de la 21 avril 1467 (Arch. Lucey), débiteur, sa femme, Ga-Thuile, ve d'Am-avec Andrée de Mareste, chev. envers brielle de Feil-bald de Sionnas, Jacques Meynerii, trésorier général de leves il 18 mars de la commence de la commen Jacques Meynerii, trésorier général de Savoie. Une part de la dette était rem-boursée le 13 janvier 1485 (Ibid.).

GUILLAUME d'Avanchy.

Serait-ce celui de ce nom qui, marié à d'Avanchy, lingri, chevr, passe quitre, le 20 avril 425
(Arch. Bettonet), à St-Genix ? Guillaume d'Avanchy, écuyer ducal, est, le 28 fevr 1422
(Arch. camie, Turin), envoyé en mission en Bugey, Bresse et Valromey, et vers le sgr de Clermont. Il résida à la cour du Duc à Ripaille de 1433 à 1439 (bid.). Rodolphe d'Allinge, testant le 22 mars 1441
(Arch. Thuiset), le nomme son exécuteur testre. Guillaume d'Avanchy fut, en 1466
(Guichenon) envoyé avec Antelme de Miolans par le testre, Guillaume d'Avanchy fut, en 1496 (Guichenon) envoyé avec Antelme de Miolans par le Duc Amédée IX auprès du Comte de Bresse pour négocier son élargissement du château de Loches, où il était détenu depuis deux ans. Il teste le 18 janvier 1471 (Arch. Morand), instituant son fils Louis hér un et lui substituant ses neveux Eusèbe et Claude. châtelain de Ballon? (Ra-but, d'après Arch. de la Côte-d'Or).

(3) Leurs fils moururent sans postérité et leur fille Françoise de Châtillon épousa Annable de Cusinens. Elle en eut, entre autres enfants, un fils nomme Antoine qui fut qualifié sgr d'Avanchy et de Cusinens et qui signait même en 1523 (Arch. Savoie, E117): A. d'Avanchier, dit de Cusinens.

CLAIDE d'Avanchy, sgr du dit lieu, présent à d'Avanchy, du pays de Vaud, té-l'accord fait pour lemariage de Jean de du Duc Charles de Savoie Châtillon-avec Louise, fille de Janus Michaille, de Savoie, Cré de Genevois, sgr de Savoie, Cré de Genevois, sgr de Savoie, Cré de Genevois, sgr de en 1475. Il est, en 1480 Musinens, (Arch. Morand), donataire lequel tesde son cousin Louis; en ta en 1485 (Bid.), hértiter d'An- (Gui.che Jean-de-Jérusalem, prétotie Alamand, vw du dit Louis; en 1483 (Bid.), donataire de Béatrix de Lullier, sa cousine cermaine. C'est

CLAUDINE BÉATRIX
de Lullier, de Lullier,
pupilles de leur gra-père
mat par L'a de tutelle de Savoie, C'e de Geneva, est témoin, le
mat par L'a de tutelle de 19 avril 1464 (Arch. Hts-Savoie), à Cluses,
22 août 1420 (Arch. Thuiset). Le 5 mars 1495 de 19 de 19 home prêté par Michel de la Frasse,
set). Le 75 mars 1495 de 19 de 19 home prêté par Michel de la Frasse,
set). Le 76 mars 1495 de 19 de 19 home prêté par Michel de la Frasse,
set). Le 76 mars 1495 (Guichenon), Hélène de Luleur dit tuteur, reconmait pour elles en faceur
d' Duc de Savoie.

10 juni 19 de 19

MATHIEU d'Avanchy, GUILLAUME d'Avanchy,

CLAUDINE-ANTOINETTE, Dme d'Avanchy MATHEE d'Avanchy, GULLAURE d'Avanchy, ser d'Avanchy, ser du dit lieu, ép. ser d'avanchy, ép., transige, 6août 1500 (Arch. Morand), avec ép. N° et P'e Claude de Balleyson, ser du dit lieu, de Beauregard, (Guichenon, s. date, v. 1520 (Guichenon), sononcle Claude; sontarbite : N° Claude du vidomnat des Bornes, etc., b° d'Hermance, de St-Germain, versf350°) Claudine Louise, fille de N° Alede (Abâtillon-Michi<sup>le</sup>, sandre de Monthel Louis Sonivard, seg de Lompnes, etc., de d'Avanchy après son marse. Il testa le 2 mai 1532 (Arch. de Marcossey, Pierre Milliet, D'ès dr<sup>1</sup>a, dit h° d'Avanchy après son marse. Il testa le 2 mai 1532 (Arch. de Nerossey) de Lompnes, et Am. Costa, assa postérité, laissant sa femme usufre d'Hermance de Viry.

de Viry.

GLABDINE-ANTOINETTE, D'ed d'Avanchy, ser de p. l'et. alleyson, et pourquoi elle eut de St-Germain, vers' d'Avanchy, ser de Cotaillou.

Claudine-Antie d'Avanchy, sa cousine.

donataire de Béatrix de Lullier, sa cousine germaine. C'est très probablement lui, Claude d'Avan-chy, qui etait, en 1495, 1496, 1500, époux de N° et Pie Des N° de Val-pergue et mourut let 17 décembre 1506 (Arch. de Cour, Turin). d'Avise, frère du dit Nicolas.

# AVENCHES (D')



AMILLE vaudoise qui n'a fait que passer rapidement en Savoie, où un de ses membres prit alliance au xvi siècle. Elle portait : de gueules au sanglier rampant d'or (A. de Mandrot, Armorial du Pays de Vaud).

« Jean d'Avenches, sgr d'Olière rière Messieurs de Berne », a, pendant quelques années, possédé des droits seigneuriaux dans la Combe de Savoie. Il avait épousé D<sup>10</sup>e Claudine, fille de Gaspard Dorche, de St-Jean-de-la-Porte, « écuyer » et probablement aussi notaire, comme le fut certainement son fils. Par actes dotaux du 21 novembre 1555 (Arch. Thuiset), Jean d'Avenches reçoit des rentes, servis, cens, laods et autres droits féodaux jadis appartenant aux sgr de la Fontaine. Il les remit ultérieurement à Ne Jean Albert, moderne sgr de la Fontaine, « avec les arrérages, depuis deux ans qu'il les tenait ». Puis, le 22 mai 1561 (Jbid.), N. Jacques-François Vial, de Saint-Jean-de-la-Porte, comme héritier universel de f. N. Claude Dorche, fils du dit f. N. Gaspard, et comme procureur de D<sup>10</sup>e Isabeau, Huguette et Urbaine Dorche, sours de ladite Claudine et du dit N. Claude, céda au dit N. Jean Albert tous les arrérages et lui remit les livres, minutes et cottets faits de la main du dit

# AVENIÈRES (DES)



EAN de Aveneriis, secrétaire ducal, — donc noble —, d'Aix, agit à Annecy en 1439 (Arch. municipales d'Annecy). Le même est témoin à Genève, en présence du Duc Louis, le 3 janvier 1441 (Arch. Thuiset). Un Ne Jean des Avenières, bourgeois de Genève, vend, le 1er avril 1503 (Arch. Haute-Savoie), à Nº Pierre de Lonnay l'ancien, habitant Chêne, un pré au dit lieu, qu'il avait acquis le 20 avril 1497 de Ne Claude Escoffier.

Sergient-ils des représentants, établis en Savoje, de la famille des Avenières, de Bugey, qui portait, suivant Guichenon : de gueules à trois gerbes d'or, 2 et 1, et, en cœur, un écusson d'hermine ?

## AVISE (D')

SEIGNEURS D'AVISE EN LA VAL D'AOSTE, DE MONTAILLEUR, PLANAVAL ET ROCHEFORT EN SAVOIE, etc.

P. : d'azur au lion d'or, armé, lampassé et vilené de gueules (Pl. II, page 69). Devise: QUI TOT AVISE TARD SE REPENT.



LLUSTRE maison de la vallée d'Aoste. Dans la deuxième moitié du xvº siècle, quatre de ses représentants ont épousé quatre sœurs, filles de Nº Thomas Jordane, de Tarentaise, et leurs descendants ont possédé de ce chef des biens à Ayme et environs. En outre, la postérité de Rolet II d'Avise, mari d'Eustachie Jordane, une des filles du dit Thomas, n'a cessé de remplir en Savoie de hautes fonctions et d'y posséder des fiefs. Trois de

ses membres furent sénateurs et s'allièrent à des familles savoyardes. La sœur du dernier d'entre eux épousa Jacques de Blonay, portant à ses descendants les biens de sa branche.

TABLEAU I (1). Ne et Pi Antoine d'Avise, sgr d'Avise, qui était fils de Rolet I, fils d'Emery, fils de Rodolphe, fils d'Hugonin d'Avise. No Louis, No Beliet, No Beniface No An-Révid Pierre, vivants en 1430, morts teste le 18 avril 1499 Toine. chae de St-Ours. vivant en 1478 av. 1469 (Arch. S.S.S.). Ne ROLET II d'Avise No Jean l'aîné, No Pierre. No Louis, No Yblet, irs. vivant en 1478 (vo — (Arch. Savoie Ead.). ET (voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.) sgrd'Avise, vivanten 1430 (Arch. S.S.S.). www N° et P¹ François, cosg² d'Avise, ep. 19 Catherine, fille de N° Thomas Jordane, Il alferge des hems à Ayme le 16 novembre 1469 (de N° Thomas Jordane, il alberge des hems à Ayme. Veuf, il ep. 2° Dis N. N., vivait encore le 31 mars 1491 (Arch. Savoie, E ad.). Ne GASPARD partage, en 1498, avec son cousin Théodule, fils de Rolet II d'Avise (Arch. Savoie, E ad.), et encore en 1503 (Ibid.), avec Ne Guillanme, fils N'ANTOINE, N' UIBBAIN, N'THAIDÉ N' HUMd'Avise, ont du céder leurs droits
sur l'hôirie de leur grd' père lvivant en dane, à Humbertt, Sigismond Elus1508 et
lache, leurs cousits, fils de N' Ansoine d'Avise (leurs droits
sur l'hôirie de leur grd' père lvivant en de la
Motte (Arch. Savoie, E

Motte (Arch. Savoie, E

soine d'Avise (leurs droits)
sur l'hôirie de leur grd' père llache, leurs cousits, fils de N' Ansoine d'Avise (leurs droits)
sur l'hôirie de leur grd' père llache, leurs cousits, fils de N' Ansoine d'Avise (leurs droits)
sur l'hôirie de leur grd' père llache, leurs cousits, fils de N' Ansoine d'Avise (leurs droits)
sur l'en Berri,
d'Arch. Savoie, E

sur l'en Berri,
d'Arch. Savoie, E

sur l'en Berri,
d'Arch. Savoie, E

sur d'Arise, leigeune,
est témoin à Ayme.
rap'à son cousin
rap'à son cus
rap'à son cus
rap'à son c' B' Elleur en
rap'à son cousin
rap'à son cousin
rap'à son cus
rap'à son c' B' Elleur en
rap' à son cousin
rap'à son cus
rap' à son c' B' Elleur en
rap' à son c' B' Ell N. Humbert. N. Pierre. Clau- N. Jean- N. François- Margue- Jenne- N. Léonard. R. Jean- Char N. Claude- Clau- Dine. Boniface. Félix. Rite. Louise. Louis. Louis. Lotte. Bernard. Dine. BALTHAZARD ISABELLE. GASPARDE. ANTONIE-BARBE. CHARLOTTE-Marguerite PHILIBERTE BARBE
ép. 1º Nº Nicolas d'Avise; vier 1573,
Nº Glaude Nº Gaspard Nº HUMBERT-GASPARD d'Avise qui testa le 12 février 1634 (Arch. S.S.S.), fut père d'Antoine-Balthazard, pupille en 1634 de sa grand'mère des Granges, et mort intestat en janvier 1681. Son fils Francois-Gaspard, baron d'Avise, n'e 14 décembre 1672, ép., le 2 juillet 1708 (R. P. St-Léger), Marie Favre des Charmettes, qui vivait teuve à Aoste en 1734 (Arch. d'Arenthon), et testa le 19 mai 1747 (Ibid.) en faveur des Nº de Conzié. originales ou dument aumentuquees.

2) D'après des notes généalogiques de 1600 environ
(Arch. Mariioz). N° Sigismond aurait eu de ce mariage
deux filles, Urbaine et Françoise, qui épousèrent
respectivement N° Nicolas et Pierre, fils de
N° Humbert Cartier et vivaient en 1518.

N. B. — Le Diocèse de Tarentaise, très bon ouvrage des chanoines Richarmoz et Emprin, mentionne plusieurs ecclesiastiques de la famille d'Avise dont la plupart doivent appartenir aux rameaux cisalpins de cette maison, mais que je ne puis y ratacher avec certique:
v' Hugues d'Avise, chanoine de Tarentaise, 18 juillet 1307; 1 Georges d'Avise, curé d'Ayme, chanoine de Tarentaise le 1 et l'évrier 1509, qui résigna en 1573 en faveur de Pierre d'Avise, lequel, vivant encore en 1582 et 1605, est peut-être le même que V Pierre d'Avise, chanoine et chantre du Chapitre séculier de Tarentaise en 1609, décèdé entre avril et novembre 1636.

(1) Les archives de la Haute-Savoie mentionnent une autre religieuse de cette famille: D'e Georgine d'Avise, reçue au couvent de Sainte-Claire d'Annecy en 1574, et décédée en 1597 (Chr' Mer-cier, Notes sur les Clarises d'Annecy); elle pourrait s'identifier avec Marie-Georgine, fille de la commence de la commence de la commence (qui testa en 1589), d'un rameau valdostain que je n'ai pas inscrit ici.

N\* Rolet II d'Avise
(voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I)
ép. D''s Eustachie Jordane, fille de N° Thomas, d'Ayme. Il était décédé avant le 16 avril 1491 (Arch. Blonay).

V° GEORGES.
qualifié D° às lois en 1489 (Arch.
du dioce d'Aoste, grd châte de Tarente, ép., c. mar. du 20 juil- Jeanne.
let 1500 (Arch. Bionay), Die Claudine, fille de f. N° et Spr Claude
Sis-Marie d'Ayme le 2 octès 1537 de Verdon, D° ès droits, de la prese de St. Laurent de Cruet. Il est,
Arch. His-Savoie, E 431), Gaisant en 1503 (Arch. Savoie, E 431), codivisr de l'hoire de f. N° thomas-Jordane,
procuration à N° et P° Antoine,
son grand-père mat!, avec ses cousins, fils de N° Brançois et Antoine,
van de Prançois et Antoine,
son grand-père mat!, avec ses cousins, fils de N° Louis, mari de Pronnette Jordane,
van de Prançois et Antoine,
son grand-père mat!, avec ses cousins, fils de N° Louis, mari de Pronnette Jordane,
son grand-père mat!, avec ses cousins, fils de N° Louis, mari de Pronnette Jordane,
son grand-père mat!, avec ses cousins, fils de N° Louis, mari de Pronnette Jordane,
son grand-père mat!, avec ses cousins, fils de N° Louis, mari de Pronnette Jordane,
dance, mêre du dit Guillaume. Il est tême à Ayme, le 7 septire 1508 (filid.).
lett 901 (Arch. Blonay), ledit Urbain de Vildef, N° Humbert de Villette son fère ve Georges, ses cousins
dance, mêre du dit Guillaume. Il est tême à Ayme, le 7 septire 1508 (filid.).
lett 901 (Arch. Blonay), ledit Urbain de Vildef, N° Humbert de Villette, des biens relevant de l'archevêché de Tarente.

N° ANTOINE le Vieux. N° RODOLPHE. N°NICOLAS d'Avise, comme procur' de V° Messre Georges, de Marnix, lequel testa le 15 février 1546 (*Ibid.*). Le 4 juilson oncle ci-dessus, curé de N.-D. d'Ayme, fait à Annecy, le 2 juin 1543 (Arch. Hte-Savoie, E 427) une quittance pour fort, il est témoin à Rumilly. Il fut, dès 1567 (Pr. de Matte Blonay et Arch. S.S.S.), le Chapitre de Genève. Il fit son testament le 31 mai 1574 (Arch. Savoie, E ad.).

PERNETTE,
fille du sénat Jean d'Avise, ép. N'Pierre, chev de Malte
fills du sénat Jean d'Avise, ép. N'Pierre, chev de Malte
fills du sénat Jean d'Avise, ép. N'Pierre, chev de Malte
fills de N' Jacques de Séthenay. Elle transige, veuve, le 7 août 1859 (Arch. Morand),
comme héritière particulière de son dit
mari, avec N' François de Séthenay.
Le 4 février 1591 (Ibid.), ses frères
transigent avec ledit N' François.

M' N' LICLAS d'Avise,
p. N' N' LICLAS d'Avise,
p. de d'Avise, Montailleur, Plafarentaise.

N' PRILIPPE,
Charlotte
Philiberte
de SS. M'' et Laz", ép.
fille de N' François, sgr de
Sirier: fit, le 2 Transa [571] de S. A des 1837 (Arch. S.S.
Le 4 février 1591 (Ibid.), ses frères
transigent avec ledit N' François.

Le 4 février 1591 (Ibid.), ses frères
transigent avec ledit N' François.

No Pierre-Gaspard Rd Georges-Philippe (Avise, prêtre. Humbert. Marie. morte jeune. Cois. Nicolas, tué au siège d'Avise, de Marie. Separde, son cousin, au sujet des biens situés en Tarentaise on ailleurs, dépendant de l'hoirie de feu No Pierre de Marnix, leur bisaieul maternel. Sayoie montionent une autre religieuse de cette famille: più Georgine d'Avise, reque au couvent de Sainte-Claire d'Annecy, en 1574, et decéde en 1597 (Arm. Merchant) et l'hoirie de No Pierre de Marnix, leur bisaieul maternel. (3) Les archives de la Haute-Savoie montionent une autre religieuse de cette famille: più Georgine d'Avise, reque au couvent de Sainte-Claire d'Annecy en 1574, et decéde en 1597 (Arm. Merchant) et de l'hoirie de No Prosper de Montvuagnard et de brief d'Annecy en 1574, et decéde en 1597 (Arm. Merchant) et de Bonay, sos neveux, fils de Dib Marie d'Avise, sœu du testateur, à Nance d'Avise, sœu du testateur, à Nance d'Avise, sœu du testateur, à Nance d'Armedy et de Bonay, sos neveux, fils de Dib Marie d'Avise, sœu du testateur, à Nance d'Avise, sœu decéde en 1597 (Arm. Here) et de Bonay, sos neveux, fils de Dib Marie d'Avise, de d'Avist. Marie d'Avise, sœu du testateur, à Nance d'Avise, sœu du testateur, à Nance d'Avise, d'Avist. Marie d'Avise, sœu d'Avise, de d'Avist. Avise, feu d'Avise, sœu d'Avise, d'Avist. Marie d'Avise, sœu d'Avise, sœu d'Avise, d'Avist. Marie d'Avise, sœu d'Avise, d'Avist. Marie d'Avise, sœu d'Avi contrat du 19 juin 1647 (Arch. Blonay), avec Claude de Blonay, son neveu. Blonay. 1641 (Ib.)

N° CLAUDE de Blonay, Baron d'Avise, ép. D<sup>iis</sup> Péronne de Montvuagnard, veuve de N° Prosper d'Avise, son oncle maternel.

# AVONAY (D')

P. : de queules à la croix latine losangée au pied fourchetté d'argent, à la fasce denchée d'or brochant sur le tout (Pl. II, page 69).

AMILLE notariale originaire de Fleyrier, soit Taninge, où se trouve le hameau dont elle a pris le nom. Qualifiée noble dans la seconde moitié du xvº siècle, elle s'est, à la suite d'un mariage, transportée en Franche-Comté. Elle paraît s'être éteinte vers la fin du siècle passé.

Rollet d'Avonay, notaire, de Taninge, reçoit des actes en 1406 et 1427 (Arch. Thuiset) et 1433 (H. Tavernier, Monographie des Gets), et reconnaît en 1421 (Inv<sup>e</sup> des Arch. de Sixt) en faveur de l'abbaye de Sixt. Mort av. le 27 septembre 1460 (T<sup>e</sup> d'Eschavannes).

Ve Gabriel d'Avonay (1), moine d'Abondance, 20 février 1469 (Tes Bonnefoy). N° CLAUDE d'Avonay, secrétaire ducal, est témoin à Ripaille le 13 septembre 1453 (Tes Bonnefoy).

N. Louis d'Avonay.

comm<sup>10</sup> à terriers de la Chartreuse du Reposoir (H. Tavernier), fonda, le 15 octobre 1478 (*Ibid.*), la chapelle de Saint-Pierre en l'église de Fleyrier. Le 10 juillet 1496 (Arch. Thuiset), il est fidéj avec plusieurs gentilshommes au c. d. du Clos-Bellegarde.

Ve Mess'e Claude d'Avonay.

Ne Rolet d'Avonay,
transigent en 1565 (Arch. Hte-Savoie, min'e Cornut) avec les syndics de Taninge au sujet d'un emplacement jouxtant la halle du dit lieu.

Ne Rolet, mort av. 1580, fut père des ci-dessous :

N°-Jean-François, vivant en 1580
(H. Tavernier).

d'abord maître d'hôtel de Mgr Gallois de Regard, évêque de Bagnorea, est témoin à Clermont le 16 septembre 1582 (Arch. Hte-Savoie). Etantcapitaine and toft des Allinges, il reçoit. le 31 mai 1591 (H. Tavernier), au fort des Allinges, il reçoit. le 31 mai 1591 (H. Tavernier), au lettre de de Montvuagnard de Boège, gouv du Chablais et de (Arch. Thuiset), il fait quittance au dit gouverneur et fidelité. Les 25 juillet et 13 août suivants de Boignon, fille de (Arch. Nommé le 14° mai 1592 lieult gén' de la province de Faucigny (H. Tavernier); il gind, de Dôle, et ep., quittances dotales du 14 septembre 1591 (Arch. Monthouz), Die Claudine d'Ogier, de la vint habiter la Roche, fille de N°-Claude et de Pernette Martin. Témoin à Meussy, le 25 avril 1624 (Arch. Buffavent), au c. mar. Sales-Bellegarde. Mort sans postérité. (1) Il appartient peut-être à une famille chablaisienne homonyme, qui doit son ori-gine et son nom au hameau d'Avonay, pru- de Publier; elle habitait la région d'Evian dès 1343. Elle n'est jamais qualifiée noble.

N° CLAUDE d'Avonay,
natif de Taninge, habitant la Chaux-deCrotenay, est témoin à Thonon, au palais
tel a Pu's Bâtie, le 26 juin 1646 (Minº Peillex). C'est probablement le Claude cicontre, mari de Pierrette Moillard.

N° JEANN° CLAUDE d'Avonay,
N° Dian N° Claude Moillard, c. d. du
de Chissey, dont
de Chissey, dont
l'égilise de la Chaux-de-Crotenay (Ura).

N° Jean-Antoine et Claude d'Avonay vendirent en 1620, 1652, 1661 N° Claude sons
l'égilise de la Chaux-de-Crotenay (Ura).

N° Jean-Antoine et Claude d'Avonay vendirent en 1620, 1652, 1661 N° Antoine, mort
contre, mari de Pierrette Moillard.

N° Jean-Antoine et Claude d'Avonay vendirent en 1620, 1652, 1661 N° Antoine, mort
contre, mari de Pierrette Moillard.

N° Jean-Antoine et Claude d'Avonay vendirent en 1620, 1652, 1661 N° Antoine, mort
contre, mari de Pierrette Moillard.

N° Jean-Antoine et Claude d'Avonay vendirent en 1620, 1652, 1661 N° Antoine, mort
contre, mari de Pierrette Moillard.

# AVRESSIEUX (D')



nès ancienne famille qui a pris son nom à la localité d'Avressieux, située sur la rive droite du Guiers, entre Belmont et Rochefort. Peut-être a-t-elle une origine commune avec les Rivoire du Pont-de-Beauvoisin. Armoiries inconnues. Le Regeste dauphinois mentionne, d'après le Cartulaire de Chalais, les deux frères d'Avressieux ci-dessous :

SOFFRED d'Avressieux, mort avant 1174. Son frère Ponce dut alors vendre sa terre de li Forer, près la grange des frères de Chalais. Ceux-ci l'achetèrent moyennant 400 sols viennois et donnèrent 10 sols à sa femme Audegarde, à ses filles et à leurs maris.

PONCE d'Avressieux. longtemps après la vente ci-contre, eut un différend avec l'abbé du monastère de Chalais. Les contestants s'en rapportèrent à l'arbitrage de Guy de Ger-bais, lequel trancha le litige le 18 avril 1216. La femme et les trois fils de P'once, non nommés, intervinrent dans l'acte.

# AVRIEUX OII APVRIEULX (D') (DE APRILI)



'Armorial a consacré les pages 82 du Tome I et 208 du Tome II à la généalogie des nobles d'Apyrieulx, M. de Foras a en outre annoncé qu'on trouverait au Supplément des indications concernant une famille de Aprili existant en Maurienne dès le xir siècle. Ce que nous en savons est bien peu de chose et ne suffit même pas à établir avec certitude

la noblesse de tous les personnages dont les noms suivent :

GUILLAUME de Aprili est fidéjusseur à Aiguebelle, le 22 mai 1153 (Besson, Preuves, n° 26), pour Ponce de la Chambre et ses frères transigeant avec l'évêque de Maurienne; il est nommé après Pierre de Cuyne et avant les fils d'Ismidon de Saint-Michel.

BERNARD de Aprili était sacristain de l'église de Maurienne en 1188 (Docts Acadie de Savoie, T. II, nº 21).

ANSELME de Aprili et ses fils donnèrent à l'église d'Avrieux la maison presbytérale et plusieurs dîmes à percevoir sur leurs domaines, en 1214 (Channe Gros, Dictionnaire étymologique des noms de lieux en Savoie)

N. B. — Nous trouvons encore un JACQUES de Aprili, de Maurienne, notaire en 1340 (Arch. Thuiset), qui pourrait bien être un ancêtre lointain des d'Apvrieulx précédemment étudiés dans cet ouvrage. Les archives Savoiroux mentionnent aussi la mort, avant le 5 octobre 1487, de Jean de Aprili, de Termignon, fils de f. Jacques de Aprili alias de Martino. Le 6 octobre 1487 (bid.), les enfants du défant, savoir : Jean, Marc, Martine et Pernette, refusent la succession de leur père. Claude de Aprili, leur plus proche parent, l'accepte, en cette qualité, avec toutes ses charges, le même jour. Aucun de ces de Aprili n'est qualité.

# AVRIL (D'), D'ANNECY

COSEIGNEURS D'HAUTEVILLE.



E nom était jadis assez répandu en Savoie. De quelle province du Duché étaient originaires les d'Avril que nous trouvons établis à Annecy et bourgeois de cette cité entre 1560 et 1620? Avaient-ils des origines communes avec leurs homonymes de S'-Genix-d'Aoste? (1). Nulle indication ne nous permet de le présumer. Leur blason nous est également inconnu.

I. Ne et Spp Jean Avril ou d'Avril.

Et au d'av

II. Nº Nicolas d'Avril.
Les trois frères, qualifiés coseigneurs d'Hauteville, étaient en 1586, 1587, placés sous la tutelle de Pernette de Ville, leur mère, veuve.
N° Nicolas, D' en droit, bourgeois d'Annecy et coseigneur d'Hauteville, teste le 23 octre 1602
N° Jean d'Avril. D' en droit, bourgeois d'Annecy et coseigneur d'Hauteville, teste le 23 octre 1602
N° Jean d'Avril. Les de ville, leur mère, veuve.
N° Jean d'Avril. Les de Ville, leur mère, veuve.
N° Jean d'Avril. Les de Ville, leur mère, veuve.
N° Jean d'Avril. Les de Ville, leur mère, veuve.
N° Jean d'Avril.
N° Jacques d'Avril.
N° Jacques d'Avril.
N° Jacques d'Avril.
Les trois frères, qualifiés coseigneurs d'Hauteville, teste le 23 octre 1602
(Mss. Besson), instituant sa mère héritière universelle ; legs à sa nièce Pernette, fille de N° Nicolas, lui substituant le collège d'Annecy. Dit avocat au Sénat, il est témoin à Annecy. Le 19 mai 1615 (blid.), il it stait lieutenant lu juge maje de Genevois. J'ignore son alliance.
Arch. Hte-Savoie). Le 29 mai 1615 (blid.), il it stait lieutenant lu juge maje de Genevois. J'ignore son alliance.
Il visait encore le 8 octobre 1618 (R. P. Annecy), mais était déjà mort le 15 décembre 1620 (Arch. Haute-Savoie), sans postérité ; une part de ses biens était alors échue aux N° de Crans.

III. Dile PERNETTE d'Avril,

N. N., fille, décédée avant son père, âgée de 2 ans, le 8 octobre 1618 (R. P. Annecy).

(2) François de l'Allée, sgr de la Tournette, ayant vendu, le 20 juillet 1577 (Mss. Besson), à Nº Aymé et Bernard de Villette, frères, sgr de Chevron et Giez, coseigneurs d'Hauteville, et à leurs associables, la maison-forte, flef, vignes, terres, etc., qu'icchi François avait acquis, sous grâce de rachat, du père des dits acheteurs, pour le prix de 1.200 ccus d'or, les susdits frères Villette, par acte passé à Annecy le 2 août 1577 (Ibid.), mirent en leur lieu et place Nº Jean d'Avril, D' és droits, pour le prix de 2.000 écus d'or.

(2) [NOTE DE LA PAGE 76]. — D'après un mémoire imprimé à l'occasion d'un procès démené en 4778 devant le juge de Poligny, N° Claude-Nicolas, fils de N° Claude d'Avonay et de D'e Figurette Meillard, ép. D'e Claudie Monnoyer. Ils habitaient la Chaux de Crotenay et euren un fils, N° Almbroise, qui fut père de N° François d'Avonay, le page detait, le 15 juillet 4778, partie dans le procès auquel je viens de faire allusion. La real allusion de 173 et a la guerre de 1816 ayant détruit les archives de la famille d'Avonay, il n'a pas été possible d'en poursuivre la filiation. Quoi qu'il en soit, Jean-Fortuné-Adrien-Adolphe d'Avonay, officier d'artillerie, en garnison à Grenoble, vint en 1863 à Taminge visiter le berceau de sa famille. Virgit ans sluts tard, ayant pris sa ritate comme chef d'escadron, officier de la Légion d'honneur, il virait avec sa squir à Besançon. Hippolyte Tavernier, qui rapporte ces faits dans son Histoire de Taninge, croit qu'il fut le dernier de sa famille.

# AVULLY (D')

SEIGNEURS DU DIT LIEU, COSEIGNEURS DE CERVENS.



es nobles d'Avully apparaissent dans nos documents dès la seconde moitié du xiii siècle, établis dans la paroisse de Brenthonne en Chablais; ils y possédaient une maisonforte portant leur nom. Vassaux des Langin, ils en supportaient difficilement la préséance devant laquelle ils durent néanmoins s'incliner. On trouvera aux pages 284 et 285 du tome V du présent ouvrage des détails précis sur l'extinction de cette maison, qu'il nous a paru inutile de répéter ici.

Nous n'avons pu découvrir les armoiries portées par cette famille.

I. Mess<sup>re</sup> Pierre d'Avully, chev,
reconnaît à Langin, le 18 juin 1335 (Inv<sup>re</sup> de Genève): reconnaît encore à Coppet, le 16 février 1336 (Arch. Thuiset et Regt dauple), en faveur
du Dauphin Humbert, pour sa maison-forte d'Avully, qu'il s'engage à fortifier, et pour 10 livrées de terre. Le Dauphin l'investit en augmentation
de fief des biens féodaux jadis vendus par Ve Pierre de Greysier, prévôt de Montjoux, sans le consentement du dit Dauphin, sgr de Faucigny,
et ledit Mess<sup>re</sup> Pierre d'Avully lui fait hommage et lidélité pour les dits biens. Le 3 mars 1336 (Regt<sup>re</sup> dauph<sup>th</sup>), le Dauphin le nomme conseiller
du bailli de Faucigny. Le 30 juin 1337 (Arch. Thuiset), il est fidéjr au cont. dot. Thoi-Langin. Le 2 septembre suivant (Arch. Turin), il
reconnaît tenir du G<sup>t</sup> de Genevois des rentes, censes et usages à lui dus par des particuliers possesseurs de biens féodaux à Veigy et autres lieux,
pour lesquels ils doivent hommage au dit Comte, réservant l'hommage dù aux seigneurs de Langin et de Veigy. Mess<sup>re</sup> Pierre était déjà mort
en 1334 (Arch. Thuiset). en 1343 (Arch. Thuiset).

JACQUES d'Avully, vice-châtelain de Thonon en 1381; des Allinges, de 1402 à 1404 (Arch. camies, Turin), date à laquelle il fut remplacé par François Bovier.

Ne Jacques d'Avully, recteur (il devait y avoir autre chose que ce mot) du prieuré de Sie-Marie-de-Bellevaux, le 15 no-vembre 1392 (Inves des (inves des Litres de l'abbe d'Aulps

II. JEAN d'Avully, deau,
fils de f. Mess<sup>re</sup> Pierre, chev', passe rec<sup>re</sup> noble le 16 mai 1343 (Arch. Thuiset), en faveur
de Pierre, sgr' de Langin, qui avait la moitié de la sgr<sup>in</sup> et de la juridiction sur ses
hommes, y compris le dernier supplice. Le 16 août suivant (Ibid.), Pierre de Langin
fait reconnaître son droit à l'hommage franc et noble et à diverses redevances sur les
terres et hommes du dit Jean. Le 20 octobre 1364 (Arch. Nernieri, Jean d'Avully, deau,
est témoin à Concise. Ce doit être lui, Jean d'Avully, qui prit part à l'expédition de
Gallipoli et recut du Comte Vert, en deux fois, au cours de la campagne, un don de 50 fl.
(Bollati, Comptes de l'expédition d'Orient). Il était déjà mort en 1396 (Arch. Thuiset) (1).

JEANNE
d'Avully agit
ave son frère
en 1417? (2).

Tit Humbert d'Avully, deau,
cité à plusieurs reprises parmi les personnages faisant partie de la suite du Comte Rouge à Ripaille en 1391 (Arch. camter, Turin),
prête hommage à Rodolphe, sgr de Langin, le 13 janvier 1396 (Arch. Thuiset), manibus junctis, genibus flexis, oris osculo interveniente. Per accord du 16 juillet 1396 (Ibid.), Humbert reconnaît pre cuncit dominis en faveur du dit Langin; il avait reçu une
part de l'hoirie des nobles de Cervens, pour laquelle il devoit hommage noble et lige au C'e de Savoie. Rodolphe de Langin
Consent à cet hommage; mais si Humbert a deux fils, l'un prêtera hommage au C'e de Savoie. Rodolphe de Langin
Avec sa sœur Jeanne. il est requis, le 14 novembre 1417? (2) (Ibid.), de reconnaître les fies du sgr de Langin. Humbert ép. Françoise, fille de
N'e t l'Pièrer de Boège, sgr du dit lieu, et de Catherine de Miolans. Il avait, le 24 février 1405 (Arch. Turin), renouvelé l'hommage fait par
Messer Pièrer, son aieul, en 1337, en faveur du C'e de Savoie, pour les 10 livrées de terre qu'il possédait à Boringe, rière Machilly, mais en
réservant l'hommage du aux seigneurs de Veigy. Il teste à Avully, le 19 février 1412 (Arch. Thuiset), elisant sa sepulture au tombeau de ses
prédécesseurs, en la chapelle d'Avully, et convoquant à ses funérailles l'évêque de Genéve, les abbés d'Aully, et plus prierres de Valloy, once du testateur, et ses mâles; substitue dans tous ses donts et biens de Cervens, Nicod de la Frasse, son cousin; et, pour tous
ses autres biens, Guillaume Eymion (3), son cher cousin et les siens. Il nomme exécuteurs testamentaires : Odon, sgr de Langin, dominum
suum carissimum, Pièrre de Balleyson, son cousin; et Guigues de Rovorée, Françoise, sa veuve, agtt. le 7 septembre 144 (1bid.), avant pour
mandataire son frère Antelme, soit Terme de loège. Elle fait, le 5 octobre 1437 (1bid.), dontion à Guigome de Boège, sa nièce, de 1,000 fl.

et d'Caronne de loège, soit de l'As avec Ne Pièrre de Molaves, on son cousin; et d'ure se

IV. Die Jeanne d'Avully, héritière universelle de son père, épouse N° et Pl Pierre de Monthuiron. Elle mourut avant le 7 septembre 1414 (Arch. Thuiset). Son hoirie fut partagée par moitié entre Françoise de Boège, sa mère, et le dit Monthuiron, son mari. Ce dernier convola avec Marie, fille de N° Aymon de Châteauvieux. Du premier lit était née une fille, Catherine de Monthuiron qui épousa François de Rovorée; du second lit, naquit Jeanne de Monthuiron qui devint femme de Jean de Rovorée.

N. B. — AYULLY de Genevois. — Une autre localité portait aussi, dans le pagus gebennensis, le nom d'Avully. Située à deux lieues de Genève, au sud du Rhône, elle semble avoir donné son nom à une famille noble, apparemment distincte de celle de Chablais. Voici ce que nous avons trouvé concernant vroisembloblement set eprésentants : MAURICE d'Avully — dont la noblesse est au moins douteuse — est témoin à Genève, le 16 fevrier 1228 (Reg\* gen\*), d'une donation du C'\* de Genève au couvent de

MARITEE d'Avully — dont la noblesse est au moins douteuse — est temoin à veneve, le 10 levrier 1220 [negr gent], a une aonation du C<sup>\*</sup> de Geneve au couver Saint-Victor (bibd.) NASTRUME et GUILLAUME, feires, fils de Messes (GUICHARD d'Avully, chev', cèdent au dit couvent des terres sises à Colovrex et à Valavrans. GUICHES d'Avully et ait, en 1384 (Galiffe), chanoine de Saint-Pierre de Geneve. François d'Avully, c'hé storis, était conseiller de Geneve en 1428 (bibd.). JEAN, fils de f. Nicod d'Avully, conseiller de Geneve en 1428 (bibd.). NICOLET d'Avully, conseiller général en 1449, était membre du Conseil des Cinquante à Genève en 1457, 1458 (bid.).

AVUSY (D'). — Voir MÉTRAL D'AVUSY.

Guillaune d'Avully, deu, reconnaît, le 21 fé-vrier 1973 (Regre dauphs), tenir de Béatrix, Dame de Faucigny, toutce qu'il possède dans la paroisse du Villard (sur Boège), et lui en fait hommage lige, promettant qu'un de ses lls lui jurera fidélité.

Martin d'Avully, notaire en 1298, 1299 (Inue abbaye d'Aulps); clerc commis par l'official de Genève pour recein 1302 (Arch. Thuiset). Il agit, clerc juré de la Cour du C'e de Savoie, le 200 cetoles 1318 (Ihid.) Cour du Cte de Savoie, le 22 octobre 1318 (Ibid.).

Son patronyme est plus ou moins estropié par Bollati dans sa publication sur la croisade du Comte Vert.

Comte Vert.

(2) Cette date, 1417, est évidemment erronée. Des documents certains établissent qu'Humbert mourut avant le 7 septembre 1414. Je n'ai pu malbeureusement confronter l'analyse de M. de Forsa avec le texte original.

(3) Il y avait entre Humbert d'Avully et les nobles Eymion une parenté que je n'ai pu éclaircir-ledit Humbert, ainsi que Jean d'Orlier et Jean Eymion, damoiseaux, reclamèrent l'hoirie de R' Messr Jordan Eymion, et entamèrent à cette fin des procédures en 1335, 1300, 1301. Ils furent finalement dévolués. Le 4 juillet 1338 (Arch. Barrioz), Humbert d'Avully ratible la vente faile le jour même par N- Jacques Eymion à N- Pierre de Monthouz de divers tributs dus par des habitains d'Ammeç-le-Vieux.

Dom VULLIELME

N° PIERRE d'Avully,
mort av. 1340 (Inure abbaye
d'Aulpis). N° Amphilésie,
sa veuve, est alors condamné à payer à Dom Vullielme
ci-contre, son beau-frère,
une pension de 60 florins.

70.0.0.0.0.0.0.0.0.0

JACQUEMET d'Avully, deau, témoin à l'accord de son neveu Humbert av. Rodolphe de Lanign, le 16 juillet 1396 (Arch. Thuiset); premier substitué avec les siens au testament du dit Humbert, substitué avec les siens au testament du dit Humbert avec les siens au testament du dit l'umbert avec les siens au testam substitue avec ies siens au testament du dit Humbert, en 1412 (Ibid.). Lui ou un autre Jacquese d'Avully est Jean et de témoin à Thonon en 1391, 1392 (Ibid.). Il déchange en 1406 (Ibid.) une pièce de terre contre un pré à Maugny, où il demeure, ledit pré frelevant du prieuré de Draillant. Ne Jacquemet fut, le 29 octobre 1419 (Ibid.), témoin à Châtillon-de-Michaille au c. mar. Langin-La Palud.

d'Aulps).

JACQUEMET
d'Avully,
n°e, agit le
4 août 1378
(Arch. cam'es, Turin);
(Inw\* de
1 Tabbaye
d'Aulps).

Egr JACQUEMET,
receveur des exte du
n°e, agit le
4 août 1378
(Arch. cam'es, Turin);
p. 281, il est identifiée action nullement décharité de l'abbaye
d'Aulps).

Mess\* Jean d'Avully, chev,
mortav. 1422. Dans la généalogie des Rovorée (T. V,
se porte,
p. 281, il est identifiée action nullement décharité d'estait proc' fiscal de
faucigny le 22 août
1396 (Inw\*de l'abbaye
d'Aulps).

Mistralis d'Avully.

ÉTIENNE d'Avully, fils de feu Jacquemet, vend, le 17 février 1423 (Arch. Savoie, E add.), une terre sise au-dessus du village de Maugny; acte passé à Thonon, en la maison de Messre Pierre de Bloage, chev, sgr de St-Paul. Il est probable, mais non certain, qu'il est fils de cerome cetain, qu'il est fils de ce de Jacquemet.

Françoise d'Avully Pierre de Negre probable de Negre Le 13 janvier 1396, avec Ne et Pi Jean de Boège, très probable fils de com de Negre probable de Langin, avec qui elle avait un discontration certain, qu'il est fils de cerome contrain qu'il est fils de cerome de Negre probable de Langin, avec qui elle avait un discontration certain, qu'il est fils de cerome de Negre probable de Langin, avec qui elle avait un discontration certain, qu'il est fils de cerome de Negre probable de Langin, avec qui elle avait un discontration certain, qu'il est fils de contra la juridiction d'Avully. Elle teste, veuve le 18 avril 1422 (Arch. Genève); substitue à ses cohéritiers univers de Jacquemet.

(4) Jacquemette fut, le 2 août 1447 (Arch. Thuiset), déboutée de ses plaintes contre le sgr de Langin qui avait juridiction supérieure sur les hommes d'Avully. Pour subvenir avux frais d'un procés avec Louis de Langin, elle vendit, le 21 mars 1460 (Arch. Thuiset), à Jean de Montfort, des hommes, hommages, tailles, servis avec les files sur lesquels ils sont dus, de son pur et franc alleu, situés sur les paroisses de Boège, Burdignin, Saxel, Bonne, Habère, Filinge et du Fresney, a elle donnés par N° Jean de Boège, son f. père, en son dernier testament, en dessous du mont de Langin et dans toute la combe de Boège, jusqu'à Saint-Jooire.

JEANNETTE AYMONETTE JACQUEMETTE

JEANNETTE AYMONETTE JACQUEMETTE
de Boège
de Boège de Boège (4) ép. he Boège (4)
ép. N° Pierre colta unia de leur mère en 1422. de p. he, avant 1409,
Voisin
et mourut av. cois de Neuecelle; 2° Jacques de dit Piquet; 2° Triact
42º, laissant Rovrée.
un fils, Humhert Voisin. Humbert Voisin, leur neveu, cohéritiers chacun pour
un quart de Françoise d'Avully, leur mère et grand'mère.

# AYBLOT



AMILLE de Lorraine où, paraît-il, elle était déjà noble. Nous ignorons ses armoiries et l'orthographe exacte de son nom : on trouve diverses formes, Ayblot, Eblot, Heyblot, etc., dans les documents savoyards. Un de ses membres, officier au service du Roi de France, ayant contracté successivement deux alliances dans notre pays, s'établit à Rumilly. De ces deux mariages, il n'eut que des filles ; j'ignore leur destinée.

JEAN Ayblot, de Bar-le-Duc en Lorraine.

N\* François Ayblot, Eblot ou Heyblot,
lieutenant de cavalerie dans le régiment de Rochecourt, ép. 1\*, le 26 mai 1710 (R. P. Rumilly), D<sup>ile</sup> Anne-Marguerite de Bracorens, qui mourut,
âgée de 33 ans, le 10 avril 1714 (*Ibid.*). François ép. 2\*, avant 1717, D<sup>ile</sup> Jeanne del Bene ou d'Elbène, fille de f. N\* Claude-Louis, sgr de
Blanlys, et de D<sup>ile</sup> François Favier. Il obtint, le 18 août 1727 (Mss. de la Bibliothèque du Roi, à Turin), des Lettres déclaratives de noblesse.
Il vivait à Rumilly avec sa deuxième épouse en 1731 (Arch. Savoiroux).

MARGUERITE,
baptisée le 11 novier 1713 sépult.le 11 avril 1717(Ibid.),
(R. P. Rumilly. à l'âge de 3 ans. (Ibid.), à a l'âge de 3 ans.

SEIGNEURS DU DIT LIEU

INMAVIGNE, hameau de la paroisse de Jongieu, au mandement d'Yenne, a donné son nom à cette famille que nous y trouvons établie dès le xiii° siècle. Sans les riches archives du château de Lucey, nous saurions d'elle bien peu de chose. Mais les analyses qu'en a laissées M. de Foras nous ont permis d'en établir une filiation qui, malgré des lacunes considérables, des incertitudes, — et peut-être même des confusions bien difficiles parfois à éviter —, donnera à nos lecteurs une connais-

sance générale de cette ancienne maison. Ses armoiries sont inconnues.

fait, le 18 juillet 1311, à Jongieu, un accord avec Pierre, fils de f. Bernard de Mareste. Le 18 mai 1324 (Arch. Turin), il est témoin à Chambéry. Le 22 novembre 1329 (8<sup>th</sup> des Fiefs), il reçoit investiture et fait hommage pour les droits féodaux qu'il tient au mandement d'Yenne. Il ép. Catherine, fille de Luyset de Lucyy. Par testament du 29 juillet 1315, les dits époux ont assigné à Béatris Bertrand, leur belle-fille, en garantie de sa dot, des cens et revenus à Lucey et Aymavigne. Jean était déjà mort en 1338.

Relx Messre BERNARD

Guicox d'Aymavigne, deau,
donataire de sa mère, 4 octobre 1321. Il ép. Béatrix, fille de f. Messre Jean Bertrand de Chamousset, chev, et mourut
avant 1331. Béatrix, veuve du dit Guigon, remariée avec Jean Yssuard de Cou, deau, céde, le 24 février 1338, à Guillaume
de Chevelus ses droits provenant de l'assignation ci-dessus, ainsi que ceux provenant de l'asculus de plusieurs lidéjusseurs.
Le 27 juillet suivant, ledit Guillaume, à Chambéry, fait cession des dits droits à Jacquemet de Chevelu, deau.

MARTIN d'Aymavigne, naturel, témoin de la donation faite en 1321 par Catherine de Lucev à Guigon d'Aymavigne

GUYONET d'Aymavigne, dit Luyset, d'Arbin, est témoin au Chaney, près Montmélian, le 29 août 1414 (Arch. Savoiroux). 1414 (Arch. Savoiroux). Un de ce nom ép. Péron-nette, fille de Péronnet de la Pierre (note sans date aux Arch. Marlioz) et fut père de deux fils, Jean

JEAN d'Aymavigne, deau, est, le 25 janvier 1362, témoin à Chanaz, et, avec Pierre Yssuard de Cou, son frère utérin, le 24 février 1365.

Louis de Chevelu, mari de sa fille Claudine. Le 6 février 1409, des cens é Galiste, le que le son per de l'Aymavigne. Le 18 mary le que le l'Aymavigne. Le 18 mary le 18 ma

No Jean et Pierre, fils de feu No Pierre d'Aymavigne, cosgr du dit lieu.

No Jean et Pierre, fils de feu No Pierre d'Aymavigne, ainsi que No Humbert, leur oncle, sont au nombre des seigneurs savoyards qui, vers 1430 (Capré), prétèrent hommage et fidélité au Duc Amédée VIII. Les dits frères, ainsi que leurs mâles, sont substitués à No Jean et Jacques, leurs cousins germt, fils et hêre un'el du dit N Humbert d'Aymavigne, qui feu nome aussi escrée testre a non test du 20 janv 1441 (Tad l'Eschaves).

C'est probablement lui, No Jean d'Aymavigne, qui feut, le 22 juin 1429 (Arch. Côte-do'Or), nommé châtelain de Saint-Germain et de Saint-Rambert, et le demeura jusqu'en 1439 (Bbid.), y joignant depuis 1431 (Ibid.) les fonctions de bailli de Bugey, Novalaise et Valromev, Le 2 juin 1435 (Arch. de Giez), No Antoine de Montferrand, cosgr'du dit lieu et sgr'd 'Attignat, lui vend tous les servis, rentes, hommes, hommes, etc., qu'il a rière les paroisses de Torcieu, Saint-Bambert, etc., et même sa maison-forte de Montferrand et appartenances, rière Saint-Germain d'Ambérieu. No Jean d'Aymavigne, lequel sobre 1448 (Arch. Troches). Le 29 iuni 1445, des biens à Lucey et Saint-Jean-de-Chevelu. Le 16 octobre 1443 (Str des Fierfs), Louis de Savoie investit ledit Jean d'Aymavigne, lequel acheta encore en 1441, 1443, des biens à Lucey et Saint-Jean-de-Chevelu. Le 16 octobre 1443 (Str des Fierfs), Louis de Savoie investit ledit Jean d'Aymavigne, lequel acheta encore en 1441, 1443, des biens à Lucey et Saint-Jean-de-Chevelu. Le 16 octobre 1443 (Str des Fierfs), Louis de Savoie investit ledit Jean de la juridiction omnimode sur 29 feux en la paroisse de Jongieu. Mort avant 1445. mode sur 29 feux en la paroisse de Jongieu. Mort avant 1445.

Nº ANTOINE d'Aymavigne vend, le 24 mai 1469, à son frère Michel, sous grâce de rachat, un pré jouxtant le lac de Chevelu. Je pense que c'est lui, N. Antoine d'Ay-mavigne, de Saint-Germain d'Ambérieu, qui vend, le d'Ambérieu, qui vend, le 23 mai 1478 (Tes d'Eschav<sup>nes</sup>), des biens indivis avec ses cousins germains, Jean et Guillaume d'Aymavigne (2).

d'Aymavigne, témoin à Yenne le 28 avril 1480 (Arch. Thuiset) et, le 29 novembre 1485 (Ibid.), au

ANTOINETTE, CATHERINE, vivantes en 1456.

fait, le 3 octobre 1470, un accord avec N° François de Chevelu, à propos d'un certain moulin que Michel aurait dédifié sans en avoir le droit. En 1489 (Arch. Saumont), deux sentences du Conseil d'Etat commirent au Duc en échute la juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, avec dernier supplice, que tenaient à Aymavigne Nes Michel et François de Molon, sa femme; le Duc les inféoda en 1490 (Ibid.), à Antoine de Saumont. Michel, cosgr d'Aymavigne, reconnaît, le 22 septembre 1492, les biens dont son père avait été investi en 1443, 1445, et en vertu de l'inféodation du 10 (diais 16) octobre 1443 en faveur de son père de l'omnimode juridiction sur 29 feux à Jongieu, pour un quart indivis avec N° Antoine, son frère, Pierre, son oncle, et Jacques, son cousic. N° Michel, de Jongieu, dioc°s de Belley, teste le 144 novembre 1498 (Tes d'Eschavare), étant marié dès 1464 à D<sup>ite</sup> Françoise de Molon, qui sera usufruitière ; fait à Aymavigne.

sera usufruitière ; fait à Aymavigne.

N\* ALEXANDE d'Aymavigne ép. Die Philiberte de Mousy, fille de Nº Jean, ser de Lupiny (Procédures, Te Vulliod), mère des enfants ci-dessous. Le 20 décembre 1519, N° Alexandre vend à N° Dame Marguerite Bonivard, veuve de N° et P' Antoine de Saumont, des cens et revenus dus par des hommes d'Aymavigne, paroisse de Jongieu; fait ud itt lieu, dans la maison du vendeur. Il agit encore le 2 février 1529.

CLAUDINE.

Son père lui lègue 10 fl. en plus des 1.000 qui lui seront constitués en dot lorsqu'elle se mariera. Elle ép., avant 1517, Nº Louis Bichard de Change, de Claude. Chanaz, f. de Claude, filiaster du testateur.

Nº Louis d'Aymavigne, institué héritier universel par son père testant en 1498. Le 20 novembre 1510, il vend à Marguerite Bonivard, femme Le 20 novembre 1510, il vend à Marguerite Bonivard, femme du sg' de Saumont, des biens à Lucey sous grâce de rachat. Il est témoin à Billième le 26 février 1524. Le 12 mars 1528, il cède le droit de rachat précité à son beau-flis (*filiaster*), N. et 63 Philippe de la Balme, sg' de Montchalin, qui le cède, le 16 juin 1529, à Claude de Mareste, sg' de Lucey et de Chevelu. Témoin à Lucey le 2 février 1529 avec N° Alexandre ci-contre, au c. mar, postnuptial Blonay-Mareste; et encore au même lieu, le 27 juin 1533 au testament de N° François Vulliod (*alias* Bozoran), be' d'Yenne et sommeiller ducal. Beczon), bgs d'Yenne et sommeiller ducal.

seau quand elle se maelle se ma-riera. Elle ép. Nº Antoine d'Oncieu de Chimillieu, fils de Nº Jean (3).

No JACOUES

contr. mar. Che velu-Luvrieu. De qui est-il fils?

Nº PHILIBERT Nº PIERRE d 'Aymavigne. d'Aymavigne, père du donné

Ne Micuel d'Aymavigne, châtelain de Seyssel, figure dans la liste des débiteurs du marchand drapier Ducrest, d'Annecy, établie à la mort du dit Ducrest, en 1552 (Arch. Hte-Savoje). Il ép. Die Gabrielle Odinet, fille de N' Eynard et de Gabrielle Brunet. Veuve du dit Michel, elle fait, le 31 oct<sup>lee</sup> 1564 (Arch. Manuel), donat<sup>n</sup> de ses biens à N• Jacques Odinet.

N. d'Aymavigne fut en litige avec les fils de Nº François-Gabriel de Mouxy, à propos de l'hoirie de Philiberte de Mouxy (Tes Vulliod).

(1) On trouve aussi les formes: Emavigne, Aimavigne, et même: de Mavigne!
(2) Serait-ce lui, Antoine d'Aymavigne, dont une fille, prienommée Renaude, était en 1488 — d'après une vieille génir- des Arch. Martioz — femme de Guillaume, bâtard de Clermont, sgr d'Intebise (?) en Dauphiné?

N. B. — Toutes les mentions inscrites dans ce tableau (p. 80-81), sans indication d'origine, sont extraites des analyses des archives du château de Lucey, faites par M. de Foras.

Jean d'Aymavigne, deau.

Jean et Hugonet, deau, frères, fils de f. Pierre d'Aymavigne, avec Étienne ci-contre, étaient en procès avec les hoirs de Berlion de Chevelu et avec Jacques de Chevelu au sujet de pâturages que les dits d'Aymavigne disaient leur appartenir. Le dimanche avant la Saint-Antoine 1287, les parties décident de laire régler leur différend par des arbitres et choisissent pour cela le prieur d'Yenne, l'official de la cour de Belley, Antelme de Saint-Jeoire, chamarrier de Belley, et Messer Bernard de Belley.

Un Jean d'Aymavigne est fidéjr, le 27 janvier 1297, pour Guillaume de Lucey.

JEAN d'Aymavigne, Hugon d'Aymavigne, deaux, frères, en leur nom et de leurs hommes d'Aydeau, freres, en feur nom et de feurs nommes d'aj mavigne et de Jongieu, font, à proposde la possess de certas terres, un accord arbit, à Yenne, 24 févr 1306, avec Guillermet, fils de f. Jacques de Chevelu, chevr.

Pierre d'Aymavigne, deau, mort av. 1287.

Bernard ou Bernardet d'Aymavigne, deau, arbitre et lidéjr, 27 janv 1297, pr son frère Jean ci-contre. Le 18 mars suivant à Chanaz, il alberge un moulin à Lucey. Il est, le 29 octre 1301, tém à des rec<sup>ces</sup> pous biens à Jongieu. Mort av. 1310.

Jean d'Aymavigne, dit Molun, fils d'Etienne, choisit, le 27 janvier 1997, des arbitres pour régler un litige avec Villelme de Lucey, deau, au sujet d'un jambon de redevance annuelle qu'il doit à ce dernier.

Hugon d'Aymavigne, Jean d'Aymavigne, fils de Bernard, qui était fils d'Etienned' Aymavigne, sont tém', le 4 octive 1321, à Aymavigne, d'une donen faite par Catherine de Lucey, femme de Jean d'Ay-mavigne ci-contre, à Guigon d'Aymavigne, leur fils.

LUYSET d'Aymavigne, deau, fils de Bernard, laude, le 22 septembre 1310, une vente de biens mouvant de son fief. Le 30 octobre 1323 (Arch. Cour, Turin), il fait hommage pour des biens sis à Montmélian. Le 9 juin 1331, il est témoin au c. mar. de Guigonet de Saumont avec Guillemette de Chevelu. Mort avant juillet 1344 (Arch. Cour, Turin).

Ve Hugon V. PIERRE d'Aymavigne, prieur de Bel-levaux en 1396 (Notes aux arch. Marlioz). d'Aymavigne, moine à Haute-combe, 24 déc<sup>bre</sup> 1356 (Mémoires S. H. A. S., 1861).

Jean d'Aymavigne, desu,
reçoit investiture, le 14 juillet 1344 (Arch. Cour. Turin) pour la part de fief qu'il a eue en héritage de
f. Ne Luyset, son père. Il ép. Isabelle, fille de Ne Emeric de Mareste, et fit, le 13 mai 1357, dans sa
maison-forte d'Aymavigne, quitte de la dot et du busseau de sa dite épouse; tenoin à Yenne, le
20 janvier 1372. Le 27 juin 1373, il investit, denn Galiffet, dit Petitjean, de Lucey, du quart du port de
Lucey, dont une moitié meut de son lief et l'autre du fief de Berlion de Chevelu, chev. Le 13 septire 1390,
if ait un accord avec ledit Berlion. Le 10 mars 1399, il l'investit de biens par lui acquis à Aymavigne
et en reçoit les laods. Mort avant 1404.

FRANÇOISE,

femme de

HUMBERT d'Aymavigne, deau, et plere de de f. N° Pierre d'Aymavigne, de placés sous sa tutelle, laudent en 1425 une vente de biens mouvant de leur fief. N° et p° Humbert d'Aymavigne, de Jongieu, au diocèse de Belley, est légataire, le 5 août 1438 J. Létanche, Châteaux d'Yenne et des environs au test de N° Jean de la Mar. Il teste le 20 janvier 1441 (Te d'Eschavannes): il veut être sépulturé au tombeau de ses prédécesseurs, en l'église du monastère d'Hautecombe. N° Claudine de Mécorax, sa femme, sera usufruitier de ses biens et tutrice de leurs enfants et de leurs parts des biens patrimoniaux situés aux mandements d'Yenne, Chanaz, Aymavigne, Chautagne et ailleurs; fait à Aymavigne, dans la maison du testateur.

Ve CLAUDE d'Aymavigne. ine du couvent d'Hautecombe,

Ve ANTOINE

No FRANCOIS

Nº Jacques d'Aymavigne, est nommé cohéritier universel par son père de tous ses autres biens, en 1441, comme aussi de Claudine de Mécoraz, situés au delà du canal de Savière et du ac du Bourget, en Chautagne et lieux circonvoisins; il est, avec ses mâles légitimes, substitué à son frère Jean. C'est probablement lui, Nº Jacques d'Aymavigne, de Mécoraz, qui est témoin, le 8 juillet 1480 (Arch. Thuiset), au contrat dot. Mécoraz-la Fléchère, et, le 17 août 1486, de la quittance dotale (Ibid.). Ne Jacours d'Aymavigne.

d'Aymavigne, sontdestinées par leur père à la vie relig<sup>20</sup>. ritier univi de son père en 1441. Il aura tous les biens du testateur situés en deçà du lac du Bourget aux mandis d'Yenne, Chanaz, Aymavigne et lieux circonvoisins. Il est substitué à son frère Jacques

No JEAN

No Antoine de Muris deau de Muris, deau, aura 6 florins d'or outre les 600 fl. à elle constitués dans son cont. dotal. Elle est subs-tituée par le test<sup>1</sup> de son et aux enfants mâles légi-times du dit Jacques. leur défaut, les filles de

GUIGONNE, JEANNE,

d'Aymavigne, moine bénédictin à Ambronay, recevra 100 florins nubile: elle est bénéfice.

(3) C'est par erreur qu'au tome IV, p. 291 de cet ouvrage, Jeanne est dite fille au lieu de sœur de N. Louis d'Aymavigne.

20.0.0.0.0.9 No JEAN N. GUILLAUME N° GULLAUME N° JEAN
d'Aymavigne,
cousins germains de N° Antoine, fils
de f. N° Jean d'Aymavigne, vendent des
biens indivis avec lui le 23 mai 1478
(Tre d'Eschare). Tous deux sont dits
feu dans un acte du 4 avril 1528 l'arch.
S. S.) où N° Jean est appelé N° Jean d'Aymavigne, de Grammont.

Il fut père des enfants ci-dessous :

No ANTOINE Nº CLAUDE d'Aymavigne d'Aymavigne, de Mécoraz, est témoin à Montmélian est témoin 1er juin 1493 (Arch. Thuiset), avec Nº François d'Aymavigne, de Seyssel.

Nº FRANÇOIS, Nº RAYMOND, d'Aymavigne, de Seyssel, sont nommés dans un acte du 29 avril 1528 (Arch. Pelly) comme ayant agi auparavant ; probablement alors déjà décédés tous les deux.

d'Aymavigne (de Mavignia), peut-être le même que François ci-con-tre, est nommé dans les abornedécédés tous les deux. Nº François d'Ayma-vigne, de Seyssel, y fut témoin, le 1cr juin 1493 (Arch. Thuiset), avec Nº Antoine d'Ay-mavigne, de Mécoraz. Ne Raymond d'Aymavigne, de Seyssel, ép.
Dilo Louise N. (note
aux Arch. Marlioz). ments d'un acte

JEANNETTE aura 400 florins

pour se marier lorsqu'elle sera

N° PIERRE d'Aymavigne
ép., cont. mar. du 7 mai 1496 (Arch.
S. S. S.), Dils Antoinette, fille de
Messér Pierre de Longecombe, ser du
dit lieu. Celle-ci, veuve, se refusait, vu les nombreuses donations à elles faites dans ledit contrat
par son feu mari, à relâcher à sa belle-sœur Jeanne,
veuve de N° Jean Chambon, l'hoirie de f. N° Jean
d'Aymavigne, de ses trois fils et même de f. N° Guillaume d'Aymavigne.

N° Jean, N° JACQUES,
morts sans postérité av. 1528.

Seigneur des C
ransige en so
représentée pa
arbitres: N° Guillaume d'Aymavigne.

Regnauld) (4).

N° JACOUES.
Ostérité av. 1528. (probabl' celle dite de Grammont, vivantien 1565, dans des notes des Arch.
Marlioz), veuve de N° Jean Chambon (Chambonis), réclamait à Dile Antoinette de Longecombe, veuve de N° Jerre d'Aymavigne, son père, de N° Pierre,
Jean et Jacques, ses frères, étencore de f. N° Guillaume d'Aymavigne, son père, de N° Pierre,
Jean et Jacques, ses frères, étencore de f. N° Guillaume d'Aymavigne, l'unibert des Clets,
seigneur des Clets, maître d'hôtel du Comte de Genevois, oncle et proc' de ladite Jeanne,
transige en son nom. à Chambéry, le 4 avril 1528 (Arch. S. S. S.) avec Antoinette,
représentée par N° Pierre de Longecombe, son père, chambellan et conseiller ducal;
arbitres: N° Jean de Bouvens, Claude de Mareste, chambellans et conseiller ducal;
spe M° Philippe Agnetis et Jacques Chambonis, juristes, et N° Louis d'Aymavigne, agnat
de ladite Jeanne.

N° ANTOINE d'Aymavigne, de Mécoraz, p<sup>10</sup> de Serrières en Chautagne, démenait procès avec les frères Clavé les 15 mars, 11 mai et 3 juillet 1635 (Arch. Savoie). Il mourut av. 1662 (Arch.

(i) Il semble qu'il ait eu un fils, N° Janus d'Aymavigne, qui est nommé dans un acte du dit procès, 11 mai 1635 (Arch. Savoie). On trouve encore en 1715 (Masse, Histoire de Chautagne). à Vorray, près Mécoraz, François, Anteline et Marc d'Aymavigne, simples cultivateurs, issus probablement de souche illégütme.

N° JACQUELINE d'Aymavigne ép. N° Philibert de Motz. Elle est mère de 1640 à 1650 (Mss. Chapperon); légre au testament de sa sœur Andréanne en 1662.

N° ANDRÉANNE d'Aymavigne
ép. N° François de la Charnée, capitaine au préside de
Montmélian. Elle teste le 1° décembre 1662 (Arch.
Regnauld), instituant héritière universelle Marie, fille de
Lovanel; 2° le 15 février 1659 (Mss. Véthier),
N° Claude - François de Mouxy, sgr de Mollens?,
L'M Aymé Collomb. sa cousine, ve de Mê François Coste.
Sépulturée le 11 juil 1677 (Mss. Chapperon) à Chambéry.

6. vol., liv. VI. fenille III.

AVBIL (D') OH D'APVRIL (DE APRILI), DE SAINT-GENIX-D'AOSTE.

P. : d'or au bâton torsadé de sable posé en fasce très abaissée et supportant à dextre un oiseau du second, becqué et membré de gueules, la tête tournée à dextre; et à senestre un rameau feuillé de sinople tenu par un senestrochère de carnation vêtu de gueules et mouvant du côté senestre de l'écu (Pl. II, p. 69).

N. B. — Ce blason était, en 1868, assez grossièrement sculpté et peint sur un panneau de boiserie dans le salon de l'ancienne maison familiale des nobles d'Avril, à Saint-Genix-d'Aoste. Peut-être y subsiste-t-il encore. Ce sont, on le voit, des armes parlantes.



'ASSEZ nombreux renseignements seront aujourd'hui utilement ajoutés à la généalogie déjà parue de cette famille aux pages 83 et 84 du premier volume de cet ouvrage. La plupart ont été extraits en 1868 — trop tardivement pour être publiés — des registres

paroissiaux de Grésin et de Saint-Genix-d'Aoste par M. le curé de Grésin et par M. Louis-Henri d'Avril (degré X) et communiqués à M. de Foras, qui les a classés dans ses notes préparant le Supplément.

Les d'Avril sont, comme notaires, très anciens dans la région du Pont-de-Beauvoisin : Jean Aprilis y est, le 15 février 1327 (Arch. Haute-Savoie), témoin au contr. mar. de Françoise Rivoire, fille d'Humbert, deu, sgr de Preyssin, avec Richard de Bocsozel, deu. Le même écrit et signe un acte le 24 février 1358 (Arch. Lucey). Spr HUMBERT Aprilis, de Saint-Genix, et disct PIERRE, son fils, reçoivent, le 16 mai 1439 (1bid.), procuration de N° Pierre Ravays.

A la page 556 du T. V. j'ai fait observer que Hugues, déjà notaire en 1443, ne peut être le même Hegles qui agit en 1529.

A la page 556 du T. V. j'ai fait observer que Hugues, déjà notaire en 1443, ne peut être le même Hegles qui agit en 1529.

La noblesse de ce degré est très douteuse : recevant une investiture pour Louis de Foras, se' de Murs, le 20 novembre 1496 (Arch. Troches), Hugues d'Aril, notaire, n'est pas qualifié noble. Et dans l'acte du 13 juin 1532 (T= d'Eschave) où son fils, Ne Etienne est témoin à Saint-Genix, il y est dit fils d'Egré Hugues Aprilis, notaire.

Suivant M. l'abbé Bernard, curé de Saint-Pierre-de-Soucy et grand dénicheur de documents, N° ETIENNE d'Avril ép. D<sup>116</sup> Françoise de la Ravoire ; je ne serais pas surpris que ce nom fût plus exactement traduit : Rivoire ; la confusion entre ces deux patronymes, écrits parfois en latin de semblable manière, est facile. La noblesse d'Etienne est certaine : Guichenon (*Bresse et Bugey*, p. 605) dit qu'il fit le fief, le 29 avril 1536, pour des rentes qu'il tenait à Saint-Genix et ailleurs.

N. JEAN, mort à 90 ans environ, fut, le 21 juillet 1633 (R. P. Grésin), enseveli dans l'église de Grésin, devant la chapelle de Saint-Antoine.

Ne Jean eut une fille, Antoinette, marraine en 1632, 1640, 1680 (R. P. Saint-Genix). — A ce degré se rapportent probablement : Ne Lairent d'Avril, témoin au 2º mariage de Gaspard. Ce Laurent est, en 1676 (Ibid.), qualifié lieutenant de la colonelle en l'Escadron de Savoie; — Judith, femme de Gaspard de Mareste de Montfleury, morte à 70 ans, le 10 décembre 1655 (R. P. Grésin); — Joseph, capucin à Chambéry, qui bénit un mariage le 19 mars 1682 (R. P. Saint-Genix); — Françoise, sépulturée le 19 octobre 1660 (Ibid.), en la chapelle Saint-Joseph; — Reixe ou Reixe, veuve de f. Ne Antoine Treppier, avocat au S. S. S., morte à 70 ans, sépulturée le 24 décembre 1675 (Ibid.) à la chapelle Saint-Joseph.

Degre V.

Rexéz, veuve du chirurgien Comte, convole, le 18 février 1607 (R. P. Saint-Genix), avec le St Benoît Courtoys, de Novalaise, et mourut à 60 ans, le 17 juin 1707 (Ibid.).—R4 Messt Lachent, déjà curé de la Motte et chanoine de Belley, bénit un mariage en 1676 (Ibid.).—Philipert (c'est, je crois, le vrai nom, quoiqu'on trouve une fois Philippe); sa femme Catherine, seur de N. Claude Commène qui fut témoin à leur mariage, meurt le 15 septembre 1689 (R. P. Grésin).—Gasparde fut baptisée à Chambéry, le 1st janvier 1662 (Mss. Chapperon).—Jeane fut baptisée le 24 février 1664 (Ibid.).—Isabelle est marraine en 1685 et 1745 (R. P. Sain-Genix).—Il y eut encore du premier lit de Gaspard: Marie, baptisée le 29 septembre 1639 (R. P. Grésin), et Gaspard, baptisé le 3 juillet 1644, mort le 31 octobre 1646 (Ibid.).

Degre VI.

LABRENT mourut le 3 avril 1772 (R. P. Grésin). Il eut au moins cinq sœurs: Antoinette, baptisée le 16 février 1691 (Ibid.); —
Françoise, baptisée le 18 octobre 1695 (Ibid.), morte le 5 mars 1756 (Ibid.); — Garrielle, baptisée le 24 septembre 1696 à Chambéry
(Mss. Chapperon), qui ép. le s' François Dubost et vivait encore en 1733 (R. P. Saint-Genix); — Anne, née le 28 octobre 1697 (R. P. Champagnieu), morte en 1707 (R. P. Saint-Genix); — et Elisabeth, posthume, née le 12 février 1700 (Ibid.).

Die Francoise, baptisée le 31 janvier 1751 (R. P. Grésin), morte, veuve du s' Joseph Farconnet-Duvernay, le 3 février 1829, à 78 ans (bbid.).

## Page 84. - Degré V.

BERTHAND, baptisé le 17 décembre 1645 (R. P. Grésin), maréchal des logis de la maréchale de l'Escadron de Savoie en 1676 (R. P. Saint-Genix), mourut à 55 ans en 1701 (*Ibid.*). Il n'a donc pu être tué à la bataille de l'Assiette, qui eut lieu, au surplus, non en 1719, mais exactement le 19 juillet 1747, soit cent un ans, huit mois et deux jours après le baptême du dit Bertrand 1219.

Degre VI.

GASPARDE est marraine en 1745 avec Disci GABRIEL d'Avril (qui appartient peut-être à cette génération) (R. P. Saint-Genix). — Victor, lieutenant en 1720 (Ibid.), capitaine en 1737 (Ibid.) au Ri provincial de Tarentaise, ép., le 24 juillet 1730 (R. P. Champagnieu), Marguerite Munet, fille de Jean-Baptiste et de Gasparde Comte. D'après une note, sans référence, du Comte Amédée de Foras, Victor « a dù avoir encore deux autres femmes : Anne Gaudet et Anne Barbier». — Elserte, omise à ce degré, est une fille de Ne Bertrand, déjà en 1686 femme de Mc Claude Bidal, curial de Saint-Genix. Veuve en dernières noces de François Detillier, elle mourut le 6 septembre 1734 (R. P. Saint-Genix). — D<sup>the</sup> Rexée d'Avril, veuve de Gaspard Goybet, morte le 16 janvier 1773 (R. P. Grézin), appartient peut-être à cette génération.

Degre VII.

JOSEPH serait-il celui de ce nom, cadet au Régiment de Savoie, qui est, le 15 janvier 1767, parrain à Grésin (R. P. Grésin)? —
A l'article de Clature-Garrelle (Bigne), supprimez: « selon toute probabilité». L'identification est confirmée par les R. P. de S-Léger
relatant le 2º mariage. — Victor eut encore trois files omises au T. 1 de cet ouvrage: Gasyatare qui ép., en 1752 (R. P. Saint-Genix),
es "Claude Perdan; — Maricurente, née en 1737 (Ibid.) et ANR qui ép. le 28 avril 1761 (R. P. Grézin) le s' Joseph Berthier. — Je
trouve encore une ANR, épouse en 1745 (R. P. Saint-Genix) de Claude, fils de f. Gabriel Bourget. Elle serait, d'après les notes de
M. Louis-Henri d'Avril, fille de Claude-Gabriel, ce qui est chronologiquement impossible.

N. B. — Cette famille est actuellement éteinte : M. Edouard d'Avril, fils ainé de Louis-Henri, fut un peintre de talent et mourut sans lignée; son cadet, Emile-Léon, fut un général distingué et ne laissa qu'une fille mariée à M. de Malvin de Montazet.

D'autre part, je ne sais à quelle famille d'Avril ou d'Avrieux rattacher Di<sup>10</sup> Pétronille de Aprili qui était, le 14 janvier 1523 (Arch. Genève, not. lat.), femme de N° Janus qu Janin de Monetier.

📻 e cette antique race de Tarentaise nous n'avons rencontré que de très rares mentions. Encore n'est-il pas absolument certain que toutes se rapportent à des représentants d'une famille distincte et portant exclusivement le nom d'Ayme. Blason

Il est probable que Lodoïc de Asma, un des seigneurs savoyards fidéjis en 1173 (Wurstemberger, Doct no 31) au traité de mariage concluentre Jean, fils d'Henri d'Angleterre et Agnès, fille du Cte Humbert de Savoie, appartient à cette famille.

GUILLAUME d'Ayme est témoin à la sentence arbitrale rendue à Aix par l'Archevêque de Vienne réglant, en 1184 (Rege gent), le différend entre

VULLIERME d'Ayme est témoin à Thonon le 15 mars 1203 (Chac Grémaud, Charles valaisannes) parmi plusieurs nobles très qualifiés, Compey, Mareschal, Rovorée, Allinge, etc.

Messre Aymon d'Ayme était chanoine de Tarentaise en 1218 et 1224 (Mémres de l'Académie de la Val d'Isère). Pierre d'Ayme prend part à l'accord du 13 juin 1245 (Besson, Pr. 51) entre l'archevêque de Tarentaise et son Chapitre au sujet de l'administration de l'hôpital de Moûtiers. Il est encore témoin à Moûtiers le 3 novembre 1257 (Ibid., Pr. 57).

BARTHELEMY d'Ayme est investi, le 21 mars 1359 (Mss. Bonnefoy), du lieu d'Ayme avec biens, revenus, droits et appartenances féodales.

JEAN d'Ayme est, le 30 octobre 1392 (Mss. Bonnefoy), investi des fiefs et droits féodaux qu'il tient à Ayme.

# **AYMELINE**

JACQUES Aymeline alias Eymeline,

notaire, reçoit un testament le 14 septembre 1397 (Mss. Comnène). Mort avant 1433 (Arch. de Cour, Turin).

HUGONARD Aymeline, de Chambéry, notaire ducal, extrait des protocoles de son feu père le testament ci-dessus. Le 25 avril 1433 (Arch. de Cour, Turin), il reçoit des Per de noblesse. Elles ne décrivent pas ses armoiries; mais il y est dit qu'Hugonard en portera, avec timbre, comme les autres nobles. Ne Hugonard Aymeline, de Chambéry, est témoin à Turin le 27 mars 133 (Arch. Saint-Jorioz). Par Per du 13 août 1452 (Arch. Cour, Turin), le Duc, informé de la mort sans enfants de son féal Hugonard Aymeline, infécule algaques de Lornay, son écuyer (la cote dit: Lornay, mais Foras note qu'on lirait plutôt: Lancea) le quart du mandement de Château Renier, dévolu au Domaine.

# AYNAUD

SEIGNEURS DE NYCUDET.

P. : d'azur à la croix d'or cantonnée d'une étoile du second à chaque canton du chef (Planche II, page 69).

Jignore son origine. Son nom est très diversement orthographié: Aynaud. Eynaud. Heynaud, etc.; j'ai adopté comme la meilleure la forme la plus fréquente. Docteur in utroque et juge maje de Savoie, Jean-Joffred nous est d'abord connu par un acte du 27 février 1522 (Arch. Morand). Le 28 décembre 1523 (Arch. la Serrazi) i est institué exécuteur testamentaire par Nº René Bonivard. Il est témoin à Chambèry le 11 août 1541 (Tré d'Eschavannes), alors qualifié juge et vibailli de Savoie. Il vivait encore le 7 août 1542 (Arch. Thuiset) et mourut probablement vers 1543, époque où son fils François le remplaça dans ses fonctions de vibailli. Suivant une généalogie manuscrite (Arch. Marlioz), il aurait épousé Dile Aimée du Clos de Saint-Maurice; je n'en ai nulle preuve.

N° Georges d'Aynaud (sie), seigneur de Nycudet, vend un jardin et une grange près Chambéry, le 16 janvier 1560 (Arch. la Serraz). Le 13 octobre 1567 (Arch. Savoie), il vend des prises à Nycudet à h<sup>le</sup> Jean Ducrest, bourgeois de Chambéry, chez qui est passé l'acte. Je ne sais s'il fut prêtre, mais il ob-tint divers bénéfere, entre autres la cure de Bous-sy (Mêm. S.S. Histre et Archoie, 1907, p.305) (1).

Mr Ms Francois Aynaud.

Qualifié juge maje et vibailli de Savoie le 11 déclare 1543
(Arch. S. S. S.); dit Docteur ès droits, conseiller du Roi
et lieutenant général au bailliage de Savoie, il fait, le
6 mai 1552 (Arch. la Secraz), délivrer un transumpt
du testament précité de 1523 de René Bonivard.
Mr Ms François Aynaud, jadis vibailli de Savoie, est
arbitre à Chambéry le 4 février 1565 (Arch. Loëx).
Il aurait épousé Dilé Jeanne de Pillaz de la Perrière.
(génis mste de 1600 environ, Arch. Marlioz). Mr Me FRANÇOIS Avnaud.

Dile Marie Aynaud ve de Nº Joseph de Poypon de Belletruche, fils de François

Nº Jean Daynaud (sic), avocat. habitant Chambéry, marié à Catherine Decomte (Mss. Chapperon).

Dis Claire Aynaud
ép., c. dot. du 24 août 1577 (Pr. de Malte), Messºs Antoine de Passier,
fils de f. Sp. Messe's Acques et de Dis Anne Blondet, et veuf de Dis Renée de Beaumont-Carra. Mère en 1584, 1586 (Mss. Chapperon), elle teste le
26 novembre 1598 (Pr. Malte). Veuf, son mari épouse 3º Jeanne de Menthon-la Balme, veuve de Nº Antoine de Conflens.

bapt. le 19 janvier 1584 (Chapp.). bapt. le 16 juin 1585 (Chapp.). (1) La gén's ms" (Arch. Marlioz) dit que N. Georges « eut un fils, lequel fut tué »..

AYTON (D')



Alson chevaleresque qui nous est connue seulement par deux actes du Cartulaire d'Aillon. Elle doit son nom à la localité d'Ayton, en Maurienne, où elle était 🐸 établie.

Messre Humbert de Ethone, chevalier, mort avant 1242.

NANTELME,
Les quatre frères avouent et confirment, à Ayton, le vendredi 21 mars 1242, les donations faites à la Chartreuse d'Aillon par leur feu père;
Lacques et Anselme, chanoines d'Ayton, sont témoins.
Nantelme, fils aimé (zar nommé avant ses frères en 1242) ne
Le 15 octien 1249, Rodolphe, Jacques et Humbert d'Ayton, fils de f. Messr Humbert,
Nantelme, fils aimé (zar nommé avant ses frères en 1242) ne
Levalier, confirment que rdi père savait légué par son testament à ladite
Chartreuse une sommée de vin annuelle, sauf dans les années où la récolte paraît plus dans l'acte de 1249; il était probablement alors déjà décédé. manquera.

n s'est demandé si la famille qui, au xive siècle, portait, à Chignin, ce nom — ou surnom n'était point un rameau issu de l'antique maison de Chignin, Quoiqu'il en soit, voici le peu

Mess<sup>re</sup> Humbert Bachelavii, chev<sup>r</sup>, est mentionné comme abornant, à Chignin, des biens reconnus le 29 juin 1336 (Arch. Thuiset).

AMÉDÉE Bachelaris, deau décédé avant 1373

HENRI Bachelaris, deau, de Chignin, vend à André de Belletruche, le 23 ... 1373 (Arch. Morand), des revenus et biens féodaux à Saint-Jeoire, Chignin-le-Vieux, la Boisserette, Torméry, etc., avec direct domaine

# BACHELLARD

AMILLE de Semine; ses membres, vers 1450, se qualifiaient nobles, quoiqu'exerçant habituellement le notariat. Au siècle suivant, nous la trouvons aussi établie sur la rive droite du Rhône, à Ballon et lieux circonvoisins. Elle paraît s'être éteinte dans la première

moitié du xvii siècle. Armoiries inconnues.

notaire, reçoit, le 31 mai 1431 (Arch. Morand), le testament de Nº Jean d'Avanchy. Ce doit être lui, f. Nº Pierre Bachelard qui est dit, au testament de Nº Claude d'Arlod, cosg' de Semine, 9 juin 1462 (Arch. du Noyer), avoir jadis vendu des biens à Nº Guillleit d'Arlod, cosg' de Semine et pêre du testateur.

No et Sp. JACQUES Bachelard, Beaumont, est témoin à Van-le 4 novembre 1444 (Arch.

Nº HUMBERT Bachelardi

Disc1 JEAN Bachelard, de Beaumont, notaire, est té-moin à Vanzy le 16 octobre 1497

N° THÉOBALD Bachelard ép., contr. dot. du 25 janvier 1517 (Arch. Thuiset), D<sup>ile</sup> Georgine de Mionnas, fille de Janus, sg° de Crempigny et de Mye de Mionnas.

Nº THÉOBALD Bachelard, donataire, le 17 octobre 1537 (Arch. Thuiset) de Mye de Mionnas, son aïeule, remariée à Nº André de Montfort.

rement par erreur).

N\* JACQUES Bachillier (sic) (de cette famille?), N' Bertine du Mont, sa femme, à son nom et de son mari, re-connaît, dans la maison de N\* Philippe de l'Alée, aux Molettes, le 17 fév 1555 (Arch, S. S.), pour des biens assis au dit lieu.

Ne Jacours Bachelard. peut-être le même per-sonnage que Nº Jean-Jacques ci-contre (Dom Luc de Lucinge l'appelle Pierre, mais presque sû-

N' JEAN-JACQUES de Bachelard, de Beaumont, est témoin, le 20 juin 1568 (Arch. Genève, not. fr.), à Ballon, en la maison de N' Claude-Antoine de Foras. Il ép. D<sup>10</sup> Denise de Gerbais, fille de N' Philippe, sg' de Mussel. Veuve, elle convola, c. dot. du 25 janvier 1574 (Arch. Barrio et Chitry) avec N' Pétremand de Menthon-Lornay, fils de N' François, sg' des Côtes et de Grimottières.

Dile Louise de Bachelard,

peut-être sœur de Péronne, ép. vers 1610 (Arch. Pelly) N° Claude-Lau-rent de Montluel.

ép., c. dot. du 7 février 1588 (Arch. Haute-Savoie, E 557), N° Christophe de Lornay, frère de Pétremand susnommé. Les dits époux vivaient le 18 juin 1590 (Arch. Barrioù). Veuve, Péronne affranchit de taillabilité, le 7 décembre 1921 (Arch. camiss, Turin), un homme d'Annecy. Le 3 février 1626 (*Ibid.*), elle accorde une réductionde servis à Claude-Nicolas Marchand, châtelain et fermier de Dings.



UOIQUE qualifié simplement Maitre, GUILLAUME Bachet devait être noble : dans un des actes où nous l'avons trouvé mentionné, il est en effet dit « secrétaire du Roi notre Sire » — charge essentiellement anoblissante, comme on sait — « et son procureur en sa Cour et Parlement de Savoie ». Il avait maison à Chambéry et y est témoin d'un acte passé le 6 mai 1553 (Arch. de Savoie, E 99). Il y mourut le 29 avril 1585 (Mémves de la S. S. d'Histoire et d'Archéologie). Sans doute était-il parent de Pierre Bachet, de Bresse, qui fut anobli vers la même époque, devint sgr de Mézeriat, Vauluysant, etc., et dont les armoiries étaient : de sable à un triangle d'or, au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or ? (Guichenon, Bresse et Bugey).

1 M. de Foras et ses successeurs n'avaient trop souvent rencontré chez l'héraldiste Laiolo une fantaisie imaginative véritablement excessive pour un homme de science, nous nous réjouirions de trouver chez cet auteur une connaissance de cette famille beaucoup moins incomplète que la nôtre. Nous le citons néanmoins; mais, ce faisant, jugeons sage de ne point engager notre responsabilité Les Bachollet, dit-il, originaires de Séthenex, au-dessus de Faverges, portaient pour armoiries : d'azur au chevron d'or, accompagné

de 3 étolis d'argent (P. III, p. . . . ). Cette maison, éteinte, possédait une maison-forte, et son fiel s'étendait depuis la paroisse de Marlens jusqu'à Tamié, d'une lieue environ de longueur; la maison-forte s'appelait la Tour, et fut ensuite possédée par les Ruphy. Il paraîtrait que le dernier représentant de cette famille se fit religieux à Tamié et sa femme clarisse à Moûtiers Pour nous, nous n'avons connaissance que de quelques titres originaux se rapportant à cette famille:

No Jean Bachollet était, en 1482 (Arch. de Giez), marié à Françoise, fille naturelle de Messe Urbain I, sge de Chevron et Villette.

Die Catherine, fille de feu Ne Jean Bachollet, et femme d'Egre Pierre Aigre, notaire de Faverges, reconnaît, le 7 mai 1528 (Arch. Hte-Savoie, E 1001), en faveur de la Vive de Martigues.

No Jean Bachollet, d'Entrevernes, est témoin à Annecy, le 28 juin 1548 (Arch, Haute-Savoie, E 431).

En revanche de très nombreux titres des XVIIe et XVIIe siècles nous font connaître des Bachollet non nobles dans le mandi de Faverges,

# BACIN (DE) OH DE BASSIN

E n'ai presque rien à ajouter à l'article concernant cette famille paru dans le premier volume

Humbert de Bacin, châtelain d'Évian de 1298 à 1301 (Arch. cam<sup>ies</sup>, Turin), doit être le même Humbert qui, qualifié chevalier, fut un des seigneurs envoyés à la Côte-Saint-André, le 18 mai 1311 (*Reg<sup>ue</sup> dauphe*) pour discuter avec le Dauphin et qui assista au traité du 10 juin 1314 entre le C<sup>ie</sup> de Savoie et le Dauphin.

Jean de Bacin, deau, reconnut à Chambéry, le 23 juin 1419 (Arch. S. S. S.) en faveur d'Hugonet Cohenoz, d'Alby, pour une terre à Bacin.

# BADIER



IEILLE famille bourgeoise d'Evian dont nous n'avons pu découvrir le blason et dont la noblesse nous paraît assez douteuse. Elle avait des biens à Ancyon - aujourd'hui Amphion - et à Meyserier, hameaux de la paroisse de Publier. Sauf indication contraire, ce que nous savons d'elle est extrait de l'Inventaire des titres de l'abbave d'Aulps.

GUILLAUME Badier,
TUBEMBERT Badier,
d'Évian; des biens qu'ils possédaient furent donnés à l'abbaye d'Aulps par la mère de Pierre de Rovorée, lequel confirma en 1217 ladite donation.

Nº THOMAS Badier, d'Évian, avec sa femme Marguerite, leurs deux fils ci-dessous, Hudry Coca, d'Ancyon, et Péronne, fille de feu Vullielme d'Ancyon (1), cède à l'abbaye d'Aulps, en janvier 1260, une pose et demie de terre située vers Ancyon. Egre Girand Badier, d'Évian, notaire public, reçoit et signe un acte, le lundi après la fête de la chaire de St-Pierre 1286 (Te d'Eschaves), et un autre le lundi après le 1<sup>re</sup> dimanche de Carême 1302 (2). RAYMOND Badier, PERROD Badier, fils de Nº Thomas et de Marguerite, agissent en 1260 PIERRE Badier, geois d'Evian, mort avec leurs parents ci-dessus. avant 1346 Ne Raymond Badier possédait en fief, le 21 mars 1334, une terre à Ancyon. Des biens à Meyserier vendus les 27 et 28 mars 1379 MERMET Badier, bourgeois d'Évian, vend, le 28 avril 1346, une grange JEAN Badier. dont la grange est abornante à Ancyon en 1346, très probabi le même que Jean, fils de Girard ci-dessus, qui, le 9 février 1358, donne ses fiefs et maisons de Thonon et Draillans à N° Guillaume de Châtillon, lequel les cède franche et allodiale, sise à de Margencel, tous deux bourgeois d'Évian (3) Ancyon, à l'abbe d'Aulps à l'abbave d'Aulps par voie d'échange

(2) Une grange anciennement procédée de Girard Badier est donnée à l'abb\* d'Aulps, le 18 août 1390, par N\* Jean de Neuvecelle, qui mentionne Catherine, son épouse. (3) N. Raymond ep. Catherine, fille de N. Guilla. de Châtillon, sg. de Larringes, et de Jordane de Neuvecelle; v., elle convola, c. mar. du 19 juin 1384 (T. d'Eschave avec N. Louis du Fresnoy.

# BAGARD (DE) OIL DE BAGARS

SEIGNEURS DE LOUVIÈRES ET DE L'ALÉE.

ETTE maison, étudiée et blasonnée au premier volume de cet ouvrage, est fort ancienne : Raymond de Bagard, deau, avec les autres nobles de la viguerie d'Anduze, fit hommage, en 1321 ou 1322 (de la Roque, Armorial du Languedoc), pour son fief de Bagard, en la sénéchaussée de Beaucaire.

Signalons que François de Bagard (degré X) eut, de Françoise Girard, au moins un fils, Jean-Baptiste, baptisé le 13 mai 1758 (R. P. de Lémenc), dont j'ignore la destinée.

Dit Gabrielle de Bagard, « femme de Me Discolas », qui, âgée de 45 ans, fut ensevelie le 20 février 1754 (R. P. de Maché) est très probablement fille de N° Balthazard et sœur du dit N° François. Cette famille continue encore de nos jours

## BAILLANS (DE)

SEIGNEURS DE VERBOS, MOISY, VIGNIÈRES, COSEIGNEURS DE SEMINE, ETC.

L nous paraît opportun de publier ici quelques renseignements complémentaires concernant cette famille, déjà étudiée dans notre premier volume.

Degré II. — Louis de Baillans et Georgette de Luyrieu, mariés, sont, en vertu de Les ducaux du 23 mai 1516 (Arch. Lucey) et ordonnance du Conseil ducal du 3 septembre 1516 (Ibid.), mis en possession des biens que Na Charles et Pierre de Luyrieu ont assigné en garantie du paiement de la dot promise à ladite Georgette. Les dits époux vivaient encore le 3 mars 1520 (Arch. Ille-Savoie, E 685), N. Louis, alors qualifié sgr de Verbos, du château de Culoz et de Landaise.

Pierre de Baillans, de la paroisse de Clarafond, bourgeois de Genève et sgr de Verbos; son c. de mar, avec Louise de Sionnaz, du 29 novembre 1512 (Arch. Thuiset), est postupulai. Il teste le 30 août 1529 (Tre Mortéry). Louise, le 15 novembre suivant, était déjà vu et usufruitière de son mari. Remariée à N. Jean Ogier, elle teste le 17 septembre 1357 (Arch. Thorens), faisant ulegs à N. Jacques de Baillans, fils donné de son premier mari. Ledit N. Jacques, juin 1563 (Did.), passa quitance de tous les droits pouvant lui compéter dans l'hoirie de son père et de Louise de Sionnaz qu'il nomme sa belle-mère.

Guiconne de Baillans, femme de N. Jean, fils de feu N. Girard de Strafa, de Massongy, qui, le 14 avril 1496 (Arch. d'Yvoire), reconnaît avec son dit époux en faveur du sgr d'Yvoire, pourrait être une sœur de Louis et de Pierre.

Ve Messer-Mannalte de Baillans, jadis curé de Gill, qu'a git à Verbos, en la mison de N° et Pl. Louis de Baillans, comme recteur de la chapelle Sainte-Marie-Magdeleine en l'église de Clarafond, les 13 novère 1515 (Arch. Haute-Savoie, E 695) et 29 février 1520 (Ibid.). anartient probablement à cette génération.

(Ibid.), appartient probablement à cette génération

6º vol., liv. VI, feuille IV

BAILLANS (DE)

Degré III. — Nº Nicolas de Baillans, sgº de Verbos, vendit à Nº Amédée Brunet, avant 1527 (Tº Mortéry), des biens à Pavully et Menthonnex qui furent précédemment aux Nº de Foras.

R³ Messº Manc de Baillans, protonotaire apostolique, était frère du dit Nicolas.

R³ Messº Manc de Baillans, protonotaire apostolique, était frère du dit Nicolas.

PHILBERTE, leur sœur, fut mariée trois fois : 1º par c. dot. du 4 avril 1514 (Arch. Buffavent), avec Nº Jean de Colombier, gentilhomme vaudois qui, testant le 22 février 1515 (Arch. Thuiset), lui fit de nombreux legs; 2º, c. dot. du 12 décembre 1526 (Arch. Buffavent) avec N° Autoine de Bellegarde, frère du sgº de Montagny; 3º, c. dot. très postnuptial du 20 décembre 1539 (Ibid.), avec N° Aymé, alias Aymon de Bellegarde, sgº de Buffavent.

- Degré IV. François de Baillans. La date indiquée pour son mariage avec Charlotte de Granier est celle de leur c. dotal. Ré Rolano de Baillans, qui fut curé de Clarafond de 1581 à 1604, doit probablement être rattaché à ce degré
- Degré V. DONADE-PERNETTE de Baillans : la date donnée pour son mariage est celle du contrat; une dot de 1000 écus d'or sol lui fut constituée.

  JACQUES de Baillans était déjà mort le 9 novembre 1618 (Arch. Haute-Savoie, E 541) : c'est par suite d'une confusion qu'il est qualifié gentilhomme de la Chambre et maitre d'hôtel de M¤ Royale, fonctions qu'occupat déjà Guillaume de Baillans, son fils. aux dates indiquées. Marie Migard agit, veuve du dit Jacques, le 6 mars 1624 (Arch. Haute-Savoie, E 533).

  CLAUDINE est le prénom de la sœur de Jacques de Baillans qui ép. Nº (probabi Gésar, peut-être Louis) Veillet d'Hauteville.
- Degré VI. CLAUDE de Baillans, baptisé en 1607, fut sépulturé, âgé de 8 ans, le 27 mai 1615 (R. P. Annecy).

  Dile MARGUERITE de Verbos (sic), ensevelie à l'âge de 15 ans, le 6 mai 1616 (Ibid.), est presque sûrement fille de Ne Jacques de Baillans
- Degré VII. MAURICE-AMÉDÉE vivait encore le 26 juillet 1700 (Tabellion). Les registres paroissiaux de Clarafond mentionnent plusieurs de ses frères et sœurs : François-Joseph, baptisé le 15 août 1653; MAURICE-EMMANUEL, baptisé le 10 janvier 1658; N. N. fils, baptisé le 27 novembre 1659, mort le 10 juin 1661; N. N. fils, baptisé le 21 janvier 1662, et N. N. fille, baptisée le 15 juillet 1663.

# BALLAND OU BALAND

SEIGNEURS DES MOLETTES ET DE VILLAROUX



86

es archives du Sénat de Savoie et les manuscrits de T. Chapperon (Extraits des R\* paroissiaux de Chambéry) m'ont fait connaître maintes précisions qui compléteront utilement la filiation de cette famille déjà insérée au tome Io de cet ouvrage.

N. B. - Ce qui est inscrit ci-dessous sans référence est extrait des Mss. Chapperon

- Degré I. Guillaume Balland, Dr ès droits, lieut du juge maje de Savoie, agit le 25 juin 1562 (Arch. Savoie). Mr M\* Guillaume Balland, avocat au S. S. S. et de la ville de Chambéry, paraît dans un acte du 7 juillet 1562 (Ibid.), Le 28 mars 1571 (Ibid.), N\* Loys Bocquet fait son testament, instituant héritière universelle Dit\* Odette Gringallet, femme de Mr M\* Guillaume Balland, consr de S. A. et sénateur au S. S. S., lui substituant N\* Jean-Claude Balland, leur fils.
- Degré II. D''t Jeanne-Claudine-Melchionne du Four, v''e de N° Jean-Claude Balland, remariée à N° René de Chabod, agit à Chambéry, avec N° Guillaume Balland, son fils, le 21 février 1606 (Arch. S. S. S.).
- Degré III. Si un Nº GUILLAUME Balland fut véritablement nommé sénateur le 19 janvier 1581, ce ne peut être le fils ainsi prénommé de Jean-Claude, lequel n'était alors qu'un enfant, si tant est qu'il fût né. Nº Guillaume Balland, fils de f. Nº Jean-Claude, emprunte 500 ducatons dont une « partie destinée à aller à Valence parachèver ses études » le 21 février 1606 (Arch. S. S. S.) de Nº Paul Carra de Beaumont. Ledit Nº Guillaume est qualifié, le 22 juin 1606 (Ibid.), Dº ès droits, avocat au S.S.S. Burnier a certainement commis une confusion.
- Degré IV. Autres enfants de Nº Guillaume et de Françoise d'Arestel : CLAUDINE, baptisée le 13 septembre 1607 ; FRANÇOISE, baptisée le 2 février 1609 ; JEAN-FRANÇOIS, baptisée le 23 octobre 1609.
- Degré V. René-Philipert, baptisé le 1 février 1634, mourut le 1et septembre 1677; Claudine-Louise, omise au Tome 1et, fut baptisée le 27 février 1636 et dut mourir jeune; Béatriix fut baptisée le 29 octobre 1648; Jeanne-Françoise le 12 mars 1647; enfin Melchiotte est dite âgée de deux ans lors de son baptême, 15 juin 1654.
- Degré VI. Françoise fut bapt. le 2 juillet 1667; c'est bien Gabrielle qui ép. Nº Pierre Anselme, Cº de Montjoie; elle mourut le 26 septin 1711.

  CHARLES mourut le 29 décembre 1689. Autres enfants de Nº Gaspard Balland : Jacques, baptisé le 2 décembre 1687;
  CHRISTINE, baptisée le 28 novembre 1691; EMMANUEL, baptisé le 10 février 1694.
- Degré VII. Autre fils de N. Jérôme Balland : IGNACE-JOSEPH, baptisé le 7 septembre 1725

# BALLAY



ur cette famille - de noblesse assez douteuse d'ailleurs - nous savons fort peu de chose, Elle possédait à Saint-Julien-de-Maurienne une maison-haute avec tour, détruite à la fin du siècle dernier par un incendie.

Jean Ballay, commissaire des extentes du Duc Amédée VIII et bourgeois de Saint-Julien (Notes du chanoine Truchet), mort avant 1438

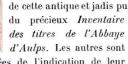
Ne PIERRE Ballay. No JEAN Ballay Des reconnaissances féodales sont passées en leur faveur le 15 mars 1438 (Min\* arch. Thuiset). N° Pierre, quoique qualifié noble a, comme son père, pratiqué long temps le notariat

# BALLAZIEU on BALAZUC

(Voir BRUNIER.)

# BALLEYSON (DE)

A plupart des additions à la filiation, déjà parue dans le premier volume de l'Armorial, de cette antique et jadis puissante maison, ont été extraites par le Comte Amédée de Foras,



accompagnées de l'indication de leur provenance.

(1) En 1271 (Arch. Thuiset), le lundi après la Nativité de N.-D., un acte est passé à Hauteville (près Rumilly), en la maison de feu Pierre de Balleyson.

VULLIERME RICHARD TUREMBERT de Ballevson, deau, TOREMBERT de Balleyson, deau, avec le consentement de son frère de Balleyson, deux, l'abbaye d'Aulps de tous les biens d'ilabbaye d'Aulps de tous les biens qu'il possède dans la paroisse d'Habères et d'un homme horsies, épouse du donateur, ratifie. Turembert de Balleyson, dev. témis qu'il possède dans la paroisse d'Habères et d'un homme horsies, épouse du donateur, ratifie. Turembert de Balleyson, dev. témis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille propriété de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, témis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de la restitution des régales par le d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède de l'expossède dans la paroisse d'Habères et d'un homme de regille yeur, temis de l'expossède de

PIERRE

Humbert Rodolphe Balleyson, de Balleyson, de

ANNOR NICOLAS, Rd Hument appose son de Guy.

de Guy.

de Guy.

son père en 17252ux veur de git avec son père en 1872aux veur de Guy.

franchises rod de Rovofre, chât de Guy.

franchises rod de Rovode Cruseilles.

Rd Hument appose son de Son de Son even duits' faite la cession de son père en 12341. En 1234, il ratifie la donation faite par son père, avec sa ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1234. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1244. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son père, avec sa refre en 1241. En 1244, il ratifie la donation faite par son d'Humbert.

Nous avons classé suivant l'ordre des degrés numérotés de la filiation publiée dans les pages 94 et 95du premier volume les additions qui suivent :

- Degré II. A ce degré pourrait se rattacher Ve Armon de Balleyson, moine de Filly, le 11 février 1312 (Arch. Hte-Savoie), abbé du dit monastère de 1332 à 1336 (Chee Gonthier), qui, le 7 décembre 1332 (Ibid.), promit obéissance à l'évêque de Genève.
- Degré III. MERMET, fils et héritier universel de Jean de Balleyson, est peut-être celui de ce nom qui prit part à la chevauchée de 1353 (Arch. caméria, Turin), destinée à soutenir le château de Tourbillon, appartenant à l'évêque de Sion, et qui, le 5 août de la même année (Ibid.), fut de l'expédition qui ravagea Corsier. Conches et la châtellerie d'Allinges-le-Vieux.

  Ve Pierme de Balleyson, moine de Filly en 1360 (Chaº Gonthier), pour appartenir à ce degré.

  Hugues de Balleyson; ne pas oublier ce que j'ai dit à la page 656 du T. V concernant son épouse Antelmette ou Antoinette.

Degré V. - PIERRE, sgr de Balleyson, est vraisemblablement celui de ce nom qui, châto d'Annecy de 1392 à février 1394, testa en 1418.

- Degré VI. C'est ce Jean, ser de Balleyson, du Vidomnat des Bornes, etc. qui, le 30 juin 1423 (Arch. Thuiset), passa rece en faveur du Duc de Savoie, C'e de Genevois, pour trois maisons-fortes au bourg vieux de Balleyson, l'une avec tour; l'autre, procédée de f. Rodolphe de Balleyson, contigue à la première; enfin une maison haute, soit tour, dans ledit bourg vieux.

  Nicouerre, sœur du dit Jean, est, en 1443, substituée au testament de son frère. Femme de N° Pétremand de Menthon-Lornay, elle avait reçu un legs au testament de son père, en plus de la dot à elle constituée.
- Degré VII. Francoise, fille d'Antoine de Balleyson, sgr de Beauregard, avait un peu plus de 10 ans et était depuis longtemps fiancée à N° Claude de Challes lorsque, le 5 juin 1450 (Arch. la Place), ce dernier, en vertu de son c. de mariage, se fit mettre en possession de la moitié de l'hoirie de son feu heau-père Antoine de Balleyson.

  Giucuss. Nos lecteurs auront d'eux-mêmes rectifié la date erronée de son testament et lu : 1492 au lieu de 1592.
- Degré VIII. François, sgr de Beauregard, veuf de Françoise d'Allinges laquelle eut pour mère Guillermette de Montfort et non de Beaufort, comme on l'a imprimé par erreur, convola avec D<sup>ile</sup> Françoise Mistralis, fille de Ne André Mistralis (voir au Supplément
  MÉTRAL DE CHILLY). Il vivait encore le 17 janvier 1536 l'Arch. Costa-Beauregard). Françoise Métral, ve du dit François de Ballesyon, sgr de Beauregard étalu chezué eSyons, laude, le 23 décher 1539 l'Arch. Thuiset), la vente d'un champ mouvant du chezu de Syons.
  PIERRE de Balleyson, qui testa en 1505, eut une seœur, Françoise, mariée à Ne Jacques de Sonzier, cosgr du Bois; elle testa le
  15 septher 1517 (Arch. Genève) en faveur de son mari, et codicilla le 18 nouverbe 1518 (Did.), faisant un legs à sa nièce Michelle
  de Balleyson, fille donnée (anonyme dans la filiation) de son frère Pierre. Ce dernier (2) eut aussi un frère naturel, Hugonin, vivant
  en 1406. Nes Pierre et Jean. donnés de Balleyson, sont, le 27 janvier 1552 (Arch. Thuiset) témoins au test de Charles de Cholex, cosgr
- Degré IX. François-Bon est précédé, par suite d'une erreur typographique, du n° XI au lieu de IX.

  Claude, Jean et Mernet, fils donnés de N° Jean de Balleyson, laissèrent en effet une longue descendance, mais dont les représentants ne sont qu'exceptionnellement qualifiés nobles. Henri, fils de Claude, agissant le 27 juin 1608 (Arch. Thuiset), est dit simplement houte cependant un Jean-Louis de Balleyson toujours qualifié noble, en 1587 (Arch. S. S.), 1611 (Min" Gentaz) e 4619 (R. P. de Balleyson). Je rencontre encore un N° Joseph-Philippe de Balleyson (fils de feu Legre Etienne, Heutenana un Régiment de Maurienne, qui est témoin le 8 mars 1782 (R. P. Saint-Jean-de-Maurienne); le même N° Joseph-Philippe, àgé de 68 ans, provinciae Maurienne multifaris præfectus, est enseveli, le 22 décembre 1788 (Ibid.), dans le cloître de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne.

87

<sup>(2)</sup> C'est peut-être ce Pierre qui, qualifié cosg<sup>\*</sup> de Balleyson, fit, en 1487 (Arch. Montpon), rénover ses fiels d'Héry et de Saint-Maurice d'Alby. Mais je crois plutôt qu'il s'agit là de Pierre, du même degré, qui était fils de Michel et frère de Louis de Balleyson. Ce dernier Pierre, mort av. 1541 (Arch. Thuiset), laissa une fille nommée Jeanne-Françoise qui réclamait en 1541 et encore en 1564 /[lbid.] contre les possesseurs de Balleyson, tant à cause de son feu père que de son oncle Louis.

# BALLIN OH BALIN

P. : de.... au lion de.... rampant, la queue serrée entre ses pattes de derrière (Pl. III, page 93.)



E n'ai pu établir avec certitude l'origine de cette famille. Peut-être a-t-elle pour auteur Nº Pierre Bellini qui, qualifié « maître de la monnaie » figure comme témoin dans un acte du 24 octobre 1495, passé à Chambéry, « dans la maison du Duc de Savoie où se « fait actuellement la monnaie » (Arch. Morand). Le même, « général des monnaies de Savoie », est témoin le 2 août 1510 (Arch. Thuiset) dans un testament où Nº Claude

Marcoren, « maître de la monnaie ducale deça les monts » est témoin également. Le Duc Charles avait donné en viager à Pierre Bellin — alias Ballin — qui est certainement le même personnage — une maison à Chambéry que le Duc Emmanuel-Philibert donna en 1560 (Arch, Morand) à Jean de Beaumont, dit Carraz, maître des comptes.

I. Mt, puis N° CLAIDE Ballin,
qui agit le 1¢r janvier 1550 (Mémres Soc. Histre et Archie de Savoie, 1863), étant commis du receveur général du pays de Savoie, doit s'identifier presque sûrement avec N° Claude Ballin, bgs de Chambéry, témoin le 11 mai 1572 (Arch. Morand). Il a dû épouser après 1542 Die Jeanne-Françoise de Buttet, veuve de feu N° Antoine Bolliet et fille de N° Claude de Buttet et de Die Jeanne-Françoise de la Mar. N° Claude Ballin a ensuite épousé Die Anne Nicolle: avec elle et de concert avec N° Etienne Dyvonne, il vendit, le 27 janvier 1568 (Arch. Savoie), à N° François Amblard un droit de rachat sur un pré dit pré de la Reine. Jean-François et Balthazard ci-dessous sont vraisemblablement nés du premier lit (1).

II. N° JEAN-FRANÇOIS Ballin était, le 29 avril 1581 (Arch. Thuiset), commis au greffe civil du Sénat de Savoie, puis, dès 1588, premier clavaire à la Chambre des Comptes; nommé conseiller de S. A. et maître audites; nomme consenier de S. A. et mattre auditeir en ladite Chambre des Comptes de Savoie, le 28 mars 1594 (Capré, fe 287). Il possédait avec son fère une maison à Chambèry, où est passé un acte le 1<sup>st</sup> décembre 1585 (Arch. Morand). Il teste le 8 octobre 1619 (T<sup>st</sup> d'Eschavannes), voulant être enterré à Saint-François, « au tombeau de ses prédécesseurs », et léguant à Dme Eymédée Grand, predecesseurs », et leguant a Dee Eymedee Grand, sa belle-seeur, « un agneau (sic) où il y a un gros « saphir ». Dans le procès-verbal d'ouverture de ce testament, faite le 28 décembre (1620 (Ibid.), jour ou lendemain de son décès, il est dit que le tes-tament est scellé avec le sceau des armes du défunt, qui est un Ivon rampant tenant la queue serrée dans ses jambes. En 1588 (Arch. Thuiset), N\*dean-François et Balthazard Ballin et Sp' Simon Bolliet, avocat au S.S.S., sont dits héritiers testa-mentres pour moitié avec feu Ne Pierre de la Mar, leur cousin, de Ne Marc-Claude de Buttet (le poète).

N° BALTHAZARD Ballin, bgs de Chambéry, était viclavaire en la Chambre des Comptes de Savoie lorsqu'îl reçut, le 20 sept<sup>bee</sup> 1599 (Arch. S. S. S.) des P³ lui accordant permission de chasser et porter des armes; et clavaire en la dite Chambre lors du testament de son frère, 1619. I instituant héritier universel, lui substituant N° Alexandre, son fils, puis ses deux filles. En 1628 et 1633, il est dit conseiller de S. A. et premier clavaire en la Chambre des Comptes. Il èp. ¹e Die Eymédée Grand, alias Le Grand, dont naquirent les enfants ci-dessous; et 2º Michelette Pétrel. Il testa d'abord le 19 janvier 1628. [T° d'Eschavannes), voulant être enseveli à Saint-François, au tombeau de ses prédéeesseurs et confiant à son épouse Eymédée l'ordonnance de ses obsèques. Il lègue à Die Françoise, sa fille cadette, 500 fl. pour sa légitime, attendu qu'elle s'est mariée contre le gré de son père. Die Jeanne-Françoise, fille ainée du testateur, dejà mariée, a reçu 1000 ducatons pour sa dot. De Eymédée Grand sera usufruitière. Balthazard institue N° Alexandre, son fils, héritier universel, lui substituant ses enfants, puis Jeanne-Françoise et les siens. M. le coclavaire Brun, gendre du testateur, sera exceuteur testre. Sont témoins : N° Jacques Challand, sg' de la Tour, Jean-Jacques Sardoz, sg' des Déserts, du I8 mai 1632 (Ibid.), alors remarié à Michelette Pétrel, il confirme le legs de sa légitime fait à sa fille Françoise, femme de Jacques Reydellet; ce dernier n'ayant pas de fonds suffisants pour l'assurance de la dot, celle-ci sera payée en fonds de terre. Les 1000 ducatons constitués en dot à Jeanne-Françoise, celle-ci étant morte, passeront à ses héritiers. Le test légue 1000 fl. à chacun des enfants qui naitront de son second mariage (une note mste dit que Michelette Pétrel avait été la servante du testateur « qu'il n'en naquit aucun enfant). Legs à ladite Michelette. Ne Alexandre, fils du testateur, sera héritier universel, et le viclavaire Brun exécuteur testamentaire. Les dits tests urent ouverts le 31 mai 1633 (Ib

Jean-Baptiste, bapt. le 21 septier 1608 (Mss. Chapperon). Son oncle Jean-François lui leure 1606 (Mss. Chapperon). Son oncle Jean-François lui cleur 1606 (Mss. Chapperon). Son oncle Jean-François lui cleur 1606 (Mss. Chapperon). The perfect sequence of the perfect seque

bapt. le 13 février 1695 (Ibid.).

13 décembre 1693 (Ibid.).

le gré de ses parents, le SrClaude-Jacques Reydellet; 2º le 12 mars 1635 (Mss. Chap

ALEXANDER, JEANNE. OBSTIE. JEANNE. CATHERINE. ALEXANDRINE. CHAR-bapt, Agéde CLAUDINE, Leur père lègue à chacune 500 ducatons, outre LOTIE-18 mois, le morte le 17 les droits qu'elles ont sur l'hoirie de leur mère. LENNE, 16 papt. le 30 un' de son père. Il gue 30 fl. lui lègue 30 fl. que son religion.

en religion.

(Mss. Chapperon), Die Marie
Barbery, fille de Nº HenriFrançois, sgr de Saint-Avre.
Conseiller, puis syndic de Chambéry dès 1691, il en était 2º syndic lorsqu'il mourut, le 12 janvier 1717 (Ibid.); sa veuve fut sépulturée à
Beauvoir le 11octère 1723 (Ibid.). GATHERINE, bapt. le 15 fé-vrier 1692 (Mss. Chapp.). JOSEPHTE, bapt. le 24 mars 1696 (Mss. Chapperon). V. Jeanneton Ép., le 26 juillet 1722 (R. P. St-Pierre de Lémenc), le Sr Pierre-Louis, f. f. Claude Roulier (ou Rollier?), de Thonon.

(1) M. Claude Ballin, outre ses fils inscrits ici, eut un donné appelé aussi Claude, qu'il mit en apprentissage chez un couturier de Chambéry le 28 février 1556 (Arch.

Chapperon).

N. B. — Je ne sais où rattacher N' Pierre-Antoine Balin (?), parrain à Chambéry le 15 octobre 1640 (Mss. Chapperon); — ni Françoise, fille d'Aymé Ballin, non qualifié, et femme de Hiérôme de Lespidallet, écuyer et bgs de Chambéry, lequel fait procuration à sa dite épouse le 11 novembre 1549 (Arch. Savoie). Il n'est point certain qu'ils appartiennent à cette famille...

## BALLON (DE)

P.: d'argent à la croix tréflée de sable (Pl. III, p. 93).

N. R. — Suivant Laiolo, heaucoup mains digne de confiance, le champ serait de queules et la croix d'argent



ALLON, localité située sur la rive gauche de la Valserine, tout près de Bellegarde, et où se trouvait un vieux château aujourd'hui ruiné, est vraisemblablement le lieu d'origine de cette famille. Elle n'est donc pas de Savoie. Mais plusieurs de ses représentants, alliés à des maisons du Genevois ou ayant des possessions sur la rive gauche du Rhône, ont à ces titres fait partie de la noblesse savoyarde. Aussi a-t-il paru à propos d'insérer ici quelques mentions, malheureusement rares et peu cohérentes,

les concernant

Ve Messe Aywon de Ballon, mort avant 1384, jadis curé de Clarafond. Avant d'être d'église, il avait été marié avec Due Nicolette de Chilly, dont il avait eu le fils ci-dessous V. Messre Aymon de Ballon de Minzier, clerc, fils légitime de Mess<sup>re</sup> Aymon, vend, le 24 mai 1384 (Arch Thuiset), à N° Jean de Molliens, des biens à Savigny, de son franc alleu, provenus de la dot de sa mère. curé de Minzier, témoin l'acte de 1384. N. N. de Ballon, deau, ép. D<sup>lle</sup> Françoise de Pivrier JACQUEMET de Ballon deau, mort av. 1428. de Ballon, de mme de N. de veuve de N° Jean de Contamine, de la paroisse de Menthonay, le 5 février 1430 (Arch. Morandi, au contr. de mariage de Dile Jeanne de Contamine, sa fille, avec Pierre de la Motte, deu, lui constiue en dot, outre la part qui peut lui compéter dans ses biens, la moitié en préciput de tous les biens et droits dans tout le mandi de Chaumont indivisentre ladite Guigonne et N° Hugonin de Mediavilla et Nicolette, sœur de Guigonne, mère du dit Hugonin. Sont toutefois exceptés du préciput les droits que possède Guigonne, sur les biens dépendant de la maison dite de Cuvia de Chissina et sur les choses que tenait au dit lieu et dans toute la paroisse de Songy D™ Françoise de Pivrier, mère de Guigonne. L'acte est passé dans la cure de Menthonay; Mess™ Nicod Regardi, curé du dit lieu, est au nombre des témoins. Dile Nicolette de Ballon Dile GUIGONNE de Ballon Dile NICOLETTE de Ballon ép. 1º Amblard de Lancy, dont elle eut Nº Hugonin de Lancy, lequel ép. avant 1428 Dile Girarde de la Grave; 2º Amédée de la Grave, veuf de Dile N. N. dont il avait eu ladite Girarde. Nicolette agit, veuve du dit Nº Amédée de la Grave, le 17 setalve 1438, (Arch. Grave, mire) (de Mediavilla). re 1498 (Arch. Genève, mint Humbert Perrod) Nº HUGONIN Mediavilla, 1430

# BALLY

ALLY, comme beaucoup de vocables désignant une fonction, est devenu un patronyme répandu en Savoie et ailleurs. Parmi les nombreuses familles de ce nom existant dans le duché, plusieurs ont formé des rameaux parvenus à la noblesse. On ne leur connaît pas de commune origine. Aussi un article distinct sera-t-il réservé à chacun d'eux : Bally de Saint-

Pierre-d'Albigny; Bally de Chambéry; Bally de la Roche et de Bonneville; Bally de Viuz-en-Sallaz, établis au xvnº siècle en Chablais. Nous publierons aussi quelques notes de M. de Foras concernant des Bally, vivants au xive siècle, dont la qualité nobiliaire nous paraît plus que douteuse.

# BALLY, DE SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

P. : d'argent à la branche de rosier tigée de sinople, chargée de trois roses de gueules; au chef de sinople à la colombe d'argent tenant en son bec une rose de gueules tigée d'argent (alias de sinople) (Pl. III, p. 93.)

> Noble LEONARD Bally (1), de Saint-Pierre-d'Albigny, bourgeois de ladite ville et châtelain de Miolans, mort av. 1625 (Arch. Thuiset)

N° et Spr Pierre-d'Albigny, avocat au Sénat, juge de la baronnie de Miolans en 1625 (Arch. Thuiset), avait ép., av. 1621, Dlle Gasparde Martini, fille de N° Jean-Aimé et de Dlle Françoise Crespin. Le 15 février 1629 (Capré), il est nommé conseiller de S. A. R. et M° auditeur en sa Chambre des Comptes de Savoie. Le 17 février 1610 (Arch. Morand), ladite Gasparde, veuve, vend à N° Jean de Coysia une vigne à Torméry.

Antoine, CLAUDE, le 27 noybre 1623 baptisé le 16 . Saint-Pierre-d'Albigny). (Mss. Chapp.). JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 1er août 1621 (Mss. Chapperon); sépulturé le 7 mai 1624 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny). Ne LEONARD Bally MARIE, baptisée le 7 LOUISE-FRANCOISE ANTOINE bapt. le 2 janvier 1627 (Mss. Chap.). J'ignore son alliance. Il est dit abornant à St-Pierre-d'Albigny, le 3 février 1681. baptisée le 18 sep-tembre 1622 (Mss. Chapperon). d'Albigny).

Die MARGUERITE Bally, filles de Ne Léonard Bally, reconnaissent, le 23 mai 1696 (Arch. Thuiset), pour le fief de la Fontaine, « à cause des biens de Me Benoît Bally » Elles possédaient à Saint-Pierre-d'Albigny une maison citée dans un abornement du 24 mai 1696 (*Ibid.*). Marguerite ép., le 6 août 1697 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny), Nº Aymé de Lespigny, ve de Nº Michel de Bracorens, et meurt, veuve, le 20 mars 1751 (Ibid.).

6º vol., liv. VII, feuille I.

<sup>(1)</sup> N° Léonard est probablement fils d'Egr\*, alias N° Jean-Claude Bally, de Saint-Pierre-d'Albigny, châtelain de Miolans, lequel avait ép., av. 1585, D'' Françoise, fille de N° Henri More, et mourut av. 1603. Françoise, veuve, ép. 2° N° Jean Benoît, de Grésy-sur-Isère (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny).



E n'ai pu découvrir avec certitude le blason de cette famille. Certaines coïncidences nous porteraient à lui attribuer une origine commune avec les nobles Bally, de Saint-Pierre-d'Albigny, dont j'ai donné au bas de la page 89 une brève filiation. Si de nouveaux documents venaient confirmer cette hypothèse, on pourrait supposer avec assez de vraisemblance une communauté d'armoiries aux deux rameaux.

Spr François Bally, bgs de Chambéry, avocat au Sénat, était, en 1612 (Mss. Chapperon), marié à Françoise Thibaud. En 1620, sa femme était D<sup>11s</sup> Françoise-Laurence Bergaire (*Ibid.*)-ell a probablement épousé dans l'intervalle une D<sup>11s</sup> N. Riondet. Il mourut en 1653 (*Ibid.*). JEANNE- MODESTE, Sp<sup>e</sup> GASPARD Bally, FRANÇOIS, BENDIT, N° PIERRE Bally, Louise, Voir BAPTISTINE, fille, baptisée bgs de Chambéry, baptisée le baptisée le 20 novér 400cotber [611(Mss. Chapp.), 1615 (Chapperon). 1620 (Chapperon); avocat au 13 juille 1610 1612 (Ibid.). futinistitué par Me-Jean-Baptise | 13 juilt 1610 | 1612 | (Ibid.) | Intinstitté par M-Jean-Hapite | Sénat, puis conseiller de (Chapperon), tres (Mss. Chapperon). | Riondet, trésorier de Champeron). | S. A., secretaire d'Etat, est peut-être enbéry, testant le 21 avril 1618, son cohéritier ép. 1°, le 9 février 1653 (Ibid.), Dile Pernette universel et céda au sénateur du Clos, avant le 20 août 1689 | François (Ibid eb N. Aymé Brondet. Il état, et peut-être en lécédé le 1861, 2° syndic de Chambéry. | Mr Claude de tous les droits que le donateur peut avoir contre feu N. Claude d'Oncieu, 1665 (Ibid.), il ép. 2° Dile N. N. et mourut mére de 1618 tutteur de Mr Perrot et de Dile Françoise Perrot, feue femme du donateur, le 181 janvier 1710 (Ibid.), à Chambéry. | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 1618 | 20.0.0.0.0.0.0. Voir Francoisen B Gaspard,
aubaptisé le (Chapperon). Elle ép. Nº Jeantres 29 janvier Jacques Genevois, conseiller du baptisé à 6
en1669
Roi et commissaire des guerres. Dile PERNETTE Ne et Spr Jean Bally.

Bally ép., le 26 daptisé le 11 août 1642 (Chappe en B Gaspand, décère 1670/Mss. ron), avocat, habitant Chambéry, au baptisé le Chapperoni, ép., le 8 février 1668 (Ibid.), Dire FranN Claude-Jose to coise, fille de Nº Aymé Brondel et de Gavalleron de Françoise Gaud. Il fut, le 15 oc- fants.

(Chapp.) anvier Jacques Genevois, conseiller du baptise à 6 (Mss. Chappe-tres 1669 Roi et commissaire des guerres, ans et 2 ron, ép., le 31 en-Gappel. (Chapp.). décédé le 27 janvier 1729 (Ibid.). mois le 1<sup>rt</sup> janvier 1799, fants. Est-ce lui, Elle teste, le 8 octobre 1728, en mort le 6 comte de Taninge, et meurt le oct™1709? 25 mai 1731 (Ibid.). peron). Grilly, et mour rut avant 1722. de Cavalleron de Françoise Galid. Il lut, le 15 octuer. Ne Pierre Bally, teur au S.S., puis, le 7 mai 1682 escri d'Etat, est (bid.), procureur general au dit tém\*au mariage. (Mss. Chapperon) à Chambèry. r. N° François-Gaspard Bally, e donataire de son ayeul Gaspard, le 5août 1684 (Arch. de Chambéry, teste le 29 juillet 1728 (Arch. Pignier), s. S.S.S.; témoin à Chambéry, le 29 octobre 1696 élisant sa sépulture dans l'église de Saint-François de (Arch. Thuiset), au contr. dot. Vibert-More. Il ép., Chambéry; legs pieux; D™ Marguerite-Eugénie Bally sera le 25 février 1702 (Mss. Chapperon), D™ François, usufruitier de ses biens et fera prier pour les parents de fille d'H™ Pierre Lagarde ou Delagarde, et moula test⁴, notamment D™ Modeste Bally, feue cousine de rut le 18 août 1744 (Hid.d.); elle est décédée le la test⁴, qui est son héritière. Elle meurt le 30 juillet 1728 (16id.); el testament est ouvert le 3 août suivant (Ibid.). PÉRONNE CLÉMENT PÉRONNE. 1672. ADRIENNE, baptisée le 9 décère ép., le 17 septembre 1735, D<sup>16</sup> Marie Berthier, 1729, elle ép. N° Louis-François de 1702 (Mss. fille de f. N° Jean-Louis, sgr de Saint-Vincent Sermet, natifde Bruxelles, géomètre 1717 (Mss. Chapperon).

N° CLAUDE-LOUIS Bally, THERÈSE, baptisée le 13 avril 1711; le 8 mars baptisée le 1720 (Mss. fille de f. N° Jean-Louis, sgr de Saint-Vincent Sermet, natifde Bruxelles, géomètre en la paroisse de Challes, seigneurie qu'elle de S. M. en Savoie et fils de feu apporta à son mari. Ce dernier mourut le N° Pierre de Sermet (Mss. Chapperon). DIIO MARIE-FRANCOISI de-Louis Bally (Ibid.) MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 2 août 1740, ép., le 10 juin 1757, THÉRÉSE, baptisée le N° Louis de Montfalcon, sg° du Cengle, fils 8 décembre de feu N° Claude de Montfalcon et lieutenant 22 mars A) Autres enfants de Sp\* François Bally : JEAN-BAPTISTE-NOËL, baptisé le 3 mai 1622 ; ATTILLO, baptisé le 10 janvier 1623 ; LOUIS, baptisé le 1« juin 1624. (Mss. Chapperon.) aux Dragons de la Reine. dit fils de feu
N° Claude de Montfalcon. Elle est mère en
1758 (Mss. Chapperon). B) Autres enfants de Sp. Gaspard Bally CLAUDE, baptisé le 21 janvier 1646; CLAUDE, baptisé le 26 novembre 1647; CLAUDE-FRANÇOIS, baptisés le FRANÇOISE, 14 juin 1654; FRANÇOISE, baptisée le 14 décembre 1658. (Mss. Chapperon.) C) Autres enfants de N\* Pierre Bally: Françoise, baptisée le 11 mars 1654, décédée le 16 septembre 1667;

ATMÉ, baptisée le 27 juillet 1654;

JEAN, baptisée le 9 juin 1655;

MARIE, baptisée le 25 juin 1656;

ADRIEN, baptisée le 18 novembre 1656;

François, baptisée le 18 novembre 1658;

François, baptisée le 22 mai 1670;

PERNETTE, baptisée le 122 mai 1671;

ANNE, baptisée le 14 sout 1672;

ANNE, baptisée le 14 sout 1672;

MARIE, baptisée le 14 sout 1673;

MARIE, baptisée le 14 septembre 1675, morte le 29 août 1723; (Mss. Chapperon.) CLAUDINE, baptisée le 15 janvier 1677 CLAUDINE, baptisée le 26 avril 1678.

# BALLY, DE LA ROCHE ET DE BONNEVILLE



n sieur Bally, de la Roche, reçut, le 1" novembre 1608, des Patentes de noblesse, avec collation d'armoiries : d'azur au diamant triangulaire d'argent en abime, accompagné de trois fasces d'or, une au-dessus, les deux autres au-dessous; cimier : un chêne penché vers la dextre, comme cédant au souffte du vent représenté à senestre en acte de souffter. Devise : PREMITUR, SED NON OPPRIMITUR (PL. III, p. 93).

Le Comte Franchi-Verney, qui rapporte ce fait, donne comme référence les Archives camérales, mais ne paraît pas avoir eu connaissance du prénom de l'anobli. Nous n'avons pu le découvrir; mais nous ne serions point surpris que le bénéficiaire des Patentes de 1608 fût le même personnage que Noble Jean Bally, premier ancêtre connu des Bally de Bonneville dont nous publions ci-dessous la brève filiation. Ce Jean avait des attaches à la Roche autant qu'à Bonneville, et les dates concordent assez exactement. Il ne s'agit là, c'est évident, que d'une conjecture vraisemblable; mais il faudrait peu de chose pour la transformer en certitude.

H <sup>ble</sup> François Bally, bg* de la Roche, ép., av. le 14 décembre 1594 (Arch. Haute-Savoie), D <sup>le</sup> Philiberte Teste, fille de N° Antoine, sgr de Vozérier, et veuve le 3 d'Hb* Rolet des Noyers; 2° d'H <sup>ble</sup> , puis N° Claude Assignier.	
N° et Sp° Jan Bally.  D° ès droits, avocat au S.S.S., ép. 1° D™ Jacqueline de Marigr 2° D™ Jeanne-Françoise du Maney, presque sûrement fille de N° D nique-François du Maney, de Bonneville. Il teste le 23 avril 1611 (2) Barrio; et codicille le 21 août 1612 (164d.). Dans son dit testament, i sa sépulture en l'église Sainte-Catherine, de Bonneville, au tombea ses prédécesseurs, auprès de sa deuxième femme. Il fait des legs à guerite d'Angeville, sa s'femme moderne »; au Chapitre des chanoin la Roche, à charge de prier pour les àmes de ses prédécesseurs; au c de Bonneville, pour prier pour son âme et celles de Jacqueline de J gnier et de Jeanne-Françoise du Maney, ses feues femmes. V Mes colas Bally, frère du testateur, sera tateur des enfants, et à son d N° François du Maney, oncle maternel des dits enfants,	omi- tonsuré en le 12 septiée 1588, (Arch. Hte-Savoie), y achète, le Arch. 1554; Dr en dimissoire pour le 17 juin 1631 (Ibid.), un chosal l'élit théologie, diaconat et la prê- de grange à Conflens, acte passé u de 1585; cheï de trise: d'abord vi- à Annecy. Le même est, le Mar- la cathédre, caire, puis en 1597 11 mars 1633 (Ibid.), témoin à es de 1586; curé économe et curé du Annecy. Le 8 mai 1642 (Ibid.), lergé du Petit-Borrand, curé Dilé Adrienne Charvet, sa veuve, Mari- nand, 1588; de Saint-Laurent fait dresser l'état d'une maison n'Ni- mot le 26 de 1601 à 1618. à Annecy, qui lui est remise
LARDE, morte avant le testament de son Mr. accidentifier de son de dot. Elle teste, sans alliance, le sige avec le clerge testament de Bonneville, et institue héritier Louise, fille de Mr. Mr. François du Maney, son oncle, ses deux sœurs Je	N-François Bally, fils ainé, père en 1611. Le 29 mai 1633, il trangé de Bonneville au sujet d'une fonseur Lucréec. Il épous Die Jeanne-N.N. Constantin. Elle est nommée, avec anne-Antoinette et Claudine, dans un 341 (Arch. Thuiset). Ne Jean-François 880.
N° Jean-François Bally paraît être décédé avant le testament de son père, 1680. C'est très probablement lui, N° Jean-François, père de N° Jean-Jac- ques ci-dessous.  N° Jean-Jacques Bally, d'après le testament de Jean-François, de 1680, serait petit-fils du dit Jean-François, fils de Jean-François ci-dessus et père des ci-dessous; mais c'est peu clair et je n'affirme rien (2).	DUISE-GASPARDE. MARGUERITE. MARIE.  (1) Il est très douteux que ce Jean-Louis Bally appartienne à cette famille. Je l'ai inscrit ici, ne sachant où le rattacher. Sa noblesse, dont Jignore l'ori gine, est suspecte. Dans l'acte de 1692, il est qualife M' seulement.  (2) On pourrait presque aussi bien interpréter le texte en faisant de Jean-Jacques un fils du testateur de 1680, et un frère de N' Jean-François, fils de ce dernier.
M° CLAUDE (3), Disc! ANDRÉ, nommés au testament de N° Jean-François, 11 avril 1680.	(3) Un N° et Egr* Claude Bally, des N° syndics de la Roche, est, en 1708 (Arch. Morand), témoin à Annecy. Il était père d'un fils, nomme Joseph et d'un autre nomme aussi Claude, qui ép., le 5 fevrier 1705 (R.P. de la Roche), Hébene, fille de N° Jean-Charles de Bénevix. Ils eurent une sœur, Anne, qui leur fit un legs en 1728 (Tab* St-Julien).

# BALLY, DE NERNIER ET DE CÉLIÈRES



ous publions ici des notes de M. de Foras concernant quelques personnages nommés Balli et vivant au xiv siècle à Nernier, en Chablais, et à Celières, en Faucigny. Bien que des rapports certains existassent entre eux, nous ne pouvons aujourd'hui préciser leurs liens de parenté. Et si l'un d'eux est qualifié noble dans deux actes, sa qualité et, a fortiori, celle

des autres paraît assez insuffisamment démontrée.

V. Mess" Pierre Balli, chan de Genève, teste en 1327 (Arch. Genève) en faveur de ses frères, M. Raymond Balli, fisicus, et Michel Balli et de Jean Balli, fils de Félisie de Nernier (parenté non indiquée); il nomme exécuteurs testamentaires V. Mess" Jean de Nernier, prieur de Pellionay, V. Mess" Girard Tavelli, chan de Genève, et d'autres citoyens genevois.

Jean Balli, clerc, fils de Félisie de Nernier, cohér un'avec Raymond et Michel Balli, de V'Messr Pierre ci-dessus, en 1327; le 21 février 1330 (Arch, Thuiset), sa dite mère reconnaît pour lui en faveur de l'abbaye de Filly. Le 5 juillet 1331 (To d'Eschave), de concert avec François de Lugrin, ried Nernier, il associe Messr Jean de Lugrin, prieur de Pellionay, frère du dit François, à la moitié d'une acquisition fatte par ledit François, de Nicod de Troches, de ses biens à Nernier, Yvoire et Messery; fait à Bonneville par ledit Balli, dans la maison de Vuiffred et Balli de Sélères. C'est peut-être le même que Disc' Jean Balli, de Nernier, jurisprud, qui, le 30 avril 1347 (Ibid.), acheta de Perret de Troches, deau, des revenus annuels avec hommage lige dû sur des biens situés à Nernier, Messery, Rovorée, etc.

N° Pierre Balli de Sélères fait, le 7 mai 1358 (Invº Abbe d'Aulps) un accord avec l'abbe d'Aulps, à propos d'une cense que l'abbe prétendait sur les biens du dit Pierre, à Marignier, procédés des Meynier de Lusier. Nº Péronet Bally, de Célères — probablement le même — alberge une maison avec jardin et terre à Fleyrier et Célières, le 29 mai 1364 (Hab.). Le 9 juillet 1357 (Arch. Savoiroux), un acte est passé à Marignier, dans la maison de l'éronet Balli Sadoti, deu, que est probablement le même personnage.

91

P.: de queules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent (1) et surmont 'e d'un croissant d'or (Pl. III, p. 93).(Besson; Pr. de Malte, etc.)

(1) D'après Laiolo, les étoiles seraient d'or.



ETTE famille serait originaire d'Alby-sur-Chéran. Besson le dit et ajoute qu'elle y possédait, dans l'église Saint-Maurice, une chapelle ornée de son blason conforme à la description ci-dessus. Ces mêmes armoiries, avec les initiales de leur propriétaire, J. F. B., et la date de 1672, subsistent encore à Saint-Didier en Chablais, sculptées sur la maison qu'habitait alors Egre Jean-François Bally, par lequel débute le tableau généalogique qui suit.

Philippe Bally, fils de Jean-François, devint sénateur, puis président au Sénat de Savoie. Il parvint ainsi, seul de sa famille, à la noblesse régulière; mais il ne laissa que des filles. M. de Foras a néanmoins établi et laissé dans les dossiers du Supplément une filiation embrassant aussi les rameaux bourgeois, issus des frères du sénateur, établis en Chablais. J'ai pensé me conformer à son dessein en la publiant ici et même en la complétant quelque peu.

(Th.) = (Registres paroissiaux de Thonon).

(Chap.) = (Manuscrits de Chapperon).

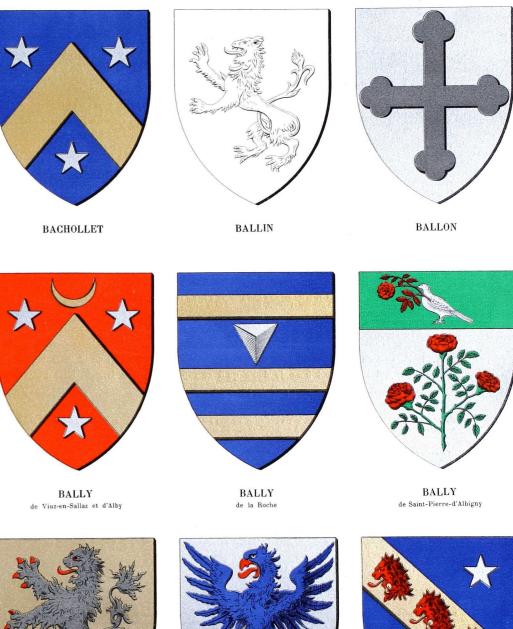
Egre Jean-François Bally, du lieu de Viuz en Faucigny, ép. 1°, suivant un vieil arbre généalogique, Die N. Pernet; 2°, c. dot. du 1er août 1658 (Arch. Cevins), Dile Marie-Philiberte Marin, fille de N° Annibal, cosg de Cevins, et d'Hélène Guilliet de Monthoux; elle était alors veuve de N° Georges Domen. Elle mourut le 4 décembre 1650 (R. P. Saint-Didier), Jean-François lui survécut et mourut avant 1725.

No et Spe Philippe Bally,	Sp. Francois-	Sr JEAN-	CATHE- JEAN-	Louis, Nicole	. ANNE,	Spe Joseph,	JEANNE-	MAR-
de la ville de Chambéry, ép., c.	MARIE,	CLAUDE,	RINE, MI-		ép., le	de Viuz-en-	BAPTISTE,	GUE-
dot. du 19 mai 1674, mariage béni	de Thonon, Dr ès	habitant Saint-	née le CHEL,	26	21 jan-	Sallaz,	ép., le 24	
le 12 novbre 1675 (Chap.), Dile Anne	droit, avocat au	Didier, ép., le			vier 1676	avocat au	août 1679 (R. P. St-	morte à 28
Roffier, fille de N. Claude-Louis,	S.S.S., juge ordre	22 juin 1694	1665, hapt. le			S. S. S., habitant	Didier),	ans, le
sgr de Tresserve. Philippe, nom-			bapt.le 3 mars 2 mai 1667	s thonne), sé- D pulturé le P		Annemasse,		
mé sénateur au Sénat de Savoie par Pies du 1er décbre 1697 (Arch.			1666 (R. P.					
Savoie, B 28), reconnaît, le 13 mai			(R. P. Bren-		def. Me	1684 (R. P.	marraine,	bre
1701 (Sro Fiefs), pour la terre et	Mollard, laquelle	28 août 1697	Bren- thon-		rançois,	Viuz-en-Sal-	le 7 février	1691
seigneurie de Tresserve. Nommé	fut sépulturée le	(R. P. St-Jeoi-	thon- ne).		bgs de	laz), Dile Pé-	1691, de sa	(R. P.
président au Sénat le 14 août 1719	28 mai 1704 (Th.).	re), les époux	ne).		Thonon.	ronne de		
(Burnier), il mourut le 3 déchre				_		Bellegarde,		
de la même année (Chap.). (2).	1709 (Ibid.), par-	marraine de				de Cluses.		
Peut-être, outre les deux filles ci-	rain de son petit-					1	helle-sœur Anne Rof-	
dessous, eut-il une 3º fille qui,	fils François Bally.	Madeleine Danthon.					fier de	
sous le nom d'Anne de Tresserve, fut sépult. le 12 avril 1684 (Th.).		Danthon.					Tresserve.	
fut sepuit. le 12 avril 1004 (111.).								
								2
		-	1					
	FRANÇOIS, Sp. Jo		CHAR- MADE-	FRAN- MARIE,	MARIE-		HLIPPE, Dile	
						haptisée ent		Bally,
				née le mars	LINE, née le 13		2 avril fem 3(Th.). Sp*	nme de
1679 le 4 sept <sup>bre</sup> 1678 (Chap.), (Chap.), ép., le	1725. de Ch somma	ablais, par ba		2 déchre 1687	juillet			aptiste
5 juin 1700 (R.			léchre (Th.).		1688, fil-			aillet.
P. Saint-Léger), Thu				R. P. de		de sa tante An	neRof- ave	ocat au
Nº Sigismond Milliet, fils de Jose	ph et Jean-Claude.	cause ayant	Th.).	Viuz-		fier de Tre		
Nº Charles-Maurice, mar- de s	on père et de son fr	ère François, _				femme de N		
quis de Faverges, et de Ma- récl				Sallaz). née Ma				
rie de Mareschal - Duyn - la misc						tant Char (Ibid.).		git en llet 1732
Valdisère. Fondatrice de la auqui maison des Orphelines de due	a Na Dhilippe A Co.	oblige paracte du	22janvier 1701,	(1010	.). (0).	(Ioid.).		h.). (4).
Chambéry, elle mourut, vie Jean	-Claude tone file et	háritions do f. si	epn, et au sieur				(1)	1.). (+).
du dit Sigismond, le 30 jan- cois	Bally leur père. Je	senh-Marie én	Dile Marie-Jac-					
	ine Rouph et mour							
	•	1						
							1	
FRANÇOIS, JEAN-FRANÇO			EANNE- PIER				HÉRÈSE,	
né et baptisé né et baptisé le	15 août 1711 S		MARIE- PHILI			25 décembre		
le 27 avril (Th.). Dit bgs de	Thonon, ha- née		SEPHTE, né et			22 décembre		
1709, mort le bitant à Saint-Did	ier, il agit à le 15		et bapt. le 8			, Jean-Franç		
20 mai Saint-Cergues, le			0 janvier 1/15 (. 4 (Th.).	Th.). tembre 17		oise de Thor		
suivant (Minre Girod). Il éta (Th.). 1786, un des Nes		(Th.).	* (III.).	(111.).		h.), le sr An 'Ugine, bour		
ville de Thonon.	sjinuice ue la	(111.).			d'Anne		geora et em	rurgier
.me de Inonon.					- 1111110	-3.		

<sup>(2)</sup> Suivant Laiolo (toujours sujet à caution, il est sage de ne le point oublier), le sénateur Bally aurait épousé aussi une D<sup>[1]\*</sup> de ou du Chosal, dont il aurait eu une autre fille, laquelle aurait ép. N° Pierre-Clément Danthon, doyen des collatéraux au Conseil de Genevois, fils de N. Danthon et de D<sup>[1]\*</sup> N. de ou du Chosal, Les R. P. de Mieussy signalent bien que, le 19 fevirer 1675, D<sup>[1]\*</sup> Marie-Jacquelline Bally ep. N° Pierre-Clement Danthon, doyen des collatéraux au Conseil de Genevois. Le mariage est donc blen certain; mais les noms des parents de l'épouse ne me sont pas prouvés,
Pour la transmission du fiel de Tresserve, on trouver a T. V, p. 228, des renseignements qu'il est inutile de répéter ici.
Il est possible que les rameaux non qualifiés nobles de la famille aient laissé aujourd'hui encore des descendants, dont l'étude sort de notre cadre.

III

93





LA BALME-MONTVERNIER



BALMES (DES)



DESCOSTES, dit BALMETTES

6. vol. liv. VII. feuille II.

<sup>(3)</sup> Elle ép., en 1712 (Tabr Haute-Savoie), le Sr Jean-Jacques-François Bastian, dont elle était veuve en 1733 (Ibid.).
(4) Testant le 22 janvier 1724 (Arch. Savoie II B 5), Jeanne-Française Bally, marquise de Faverges, « sa cousine », l'institue son héritière universelle.

ous publions ici quelques renseignements complémentaires concernant cette antique maison, déjà étudiée dans le premier volume de cet ouvrage (pages 99 à 102). Les mentions inscrites sans référence sont tirées du Cartulaire d'Aillon.

Vers 1178. - Boson, Richard et Gonthier d'Apremont, frères, donnent, dans la chapelle d'Apremont, divers biens à la Chartreuse d'Aillon représentée par le prieur, Dom Guigon.

Mai 1189. - Aymon d'Apremont donne à la Chartreuse d'Aillon ce qu'il possède dans les confins de la montagne Sainte-Marie.

18 février 1207. — GÉROLD d'Apremont laude un échange entre Dom Chabert, prieur d'Aillon, et Nº Guillaume, Humbert, Guigon et Nantelme

14 février 1207. — GUILLAUME et GUIDON de la Balme, frères, donnent des biens à la Chartreuse d'Aillon, soit au prieur Dom Chabert; leurs épouses ratifient. Les biens donnés sont le mas de Jocent et la montagne de Rossannaz. Les donateurs recevront de la Chartreuse 100 livres fortes de Suze. Les dits frères sont témoins les 26 mars 1208 et 15 juin 1215.

10 février 1228. — Jean d'Apremont achète des biens. Le 11 mars 1231, il agit comme procureur de la Chartreuse d'Aillon. Amiable compositeur à Chambéry, le 5 octobre 1234, il mourut avant le 15 novembre 1241.

11 mars 1231. — JACQUES d'Apremont. — Sa vigne abornant à Chacusard.

24 mai 1231. — GÉROLD d'Apremont, chevalier, vend une vigne à Chacusard, contigué à celles de GUIDON de la Balme et de Jacques d'Apremont. 15 mars 1232 et 5 octobre 1234. — JACQUES d'Apremont, sans doute celui déjà cité, agit à Chambéry comme amiable compositeur, dans deux transactions aux dates ci-contre. Il mourut avant le 15 novembre 1241.

Avant 1242. — Boson et Antelme d'Apremont ont donné à la Chartreuse d'Aillon la moitié de la montagne de Rossannaz.

1255. Тномая de la Balme, deu, habitant Saint-Jean-d'Arvey, fils et héritier de f. Louis de la Balme, chev, donne à la Chartreuse d'Aillon divers droits à Rossannaz.

1273 (Chanoine Morand, Les Bauges). - THOMAS, RODOLPHE et GUIGON de la Balme (parenté non indiquée) possédaient des fiefs dans les

18 août 1292 (Arch. Thuiset). — Pierre d'Apremont, notaire impérial, reçoit, au château de Chambéry, un acte pour le Comte de Savoie.

1308 (Arch. Seyssel-Cressieu). — Aymar de Seyssel, sgr de la Bâtie, fut incarcéré pour avoir saisi et retenu captif Messr Aymon d'Apremont, chev. 1er décembre 1320 (Arch. la Place). - Messes Aymon d'Apremont, chev, et Humbert d'Apremont, son frère, sont témoins à Chambéry.

1335 (Chanoine Morand, Les Bauges). - Aymonet de la Balme, probablement le même que le frère d'Hugonet et de Richard, vivait encore.

21 juin 1361 (Indice Savoia). — JACQUES de la Balme, sg' d'Apremont (fils d'Aymon et mari de Guigonne de Seyssel), teste, instituant héritiers universels ses deux fils Guigues et Aymon. Un Jacques de la Balme, cosg' d'Apremont, chev, était châtelain de Bonneville en 1355 (Arch. camles, Turin

24 avril 1425 (Arch. de Cour, Turin). — Catherine de la Ravoire, fille de Nº Guigues ou Hugues, cosgr de St-Alban, et veuve d'Aymon de la Balme, codicille. C'est à tort qu'elle est appelée de Rivoire par Guichenon et au T. I, p. 101, de cet ouvrage.

28 septembre 1451 (Arch. Viry). — Avant cette date mourut CATHERINE de la Balme, fille de N' Guigues, dame de Lay, veuve de N' Sibuet de Rivoire sgr de Gerbais et Domessin. Elle avait ép. 2º, après 1447 (Ibid.), Mess. Amédée de Viry, sgr de Lullier, chevr.

M. de Foras a en outre tiré des archives de Thuiset et de celles de M. de la Place le fragment généalogique qui suit. Il est hors de doute qu'il se rapporte à cette famille, bien que nous ne sachions le rattacher à la filiation déjà publiée.

AYMON de la Balme, deau, de Saint-Jean-d'Arvey, épousa Marguerite N. N. Les dits épous agissent ensemble le 22 juin 1341 (Arch. Thuiset), au contr. mar, de leur fille Béatrix. Aymon testa le 8 avril 1349, et mourut, ainsi que sa dite épouse, avant 1358. VIFFRED de la Balme, décédé avant 1391.

ÉDOUARD de la Balme, mort en France après ses père et mère, av. 1358. Il ne laissa pas d'héritiers mâles et ne fit pas de tes-tament. Sa sœur Béatrix

Louis de la Balme, décédé sans mâles avant 1358.

ledit f. Edouard avait avec lui en France où il est mort. Le litige étant réglé par la sentence arbitrale du Comte de Savoie du Il janvier 1358, Béatrix, dès le 33 janvier de la même année (Arch. Thuiset), reçut des reconnaissances féodales pour des biens provenus d'Aymon, son père, et d'Edouard, fils du dit Aymon. Elle mourut avant le 2 mars 1391, date à laquelle sa sœur Blanchette, dans son testament, ordonne à ses filles de payer 60 sols tournois à Guigonne, servante de ladite feue Béatrix.

D<sup>me</sup> BÉATRIX de la Balme et Mess<sup>re</sup> Guillaume *Ri-*chardi, chev<sup>r</sup>, son mari, furent en litige avec Blanchette, leur sœur et belle-sœur, à propos de la succession d'Aymon tament. Sa sœur Béatrix lui succéda pour la majeure partie de son hoirie.

de mar., 29 juin 1341, avec ledit Messe Guillaume, Béatrix avait reçu de ses père et mère donation casuelle de leur maiss-felest-Jean-d'Arvey, et de la moitié de toutes les terres en dépendant, pour le cas oi Bélouard et Louis, fils des dits Aymon et Marguerite, mourraient sans postérité mâle, cas qui s'est vérifié. Béatrix avait retule l'argenterie, les meubles, les chevaux que ledit f. Edouard avait avec lui en France où il est mort. Le litige étant règlé

D∞ BLANCHETTE de la Balme, ép. N. N. dont nous n'avons pu décou-vrir le nom nulle part. Elle avait joui pendant un certain temps des fruits de l'hoirie de son frère Edouard, en retirant de notables sommes. Pour ter-

rant de notables sommes. Pour ter-miner le litige pendant entre elle et sa seur, toutes deux s'en remettent à l'arbitrage du Comte de Savoie qui, le 11 janvier 1358 (Protoc. Besson, Arch. Thuiset), divise l'hoirie en discussion en deux parts, en remettant une à chaque partie (1). Blanchette testa le 2 mars 1391 (Arch. la Place), élisant sa sépulture au tombeau de son forte au l'écule de Sait Lessa' treus combreux less de son forte au l'écule de Sait Lessa' treus combreux less le 2 mars 1391 (Arch. la Place), élisant sa sépulture au tombeau de son f. piere en l'église de Saint-Jean-d'Arvey; nombreux l'egs pieux, notamment à la chapelle qu'elle a dans ladite église; l'ègue à Pierre de la Fontaine, de Cruet, un chapelet d'or qu'il vendra pour en appliquer le prix selon les intentions de la testatrice. Ne fait aucune mention de son mari. Marçuerite et Jeannette sont cohéritières universelles pour tous les hiens, suff ceux de Tarentaise et de Conflens-le-Haut, qu'elle laisse à Aymon Jordane, deau, son neveu; fait à Saint-Jean-d'Arvey, en la salle basse de la maison de la testatrice

GASPARD de la Balme

lui lègue 20 sols gros

(1) La sentence est rendue au Bourget; Berlion de Foras, chev<sup>r</sup>, au nombre des té-moins à la suite du Prince.

MARGUERITE N. N.

Cohéritières universelles de leur mère pour tous ses biens aux mand<sup>10</sup> de Chambéry, Mont-mélian, Châtelard des Bauges et à Conflens-le-Bas.

Marguerite avait en outre déjà bénéficié d'une donation de sa mère le 6 septbre 1390 (Arch. la Place)

# BALME (DE LA)

DE FAUCIGNY



E Comte Amédée de Foras, au bas de la page 102 du premier volume de cet ouvrage, annonce que le Supplément consacrera une notice à une famille noble de ce nom établie en Faucigny. N'ayant rien rencontré qui concernât cette famille, ni dans les notes accumulées par mes prédécesseurs, ni dans les documents que j'ai analysés, j'ai le regret de ne pouvoir tenir la promesse de mon savant devancier.

# BALME (DE LA)

SEIGNEURS DES TERREAUX, EN VALROMEY, DE LONGEFAN, LA MOLIÈRE, PUISGROS ET CHARANSONAY, COSEIGNEURS DE MARSY EN SAVOIE.



ans la filiation de cette antique maison, publiée par Guichenon (Histoire de Bresse et Bugey, 3º partie, pages 22 et suivantes), j'ai relevé, surtout jusqu'au début du xvº siècle, des mentions nettement inconciliables. D'autre part, des documents originaux, analysés par mes prédécesseurs, et concernant les branches savoyardes des la Balme de Valromey, concordent assez mal avec certaines allégations de ladite filiation. Je crois donc agir

sagement en engageant les personnes qui chercheraient dans Guichenon des certitudes sur cette famille à ne point accorder une confiance aveugle à toutes ses assertions.

Nous n'avons rencontré que peu de titres concernant les la Balme, seigneurs de Longefan, de la Molière et de Marsy, en dehors de ceux déjà utilisés par M. de Foras pour rédiger la généalogie parue au tome I de l'Armorial (p. 103-107), et ne pouvons que bien faiblement dissiper les obscurités auxquelles je viens de faire allusion. Ces titres apportent néanmoins des éclaircissements appréciables, et nous en résumons ci-dessous les données essentielles.

### I. Additions au Tableau généalogique des pages 104 et 105 du Tome I.

Degré IX. — PIERRE ou PÉRONET, fils d'Humbert de la Balme, est presque sûrement le même personnage que Messre Pierre de la Balme, chevr, qui, à la Biolle, le 18 février 1342 (Arch. Thuiset), achete de Péronet de la Rochette, deau, une maison avec vigne, à Chalères, en Chautagne, mouvant du fief de Messre Henri de Châtillor.

Degré X. — Le même Pierre de la Balme, chev, mort avant 1350 (Arch. Thuiset), fut père de N° Jean, sgr des Terreaux, inscrit au degré X. Une reconnaissance pour des biens à la Biolle est passée le 23 juillet 1354 (Ibid.), en laveur du dit Jean, lequel alberge, le 18 février 1361 (Ibid.), des biens au mandement de Montfalcon, agit encore le 17 février 1364 (Ibid.), et teste

Degré XI. — Jacques de la Balme, cosgr des Terreaux, eut une sœur, CLAUDINE, qui, femme de N° Lancelot de Châtillon, de Seyssel, agit le 28 août 1414 (Arch. Lucey). N° AYMONET de la Balme, probablement le fils naturel de Jacquemet, est fidéjusseur au dit acte.

Degré XII. — Din Isabelle de la Balme, qui ép., c. dot. du 8 avril 1434 (Arch. Thuiset), N' Humbert de Mouxy de Grésy, fils de Pierre et d'Isabelle Fardel, est peut-être une sœur de N' Jean, sg' de Longefan.

Quant à N' François de la Balme, de Saint-Félix, sans parvenir à le rattacher à la souche, évidemment commune, j'ai trouvé le nom de son père et sa descendance. Voici le fragment de filiation que j'ai pu établir :

N\* Louis de la Balme, sgr de Montaigre, (Voir Génie Mionnas, T. IV, p. 59), mort av. 1467 (Arch. Chamoux), avait ép., av. le 4 septembre 1435 (Arch. Savoiroux), Dile fille de N° François de Mionnas et d'Antoinette de Marsy, Jeannette teste le 27 mai 1436 (Arch. Monthouz), dans sa maison de Marsy, paroisse de Saint-Félix; elle élit sa sépulture au dit lieu, au tombeau de ses prédécesseurs; legs à l'hôpital et à la maladière d'Alby.

N° François de la Balme, de Marsy, paroisse de St-Félix, légataire, en 1445, de revenus réver-sibles, au cas où il mourrait san postérité, à son frère Claude. C'est très probablement lui qui, en 1475 (Arch. Mouxy). Etait châtelain du mandement de Cessens, et qui est témoin à la Biolle le 7 sep-tembre 1489 (Arch. Thuiset). Il ep. 10 phe Etiennette Brunier, fille de FRANÇOISE, MARGUERITE, de sa mère, N° Claude et sœur de N° Hugonin Brunier de Malagny, et 2º Dile Clau N' Gaude et sour de N' Hugorilli bruiller de Malagny, et 2º D' Gaudine, fille de N' et Sp' Jacques Rosset, premier collatéral au Conseil ducal de Chambéry, et veuve de N' Jean Richard, d'Alby. Tous les enfants ci-dessous sont du premier lit. François de la Balme testa le 19 février 1486 (Arch. Chamoux), et mourut avant 1497 (Arch. Savoiroux).

JEANNE OU JEANNETTE Sa mère lui lègue, en 1445, une somme de 500 fl. et tous les hommages et rentes qu'elle a au mandement d'Annecy; le tout réversible à Claude, si elle ne laisse pas de postérité. Elle ratifie en 1467 (Arch. Chamoux) une vente de biens à Menthonnex.

Jeanne Perrine ou Péronne ép. N° Bon-Amédé de la Balme. N° Robert, font quittance, le 27 juillet 1497 (Arch. Savoiroux), hert de Passigier, notr. Veuf, ledit sorio, de Majaques, au nom de rignier, dont leur fille Antoinette, N° Bon-Amédée, labitant Marsy, est, N° Robert est. rignier, dont leur fille Antoinette, N°Bon-Amédée, habitant Marsy, est, N° Robert elle eut un reconnait, le 11 juin le 19 juin 1509 (Arch. Montpon), probablement fils, Georges, 1526 (Arch. Thuiset), substitué au testament de N°Frangui fut son des biens qui furt us cois Richard, son frère utérin qui av. 1534; en hérit' univ!. reconnus antiquitus le nomme cotuteur de ses enfants.
N° Philibert par N° François de Il possédait des biens à Marigny, le et dont on est hefrit univi. N° Philiberti de Passorio de la Balme, puis par N° François de la Balme, pius par N° Bon-Amédèe de la Balme, fils du dit est le mars 1526 (Arch. Thuiset). N° François. après 1526 (Arch. Thuiset). Après 1526 (Arch. Thui

CLAUDINE, CATHERINE épouse de N° Jean était, en 1526, Richard d'Alby, fils femme de N° And'Aymon, fait quit-tance de sa dot à dit Frillet, vie de Ne Jean d Aymon, faitquitne du Ponteux,
tance de sa dotă di H Frillet,
N° Bon-Amédée d'Elercy. Leur Boysson. Un
frère, le 18fev 1518 fev 1547 (Arch.
(Arch. Chamoux). Chamoux), tranV° des 1526, elle sige avec ses
faitdonation deses cousins Richard
ongs débats,

JACQUEMINE

r-----i

CLAUDINE, naturels, nés de Jacquemette Penet, dite Vinet, v° de Claude Pichod, de Marsy.
Claudine fut légataire de soire en 1526 pour route de luit. Le 12 novembre 1530 (Arch. Chamoux). et a ses frères, héritiers universels du ditf. N° Bonpre en 1526 pour route de 100 ft. sur le dit legs à N° Janus Richard, sg° de Montpon, et à ses frères, héritiers universels du ditf. N° Bon-

transige au sujet de ce legs avec les héritiers universels de N° Bon-Amédée.

Amédée de la Balme. Dit bgs d'Alby, il y est témoin le 17 avril 1547 (*Ibid.*).

Degré XIII. - Le mari de Louise de la Balme se nommait Nº Honorat et non Oduerat Rosset. Louise vivait encore en 1498 (Arch. Thuiset), Degré XIV. - N. JACQUES, fils naturel de N. Aubert de la Balme, doit être ajouté à la liste de ses enfants. Le 15 janvier 1500 (Arch. Thuiset), il est témoin à un acte passé en faveur de son père.

96

LA BALME

Degré XIII. — Nes Georges, Antoine et Henri, comme procureurs de leur dite mère, vendent, le 1st décembre 1487 (Arch. Thuiset), des biens à la Biolle; Antoine et Henri en vendent encore en 1497, 1498, 1499, 1500 et 1503 (Ibid.).

Degré XV. — Nº Pirrage-Louis, fils de f. Nº François de la Balme, de Montalcon, probablement frère de Claude, sgr de la Molière, souscrit, le 4 août 1606 (Arch. S.S.S.), une obligation à Chambéry. N° Claure de la Balme, de Mognard, est le même personnage que Claude, fils de Denis, lequel Claude n'est donc point mort sans enfants (Arch. Savoie, E 12); son contr. dot. avec Jeanne de Mouxy est du 17 novembre 1584 (Ibid.).

Degré XVI.— N. JACQUES de la Balme, de Mognard, était, le 4 décembre 1619 (Mrs Delasauge), époux d'Hist Françoise, fille de M. Pierre Rolaz et veuve de M. Jean-François Favrat. D'autre part, un acte de 1629 (Mrs Moret, arch. Thuiset) mentionne les hoirs d'Hist Jeanne Favrat, veuve de N. Jacques de la Balme... Cés données, sans être nécessairement contradictoires, sont assez obscures, comme

Degré XVII. - Augustin ép. Jeanne-Baptiste, fille de Nº Benoît de la Breuille, et mourut peu avant le 11 novembre 1725 (Arch. S.S.S.)

Degré XVIII. — MAURICE mourut peu après son père. — AUGESTIN agit le 9 avril 1779 (Min® Rosset). — CLAUDE-GABRIEL agit à Albens le 13 décembre 1774 (Ibid.). — CHARLOTTE, vivante le 14 juillet 1749 (Arch. Thuiset). — Théophile mourut peu après son père. — Son frère Benoit mourut avant son père. — Jeanne-Françoise, sa sœur, vivait le 30 janvier 1750 (Ibid.). — JOSEPH-BARTHÉLENY mourut peu après son père.

Degré XIX. — Anne-Françoise aurait ép., c. dot. du 26 septembre 1769 (Min\* Rosset, d'Albens), un fils, natif d'Annecy, de f. Nº Pierre d'Orlier. Françoise, viv de Nº Jean-Pierre de Gavens, ép. 2º, le 27 thermidor an VI (Mss. Chapperon), le S' Pierre Perret, secr\* au magasin des effets militaires de Chambéry, âgé de 21 ans, fils de Joseph Perret et d'Anne Sonnet.

Un autre rameau de cette famille, à la suite de l'alliance d'un de ses membres avec l'héritière d'une branche de la maison de Charansonay, posséda en Savoie le fief de ce nom et celui de Puisgros. Les Charansonay subsistants lui intentèrent un interminable procès, accumulant des procédures partiellement conservées aux archives du Sénat de Savoie. Leur étude nous a permis, complétant la généalogie publiée par Guichenon, d'établir une filiation suffisante des quelques degrés rentrant dans le cadre de cet ouvrage :

N° CLAUDE de la Balme, sg' de Langes et de Ramasse, ép. en 1470 D''le Jeanne de Beyviers, fille de Claude, sg' de Coberthod et de Sibille de Briord.

N° SIBUET de Hallane, ser de Ramasse, de l'Asne et de Charansonay, ép. D⊪ Claudine, fille et héritière de f. N° et P¹ Jacques de Charansonay, ser du dit lieu. Le 24 avril 1527 (Arch. S.S.S.), les dits époux reconnaissent du fief de N⇔ François et Amed de Charansonay, à Puisgros. N° Sibuet de la Balme testa le 6 avril 1534 (Arch. Thuiset)

N\* Jean de la Balme
Int héritier universel en 1567 de son cousin Nº François de Charansonay, gg de Ramasse, testa quand vivait sg de Puisgros. A ce titre, il dut constituer une dot, le en 1552 en faveur de de Vions 3 novembre de la même année, à Louise de Charansonay, fille naturelle son frère Jean qui dut fle uN François et femme de M-Jean Marchand, notaire ducal hérita de lui à son habitant annecy. Le 3 décembre 1572, le Duc de Savoie inféode à Ne Jean décès, survenu après de la Balme prois de la Ralme set de Ramasse et de Charansonay, wentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay, wentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay, wentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay, wentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay, wentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay, mentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay mentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay mentilbomme de la la Lieu set de Ramasse et de Charansonay mentilbomme de la la Lieu set de Viole de Savoie infédie de la Charansonay mentilbomme de la la Lieu set de Viole de Savoie infédie de Viole de Viole de Savoie infédie de Viole de ép. Nº Pierre de vº dès 1582 QUE-Monthoux, qui de Nº Louis LINE passa quittances de Châ-Ne Pierre de ve des 1582 QUEdotales à N°Pierre-teauneuf, Marc de la Balme, de Bonneville, y de la Balme, sgr de Ramasse et de Charansonay, gentilhomme de la chambre de Mgr, la seigneurie de Puisgros pour sa vie durant, en récompense de ses bons et loyaux services. Il mourut sans postérité. le 5 juin 1561. 11 janvier 1551. 18 février 1589 (1)

(1) Elle est alors qualifiée Des de Puisgros et de Ramasse

# BALME (DE LA)

SEIGNEURS DE MONTVERNIER ET DES ROSSETS, EN MAURIENNE.



E Comte Amédée de Foras a sagement usé d'une prudente formule en attribuant à cette famille, à la page 108 du premier volume de cet ouvrage, l'écusson « existant « dans la maison de la Balme, à S'-Jean-de-Maurienne, signalé par M. le C'é d'Arve ». Il est certain que cet écusson est celui des nobles Gras ou de Grassis; devenus propriétaires de la maison des la Balme, ils ont remplacé par leurs armoiries, alors toutes nouvelles, l'antique blason de leurs prédécesseurs. Ceux-ci en portaient un

bien différent que l'on voit peint, en tête d'un terrier de reconnaissances reçues par le notaire Broncin au cours des années 1534 et 1535, et passées en faveur des hoirs de f. Nº Michel, fils de feu Nº Martin de la Balme de Montvernier et habitant la paroisse de Saint-Michel : un lion de sable, allumé, lampassé, armé et vilené de queules, sur un champ d'or, un peu verdi d'ailleurs (Planche III, p. 93).

Ce terrier fait partie d'un fonds d'archives assez important conservé à la mairie de Montvernier. Le consciencieux et regretté chanoine Truchet en a tiré, ainsi que des archives paroissiales, de nombreux renseignements ignorés lors de la publication du premier volume de l'Armorial. Je les ai rassemblés, avec quelques notions recueillies ailleurs, dans le tableau complémentaire suivant où tout ce qui est inscrit sans indication d'origine provient des archives municipales ou paroissiales de Montvernier. Les lecteurs feront aisément la synthèse de ces additions et des renseignements précédemment publiés. L'ensemble permet d'établir une filiation certaine dès la fin du xive siècle,

LA BALME

97

Messre Aymon de la Balme, chevr, est témoin, le 26 décembre 1233 (Chartes du diocèse de Maurienne), au prieuré de la Chambre, à la confirmation par le Comte de Savoie Amédée IV des donations faites par ses prédécesseurs au Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne. Ne Pierre de la Balme ROLET de la Balme était châtelain de Maurienne en 1282 (Arch. camles, Turin).

est investi de la seigneurie de Montrernier, dépendi du fief de la Chambre, seigneurie pour laquelle il fait hommage et fidélité le 12 février 1284 (Guasco). RICHARD de la Balme, deau.

C'est de lui que Guillaume des Cours, de Montvernier, tient dau de Guillaume des Cours, de Montvernier, tient dau naison où il teste le 14 septembre 1311; très probablement mort av. 1357; peut le même Richard en faveur de qui reconnaissent, le 15 janvier 1312, deux hommes de Montvernier.

HUGUES de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, être le même qu' Huges ci-contre?

Sont de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, être le même qu' Huges ci-contre?

Sont de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de la Balme, deau, sont, le 24 juin 1315, condamnés par le juge de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Montpascal, etc. de Maurienne, ainsi que plusieurs habitants de Mont ANTOINE de la Balme, de la Balm 20.0.0.09 JEAN, ANTOINE. I. RICHARD MICHEL ANTOINE, EUSTACHE as where the same real test destained as the stopping of the soft of the same results of the sa Nº HUGUES, Nº PIERRE est peut-être le même qu'Hugues ci-contre. Cour, Turin). II. ANTONNE. ANDIÉ. REGIAND N° JEAN. N° ANTONNE. N° ANTONNE. N° CALEIDE de la Balme. N° PIERRE, de la Balme. deaux, f. f. Richard, possible la Balme. deaux, de Montvernier, substitués f. f. Hugues, teste le 6 de la baronni de la Balme. chasedent indivises avec le C'ed e Savoie, au test de Claude de-contre (parenté non indiquée) N° Antone affrance de Montvernier. et l'Antoine soit le même de la Balme. N° PIERRE set), au Villaret, chez I.I.Hugues, est rienne, agit aux em volument. Parancio du Pont, à témoin le 23 plinieurs de ses qui illègues a part du fiel avril 1407 et le confrères le 7 des Rosset, Heirtunivi 30 avril 1414; novembre 1447; son frère Pierre cibérité univi de contre, lui substituant son frère Clau. N° Jean, Antoine, Ande en 1438. teleme et Catherin de fille de Philippe du Puys, de Coise, et de Die Béatrix de Mailles. Il insde 1438 (Arch. Thuiset) titue héritier universel son fils Catherin ci-dessous la Balme MICHELETTE, III. N°CATHERIN de la Balme, deau, femme en 1442 du fait renouveler les recessens fa-son frère Catherin lui fait des ép. N° Jean fils de f. N° Pierre, vivait eut l'usufruit NETTE, notaire Antoine veur à Montpascal, Montvernier, libéralités lors de son cont. de mar. de Cause encore les juil-1497; mort de l'hoire fille Broncin (N°s aux Pontamafrey, Hermillon, du 10 le4 mars 1457 (Arch. Saumontlavec l'ancien, fils sans posté av. le 16 novbre de son frère donnée Arch. Marlioz).

Me de Savril 1473, Il teste N°s Girard Mareschal, de S'-Michel. de Jacques.

Me gravil 1477; mort avant 1497. IV. Jen, deu, fils ainé, héritier univi nommélescé dansles recces 4º fils de f. Nº Catherin; semble avoir eu dans sa 3º fils, ép. Die Jeanne N., déjà veuve d'Hugues; vivi en févr passées dès 150º pour luit part toute la maison-forte de la Balme, à Montvernier. et tutrice de le leurs enfants le 2 seption, mort peu après.

Il testa le 10 juin 1515, mais vivait encore en 1520, tembre 1529; elle vivait encore en 1527 (Arch. de Savoie, E 73). PER- EVNARDE PIERRE- V. N° PHILIPPE BON OU PIER- N° MI- N° AN° O' CHAR- JACQUE- ANTOI- N° JAC- N° PIERRE-AMBROISE, testale 17 avril BONIFACE, BE, CHEL TOINE, CHEL TOINE, N° CHAR- JACQUE- ANTOI- N° JAC- N° PIERRE-AMBROISE MISSE, avrivat 1532; mort av. absents du pays: Son c. mort en 1537; en 1551. le 20 mai 1541 leur frère ainé mar. avant (Arch. Charthaire, Chartha JACQUE- ANTOI- Nº JACMINE, NETTE QUE
Vivante agit, le partage Sex. E 73, | Dille Françoise en 155.1 av. frère, le P-Laurent, cosgr de Mardon Humille (sic) alias
N° Claude d'Hu - l'hoire 2º de N'Jean-Améde Chamilly (Arch. Sade leur ransonay; assepts dotaux des 2 mars 1554 et 6 novère 1562 (Ibid.). des Costes, sa veuve, était fut remplacé par (Arch. Thuitutrice de leurs enfants, son frère Antoine 6 mars 1545 (Arch. Hte-Savoie, E 432) (4).

HUMBERTE RI BONI- VI. Nº PIERRE de la Balme RACE. fait en 1569 renouveler les recces agit le du fiel de la Balme. Ayants beau- coup pratiqué la guerre », il est Maurienne de Maurienne de Maurienne de garder le passage de Pontamafrey contre les tentatives des huguenots de Lesdiguières. N°Jacques eut une fille, Henriette, veen 1606 de N° Antoine Thévenin. Mort après avril 1618. coup prauque la guerre », il est nommé par l'évèque de Mau-rienne, en 1589, lieutenant d'Urbain du Pont, gardien des passages des Alpes contre les incursions protestantes. set).

COLETTE. GASBAMEL.

VII. Nº HUMBERT fait rénover dès le 29 déc<sup>lore</sup> 1621 les rec<sup>cos</sup> de ses fiefs; il était en 1631 lieutenant Nº ANTOINETTE de la Balme ép. Mº Jacques Christin, qui fut notaire à S¹-Julien-de-Maurienne de 1595 à 1634. des troupes du Duc Charles-Emmanuel N° PÉTREMAND N° BERNARD assiste à une assemblée des N° était en 1601 enseigne à de Maurienne le 20 avril 1640. l'armée du Duc Chles-Eml, Nº NOEL. VIII. Nº JEAN-FRANÇOIS. Rd MICHEL

(4) Philippe, en son nom et au nom de ses frères, engagea le procès contre les Pa-quellet, heritiers des du Mollard, procès mentionné par M. de Foras à l'article de Martin, père du dit Philippe. Letes-tament de N' Jean du Mollard, de 1498, se trouvant modifie par un codicille du 24 deck\*\* 1503 (Arch. Thuiset), le differend PER- CLAU- IX. LOUIS. MARIE. fut réglé par une transaction en 1559

(2) Il donne un jardinet en contrebas de la maison d'Hugues de la Balme jadis acquis par ce dermier et encorre de sdroits féodaux provenus d'un échange entre N° Guil-laume du Pont et Jean, André et Ismidon de la Balme, frères, deaux.

(3) Le Glossaire de Ducange ne donne pas une explication nette de ceterme : il s'agit cependant sûrement d'un droit concer-nant le blé.

Rd GASPARD Louis Bertrand, son mari, avoc', Tette de la Balme, curé de Presle, official f.f. Claude, mouruten 1681, sans postérité, laissant son hoirie à l'évêque de Maurienne pour édifier le séminaire de St-Jean.

6. vol., liv. VII, feuille III

## BALMES (DES)

P.: d'argent à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules (Galiffe, et Mandrot, Armorial Genevois).

(Pl. III, p. 93)



NE maison-forte dite des Balmes, à Pressy, près Bonneville, existait encore en 1569 (Arch. H'-Savoie, E 479); elle a probablement donné son nom à cette famille. Les documents nous ont beaucoup manqué pour coordonner les notions que nous avons pu recueillir sur elle et l'existence de nombreux homonymes contemporains a encore compliqué notre tâche. Galiffe, dans ses notes manuscrites et dans le premier volume de ses notices généalogiques, a parlé des nobles des Balmes établis à Genève

et donné quelques degrés de leur filiation ; j'utilise ici son travail, après l'avoir confirmé en majeure partie par l'examen des archives genevoises.

Ve GUILLAUME des Balmes, prieur de Ville, témoin en 1345 (Mss. Besson). chane de Filly, est témo à Genève, le 7 décère 1332 (Arch. Genève, Inve des droits du Chapitre). Ra' Jean Ra' Jean des Balmes, che d'Abon- des Balmes, che Bonneville, en 1389 (Arch. est témoir broras). 5 fl. le 25 avril d'or à R'Mar- d'Or à R'Ma nourri de feu Henri des Balmes. 2000000 Ve Messer Henri, prieur de Talloires, et des Balmes.

Ve Messer Henri, prieur de Talloires, et des Balmes.

Vellenri, prieur de Talloires, et des Balmes.

Vellenri, prieur de Talloires, et des Menris, prieur de Talloires, et des Menris, prieur de Talloires, et des Menris, prieur de Talloires de Ne JACQUES des Balmes, Ne JEAN des Balmes, GUILLEMETTE des Balmes. No JEAN des Balmes. Gemme en 1420, 1422, 15 de N. et D'Etienne de la Porte, de Divonne, dont elle était veuve en 1447; 2º de N.º Girard de Bourdigny, syndic, dont elle était veuve en 1458; elle vivait encore en 1464 (Galiffe). mort avant son père (Galiffe). mort avant 1512 (2). N° Guicues des Balmes; frères, de Mozinge, parte de Scionzier. N° et Pl' Antoine de Montvuagnard, sg' de Boège, leur alberge, le 1st décès 1512 (Arch. Thuiset), en fief avec direct domaine, des biens abornant N° Jean et Guillaume Martin, frères, et N° Michel du Sollier. N° Guigues, vivi en 1530, mourut av. 1554 (To Bonnefoy). N° François vivait en 1530 (To Bonnefoy). le 18 avril 1531 (Minr° de Chignin). Ne Jean-François des Balmes.
Tous deux étaient en 1554 (Te Bonnefoy) mineurs, pupilles de Ne Georges Gacuz; dits abornant à Scionzier, 6 juin 1561 (Mine de Chignin).
Ne Barthélemy, propre à Scionzier, ép., c. mar. postnupt! du 29 novère 1563 au contr. mar. de Barthélemy, propre à Scionzier, ép., c. mar. postnupt! du 29 novère 1563 (Mine de Chignin), Die Jeanne, fille de Ne Claude Grosset, de Megève.
Il de tiem à Cluses en 1574 Arch. Thuises! 1, 1588 et 27 novère 1589 (Me de Chignin); dans ce dernier acte, il est qualifié seulement: Honorable.

Ne PIERRE des Balmes.

Ne Bernard des Balmes, était, avec Nes Jean de Duyn, Pierre de Novorée, Jean et Guigues de Compey, etc., en procès, vers 1569 (Note de f. M. de Crousaz, archiviste du canton de Vaud), avec les communes de Bex et d'Ollon, au sujet de la montagne d'Anzeindaz. C'est probablement un membre de la famille des Balmes établie en Valais, dont était Ne Catherin des Balmes, époux, en 1525, d'Henriette de Rovorée-Saint-Tripe. Ses biens à St-Pierre-d'Alvey sont dits abornants les 20 déchre 1592 et 24 jan-

# **BALMENS**



E nom se rencontre assez souvent dans les chartes de Savoie, mais je n'ai trouvé qualifié Noble qu'Humbert Balmens, cité dans le testament d'Egr<sup>2</sup> Jean Marin, de Flumet, bgs d'Annecy, le 2 février 1537 (Arch. H<sup>2</sup>-Savoie, E 419); le testateur demande que ses hoirs restituent au dit N° Humbert une hallebarde que ce dernier lui avait laisee en dépôt. D'il Jeanne Argentine, vir du dit N° Balmens (la cote l'appelle « Mæ la receveuse Balmence ») vend un pré à la Bâtie d'Aix le 9 juillet 1545 (Arch. la Place). Elle avait possède une maison à Chambéry, rue S¹-Dominique, qui, le 30 juin 1545 (Arch. de Savoie, E 19) était à N° Claude et Thomas de Crescherel, père et fils.

Il n'est pas impossible que Claudine *de Balmencia*, femme de M<sup>e</sup> Claude Favre et légre au test<sup>e</sup>, 24 janvier 1547 (Arch. H<sup>e</sup>-Savoie, E 435) de N<sup>e</sup> Pernette Callies, v<sup>e</sup> de M<sup>e</sup> Jacques Favre, remariée à N<sup>e</sup> Louis de S<sup>e</sup>-Jeoire, appartienne à cette famille.

BALMES (DES)

Henri des Balmes, deu.
réclamait à Pierre de Castro, de Sallanches, frère de f. Guillaume de Castro, quand vivait mari deu, est fidéjusseur à l'acte de Béatrix des Balmes, fille du dit Henri, le montant de la dot et de l'augment de ladite Béatrix. deu, est fidéjusseur à l'acte Les parties transigent à Sallanches, le vendredi précédant le 22 février 1293 (Arch. Pensa). Henri, enfévrier 1293. Il était décédé n'ayant pas de sceau, scelle l'acte avec le sceau de Mess\* Guillaume, curé de Sallanches. Le lundi avant le 3 mortes 1995 (Arch. Thuiset), Guillaume Terniers, de la Frasse, deu, au nom du dit Savoia).
Henri, fait quitte au même lieu, au susdit Pierre, du paiement de 3 liv. genev. dues par lui à Henri.

N. des Balmes.

Re Hanni
des Balmes,
chare de Gevier 1313 (Arch. Sav<sup>3</sup>),
neve et curé au nom de son fis cide Pontchy
(Galiffe); fille, des biens aborle même
de Merini
et de Pontchy
le mont ceux d'Aymon
le même
qu'Henri,
chare de Gevier et d'Agnères, avec
chare de Genève en 1336
(Acte Sales, 1
(Acte Sates, 1
(

N. des Balmes.

90.0. N. GUILLAUME des Balmes. N\*GUILAUWE des Balmes. Le 6 février 1451 (Arch. Vvoire), une reconnaissance en faveur de N'Jac eques de Rovorée est passéa d'Enève, en la maison du notaire Pierre Confignon, laquelle maison fut a Viere de Viere de Viere et a l'experience de Viere et a l'experience de Viere et des vieres de vieres des vieres de vieres de

1) Dans ses notes manuscrites, Gaine écrit qu'Aymonette de Postella vivait encore en 1404. Si la chose est exacte, il faut intervertir Fordre des mariages de N. Henri, f. f. Henri des Balmes: Isabelle de Bourdigny serait sa première épouse.

HENNI, HENNI, HENNIETTE

des Balmes,
fils de feu

donné. Rodolphe de Blo

Henri, préer de son pa
nays, grde S-Paul,
frère de son pa
au Duc de

Savoie Ame de VIII.

Blonzy, son frère, et de

de VIII.

Blonzy, son frère, et de

Mermette de Montéen de Guigenne de Graver
fers), en faveur du reconnaît, Ne Antoine de Beau
de VIII.

Blonzy, son frère, et de

Mermette de Montéen de Guigenne de Guigenne de Guigenne de Guigenne de Guigenne de Mermette de Montéen de Guigenne de Guigen

(2) Serait-ce lui, N° Jacques des Balmes, de Scionzier, vivant à la fin du xv° siècle, auteur d'un recueil de Noëls manuscrits [Revue Savoisienne, juillet 1878]?
Il n'est point prouvé que Jacques des Balmes, auteur des nobles des Balmes vivant à Scionzier au xvv siècle, soit de même estoc que ses predecesseurs dont nous perdons la trace vers le milieu du siècle précédent. La communauté d'origine des nobles des Balmes sessionnés à St-Pièrer-d'Alvey ou dans le pays vaudois vers 1600 ou 1500 est plus douteuse encore. On trouve aussi des nobles des Balmes établis à Yverdon au xv° siècle, et encore en Valais : ils sortent du cadre de cet ouvrage.

# BALMETTES (1)

## SEIGNEURS DE LA TOUR DE LANDRY EN TARENTAISE.

P. : d'azur à la bande d'or chargée de 3 têtes de lions de gueules et accompagnée de 2 étoiles d'argent.

N. N. Descostes dit Balmettes.

N. Arbin.

Descostes, dits Balmettes, ou simplement Balmettes, ou de Balmettes, reçoivent, le 15 juillet 1605, des Pates de noblesse avec collation des

N° FRANÇOIS
reçut de son oncle Martin, testant en 1617, la tour de Landry en Tarentaise, et mourut sans enfants, av. 1636, « ce qui est constant». D'autre part, Antoinette ci-dessous, dite petite-fille de N° Aubin et honorable, ne serait-elle pas une fille naturelle du dit François ?

Balmettes, après avoir succédé en 1619 (1 de Millon) aux droits du précédent au dit fief, mourut av. 1636. Il habitait Vienne en Autriche, marié à D'ile Barbe Hanhouenin (sic), civitatis Augustæ, décédée elle aussi avant 1636.

Descostes, dits Balmettes, ou simplement Balmettes, ou de Balmettes, reçoivent, le 15 juillet 1003, des rate de nouveste armoiries ci-dessus.

N° Aubin, en son nom et de N° Martin, son frère, acheta, en 1605, la tour de Landry en Tarentaise, avec appartenances et dépendances, de N° Jean d'Avril, moyennant 25.000 fl. de Savoie, payés des deniers du dit N° Martin.

10 Martin 1003, des rate de nouves de l'essus.

N° Martin 1005, la tour de Landry. Des 1588 (Hbid.), N° Martin 1005, la l'almettas (sie) sedait une partie du fief d'Ayme, Mascot et Tessens, avec les nobles Portier et de Gilly.

N' MARTIN.

N' MARTIN.

N' MELGHOR.

N' LOUIS-ERNEST.

N' MARTIN.

N' MARTIN.

N' MELGHOR.

N' LOUIS-ERNEST.

N' MARTIN.

N' MELGHOR.

N' MARTIN.

N'

# BALTHAZARD - Voyez BAPTOSSARD.

# BALVESIO ou BELVESIO (DE) - Voyez BÉVY.

# BANAINS (DE)

SEIGNEURS DE BANAINS EN DOMBES ET DU VUACHE AUX BAILLIAGES.

P.: d'azur à cinq annelets d'or en sautoir (Guichenon). (Pl. IV, p. 115.).



UICHENON s'est occupé de cette famille dans son Histoire de la Bresse, du Bugey et des Dombes. Elle ne doit figurer ici que d'une manière incidente, à cause du fief du Vuache qu'elle posséda pendant quelque temps, en rectification et complément de ce qu'a dit cet auteur.

Suivant Guichenon, Guichard de Banains, chevalier, eut de son mariage avec D<sup>me</sup> Luquette N. N. (alliance inconnue à Guichenon), outre un fils mort sans postérité, deux filles : Antoinette, qui épousa Girard de Grammont, et Marguerite, femme de Jean de Châtillon-Michaille, sg' de Sonnaz. De nombreux actes

(Arch. Thuiset et Morand) établissent que Marguerite, veuve de Châtillon, convola avec Girard de Ternier; ils prouvent encore que Dme Luquette susnommée, veuve de Guichard de Banains, épousa Amé de Feillens, chevalier, seig' de Volognat et de Chanay, et en eut aussi des enfants. Comme on le voit par le tableau ci-dessous, des difficultés surgirent entre les Montchenu-Ternier, successeurs de Marguerite de Banains, et les nobles de Feillens, au sujet des droits qu'ils prétendaient respectivement avoir sur le château et le fief du Vuache.

GUILLAUME de Banains, chev, ser du dit lieu, en Dombes, vivant en 1300 (Guichenon), ép. sgr du dit lieu de Chanay, eidomne de Genève, testa en février 1303 (Guichenon). Ve Hugues de Banains chanoine de Lyon, testa en mai 1294 (Guichenon). GUICHARD de Banains, chev<sup>\*</sup>, \*\*
vivant en 1390, laissa les trois enfants ci-dessous (2º fils) sgr de Volognat et de Chanay, \*\*
sgr du dit lieu, fils ainé, (Guichenon). Il èp. bi\*\*
Luquette N. N.; veuee de Banains. Baulme; teste en 1361.

Dis Luquette N. N.; veuee de Banains. Baulme; teste en 1361. GUCHARD

de Banains, ép. 1-Jeande Châtillon-Michaille, chev\*, sg\* de Sonnaz et Mussel.

de Banains, ép. 1-Jeande Châtillon-Michaille, chev\*, sg\* de Sonnaz et Mussel.

posteride.

Banains, qu'elle vendit le 6 octobre 1384 Arch. Tigardé pour elle Bugey, et d'abelle de Graydres, d'Estrées, chancelier de Savoie, lequel paya à Antoinette ce qui le 7 juillet 1381 Arch. Belle de Graydres, d'Estrées, chancelier de Savoie, lequel paya à Antoinette ce qui le 7 juillet 1381 Arch. Estrées, chancelier de Savoie, lequel paya à Antoinette ce qui le 7 juillet 1381 Arch. Estrées, chancelier de Savoie, lequel paya à Antoinette ce qui le 7 juillet 1381 Arch. Estrées, chancelier de Savoie, lequel paya à Antoinette ce qui le 7 juillet 1381 Arch. Estrées, chancelier de Savoie, lequel paya à Antoinette ce qui le 7 juillet 1381 Arch. Estrées, chancelier de Banains, au le 1 de Genevois, considérant les alaissant est de Jean de Châtillon; legs à 1 disservices rendus par Jean de Châtillon; legs à 1 disservices rendus par Jean de Châtillon; legs à 1 disservices reprises sur le Vuache: déjà, le 11 octobre 1383 (Ibid.), nous la trouvons le la vente de Banains, aussi Marguerite, veuve, dut-elle exerce naz; Jean et Antoine de Feilagualifiée Dame du Vuache et remariée à 2º Girard de Ternier, gri du Châte.

Jean 1386 (Ibid.), le Cré de Genevois, considérant les de Jean de Châtillon; legs à 1 disservices rendus par le 1380 (Ibid.), le lui de Jean de La de Jean de Peilagualifiée Dame du Vuache et remariée à 2º Girard de Ternier, en de Jean de La de Jean de La de Jean de Peilagualifiée Dame du Vuache et remariée à 2º Girard de Ternier, en dépit des heritiers universels Jean de Châtillon; de Banains, prêtendant à leur hoirie, et de ses successeurs.

Sgr de Volognat, fils et héritier universel de f. N° Jan de Feillens, lequel Jean était frère de f. N° et Ph. Britier

D® Marquerite de Banains, D® du château et mandement du Vuache, feue femme de N° et P' Mess' Richard (sic erreur pour : Girard) de Ternier, cosg du dit lieu, transiqu le 21 septembre 1836 (Arch.

Morand) avec Richard de Ternier, sgr de Montchenu, héritier universel du dit Girard, sgr de Ternier et du Saix, sa mere, succession de Jean, son père, plus proche parent de ladite Marquerite, sa sœur, et tante du dit Claude, morte sans enfants, plus la moitie des revenus perçus depuis la mort d'icelle. Malgre un possession de 30 années, Richard de Montchenu-Ternier donne 400 florins à Claude de Feillens pour que celui-ci renonce à toutes prétentions; et, le 20 septembre 1435 (blôd.), Claude, pour lui et son frère Hugonin, fait qu'iltance de la somme de 400 florins stipulée plus haut.

MARGUERITE de Feillens

ANTOINE

mariée à Jean de Bèze, écuyer (Guichenon), habitait Dixonne, au pays de Gex. Le 6 octobre 1435 (Arch. Morand). Dit Marguerite, fille de f. Nº Antoine de Feillens, spr de la maison-forte de Feillens, femme de Nº spr Jean de Bèze, écuyer, habitant Dixonne, renonce à tous ses droits sur le château et mandement du Vuache, en faveur de Richard de Montcheun-Ternier, mennant 120 fl. d'or. Une note de M. de Franç s'étonne que la fille d'Antoine, fils de Gervais de Feillens, ne descendont pas des héritiers des Banains, ait pu avoir des prétentions sur le Vuache, et suggère que Guicheno a pu se tromper et que Marquerite pourrait être fille d'Antoine, fils d'Antoine, pie de Luquette N. N. Il est certain que cela rendrait beaucoup plus explicables ses prétentions sur le Vuache. Toutefois, le fait qu'Antoine, père de Marquerite, est dit spr de la maison-forte de Feillens », rend, à mon sens, peu vraisemblable l'hypothèse de M. de Foras. Il arriva souvent que pour mettre fin à des prétentions, même insoutenables, et éviter des procès entrainant des frais considérables, des transactions intervineral intervineral caccrdant à des demadeurs dont la requité était sans fondement sérieux une indemnité jugée par les défendeurs moins onéreuse qu'un débat devant les tribunaux. Ce fut ici le cas probablement.

BANCE

OBLE CLAUDE, fils de feu N. JACQUES Bance (M. de Foras note qu'on pourrait presque aussi bien lire : Baure), de Chanaz, y est témoin le 13 mai 1521 (Ach. Lucey). C'est tout ce que j'ai rencontré concernant cette famille

# BANQUETTES (DE)

OBLE PIERRE-Marie de Banquettes - en latin de Banquettis -, trésorier du Duché de Savoic, reçut, le 29 mai 1521 (Arch. Morand) une donation. Il testa le 2 décembre 1524 et mourut avant le 27 août 1525 (Ibid.)

A cette date, Nº et Egre Jacques de Banquettes, trésorier ducal, bg³ de Chambéry, oncle du dit f. Nº Pierre-Marie, et son héritier vend une partie des biens à lui procédés de ladite hoirie, situés aux territoires de Fernex et de Versoix.

Nous ignorons le blason des nobles de Banquettes

# **BAPTENDIER**



ous donnons ici un nouveau tableau généalogique de cette famille. Il précise et complète celui déjà paru au premier volume de cet ouvrage, pages 112 et 113, sans

faire avec lui double emploi. Les faits rapportés sans indication d'origine sont établis par des actes authentiques

conservés aux Archives de la Haute-Savoie, que nous avons analysés (Série E, Minutaires).

N° Louis.

N° Box-Aut
Les P⁴ l'anoblissant, lui et son était, en 15392, marié à N' Jeanne
frère, sont du 29 avril 1502 et N. Il assiste, en 1549, au
du 21 juillet 1521 (Turin, Arch. No PAUL, JEAN, ANTOINE, légataires au testamt de No Jean-François du Pont testant en 1545, Dr ès droits de l'Univer-1535 (Arch. d'Arves). M. Antoine Baptendier, de Saint-Maxime-de-Beaufort, ép. His Antoine, fille de f. N. Pierre Gras et sœur de f. N. Bernardin Gras. Elle teste le 28 décembre 1571 Arch. Barrioz), à Moû-tiers, dans la maison de M. Nicolas, son fils. 1345, Dres drotts de l'ontver-sité de Turin, juge-maje de Maurienne en 1559 ; ép., c. d. du 28 octbre 1549 (Arch. la Place), Jeanne, fille de sire Humbert Nicole, de Montmélian.

Egr\* André Baptendier, fils de Pierre et père de Jean, qui vivaient en 1449 (Arch. Barrioz).

M. NICOLAS, M. PIERRE, M.M. OU N. CLAUDE Baptendier. BAPTISTE Sept filles MELCHIOR. BALTHAZARD. LOUIS. héritr partier pour tous Dr és droits, cohér univers add mou-quise parles biens du père et du pour un quart; avocat fiscal rir s. p. tageront frère de leur mère en de Genevois déjà le 2 mars 1574, av. 1571. le quart frère de leur mere en de Genevois deja le 2 mars 1974, av. 1571.
1571; sont en outre cohir puis collait de Genevois par un<sup>is</sup> chacun p' un quart.

L''s du 1er août 1578 (Turin, Arch. camie); mort av. le 15 août 1594, date à laquelle Eléonore Martin, sa femme, est dite sa veuve et la tutrice de leurs enfants. Elle teste à Maclamod, où elle habitait, le 17 février 1619.

MARIE de Baptendier de Chandore ép., le 14 fé-vrier 1684 (R.P. Annecy), N° Maurice de Rolland de la Biolle. Elle vivait en-

core, veuve, le 28 janvier 1715 (Tabel-lion de la Haute-Savoie, Annecy).

ANTOINETTE, N° MARC-ANTOINE, légataire en 1619, agissent le 21 janvier 1602 av au S.S.S., cohé légre en 1619, morte avant per le celleur mère et leurs ritier universel en ép. 1° c. d. et avia S.S.S. en féres. Emmanuel 12 février 1585, N° Galois Ogier; 2 N° Abraham ville en 1622. Le de Léavai; elle mourut avant nouvut avant 1636. (1)

1636. (1)

N° MARC-ANTOINE, N° EIRMANUEL N° et Sp' JACQUES, JEANNE. LUCRÈCE, avant S.S.S., cohé légre en 1619, morte avant 1619 aves son frère de 14 légre, en 1619, worde avant 1619 aves son frère de 14 légre, en 1619 aves son frère de 14 légre, et ses frères; habitait déjà Bonne-tille de Salutier, ville en 1622. Le de Léavai; elle mourut avant modie des dimes à Maclamod. (Arch Turin). pulturée le 1er mars 1610 (R. P. Annecy); 2° Marguerie Vincent de la Croix, sépuit. Le 22 avril 1610 (Ibid.). (Pibid.) N' Jacques meurt le 10 mai 1641 (Ibid.).

(Arch Turin),

(Arch Turin),

pulturée le 1er mars (610 (R. P. Annecy); 2º Marguerite Vincent de la Croix, sépult. le 2º avril 1617 (Ibid.). Ny Jacques meurt le 10 mai 1641 (Ibid.). Ses trois fils sont du 2º lit.

(1) Ene Antoinette Baptendier ép. N° Nicolas d'Avril, fils de f. N° Jean d'Avril, d'An-necy (voir p. 77 du présent volume); ce pourrait être un deuxième mariage de la veuve d'Ogier, et Léaval serait le troisième...

Jeanne-Marie, François, Claude, ép. 1ºc. dot. du morts avant 1628. Isancia, l'étrier 1633 (Arch. du Barrioz, Jeanne Beaufort, lequel mourut av. 1666 at Val des Clets, veuf de Jacqueline de Beaufort, lequel mourut av. 1666 (Arch. Monthouz). Ele en eut une fille, Jeannette, qui ép., c. dot. du Vignogi el le fait veuve de N. Emmanu, de Monthouz, sgr'du Barrioz, Jeanne de Baptendier, mourut le 27 mai 1691 (R. P. Annecy), âgée de 79 ans.

V\* JEAN-FRANÇOIS

représenta le diocèse au synode provincial ép., le 30 janvier 4690 (R. P. Ande Vienne (Acad. Salés. T. XXII. p. 264); necy), D⊪ Claudine-Françoise Greycuré de Marlens dès 1701, Il mournt le fié. En 1726 (Recensement d'Andre 1726), le 1726 (Recensement d'Andre 172 16 juillet 1726 (Ducrettet, Monographie de necy), il vivait âgé de 65 ans et sans la paroisse de Marlens). postérité

CHARLOTTE

ANTOINE. ANTOINE. BALTHA-

6. vol., liv VII feuille IV

AMILLE que nous trouvons établie en Chautagne dès la fin du xive siècle, et déjà alors qualifiée noble. Elle se transporta vers 1550 en Genevois et s'éteignit avant 1639. Son blason nous est inconnu. Son nom varie beaucoup : Baptossard, Batosard, Bapthozard et Balthazar (1).

N. B. — Tout ce qui, dans ce tableau, est inscrit sans référence est extrait de titres existants aux Archives de la Haute-Savoie, série E.

GUILLAUME de Venèse, dit Bathosard, reconnaît en 1389 (Arch. S.S.S.) pour des terres à Chin-drieux en faveur du prieuré du dit lieu.

Nicon de Venèse, dit Bathosard, deau, devait deux setiers annuels de vin à Net P Guigues de Montluel, ser de Château-fort, lequel, le 1º septier 1400 (arch. IN-Savoie, E 114), les céda à N' Henri du Mont.

N° PIERRE, Batossardi, frères, de Chindrieux, transigent, le 4 mars 1466 (Arch. Savoiroux), avec les N° Portier, de Rumilly, N° Pierre et Jean Batossard possédaient, avant 1516 (Arch. Genève, Visites pastl\*), la chapelle des Saints Côme et Damien, en l'église de Chindrieux.

No (?) PIERRE Batossard, (4) recteur de l'Hôpital neuf de Chamhéry, ratifie une vente le

Nº Nicolas Baptossard, mort avant 1563.

II. Sp\* Sg\* Claude Baptossard,
D\* ès droits, était avocat fiscal de Genevois le 27 février 1548. Il av. ép. D™ Marguerite Fornerat, fille de
N\* François, d'Annecy, et de Marguerite Meilleret. Le 24 août 1548 (Arch. S.S.S.), N\* Claude achète de son pheau-père Fornerat la maison-forte de la Charnée et dépendances, et encore, le 26 août 1560 (Arch. Thuiseid (Arch. 1888)), N\* Claude achète de son pheau-père Fornerat la maison-forte de la Charnée et dépendances, et encore, le 26 août 1560 (Arch. Thuiseid de Sol, Arch. 1888), N\* Claude achète de son pheau-père Fornerat la maison-forte de la Charnée et dépendances, et encore, le 26 août 1560 (Arch. Thuiseid de N° Louis de de Grescherel, veue de N° Amédic des biens au mandement de Thônes, par lui acquis de Die Louise de Grescherel, veue de N° Amédic de Gentod. Le 10 juin 1552 (Ibid.), il vend un pré à Viuz à B™ Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne.
Dit filis de f. № Nicolas, il vend, le 24 février 1563, à N° Michel Chardon, des procureure de la ville d'Annecy, les moulins qu'il avait acquis à Guirier des sg\* de Pontverre. Déjà alors il était juge-maje de Faucigny; il l'était encore le 29 juin1571 (Arch. la Place). Mort avant le 8 août 1575 (Ibid.). Marguerite, sa veuve, agit à Annecy le 22 mars 1593.

Pome Claudine
Baptozard, no- ép. Nº Jean Puthod, d'Amprésente requête au Sénat le vivant avec vice à Bonlieu, billy, et testa le 14 déchº 1577 8 août 1575 (Arch. S.S.S.), sa grand-mère Meille 20 janv 1579. (Arch. Genève, not. français).

de maison-forte de la Charnée et biens en dépendant, à cause du contrat précité du 29 août 1550. Le 6 décembre 1585 (Arch. Thuiset), il achète de Sébastien-Balthazard de Montvuagnard, ser de Boège, pour 7200 fl. payés comptant, les rentes, apartenances et dépendances de la maison-forte de la Charnée et dépendance de la Charnée s'étant opposées aux Le exécutoires qu'il a s'expetit de la maison-forte de la Charnée s'étant opposées aux Le exécutoires qu'il a s'expetit de la charnée et de la Charnée s'étant opposées aux Le exécutoires qu'il a s'expetit de la charnée et dépendances de la maison-forte de la Charnée s'étant opposées aux Le exécutoires qu'il a s'expetit de la charnée et de la Charnée s'étant opposées aux Le exécutoires qu'il a s'expetit de la charnée et dépendance de la charnée de la charnée s'étant opposées aux Le exécutoires qu'il a s'expetit de la charnée de la charnée de la charnée s'etant opposées aux Le exécutoir à la charnée de la charnée de la charnée de la cha nr numert Sainer (il tut anobii en 1634 et nut l'ancetre des Salher de la Tour), curateur sard est peut-être le même per-en 1615 de Prosper, son heau-fils. Louise vivait encore en 1626 et même — suivant une note de M. de Foras — en 1634, alors usufruitière de l'hoirie de son fils.

de Prosper; il aurait testé en 1583, avant son mariage, et ses dispositions seraient demeurées sans effet. Mais nous ne pouvons affirmer cette identité.

IV. N. PROSPER Baptossard.

MARGUERITE, femme de Spr Antoine Bernard, avocat au à Annecy, ledit Prosper transige avec N° Prosper de Montvuagnard, sgr de Pierrecharve et des Tours, au S.S.S., mourut sans specificité et intestat.

S.S.S., mourut sans sujet de diverses rentes dépendant de la sgrit de Boège, aliénée le 6 décembre 1585 par Sébastien-Balthazard postérité et intestat. sûrement avant 1626 tet probablement le 9 août 1623 (Arch. Thiniset), Prosper de Montvuagnard, nr le 1705 par Sébastien-Balthazard ions de la transaction n'ayant pas été observées, l'instance fut reprise. Une nouvelle transaction inque, qualifié sgr de Chézenay. Les conditions de la transaction n'ayant pas été observées, l'instance fut reprise. Une nouvelle transaction inque, qualifié sgr de Chézenay. Les conditions de la transaction n'ayant pas été observées, l'instance fut reprise. Une nouvelle transaction inque, qualifié sgr de Chézenay (E. 9 de Chéz

- (1) Le premier volume de l'Armoriat, page 111, renvoie au Supplément l'étude de la famille Balthazard. Je pense qu'il s'agit de celle-ci, bien que Balthazard ne soit point la forme la plus fréquente de son patronyme aux multiples variantes. Cependant, les archives savovardes mentionnent parfois des membres d'une famille Balthazard detablie au pays de Vaud : Julic-Salomé, fille de Charles de Gingins et d'Antoinette de Balthazard de Prangins, qui épousa, en 1710, à Vésanev, Pierre-Elié de Genève-Boringe; et Philiberte-Esther de Balthazard, femme, des 1729, de Claude-Louis Roget de Fesson, morte en 1740. Cette famille, qui rà jamais fait partie de la noblesse savoyarde, sort du cadre de notre ouvrage
- (2) Chézenay, fief situé sur la paroisse de Dingy-Saint-Clair, est appelé aussi Chessenay, Sézenay, etc.
- (3) La généalogie la Faverge (T. II, p. 360) [Arpelle Jeanne-Michelle, baptisée en 1597, Ce doit être une confusion; dans le testament de son frère Michel-Philibert-Hector (testament redigie le 23 esptembre 1614 [Arch. Haute-Savoie, E 528], lorsqu'il se fit jésuite), on lit que leur père, N. Janus de la Faverge, cut quatre filles Jeanne, l'Andre, Romme de N. Prosper Baptossard de Chéreany, Aymée, Jeanne-Michelle et Françoise, bus jeune des quatre. Le Supplément publicar d'importante Jeanne, l'Andre, Romme de N. Prosper Baptossard de Chéreany, Aymée, Jeanne-Michelle et Françoise, l'applie public p compléments à la filiation déjà parue des nobles de la Faverge.
- (3) Bien que je le trouve une fois qualifié noble, comme il n'est dans d'autres actes nullement qualifié, pas plus que ses frères Humbert, Pierre, Jean et leurs enfants, je ne puis affirmer qu'il appartienne à cette famille ; encore moins qu'il soit d'un rameau légitime...

BAR (DE)

AR, hameau de Viuz-en-Sallaz, a donné son nom à cette famille qui, à notre connaissance du moins, n'a laissé que bien peu de traces (datant du xive siècle) dans les chartes

Nicon de Bar, deau, est témoin à Bonneville, le 8 septembre 1309 (Regte gent), de l'hommage fait par Hugues Dauphin à son futur beau-père,

JACQUEMIN de Bar, desu, figure, en 1373, parmi plusieurs gentilshommes de Genevois et Faucigny, fidéjusseurs au contrat de mariage des Clets-du Fresnoy (Tes d'Eschavannes).

# BARANDIER

L paraît à propos de publier ici quelques précisions complémentaires à la filiation parue aux pages 114 et 115 du premier volume de cet ouvrage.

ADDITIONS DE LA PAGE 114 :

FRÉDÉRIQUE, fille de Ne Jean Barandier, fut baptisée à Chambéry le 1et décembre 1609 (Mss. Chapperon), et sa sœur Pernette le 26 mars 1606

PIERRE, fils d'Anselme, est probablement le Jean-Pierre baptisé le 4 mai 1621 (Ibid.) à Chambéry.

JEANNE-MARIE, fille de François Barandier, femme de Di Jean-Henri Burdet, est marraine le 7 septembre 1666 (R. P. St-Pierre-de-Rumilly).

Un Nº GLAUDE Barandier et Pernette N., sa femme, eurent un fils, Jean, baptisé à Chambéry le 6 septembre 1595 (Mss. Chapperon

Un Ne Claube Barandier, sge de Charasson, marié à Gasparde Vernat, de Thonon, agit à Thonon le 4 mai 1617 (Mine Gentaz); ce doit être le même Claude qui ép. Lucrèce Pavy.

Un Nº CLAUDE Barandier, de la Croix-Rouge, près Chambéry, était en 1609, 1612 (Mss. Chapperon) époux de Jeanne Mollard

Un N° CLAUDE Barandier eut au moins trois enfants baptisés à St-Pierre-de-Lémenc : JEAN-PHILIBERT, bapt. le 26 mars 1633 (Ibid.); FRANÇOISE, baptisée en 1635 (Ibid.), et FRANÇOISE-MARIE, baptisée le 3 avril 1636 (Ibid.), filleule de Pierre Vernat, sans doute parent de Gasparde Vernat

Ces mentions concernant des Nºs Claude Barandier se rapportent au moins à deux personnages différents; je n'ai pas une documentation suffisante pour les attribuer avec certitude.

En revanche, les trois CLAUDE-FRANÇOIS Barandier juxtaposés ne sont certainement qu'un seul individu, habitant la Croix-Rouge et mort avant le 30 mai 1670 (Arch. S.S.S.), fils de N° Claude, et mari de Jeanne-Antonie, fille de N° François Bauduc et de Marguerite de Montmayeur. Claude-François et sa dite épouse eurent, outre Antoinette, haptisée en 1641, François, baptisé le 21 mai 1638 (Mss. Chapperon), et 21 aan. baptisé en 1646, les enfants suivants : Alexandrike, baptisée le 15 juillet 1637 (Ibid.). Claude, baptisé le 29 janvier 1639 (Ibid.) et Peronne, baptisée le 18 juillet 1639 (Ibid.) (Banne-Antonie vivait encore le 9 septembre 1630 (Arch. Thiuset).

N° Fiançois, baptisé le 21 mai 1643 (*Ibid.*), et fils de Claude-François, ép., le 5 septembre 1683 (R. P. Annecy). D<sup>16</sup> Antoinette de l'Alée de Songy, fille de f. N° Jacques, gouverneur d'Annecy, et de Charlotte de Viry. Antoinette testa, le 9 juin 1697 (Arch. Thuiset), en faveur de son mari, lui survécut, et ép., le 7 novembre 1707 (Alss. Chapperon), Spr Joseph Perret, avocat au S.S.S. François Barandier eut un fils naturel, Louis, auquel Antoinette de l'Alée fit un legs en 1697. N° François Barandier, est dès 1676, à la suite d'un long procès avec les Nº Magdelain (voir Tome III, page 308, note 5), qualifié sgr de la Gorge et du Touvet.

Les Mss. de Chapperon mentionnent un Louis Barandier, naturel, décédé à Chambéry, le 30 novembre 1713; mais il serait fils d'un N° Louis que j'ignore et ne pourrait être identifié avec son homonyme, légataire de Charlotte de l'Alée...

N. B. — A propos de François-Bruno, François et Jeanne-Antoinette, enfants de f. N° Antoine-Louis Barandier, M. de Foras écrit : « S'ils ont eu des enfants, ils me sont inconnus. « Le baron Piccolet d'Hermillon, ancien officier supérieur de cavalerie, ayant obligeamment attiré mon attention sur l'intéressante préface dont M. Jean Hanotaux, fait précéder la publication des Mémoires du Marquis de Caulaincourt, Duc de Vicence, j'y trouve sur François-Bruno Barandier des renseignements qui doivent trouver place cit. de n'ai pu, il est vrai, les vérifier tous; mais la science et la conscience historique de M. Jean Hanotaux nous sont un suffisant grant de leur valeur. Nous lui en laissons toutefois, comme toujours en pareille occurrence, Ihonneur et la responsabilité.
François-Bruno, fils ainé d'Antoine, et en, ainsi que sont en controlle de la Chaussée d'en qui épousa, le 20 mai 1750. Gabriel-Louis, marquis de Caulaincourt, lequel fut general et sénateur et mourut en 1888. Leur contraît fut signée ne présence du Rois du Baparine et mourut en 1888. Leur contraît fut signée ne présence du Rois du Baparine et mourut en 1888. Leur contraît fut signée ne présence du Rois du Baparine des Caulaincourt, lequel fut general et sénateur et mourut en 1888. Leur contraît fut signée de Vicence, ambassant grant de Caulaincourt. Louis (1773-1827) qui fut usais Duc de Vicence, ambassant grant et a l'aigle de gueules becquée et membre d'azur. Ce sont les armés des Montmayeur. D'après M. Hanotaux, François-Bruno avait opéré cette fantaissies substitution de blason. Il avait d'alleure et abund de la Garques, Comte de Montmayeur, femme de N° François Baudou et arriere-petite-fille de François, bâtand de Jacques, Comte de Montmayeur, on ne voit pas très bien de quel d'ori François-Bruno avait opéré cette fantaissies substitution de blason. Il avait d'alleure s'eabil un pennon de son ascendance où nous d'autours de la Gorge — ce qui est soirment pure invention — 14 serait mort ent des lettres de naturalité en 1742. Antoine-Louis é de Tin,

ACQUEMET Barata, de Miribel, damoiseau, ayant vendu des biens dans le Comté de Genevois à Berthet Vaczonet, la veuve de ce dernier, le 22 juin 1368 (Arch. Savoiroux), reconnaît tenir les dits biens du Comte de Genevois et lui fait hommage

103

ALPHONSE Barban,
ALPHONSE Barban,
fut pourvu d'un curateur le 15 mai 1656
(Arch. du S.S.S.). En 1658 (Arch. Savoiroux, étant cornette entretenu dans la cavalerie de Savoie, il
est témoin à Chambéry. Le 2 février 1668 (Arch. de Cour), il reconnaît devoir certaine somme à
N° Jean-Louis Cauly, secrétaire d'Etat et des finances de S. A. R. Pour sûreté de ladite somme,
Cauly aura une boutique avec chambre appartenant à Barban, attachée à sa maison paternelle, en la
ville de Chambéry, et les appartements que tient en usufruit la dame de Barban, mère du dit
N° Alphonse et à présent femme de N° Michel Bianc.

CLAUDINE, hantisée le 14 mars 1635

(1) Le nom ainsi francisé doit être Barbano ou Bar-bani en italien.

# BARBÉRY

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE LESCHERAINE ET DE SAINT-AVRE EN MAURIENNE.

P.: coupé: au 1", d'argent à l'aigle éployée de sable; au 2', d'or au chevron de gueules (Pl. IV, page 115).

Cimier: cinq rameaux de verveine au naturel.

Devise: JUSTUS EX FIDE VIVIT. (Franchi-Verney, Armerista).



ETTE famille est d'origine piémontaise. Nous lisons dans les notes de l'intendant Etienne Graffion, petit-fils d'une Barbéry (Arch. Chamoux) que « l'Empereur Charles-Quint avait donné à Nº Jean-André Barberi de Bibiana, avec le privilège et la vertu des « Comtes palatins, le titre de noblesse et, pour armes, une aigle » dont ledit intendant « se sert à présent comme héritier de N° Maximilien Barbéry de Saint-Avre »,

son bisayeul (1).

N° MAXIMILEN Barbéry, sgr de S'-Avre (2).

Etant premier camérier de S. E. le Marquis de Lans, il est témoin, le 17 août 1620 (Arch. Vaulserre), au c. de mar. de N° Jean-Jacques Royal, son neveu, avec Dile Marie de Chabert. Le 12 décembre 1624 (Note Foras, sans référence), il achète de N° Jean Morard la rente et fief de St-Avre en Maurienne. Il ép., le 18 juillet 1634, cont. dot. du dit jour (Mss. Chapperon et Arch. S.S.S.), Dile Isabeur Fabry, fille de f. N° Louis Fabry d'Entremont et de Georgine de Challandière. Il mourut probablement av. 1663, sûrement av. 1667 (Arch. S.S.S.); sa veuve testa le 5 septer 1690 Ibid.) et mourut le lendemain (Mss. Chapperon).

				1			1	TTI
CHARLOTTE	ISABEAU.	CLAUDINE	Nº HENRI-FRANÇOIS Barbéry,	MARIE.	ANTOINETTE	JEAN-	JOSEPH.	A
ép. av. 1663	baptisée le	ép., c. dot. du	sgrde la tour et maison-forte de Lescheraine		ép. Mª Sébas-	FRAN-	bapt. le	Au-
(Mss.Chapp.)	17 sephre 1650	16 juillet 1663		être elle Per-	tien Darve	cois,	26 juin	tres
Nº Jacques	(Chapp.), ép.	(Arch.Chamoux),	coise Comte, fille du sr Pierre-Louis et de		ou d'Arve, de	capitaine	1652	en-
Truffon.	Me Benoît	Spe Marc-An-		baptisée le	Ste-Mie de	dans les	(Mss.	fants
Tous ses	Gex d'Entre-	toine Revardel,	Chapp.). Elle teste, sans enfants, en faveur		Cuynes. Se-	troupes	Chapp.),	20
enfants cé-	mont avant	châteln d'Yenne	de son mari le 16 mai 1670 (Arch. S.S.S.),	(Mss. Chap.).	rait-ce elle,	de S.A.R.	mort	00
dèrent leurs	1677; survi-		testament ouvert le 14 juin suivant. Henri-	Elle ép. le	Antoinette	Charles-	page de	
droits au	vant à ses	il testa le 20 fé-	François ép. 2º, c. dot. du 9 août 1670 (Ibid.),	12 août 1672	Barbery de	Emman1,		
sr intendant	enfants, elle	vrier1682(Arch.	Dile Anne, fille de Ne et Spe Jacques Sibué	(1b.)Spe Jean-	St-Avre, sé-		Charles-	
Etienne	meurt le	Thuiset). Clau-	du Col, procureur fiscal de S. A. Il mourut	Baptiste Du-	pulturée à	faveur de	Emma-	
Graffion,	30 mars 1684	dine, veuve, as-	après 1675 et Anne Sibué, sa veuve, ép. le	randard, de	Chambéry le	sa sœur	nuel,	
ieur parent.	(Mss. Chap.).	siste, le 28 aout	28 mai 1677 (Mss. Chapp.) M. Antelme Ser-	Moûtiers,	9février 1681	Clau-	ayant	
		1686, au c. de			(Mss.Chap.)?	dine.	testé en	
Caspanda	- In as Essen	mar. de sa fille	Des reconnaissances pour les fiefs de	avait cédé	Leur fille	Serait-ce	faveur de	
vieto et trése	nion de la Sea	is Grainon, archi-	St-Avre et de Lescheraine furent passées entre 1663 et 1667 (Arch. Thuiset) en faveur	tous ses dris	Marie céda ses droits le	lui, Jean, baptisé le	ses	
des SS Man	rier de la Sac	De leur union	de Nº François-Henri Barbéry et de ses	qui les céda	1er mai 1686		sœurs.	
nagnit entre	autres Etie	nno Graffion in-	frères Jean-François et Joseph. Les recon-	ensuite au	à sa tante	1648		
tendant du C	hablais puis d	n Fanciany héri-	naissances précédentes avaient été passées	sr Graffion.	Claudine,	(Mss.		
tier de St-Av	re et des autre	es hiens délaissés	en faveur de Nº François de Chabod,	s. Gramon.	veuve du	Chapp.)?		
en Maurienne	e par feu Nº Ma	ximilien Barbéry	sgr de Lescheraine.		Sr Revardel.	Gitti Pp./		
bisayeul du d	lit Etienne.	minimum Darberg,	og de Deseneramen		o moraraen	*		
					1			
	ISABELLE,		ARIE, ODETTE-FRANCO		UDE,			
baptisé le			671 (Mss. Chapperon). bapt. le18 novbre 1674		isé le	Autres	nfanta da N	Mari
	e 9 septre E	lles se sont absteni	ues de l'hoirie de leur père et ont été pourvi	ies d'un 13 d	ecem-	milien Barb		
	1673 (Mss. cu	rateur le 21 juille	et 1687 (Arch. S.S.S.) Héritière de sa mè		1675 F	RANCOIS - NI		
			aregistrer au Sénat le fait, avec sa sœur, e		pp.);	10 juin 1636		
			u Fabry, son ayeule enregistrer au S.S.S.			ACQUES-L		tisé le
			per. Le 23 avril 1691 de mar. de 1670 (Arch			13 mai 1642 ASPARDE, ba		in 1649
(Ibid.).			Ignace Ballin, avocat, et meurt le 3 décem			(Ibid.).	prisce to 1 Je	1040
			e et de Péronne Gaud. (R. P. de Saint-Jean- r 1717 (Ibid.); elle est rienne); enterrée le					
				e iende-				
	se	puit. a Deauvoir le	e 11 octbre 1723 (Ibid.). main.					

(1) Le même intendant Graffion fit, en 1732 (Arch. Chamoux), chercher à Turin le contrat de mariage de Maximilien Barbéry, du 30 septembre 1610, Gislandi, notaire, et les 1) De finelle interious of visiono in, en 1/26/14/En. Granioux), Guerrier a turn je contrat ur maringe us Maximume more transported and procedures empagées à l'ocassion de César Barbéry, laissant par testament au dit Maximillen, sen oncle, deux misions valant fiolo decus, procédures terminées par ur arrêt du Sénat de Turin en laveur de Maximilien Barbéry contre Baptiste Tenulaga di Torrazza. On croyait tous les titres du sg. Barbery restes dans des coffres, dans la maison du Marquis de Lans. coffres doui Jacques Boyal, sg. de la Fournache et neveu du dit Barbéry, avige se fels; on recherchait encore un accord avec la veux du

au-perd de Maximilien barnery. Grançois de Maximilien barnery. Grançois de Mareschal, sg' de Meximieux, vendit en 1503 Saint-Avre aux Chabod. Le 29 août 1504 (Arch. Thuiset), René de Chabod-Lescheraine, sg' d'Aiguebelette, endit à N\* Jacques-Albert d'Avrieux, moyennant 13:300 fl. d'or, la maison-forte de Saint-Avre en Maurienne, avec terres, biens et droits en dépendant.

# BARBETAZ alias DE EXERTIS



OBLE PHILIBERT de Exertis, alias Barbetaz - ou vice-versa - mourut avant 1524, délaissant deux filles : New Jeanne, femme de Ne Lancelot Falquet, et CLAUDINE, sous la curatelle d'Egre Jean Barbier. Ce dernier et ledit Lancelot, ès qualités, vendent, le 22 avril 1524 (Arch. Thorens-Sales), à Ne Louis de Dérée, une vigne avec pressoir sis à Aix. Ne Catherine Pulli, fme d'Egre Jean Machet, et Vble Galvand Poulet, son frère, laudent et ratifient ladite vente le 20 février 1525 (Ibid.). C'est tout ce que je sais de cette famille

# BARBEY (DE) on DE BERBEY

oici quelques additions à la notice généalogique déjà consacrée (Tome I, page 416) à cette famille:

ANSELME de Berbey vivait à Mieussy en 1320 (Hippolyte Tavernier, Histoire de Mieussy).

PERONET de Berbey — probablement identifiable avec Pierre, qui reconnaît en 1357 — est témoin à Bonne le 5 juillet 1346 (Arch. Pensa).

Aymon de Berbey — probablement identifiable avec Pierre, qui reconnaît en 1357 — est témoin à Bonne le 5 juillet 1346 (Arch. Pensa).

Aymon de Berbey et son épouse l'et de la théritère de N. François de Lellegarde (file et héritier de Pierre, ser de Bellegarde), ayant de l'entre de Bellegarde avec biens et droits en dépendant — que ledit Pierre, par le contrat de mariage du dit François, son fils, avec Dier Prisque, fille de f. Haymond de Chissé, chevt, lui avait constitués en prérogative en l'émancipant —. Pierre de Bersatoribus, juge de la terre de Faucigny, les met en possession par décret du 24 avril 1360 (Analyse par Moille, aux Arch. Thuiset, d'un titre des Arch. du Cé de Vars).

Rolet de Berbey et sa femme Françoise avaient vendu de leur pur et franç alleu à Berthet Vaczonet, d'Alby, les de Thônes, la maison haute et basse de Progneto, avec deux curtils contigus juxta nantum Bruyant avec plusieurs ervis et tributs en dépendant et la sciziéme partie des alpages du mont de Manigod, excepté ceux déjà vendus aux frères Ramus et Pierre d'Alex, desus, La mère, la femme et la fille du dit Vaczonet reconnaissance tes biens en faveur du Comte de Genevois le 22 juin 1368 (Arch. Neorioux) avec les leurs et la généralité des biens que Rolet et sa femme tenaient dans la châtellenie de Thônes et dans la paroisse d'Alex. Vers la fin de cette reconnaissance, en récapitulant avec considered des lieus. de Verneto sire de Berbesio, et c... ». C'est sans doute le même Rolet qui tenait en emphytéose de Nº Girard de Corsier, le 3 mars 1375 (Arch. Pensa), le quart de l'anchiège de la montagne de Dieumaz.

montagne de Dieumaz. nisque — et non Pluste —, fille d'Aymon de Berbey et femme de Jacques de Bellegarde, avait ép, en premières noces N° Mathieu de Cornillon. Le 9 décembre 1454 (Arch. Buffavent), elle testa à Mieussy, nommant ses parents Aymon et Flandine, cette dernière ensevelie en l'église de Mélan, où elle a fondé des messes.

# BARBIER DU MANEY

SEIGNEURS DU MANEY ET D'ARSENAY EN FAUCIGNY, DE LA FRASSE EN TARENTAISE, DE BARDENUCHE, ET BARONS D'YVOIRE EN CHABLAIS.



n complément de la filiation de cette famille publiée aux pages 117-119 du premier volume de cet ouvrage, nous consignons ici diverses notes préparées par le Cº Amédée de Foras et par nous-même; le lecteur les incorporera aisément au texte déjà paru. TABLEAU I.

(R. P. M.) = (Reg. paroissiaux de Margencel) (N. M.) = (Notes du Chee Million, de Moûtiers).

GUILLAUME Barberii, bourgeois de Bonneville, ép. Jac-quemette N. qui, veuve du dit 9 mars 1403 (Arch. Thuiset.)

ANTOINE Barberii, clerc, trés' de l'expédition d'Orient, dite de Nicopolis, entre-prise par le Comte Vert, 1366-1367 (Arch. camtes), s'identifie peut-être avec son homonyme, chev et maître à la Chambre des Comptes des 1389 (Capré, p. 280) (3).

Nº MICHEL Barberii de Mancsio, auquel remonte la filiation établie lors des Pr. de 1723, est témoin dans le cloître de Ran-vers, le 29 juin 1491 (Arch. Viry), età Contamine-sur-Arve le 28 sept№ 1513 (Arch. Thuiset). No JEAN Barberii. de la Roche, secrétaire ducal, reçoit un acte comme notaire le 6 octobre 1500 (Arch. Cohendier). N. François du Maney, témoin à Rumilly-sous-Cornillon, le 10 juin 1532 N° et Gén. Jacques du Maney, écr, témoin à Bonneville le 23 février 1538 (Arch. Buffavent); s'oblige le 4 juillet 1540 (Arch (Arch. Cohendier) Haute-Savoie, E 442). Nr Dominique-François
ép. 1º Claudine, fille de f. N' Janus de Cohendier; elle teste le 22 septembre 1564 (Arch.
Cohendier) au Maney, dans la maison de son beau-père, en faveur de ses enfants à naître,
leur substituant pour moitié son mari. Ce dernier était, le 16 mars 1575 (Arch. la FléchèreBeauregard), depuis sept mois curateur de ses neveux Jacques et Gaspard, fils de
f. N' François-Nicolas de Bardonenche et de Marguerite de Cohendier; il ép. 2º avant 1579
(Minre de Chignin), Françoise, fille de f. N° Aymé Gacquoz, veuve de N° François Barral. JEANNE ép. en premières noces Nº Ai-mé Aragon et fut en 1564 légre de sa belle-sœur Claudine de Nº FRANÇOIS Barbier, de Cluses, est témoin à Annecy, le

No FRANCOIS a continuéla bran-che ainée au Ma-ney et à Bonne-ville (1).

N° ANTOINE du Maney, fils naturel de Dominique, a dû être légitimé entre le 17 février 1611 (Min's Gentaz), où il est qualifié Discret, et le 31 mars 1617 (Ibid.), où il est dit Noble. Le 25 février 1620 (R.P.M.), il ép. H<sup>th</sup> Philiberte, fille de f. M° Claude-Antoine Franchet, notaire ducal de Challonge en Semine, mariage béni par Re Jean-Bernard Franchet, frère de l'épouse et curé de Margencel. Déjà veuve le 26 décembre 1632 (Ibid.), Philiberte est sépulturée le 2 mars 1630 (Ibid.).

TABLEAU II.)

m Rd Jean-François,
baptisé le 17 septembre 1626
(R.P.M.), parrain, avec sa mère marraine, le 26 décò\*\* 1633
(R.P.M.), prétre le 4 mars 1651
(Br. P. M.). C'est lui et non son frère Jean qui
béry-le-Vieux le 6 décembroise de Gilly; dit sgr de la Frasse, l'a le 1833 (Jr. du. Clergé).

dé octb\*\* 1683 (Jr. du Clergé). N° JEAN-CLAUDE, sg' de la Frasse, bapt. le 24 août 1669 (R. P. M.), fillell de son oncle Jean-Claude; habi-le 4 janvier 1662 BATTISTE, bapt. le 14 bapt. le 14 janvier 1662 BATTISTE, bapt. le 14 bapt. le 14 janvier 1662 BATTISTE, bapt. le 14 savii 1 1663 R. P. M.), ép. 19, le avii 4 yme. JI fép. 16 Claudine Moris, Sepul-le 28 août 1681 (M. M.), deservelle le 7 avii 1 1717 (N. M.), âgée le s' André Brunet; (R. P. M.) es everelle le 7 avii 1 17134 (Ibid.). Veuve du d'Duplan, als elle est ensevelle le 3 avii 1734 (Ibid.). Veuve du d'Duplan, le 29 uf-le 4 le st everelle le 4 avii 1 1834 (Ibid.). Veuve du d'Duplan, le 29 uf-le 1710 (Ibid.), merètis Piennes (2). de Cattlerine-Prospère de le est ensevelle le (Br. P. M.), merètis Piennes (2). de Cattlerine-Prospère de M.). (R. P. M.), cattlerine-Prospère de M. M.). (R. P. M.), cattlerine-Prospère de M.). (R. P. M.), cattlerine-Prospère de M. M.). (R. P. M.), cattlerine-Prospère de M.). (R. P. M.), cattlerine-Pr

(1) Son arrière-petit-fils, N° MICHEL du Maney, émigra en Hongrie où il mourut avant 1756. N° JOSEPH, fils du dit Michel, natif de Neck (sic) en Hongrie, venu depuis quelque temps à Bonneville pour ses affaires, en son nom et pour son frère ANTOINE, ses sœurs BABBE, LOUISE, SOPHE et FIANCIOISE, vend, le 15 nout 1706 (Arch. Chuyt, à N° Pierre-Joseph de Plachamp, syé de Mieussy, tous ses biens an duché de Savoie, notamment à St-2-and-é-Tholone, St-Étienne en Faucigny et Bonneville, pour le priz total de 17.500 livres. Je n'ai pu obtenir aucune information concernant ce rameau hongrois qui subsiste peutêtre.

(2) C'est certainment par suite d'une erreur ou d'une faute d'impression qu'il est dit « vivant en 1755», à la page 119 du Tome 1\*\*.

(3) Il pourrait également s'identifier avec Antoine Barberii, de Chambèry, secrétaire du Comte, nommé, le 4 septembre 1375 (Arch. Savoie, IB 81), exécuteur testamentàire d'Amé de Bignin. Peut-être aurais-je dù citer aussi Romanet Barbier, de Chambèry, qui, avec Avmon Candie, est chargé, en 1323 (Arch. camérales, Turin), par le Comte Oddon de Savoie, de payer les frais de la sépulture du Comte Amédé à Hauteveil il agit encore à Chambèry, le 1<sup>st</sup> janvier 1338 (Hegeste Dauphinois)... Mais il me paraît très douteux que ces Barbier de Chambèry, trésoriers ou M<sup>ss</sup> aux Comples, soient les ancêtres de leurs homonymes faucignerands.

6. vol. liv. VIII femille I.

le 31 mars 1613 (Minre Gentaz)

(R. P. M.) = (Registres paroissiaux de Margencel (N. M.). = (Notes du Ch. Million, de Moûtiers).

MARIE- MAURICE-HENRI, MARGUERITE

N° Jean-Claude. ( $Voi\tau$  leur article et leur ascendance au Tableau 1.5

MARGUERITE- MAURICE-HENRI, MARIE-GEORGINE

rovide Ansermod Bardini, d'une famille notariale de Seyssel, y est témoin le 24 février 1460 (Arch. Genève, notre latins). De la même source documentaire, j'ai tiré ce qui suit :

de Seyssel, mourut avant le 26 août 1514; il pourrait être fils d'Ansermod. Je le trouve qualifié noble, sans en connaître la cause, et son alliance, comme son blason, me sont pareillement inconnus. Il laissa au moins les enfants ci-dessous :

No GUILLAUME Bardin ép. N° Pierre Jehantet, de Nyon, dont elle décédé avant le 26 août 1514.

eut deux filles, Jacquemette et Françoise.

Alliance inconnue.

SOULLEME DATIMIT.

Et DOUBE JEANNE

ép., avant le 31 décère 1520, N° Thomas Moyne; elle était, le 31 jan-fut légre au test de sa tante Jeanne, en 1525, et testa, vier 1525, fos du No FRANÇOIS de Lunes, mort av. sa mère (qui hérita de lui), laissant un bătard, François, auquel Jeanne Bardin, veuve de Lunes, légaa, en 1525, quelques pièces de vigne à Gilly et environs. JEANNE MATHIE ep., avant le 31 decer 1529, № 1 nomas Moyne; elle fut légre au test<sup>1</sup> de sa tante Jeanne, en 1525, et testa, le 31 déchre 1534, à Genève, instituant № Charles, Amblard et Alexandre Moyne, ses fils, cohér<sup>es</sup> univ<sup>18</sup>.

# BARDONNAY (DE)

E mercredi après la quinzaine de Pentecôte 1268 (Arch. Menthon), Messre VULLIELME de Bardonnay, cheve, est témoin avec Brunet de Bardonnay à une donation que Mess<sup>re</sup> Bernard de Ternier, dit Ramus, chev<sup>r</sup>, fait à Jean, fils de Mess<sup>re</sup> Thomas de Menthon, chev<sup>r</sup>. C'est tout ce que nous savons de cette famille.

Boniface de Bardonenche, bailli de Faucignyen 1279 (Mem. Soc. Hist. de Genève, XIV, p. 160). D'après Nicolas Chorier, c'est sous la domination du Dauphin Humbert le qu'il auchies, yest témoin le samedi avant acquis des biens en Faucigny. D'après une note manuscrite du Ce de Marceschal, qui parait étayée par de Bardonenche avaient une maison au bourg des Bardonenche avaient une maison au bourg des St-Michel-de-Maurienne, mais aucune date précise n'est donnée et il semble qu'il s'agisse ici d'un homen nyme bien postérieur à celui qui fut bailli du Faucigny.

AYNARD de Savoie en 1287 (Guiche-non, *Histoire* 

TABLEAU I.

Ve FRANCOIS

GUILLAUME de Bardonenche

V\* FRANÇOIS
de Bardonenche,
de Sachät<sup>18</sup> de Châtillon-sur Cluses, rend, le 19 mai 1327 (Reg\* dauph\*) les comptes
de sa chât<sup>18</sup> de Sachät<sup>18</sup> de PERCEVAL de Bardonenche, deau

ép. av. 1360 (Arch. Monthouz) D<sup>18</sup> Jacqueline de Menthon-Dingy. Le 10 janvier 1372 (Arch. Hte-Savoie, E 108), il est, avec Raymond de Chissé, témoin au contr. de mar. de François, fils de Nicolet de Menthon, avec Jeanne de Chissé, veuve de Ne Jean du Châtelard, juriscé et hes de Chambéry. Il est fidéje, le 27 juin 1373 (Ted Eschavannes) au contr. de mar. d'Henri des Clets avec lettiv du Fresnoy; témoin à Cluses, le 25 Évrier 1378 (Arch. Morand), avec Ne Rolet de Cornillon, au contr. den ar. d'Henri des Clets avec lettiv du Fresnoy; témoin à Cluses, le 25 Évrier 1378 (Arch. Morand), avec Ne Rolet de Cornillon, au contr. den de Arch. Hold-la Fresse. Le 22 Évrier 1384 (Indice Savojo). Louis, sgr de Bardonenche (1), est investi de la m²-1-2 de Crissinge et d'autres biens au mand' de Faucigny, pour lesques et fidélité au Ce Amédée de Savoie. Louis et son fils Fierre sont témoins, le 7 mai 1396 (Arch. Thuiset), à St-Jeoire, d'une rece de droit de rachat en faveur de Ne Aymon de Lucinge, leur gendre et beau-frère. Le 14 juin 140 (164d.). Louis recoit quite partielle de la dot de sa fille Péronnette ci-dessous. Le 9 mars 1403 (Arch. Faucigny-Lucinge), il est arbitre pour Vifred Quinerit, à Bonneville, dans une transaction entre ledit Quinerit et Hugonin de Lucinge. Louis mourut avant le 10 mars 1405 (Titres Bonnefoy).

Humberte

ép. Mess\*e Jean de Chissé,
De ès droits; tous deux 1479
graft (Arch. Rubaud), date à la quelle Schaetien de Bontonica de Bont

N° et P¹ Louis de Bardonenche
et son frère Antoine « soutiennent leur honneur » en 1439 (Pourde son dit frère et de Marie de Mouxy, femme de ce dernier, il
réclame, le 4 août 1445 (Arch. Thuiset), à Messer Jean Oddinet, licalini 1476 (Arch.
D' ès droits, et à N° Girard Oddinet, licencié ès lois, l'exécution
d'une transaction du 5 décembre 1443, passée devant le Duc, et d'une autre du 12 mars 1445; les frères Oddinet promettent de
l'exécuter sur les hiens et héritages de f. Jacques de Mouxy.
Le 9 janvier 1451 (Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève), N° Douis
est nommé c'hatelain de Thiez par Vible Amédée de Luyrieu, chans«
de St-Pierre de Genève, au nom du Chapitre. Le 25 mai 1452
(Arch. Pensa), ilestifemion à Cormand avec essfrères Jeanet Nicodi.
Il est fidig'r, le 30 mai 1458 (Arch. Cohendier), au c. mar. ChisséCohendier. Il ép. D'és Trançoise de Fillinge, fidit de Varient de Nico(Arch. Genève), la chapelle
et de Bardonenche ép. Péfrères, étaient fils d'un N° Pierre
moble, fondeet dote,
frères, chaude Salprouve qu'il s'agisse de Pierre cirabelle Du nois. Une
de Bardonenche ép. Péfrères, étaient fils d'un N° Pierre
de Frillinge, châtude Salprouve qu'il s'agisse de Pierre cislabelle Du nois. Une
de bouis. Quoi qu'il
Pétremand convolaave en soit, Pierre et Michel de Bardonenche, et vieille généalogie de
to vieille généalogie de bourgeois de Genève, y vivaient
f600 environ(Arch.Marf600 env

www.www.

# BARDONENCHE (DE)

| CLAUDE. | MARIE. | JOSEPH | ROSE, né le 21 février 1707; octiv#1704; 21 juil- 17 septembre 1694 | 18 seple 22 mars | 1737 | 1734 | 17 septembre 1694 | 18 seple 22 mars | 31 mars | (N. M.). | 1697 | Spr N. Duplan, Marguerite Mansord; (R. P. |
(N. M.). | (1bid.). |

 MARIE-MARIGE-HENRI, MARIGERITE
 MARGERITE MARIGERITE MARIGERITE MARIGERITE MARIGERITE
 MARIELEN, MARIE-GEORGIA

 MADELENE, né le 7 septem-née le bre 1757, sépul- 13 février 1784 née le 16 janv 1760, 1761, sépulturé 1758, morte le 3 janv 1762 turé le 25 jan- (R. P. Moû-(N. M.). vier 1763 (Ibid.).
 (R. P. Moû-père en 1794 (N. M.).
 nó le 20 juillet 1766 30 juillet 1767 (N. M.).

ANNECLAUDINE,
née le 16, née le
morte le 20 7 janv 1723
du al'ille 1788, missous
1 (Ibid.).

(

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE BARDONENCHE, DE CRISSINGE ET DE FOLLIET EN FAUCIGNY.

(1) Outre les quatorze enfants inscrits au T. I de cet ouvrage, Jean-François-Joseph du Maney eut encore : Louise-Claudine-Madelleine, née le 10 août 1762 (R.P.M.) et Manue-Louise-Prospère, filleule de la précédente, née le 2 août 1770 [Ibid.].



LLUSTRE maison dont un rameau venu du Dauphiné s'établit en Faucigny vers la fin du xiii siècle et s'y éteignit vers 1750. Le Comte A. de Foras, dans le premier volume de cet ouvrage, a figuré ses armoiries et publié sur cette branche savoyarde le résultat de ses premières recherches, ainsi que des données extraites du Pourpris historique et des Seconds Traits de Dom Luc de Lucinge, données assez confuses, mal prouvées et souvent inexactes. On trouvera ici un essai de filiation entièrement refondue, beaucoup plus documentée, quoique bien incomplète encore et émaillée de

nombreux points d'interrogation. Si imparfaite soit-elle, elle a du moins le mérite de synthétiser le résultat de longues et patientes recherches.

(1) Si l'Indice Savoja n'a pas inventé ce qualificatif — ce qui paraît peu vraisemblable —, nous devons en conclure que les Nº de Bardonenche établis à la Tour en Faucigny avaient déjà au xiv\* siècle donné leur nom à la maison-forte qu'ils y habitatient.

(2) Serait-ce lui, Pierre de Bardonenche, qui était, en 1438 (Mss. Galiffe), lieutenant du châtelain de Samoëns?

(4) Guillaume de Bardonenche laissa un bâtard, N\* Pierre, témoin à Ollon en 1370 (Arch. Lausanne), qui est peut-être N. N. ci-contre, mort avant 1430. 0

0

Bardo-nenche naturel décédé avant 1430 (4).

(3) C'est peut-être la même Nicolette du Pontet, fille de N° Joffrey du Pontet, qui avait, en 1379 (Arch. Thuiset), ép. N° Perceval d'Arenthon, dit de Mon-thoux, fils de N° Simon de Monthoux. Pierre de Bardonenche aurait été son ond mari. Les dates concordent pour rendre la conjecture très plausible (voir PONTET (DU) au Supplément).

(Tes Besson), veuve d'Henri de Chissé, chevalier, et mère de Rolet de Chissé.

FRANÇOISE de Bardonenche

vivait en 1380

TABLEAU II.

Nº FRANÇOIS-PHILIBERT.

Francoise, morte à quatreans, le 4 septère 1499 aveil 1692 (R. P. M.), mort le 14 février 1739 (Rbid.). 1698 aveive. meurt le 39 aveil

Nº JEAN-FRANÇOIS-

né le 28 1760 (R. P. 1701e), morte mai 1735, Jeanne-Marie-Marthe le 29 mort le 28 Bouvier d'Yvoire (I). déc<sup>5te</sup> août 1738 Sa descendance est 1736, (R. P. M.). au T. I, p. 119. 5 ans. (R. P. M.). au T. I, p. 119. 5 ans. (R. P. M.).

(A) Autres enfants de N. Jean-Claude du Maney HYACINTHE, né le 26 septembre 1709 (N. M.). JEAN-BAPTISTE, né le 23 sept<sup>100</sup> 1712 (*Ibid.*). PIERRE, né le 1" mai, mort le 1" juin 1715 (*Ibid.*).

né le 5 mai 1738 (R. P. PHILI-

(R. P. M.). 1748 (Arch. S. S. S.).

PRAN.
N° CLUDE, COSE, neveu et moniale legataire lemoina Crissinge nenche; sa charture à de Révue.
Mélan; y François Besson) d'un acte moniale en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est NETE, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est neur (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, est neur (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, deu (2), cautionné en 1419 (Tou Besson) par son frère Pierre, deu (2), cautionné

N° Nicon, témoinaux quittances dotales d'Aymarde de Pelly, fee de N° Franpelly, fee de N° Franpois de Montvuagnard, le 9 novembre 1444 (Arch. Pelly). Le 12 mai 1447 (Trè Besson), il laude la vente d'un pré de son fiére à la Mouille; témoin, le 25 mai 1452 (Arch. Pensa), à Cormoin, le 25 mai 1452 (Carch. Pensa), à Cormoin, le 26 mai 147 (Trè de Monty et de Claudine de Lucinge). (Arch. Faucignymand, avec ses frères
Jean ct Louis. Il mourut sans postérité (Arch. Genève). Le 8 juillet tide sa mainevu Hugonin est inde Mouve et de Coripes;
dit son héritier en 1488 (Mss. Galiffe).

N° et Pl Antoine de Bardonenche
est, avec son frère Louis, caution prieur commender de Pellionnex, de Pellionnex, de Pellionnex au tesnetit sans postérité (Arch. Pensa), à Cormond, avec ses frères
Jean ct Louis. Il mourut sans postérité (Arch. Genève). (Arch. Faucignymort avant 1466 (Arch. Genève).

1488 (Mss. Galiffe).

9

Bardonenche

ep. Nº Fran-cois Lisle ou de l'Isle, de Cluses, elle agit, veuve et tutrice de ses petits-enfants Nº François et

Jeanne Lisle en 1545 et 1548 (Minre de Chignin).

GUILLEMETTE MARGUERITE

TABLEAU II.

9

No Pienne.

No Jacques.

No Jacques.

No Rolade.

No Claude.

Side of No Pierre de Michel.

Side of No Pierre de Bardonenche.

Side of No Pierre de Michel.

Side of No Pierre 2 0. 0. | 0. 0. 0. 9

N. Nicolas N. Claude, sgr de Folliet, avec son feire Francis (ditdans un acte de 1537, Arch. Cenève), despenselur on eleur oncle Hugonin de Bardonenche, leur onche Bardonenche, la prévalence des biens un cate de Bardonenche, leur onche Bardonenche, leur onche Bardonenche, la prévalence des biens un cate de Bardonenche, leur onche Challe, leur onche de Bardonenche, la prévalence des biens qu'il a vendus naguères à N° François Clavel, de Ville-en-Sailaz. Il vivait encore lei 3 piùlett 5754 (Arch. camies).

90.0.9

N'AMEDOULOUIS-AIMÉ, sont, le 7 décembre 1553 (Arch. He-Savoie, E suppt 2), déclarés cohéritiers universels de leur père, à l'exclusion de leurs frères Louis-François et Angellon (6).

N'Amed fututeur de seneveux Jacques et Gaspard, Il agit en 1557 avec Angellon et Louis-François, ses frères, en procès avec les Marcossey; légre du dit Angellon en 1561 (Arch. Leur Sapard, Bluer en 1562 (Arch. Leur Sapard, Bluer en 1563 (Arch. Leur Sapard, Bluer en 1564 (Arch. Leur Sapard, Bluer en 1565 (Arch. Leur Sapard, Bluer en 1566 (Arch. Leur Sapard) (Arch.

N° FRANÇOIS

N° JACQUES.

N° LAUDE-FRANÇOIS

de did de Nch. Nernier) avec Direfrance nenche.

N° JACQUES.

N° PIERRE

de de Arch. Nernier) avec Direfrance nenche.

(Arch. Nernier)

Nº FRANÇOIS-ANNIBAL de Bardonenche, NICOLE, marrae le 22 sept<sup>bre</sup> 1636 (R. P. FRANÇOISE ép. M° Philippe Myet, notre de Massongy; sé-pulturée, âgée de 50 ans en-viron, le 4 dé-Ville-en-

Ne François-Annibal de Bardonenche, dès 1651 (Arch. la Fléchère-Beauregard), avec ses seurs Nicole et Françoise. démenait procès contre Jean Danthon, nº ducal, procès terminé en 1667. Il ép., c. dot. du 30 novère 1655 (Arch. Yvoire), Die Jeanne-Françoise-Marie, fille de f. N. Jean-Louis de Baudry et de Françoise-Aimée de Machard de Chassey. Légr au test de N. Jacques de la Fléchère, du 16 octobre 1676 (Arch. Savoiroux), il mourut le 12 juin 1679/lk. P. la Tour), sa veuve le 3 octobre 1706 (Ibid.).

Nº PHILIBERT PIERRETTE,

décédée veuve du Sr Claude

R4 Jean- N° Jacques de Bardonenche, Jeanne- Je

6. vol., liv. VIII, feuille II.

Ne Hugonin on Hugues.

Le 12 avril 1475 (Indice Saroia), des Le ducaux du Duc Jean de Savoie laudent et ratifient l'achat fait par Ne Hugonin, Bertrand et Claude de Bardonenche de servis, cens et autres biens féodaux assis à Bonne. Hugonin de Bardonenche, de la paroisse de la Tour, pour payeraux nobles Bovier, de Villeneuve, la dot de sa tante Guillemette, vend, en 1480 (Arch. Thuiset), une dime à Averens, indivise entre lui, son frère Bertrand et le curé de St-Jeoire. Avec ledit Bertrand, il reconnaît, le 18 septier 488 (Arch. Genève), en faveur du Chapitre de Genève, pour des biens à Ville-en-Sallaz, procédés de l'hoirie de leur oncle Nicod. Avec sa fenme Humberte, fille de N' Pierre Burdet, de Tannges, il ratifie, le 9 juin 1490 (Ibid.), la reconnaissance faite en leurs noms par le dit Bertrand. Le 31 janvier 1495 (Indice Savoia), il vend au Duc Charles les droits et revenus féodaux qu'il a à la Tour. Le 23 décembre 1516 (Arch. la Fléchère-Béauregard), avec son neveu François, f. f. Bertrand, il reconnaît pour des biens entre eux indivis qu'ils ont remis en hypothèque à Pierre, f. f. Pierre de St-Jeoire. Cé doit être lui encore. N' Hugues de Bardonenche, témoin à Genève, le 22 décembre 1520 (Arch. Genève) (1). Ne et Pt Berthand,
de la Tour, pour pouvoir racheter sa part héréditaire
des biens délaissés par son oncle François et sa tante
Martine, biens assis à Arles et environs, vendus par
Ne Nicolas de Bardonenche, cousin germain de l'ertrand, cède, le 4 avril 1487 (Arch. Barrioz), à Ne Hugonin Grueti, figs de Bonneville, pour 80 fl. d'or p.,
des censes en froment afferentes à des biens sis à
Bonneville. Bertrand ép. av. 1490 (Arch. GenesNe Péronnette Burdet, sœur de sa belle-sœur. Le
7 février 1492 (Arch. camérales), il est investi par
le Duc Charles des biens qu'il tient en Faucigny et
Genevois. Avec son cousin Nicolas, il est, le 19 janvier 1493 (Arch. Thuiset), fidéjusseur au contr. de
mar. de Jean de Lucinge avec Louise de Menthou.
Il mourut av. 1516 (Arch. la Fféchère-Beauregard). Prieure de Crissinge, præ de la Tour, f. f. Nº Bertrand ; châts de Mélan de de Viuz en août 1517 (Rollin, Monogré de Viuz); peut1534 à 1539 ètre le même que François de Bardonenche, natif de (Ibid.).

(Ibid.). Thiez, qui, âgé de 30 ans, dépose, le 11 décève 1517 (Arch. Genève), au procès de J. Pécolla tet qui, me d'hôtel de 2 mars 1519 (Ibid.). He p., av. le 4 mars 1529 (Arch. Chendier), Marguerite, fille et hérée univile de N' Amédée de Cohendier et de Mantion. Avec son frère Claude-Jacques, il recoit, le 7 novier 1531 (Arch. Genève), procure de V-lean-Jacques David, prêtre de Genève, pour exécuter un mandat apostolique. Il vend, le 10 juillet 1532 (Arch. de Nernier), un quart lui appartenant de la dime de Cormand, son frère N' Claude-Jacques ne avant deux quarts et son cousin Jean un quart. Le 8 décève 1535 (Arch. H¹s-Savoie), il vend des cens à Nº François de Brêgnier, de Thiez, Arbitre aux Tattes, 19 juin 1542 (Arch. Cohendier), il était mort av. 1553 (Arch. H¹s-Savoie). COL- DévieJEANNE,

et son mari fils donné, ép. av. 151 (Arch. Thuiset) N° Louise Pierre de Neuvecelle, sg' de Valleyse, le 15 no-basse (sic), le 18 décembre 1528 (bid.); serieure de Hons, la missellerie de Lugrin et d'autres biens féodaux 1537 (Arch. Genève), époque à laquelle que Russin revendit le sa veue Leurin et d'autres biens féodaux 1537 (Arch. Genève), époque à laquelle 9 août 1528 (Ta' Neuvesel) à N° Guillaume et Jeans (archive), force de Mélan (archive), force de

MARGUERITE de
Bardonenche fut une des les draints, de son père, à charge d'habiter Fleyrier (mor Ta-draints, de son père, à charge d'habiter Fleyrier (mor Ta-draints), de son père, à charge d'habiter Fleyrier (mor Ta-draints), de son père, à charge d'habiter Fleyrier (mor Ta-draints), de son père, à charge d'habiter Fleyrier (mor Ta-draints), de son père, à charge d'habiter Fleyrier (mor Ta-draints), de Bardonenche, de la Tour, avec son frère Angellon, contribute d'an s'église clarises de Genère d'au tour de l'Observance de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée d'an s'échter d'au tour de l'Observance de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée d'an s'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée d'ans l'église cours de l'Observance de Cluses, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluse, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluse, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluse, l'échter d'au tour d'an propriée de l'Assortence de Cluse, l'échter d'au l'é ANNE-

Nº LOUIS-FRANCOIS.

Nº ANGELLON

(1) Outre ses deux frères Bertrand et Jean, N° Hugonin eut quatre sœurs : LOUISE, ROLETTE, CLAUDINE et AIMÉE (Arch. Genève) ; j'ignore leur sort.

(2) M. de Foras a lu : Ruffin et il est fort possible que tel fat effectivement le patronyme inscrit à tort par le notaire. Dans tes pières du procès démené en 1527 (Arch. Genève) entre François de Bardonenche et les epoux Quinerit, la mère de Gasparde est toujours dite en latin : Logas de Rossino.

(3) « Les fils de feu N. Claude de Bardonenche » possédaient, entre la Tour et Pellionex, des biens cités comme abornants le 21 octobre 1207 (Minra de M. Soudan,

(4) A partir de ce N Jean, époux de Jacquemine du Verger, la filiation indiquée par D. Luc de Lucinge (Armoriol, T. I, p. 121) est prouvée. Elle est peut-être exacte auparavant, mais les indications que nous possédons sont insuffisantes pour nous permettre d'en relier les chaînons avec certitude. (5) ANNE-FRANÇOISE est aussi appelée souvent AIMÉE-FRANÇOISE, sans que je puisse savoir quelle est la bonne version. Elle testa le 25 juillet 1587 (Arch. Haute-Savoie)

(6) Ces deux derniers étaient en principe destinés à l'Église par leur père et, comme tels, avaient été tonsurés à la Tour, le 2 février 1556 (Visites postoroles), suivant une pratique alors fréquente mais qui ne pouvait, naturellement, engager peu ni prou les enfants — généralement ágés de 10 à 14 ans — à qui était imposée une précoce tonsure.

## ANNEXE. - Nobles de Bardonenche, de Maurienne

Des nobles de Bardonenche, issus sans doute de la souche commune, mais non du rameau établi en Faucigny, ont possédé des biens en Maurienne, y ont même habité, y ont contracté quelques alliances avec des familles mauriennaises. Voici ce que nous apprennent sur leur compte divers titres des Archives de Thuiset:

Le testament de N° Jean de Mareschal, de Saint-Michel, du 18 mars 1400, mentionne « les enfants de f. N° Boniface de Bardonenche » (il s'agit d'un homonyme bien postérieur à Boniface, bailli de Faucigny en 1279), propriétaires d'une maison au bourg supérieur de Saint-Michel.

N° AZIAS de Bardoñenche, mort av. 1423 (peut-être un des fils de Boniface qui habitaient Saint-Michel?), eut une fille nommée AGRÈS ou Agnesette qui ép. vers 1423 N° Jacquemet de Mareschal de Saint-Michel, veuf de N° Catherine du Pont. Ledit Jacquemet testa le 9 mars 1454. Le 25 juin 1454, Agnès est dite veuve et la tutelle et curatelle des enfants de son feu mari lui sont décernées. Elle acait un frère. N° Hugonstre de Bardonenche, qui lui avait constitué une dot de 700 fl. et qui est à cette cause mentionné dans un acte obligatoire dotal du 12 juillet 1474.

de Bardonenche, qui lui avait constitué une dot de 700 fl. et qui est à cette cause mentionné dans un acte obligatoire dotal du 12 juillet 1474. 
N° Jondange de Bardonenche p. D¹º Antoinette de Muris. Dite femme du dit Jordanet et fille de f. Egr M° Pierre de Muris, elle vend, à Saint-Etienne-de-Cuynes, le 5 janvier 1413, des rentes, servis, hefs et domaines en Maurienne abornant N° Jacques et Jean de Cuynes, le sg' de la Chambre et Pierre Falconis, deu, à N° Gaspard de Montmayeur, sg' de Villarsallet. Jordanet ne paraît toutefois pas avoir en en Maurienne son principal établissement : dans la ratification, du 20 octobre 1414, dui ne autre vente, conclue le 14 fevrier 1413, il est dit « sg' de Saint-Martin supra Seynam », en Dauphiné. Il eut une fille nommée Mante, qui ép. N° Guillaume de Verdon, veu' d'Eustachie de Montmayeur, veuve, elle aurait convoié avec N° Jean II de Montmayeur, fils de Jean I et de Beartin de supre de Montmayeur veuve, en de la convoie avec nome de la convoie avec de la Rochette un document établissant que Jean II de Montmayeur-Montchahod avait ép., probablement avant 1433, D¹º Bonnefemme du Molard-Richiel, pre du Verreni, veuve de Jean Mistralis, laquelle était déjà décédée en 1428. Son mari lui survécut et mourut av. 1437. La méfiance du Cº Amédée de Foras semble donc amplement justifiée.

GASPARDE, héritière universelle, avec ses enfants, de son père, à charge d'habiter Fleyrier (nunc Ta-

 $N^e$  et  $P^t$  Antoine de Bardonenche (voir son article et son ascendance au Tableau I).

No et Pt BERTRAND.

core le 13 juillet 1574 (Arch. camles).

Nº MICHEL de Bardonenche, arquebusier à cheval de la Cie de Nº Maurice

de Brotty, figure
dans une montre
de ladite C\*, à décédée le viron, le 4 déEvian, le 6 juin
1628 (Arch. NerTour).

ville-enpuituree, agee
de So ans entiron, le 4 décembre 1679
(R. P. la
1628 (Arch. NerTour).

de Massongy). de Massongy).

nier).



ES Bardy ou Bard - la première forme a prévalu - étaient anciennement notaires, établis à Samoëns qui semble être leur lieu d'origine. Anobli par sa charge de Maître auditeur en la Chambre des Comptes de Turin, Michel-Joseph Bardy acquit en 1791 la baronnie de Lupigny, dans la commune de Boussy; mais sa postérité s'éteignit à la deuxième génération, M. Riondel a publié, dans la Revue Savoisienne de janvier 1870,

une filiation de cette famille à laquelle nous renvoyons nos lecteurs désireux de plus amples renseignements sur ses origines.

N. B. — Tout ce qui dans ce tableau est inscrit sans réfé-rence est tiré des Arch. de Sevrier obligeamment mises à ma disposition par M. R. Domenjoud, petit-fils de Françoise-Jacquelline Bardy de Lupigny.

Me JACOUES Bardy notaire, de Samoens, en 1695, ép. Die Françoise de la Faverge (vraisemblablement la fille de ce nom de N' Charles-Philibert, sgr de Cormand, et de Die Michelle Marin de Cevins, mais cela ne m'est point prouvé).

Mr François-Gaspard Bardy, avocat au S.S.S., épousa, le 19 novembre 1692 (Mss. Chapperon), à Chambéry, Die Françoise Marin, fille du Sr Guillaume Marin, de Flumet, Il reçut, le 2 août 1706, des L<sup>1</sup> de bourgeoisie de la ville de Chambéry. Il eut, entre autres enfants, les fils ci-dessous :

Joseph Bardy	
fait procuration, le 18 septembre 1752, étant	
à Dresde secrétaire intime de S. M. le Roi de	
Pologne, électeur de Saxe (le trop fameux	
Auguste III), à Rd Jean-Antoine, son frère, en	
vue du partage de leurs biens en Savoie; il	
agit encore à Dresde le 5 août 1761.	
£	

Sr JEAN-BAPTISTE Bardy, bourgeois de Chambéry, ép. Anne-Marie Bussien, issue d'une famille valaisanne. Le 10 octobre 1753. il procède avec ses frères Ré Jean-Antoine Bardy, prêtre en 1727, ch∞ de Samoëns en 1730 (B∞ Clergé); ch∞ de St-Pierre de Genève par Bulles du 1e mai 1741, quoique n'étant ni noble ni docteur. Le Chapitre se refusa à l'installer malgré des instances longtemps rétrées (Did.). Il était en 1752 aumônier du grand Chancelier de Pologne, à Varsovie; rentré en Savoie, fut enfermé à Miolans par ordre du gouverneur Cré de Ginzano, du 14 février 1759 et s'en évada le 6 août 1760 (S.S.H.A., XVIII, p. 281).

ANNE-	JEAN-	JEANNE-	I. No et Spo MICHEL-JOSEPH Bardy, Bon de Lupigny,	CLAUDINE	MARIE-
MARIE.	ANTOINE.	MARIE.	né à Samoëns le 22, bapt. le 30 novembre 1732; avocat au S.S.S., maître auditeur	ép. le Sr Georges	FRANÇOIS
			en la Chambre des Comptes, puis secrétaire d'Etat à l'Intérieur; remplissait ces		
investi	le 30 mai	1791 par L	fonctions lorsqu'il acquit de Ne Joseph Gay la baronnie de Lupigny, dont il fut ettres Patentes du Souverain. Habitant Turin, il avait ép., le 7 janvier 1772.	frère devint évêgue	
			aillet, native d'Annemasse, fille du Sr Félix Jaillet et de Dile Péronne-Louise-	d'Annecy).	
Gabriell	le de Passie	er. Elle mo	urut à Turin, le 23 ou 28 août 1784; il est décédé à Evian le 13 avril 1809.		
1					

ANNE-MARIE- JOSETTE,	ANDRÉ - PROSPER - MARIE-VICTOR,
néele9novbre	né à Annemasse le
1772, morte	24 septembre 1776,
à Samoens,	mort à Bonne-
déchre 1773.	ville, 25 avril 1779.

(A) Michel-Joseph Bardy eut en A) Michel-Joseph Bardy eut encore: ANNE-MARIE-JOSETTE, née à Turin le 3 juillet 1775, morte à Bonneville le 13 janvier 1778. — JOSEPH-MARIE-ETIENNE, né à Turin le 3 août 1780, mort à Pianesse le 7 juillet 1781. — N.N., fils, né en avril 1783 (Arch.

FrançoiseCLAIDINETHERESSEPÉRONNE,
née à Bonnerille 12 decle\* 1777; ép.
N°Philippe FerCrauge: a St-Julien, en 1831; commandant la province de Suluces, ou jace à Hőpital en Prise. en 1836; commandant the Suluce de Tribi de tron; la viel et province de Saluces, en 1838; retraité Commandant M. François mourut à rerro, juge au prib de con ja viel et province de Saluces, en 1838; commandant M. François mourut à mourut à mourut à con jace à Hőpital en 1836; colonel commandant Miquet (Rev. Narés, archive place à Hőpital en 1836); colonel commandant (Rev. Narés, archive) de province de Saluces, en 1838; retraité Colonels savoyards, le 1er janmorte à Con il e 23 avril 1808.

23 avril 1808.

III. Eugènie, née à Evian, ép. le C'e Philippe ép. le S' Xavier Pinget, D' en fils de François-Eugène et neveu de Jean-Bap-Corsi di Beinasco (Mss. Chapp.), méré, chev des SS. Maurice titse, fut secre d' Etat au Mereuu des Guerres colonel de carabiniers, et mou- et Lazare. Leur fille Julierutà Chambéry, âgée de 35 ans, le 12 mai 1850 (Ibid.).

Domenjoud, de Sevrier.

COMTES DE SANT'ALBANO EN PIÉMONT, MARQUIS DE LUCINGE ET SEIGNEURS DE PELLIONEX EN FAUCIGNY.

P. : de gueules à la tour d'or adextrée d'une étoile d'argent et senestrée d'une fleur de lys de même (Franchi-Verney, Armerista).



ils de banquiers lyonnais, Charles Barel s'établit en Piémont dans le dernier quart du xviii siècle et y devint comte de Sant'Albano. Son arrière-petit-fils hérita du titre de marquis de Lucinge, précédemment porté par un rameau des nobles Regard dont descendait sa grand-mère paternelle. C'est à ce titre que les Barel figurent dans cet ouvrage.

CHARLES Barel, Ĉ<sup>ise</sup> de Sant'Albano, venu en Piémont sous le règne de Victor-Amédée III, acquit, le 27 novembre 1788 (Com<sup>so</sup> du chev<sup>e</sup> E. d'Arcollières), dix douzièmes et trois quarts de douzième de la juridiction et comté de Sant'Albano de Stura, près de Mondoù.

JOSEPH-MARIE Barel, C'é de Sant'Albano, de Turin, colonel commandant la brigade d'Aoste, ép., le 12 mars 1798 (Notes de la famille), Charlotte-Hippolyte-Christine. fille de D. Ignace-Charles-François-Marie de Regard de Morgenex, marquis de Lucinge, haron de Féterne, sgé de Vinzier et de Pellionex, et d'Antoinette-Antelme de Bourgeois de Billiat.

CHARLES Barel, Cte de Sant'Albano ép. D'ile Joséphine Ferro et fut père, entre autres, de Joseph-Ignace ci-dessous. Il mourut le 4 juin 1850.

C<sup>®</sup> JOSEPH-IGNACE Barel de Sant'Albano, marquis de Lucinge, officier supérieur aux Gardes, obtint, le 25 janvier 1853 (Patriziato subalpino), sentence de la Chambre des Comptes déclarant que les descendants mâles ou nés de Charlotte-Ulippolyte-Christine de Regard — soit actuellement ledit Joseph-Ignace — sont appelés au marquisat de Lucinge et à la seigneurie de Pellionex. Il vivait encore le 2 juillet 1887 (Faire-part).

## BARFELLY

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE LA FRASSE EN GENEVOIS.

ans inutiles redites, le tableau ci-dessous résume la documentation recueillie sur les nobles Barfelly depuis l'impression de leur généalogie aux pages 422 et 123 du premier volume de l'Armorial. Cette famille, en effet, a duré plus longtemps que ne le croyait

(H.-S.) = (Arch. Haute-Savoie).
(`) = (Registres paroissiaux d'Annecy).
(") = (Registres paroissiaux de Saint-Jorioz).

I. Me puis Ne MAURICE Barfelly, bg\* d'Annecy et procureur au siège de Genevois, et agissant avec Jacquemine, sa femme, fille de Me Antoine Déaclard ou Déaclaz, aussi procureur au dit siège, passe quittance le 5 janvier 1589 (H.-S., E 918). Jacquemine testa le 10 octobre 1617 (H.-S., E 537) et fut sépulturée le 1er mai 1618 (\*). Le 16 février 1624 (H.-S., E 533), son mari agit avec N° Sébastien et Balthazard, ses fils.

Francoise. C'est elle et non saniècec-i-dessous rapides et nouve qualifié follos. Les cosg de Cholex (est. p. de Genevois, av. nym, 1630). Ne l'armond, ceau C. f. N. Mard Livet, bgr de Bonne. 1612 (1) Elle meurt le 5 février 1649 (7); (2) Liu, le 4 juin 1652 (7). 1816 (2) Liu,
ETIEN BAITHA- Rd JEAN-JEANNE- JEANNE- PERRINE- III. Nº HILAIRE DOM: NOELLE, AL- PRAN Rd JEAN-ANTOINE, CHARLOTTE A NETTE ZARDE, PIERRE, ANTOINE CONSTANCE, JEANNE, ép. en mars ou Nique, morte à PHONE. COISE. chap" de Beau- ép., le 28 au- price de 1652 (H. S.) bapt. 17 ans le 50 C'est as mont, 1698-1709 avril 1670 tres ept- le 1659, 19 avril 14 août 1633 d'îne, fit Claudine, fillede le 10 12 mariage stante (H.S., Tab**), leste le héritière N° ou Egre Fran- uin sept- sept- le 1655 ('). (') teste le héritière N° ou Egre Fran- uin sept- de 18 Eachet; (antality 19 avec et homo- en sa mar- fee la Brachet; (antality 19 avec et homo- en sa mar-
Jenne- François Fe Constance, née le 18 juil chée en ferne d'He 2 mai 1660 (**). née le 18 novembre 1699 (Tabre), en faveur de son mari; legs à Ne Alphonse de Barfelly, son neveu et filleul.  François Te- (**). François Te- (**). Each feight de son mari; legs à Ne Alphonse de Barfelly, son neveu et filleul.  François Te- (**). Lure, cots de le 3 septire 18 septire 18 septire 25 janvier 1696(HS. Table), Die Jac- put-être lui, Ne Al- née le 3 septire 25 janvier 1696(HS. Table), Die Jac- put-être lui, Ne Al- née le 32 souti 1668(**); Line, Barfelly, ancie le 35 janvier 1696(HS. Table), Die Jac- put-être lui, Ne Al- née le 35 souti 1668(**); Nonglard, le 18 mai 1660 (**). Faure), fille de Ne Claude Favre, cut de Favre (et non phonse de Barfelly, son le le 18 novembre 1699 (Tabre), en faveur de ven mari; legs à Ne Alphonse de Barfelly, son neveu et filleul.
Ne Jean-Joseph, né vers 1702, car àgé de 24 ans lors du rect de 13 février 1697 (*). Habitant Saint-Jorioz, il Francoise, de de 24 ans lors du rect de 14 fils ainé, baptisé le 13 février 1697 (*). Habitant Saint-Jorioz, il Francoise, l'ciècle, le 13 janvier 1733 (Arch. Lagneux), a Ne Louis de Morel d'Hau-terive les droits de fidéicommis prétendus par ledit cédant sur droit l'est de son dard de la 1sc Cs de prote-éten-est de son dard de la 1sc Cs de probabl'édjà a 25 avant le 16 février 1736 (**). Dits Jannea-limé de Rey-de 20 ans, son père det, fille de Ne François, sgr de Vulpillières, et d'Anne de Gantellet le 4 jan-eur 1713; son père det, fille de Ne François, sgr de Vulpillières, et d'Anne de Gantellet le 4 jan-eur 1713; de Beaufort. Il mourut le 25 mai 1767 (**). Sa dite veue eassiste, le 4 jan-eur 1713; octore 1713 (**). Dits Januellet le 25 mai 1767 (**). Sa dite veue eassiste, le 4 jan-eur 1713 (**). Octore 1
Mullic, naturel, nel et 4, mort le joud, D'ile Louise-Anne-Marie R mars 8 mars 8 mars 1721 (*). Il ép. 2° François Eluiset.  VI. N° Jean-François de Barfelly. Louise fep. le Joseph, né et bapt. Jean-Marie Joseph, né le 24 mort le joud, D'ile Louise-Anne-Marie Gille du s' Jean-François Flocard'; elle meurt cois, f. f. Fran-gois Voisin, de Janv 1729 (*et ").  VI. N° Jean-François de Barfelly. Louise fep. le Joseph, né le 24 né le 24 mort le le 24 mort le 25 marie de 27 sepher 1750 (*et ").  VI. N° Jean-François de Barfelly. Louise fep. le 29 novbre 1750 (*et "), ép. c. mar. du varil 1739 (*et "), ép. c. mar. du varil 1739 (*et ").  VI. N° Jean-François de Barfelly. Louise fep. le 29 novbre 1750 (*et "), ép. c. mar. du varil 1739 (*et "), ép. c. mar. du varil 1739 (*et "), ép. c. mar. du varil 1739 (*et ").  VI. N° Jean-François de Barfelly. Louise fep. le 29 novbre 1750 (*et "), ép. c. mar. du varil 1739 (
JOSETTE- JACQUELINE, baptisé le 12 février 1763 ("), témoin le LABBE, louis part le 29 juin et 1760 ("), tép., le cembre 1792 (Te Domenjoud), avec sa sœur 30 mars mort le 1760 ("), tép., le cembre 1792 (Te Domenjoud), avec sa sœur 30 mars mort le 18 et ondoyés le combre 1792 (Te Domenjoud), avec sa sœur 30 mars mort le 18 et ondoyés le combre 1792 (Te Domenjoud), avec sa sœur 30 mars mort le 18 novier août juin 1772 nése le se tondoyés le combre 1792 (Te Domenjoud), avec sa sœur 30 mars mort le 18 novier août juin 1772 nése le se tondoyés le combre 1792 (Te Domenjoud), avec sa sœur 30 mars mort le 18 novier août juin 1772 nése le sœur 1770 ("), décédés le 25 mars le 2 l'ATS ("), décédés le 25 mars le 2 l'ATS ("), décédés le 25 mars le 2 l'ATS ("), decédés le 25 mars le 2 l'AT
VIII. N° Bruxo de Barfelly, n° le 9 juin 1801 à Evian; sous-lieutenant à la Brigade de Savoie par commission du 2 mars 1828; mort à 6°ènes le 5 août 1830 (Matricule de la Brigade). On voit qu'il appartenait bien à la famille des nobles Barfelly, dont il fut vraisemblablement le dernier représentant.  A. Autres enfants de N° Balthazard Barfelly et de Di® Gasparde d'Arenhon.  JEAN-GRAT, mort à 3 ans le 27 janvier 1690 (7); — JEANNE-FRANÇOISE religieuse annonciade en 1675; — SEBASTEIN, hapt, le 2 novembre 1656 (7) telmoin le 11 décembre 1638 (7); — MARIE, morte à 18 ans le 18 janvier 1698 (7); — ANTOISE, absent du pays en 1192 (7126»), destinée incomme, — LOUISE,

contr. d'entrée en religion chez les Clarisses d'Evian, 23 septembre 1681 (Arch. Thuiset).

111



n trouvera ici les noms de quelques personnes portant ce patronyme et qualifiées nobles bien avant les Pates de 1604. J'ai cru devoir y ajouter aussi diverses mentions complétant la filiation déjà publiée à la page 124 du premier volume de cet ouvrage.

Egr<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Antoine Barillet, bgs de Chambéry et commissaire, achète des biens le 11 septembre 1542 (Arch. Savoie). Il avait ép. D<sup>ile</sup> Bartholomée de Clavel qui agit, veuve et tutrice de son fils, N° Phillippe Barillet, à Chambéry, dans sa maison le 25 juin 1553 (*Ibid.*) et le 27 février 1554 (*Ibid.*).

Nº JEAN-FRANÇOIS Barillet est parrain à Chambéry le 9 janvier 1595 (Mss. Chapperon).

Nº GABRIEL Barillet, témoin à Genève, 13 juin 1610 (Arch. Genève). Il est douteux qu'il appartienne à cette famille. N° Jean Barillet, mort avant 1664, fut père de D<sup>u</sup>r Barne (qui ép., le 10 juin 1644 [Mss. Chapperon]. N° Jacques Brunet, et qui fut marraine, 31 décembre 1670 [R. P. Annecy], de N° Jacques de Boëge-Conflens), et de N° Jean-François Barillet (lequel, le 1ºº février 1648 (*Ibul.*.), ép.

Rde Christine-Charlotte de Barillet, religieuse visitandine à Annecy, âgée de 20 ans, est ensevelle le 4 juin 1658 (R. P. Annecy)

Dile Anne, sœur de Ne Félix de Barillet, ép. 20, le 22 octobre 1672 (Mss. Chapperon), le président de Bellegarde, et mourut le 23 mars 1683 (Ibid.).

Dile Anne-Françoise, fille du dit Ne Félix de Barillet, fut baptisée à Saint-Léger de Chambéry, et non à Montmélian, le 2 juin 1679.

Dile Marie de Barillet, sœur de la précédente, fut baptisée le 3 septembre 1677 (Mss. Chapperon)

# BARON



AMILLE du Beaufortin, où elle est qualifiée noble déjà en 1438 et semble s'éteindre vers 1530. Mais des homonymes, presque certainement d'origine bâtarde, vivaient encore, près de cent ans plus tard, à Faverges. Armoiries inconnues.

Ne Jean Baronis.

témoin à S-Jean-de-Mue le 13 novère 1436
(Société d'Hre et d'Archie de Mos, 1881, p. 310).

De s droits, ép., après 1440 (Arch. Thuiset), Dita Alexie de Mouxy, fille de Philippe II, sgr du dit (Société d'Hre et d'Archie de Mos, 1881, p. 310).

Me Saint-Maxime de Beaufort, habitant les Villards, est, le 16 juin 1447 (Arch. Turin), investi de fiefs au mandement de Beaufort. Il vend, le 6 avril 1471 (Arch. Thorens et Saint-Jorioz), à Ne Bertrand de Dérée, des rentes, cens, servis, avec fiefs et direct domaine qu'il possède à Faverges et à Ugine; fait à Annecy. Mort avant 1495 (Arch. Barrioz).

Ne Jean Baron,

Louise, fille de Ne Antoine Cerisier,

de Salin. Le 3 janvier 1463 (bid.), son beau-père leur assigne des biens pour la dot stipulée, notamment pour 237 fl. dus à l'épouse par les

héritiers de Ne Claude, fils de f. Ne Gabriel Séchal, de Maurienne; l'acte est passé apud Campos, paroisse des Villards, dans la maison neuve

de Ne Pierre Baron, père du dit Ne Jean. Ce dernier teste le 19 avril 1513 (bid.) instituant sa fille son héritière particulière.

Nº GUILLEMINE, vieillissant et n'espérant plus se ma-rier, fait donation de tous ses biens, le 18 mars 1525 (Arch. Barrioz), à Nº Claude et Jean Cerisier, d'Ugine, frères, ses cousins; se réserve 100 fl. pour en disposer par dernière vo-

Ve Messre Dom Jean Baron, chapelain. V\* Mess\*\* Dom JEAN Baron, chapelain.
C'est dans sa maison, in Campis, qu'est passée la donation ci-contre, 1525.
Comme il avait nommé héritiers universels № Claude et Jean Cerisier, frères, d'Ugine, ceux-ci lui constituent, le 18 mars 1555 (Arch. Barrioz), une pension annuelle. Le 11 août 1528 (Ibid.), R⁴ Jean fait donation de tous ses biens à № Claude Cerisier, d'Ugine, mais sous certaines réserves; le donataire devra entre autres assurer l'entretien convenable de Guillemine, sour du donateur. de Guillemine, sœur du donateur

Ne Pierre Baron, « fils de feu Ne Jean Baron, de Saint-Maxime de Beaufort ». Ses biens sont dits abornant à Fa-verges le 15 mars 1530 (Arch. Haute-Savoie). Il paraît certain qu'il ne pouvait être légitime.

Ne CLAUDE Baron, gentilhomme de Faverges, eut de Polyxène Viollon (pas dit qu'ils fussent mariés):

MAURICE Baron. baptisé à Chambéry le 14 juin 1621 (Mss. Chapperon).

# BARRAL



E comte A. de Foras a étudié déjà dans le premier volume de cet ouvrage les nobles Barral établis en Savoie. Ceux que nous trouvons, déjà très anciennement, en Maurienne, venaient soit du Dauphiné, soit de la vallée d'Aoste. Les Barral de Chablais, Faucigny et Genevois,

de noblesse plus récente, paraissent originaires de Bonne.

# BARRAL. DE MAURIENNE

oici ce que nous croyons devoir ajouter au texte déjà publié par notre prédécesseur :

HUGONET Barralis était châtelain de Maurienne en 1340 (Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 1894). JEAN de Barralibus, bgs de Chambéry, y avait une maison pour laquelle il devait, en 1382, payer sa part de l'impôt sur les façades (Société d'Histoire et d'Archéologie de Savoie, 1861). Je dois faire observer que le père de N° Hippolyte de Barralibus (T. I, p. 125) se nommait MARTIN et non MATHIEU.

Léoner de Barral était, en 1570 (Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 1894), châtelain de Maurienne.

Ces trois personnages pourraient vraisemblablement se rattacher aux Baralli, de Suze, éteints au xvi° siècle. Par contre, je ne serais pas surpris que le fragment généalogique suivant concernât les Barral dauphinois, originaires des environs d'Allevard :

BARRAL

GUILLAUME Barral, deau, testament a institué héritier universel son fils Jacquemet et le fils de ce dernier auquel il substitue les sœurs du dit Jacquemet.

ANTONIE.

ANTONIE.

BRIANCIE.

MARGUERITE, substituées aux fils légitimes de Jaquemet. Pierre Soffredi, dea, leur proct, prétend que ses mandantes doivent succéder fidéicommissairement à Humbert, a l'exclusion de Marguerite. Les parties se soumettent à un arbitrage le 11 avril 1362 (Arch. de la ville de Montmélian). Le lendemain, les arbitres Ne JACQUEMET Barral héritier universel de son père, ép. Marguerite, fille de f. Mess<sup>re</sup> Pierre Mareschal, chevalier. Veuve et représentée par Gérard Mareschal, deau, elle revendiquait en 1362 l'hoirie de son fils ci-dessous. Il aviii 1302 (Arch. de la vine de sionimerian). Le l'entemant, les avoites décident que la substitution était fidéicommissaire et non pupillaire. Margue-rite devait avoir sa part d'héritage et du fidéicommis de f. N° Guillaume. Le 53 avril, les arbitres décident que Marguerite aura la douzième partie des biens de son père, plus le quart de ses biens.

Nº HUMBERT Barral survécut à son père et mourut en pupillarité avant 1362.

# BARRAL. DE CHABLAIS. FAUCIGNY ET GENEVOIS



OMME je l'ai dit plus haut, ils semblent originaires de Bonne. D'après l'érudit Donald Galbreath (Armorial du Canton de Vaud), leur blason différerait quelque peu de celui décrit à la page 125 du Tome I" et trois jumelles posées en bande y remplaceraient les bandes ou cotices indiquées par M. de Foras (1). Le tableau qui suit résume la documen-

tation recueillie sur cette famille.

N° JEAN Barvalis, de Paconinge, paroisse de Juvigny, est, à notre connaissance, le premier qualifié noble de cette famille. Il ép., c. dot. du 30 octobre 1495 (Mss. Beauvoir), D<sup>iu</sup> Jacquemette, fille de Pierre, sgr de Foras, et de Jeanne de Folliet, sa troisième épouse. Il était, en 1512 (Arch. Foras), notaire impérial et ducal à Hermance et reçoit comme tel, le 18 septembre 1514 (comººº du R. P. Dom Mackay), le test<sup>u</sup> de N° Boniface de Saint-Michel.

Nº CLAUDIE-ANTONIE

Ne François Barra ou Barral,
u peut-ètre fiis de Ne Jean ci-dessus. Le 8 février 1531 (Arch. Genève), Ne François était
juge au mandement de Gaillard et Ne Jean, son frère, son lieutenant. Temonis ensemble
t à Cluses, le l'é juillet 1534 (Arch. Thuiset), au testament d'Aymon de Genève-Lullin,
ils achetent, à St-Cergues, le 20 janvier 1539 (Arch. Genève), divers cens annuels de
jà Ne Guillaume, Jean le jeune et Philibert de Jussy et de Ve Nicolas de Jussy, frères.
Ne Jeançois, juge au mandt de Gaillard dès décembre 1527 Ne Jean est tiem à Bonneville,
(Arch. Genève), de la baronnie de Gex, le 27 février 1528 (He, le 17 juilf 1536 (Arch.
(Bibd.), était, le 21 novembre 1548 (Min" de Chignin), juge
til l'était encore lorsque, le 30 avril 1551 (Arch. Cour, Turin),
il fut nommé chevalier au Conseil et bailli de Genevois. Il le 17févr 1533 (Arch. Genève),
ép. 19 Die N. N., 29 Dille François, fille de Ne Aymé Gacuz,
il est abornant à Paconinge,
de Cluses, laquelle agit, le 15 juillet 1573 (Arch. Thuiset),
cet probabi lui, Ne Jean,
veuve et utrice de leurs enfants. Le 8 janvier 1579 (Fège,
mari, en 1538 (Mss. Galifle),
d' Octavienne, fille de f.
Ne Domaine Vuarembert.

Ne PIERRE. sa dite nièce à son c. mar. avec Ne Antoine de Bréghat, d'Is-soire en Auvergne, bourgs de Lausanne (2).

113

Margue - N'Louis, N'Jean(3), N'Jacques, Bomt - Nour, Bert - Sgr de Rocois Gaucu, sa mère, N'E Louis, N'Francois Gaucu, sa mère, N'E Louis, N'E Romarde à Cluses en admin' Compois, Arch.
Louise, 1602 (Arch.
cast légataire au Jicotèm-15/26/Arch. came l'Europe,
cois antèce les lide de N'E France, signed
compois, Rochieuet Montrosset,
lotte
lotte, 9 affranchissent un tailable de Barral
mai 1601 Sallanche.
Le 27 non- en 1601
avril Minre de
Chignin.

Set) Jacques de Savoie, Duc de en 1609 de Chicompois, Rochieuet Montrosset,
lotte
de Sarval la letrre de la Balme et déprè jusde Chignin.

Set) Jacques de Savoie, Duc de en 1600 de Chicompois, Rochieuet Montrosset,
lotte
de Sarval la letrre de la Balme et déprè jusde Chicompois (J. Bone et Montrosset,
l'Arch.
Louise, 1602 (Arch.
Louise, 160

Rochieu, Compois (4), Bons et Montrosset. Il était mort av. le 9 mai 1601 (Min\* de

cois de Mestral de Les-chaux. Elle testa le 19 mars 1653 (Arch. Savoi-roux); morte peu après.

encore en 1596 (Ibid.).

(1) D'après M. Galbreath, ces trois jumelles sont nettement distinctes sur un sceau apposé par Jean Barral, châtelain de Ternier, à un acte du 19 mai 1537 et sur un sceau, daté de 1611, de Jean Barral, secrétaire baillival de Morges. M. Galbreath ne parle pas des émaux. Il subsiste donc beaucoup d'incertitudes au sujet, soit du dessin, soit des émaux de l'écu des Barral. C'est pour cela, sans doute, que M. de Foras ne l'a pas dessiné.

(2) Il n'est pas impossible que ce Nº Pierre Barral soit le même qui, le 20 décembre 1549 (Arch. Manuel), était marié à D<sup>u</sup> Marie, fille de Nº Jean de Giez et d'Antoinette de Dons.

(3) Serait-ce lui ? ou son oncle ? N\* Jean Barral, châtelain de Gaillard en 1543, de Ternier en 1556-57 (Mss. Galiffe) ? Le 15 septembre 1555 (Arch. Genève) des quittances sont passées à Douvaine en faveur de N\* Jean Barral.

(i) Compois désigne ici une maison-forte en ruines, ayant jadis appartenu aux nobles de Compey, rière le mandement de Châtillon-sur-Cluses et donnée à Bertrand de Barral par lil\* sg' Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues. Elle était située à Marnas ou à Scionzier.

(5) . . . et non le 20 janvier 1601, comme il est dit au 1" volume de cet ouvrage, d'après une généalogie que M. de Foras n'a citée que sous réserves, d'ailleurs. 5) Peut-être faudrait-il rattacher à cette famille Ve Mess'' Jean-François Barral, chanoine de Moûtiers, official de Tarentaise en 1615, 1626 (Richarmoz et Emprin, Le Diocèse de Tarentaise).

6º vol., liv. VIII. feuille III

<sup>—</sup> Nº Messº\* Joseph de Barral, marquis de Montferrat, deuxième président à mortier au Parlement de Grenoble, acquit, le 19 mars 1727 (Arch. S.S.S.), de Jean-Baptiste d'Allinges, prêtre, sacristain de la Comm³ des Echelles, la rente, cense, directe, servis, droits et autres devoirs seigneuriaux à lui appartenant ele le mandement des Echelles, appelés la rente de Montfort; et, par contrat du 22 savit 1738; Jibid.), la dette R\*\* Morelli, de l'abbaye d'Hautecombe, une part la rente dépendant du fiel de la dite abbaye, et ce de l'agrément de S. M. qui, par Patentes du 17 avril 1737 (Ibid.), lui permit de faire juger sommairement les itestations qui pouvaient natire au sujet de la rénovation de ces fiefs.

114

## BARTHOLOMEI

P. : échiqueté d'or et de gueules (Franchi-Verney, Armerista) (Pl. IV, p. 115)



aison piémontaise qui a fort anciennement possédé des biens en Maurienne. Il existe (Arch. Thuiset) un fragment de rouleau de reconnaissances féodales passées à Lanslebourg, le 30 juin 1340, en faveur de François Bartholomei, de Suse, deau.

# BASIN OU BAZIN

Ne Charles Basin, sgr du Chanay, appose, le 26 juin 1694 (Arch. Thuiset), « le sceau de ses armes » sur un contrat. Le cachet est très net; de . . . à la bande de . . . chargée de 3 étoiles de . . . , ainsi que la devise: NEC UNO SIDERE FULGET. M. de Foras, qui note le fait à la page 127 du 4° volume, confirme ainsi la première version donnée par Besson; les armes véritables des Ne Basin sont: d'argent à la bande de gueules chargée de 3 étoiles d'argent (Pl. IV, p. 115).



ord quelques additions complétant la filiation déjà parue de cette famille; la plupart ont été préparées par M. de Foras pour le Supplément.

N° CLAUDE-MAURICE Basin, anobli en 1636, mourut avant 1666 (Arch. S.S.S.). Son fils Paul, natif de Saint-Pierre d'Albigny, est décédé à Chambéry le 14 juin 1649 (Mss. Chapperon). Sa fille Anne ép., c. dot. du 16 février 1634 (Arch. Regnauld), N° Etienne de Regnauld; Gasparde, son autre fille, veuve la Chamée, ép. ½°, c. dot. du 15 janvier 1675 (Ipid.), N° Philibert Ruffin et mourut le 27 juillet 1681.

PIERRE Basin, sg' du Chanay, avocat au S.S.S. et juge de la vallée de Miolans, testa le 12 août 1687 (Arch. Thuiset).

PIERE BOSIN, SE du Chanay, avocat au S.S.S. et juge de la vaine de el sulorans, testa de 12 aout 100 (Arch. Huiset).

Le c. dot de sa fille Clahre, femme de Ne Pierre de Rossillon, est du 5 juillet 1690 (Ibid.), la quittance dotale du 21 juin 1692 (Ibid.).

BANDE ép., le 14 septembre 1686 (R. P. St.Léger), N. Gabriel-François Sallier de la Tour.

Outre les enfants figurant au tableau des pages 128 et 129, Pierre eut : François, bapt. le 21 août 1656 (Mss. Chapperon); Joseph, témoin en 1690 (Arch. Thuiset); Sebastien, mort avant 1690 (Ibid.) en Dalmatie, au service de la République de Venise. Leur frère Charles était juge de Miolans en 1693-1696 (Ibid.). Leur autre frère Ambéré, alias Victora-Amérée, lieutenant au Régiment de Savoie en 1690, est, le 13 janvier 1718 (Tabon de Haute-Savoie), légataire de son neveu Victor-Félix-Amérée.

Ce dernier, dit aussi Victor-Amérée, fils de N° Charles, avait été baptisé le 8 juin 1699 (Mss. Chapperon); étant novice chez les capucins d'Annecy, il teste, le 13 janvier 1718, instituant N° PHILIBERT, son fière, héritier universel. Celui-ci testa le 2 mars 1744 (Arch. la Serraz). Son fils N° CHARLES fut son héritier et mouruit à Chambéry, âgé de 63 ans, le 17 nivões an IX. Son frère N. N. s'appelait Louis-Alexies.

Son fils Nº Charles fut son héritier et mourut à Chambéry, âgé de 63 ans, le 17 nivôse an IX. Son frère N. N. s'appelait Louis-Alex Nº N. N. Basin, qui ép. Dile Rosalie fille de Nº Claude-Antelme d'Arlod, se nommait Louis, natif de Saint-Jean-de-la-Porte.

N. B. — Il n'est pas impossible que les Basin du Chaney tirent leur origine d'une famille de même nom, que nous trouvons dès la fin du XIV\* siècle qualifiée noble et établie à Chambery ou dans ses proches environs. Une tare dans leur origine ou des professions dérogeantes les auraient privés de leur noblesse. Ce n'est là qu'une hypothèse et je la donne pour ce qu'elle vaut.

Quoiqu'il en soit, voic le peu que nous savons de ces anciens nobles Basin :

Nº Jean Basin, de Bassens, fut un des dix gentilshommes de Chambéry mandés à Bourg-en-Bresse, en 1397 (Arch. de Chambéry), pour assister au duel Grandson-Estavayer. Le 9 juillet, 1437 (Arch. Thuiset), № Pierre, Jean et Jacques, fils de feu Nº Jean Basin, passent reconnaissance en en faveur de Nº Philippe de Cognin. Le 1<sup>rd</sup> décembre 1432 (Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1925, p. 39), ledit Nº Pierre vend au recteur de l'hôpital de Saint-François de Chambéry divers servis sur des terres situées lieu dit Bramefarine.

# BASTIAN

P.: d'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles d'or en chef et d'une gerbe de même en pointe.

Ce blason, note le Comte de Foras, était sculpté sur la maison familiale des Bastian, à Pellionex.



AMILLE notariale, originaire de Pellionex; les châtelains de Faucigny furent pendant longtemps choisis parmi ses représentants. Une de ses branches, issue de N° et Sp° Prosper Bastian, nommé sénateur en 4787, « a droit, dit M. de Foras, de figurer dans cet ouvrage ». Elle s'est

## récemment éteinte.

Egre Me GASPARD Bastian, hgs de Bonneville, fils de f. Me François Bastian, qui ép. Louise Chatrier et testa. le 29 mars 1649 (Arch. S.S.S.), était, en 1701 (Arch. Haute-Savoie), preffier en la judicature maje de Faucigny; il ép. D'ile Balthazarde de la Grange, fille de Me Jean, notaire à Taninge. Elle mourut veuve, âgée de 96 ans, le 12 octobre 1762(\*). Ils eurent entre autres enfants :

Me JOSEPH Bastian,

Mé Bonneville le 19 octobre 1694 (\*), ép., c.d. du 29 janvier 1794 (Arch. Haute-Savoie), D'ile Laurence Pasquier, fille du se François, procureur au siège maje de Faucigny, natif de Trouet en Petit-Bugey, et de Claudine de la Porte. Laurence mourut, veuve, âgée de 70 ans, le 11 mai 1772 (\*).

I. Ne et Spe Prosper ou Jacques-Prosper Bastian,
natif de Bonneville; d'abord avocat, puis, en 1758(\*), avocat substitut fiscal; qualifié en 1768(\*) lieutenant de la préfecture de Faucigny; juge
maje de Genevois en 1786(\*); nommé, le 6 juillet 1787 (Burnier), sénateur au S.S.S. Il ép., le 27 novembre 1759(\*), en la chapelle des Tattes,
paroisse de Viuz-en-Sallaz, D'ile Marie-Nicoline, fille de Spe Michel Presset, avocat fiscal, et de Marie Famel. Il serait mort en 1793 et son
épouse en 1804 (F.).

Francoise-Prospère, née le 17 août 1789 (\*), nél e 23 novier 1790 (\*), dite Adèle, née le né en 1808, ép. Dite N. ép. Spr Joseph Jacquier, nél e 23 novier 1790 (\*), dite Adèle, née le né en 1808, ép. Dite N. ép. Spr Joseph Jacquier, soucht, syndic de Bonne en 1808 et l'ép. sa belle-née le 1809, ép. Baillard et mourut sans sœur, veuve, 1827 cadet à la Brigade de Savoie mentsarde; mortelie en 1809, le s' Joseph Baillard et mourut sans sœur, veuve, 1827 cadet à la Brigade de Savoie dont il n'eut et capitaine au dit corps en 1845, est décédée en 1863 (F.).

Edit député au Parle-de 1850 est des l'oseph-mourut sans sœur, veuve, 1827 cadet à la Brigade de Savoie dont il n'eut et capitaine au dit corps en 1845 est décédée en 1863 (F.).

Côte-d'Hyot (F.). morte en 1862 (F.).

IV. Joseph,
Dr. en médecine, mort né en 1852; officier; prit sa retraite comme sans postéritéen 1932(F.).

CLAUDIUS,
Dr. en médecine, mort né en 1852; officier; prit sa retraite comme épousa le capitaine sans postéritéen 1932(F.).

Mayet-Guyon (F.).

SOPHIE

SCOPHIE

Seconde femme du capitaine Mayetreligieuse
Guyon, veuf de Sophie ci-contre (F.).

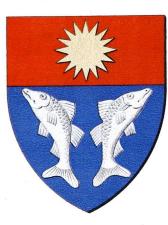
(F.).

115





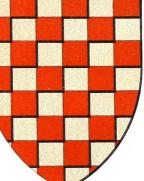
BARBÉRY



BARDY









BAREL



BASIN



BASTIAN





BATTALIN

BAUD, de Troches

P. : d'azur à deux cogs d'argent affrontés en profil, et au chef trois étoiles d'or mal ordonnées (Pl. IV, p. 115). Cimier: une fortune naissant tenant la devise: CONTRE FORTUNE BATAILLE.

(Arch. Chambre des Comptes, Turin, Reg. 24. Pat. Sav. fo 61.)



NCORE une famille venue de Piémont exercer le commerce en Savoie et anoblie au bout de peu d'années : mais, à côté des personnages régulièrement qualifiés, nous en trouvons de même nom dont la noblesse ne nous est pas justifiée; je les inscris néanmoins dans le tableau ci-dessous avec tout ce que je sais des uns et des autres, trop peu pour établir une

filiation cohérente.

Ne Barthélemy Gal dit Battalin.

la cité des legs importants.

CLAUDE Battalin, neveu et cohéritier universel de son oncle Melchior qui, testant en 1624, ne le qualifie pas

N. B. — D'autres personnages de même patronyme, mais non qua-lifiés et généralement exerçant des professions commerciales sont mentionnés à Chambéry au cours du XVII• siècle. Je n'ai pas cru devoir les inscrire ici.

Nº MELCHIOR Gal dit Battalin

N° Barthélem Gal dit Battalin.

N° Mellono Gal dit Battalin.

Les deux frères, marchands originaires de Quiers (Chieri, en Piénom)t et établis à Chambéry, reçurent, le 15 octobre 1607, des Pe's de noblesse, avec collation des armoiries décrites ci-dessus.

N° Melchior ép. D¹le Françoise Gaultier dont il n'eut pas d'enfant. et fit, le de Claude Battalin que Melchior, en 1624, appelle son neveu et institute cohéritier universet, la mistitute cohéritier universet, avec Jean Historia et Claude Ducrest, ses autres neveux.

Ducrest, ses autres neveux.

N° Melchion de Itablis à Chambéry, requrent, le 15 octobre 1607, des Propries Gaultier dont il n'eut pas d'enfant. et fit, le de Claude Battalin, institute cohéritier suniversels ses neveux Claude Battalin, peu après son décès ; il instituait cohéritiers universels ses neveux Claude Battalin, peu après son décès ; il instituait cohéritiers universels ses neveux Claude Battalin, autre et Etienne Ducrest, et faissit des legs considérables aux hôpitaux et institutions charitables de Chambéry, Françoise, veuve, ép. 2º N° Gaspard Vectier, M' aud' en la Ch. des Comptes de Savoie, veur de Marie aux femme du dit Vectier, le 26 juillet 1632 ([bid.]), laissant aussi aux hôpitaux et aux pauvres de la cité des less importants.

ins les deux fils

Nº GABRIEL Leur maison, rue de la Grenette, étant hypothéquée pour garantir une créance doui lis sont grevés, en vertu d'une sentence du 4 juillet 1598 (Arch. S.S.), les dits frères prennent, le 23 novembre 1606 (Ibid.), des arrangements avec leurs créanciers. Né Gabriel, dont l'alliance m'est inconnue, mourut avant le 6 septembre 1631 (Arch. Hte-Savoie), ef tut père de Né Humbert ci-dessous.

Né Jean-Claude était, en 1606, époux de mbre 1631 (Arch. Hte-Savoie), effut père de Né Humbert ci-dessous.

N' HUMBERT,
garde du corps du prince Thomas de Savoie, démène procès en 1633; le 9 janvier 1634
[Arch. Savoie). Charles Salteur, juge maje de Savoie, le condamne à restituer aux frères
Noërey l'hoirie de N' Dieulefils Perret, cap\* de santé de Chambéry. Le 12 octobre 1637
(Mss. Chapperon), il était soldat garde du corps de D. Félix de Savoie.

Nº MELCHIOR-LÉGER Batallin est parrain à let 1675 (Mss. Chap-

Nº FRANCOIS

Battalin, de Chambéry, proba-

blement parent des mortavant 1606 (Arch

## **BAUD**

### SEIGNEURS DE TROCHES EN CHABLAIS

P.: coupé; au 1er d'or à l'aigle de sable, au 2e d'azur au bœuf passant d'or (Pl. IV, p. 115). (2). (Galiffe et Arch. Troches.)

₹ EAN Balli, ferratier de Genève, époux d'Aymonette, sœur de N° Jean de Moyron (m° d'hôtel de ordination de Genève), testa le 27 avril 1466 (Galiffe). H<sup>ble</sup> Jean, son fils, possessioné à Douvaine et environs, y albergea des biens le 17 juin 1505 (Arch. Troches), et fut père des deux fils ci-dessous:

Cmdbie, puis Ne Claude Band.

sgr de Troches (dès 1539 au moins, mais je n'ai pu retrouver le titre d'achat fait, sans doute, des Ne Alamand, qui possédaient encore ladite seigneurie en 1534), de Floret et la Feuillade, tint le parti de l'évêque et se retira à Douvaine. Il Ep. 4 b Pis N. de Lancy, fille de Ne Jean (Galifle). Veul. il ép. 29, avant 1555 (Arch. Geneve). Die Françoise, fille de f. Ne Jean Goyet et de Pernette Viennois. Le 15 octobre 1546 (Fiefs) (f), il reconnaît tenir des seigneurs de Berne, en lief noble et ancien, la maison-forte de Troches, avec juridiction omnimode m. et m. empre sur les hommes et fiefs rière Douvaine. Le 22 avril 1539 (Arch. Thuiset), pour payer l'achat de Troches, il avait contracté un emprunt d'Ibie Hans Burger, bourqueois de Fribourç, et donné hypothèque sur son château de Troches, une grande vigne à Cologny, ses grangeries de Colognette, Massongy et Douvaine. Il y eut procès entre Ne Charles de Balleyson, dit de Cholex, sgr d'Ifermance et Balleyson, et Ne Claude Band à propos des droits que ced enrier prétendait sur certains hommes de Douvaine; le bailli, Ne Georges de Wingarten, condamna Ne Claude, sentence que le Grand Conseil de Berne confirma, le 7 février 1545 (Ibid.), limitant les droits du sgr de Troches aux hommes et fiefs lui appeit en Ne Jean Borgeoys a dans les actes — deux nouvelles obligations de 3.000 et 1.050 décins d'or, les 6 avril 1546 et 15 mai 1547 (Ibid.), spécifiant que son préteur, s'il n'était pas payé à l'échéance, prendrait possession réelle de la seigneurie et des revenus de Troches avec tous droits y afférents. Cette éventualité se réalisa et Ne Claude du quitter Troches; il habitait Bonne en 1552 (Arch. Itte-Savoie).

Cmdble, puis N. Jean alberge des biens à Dou-vaine le 15 juin 1513 (Arch. Troches). Hép. Dle Anne, fille de N. Conrad Hugues et sœur du lameux obsan-con Hugues, syndic de Genève en 1519 et 1523, il fut un des fondateurs de l'indépendance de Ge-nève (Galiffe). et sœur du fameux Besan-

Michier (1st lêp. N° Guillaume Hugues (Galiffe).

N° Jacques, (2st lit), est témoin à Les trois frères font leurs partages, ép. N° Claude ép. Sibois Griffere d'un cett des seigneurie de Troches acquise, puis cédée par son père. Le 14 mars 1587 (Arch. Thoiset), il obtint copie authentique et scellée d'un édit des seigneurs de Berne de 1539, par lequel il est reconnu que le droit de rachat perpétuel est toujours sous-entendu, même s'ill n'est pas stipuis. Le lendemain (Bid.), il recoit copie de l'obligation hypothécaire souscrite par son père le 22 avril 1539. Chilly, le 14 seigneurie de Troches en valant à peine la motité, Hans Burger s'est fait mettre en possession de ladite seigneurie; l'ayant possèder quelque Emps, il ac sous grâce cala treau, leque, aprendement des l'un control de l'euron de l'euron

(1) D'après les Archives de Thuiset, cette reconnaissance en faveur des seigneurs de Berne est du 21 décembre 1516, ce qui doit être la date exacte. Elle est faite en suivant les inféodations précèdentes, de 1452 pour N° Barthélemy de Chignin, et du 15 octobre 1504 pour N° Claude Alamand.

(2) Ce blason est peint avec les émaux que j'indique - sans garantie - sur un livre d'heures de 1554, appartenant à M. Jean Baud, secrétaire de l'Académie

## BAUD

DE GENEVOIS

P.: d'azur vêtu d'argent à l'étoile de seize rais d'or en abime (Pl. V. p. 127).

Devise: SIC VIRTUS IN ARDUIS.



N 1687 (Consig. 1687, II, 9, Arch. Turin), Pierre Baud, secrétaire à la Grande Chancellerie. consigne le blason décrit ci-dessus, lequel lui a été conféré en vertu de L. P. du 8 février 1669. Je ne connais pas d'autres documents le concernant et n'ai trouvé nulle trace de sa descendance.

# BAUDRY (DE)

oici quelques additions et observations complétant ou même rectifiant la filiation déjà parue (Tome I, p. 132-134) de cette ancienne maison.

ADDITIONS AU TABLEAU I

JEAN Boudriz était bourgeois de Bonne en 1316 et 1325 (Arch. Genève - Rouleaux du Chapitre)

LANTELME Boudrici, jurisconsulte, reçoit, avec Girard de Pontverre, chev<sup>r</sup>, le 29 sept<sup>bre</sup> 1322 (Reg\* dauph\*), procuration d'Agnès de Châlons, C<sup>sse</sup> de Genève.

RAYMOND Budrici, de Bonne, mort avant 1383, n'est pas dit Ne dans l'analyse, faite par le Cie de Foras, de l'acte (Arch. Rubaud),

François Boudrici reçoit du Cte de Savoie, le 16 mars 1402 (Arch. Hte-Savoie), concession d'une rente annuelle sur la ferme du

Degré I. — ETIENNE Boudrici, châtelain de Cluses en 1412, l'était déjà en 1408 et 1410 (Arch. cambe, Turin).
Nº François Boudric, deau, père de Nº Jean, de Bonne, est mort avant 1446 (et non 1346, comme imprimé par erreur).

Degré III. — Nº RAYMOND de Baudry avait ép. Nº BERNARDINE N., laquelle, veuve du dit RAYMOND, est, le vendredi après la Sº-Lucie 1518 (Mss. Galiffe) légataire au testament fait à Lausanne par Nº Jean-Louis de Versonav.

Degré IV. - Nº CLAUDE-FRANÇOIS de Baudry. A la 3º ligne de son article, au lieu de : 1550, lisez : 1580,

Degré V. — Louise, fille de Nº Richand de Baudry, a dú avoir un frère, Nº CLAUDE [diff. f. Nº Richard], lequel ép., c. dot. du 28 janvier 1572 (Arch. d'Habères), Françoise, donnée de Nº Jacques de Cornillon, sgr de Meyrens, chev au Conseil et bailli de Genevois.

Il en ent Nº Louise de Baudry, qui ép. 1ºc. dot. du 9 février 1616 [thd.], Hº Claude Bernard, de Cranves; 2º Michel Mouthon, de Villard-sur-Boëge, mort av. 1620 (thd.); 3º Dº Jean Roch, de Bonne, mort av. 1652 (thd.).

Nº ALEXANDRE, fils de Louis (degré V): c'est lui et non son homonyme, fils de Claude-François, qui ép. D<sup>n</sup>e Claudine du Clos. Il habitait Meyrens et testa le 8 déc<sup>les</sup> 1589 (Arch. Yvoire), laissant deux fils: François, qui ép. Nº Philiberte Jalliet, de Lucinge, Jean, et deux filles, François et Claudine-François, l'une d'elles ép. H<sup>lot</sup> N. N. Debornand. Alexandre de Baudry, fils de Nº Claude-François, ne paraît pas avoir laissé postérité.

Degré VI. — CLAUDE-FRANCOIS, frère de CHARLES, est probablement celui qui, ordonné le 20 décembre 1614, fut curé de Scientrier dès 1624, résigna le 17 juillet 1674 et mourut en 1675 (Dr du Clergé). CHARLOTE de Baudry ép. Me Laurent Baillard (Arch. Yvoire). N' François, fils de Ne Louis de Baudry, ép., en 1628 (Bid.), Die Jacquemine Saultier de la Balme. Le 24 juillet 1630 (Ibid.), en son nom et de N° Jean-Louis, son frère, il prête serment de fidélité au souverain.

Degré VII. - Nº JACQUES de Baudry inclut son testament dans le contr. mar. de son fils André, le 22 juillet 1700 (Tabon)

Degré VII. — N° JACQUES de Baudry inclut son testament dans le contr. mar. de son fils Andre, le 22 juillet 1700 (Tabes).

Degré VIII. — CLAUDIE-FRANCOIS, soi-disant mort jeune, serait-il cleul de ce nom qui, natif de Fillinges, flut ordonné prêtre le 20 septir 1692, était, le 18 avril 1698, écons de Montcel, et mourut le 30 mars 1729 (Drêut Clergé)? — Francoise Mancuentre, née le 7 avril 1668 (1), légataire de son père en 1700, neur le 24 mars 1745 (1), veuve de Pierre Damagoin. — Son frère Dounvoie, né le 23 novènt 1674 (1), (et non 1670), ordonné prêtre le 20 décère 1698, était, dès 1701, curé de Féternes, et permuta le 10 mars 1708 avec Amancy; curé d'Esserts en 1742, 1743, il mourut en mai 1745 (Drêut Clergé). — Son frère Andre, hériteir universe de son père en 1700, était, déjà en 1732 (1), veuf de Jeanne de Livet, et mourut le 22 septive 1734 (1). Leur frère JACQUES, leurs sœurs Marie et Mancuerrie sont, en 1700, légataires de leur père. Cette dernière ép. 27 Joseph Damagin, qui mourut le 26 juillet 1724 (1) elle décéda le 18 janvier 1729 (1), à 51 ans. — № Pierrie-Piillinert-Garriel de Baudry eut deux frères : Claude-Francois, né le 29 septive 1693, et lann-Phillinert testa, en même temps que Victoire de Foras, sa femme, le 21 mars 1714 (Minre Violland), et mourut le le Indemáni (R. P. Veigy), « presque quinquagénaire ». Sa veuve convola, le 26 janvier 1740 (Ibid.), avec № Maurice Le Roux de Clairfont et fut ensevelie le 12 février 1750 (Ibid.).

Nº Maurice Le Roux de Clairfont et fut ensevelie le 12 février 1750 (Ibid.).

Degré IX. — Philippense, ou Jeanne-Philippense, née le 22 octobre 1705 (R. P. Cranves), ép., c., mar. du 29 juillet 1724 (Min\* Maret), Joseph, fils de Philippe Duvillard, de Truaz. Sa cousine Louise-Françoise ép., le 22 juin 1722 (R. P. Veigy), N° Joseph, fils de N° Françoise d'Usillon, et vivait encore le 15 juin 1736 (Min\* Briguet). — Son frère Gaspard, hértiter principal de ses parents, eut les biens de Veigy et la seigneurie de Foncenex, alors que François-Herni eut de Douvaine, et un troisème fils, Jacques, né le 22 avril 1711 (R. P. Veigy), ceux d'Arthaz, Taninge, Sentange et Monthoux. Outre Jeanne-Alvise-Louise-Françoise eut encore deux sœures: Jeanne-Anvoine-Erte, baptisée le 2 mars 1708 (Ibid.), ensevelue le 5 juillet 1715 (Ibid.), et Jeanne-Conno morte à 12 ans, le 24 août 1717 (Ibid.); et un quatrième frère, Jeanne-Claude, né le 21 janvier 1707 (R. P. Douvaine), qui a di mourir avant 1714, non nommé au testament de ses parents. Quant à Jeanne-Anvier, leur sœur, elle était déjà veuve de son cousin Joseph de Baudry, le 4 mai 1750 (Min\* Maret), testa en 1750, 1756, 1757 (Min\* Desbois) et mourut le 25 mai 1763 (\*).

Degré X. — N. Louis-Victora de Baudry naquit le 23 octive 1731(\*); Antoinette Lancoux, as première femme, meurt le 6 septive 1759(\*); Françoise Rigaud, la deuxième, le 16 décire 1775(\*); le c. dot. de Guillemine Chevalier, la troisième, est du 7 octive 1776 (Minto Deshois), le crois pouvoir identifier MancElenns, sour du dit Louis-Victor, avec Manue-MancElens, qui, héritière universelle de Jeanne-Aimée de Baudry, sa mère, en son dernier testament de 1757 (Minto Deshois), ép., le 18 octobre 1758(\*), Joseph, f. f. Pierre-Joseph Puthod, de la Roche. Elle eut, outre' Mante. trois sœurs : une autre Mante qui ép., le 16 février 1755(\*), Ht Jean-Philibert Decret; Marie-Antonie, morte à 4 ans, le 11 novier 1738(\*), et Louise, qui, née le 9 janv 1737, mourut le 9 novier 1738(\*).

Degré XI. — Ne Gaspard-Phillipertet, stable-arnose, more a fairs, let in normalization de la publiée : Jeanne-Francoise-Étiennette, née le 6 septembre 1738 (\*). décédée le 17 juin 1772 (\*); Vincent-Eusèbe, né le 17, mort le 29 janvier 1762 (\*); Claddiege françoise, née le 6 septembre 1738 (\*), décédée le 17 juin 1772 (\*); Vincent-Eusèbe, né le 17, mort le 29 janvier 1762 (\*); Claddiege françoise, née le 20 avril 1763 (\*), qui ép., le 30 mai 1786 (\*), Helle Tere, f. Jean Constantin, de Jussy, Melculone-Vincent, née le 15 avril 1768 (\*); Péronne-Claddiege, née le 5 avril 1768 (\*); Douise-Acathe-Adellaio, née le 18 décembre 1769 (\*); Marie-Marlelline, née le 6 janvier 1772 (\*); Charles, née le novembre 1773 (\*); Pierre-François, né le 7 novée 1773 (\*), jumeau de Charles. Jean-Marie, le bâtard, est né en 1787, et non en 1777, comme on l'a imprimé par erreur.

(') = (Registres paroissiaux d'Arthaz.

ADDITIONS AU TABLEAU II.

Degré VI. — Nº JEAN-LOUIS de Baudry. Françoise-Aimée de Chassey, sa veuve, intervient, le 30 novère 1655 (Arch. Yvoire), au c. dot. de leur fille Jeanne-Marie.

Degré VII. — N° CLAUDE, FIANDOIS, fils ainé, n'eut que 100 ducatons au testament de son père, 1646, « pour être sorti des ordres et à cause des grandes dépenses déjà faites pour lui ». Peut-être s'est-il marié deux fois : ne serait-ce pas lui, N° Claude de Baudry, d'Arthaz, qui ép., le 11 juillet 1671 (R.P.Annecy), N° Atonic de la Porte, de Fillinge? A ce mariage était témoin N° Pierre-Firançois de Isaudry, probablement le frère de ce nom de l'époux. N° CLAUDE contracte, le 30 juin 1672 (Arch. Yorie), un emprunt hypothécaire. — N° GABBEL, 2º fils, PHILIBERT (3º) et PIERRE-FIRANOIS (4º) furent en 1646 cohéritiers universels de N° Jean-Louis, leur père. Le Jean nommé par le Pourpris s'identifie avec Jean-PHILIBERT, d'ias PHILIBERT, Fierre-François, dont le mariage fut célébré le 6 décembre 1666 (\*); il fait procuration à son fils Claude le 19 juin 1693 (Arch. Vroire). FRANCOISE est aussi appelée JEANNE-FIRANOISE: MARIE est dit es unsi Jean-Marite et son c. dot. est du 30 novembre 1653 (Bid.). Enfin, N° JEAN-LOUIS, leur père, avait aussi laissé une donnée, Françoise, qui était, en 1646, mariée au S° Claude Francisod.

6. vol., liv. VIII. feuille IV

118 BAUDRY (DE)

ADDITIONS AU TABLEAU II (suite).

- Degré VIII. N° Claube de Baudry. Sa veuve, fille de N° Charles de Liffort, native de Collonges-sous-Salève, teste le 28 mars 1729 (Arch. Yvoire), à Arthaz, dans la maison de son fils Joseph, qu'elle institue héritier universel. Ledit N° Claude avait eu une sœur. Jeanne Francoise, née le 14, morte le 21 février 1667 (\*). N° Pierre de Baudry était le fils ainé de N° Philibert; Louise Roget, sa 1° femme, testa le 19 juillet 1699 (Arch. Yvoire), sans enfant, instituan son mari héritier universel; ce dernier mourut le 3 novembre 1753 (\*). Pierre-Piulibert, son frère puinée, cohéritier universel avec lui de Bernardine de Marignier, leur mère, en 1691, est par elle substitué à son ainé. Leur sœur Pierronxe était, 2 avril 1723 (Minra Maret), veuve de Jean-Claude Desgeorges, son 2° mari. Elle avait eu deux sœurs, non nommées à l'Armorial : Jacquelline-Amble, baptisée le 9 avril 1663 (\*) et Gaspande. née le 30 octobre 1664 (\*), probablement mortes jeunes, ne sais où rattacher une Přenonxe de Baudry qui ép. avant 1673 (R. P. Scientrier), N° Pierre de la Chavanne, de Scientrier, dot lell était veuve dès 1697 (Tabre), et encore le 12 mars 1709 (Ibid.). Il en est de même de N° Jean, dit aussi Michet de Baudry, qui ép. Die Calier-Emmanuelle, fille de N° Joseph Exertier du Vernay, et en eut un fils, Joseph , nê le 29 novembre 1713 (R. P. de Cranves); ladite Claire-Emmanuelle, que de Baudry qui on, du 15 décembre 1729 (Tabre), avec le Schept, et le Cranves); ladite Claire-Emmanuelle, gied de 75 ans, le 29 avril 1766 (R. P. Rumilly).

  Degré IX. N' Joseph, Son e, mar, est du 15 mai, non dus 15 mars 1732 (Minra Maret). So femme était fille du St. Louis David et de Joseph la contra de la ladit de la condition de la ladit de la ladit de la condition de la ladit de la condition de la ladit de la ladit de la ladit de la condition de la ladit de la
- Degré IX. N'JOSEPH-Nonc, mar, est du 15 mai, non du 15 mars 1723 (Min\* Maret). Sa femme était fille du S' Louis David et de Jacqueline Mermod. Il mourut, âgé de 43 ans, le 6 février 1744 (\*). Il eut une sœur, Marie, légataire au testament de leur mère en 1729 (Min\* Maret). N' JOSEPH-NICOLAS, sç' de la Biolle, êp., le 18 décembre 1731 (\*), sa cousine Jeanne-Louise de Baudry; c'est le c. dot, qui est du 15 octobre 1731. Elle mourut le 16 octobre 1757 (\*); lui, le 23 mai 1767 (\*). Outre FÉLICITÉ, il eut encore deux sœurs : CLAUDINE qui ép. c. dot, du 31 janvier 1729 (Min\* Marté en religion est du 27 février 1734 (Arch. Yvoire).
- Régnier; et Louise, bernardine à Rumilly, dont le contr. d'entrée en religion est du 27 février 1734 (Arch. Yvoire).

  Degré X. Joseph-Louis a dû mourir jeune, avant le testament de son père, de 1767 (Tabes, où il n'est pas mentionné. Louise-Agathe-Adelaide est née le 1st septembre 1741 (\*). Gaspard-Phillibert vivait encore en 1787 (Arch. Yvoire). Ré Joseph-Marie.

  d'abord étudiant à Louvain (Arch. Yvoire), était, le 19 septembre 1776 (Dré du Clergé), vicaire général du cardinal Gerdil pour les biens que ce dernier possédait en Savoie comme abbé commandataire de S'Michel-de-la-Cluse ou de l'Étolie; prêta le premier serment en 1793, le rétracta en 1797 étant réfugié à Grange-Canal, près Genève; fut nommé curé de Taninges en 1803 et mourut en 1809 (Bid.). Claldine était née le 13 mars 1738 (\*), son contr. d'entrée en religion est du 9 avril 1763 (Arch. Yvoire). GASPARDE-PHILIBERTE, née le 27 mars 1745 (sic), mourut le 9 octobre 1768 (Bid.).
- Degré XI. R<sup>4</sup> JOSEPH-LOUIS, entré dans la Congrégation de Saint-Sulpice, fut professeur, puis directeur du Séminaire de Lyon jusqu'en 1830, puis se fixa à Genève; il était encore chanoine de Tulle et écrivit des ouvrages de valeur sur saint François de Sales, et d'autres de controverse religieuse (Dré du Clergé).
- N. B. Le Dictionnaire du Clergé mentionne encore divers membres de cette famille que je ne sais comment rattacher à la souche, évidemment commune. Ce sont: FRANÇOIS de Baudry, ne à Reigniere, prebende de cette paroisse, probablement celui de ce nom que je trouve vicaire à Reignier en 1623 (R. P. Reignier). FRANÇOIS de Baudry, d'Arthaz, tonsuré au dit lieu le 25 septembre 1608. JEAN-PRANÇOIS de Baudry, d'Arthaz, tonsuré au dit lieu le 26 septembre 1608. PIRLIBERT de Baudry, d'Arthaz, curé de Jussy, près Pers, mort en 150, est probablement le fils de ce nom de N' Claude-François de Baudry, d'arthaz, tonsuré au d'un feu de d'impression assex varisemblable.

# BAUDUC

OBLE et Sp. Jean-Jacques Bauduc — ou Baudhuc, ou Bauduch — dut sans doute à ses fonctions de médecin ducal son élévation à la noblesse; mais je n'ai pu découvrir ni les Le Per qui lui conféraient cette qualité, ni son blason.

Nº et Spe JEAN-JACQUES Bauduc, bourgeois de Chambéry, D' en médecine et en physique, médecin ordinaire de S. A., ép. D<sup>11</sup>x Emeraude de la Rive, avant le 19 février 1556 (Arch. Savoie). Il achète des biens à Chambéry, le 17 octobre 1565 (Arch. d'Arcollières), et mourut avant 1575 (Arch. Savoie). Emeraude, veuve, vivait encore en 1575 (blid.).

II. Ne François Bauduc,
Les cinq frères agissent ensemble en 1567 (Arch. Savoie, II H 58).
Ne François, médecin de S. A., ép. Die Marguerite, fille de Ne ClaudeBtienne de Montmayeur et d'Etiennette de Poypon. Il mourut avant en 1575 (Arch. Savoie);
1621 (Arch. S.S.S.). Sa dite veuve, qualifiée Dame de la Gorge, est Nº CLAUDE Ne PIERRE Ne Claude Bauduc — ici dit Spe — ép. Dile Marie N. décédée le 25 avril 1641 (Mss. Chapperon). CHARLES,
bapt. le 6 septembre 1685 ép. N° Claude Barandier; mère de 1637 à 1649 mis sous la tutelle de leur mère (Mss. Chappepon); el Chame (Mss. Chappepon); el vivait encore le 18 jan- le 17 mai 1621 (Arch. S.S.S.). béry. J'ignores a destinée. vier 1660 (Ibid.). Ses descendants se quali- «Jean-Antoine» ne serait-il pas (1) Peut-être un rameau de cette fa mille a-t-il continué quelque temps en Piémont : D<sup>t</sup> Marie-Elisabeth Christine Bauduc, de Moncaglieri fièrent seigneurs de la Gorge et du Touvet, une erreur, au lieu de Jeanne-fiefs provenus des Montmayeur. Antonie ci-contre ?

# BAUGES (DES)

E n'ai trouvé aucun document inédit sur cette famille; j'ignore son blason; à peine est-elle mentionnée dans les notes de mes prédécesseurs. J'en suis réduit à publier ici surtout le résumé de ce qu'en a dit M. le Chanoine Morand dans son livre Les Bauges, publié en 4889 à Chambéry, lui laissant, comme il est juste, le mérite et la responsabilité de ses assertions.

Selvon Bogiarun est témoin, le 26 mars 1208 (Cartre d'Aillon), à la donation de la montagne du Muret faite par Guillaume de Puigros à la Chartreuse d'Aillon.

Charthélem et Pierre de Boviciis sont inscrits en 1273 parmi les tenant-fiefs de la châtellenie du Châtelard-en-Bauges résidant hors de ladite châtellenie. Pierre est peut-être le même que Pierre des Bauges qui possédait, vers la même époque, à Montmélian, une part de la porterie et maréchalerie des princes de Savoie (C<sup>u</sup> de Mareschal-Luciane, Les premiers maréchaux de Savoie).

GUIFFRED de Bogis reconnaît, en 1344, pour le fief qu'il tient du Comte Amédée VI de Savoie

Moret de Bogis fut payé par le trésorier de Savoie pour avoir pris part pendant onze jours à la chevauchée entreprise contre les rebelles de cigny en 1355 (Arch. camérales, Turin).

BLAISE de Bugiis, sacristain du Chapitre de Tarentaise en 1479, et Dom PIERRE de Bogiis, témoin le 9 mai 1482 (Arch. Savoiroux) à SI-Jean de-Maurienne, appartiennent peut-être encore à cette famille.

# BAUSSE (DE)



AUSSE, maison-forte située dans la paroisse de Passy, a vraisemblablement donné son nom à cette famille, nom traduit le plus souvent de Bocza dans les chartes latines. Celles du xive siècle en mentionnent plusieurs représentants. Mais nous trouvons aussi en Tarentaise des nobles de Bocia (rarement de Bocza) des 1237. Il n'est pas certain qu'ils soient de même estoc. Nous avons néanmoins réuni ci-dessous, en la classant dans l'ordre chronologique, la documentation recueillie sur les uns et les autres.

Blason inconnu

Messire Jacoues de Bocia, chev

Messire Jacques de Bacta, cnev.

Le C'a Amédée de Savoie lui donne et inféode, par donation du 7 juillet 1237 (Arch. de Cour, Turin) le lieu des Eschines, paroisse de Bourg-St-Maurice, en Tarentaise, et tout ce qui lui appartenait au dit lieu.

GALVANE, femme de Jacques de Villaraymon. Les fiefs ci-dessus lui furent confirmés, le second mercredi de l'an 1306. Elle les céda plus tard par donation entre vifs à Jacquemet et à Humbert, frères et fils de f. Rolet de Villaraymon, qu'elle nomma ses héritiers. C'est en vertu des actes ci-dessus énoncés que les dits frères furent investis des susdites choses, le 30 septembre 1343 (Arch. de Cour, Turin).

JACQUES de Bocca, deau, reçoit payement de ses services pour avoir, avec Jean de Yens et Etienne de Prez, dameaux, tenu garnison à Genève du 4 au 16 septembre 1321 (Comptes de la Châtellenie d'Evian — Arch. camérales, Turin).

JEAN de Bocza, dit Bouton

AYMONET de Bocza BÉATRIX de Bocza.

M' d'hôtel de la Cre de Savoie, é p. Die Féartix, fille de Rodolphe de Montmayeur, sgr de Villarsallet, lequel Chambéry, prête hommage au (Arch. Hr-Savoie, E 199), la vente à Berthet Asinari, lombard, fut châtelain d'Evian et Féterne de 1309 à 1312, et C' de Savoie le 23 octiva 1337 bernourut avant 1327. Ladite Béatrix mourut veuve en (Arch. de Cour, Turin).

(Arch. de Cour, Turin).

(Arch. de Cour, Turin).

N\* GIRANDE de Bocza,
veuve de N\* Guillaume de Crans, alberge, avec leurs enfants, à la Roche, le 18 août 1409 (Arch. Cohendier), des biens à Rumilly-sous-Cornillon. C'est par elle, sans doute la dernière de sa famille, que la maison-forte de Bausse est parvenue aux № de Crans.

# BAVOZ (DE)

PRÈS avoir analysé les archives conservées dans les châteaux de Lucey et de Saumont, le C' Amédée de Foras a rédigé d'utiles additions complétant l'étude consacrée à cette famille dans l'Armorial (T. I", p. 435-439). Je me conforme à ses intentions en les publiant ici avec

diverses indications provenant de mes propres recherches.

N. B. - Un fragment d'Armorial manuscrit (de 1600 environ), conservé aux archives du château de Marlioz, donne comme armoiries des nobles de Bavoz : d'azur à e téte de léopard d'or lampassée de gueules. Les indications héraldiques de ce document étant généralement assez exactes, je crois devoir mentionner ici cette rision différente, pour les émaux surtout, de celle qu'a publiée M. de Foras, « sans la donner comme très authentique », et qui, peut-être, n'est pas la bonne.

ADDITIONS AU TABLEAU I.

- Degré I. Jean de Bavoz, père d'Urbain; Jean, son neveu, fils d'Amédée de Bavoz, lorsqu'il nomme sa sœur Françoise et ses mâles ses héritiers universels, leur substitue Nr Jean, son oncle, 1487 (L.). Amédée susdit, capitaine et vice-châtelain d'Yenne et de Chanaz le 6 novère 1478 (Ibid.), mourut avant 1487, ayant fait un testament mentionné dans celui de son fils Jean ci-dessous.
- de Chanaz le 6 novet 1478 (Ibid.), mourut avant 1487, ayant fait un testament mentionné dans celui de son fils Jean ci-dessous.

  Degré III. N° JEAN Banosii, hourgeois d'Yenne et fils de f. Amédée. Les le 22 février 1487 (L.) au château de Lagnasco, en Piémont; veut être inhumé dans le couvent des fr. mineurs de Savigliano, avec l'habit de l'Ordre; fait divers legs de chevaux, armures, etc., notamment à Turpin Bert, son cousin; donne pouvoir à son beau-frère Étienne de la Mar, à son cousin Aymon Fabri et à Jacques Berlion de payer ses dettes; nomme exécuteurs testamentaires N° Jacques de la Forest, Antoine de Saumont et ledit Turpin Bert. Le 24 avril 1487 (L.), ledit testateur étant décédé, par devant le juge de Buyey comparaissent N° Turpin Bert (protestant de ses droits sur l'hoirie de Jean, et disant agir en son nom et pour Pierre Bonsani, conjoint de N° Jeannette, fille de f. N° Amédée Banosii) et le procureur de N° Françoise, fille de f. N° Amédée, femme de N° Etienne de la Mar; ils produisent le testament de f. N° Amédée susdit, Françoise et Jeannette demandant qu'on les mette en possession de l'hoirie de f. N° Amédée susdit, Françoise et Jeannette de N° Aymon Fabri, des fidéicommissaires, prétend de f. N° Amédée, leur père. Provide-François de Marnix, procureur de N° Aymon Fabri, des fidéicommissaires, prétend de f. N° Amédée de sur hoirie. Le juge met en possession lesdites Françoise et Jeannette. Françoise, Etienne de la Mar et seveur de N° Jean, testateur en 1487, est par lui nommée héritière, avec ses males, pour les biens de la paroisse de Billième et tous les meubles de sa maison d'Venne. JEANNE, aussi sœur de Berre Bonsani. ANTONIE, sour de Jeanne et de Françoise, femme d'Ilbie Barthélemy (Levie, est, par son frère Jean, instituée légataire de 200 fl. à prendre sur son hoirie.

  Detré III. Clume fils d'Uringia du lieu des Combes, aroisse de Billième et vait un cousin aussi prénommé Claude. Deut le get le sien son
- Degré III. CLAUDE, fils d'Urbain, du lieu des Combes, paroisse de Billième, avait un cousin aussi prénommé Claude, lequel agit en son nom le 27 juillet 1553 (Arch. Savoie, E 117), et que je ne sais où rattacher. Yolande, fille de Ne Urbain de Bavoz, ép., à Saint-Julien-de-Maurienne, le 29 août 1540 (Comm<sup>on</sup> du Cho<sup>o</sup> Truchet), Egr<sup>o</sup> Etienne Michaelis.
- Degré IV. N. Hugues de Bavoz, de Billième, acquiert, le 18 novembre 1566 (S.), des biens de Claude des Vignes, abornant ceux de N. Jordane, mère du dit acquéreur; cette dernière mourut avant 1571. La deuxième épouse de N. Joffrey de Bavoz, Marguerite de Seyssel-la Chambre, était fille naturelle du marquis d'Aix. C'est encore à ce degré qu'appartient vraisemblablement Lous (fils d'un N. Jean de Bavoz que j'ignore), lequel ép., en deuxièmes noces Claudine Reveyron; cette dernière démenait procès, le 25 août 1578 (Arch. S.S.S.), devant le juge ordinaire de Saint-Maurice-de-Rotherens.
- Degré V. JEAN-FRANÇOIS, l'ainé, vend, le 20 août 1656 (S.), à Charles-Emmanuel de Mareste, haron de Chevelu, les rentes féodales, hommage, direct domaine, etc., qu'il a à Billième, Chevelu, Jongieu, etc., procédés des 8gm de Bavoz, ses aieux. Il avait ép., c. dot, du 16 mars 1639 (S.), bille Ayarade de la Porte, qu'i testa le 25 janvier 1651(S.), nommants ix enfants. Charles fut baptisé le 25 avril 1393 (Mss. Chapperon), et eut une sœur, Françoise, (fille de Marquerite de Seyssel, baptisée le 17 avril 1594 (Ibid.); leur frère Charles-Antoine était avocat en 1620. Pierre de Bavoz, fils de f. Jean, servait en 1616 (Notes du Che Truchet) au IR provi de Maurienne, commandé par M. de Manuel; il se retira entite à St-Julien-de-Mauries où il mourut vers 1620. Quant à Ne Claude, fils du Pri Jossey, on trouvera à la page suivante son article et sa descendance.

119

fils du président Joffrey, ép. avant 1606 Dis Louise Durand, fille de f. M. Georges, notaire et bourgeois de Faverges, et de N. Jeanne Berger. Elle avait une sœur, Marguerite, qui ép. N. Pierre de Rochette. Je n'ai trouvé nulle indication concernant deux filles de Claude, mariées en 1658... Y avanti-til confusion avec les filles de N. Georges ci-dessous? N. Claude est dit abornant à Marlens le 25 juin 1626 (Arch. Barrioz). Louise Durand testa le 7 juillet 1630 (Arch. Haute-Savoie).

N. N. fils.

BENOITE.

PIERRE.

N. JACQUES de Bavoz.

part. le 27 octor 1624 bapt. le 2 fé- bapt. le 20 jan- frère de N' Georges sgr des Terreaux, fils de f. Nº Claude, était. en 1635 donné, né (R. P. Faverges).

(R. P. Faverges).

vier 1623 (Ib.). vier 1660 (Ib.). ci- contre, né à Fa- habitant Faverges, ye ut témoin le 1635 dorne, haute. Savoie).

Savoie), upupile de M' Jacques Burdet. Le 24 février 1638 (Ive Clergé), il recut mourt avant 1655 (Ibid.), et vivait dimissiore pour la tonsure et les ordres mineurs. Serait-ce lui, Nº Jean- encore en 1657. Veuf. il ép. 29 lbir Mel- Jacques de Bavoz, parrain, le 27 octobre 1647 (R. P. Annecy), de Jean, fils de chief de Clusses qui, veuve du dit Nº Claude d'Arenthon 7 Il mourut avant 1652 (Arch. Haute-Savoie).

N° PIERRE JENN, Dien 1635 (Arch. Haute-Savoie).

Savoie, pupile de M' Jacques Burdet. Le 24 février 1638 (Ive Clergé), il recut moure en 1657. Veuf. il ép. 29 lbir Mel- Jacques de Bavoz, parrain, le 27 octobre 1647 (R. P. Annecy), de Jean, fils de chief de Clusses qui, veuve du dit Nº Georges, sacense des biens à Fadonation de ses biens à N° Philibert de Bellegarde-Disonche.

VII No JEANNE-MARIE

No ETIENNETTE VII. Nº JEANNE-MARIE,
fille des ci-dessus (4re lit), ép., c. mar. du (que je trouve aussi nommée Antoinette),
fille des ci-dessus (4re lit), ép., c. mar. du (que je trouve aussi nommée Antoinette),
fille des ci-dessus (4re lit), ép., c. mar. du (que je trouve aussi nommée Antoinette),
fille des ci-dessus (4re lit), ép., le 4re juillet 1657 (Arch. Hte-Savoie),
N° Fierre, fils de N° Jean-Baptiste Dumonal et de Jeannetoine, fils de f. N° Elienne de Reaufort, N° Amed, f. f. N° Elias de Champrond,
Louis Grandis, et sgr de Charasson. Elle est sépulturée
sgr du dit lieu et de la Tour de Viseron,
natif de Chambéry; tous deux morts avant
follo (Arch. S.S.S.).
follo (Arch. S.S.S.).

Nº JEANNE-ANTONIE,

Degré VI. — N. Louis, fils de Jean-François, n'a pas existé. Comme le supposait M. de Foras, il est « né » d'une confusion avec N. Louis, fils de Charles-Antoine de Bavoz. Aynarde de la Porte, sa prétendue mère, ne le nomme pas dans son testament de 1651, où sont mentionnés ses six enfants. L'acte par lequel ces derniers refusent l'hoirie de leur père pour adir celle de leur mêre ne le mentionne pas davantage. — Besoîtr était, le 12 janvier 1680 (Mss. Charperon). Femme d'H<sup>lat</sup> Pierre Testu. de Billia. — CHARLES-PHILLBERT, haptisé le 13 mars 1645 (Hád.), était, le 12 janvier 1680 (Hád.), capitalise au B. vide Hamilton (et non Midletoum), aide de camp dans l'armée du Roi et cessionnaire de sa sour Benoîte. — Enfin, Aynarde de la Porte, testant le 25 janvier 1651 nomme encore trois enfants non inscrits à l'Armorial : Jass-Farcios; Clatalins, femme de son cousin Laurent de Bavoz, de Billième, laquelle fit, le 24 janvier 1661 (S. ), nommer un curateur en la personne de N'Guillaume, petit-fils de Jean-Gorges de Bavoz: et François; d'écédé avant 1650 (S.). — Marcuellette, fille de N'Charles-Antoine de Bavoz, fut baptisée le 2 septembre 1620 (Mss. Chapperon) et sa sœur Jacqueline le 9 novembre 1623 (Ibid.).

Degré VII. - Nº NICOLE-URBAINE. Son c. dot. est du 6 février 1689 (Arch. Seyssel); elle mourut après cinq ans de mariage; son mari ép-

ADDITIONS AU TABLEAU II.

Degré IV. - JEAN-GEORGES de Bavoz était mort avant 1598 (S.).

Degré V. — CLADING, femme d'Humbert, f. f. François Delabeve, passe quittance le 2 mars 1614 (S.). — Antoine ép. 1º Dile Charlotte, fille de Nº François de Marin — et non Marny —, sgr de Lagnieu — et non Vagnieu — (1). et 2º Dile Benoîte du Max (S.); il mourut le 27 septembre 1615 (S.). Benoîte, veuve, et ses trois filles transigent le 5 juillet 1670 (S.) avec les Nº de Migieu; elle vivait encore le 17 août 1673 (Did.). — Louise ép. Antoine Dubourgel, clerc, de Billième, quittance dotale du 26 août 1666 (S.). — BENOIT, marié à Dile Humberte de Marin (peut-être sœur de Charlotte susnomméel, fait quittance le 5 novembre 1611 (S.) à son frère Antoine d'un legs à lui fait par f. Nº Hugues de Bavoz, leur oncle, testant en 1598, legs qu'Antoine a employé à payer les frais du mariage du dit Benoît.

Degré VI. — Guillaume, âgê d'environ 30 ans en 1661, mourut avant le 10 mars 1669/S.). — Claudaz, Humberte et Francoise sont du 2º lit; ces deux dernières firent, le 16 mars 1692/S.). donation à leur neveu François, fils de Guillaume de Bavoz, de tous leurs droits paternels et maternels (2). — Lutrenx, fils d'Antoine de Bavoz, s'identifie avec Laurent inscrit à sa droite et habitant Nernier en 1656. Fonctionnaire des gabelles rovales, il ép. sa cousine Claudine, fille de Nº Jean-François de Bavoz et d'Aynarde de la Porte (S.); il est parrain (R. P. Yviorie) le 20 janvier 1658 et le 19 juillet 1666.

Degré VII. — Francois, fils de Guillaume, haptisé le 10 mars 1669 (R. P. Yenne), vivait encore le 23 mars 1735 (S). — ETIENNETTE est la fille de Georges, fils de Claude du degré V du Tabl. I. — Francois de Bavoz, sgr d'Oncieu, ép., après le 4 mars 1699 (S.), Anne de Rouer-Bressien. — Pierren, fils de Laurent de Bavoz, ép., le 25 noverbre 1698 (R. P. Annew), Claudine-Francoise, fille de Ne Jean-Melchior de Gruel, et s'identifie peut-être avec N. Jean-Pierre de Bavoz, de Nernier, parrain le 2 février 1676 (R. P. Annemasse). — Il eut un frère, N. Nicotas, habitant Nernier, époux de Jeanne Ducrest, dont naquirent Etienne, le 1er octobre 1676 (R. P. Nernier); Jeanne, haptisée le 18 décembre 1677 (Ibid.), Pierre, baptisé le 6 juin 1679 (R. P. Yvoire) et Jacques, baptisé le 16 octobre 1683 (Ibid.)

Degré VIII. - Antelme, ou François-Antelme, ép., le 23 septembre 1723 (R. P. Gilly-Gémilly), Dile Claudine-Louise de Kolh, native de Gémilly,

Degré IX. — Georges de Bavoz; Jeanne-Marie, sa femme, était fille de Joseph-Martin Anthonioz; le c. dot. est du 31 mai 1761. Georges mourut à Billième en 1808; elle. le 3 novêre 1809 (S.). — Joseph testa le 29 octobre 1793 (S.) en faveur de son frère Georges, testament ouvert le 5 novembre suivant (S.); il lui avait déjà cédé divers droits le 18 juillet 1759 (Joid.).

Degré X. - Louise vivait à Lyon en 1808, à Billième en 1810 et céda, le 30 août 1811 (S.) ses droits à sa sœur Francoise. Celle-ci, Joseph-EEDINAND, leur frère, étant mort sans postérité, fut cessionnoire des droits de ses sœurs Louise, Tufnése et Jeanne, puis institua héritier son mari, lequel, par accord du 29 août 1818 (S.), obtint que sa belle-sœur Mouxy lui cédât tous ses droits. Jeanne susdite, alias Jeannette, vivait à Chambéry en 1808-1810 ; Thérèse mourut supérieure des Sœurs des Ecoles Chrétiennes à Pradines, 1838. Anne habitait Versonnex en 1822 avec son mari (S.).

(1) Charlotte est bien qualifiée fille de N° François de Marin, sg° de Lagnieu, dans les analyses des archives de Saumont laissées par M. de Foras, Il n'est pas absolument impossible qu'elle le fût: mais c'est chronologiquement très peu vraisemblable. Ce François avait une sœur, nomme Benoîte-Charlotte. Ne serait-elle pas notre Charlotte qu'une confusion possible d'un scribe aurait faite fille de son frére 7 le souligne le doute. sans pouvoir toutefois rien affirmer...

(2) Cet acte prouve qu'Humberte n'est point morte à 25 ans, comme il est dit à la page 138 du T. I. Son père étant mort en 1645, elle avait au moins 46 ans en 1692.

# BAVOUS OU BAVOZ

P.: d'azur à la croix d'argent chargée d'une tour d'azur cantonnée de quatre lionceaux d'or (Pl. V., page 127). Devise: PONDERIBUS LIBERATA SUIS.

(Arch. camérales, Turin, Reg. 27 Pates Savoie, fo 181.)



E nom de Bavoz, Bavous, Bavoux a été porté en Savoie non seulement par les anciens nobles originaires d'Yenne, mais par des familles plus modestes vivant en Chablais, aux environs de Bellegarde, à Rumilly, etc.

Prosper Bavoz, natif de cette dernière localité, reçut des Pat\* de noblesse le 31 juillet 1616. Il était, en 1622, juge-maje de Maurienne (Tet Truchet). Une note de M. de Foras, se référant aux Arch. de Thuiset, dit qu'il fut sénateur au Sénat de Savoie; je n'ai rien pu découviri qu'il econfirmât. Il avait épousé, avant 1621 Arch. Thuiset), Die Jeanne, fille de Jaude-Annihal de Ramus, sg' de Meral, et de Jeanne-Claudine de Charpenne, et ne paraît pas en avoir eu d'enfant. Devenue veuve, Jeanne-Claudine convola, le 18 avril 1637 (R. P. Lémenc), avec Ne Guillaume Berthier, sg' de St-Vincent et de Manessy, capitaine d'infanterie, qui était so hériture en 1668 (Arch. Thuiset).

BAYTAZ

SEIGNEURS DE LA TOUR, METZ, TESSY, VOZÉRIER, QUINCY, VIDOMNES DE BASSY, ETC.

E nombreux actes communiqués par Me César Baillard, notaire, au Comte Amédée de Foras, qui en a laissé de substantielles analyses, joints aux données recueillies dans des registres paroissiaux ou des minutes conservées aux Archives de la Haute-Savoie, me permettent de présenter ici une filiation de cette famille beaucoup plus complète et précise que celle déjà parue aux pages 142 et 143 du premier volume de cet ouvrage. Je ne répéterai toutefois pas ici les mentions déjà insérées :

le lecteur devra faire la synthèse, d'ailleurs aisée, des deux textes.

Les faits inscrits ici sans indication d'origine me sont prouvés par les titres de M. Baillard.

(') = (Registres paroissiaux de Saint-Julien). ('') = (Registres paroissiaux d'Annecy).

TABLEAU I.

121

CLAUDE Bestaz, alias Bêta ou Baytaz, d'Estrabloz (nunc Etable), paroisse de Desingy, mort avant 1594, était père de N. Antoine ci-dessous (dit dans l'inventaire de l'hoirie de ce dernier). Ce Claude avait reçu en albergement, le 7 novembre 1522, des biens appartenant à N. Jean de Menthon.

achète des biens à Étable en 1587, 1588, 1591, 1593, de N° Humbert de la Croix, du dit lieu. Les Lettres de noblesse qu'il reçut le 20 mars 1594 furent homologuées par la Chambre des Comptes le 21 juin suivant, jour où ledit Antoine fit hommage au souverain et lui jura fidélité. Il avait épousé, avant Georgine Brunet (ou Burnet), de Doucy, D<sup>14</sup> Dominique N., avec qu'il agut le 31 detobre 1580. Georgine Brunet, veuve, agit, tutrice de leurs deux fils mineurs ci-dessous, le 27 juillet 1596, et encore le 6 janvier 1605 (H.-S, E621), alors remariée à 5pr Robert Mottier, D° és droits. Dans un acte de partage de 1661, on voit que par son testament — dont la date n'est pas indiquée — Georgine avait institué ses deux fils cohérillers universels, laissant à V Claude-Nicolas l'usufruit de la maison de Doucy, bois et grangeages en dépendant, ainsi que celui de ses vignes de Bonneguette et de Doucy.

II. Nº PIERRE Baytaz, d'Étable, bourgeois d'Annecy.

Nº NICOLAS OU CLAUDE-NICOLAS.

Les deux frères, cohéritiers universels de leurs père et mère, et en indivision, reçoivent, le 18 mai 1645, des Lettres déclaratives d'ancienne noblesse; vu les cinquante ans passés, la Chambre des Comptes les admet à jouir des privilèges des anciens nobles.

N° Pierre, veuf de Charlotte de Pelly, ép., c. de mar, du 9 février 1616, Louise Cristan. Nommé chanoine le 28 mars 1619 [Dec du Clergé], de Montregard et reçut, le 27 mai 1619, de N° François Cristan. son bean-frère, en accompte de la dot de ladite Louise, cession d'une créance de 3.000 florins dus par le 1818, le

JEANNE (1\*\* lit), III. N° CLAUDE-FRANÇOIS ANTOINSTIEvisitandine à Annecy, (1\*\* lit), fils ainé, d'abord contrat d'entrée en étudiant à Valence, yest (2\*\* lit), fils, en principion du 29 juiireligion du 29 juiilet (531 (Arch. Hautelet (564 (Arch. Hautelet (565 (Arch. Hautelet (565 (Arch. Hautelet (565 (Arch. Hautelet (566 (Arch. Hautelet (567 (Arch

nard Bouvard, collatéral au Const de Genevois

IV. Nº LOUIS-NICOLAS
ON NICOLAS (1/w litt), sgr' de Son contr. dot. avec (22 lit), haptisé le 3 déchæ 1656 bénédictin (7), ép., e. dot du 6 août 1677, (2). Péronne, fire de N° Laude-François de Genevois de Grevois de Gre

CLAUDA-CATHERINE, bapt. le 25 juin 1676 ("), ép., le 1er février 1693 (Ibid.), Nr Joseph-Fran-bapt. le 21 août 1677 ("), fille naturelle décédée le 8 mai 1675 (Ib.). cois de Ville, avocat général au S. S. S., sgr du Villaret. Tessy, Metz, Quinoy décédée le Septèresuivant et hérre univile et Vozérier du chef de sa femme. Elle est ensevelie à Chambéry, le (R. P. d'Annecy-le-Vieux). de son père. 9 février 1700 (R. P. St-Dominique); son mari, le 23 juin 1731 (Ibid.).

(1) C'est très probablement elle, Antoinette Baytaz, marraine en 1665 (\*).

(2) Je croirais volontiers que ce bénédictin anonyme doit être identifié avec V. Amédée, fils de Claude-Melchior, et qu'il a été inscrit au degré IV par erreur.

(3) Il est ainsi péronomné habituellement, mais on le trouve parfois appelé Francous ou même Jean-Francous.

BAYTAZ

(\*) = (R. P. Saint-Julien). (\*\*) = (R. P. Annecy).

IV Ne CLAUDE-MELCHIOR Baytaz

	(vc	ir son article et son ascendance au Ta			
					ппппппппппппппппппппппппппппппппппппппп
de son oncle Nicolas, prêt sgr de la Tour, et légre, curé le 9 déc <sup>bro</sup> 1713 (Tabn), ves), de R <sup>d</sup> Pierre d'Echalde et les de la contre mar	ou ANTOINE le 28 mars 1693 (*) re le 17 déc <sup>bre</sup> 1718 de Sales (près Cran 19 mai 1728; cur eigères en 1731; d dens, 1741; curé d gryven 1743, il ymeur	né le 3 décère 1703 (**), ép., 1°c. mar. du i 5 juin 1723 (arch. Hr. Savoie), mariés ¡ le lendemain (R. P. Bassy), Dile Fran- coise de Montfort. Veur, il ép. 2°, é 3 avril 1736 (**), Dile Jeanne-Françoise Billiod, qui meurt le 28 avril 1756 (R. e P. Bassy) à 56 ans. Il ép. 3°, cont. dot. t 7 mars, mariage célébré le 10 avril 1760	bapt. 18 mai 1706 ba ("), profès de l'Or- dre de Cluny, au- mônier du prieur é de Nantua : il était 20 en février 1752 qu prieur de Chêne- en-Semine (Dre 6	); contr. d'entree n religion aux Ber- ardines de Rumilly août 1714 (Taba); nittance de sa dot à n frère Pierre.	autresenfants
VI. GASPARD, PÉRONNE, âgé de sept ép., le 5 avril	ANNE- CLA APOLLONIE, DIN				Amédée- Magdeleine,
ans lors du recensem ' Nº Jean-Jo- d'Annecy; seph Foncet, mort jeune. de St-Jeoire, haron de la Tour. Veuf, le 11 novembre 1744 (R. P.	dite Benoi Anne-bapt. Pauline, 27 m ép., le 4 fé- vrier 1744 habits (''), N° An-veuve toine de Anne	re, mort nerh. du 17 février 17 le jeune. (Tabe) son 16 février 18 le jeune. (Tabe) son 16 février 18 le jeune. (Tabe) son 16 février 18 le jeune. (Tabe) son 17 le jeune. (Tabe) son 18 février 18 le jeune. (Tabe) son 18 février 18 févri	ri, Pérons sy, agée de 60 ans, 167 der novembre 17	mort, âgé ne de 4 ans et de it, demi, le 28 lis le mars 1769 le	e le 7 juin 1763, cédée sans al- ance le 19 juil- t 1782 (R. P. de assy.
St-Jeoire), son mari ép. 29, le 29 novembre 1754 (Mss. Chapperon), Catherine, fille du Comte Astesan, et mou- rut le 7 septembre 1783 (R. P. Saint-Jeoire).	Montanier de Vens, dere 1 dit aussi de Génissiat.	780 h. (1) Il ressort des titres concernant C	ent, sans preuves, de vieill contribué à cette erreur : à N° Claude-Françols Bayta aine mais il est évident	es généalogies. Je n'ai les registres de Bas z d'Echallon et N° Fra que cette Françoise d	trouvé qu'un texte sy contiennent un nçoise d'Echallon,

- Autres enfants de N\* Claude-Melchior Baytaz et d'Anne-Françoise de Genevois : CLAUDE-FRANÇOIS, né le 4 juillet 1679 (\*), mort sans alliance avant le A. — Autres enfants de N. Claude-Melchior Baytaz et d'Anne-Françoise de Genevois: CLAUDE-FRANÇOIS, ne le 4 juillet 1679 (1), mort sans alliance avant le testament de son père. — JEAN-FRANÇOIS, ne le 29 novembre 1680 [Idd.]; c'est probablement te même qui, prénome Jean-Claude, mourt le 5 août 1701 (11), agé de 20 ans. — ANTOINENICOLAS, ne le 11 septembre 1685 (1), mort jeune. — MARIE-NICOLABDE, née le 28 mars 1689 (1); le la crois morte avant le testament de son père, 1715, et de sa mère, 1713, qui nomme 1 a nomment point. — PRODNE-MARIE, née le 29 mars 1689 (1); le la crois morte avant le testament de son père, 1715, et de sa mère, 1713, qui nomme 1 nomment point. — PRODNE-ANTOINE, ne le 13 août 1680 (1)/4, mort le 6 août 1693 (1)/4. — LEANNE-PRODNEE, bapt. le 31 juillet 1897 (Idd.), mort le 10 juillet 1792 (Idd.), mort le 10 juillet 1793 (Idd.), mor

# BÉARD



n lit dans l'État manuscrit des familles qui n'ont pas prouvé leur noblesse en 1723, « mais dont la qualité est cependant vérifiée par des titres existant aux Archives de la Chambre des Comptes » : « Béard, du mandement de la Balme, inscrit au rôle des nobles du 27 octobre 1615 ».

Je dois donc insérer ici la filiation des nobles Béard, de la Balme-de-Sillingy. Ces derniers n'ont pas su ou pu, au bout de quelques générations, continuer à « vivre

noblement » et ont complètement dérogé. Je n'ai pu découvrir leurs armoiries.

I. No GABRIEL Béard. de la Balme, paraît n'avoir été qualifié noble qu'après son décès, antérieur à 1543.

II. Nº JEAN Béard, de la Balme, fils de f. N. Gabriel, cautionne Re Nicolas, son frère, le 11 décembre 1543, et prolonge un rachat, le 16 janvier 1546, en faveur de N. Pierre Ducrest et D<sup>n.</sup> Jacobelle Chappuis, sa femme. Il est dit simplement M. 27 fèvrier 1568.

1
R4 Mess<sup>2</sup> NICOLAS, prètre.
Le Chapitre de N.-D. de Liesse lui avait
admodié les revenus du prieuré de VyuzFaverges de 1543 à 1555.

TABLEAU II.

III. N° ANTOINE Béard,
habitant la Balme, ép. Dl% Antonie, sœur de N° François Latard, lequel
paye au dit Antoine, le 26 janvier 1577, ce qui restait dû de la dot de
sa sœur. Antoine teste le 25 septembre 1580, en faveur de son fils
Louis, lui substituant pour moitié Bernard, frère du testateur, et,
combre 1588, avant boutique
pour l'autre moitié, ses neveux, fils de Pierre, frère du testateur. et,
combre 1589, avant boutique
pour l'autre moitié, ses neveux, fils de Pierre, frère du testateur.
Il fait un acquét le 26 octobre 1586. Devenue veuve, Antonie ép.
M° Etienne Gautier, n°e, de la Balme, qui mourut avant 1607. JEANNE-FRANCOISE FRANCOISE, avant 1611, légataire de Chaumontet, et H<sup>hie</sup> Claude Gode Cautionne, pulles de leur AIME, ép, vant 1611, légataire de Chaumontet, et H<sup>hie</sup> Claude Gode Cautionne, pulles de leur AIME, ép, seiste l'Experter les légatoires de La veue le 30 jan-recoivent du Duc beau-freir l'Esp, et le de Genevois, le rink, garde des cabinets d'armes agit le 22 juin 1634 (Arch. pour son de Mgr de Genevois au château d'Anneey, et mort entre 1626 fils ci-dessous. concession d'af-garde concession d'af-garde ce Marquerite, l'He de Miceore et 1633, date où sa femme était remariée à N François de la Marque (R. P. Anneey).

V. Ne André Béard habitait Chaumontet en 1550 et ép. H<sup>tot</sup> Louise Cusin; mort entre le 13 juillet 1614 et le 1er août 1615, date où Louise est dite sa veuve.

VI. N\* (en 1615), puis  $\mathrm{H}^{\mathrm{hle}}$  (en 1623) Guillemine Béard, du consentement d' $\mathrm{H}^{\mathrm{hle}}$  Louise Cusin, sa mère, veuve, admodie des biens le 27 novembre 1623. Je n'ai plus trouvé de titre la concernant.

N. B. — Tous les faits énoncés dans ce tableau sans indication d'origine me sont prouvés par des minutes conservées aux Archives de la Haute-Savoie, que j'ai analysées. Je n'ai pas poussé mes recherches au delà de 1640, les Béard cessant complétement alors de porter le qualificatif nobiliaire; beaucoup étaient retournés au notariat ou à d'autres arts mecaniques, voire à la vie paysanne.

# BEAUCHAMP (DE)



anterme de Beauchamp (de Bellocampo), en la Val des Clets, deau, mourut avant 1339. Sa fille Jacquemette, femme de Girod de Civino, ou de Curia - on peut, note le Comte A. de Foras, lire aussi bien ou aussi mal l'un que l'autre - agit le 1er juin 1340 (Arch. Savoiroux), représentée par son dit mari, lequel en son nom et au nom de son épouse et de Rolet de Civino (?), leur fils, et d'Isabellonne, fille de f. Humbert de Villario, deau, femme du dit Rolet, reconnaît tenir en fief noble du Comte de Genève es choses énumérées dans l'acte, rière le mandement de Thônes.

C'est tout ce que nous savons concernant cette famille,

# BEAUFORT (DE)



E Comte Amédée de Foras a réuni, pour les publier dans le Supplément de cet ouvrage, des notes complétant dans une mesure appréciable nos connaissances concernant l'antique maison féodale des sires de Beaufort; beaucoup proviennent des précieux manuscrits de l'abbé Besson. J'y joins d'abondants extraits du Regeste dauphinois et le résultat, assez mince en l'occurrence, de mes recherches personnelles. Mais notre documentation, même ainsi accrue, nous garantit mal contre des confusions trop faciles entre de nombreux homonymes. Ne voulant

pas présenter à nos lecteurs une filiation insuffisamment étayée, je me contente d'inscrire ici dans l'ordre chronologique les analyses d'actes se rapportant aux diverses branches de cette famille, étudiées dans les cinq tableaux généalogiques déjà parus au premier volume.

(B.) = (Manuscrits de l'abbé Besson). (R. D.) = (Regeste dauphinois).

ADDITIONS AU TABLEAU I.

123

8 février 1221 (B.). - VULLIELME, sgr de Beaufort, - sans doute celui inscrit en tête de la page 147 du T. I, - et GIROLD et GUY, ses frères, d'une part, passent à la Glière sous Césarches, avec Nantelme de Cornillon, ses fils et ses frères, et Thomas de Conflens, d'autre part, un accord portant traité de paix entre eux et rémission des prisonniers faits de part et d'autre.

30 décembre 1221 (R. D.). — Le pape Honorius III confirme à VULLIELME de Beaufort, à Guigues de Briançon et à d'autres seigneurs, la promesse du Marquis de Montferrat de leur remettre 400 marcs d'argent pour prendre la croix au secours de la Terre Sainte, sous condition de fournir caution à l'Archevèque de Tarentaise pour le cas où ils ne partiraient pas.

1258 (Arch. Menthon). - Messre Vullielme de Beaufort est fidéjusseur pour les Menthon, avec Vullielme de Beaufort le jeune, du dit lieu, VULLIELME le jeune, de la Tour, et VULLIELME de Beaufort, dit de la Tour.

1258 (Ibidem). — JACQUES, fils de Mess<sup>re</sup> Pierre de Beaufort, agit comme mandataire de son père, fidéjusseur d'une vente par les Villaraymon aux Menthon, vente à laquelle est témoin RAYMOND de Beaufort, frère du dit Jacques.

29 avril 1263 (Ibid.). — VULLIELME, sgr de Beaufort, chev., son frère PIERRE, chev., et VULLIELME de Beaufort le jeune sont fidéjusseurs au contrat de mariage de Briande de Chevron avec Humbert de Menthon.

17 mai 1265 (B.). — VULLIELME et PIERRE de Beaufort, VULLIELME de Beaufort le jeune, sont arbitres dans une transaction entre Thomas de Menthon, chev<sup>e</sup>, et son frère Aymon. VULLIELME, fils de Pierre de Beaufort, y est témoin. 15 septembre 1266 (B.). — RAYMOND et JACQUES, fils du sgr PIERRE de Beaufort — évidemment les mêmes que dans la vente de 1258 mentionnée plus haut — sont témoins, au château de Conflens, de l'investiture accordée par Anne, Dame du dit château, à sa fille Antoinette, de ce qu'elle lui avait donné dans la paroisse de Sainte-Hélène.

25 mars 1269 (R. D.). — Dans sa maison de Thénezol, VULLIELME de Beaufort, au nom de la Comtesse Béatrix, Dame de Faucigny, reçoit les issances de Théobald de Saint-Paul et d'Humbert de Briancon.

18 mars 1271 (Ibid.). — VULLIELME de Beaufort vend à la Dauphine Béatrix, Dame de Faucigny, la moitié de Beaufort pour 1525 livres viennois

21 juillet 1272 (Ibid.). — VULLIELME de Beaufort reconnaît en faveur de ladite Béatrix pour tout ce qu'il possède à Luce et Nant-Bruant par succession de son père Thomas et de son frère VULLIELME. Ce Thomas ne serait-il pas le père anonyme N. N., inscrit à la page 146 du T. I, de deux fils nommés l'un et l'autre Vullielme, et le frère de Vullielme, vivant en 1207, inscrit à la page suivante?

22 juillet 1273 (Ibid.). - RAYMOND, fils de VULLIELME de Beaufort, fait hommage à Béatrix, Dame de Faucigny.

3 février 1274 (Ibid.). - Accord entre ladite Béatrix et Pierre, sgr de Beaufort, pour la division du château de Beaufort.

29 juin 1274 (Ibid.). - PIERRE de Beaufort fait hommage-lige à ladite Dame Béatrix.

22 novembre 1277 (Ibid.). - VULLIELME de Beaufort vend à ladite Dame Béatrix ses droits à Hauteluce.

10 novembre 1281 (Ibid.). - RAYMOND de Beaufort reçoit de Béatrix, Dame de Faucigny, la permission de donner en fief jusqu'à 25 livres

1" septembre 1282 (Ibid.). — Béarix, Dame de Faucigny, transige, à Bonne, avec RAYMOND et PIERRE, fils de feu PIERRE de Beaufort, agissant aussi au nom de leurs frères. Elle réclamait 1000 livres extorqués par ledit f. PIERRE à ses hommes de Luce, et le fief de VILLENC et de son fils Hugues et de Guillaume de Beaufort, frère du premier, la restitution du château de Beaufort, etc. Aymon de Lucinge et Martin de St-Jeoire, chev?, arbitrent le différend : Raymon det ses frères pourront construire une maison-forte sous le château de Beaufort, à condition qu'elle revienne à Béatrix, qui donnera pour cela 550 livres viennois et fera approuver la convention par le Dauphin Leon. par le Dauphin Jean.

16 août 1288 (Ibid.). — HUGUES et PIERRE, fils de f. Vuillenc de Beaufort, reconnaissent en faveur de ladite Béatrix pour leurs biens au mandement

29 août 1288 (Ibid.). — Hugues de Beaufort fait fidélité à ladite Béatrix pour ses possessions à Luce.

17 septembre 1288 (Ibid.). — Le même fait quittance à ladite de 50 livres viennois qu'elle paie pour le dommage qu'il a subi par la démolition de sa maison dans le château de Beaufort.

6 octobre 1288 (Ibid.). — A Saint-Maxime, Béatrix, Dame de Faucigny, parlage avec RAYMOND et HUGUES de Beaufort et leurs frères des bois, pâturages, alpes et biens communs sis au mandement de Beaufort.

26 octobre 1288 (Ibid.). — Ladite Dame Béatrix demande à Philippine, femme de Raymond de Beaufort, de notifier à son mari qu'il n'exige rien des hommes de l'albergum de VILLIENC de Beaufort.

2 novembre 1288 (Ibid.). - RAYMOND de Beaufort jure fidélité à ladite Béatrix, promettant l'hommage-lige et de guerroyer pour elle contre

BEAUFORT (DE) 124

(B.) = (Manuscrits de l'abbé Besson).
(B. D.) = (Begeste dauphinois).

## ADDITIONS ALL TABLEAU I (fin).

- 11 mars 1289 (R. D.). Béatrix, Comtesse de Vienne, Dame de Faucigny, transige avec Raymond de Beaufort et ses frères à Bonneville. Elle reprochait au dit Raymond de s'être approprié le fief de VULLIENC et HUGUES de Beaufort, père et fils, qu'elle avait acheté et d'avoirsans qu'elle y eût consenti acquis des biens mouvant de son fief d'HUGONET, VULLIELME et PIERRE de Beaufort, frères, à Hauteluce. Raymond acquisit béatrix de lui avoir enlevé la moitié du château héréditaire de Beaufort et d'avoir, à l'instigation des N\*\* de Thoire, acquis le fief de VULLIENC et HUGUES de Beaufort. Les arbitres décident que Raymond rendra le fief de Villenc à Béatrix et que celle-ci paiera à Raymond 500 livres viennois pour qu'il puisse achever sa maison-forte dans le château de Beaufort, étant entendu que ladite maison ne pourra menacer ledit château.
- 16 juillet 1289 (R. D.). HUGUES et RAYMOND de Beaufort promettent de conserver le château de Beaufort au nom de ladite Béatrix.
- 25 juillet 1290 (R. D.). Béatrix fait interdire à RAYMOND, sgr de Beaufort, d'exercer dans le mandement de Beaufort une juridiction à laquelle
- 5 septembre 1293 (R. D.). Béatrix de Savoie, Comtesse de Viennois et Dame de Faucigny, investit Raymond de Beaufort des biens par lui acquis au mandement de Beaufort, rière le Coudray, Villars et Hauteluce.
- 31 janvier 1295 (B.). RAYMOND de Beaufort est surarbitre dans une transaction entre Pierre de Menthon, chev<sup>r</sup>, et Rodolphe, sg<sup>r</sup> du château de Conflens.
- 1296 (B.). PIERRE de Beaufort est témoin d'une reconnaissance de Rodolphe de Conslens en faveur de l'Archevêque de Tarentaise.
- 19 et 20 janvier 1303 (Arch. Savoie, II H 7). WIFFRED de Beaufort, deau, est témoin à Ugine
- 7 janvier 1304 (R. D.). Jacouemet, fils de f. Raymond de Beaufort, fait hommage-lige à Hugues Dauphin
- 26 novembre 1305 (Arch. Savoie, II H 7). Wiffred de Beaufort rend une sentence entre Pierre Jocerand de Cons et un homme-lige du dit
- 15 novembre 1308 (R. D.). Le traité de paix entre le Comte de Savoie et Hugues Dauphin stipulait la cession à ce dernier du château de Beaufort, des immeubles de JACQUEMET de Beaufort, de biens à Valdisère et du péage de Saint-Maurice. On convient que si JACQUEMET demeure à Beaufort, la clause sera caduque; mais le Comte donnera les choses susdites comme les tenait Dame Béatrix avant qu'elles vinssent en ses mains.
- 25 mai 1310 (R. D.). JACQUES de Beaufort ratifie la vente faite en son nom par son oncle Pierre de Beaufort à Hugues Dauphin de sa part du fief de Beaufort.
- 17 mars 1313 (Arch. du Verger). Pierre de Beaufort, deau, propriétaire de la maison-forte de Césarches, fils de f. Messre Pierre, chevr, fait donation de ladite maison-forte à son épouse Béatrix.
- 3 septembre 1315 (Inv. Mareste, Arch. Thuiset). JACQUENET de Beaufort, cosg. du dit lieu, sg. de la Valdisère, fils de f. RAYMOND, obtient du prieur du Saint-Blaise, dans le cimetière de Séez, une chapelle pour servir de sépulture aux seigneurs de la Valdisère ; autorisation confirmée par l'Archevèque de Tarentaise.
- 1320 (Invre Beaufort, Arch. Barrioz). Permutation du lieu des fourches patibulaires des seigneurs de Beaufort rière ledit lieu, d'accord avec Hugues Dauphin. De la même année, transaction au sujet de la juridiction de Beaufort passée entre ledit Hugues et Pirrare de Beaufort : transumpt soit vidimus fait le 8 novembre 1354 devant le juge de Faucigny.
- 3 mai 1324 (B.). RAYMOND de Beaufort, sgr de la Valdisère, est caution au contrat de mariage d'Amédée de Morestel avec Blanche de Richard.
- 1364 (B.). MARGUERITE de Beaufort est tutrice des enfants qu'elle a eus de Nº François de Duyn, son feu mari.
- 1405 (Inv. Mareschal, Arch. Thuiset). Il résulterait du texte d'un terrier de reconnaissances de ladite année que Jacquemet, fils de Raymond de Beaufort, sgr de la Valdisère, était oncle de Pierre et Richard de Duyn.

ADDITIONS AU TABLEAU II.

- 7 octobre 1370 (B.). GUIGONNET de Beaufort, deau, signe des laods pour lui et Rolette de Cornillon, son épouse.
- 1392 (B.). Aymon de Beaufort (degré II) déià à cette date était marié à Dile Antoinette Séchal.
- 1404 (B.). AYMON, JEAN et PIERRE de Beaufort, deaux, passent un accord au sujet de l'hoirie de Jacquemet de Beaufort, sgr de la Valdisère (voir à la page 147 du T. I. et aux Additions au Tableau I ce qui concerne ledit Jacquemet).
- 14 juillet 1428 (Arch. Barrioz). Reconnaissances féodales en faveur de PIERRE de Beaufort (degré II), frère du chancelier JEAN, et en faveur de NICOLET et ANTOINE, leurs neveux, fils de f. Nº AYMON, pour une moitié et de Nº Jacques Cerisier, d'Ugine, pour l'autre moitié.
- Sans date (B.). Le chancelier Jean de Beaufort (degré II), ép., Bonne de Seyssel qui mourut sans postérité et intestat; Jeanne de la Rochette,
- 6 juin 1440 (B.). Philippe de Savoie, Comte de Genevois, à qui furent dévolus, par la mort sans postérité du chancelier Jean de Beaufort, les biens que ce dernier possédait au mandement de Beaufort, en créa, à la date susdite, Guillaume de Menthon, châtelain.
- 1454 (Arch. Barrioz). Un acte est passé à Saint-Maxime, dans la maison-forte de No et Pis Antoine et Nicon de Beaufort, frères (degré III), et de Louis, Claude, Pierre et François de Beaufort, frères, leurs cousins.
- 12 février 1466 (Arch. du Verger). Avant cette date mourut ANTOINETTE (degré III), fille d'Aymon de Beaufort, femme de Nº Jean du Verger, sgr de Césarches, ayant légué 100 fl. à l'église de Saint-Thomas de Cors.
- 8 octobre 1481 (Arch. Barrioz). Jeanne de Verbos (c'est le vrai nom, Chabod doit être une mauvaise lecture), femme de Louis I de Beaufort, sgr d'Héry, teste à Ugine dans la maison de son mari, ne nommant que trois fils : LOUIS-ANNABLE, FRANÇOIS et CLAUDE, et deux filles : ANTOINETTE et MARGUERITE. Des notes généalogiques sans preuves (Arch. Marlioz) donnent encore à Louis I une troisième fille Françoise, qui fut abbesse à Sainte-Catherine.
- 1498 (B.). A cette date, un GEORGES de Beaufort était moine à Talloires; mais est-ce le fils de LAURENT ?
- 1510 (Arch. Barrioz, Invr Beaufort). Jeanne-Françoise d'Aglié, fille de Ne et Pt Guidet, sgr de la Corbière, veuve en premières noces de Jean de Menthon, sgr de Couvette, agit à cette date, veuve en deuxièmes noces de Louis II de Beaufort.
- 13 mai 1514 (B.). Par sentence du dit jour, le Conseil du Duc de Savoie ordonne qu'Antoine-Baptiste et Pierre, fils de Louis II de Beaufort, restituent à Georges, baron de Menthon, le château de Châtel-Saint-Denis, dont ils l'avaient spolié conjointement avec les
- 1518 (Académie Salésienne, 1892, p. 210). A cette date, une Françoise de Beaufort (peut-être la fille de LAURENT?), était novice à Bonlieu, dont elle fut abbesse en 1560 (Ibid.); elle mourut avant avril 1570 (Ibid.).
- 1543 (Arch. S. S. S. Minre L. Péron). Antoine-Baptiste (Degré V) était déjà décédé à cette date.
- 22 février 1546 (Arch. Cohendier). JEANNE (Degré VI) ép., 1º c. dot. du dit jour, Nº Vincent de Cohendier; 2º Jacques-François d'Orlier de Belletruche, sgr de Saint-Innocent; 3º avant 1570 (Arch. Barrioz), Louis de Chignin, sgr de la Place.
- 8 juillet 1557 (B.). Au nom du vicomte de Martigues, Nº François de Sales vend à Nº François-Nicolas de Beaufort (Degré VI) pour le prix de 400 écus d'or sol la prévalence de la terre et juridiction de Montailleur, déjà vendue conditionnellement par ledit vicomte.
- 22 avril 1571 (B.). N° Georges de Charansonay, père de Claudine, femme d'Antoine de Beaufort (degré VI), fait dans son testament un legs à son petit-fils Gaspaß de Beaufort, né de ladite Claudine. Je ne sais rien d'autre concernant ce Gaspard, mort probablement jeune et sûrement sans postérité. Le contrat de mariage, postnuptial, de Claudine de Charansonay avec Claude de Châtillon, sgr de Musineus, est du 23 janvier 1551. Claudine contracta un 3° et dernier mariage, le 1't décembre 1578 (Arch. Genève, Inv' Maillard de Tournon), avec N° Charles-Philibert de Bouvens, dont le n'eut pas d'enfant.

BEAUFORT (DE)

(B.) = (Manuscrits de l'abbé Besson.)

ADDITIONS AU TABLEAU II (fin).

125

- Sans date (B.). BERNARDE de Beaufort (Degré VI), qui ép. Nº Christophe d'Angeville, avait été gouvernante d'un prince de Lorraine.
- 19 septembre 1575 (B.). Antoinette de Menthon-Couvette, veuve de Nº Pierre de Beaufort, usufruitière des biens de Lépigny, alberge, acte passé au château de Lépigny, certains des dits biens.
- 3 août 1599 (B.). FRANÇOIS-NICOLAS de Beaufort (Degré VI) vend à N° Charles de Rochette, 1er président au S. S. S., pour 3.200 ducatons de 6 fl. 8 sols pièce, la rente de Gerbais rière Beaufort et Queige.
- 17 juin 1609 (Arch. Thuiset). Antoine (Degré VII) transige avec sa belle-sœur Etiennette de Beaufort-Salagine; on voit dans l'acte que celle-ci ait délà alors veuve de JEAN, frère du dit Antoine, et héritière de leur fille PHILIBERTE, morte intestat après son pe
- 20 juin 1635 (B.). A cette date, Françoise (Degré VIII) était religieuse à Sainte-Catherine; elle yétait déjà novice en 1611 (Arch. Hie-Savoie).
- 27 décembre 1640 (Arch. Thuiset.) Marie de Beaufort (Degré VIII), femme de Ne Guillaume du Coudrey de Blancheville, teste, laissant à son mari les seigneuries d'Héry, Cornillon et Marthod.
- 25 novembre 1642 (B.). JEANNE (Degré VIII) et ses enfants JACQUES et GASPARD Borgensis de Saint-Martin reçoivent ledit jour, de Ne Guillaume Coudrey de Blancheville, cession de tous les droits que ce dernier pouvait prétendre sur le château de Lépigny
- du Coudrey de Blancheville, cession de tous les droits que ce dernier pouvait prétendre sur le château de Lépigny.

  26 novembre 1653 (Inve Maillard Arch. Genève). Jeanne-Amée de Beaufort (Degré VIII), fille d'Antoine, ép. en troisièmes noces, c. d. du jour sustilt, Ne François de Longecombe de Peysieu, déjà veuf de son homonyme et cousine Jeanne-Amée de Beaufort, fille de Jean, cosgr d'Héry. Jeanne-Aimée, fille d'Antoine déjà veuve de Charles-Emmanuel de Menthon, baron de Confignon, son premier mari (mariées ne 1615) lequel était hériter, par testament de 1628, de Jeanne de Menthon, baron de Confignon, son oncle) avait ép., en deuxièmes noces, N. Alphonse Duc, des Comtes de Coconato, chev au Sénat de Savoie, mortavant le 21 décembre 1641 (Arch. Thorens). Elle-même testa, le 25 juillet 1645 (B. et Inv. Maillard), léguant à son troisième mari, François de Longecombe, baron de Salagine, sg' de Beaufort, Pierrecharve et du vidomnat d'Alby, l'usufruit de Malagny jusqu'à plein paiement des 4,000 ducatons qui lui étaient promis, en cas de prédécès, dans leur c. dem r. du 26 novembre 1643. La testatrice confirme ladite donation et y ajoute les deux châteaux de Saint-Marcel à condition que Longecombe, s'il ment sans postérité, les revendra aux héritiers de la testatrice; les à Hélène, Dame de Bouvens, sœur (1) de la testatrice; la Comtesse de Rossillon, à la Dame de Bellegarde, aux enfants mâles du f. marquis de Saint-Damien; nomme héritiers universels : Jean-Charles de Seysels, sg' du Châtelard, et Alphonse de Maillard, baron de Tournon, ses neveux. Ceux-ci partagèrent le 12 avril 1681 (Ind.). I le premier eut la Motte, Malagny, le Vivier, Chavaroche, les vignes de Chindrien et 100 ducatons pour l'option donnée au baron de Tournon qui eut Confignon, la moitié de Grésy, Bourbonge, Beaument et la maison d'ahnecy; les censes poursuivies et les dettes payées furent partagées par moitié. Les legs se montaient à 114, 300 fl. (B.), et comprenaient, outre ceux déjà mentionnés, des legs à Caladine de Maillard, veuve de
- (1) Le rédacteur de l'acte a certainement commis ici une erreur, à moins que ce ne soit Besson en l'analysant; il est en effet impossible que Jeanne-Aimée de Beaufort seit la sœur autrine, hien entendu d'Hélène, danne de Beaufort seit la sœur autrine, hien entendu d'Hélène de Charlon et de Bouvens; cette dernière ne peut être qu'Hélène de Châtillon, alors veuve de Claude de Châtillon et de Claudine aux maries par cont. dot. du 22 janvier 1551, alors que Claudine était veuve en premières noces d'Antoine de Beaufort (Degré VI). Si la testatrice de 1655 était issue du premier mariage de Claudine, elle serait donc née au plus tard en 1550; elle aurait eu 65 ans lors de son mariage avec Charles-Emmanuel de Menthon-Beaumont, âgé alors de 22 ans, et 93 ans lors de son troisième mariage, 1633, avec François de Longecombel D'ailleurs, les autres précisions données par le testament de 165 concordent toutes à 1550 et 2550 e

### ADDITIONS AU TABLEAU III.

- Degré III. C'est peut-être à ce degré qu'il faudrait inscrire Louise de Beaufort, veuve en 1503 (Arch. Barrioz) de Ne Claude Cerisier, d'Ugine.
- Degré IV. Ve et Religa Messre Georges, moine à Talloires, fait, le 15 mars 1491 (Inve Arch. Barrioz), une cession à son frère Jean. Cedernier mourut avant le 11 septembre 1521 (Arch. Barrioz), date à laquelle sa veuve, Francoise de Menthon, agit, tutrice de leurs enfants. Le contrat de mariage de Bearse avec Louise de Viry est du 18 janvier 1484 (Ibid.).
- Degré V. Antonie, femme de Nº Antoine de Moyria, mourut en 1564 (Mss. Besson).
- Degré VI. Francoise, fille de Pierre-Jean-François de Beaufort, est, en 1548, pupille de Nº Jean-Amédée, son oncle. Dans son testament de 1626 (Arch. Thuiset), Françoise de Beaufort, Dame de Villarchabod et d'Hérv, cousine germaine de la précédente, outre l'institution héréditaire en faveur des Nº de Gruel indiquée à la page 151 du T. I. nomme les héritiers suivants : la baronne de Montrichier et les seigneurs frères de Prez; le seigneur baron de Rochefort. Pierre de Monthouy, gr du Barrioz; le sgr de Moyria de Maillat, son neveu, Nº Jean-Philibert, Etienne et Antoine de Beaufort, frères, ses cousins, Di<sup>te</sup> Marie de Beaufort, femme du sénateur de Blancheville; Di<sup>te</sup> Louise de Montferrand: Di<sup>te</sup> Jacqueline, fille de Nº Gaspard de Beaufort; la Di<sup>te</sup> sa nièce, fille du sgr de Salin; Di<sup>te</sup> Claudine, fille de Nº François de Gruel; Di<sup>te</sup> Perrine de Bellegarde; Nº Gaspard de Beaufort; Nº Jean de Gruel, sgr de Vullionay.

### ADDITIONS AU TABLEAU IV.

- Degré III. PIERRE mourut peu après avoir testé, car Anne de Bussy est dite sa veuve au cours de cette même année 1483. C'est peut-être lui, Nº Pierre de Beaufort, nommé lieutenant en la châtellenie de Flumet le 27 janvier 1469 (Arch. camérales, Turin).
- Degré IV. CLAUDINE. Son c. mar. avec N° et P¹ Claude de Montvuagnard, sgr de Senoches, est du 11 février 1499 (Arch. Thuiset). Serait-ce elle.

  Claudine de Beaufort, qui, veuve, aurait ép. François, fils de Jacquemet Girod, de Talloires, et mourut avant 1551 (Arch. S. S. S.)?

  C'est peu probable. D'après une généalogie de 1600 environ (Arch. Marlioz). Piezne aurait ép. successivement. je ne sais dans quel ordre, une Dité de Pontverre et une Dité de Montchenu. J'ai la preuve qu'il est, ainsi que le pensait M. de Foras, le Piezne de Beaufort mort avant 1541 (voir note (1). T. 1, page 152), (2). Son plus jeune frère, V° Guicon, protonotaire apostolique, fut témoin au c. d. de sa sœur Claudine en 1499.
- Degré V. Le fils de ce Pierre, N° et P' Franxquos, sg' de la maison-forte du Bois et de Champ-Bérenger (Degré V), doit aussi être identifié avec son homonyme, époux per c. dot. du 2 octobre 1531 (Arch. Thuiset, d'Ennemonde de Bérenger, et mort avant 1558 (Arch. He-Savier, service), sever Macutenre fait déjà, le 29 mars 1550 (Arch. Savier), marieè à N° Claude de Lucinge; elle en était dés de 150 mars 1550 (Arch. He-Savier), elle en était déjà, le 29 mars 1550 (Arch. He-Savier), elle en était de 150 mars 1550 (Arch. He-Savier), elle en était de 150 mars 1550 (Mss. Lesson), mourut avant décembre 1534, laissant veuve Guigone de Châtillon, alors mère d'une fille nublie et de trois grands fils. La généalogie déjà citée (Arch. Marlioz) ajoute aux enfants de Pierre de Beaufort V° François l'aîné, qui aurait été abbé de Tamié. Nous n'en avons trouvé nulle trace.
- Paine, qui aurait eté abbe de Tamie. Nous n'en avons trouve mule trace.

  Degré VI. Louise Cirintotte; son c. dot. avec Philibert de Laudes de la Villane est du 3 (alias 13) juillet 1564 (Arch. de l'Ain); elle testa le 29 juillet 1577 (Ibid.). Elle eut deux frères, François et Charlies, pupilles en décembre 1558 de N° François-Nicolas de Beaufort, ser d'Héry; ils uni du mourir jeunes, certainement sans descendance. Jean-Aywé de Beaufort, comte de Varax, baron de Rolle, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi et gentilhomme de sa Chambre, achète, le 6 mai 1554 (Mss. Besson), de François-Louis de Pontverre, la seigneurie de Pontverre et tout ce qui avait été engagé, sous grâce de racht, à feus Angellon et Jean de Pontverre, frères, par fen Nicod, père du dit Jean-Aymé, et par Pierre de Beaufort, frères, seigneurs de Salagine et du Rois; et cela pour le prix de 1,000 écus d'or sol; fait au château de Richemont. Le dit Jean-Aymé serait mort en août 1555 (Muznier, Société Savoisieme d'Histoire et d'Archéologie, 1897); sa deuxième femme était fille de Jean-Philibert de la Palud, Comte de Varax. Gy de Beaufort, protondarie apostolique, ne m'est prouvé par aucun document; en revanche, un François, frère de Jean-Aymé et de Philibert de Beaufort, intervient avec eux et Guigone de Châtillon, leur mère, au c. d. passé à Rumilly, dans leur maison, le 22 décembre 1324 (Arch. S. S. S.), de leur sœur Eustachie, fiancée à N° et P¹ Urbain, fils de f. N° Amédée d'Arvillars, sgr de la Bâtie et de Revel.
- Degré IX. Le mariage de Jeanne de Beaufort d'Héry, Dame de Salagine, avec François de Longecombe demeura stérile. Veuf. Longecombe ép. 2° c. d. du 26 novembre 1643 (Mss. Besson). Jeanne-Aimée, fille de N° Antoine de Beaufort et veuve : 1° de Charles-Emmanuel de Menthon, baron de Confignon ; 2° de N° Alphonse Duc.
- (2) C'est peut-être aux Beaufort de Salagine qu'on peut espérer rattacher un N\* GAUVAIN de Beaufort, gentilhomme de S. A., en faveur de qui est passée une quittance, le 16 janvier 1571 (Arch. S.S. S.), à Rumilly, dans sa maison.

6º vol., liv. IX, feuille II.

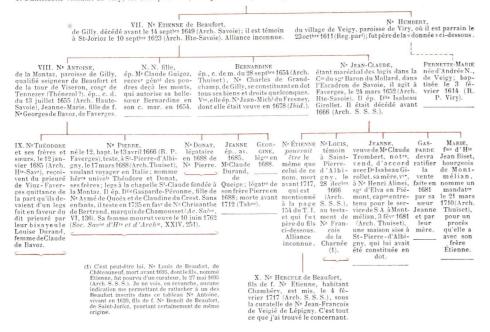
BEAUFORT (DE) 126

### ADDITIONS AU TABLEAU V.

N° Gaspard de Beaufort, bâtard de V° Pierre de Beaufort, abbé de Tamié (voir la mention du dit V° Pierre au Tabl. III. p. 450 du T. I), est témoin le 23 avril 1623 (Arch. Haute-Savoie) à Villarchabod. Il mourut avant le 3 septembre 1631 (*Ibid.*), jour où Claudine de Miquelque, dite d'Anvers, sa veuve, agit à Annecy et signe « Delmckercke». — N° JEAN-FIANÇOIS fait, le 15 mai 1885 (Arch. Barrioz), avec N° BERSARD, son frère, quitance de 1920 fl. à N° Antoine de Cerisier. Le même Bernard est témoin à Villarchabod, le 25 avril 1609 (Arch. Haute-Savoie), d'un acte pour Dame Françoise de Beaufort, veuve de Sébastien-Balthazard de Montvuagnard, dont il était « cousin germain naturel». — Quant à N° Antoine de Beaufort, frère des précédents, et às descendance, on trouvera dans le tableau ci-dessous ce qui les concerne. Je n'y reproduis les mentions déjà inscrites au premier volume de cet ouvrage que dans la mesure indispensable à la clarté :

VI. N° ANTOINE de Beaufort.

Son ascendance, les noms de ses frères et sœurs figurent aux pages 150 et 154 du T. I. Qualifié «donné» de Beaufort, il est, le 29 juin 1603 (Arch. Haute-Savoie), accensataire de d'imes rière la Biolle. Il fep. D™ Anne d'Humilly, fille de N° Claude, sgr d'Humilly, Germagny et Chevilly, et d'Antoinette Vidomne de Villy; les dits époux sont, le 15 janvier 1615 (R. P. Viry), parrain et marraine de N° Antoine d'Humilly, leur neveu.



# BEAUMONT-CABBA (DE)

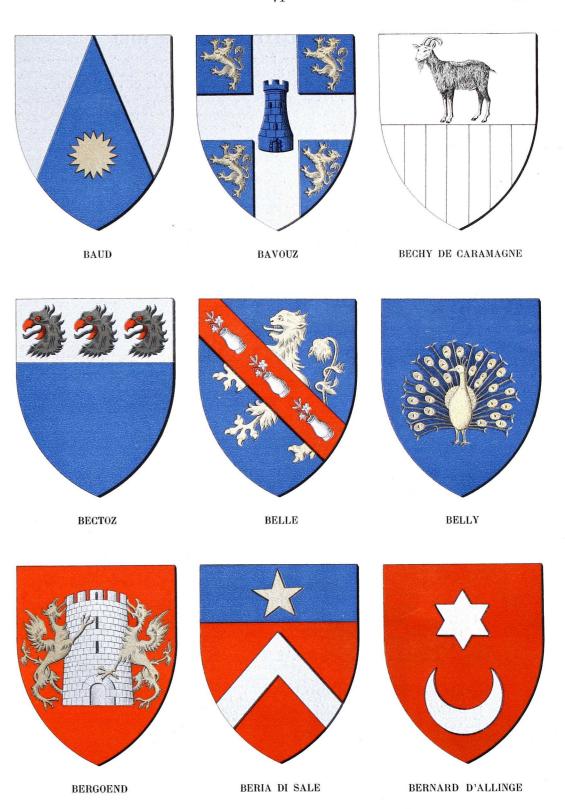


ovs publions ici quelques brefs renseignements recueillis sur cette famille depuis que fut imprimée, dans le premier volume de l'Armorial (p. 457-460), la notice généalogique que lui consacra le Comte A. de Foras.

N° Antoine de Beaumont dit Pélagay est témoin à Chambéry le 2 mars 1453 (Arch. Lucey). Il n'est pas absolument certain qu'il appartint à cette famille.

- Degré II. Nº MAURICE de Beaumont dit Carra, dans un acte rédigé 29 ans après son décès, soit le 26 mars 1501 (Arch. Savoie, E 213) est qualifié seulement Discret et bourgeois de Chambéry.
- Degré IV. Nº Jean-Georges de Beaumont dit Carra, fils de f. Humbert, d'Aiguebelle, et Nº Jean-Louis, son frère, vendent à Mº Mº Jean du Villars, Dº ès droits, citoyen de Moûtiers, le 19 juin 1548 (Arch. du Verger) des biens à Bellecombe.
- Degré V. Nº Lancelot, «fils de Mº de Beaumont» (qui est presque sûrement Nº Jean, du degré IV), naît le 28 octobre 1568 (Mss. Chapperon)
- Degré VI. Françoise-Antoinette de Beaumont-Carra, aqui était clarisse à Chambéry le 4 septembre 1659 (Arch. S. S.). Antoine de Beaumont, sy de Sacconnex, Greysier et La Bithieu, gentilhomme de S. A. et capitaine de cavalerie dans l'Esconne de Savoie, avant obtenu Pats de S. A. érigeant la terre de Sacconnex en Comté, obtient, le 14 février 1653 (Arch. Thuiset) de la Chambre des Comptes vente de la juridiction du dit château; il y avait alors des fossés creuesés de main d'homme autour du dit château; un pont-levis y était jadis et aux deux coins, du côté de Genève, deux grandes tours et un grand pavillon ruiné. Antoinette de Bergier des Abrets. 1º femme du dit N ANTOINE, mourut le 23 novembre 1600 à Chambéry (Mss. Chapperon). JEAN-FIRANÇOIS, fils de N PART de Beaumont-Carra, haptisé le 6 janvier 1600 (R. P. St-Léger) est probablement mort jeune. CLAUDE-HECTOR fut baptisé le 27 juin 1588 à Chambéry (Mss. Chapperon).
- Degré VII. PAULINE-FRANÇOISE est née le 6 novembre 1632 (R. P. Soral); son mariage fut béni à Chambéry le 8 novembre 1658 (Mss. Chapperon); elle meurt le 29 juin 1659 (*Ibid.*); son frère Louis fut baptisé le 20 août 1671 (Mss. Chapperon) et son frère FELIX le 31 août 1636 (*Ibid.*); ils eurent une sœur, Madleine, haptisée le 31 mars 1640 (*Ibid.*). Quant à Françoise, son mariage avec le Marquis de Challes fut célèbré le 30 juillet 1695 (*Ibid.*).

VI127



ROLET de Belvevr. avant 1405 (Arch. Menthon).

N° Seigr Johannet ou Jean de Bellovidere
vend, le 5 juin 1364, des biens de son pur et franc alleu. Le 22 septembre 1371, il reconnaît devoir à sa fille Béatrix 100 fl. d'or, à cause du legs que lui avait fait feu Guillermet de Perrosa, frère (ulérin évidemment) de ladite Béatrix, legs qui devra être payé par Aymonet ci-dessous. N° Jean est témoin à Clermont le 30 mai 1380; par acte du 24 septembre 1391, passé au Pont-Saint-André, il donne des biens en albergement. Le 19 janvier 1393, il est, avec N° François et Jean de Syons, au nombre des héritiers de N° Vincent de Syons. Enfin, le 13 novembre 1395, il approuve la donation que ses filles Béatrice et Françoise ont fait le 15 novembre 1389 à leur sœur Agnès, alors que lui, Jean, avait pour épouse Guigonne N.

Ne PIERRE de Bévy.

HELINODE.

Nº Pierre de Charrières; tous deux témoin à Menthonay le 26 septembre 1436.

ligurent parmi les nobles de Genevois qui, le 24 février 1405 (Arch. Menthon), ont prêté hommage

Nº Pierre de Charrières, imari d'Holinode de Nº Guigues du Chanett, achète. le
pigurent parmi les nobles de Genevois qui, le 24 février 1405 (Arch. Menthon), ont prêté hommage

Nº Pierre de Charrières, mari d'Holinode de Nº Antoine de Lescheraine, dit Poterlat,
au Comte de Savoie, nouveau Comte de Genevois.

de Bévy ci-contre et qui en relevale nom.

50 fossorées de vigne au clos du Chanet.

Ne PIERRE

fils de f. Nº Aymon de Bévy, abornant à Syons le 10 février 1476; le même, appelé plus loin Ѻ Pierre de Charrières, alias de Bévy, fils de f. Nº Aymon de Charrières, de Bonneguette, vend, le 24 janvier 1490, un servis au dit lieu (voir Charrières).

🔀 EAUVOIR, Belveyr, Beauvy, Bévy, variantes du même vocable, désignant une maison-

forte dans la paroisse de Bonneguette, sont traduites en latin tantôt de Bellovidere, tantôt de Belvesio. Depuis trois siècles, la forme patoise Bévy est seule usitée. Dès le milieu du xive siècle, Bévy appartenait à des nobles qui en prirent le nom.

Vers 1400, Hélinode, fille de Rolet de Bévy, épousa Nº Pierre de Charrières et lui

🛮 apporta le fief dont son mari et leur descendance retinrent souvent le nom, le

portant quelquefois seul, d'autrefois avant ou après leur patronyme originel.

PÉRONNETTE.

Nº Aymon de Bévy, alias de Charrières, mort avant 1466.

BECH DE CARAMAGNE

nelle entretenue pour S. A. au préside de Montmélian, ép., c. mar.du30janvier1616 (Arch. S. S. S.), le Catherine, fille de (Arch. S. S. S.), Dile Catherine, fille de Ne Louis de Char-rières, capitaine et bourgeois de ladite cité de Montmélian.

Nº BERNARDIN mort avant le 12 juillet 1601 (Arch. Thuiset), nat déboute de leurs préten-tions ses héri-tiers et ses sœurs ci-contre.

JEANNE-CLAUDINE,
se portent opposantes à l'arrêt de 1601 indiqué ci-contre et sont admises par autre arrêt du 30 août 1603 (Arch. Thuiset); suit un autre arrêt du S. S. S. du 30 mars 1605 (Ibid.), déclaratif de leurs droitsen l'hoirie de leurs feus père et mère. Enfin, le 25 juin 1605 (Ibid.), assistées par N° et Spr Sgr Jean-Claude la Roche, cons' d'Estat de S. A. et premier Président à la Ch. des Comptes, elles transigent avec les Trosselin, créanciers de Bernardin ci-contre, cédant leurs droits sur l'hoirie de leurs père et mère contre une somme de 13.000 fl. dus aux dits Trosselin par N° et Spr Gabriel d'Amodry, avocat consistorial au S. S. S.; acte passé à Chambéry, dans le Couvent de St-François, sur les galeries de l'habitation du sit Nou Se Président a quiest téroui. JEANNE-CLAUDINE. dut N·et Sp Président, qui est témoin.

Jeanne-Claudine est marraine de son
neveu Eustache Legrand, à Chamde Nº Eustache de Charrières et de Jeanne-Claudine Bechi, en
béry, le 6 août 1612 (Mss. Chapperon).

1612.

Dite Aurrelier
Becche (sic), femine
de N.º Pierre-Louis de Champfleury (paroisse de Chindrieux, en Chautagne, est parrain à Chambéry, le
décédée à Champfleury (paroisse de Chindrieux, en Chautagne, est parrain à Chambéry, le
22 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier des revenus de Mecoraz en 1607 (Société
25 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier des revenus de Mecoraz en 1607 (Société
26 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier des revenus de Mecoraz en 1607 (Société
26 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
27 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
28 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
28 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
28 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
28 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
29 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est le fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est les fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est les fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est les fermier de Mecoraz en 1607 (Société
20 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est les fermier de Mecoraz en 1607 (Société à Chambéry le 2 juil21 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est les fermier de Mecoraz en 1607 (Société à Chambéry le 2 juil22 autiture de Mecoraz en 1607 (Société à Chambéry le 2 juil22 mai 1606 (Mss. Chapperon). Il est les fermier de Mecoraz en 1607 (Société à

Die St Louise Pallidander de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de la de Béchy de Caramagne, de Bech, sgr de Lessens, sgr de Casamagne, mars fé00(Arch. Thuiset), il tier, de Bech, sgr de Bech, sgr de Bech, sgr de Lessens, sgr de Casamagne, mars fé00(Arch. Thuiset), il tier, de Grade de Garamagne, mars fé00(Arch. Thuiset), il tier, de Grade de Garamagne, mar

ANTOINETTE, donataire de sa mère en 1693.

Michelette 1706 (Mss. de Charles de Lomel, de Chieri, fermier de l'abbaye d'Hautecombe en 1633 (Societé Sauoisienne d'Histe\* et d'Archéole\*, 1918, p. 480).

Jeanne Jeans The Michelette de Charles de Lomel, de Chieri, fermier de l'abbaye d'Hautecombe en 1633 (Societé Sauoisienne d'Histe\* et d'Archéole\*, 1918, p. 480).

(1) Un Jacques de Roy-

BECH OU BECQUI, DITS DE CARAMAGNE

SEIGNEURS DE GRÉSY, LA MOTTE ET CHAMPFLEURY, EN SAVOIE ET CHAUTAGNE.



N. N. N. N. N. héritiers de f. N. Aymon de Bévy, alias de Charrières, sont dits, le 16 août 1466, abornants à Syons.

dans les chartes : Bech, Becchi, Bechoz, Bechy, etc. Elle apparaît en Savoie au début du xvi siècle, où le premier de ses membres qui me soit connu remplissait des fonctions judiciaires. Elle a dù tomber en grancaille judiciaires. Elle a dù tomber en quenouille vers la fin du siècle suivant. J'ai trouvé deux empreintes de ses armoiries scellant une lettre du 28 décembre 1651 (Arch. de Savoie,

B 222) : coupé au 1 de... au bouc passant de... et au 2 de... à trois pals de... Cimier : un bouc issant de... (voir Pl. VI, p. 127). Les émaux sont indéchiffrables.

N. B. — Les nobles Becchi, d'Italie, portaient dans leurs armes un bouc saillant; une communauté d'origine est assez vroisemblable; il est démontré que les Bèchy de Savoie, venus de Caramagne, en Piemont, ont donné ce nom à la maison qu'ils ont possédée à Pugnet, près de Chambéry. Appelée château de Caramagne, et occupée successiement par diverses familles, elle est actuellement la propriété de Me-Martin-Frankle.

TABLEAU I.

N° et Sp<sup>e</sup> Sg<sup>e</sup> Bernandin Becchi,

N° et Sp<sup>e</sup> Sg<sup>e</sup> Bernandin Becchi,

D° ès droits, juge de Villardsallet et de Montmayeur, agit ès qualités au château de Villardsallet, le 27 janvier 1528 (Arch. Morand); témoin au testament de Louis de Chaboù-Lescheraine le 24 juin 1538 (Arch. Saumont). Le 2 août 1539 (Arch. S. S. S.), un acte est passé dans son étude à Chambéry. Le 5 juin 1540 (Ibid.), a Serraz, il est témoin de l'accord précédant les partages entre N° Jean de Duyn-Mareschal, sgr de Combefort, et Charles de la Forest, sgr de la Barre. Le 12 décembre 1540 (Ibid.), Mr Me Bernardin Béérby, dit Caranagne, juge de Miolans et procureur de Claudine de Miolans, comtesse de Saint-Vallier, fait une convention avec Thomas de Scalletis, du Châtelard en Bauges. Le 7 décembre 1541 (Arch. S. S. S.), il acquiert des dimes à Foras, Lespeaux (? ?) et à Albens, mandement de Montfalcon. Je n'ai pu découvrir le nom de sa femme. Il était mort avant le 30 janvier 1544 (Arch. Savoie).

Ne Pierre, alias Pierre-Urbain Becchi, dit de Caramagne.
Les deux frères achètent, le 30 janvier 1544 (Arch. Savoie), une vigne à St-Jeovre, près Chignin, par acte passé dans leur maison à Chambéry.
Le 19 septembre suivant (Ibid.) une obligation est souscrite en leur faveur par un habitant de Pugnet.
Ne Pierre-Urbain vend, le 11 avril 1556 (Arch. Savoie) des dimes à Albens, mandement de Montfalcon, acquises en 1541 par son feu père. Il ép. Dame Françoise Roux et testa en janvier 1580 (Arch. Thuiset); mort avant 1601, peut-être longtemps avant (voir sa descendance au Tableau Suivant).

Nº MERMETTE de Belvesio,

Provide JEAN de Belvesio. mort avant 1499.

reconnaissent en 1499 (Livre des bour ois de Rumilly) être justiciables du

Ne JEAN

Nº FRANÇOIS

N. B. — N° PHILIBERT de Besche, parrain, le 26 juin 1612 (Mss. Chapperon), de Jean-Philibert, fils de N° Pierre de Beauguérin, est peut-être un Bech de Caramagne Je trouve aussi un Charles, fils de Jean de Besche (non qualifiés), décédé à 2 ans, le 9 novembre 1694 (Ibid.).

# BÉCUYN (DE)



в hameau de Bécuyn, entre Lornay et Rumilly-en-Albanais, a donné son nom à cette ancienne famille. Nous en ignorons le blason, et les rares titres qui la mentionnent, tous provenant des archives de la famille de Savoiroux, nous permettent tout juste d'établir les trois degrés ci-dessous.

JACQUEMET de Bécuygnz (sic), damoiseau, décédé avant 1312.

PÉRONNET de Bécuyn, dea.

Le 8 mars 1312, des reconnaissances de servis et prestations d'hommage-lige en faveur de ses enfants sont passées à Rumilly. Le 20 mars 1351, Péronnet alberge une pièce de terre et vigne de son alleu à Bécuyn. Le 28 décembre 1368, il laude et ratifie un échange fait par un de ses albergataires. Il était mort avant 1382.

Dis Françoise de Bécuyn,
fille de feu Péronnet, deau, passe procuration et nomme mandataire, le 17 février 1382, Mermet Symilli, son mari ; l'acte est passé à Nernier,
dans la maison de f. Perret Symilli. Le 11 juillet 1407, veuve et remariée à N° Sg° Pierre de Dompmartin, deau, elle nomme ses mandataires
plusieurs gentilshommes de Genevois.

6\* vol., liv. IX, feuille III.

P. : d'azur au chef d'argent chargé de trois têtes d'aigle de sable allumées et becquées de gueules (Rivoire de la Bâtie, Armorial du Dauphiné.)

(Pl. VI, p. 127.)

AMILLE établie sur les confins de la Savoie et du Dauphiné. On trouvera dans le tableau ci-dessous le résumé des actes qui la concernent analysés par nous dans les chartriers de

Savoie. Armoiries inconnues. PIERRE Bectonis, de Salin, a reconnu avant 1446 (Arch. du Verger) tenir de N° Nicod de Salin des biens au dit lieu de Salin. Nº RICHARD Bectonis JEAN Bectonis, de Salin reconnaît, le 14 août 1466 (Arch. du Verger), en faveur de N° Nicod de Salin pour les mêmes biens, assis à Salin, précédemment reconnus par Pierre Bectonis. a vendu, avant le 24 février 1495 (Arch. Morand), une terre à Nº Lambert Oddinet. No Urbain

Bectonis, d'Avallon en Dauphiné, mort avant le 3 mars 1521
(Arch. Manuel).

d'Avallon en Dauphiné, ép. Françoise, fille de No Jean-François de la Charnée et d'Humberte de la Balme. Le contr. dotal, du 26 avril 1512 (Arch. S. S. S. ), hypothèque en faveur de l'épouse des biens uitse dans la vallée de Miolans et les Bauges, près de la maison-forte de la Charnée. Françoise teste, le 21 juillet 1524 (Ibid.), en faveur de Claude et Jean, ses fils. Ne JEAN Bectoz No LAUBENT MARIE, MARGUERITE. HÉLÈNE.

mariée en 1521, Ne Jean Manuel, Tous trois sont légataires de leur sœur Hélène, testant le 3 mars 1521 (Arch. Manuel). teste le 3 mars 1521.

N° CLAUDE Bectoz, sgr du Pichet, du mandement d'Avallon en Dauphiné, ép. Dlie Anne de Costien. Claude et son frère obtiennent lévation les 5 et 6 avril 1566 (Arch. S. S.) des biens constitués à leur mère contre Dame Humberte de la Balme. Claude étant mort, ainsi que son frère Jean, Anne de Costien, sa veuve, fut, par arrêt du S. S. S., investie des dits biens en 1567 et en jouit dès lors comme tutrice de son fils. vers 1567:

N° THÉODORE Bectoz, investi des dits biens. M° Jérôme de Lambert, sg° de Lornay, Baron de Ternier, etc., comme sg° de la maison-forte de la Charnée, voulant se libérer des hypothèques apposées pour garantir la dot de Françoise de la Charnée, Théodore fait substitut à son cousin Paul.

Ne PAUL de Bectoz en vertu des substitutions faites en sa faveur, tran-sige le 19 juin 1593 (Arch. S. S. S.), avec Mess<sup>re</sup> Jérôme de Lambert, sg<sup>r</sup> de la maison-forte de la Charnée.

# BELLE (DE)

P.: d'azur au lion d'or à la bande de queules, chargée de trois vases à fleurs d'argent au naturel, brochant sur le tout (1). (Rivoire de la Bâtie, Armorial du Dauphiné.)



AMILLE du Dauphiné, dont un rameau établi à la frontière de ce pays et du nôtre possédait, surtout par héritage des nobles de Lanfrey, des biens relevant de Savoie; c'est pourquoi ses représentants - qui ont régulièrement prouvé leur noblesse en 1723 - doivent figurer dans cet ouvrage.

N'ayant malheureusement rencontré qu'un nombre minime de titres originaux les concernant, j'avais pensé ne publier que la très brève filiation établie lors des dites Preuves. Toutefois, songeant que nos lecteurs seraient heureux de trouver

ici une documentation moins squelettique - fût-elle de seconde main - j'ai cru devoir y ajouter maints détails puisés dans l'Armorial du Dauphiné ou dans des publications plus récentes. Bien entendu, je n'assume la responsabilité que des seuls faits inscrits avec renvoi aux sources originales.

I Férry Relle on de Relle

II. = Nº JEAN de Belle : épousa 1º Dile N. N.; 2º Dile Berthe Moyroud. Il eut du second lit N. B. - Les mentions entr doubles tirets et les doubles traits de filiation = (Pr. 1723).

TABLEAU I.

III - Ne Jean -IV. = Nº HERCULE =

V. — N° GABRIEL —
natif de Saint-Laurent-du-Pont, auraît épousé en 1661 D<sup>106</sup> Aymée Lanfrey. La famille de Lanfrey était alors éteinte depuis 40 ans. Cette Aymée est probablement une sœur de ce nom de N° Benoît de Corbel de Lanfrey, fils de feu N° Zacharie de Corbel, neveu, filleul et héritier universel — à charge de porter le nom et les armes du testateur — de N° Zacharie, dernier mâle de la famille de Lanfrey, qui codicilla le 8 mars 1620 (Arch. de Vaulserre). Gabriel fut maintenu dans sa noblesse en 1670 comme gentilhomme verrier; qualifié sg° de Champs, il habitait en 1671 à Miribel, localité voisine des Échelles; mort avant 1694 (Arch. Vaulserre).

= No Perrone = No

BELLE (DE)

TABLEAU II.

131

VI. François de Belle. voir son article et son ascendance au Tableau I.) VII. Nº N. de Belle. VIII Ne JOSEPH de Belle sgr de Champs, ou des Champs; il ép. en 1764 Die Marguerite Sibillat et fut confirmé dans sa qualité de noble en 1787. IX. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH. Bon CÉSAR-ALEXANDRE de Belle, JOSEPH-GUILLAUME AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE B<sup>on</sup> CESAR-ALEXANDRE de Belle, dit de Gachetier, né en 1770; général de brigade, titre Baron de l'Empire en 1808; décédé en 1826. (Je n'affirme pas qu'il fut l'aînė) fit les campagnes du ler Empire jusqu'à sa mort survenue en 1802, à St-Raphaël; fut capitaine d'artil-lerie et mourut à Vo-reppe en 1826. maréchal de camp en 1815 et com-mandant alors le bataillon sacré formé à Grenoble; mort en 1831. était alors général de division N. N. fille, ép. le C<sup>te</sup> Guil-lier de Souancé. ANNE, ép., en 1823, Maurice-François-Vic-tor Masséna, prince d'Essling, Duc de Rivoli, fils du célèbre Maréchal REINE-MARGUERITE-ADÈLE ALEXANDRE. non marié conservateur du Musée de Grenoble épousa Mr Pilet, archiviste de l'Isère et consul d'Italie. en 1867 et alors célibataire; peintre de talent, mort sans descendance. en 1867: mort sans

# BELLEGARDE (DE)



E Comte Amédée de Foras a laissé d'intéressantes notes à publier au Supplément de l'Armorial et se rapportant à cette vieille maison; elles combleront utilement quelques lacunes de la notice déjà publiée. D'autre part, j'ai trouvé et analysé, aux archives du château de Buffavent, de nombreux titres concernant les Bellegarde. On trouvera dans les pages qui suivent le résumé de cette documentation inédite.

I. FRAGMENTS GÉNÉALOGIQUES. PIERRE de Bellegarde, chev., mort av. le 26 mars 1270 (Arch. Thuiset, analyse Moille). A cette date, sa veuve Isabelle N. est lég\*\* de 10. fl. d'or au test de leur fils ci-dessous. f. f. Pierre, chev, teste in Montechat, en la maison de Jacques Pourillon, le 26 mars 1270 (Arch. Thuiset, analyse Moille). Il avait épousé D<sup>in</sup> Catherine N. qu'il institue tutrice de leurs enfants c-dessous. Nº HENRI de Bellegarde, mort avant 1291. Nº PIERRE, héritier univ<sup>1</sup> de son père qui lui laisse en préciput celle de ses maisons qui lui sera la plus agréable. N° Мекмет de Bellegarde, témoin à Sallanches, le 26 avril 1291 Nº ARCHANGIE. Son père lui lègue, en 1270, de Bellegarde. Arch. de Cour, Turin). Nº PIERRE de Bellegarde, dit Lombard, cousin de Pierre ci-contre, lequel No Alasie, Agathe, Guillermine, sœurs de Pierre, testateur en 1317, lequel fait Ne N. de Bellegarde, Nº PIERRE de Bellegarde, ép. Guillemette N. Il teste à Sallanches, le 9 avril 1317 (Arch. Thuiset, analyse Moille), insdes legs à leurs enfants non nommés: 6 livres frère de Pierre tituant héritiers universels leurs enfants; legs à ses cousins et neveux ci-après nommés et aux aux enfants d'Alasie et 15 à ceux de chacune en 1317, lègue à ses enfants 40 sols. Ne P... (1) JACQUEMET de Bellegarde, Ne PIERRE Nº PIERRE, dit Morgeron, Nº JEAN. Nº PHILIBERT, PIERRE, sgr de Bellegarde, deau, reçoit de Ne Pierre, testami de 1317, diverses censes à titre de legs (2). de Bellegarde Leur oncle Pierre leur lègue en 1317 sa grangerie de Chambuset et les biens en dépendant rière Bellegarde (2). de Bellegarde, héritiers univerémancipe son fils François et mort av. 136... sels de leur père en 1317. lui donne en préciput la mai-son-forte de Bellegarde avec N. SIBUET, frère AYMONET de Bellegarde, deau, ép. Dis Jeanne, fille de Guichard de Chissé, chev'. Il teste le 21 septembre 136... (Arch. Thuiset, analyse Moille), laissant à sa dite épouse de quoi subvenir à ses besoins suivant sa qualité et annulant de certa causa l'augment de 200 fl. qu'il avait promis. Ne François de Bellegarde, héritier de son père qui lui avait fait la donation ci-dessus mentionnée lors de son c. de mariage avec Prisque, fille de feu Raymond de Chissé, chev<sup>r</sup>. Il était déjà mort en 1360. d'Aymonet. PIERIE, deau, neveu d'Aymonet qui, en 136..., l'institue héritier universel. C'est peut-être lui, Pierre de Bellegarde, deu, qui fut père de Guillemette, morte avant 1411 (Mss. Galiffe), femme de Mess'e Richard *Bernici*, D' ès d'roits, et mère de Nicolet du Condray, deu. ISABELLE, légataire de son père qui, par son testament de 136..., lui PLANDIEE de Bellegarde, héritière de son père, ép. N° Aymon de Berbey; ils présentent requête pour être mis en possession de la maison-forte et biens de Bellegarde et l'obtiennent par décret de Pierre de Bersatoribus, juge de Faucigny, du 24 avril 1360 (Titre des Arch. du Comte de Vars, analyse Moille). laisse 400 florins d'or.

(1) Parchemin rongé, note Moille

(2) N° Jean, frère de N° Pierre, est peut-être le même N° Jean de Bellegarde dont la fille Catherine ép., c. dot. du jeudi avant la S'Thomas apôtre 1308 (Mss. Besson) N° Robet, fils de feu Nicoa Danielis, de Cheddes. Les dits époux eurent un fils, Jean Danielis qui, le 22 juin 1346 (Ibid.), fit un échange avec N° Jacqueme

132 BELLEGARDE (DE) BELLEGARDE (DE) (Bt) = (Arch. de Buffavent). (By) = (Titres Bonnefoy). ADDITIONS AU TABLEAU II JACQUEMET de Bellegarde, dit de Praz, 9 MERMET, d<sup>cau</sup>, 1370, 1378. Un Mermet de Bellegarde, peut-être le même, et ses frères, non prénommés, sont cités dans les comptes du châtelain de Maurienne, en 1362 (Arch. Sonnaz). JEAN de Bellegarde, deau, oncle pati et légataire de Ne Richard ci-dessous, testant en 1405 (B1). JEAN, deau, 1370, 1378. PIERRE de Rellegarde deau JEAN,
1394, 1404, cohér univi substitué par Richard en 1405 (Bi).

JACQUES, HENRI,
1404; cohér univi substitués à son fils légrédeson frère Richard, testr en 1405 (Ibid.).

Louis par Richard, testr en 1405 (Ibid.).

AYMONET, AYMONET, 1404; cohér univi substitués par leur frère Richard, testr en 1405 (Ibid.). RICHARD de Bellegarde, deau.

Ses frères Jacques et Henri, puis Jean. Aymonet et Riffet ses autres frères; Catherine N., for du test, sera tutrice de leur fils Louis; exéca testra: le prieur de Pellionex, Etienne de Fillinge, Rodolphe de Chissé et Jacques, frère du test. En cas de refus du prieur, Ve Jacques de Jutininge, chane au dit Pellionex, le remplacera. JACQUES,
1394, 1415, 1434. Prisque de Berbey, veuve en premières noces de N° Mathieu de Cornillon, et en deuxièmes noces du dit N° Jacques, teste le 9 décembre 1435 (Arch. H°-Savoie, E546). teste le 9 décembre 1435 (B). 6) (2) François ent un frère naturel. Pierre, légrent 15th de son oncle Jean, lequel l'engage à suivre les avis de Catherin, son grand-oncle; François a eu peut-être un frère légitime autre qu'Aymon. N. tilchard, fidér à prisse en 1577 (Arch. Hte-Savoie), le que fonda is chapelle de SS-Miche len feglise de la Dalme-de-Silling. 15 (1997) (1 N. Jean

de Bellegarde,
de Praz, mort av. 1440.

hérit univi de son père et de Bellegarde.
pupille de sa mère, 1405 (B1). BÉRARD, 1394, 1418. AYMON.

1457, 1480. Lui et son neveu Philibert transigent avecles N° de Saint-Jeoire, le 5 janvier 469 (Arch. camle, Turin), à causedes montagnes de la Ramaz et de Craz. Il a dû ép. Dis Péronnette de Saint-Jeoire qui est légre au testi de N° Alcois ci-dessous, leur fils, testant en 1487 (Arch. Genève). NICOD, 1389; mort avant 1457. V° ETIENNE.

Moineà Contamine, téme à Mieussyle
27 juil¹ 1473 (B) aux partages de son
frère Aymon av. son neveu Philibert.

Praz. instituant hérit univia ses
(B).

Brancis et testa le
en 1432 (B2) 4453 (B3).

Eraz. instituant hérit univia ses
(B). LOUIS

LOUIS

JEAN

GATHERIN,

GATHERIN,

HUMBERTE,

HUMBERTE,

dite aussi parfois Pronnette; dans son

(Arch. Genève) et le 1493, 1500,

fruin 1510(B)en fav.

décédé avant

déconfrère Catherin.

1510 (B).

HUMBERTE,

HUMBERTE,

dite aussi parfois Pronnette; dans son

c. dot, du 10 juillet 1496, ses frères hypo
déconfrère Catherin.

1510 (B). Isabelle, Philibert, morte av. 1457. Vo Jacques, religieux à Abondance, substitué par son frère Catherin, test en 1503 (B).

Antoine, François, 1474. bâtard de N-lean de Bellegarde, vivant en 1444 20 août 1456 (Arch. His-Save), en fav. (Notes généalogiques aux Arch. Marlioz).

Arch. Marlioz).

Prançois, 1475. bátard de N-lean de Bellegarde, vivant en 1444 20 août 1456 (Arch. His-Save), en fav. (Notes généalogiques aux Arch. Marlioz). morte av. le 19 sept<sup>bre</sup> 1500 (Bt). tionné dans plusieurs actes et qui, avant souscrit, le 1er jan-vier 1582 (Ibid.), une obliga-tion à Annecy, vivait encore le 30 janvier 1595 (Ibid.). Je trouve encore un M Claude de Bellegarde, bg d'Annecy. N. fille, Francoise, Antoine, Aymon (!), Francoise (!), 1520 Saveuve institue, 1522, 1521 Saveuve insti NICOLETTE. JANUS CLAUDINE, LOUIS, Unciville génie (Arch. Mar-fep. Catherine du Sol-mortsav. 1528 (Bi). fait donation, 29 juin 1528 at lie et est est, 17 févr 1530 (B). de tous ses biens à mortes av. 1528 du Coudrey; mais est-ce bien (Arch. Thuiset), en fa-ten faille de ce Jean?

Veur de son fils. (Bi). de tous ses biens à mortes av. 1528 (B). de tous ses biens à mortes av. 1528 (B). de formation (B). CLAUDE,
1543, 1546; né peu avant 1530 (dit dans le testament de son père).
Il aurait épousé Dile Marie de Crans, fille de N. Jean, sgr de pauses, et d'Anne — alias Etiennette — de Cornillon (vieille en son test de 1530.

1558, fils naturel de Janus; le 9 avril 1525, N. Jean de Loche lui en son test de 1530.

1558, fils naturel de Janus; le 9 avril 1525, N. Jean de Loche lui en son test de 1530. François Georges, Rª Pierre, Blighard, Richarde, Jenne, Louise, tenor Antoine, que peut seul expli- témoirà Sallanches curé de So-Marie de Magland non marie déjà morte en 1522, laissant factor quer un lapsus du rédacteur du Calt le 28 septier/1500 (B); en 1500 (B); certainement le et légre de sa de N° Michel de la Frasse, rin de Châ-de Sallanches). Partout ailleurs et vadmodie des biens, même que Rê Pierre, chanoine, mêre en 1522 des enfants légres de leur toutamment en 1511 et 1522 (B), il est 17 juillet 1511; mort testant une première fois en '(B) (3). grand'mère paternelle. jegrédes agéra avant 1522. I516 (B)). donné à Nº François. 30 déchre 1539 (Bt) 20.0.0.0.0.0.0. CLAUDE OL CLAUDE-AIMÉ, FRAN- V\*LOUIS, SÉRAS-1583. Il teste le 28 février 1624 (Arch. COIS. moine TEN. H\*9-Savoie); mort av. 1629. En 1632 (B\*), d'Aulps. 1583, 1632. Fran - V-Louis, Séras - Cathe- Mau - François, Francois, cois. moine tien, rine. rise. de Mieussy, témele cois. d'Aulps. 1583, 2 drass1565(Mrde Cois. 1632. Chignin)à Cluses. NICOLAS-FRANCOIS FRAN- RENOITE AIMÉ. AYMÉ OU AYMON PIERRE, JEAN. (que M. de Foras ne citait que pour mémoire), n'a très probablement jamais existé; sans quoi il serait metionné aux testaments de sa grand'mère paternelle, 1522, ou de son oncle, 1537.

1521; il admodie des biens le 24 septembre 1500 (B<sup>3</sup>); avec ses oncles Pierre et François, il est très probablement jamais existé; sans quoi il serait metionné aux testaments de sa grand'mère paternelle, 1522, ou de son oncle, 1537. fils aîné. Françoise d'Amidoux, sa v<sup>10</sup>, hérita de son beau-frère Sébastien ci-contre. ---CLAUDE. LOUISE. LACUELINE. CLAUDINE-PERRINE. DACQUELINE. CLAUDINE-PERRINE. DACQUELINE. Date: 1595/B<sup>3</sup>). Bernardine de Verbos. sa few. leurtante, few de M\* Michel Dufour. viv\*en 1605/B<sup>3</sup>). Bapt. 13 avril 1597(R. P. Magland). Leurtante, few de M\* Michel Dufour. viv\*en 1605/B<sup>3</sup>). Bapt. 13 avril 1597(R. P. Magland). Leurtante, few de M\* Michel Dufour. viv\*en 1605/B<sup>3</sup>). (t) Je crois que cet Aymon est celui de ce nom qui, dit de Mieussy dans plusieurs actes, avant pe. Antoinette de Laigna, puis Philibrete de Buillans, fet la souche des Bellegardes, seyr de Bufavent. M. de Foras le croyait férer du sg' de Foncenex, mais son hypothèse est inconciliable avec les actes des Archives de Bufavent. Louis CLAUDINE de Bellegarde, CLAUDINE-fine de Nº Antoine-Claude Bally, FRANÇOISE, 1664; née le 21 septère marev, 28 févi 1656 (R.P. S.-Vejorie). 1653-1657. 1619 (R. P. Cluses). CHARLOTTE, JACQUELINE, 1664; née le 22 octo-bre 1614 (R. P. Cluses). 1614 (R. P. Cluses). ETIENNE-ADRIEN
parlage l'hoirie de ses parents avec ses frères, le 4 juillet 1661 (Arch. H<sup>u</sup>-Savoie), et tet le 5 août 1707 (Ibid.). Son mariage avec Péronne de Loche fut célébré le 1664, 1670, 1682. Dit sgr de Pontior, recoit attestation d'une créance le 25 août 1657 (M<sup>e</sup> de Chignin).

M<sup>e</sup> de Chignin). FRANÇOIS, FRANÇOIS, PÉRONNE, IGNACIE marre en 1673, 1676 (1er lit), (R. P. Cluses); ép. av. néele1er no-1688 (R. P. Magland) vembre1677 Rde Mère BÉNIGNE PIERRE- LOUIS. LOUIS-MARIN, NOEL. JACQUELINE ANTOINE-FRANÇOIS NICOLAS-FRANÇOIS (1st lit) MARIE(1st lit); 1670,1701,4799; mortà Ceva, Jeanne
ne'le 4 mars 1674 sans postérité, à 65ans en- ou Marie, 1661 (R. P. Clusses) lermine de Liste sépul- 13 févi 1657(R. P. Magland). viron, le 22 novise 1733 (Br). 1716,1720. de Fre Mermillod. turé le 10 juillet 1685 (R. 25 mars 1666 (R. P. Magland). (R. P. Thyez.) de Bellegarde, supre des Bernarbaptisé le 6 sept<sup>bre</sup> 1666 (R. P. Magland). (1er lit), née le 9 no-vembre 1678 (R. P. FRANÇOIS, FRANÇOIS. religieuse. parrain le 8 mai 1678 dines de Cham- le 8 mai 1678 béry, 19 août 1657 (R. P. Magland). Spe Joseph Bally. (Arch. Thuiset) Magland). Magland). (3) Je ne sais où rattacher une autre Richarde de Bellegarde, fe- de N. Jean-Claude de Vigny et légataire, le 7 janvier 1935 (Arch. Thuiset), de Louise de Vigny, sa belle-sœur, veuve de N. François de Lugrin de Sergy. Veuve du dit Vigny, elle convola avec N. Pierre du Pulis. CLAUDE de Bellegarde, dit Piquet, inscrit en tête de la page 166 du T. I, est fils d'un Louis de Bellegarde, dit Piquet (Arch. Thuiset). Le 15 novem 1409 (Arch. Genève). Claude, alors mari d'Agnès de Boège, fille de N' Jean et de Françoise d'Avully, agit avec son dit per c. Ve, Agnès convola, av. 1423 (Arch. Thuiset), avec N'Trisct de Verdon. ADDITIONS AU TABLEAU III PIERRE de Bellegarde, dit Piquet, deau,

1388, 1425. Le 28 juillet 1420 (Analyse Moille, Arch. Thuiset), il teste en sa maison de Verrens, mand de Tournon, instituant hér univi son fils
Jean et lui substituant Claude, son petit-fils. Le 21 décère 1420 (bid.), une rece est passée en sa faveur et de Nº Jean de Bellegarde, tous deux
hére testres de Nº Humbert, fils de f. Nicod de Bellegarde (sans doute l'Humbert, fils de f. Nicod, inscrit à la page 163 du T. 1). CLAUDE de Bellegarde, dit Piquet,
1430, 1435, 1445, 1465. Nicolette de la Porte, sa fe, appartenait à une famille établie à Sallanches.

(4) V· Claude eut une fille donnée, Antonie, née de Cécile
Plagne, et qui déjà le 25 novembre 1628 (Arch. HauteSavoie) étaut fer de N. Jacques de Frillet, d'Eterç. JEAN de Bellegarde. nommé héritier universel par son père testant en 1420. Ne Jacques de Bellegarde, dit Piquet, sgr de Disonche. JACQUELINE,

légre de Nicolette de la Porte,
sa grand'mère, en 1465.

Ne ANGELON de Bellegarde
est caute en 1487 (Mss. Galiffe) de la dot de N° Aimée des Clets, héritier universel après son père, auquel il est substitué
sa grand'mère, en 1465.

Ne ANGELON de Bellegarde
est caute en 1487 (Mss. Galiffe) de la dot de N° Aimée des Clets, héritier universel après son père, auquel il est substitué
sa grand'mère, en 1465. (voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT). Ve Bernard, vivant en 1533 souscrit une obligation le 23 juil(Bi). Souscrit une obligation le 23 juillet 1516 (Arch. Genève) (b). Souscrit une obligation le 24 juillet 1516 (Arch. Genève) (c). Souscrit une obligation le 25 juillet 1516 (Arch. Genève) (d). Souscrit une obligation le 26 juillet 1516 (Arch. Genève) (d). Souscrit une obligation le 28 juillet 1516 (Arch. Genève) (d). Souscrit une obligation le 29 juillet 1516 (Arch. Genève) (d). Souscrit une obligation le JEAN, LOUIS, sgr de Montagny.

Lémoin à Annecy en 1496 Son mariage av Jeanne de Ferro eut lieu vers 1502. Louis agit en 1512 (Arch. Genève)

CDÉlibas du Const d'Annecy).

comme cur de Pierre de Menthon du Barrioz. En son nom et de ses frères, il ratifie
une vente du 2 mai 1514 (Br). femme dès 1497 de N° François du Nyè-vre (Arch. H¹e-Save). ANTOINE

(c'est son vrai prénom) fut bailli de Faucign y et testa le 9 avril 1533 (B¹);
mort peu après. Son c. de mar. avec Philiberte de Baillans, fille de Louis,
gr de Verbos, et de Georgine de la Garde, est du 12 février 1526 [Ibid.].
Philiberte, vº, testa le 7 avril 1561 (Ibid.) et encore le 15 déc<sup>bre</sup> 1565 (Ibid.). MADELEINE
aurait ép. (Géné aux Arch. Marlioz) 1e Guillaume
de Montagny, de Grandson; 2e le sgr de Prez de
et légre, est le fils de Gabriel de Prez
Corcelles de Lutry. C'est très douteux; son mariage
avec Ne Jacques de Cornillon m'est seul prouve.

nette de Saint-Jeoire. Claude mourut le 23 août
1566 (Arch. S. S. S.). véritable prénom). Louis, héritier universel de son père testant le 9 avril 1533 (B'); mort avant le testamt de sa mère, 1561 (Ibid.).

Annable, hér univide sa légres de leur mère, testant le 12 juillet 1573 (Arch. Thuiset), nomme exécts tes FRANCOISE
Son premier époux se nomFRANCOISE l'ainée.
FRANCOISE l'ainée.
FRANCOISE l'ainée.
FRANCOISE l'ainée.
ANTOINETTE.
FRANCOISE l'ainée.
ANTOINETTE.
Tuiset), bénéficièrent d'un fidéicom de N° Louis Saultier, testi en 1569, au préjudice de Claudine.

134

(Voir pages 166 et 167 du T. I : seigneurs de Disonche.)

N° JACQUES de Bellegarde, sgr de Disonche, dit PIQUET.
(Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCEDENT).
En 1467 (Arch. Thuiset), des reconnaissances furent passées en faveur de Jacques et d'Angeleon de Bellegarde, frères, cause ayant d'Agnès de Boège, leur grand-mère, pour des biens qu'ils tenaient pour moitié en indivision avec Claudine de Verdon, femme d'Humbert de Rovorée, sgr d'Yvoire, et fille du 2º lit de Jadite Agnès qui, vœ de Claude de Bellegarde, avait convolé avec Triact de Verdon. Mermette de Menthon, vœ de Jacques de Bellegarde, teste en 1503 (Ibid.), dans sa maison d'Hermance.

Pierre, fils donné. Nicolette de la Porte, sa grand'mère pat<sup>lle</sup>, lui lègue, en 1465 (Arch. Thuiset), 6 ft. de pension annuelle. GUILLAUME.
Son c. mar. avec Mye ou Amédée de Fresnoy est du 30 novbre 1488
(Arch. Thuiset) et son test du 21 août 1499 (Ibid.). JEAN-LOUS, GEORcohért un'de GINE.
son père en 1499. Le 4 janv 1515 (Arch.
Thuiset).

Thuiset).

N° ANTOINE I,
PIERRETTE ou PÉRONETTE.
PIERRETTE ou PÉRONETTE.
PIERRETTE ou PÉRONETTE.
FRANÇOISE. MARGUERITE
FRANÇOISE.
FRANÇOISE.
FRANÇOISE.
FRANÇOISE.
FRANÇOISE.
Thuiset).

Pierretté p. Louis, fils de N° PhiThuiset).
Thuiset). Elle était ver : 1 de N° André Allaman, sgr de lippe du Chastel, de Cruseilles.
Voyétier, 3'de N° Land aCrease sard a Passes. Vozérier ; 2º de Nº Jean de Crans, sgr de Bausse. François, écuyer du Duc de p. Net Egre Pierre de Duc de p. Net Egre Pierre d'Arch. C'esthienluiquiép, Louise, pled'Antoine de Chailes, Elle de Genève).

Ne Nicolas, Garrie de Chailes, Elle de Cusiens et de Marie de Cusiens et Ne ANTOINE II,
veuf de Guillemine de Loche — qu'il avait ép. par c. dot. du 26 oct<sup>hee</sup> 1584 (Arch.
Thuiset) —, ép., entre 1630 et 1632 (Ibid.), Etiennette, fille de N. Charles Monet, de
Bonneville, et veré de R. François Mermillod; 2º de Ne Gaspard Lille. Autoine II testa
le 7 septembre 1631 (Mss. Besson). FRANCOIS intervient en 1584 au contr. mar. de Son frère Antoine.

N° CLAUDE FRANÇOISE CÉSARINE.

Le met de Loche duit ver, était, le f4 juilDijon; je n°en ai auSavoie) femme de cune confirmation.

Les mss. Besson le sgr de Châteaunomment à tort couard.

Arch. Hie-Savois III.

JACOUELINE.
PÉTRONILLE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
PÉTRONILLE
PÉTRONILLE
PÉTRONILLE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
PÉTRONILLE
PÉTRONILLE
PÉTRONILLE
PÉTRONILLE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
FRANÇOISE.
N° CLAUDE
PÉTRONILLE
PÉTRONICLE
PÉTRON 30.0.0.0.0. Nº CLAUDE-Nº ANTOINE de Bellegarde. AN- PHILI- FRANÇOISE- ALE-MARIE. ANNE- PROSPERE, AN- PHILL- FRANÇOISE - ALE- MARIE. N° CLAUDE- N° ANTOINE de Bellegarde. N° ANTOI NE BRITHAZARD. Nº BERNARD-JOSEPH. Nº FRANÇOIS.

Le 18 avril 1699 (T'Ps Ballard), les syndics et communiers de l'illinge se désistent de l'opposition par eux formée contre la qualité de nobles des Nºs Bernard, Balthazard de Bellegarde et leurs frères, consentant à ce qu'ils soient rétablis en leur qualité de nobles, comme cela a toujours été ci-devant. Tous les enfants, fils et filles, inscrits ci-dessus sont mentionnés dans les partages faits le 5 août 1694 [Ibid. del Thoirie de leur père le 18 avril 1702 [Ib-ducllenyé]:

S. T.), fissant un legs vier à Contamine en 1703 (Arch, Hue-Savoie): curd éson frère (H.-S. T.). de Rossillon/veuve de àsa femme ; il est enseveli trois jours après (Bid.), ayant testé le 16 novier précéd (H.-S., T.).

Michel. notaire.

(R. P. Fillinge). Nº BALTHAZARD. Nº BERNARD-JOSEPH. Ve PIERRE-MICHEL. ANNE. MARIE. ANTOINETTE. Pierre, donné, tem-le 20 septembre 1725 (Min\*\* Maret), l'avet). Maret). Maret) CLAUDE,
fils de Pierre (peut-être du Pierre donné fils de feu N° Alexandre-Marie, natif et habi de Fillinge, ci-dessus?), habitant Bonne. ép., c. d. du yachètedes biens, 4 avril 1758 et 22 juil 1764 (Mrc Maret). Nº André ép.MargueriteMauroz; il vivaient à Chavannaz. ANTOINETTE. jumeaux, nés le 17 février 1765 (R. P. Chavannaz). Il meurt le surlendemain. (*Ibid.*). né le 27 avril 1763 (Ibid.) ADDITIONS AU TABLEAU IV. (Voir page 168 du T. I. : seigneurs de Foncenex, St-Disdille et St-Cergues.) N° Jacours de Bellegarde. Amédée ou Mye Servon, son épouse, qui teste, ve., le 8 déembre 1470 (arch. Thuiset), était fille de N° Guillaume Servon, bgs de Thonon, et de Claudine de la Croix, laquelle testa le 8 avril 1481 et codicilla le 20 juin 1484 (Ibid.). N° FRANÇOIS, LOUISE, LOUISE, GEORGINE, LOUISE, hért univi de sa mère, 1470, et légre de sa mère, 1470, de son aieule, 1481. Elle ép., c. dot. légres de leur mère, 1470, cohért univi de son aieule, 1481. du 7 avril 1484 (Arch. Thuiset), N° Aymon de Châtillon. N° CLAUDE.

N° AYMON OU AYMÉ.

Françoise de Mouxy, son épouse, étaitsœur de Françoise Gabriel de Mouxy de Lupigny.

sg" d'Allemogne, le château du Rosey, qu'il revendit à N° Jacques Achard le 24 mai 1532 (Ibid.). N° JEAN, LU- N° JEAN. FRAN- GOISE. PRAN- GOISE ÉP. 1° N° Charles de Châteauneuf; 2° N° Aymé Plonjon, moin à l'honon le 15aoùt sgr de Bellerive, y 1° de Louise Philippe; 2° de Jeanne Roffi (Mss. Galifle). Elle teste le 12 juillet 1601 (*Ibid.*). tué à la bataille et sa femme agissent de St-Quentin ensemble le 25 janvr en 1557. 1588 (Arch. Yvoire). JEANNE JEANNE- MARUERITE MAHIE JEAN-GASPARD, DOMINIQUE PHILIBERT, LOUISE MARIE ép. Nº Jean- BAPTISTE ép. le sieur ép. Nº Anselme dit aussi etsasæurLouisesont dit aussi ép., c. dot. du 14 janvier 1604 (non Louise) ép. de Gribaldy. N. Bauduc. de Troinex. (Arch. Genève). JEAN-JACQUES tante Michelle. PHILIPPE. (Arch. Thuiset). Nº Antoine Nº Prœdu Crest, tante Michelle. Pie Bucioz, sgr@68-Cergues. de Cruseilles.

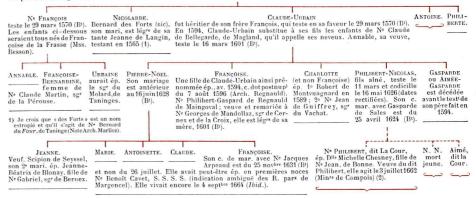
BELLEGARDE (DE)

ADDITIONS AU TABLEAU V.

135

N° et P¹ Aynon ou Amé de Bellegarde.

le ne puis partager l'opinion du Cº de Foras sur son origine. L'examen des Archives du château de Buffavent, qui avaient échappé aux recherches de mes prédécesseurs, me conduit à penser — comme je l'ai exposé à la page 132 de ce volume (Note 1) — que cet Aymon est le fils de Jean de Bellegarde, inscrit à la page 164 du T. I. Veuf d'Antoinette de Langin, il ép. 2º № Philiberte de Baillans, fille de Louis, sg' de Verbos, et veuve de N° Antoine de Bellegarde de Montagoy, Récemment veuve du dit Aymon, elle teste, à Mieussy, le 7 avril 1561 (B¹), en faveur des trois filles nées de son premier mariage. Les enfants ci-dessous sont tous nés d'Antoinette de Langin.



(2) C'est peut-être lui, N° Philibert, fils (pas dit naturell de N° Philibert de Bellegarde, qui, lieutenant en la Compagnie du B° de Fêterne, gouverneur du préside des Allinges, vend, le 29 août 1658 (Arch. Yvoire), des biens à Cervens. Les Bellegarde illégitimes de Mieussy doivent être issus d'un des bâtards de Philibert-Nicolas; mais je n'à pas trouvé le titre les y rathachant et ils ont très vite abandonné le qualificatif noblidire. Le 29 mars 1699 (Arch. He-Savoie, Tabellion), Hw Gervais, fils de feu D' Claude de Bellegarde, de Quincy, paroisse de Mieussy, teste, instituant cohéritiers universels ses fils, Hel<sup>1</sup> Nicolas, Claude, Joseph, Jean, Jacques, François et Joseph le cadét; legs à Marie Chométy, sa femme, et à leur sept filles. Je n'ai pas poussé mes recherches au delà.

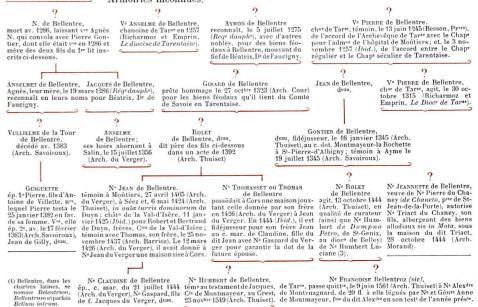
# BELLENTRE (DE)



B1.) = (Archives Buffavent)

ans le savant ouvrage qu'il a consacré à l'étude du Comte Pierre II de Savoie, Wurstemberger cite un noble de Belento (1), vivant vers 1173. Ce pourrait être le nom légèrement estropié du plus ancien représentant connu de la famille de Bellentre. Originaire du village de ce nom en haute Tarentaise, éteinte depuis quatre siècles, elle a laissé peu de traces de son lointain passé, et les rares documents où elle est mentionnée ne permettent même pas d'en ébaucher une filiation.

Armoiries inconnues.



(3) Le dit N. Humbert de Dompierre est déjà, le 21 juillet 1444 (Arch. du Verger), fidéjusseur au contr. mar. de Claudine de Bellentre avec N. Gaspard du Verger. Je trouve encore un ANTERMET de Belleutre qui ép., vers 1880, D. Jeanne, fille de N. Nicod Quinerit, quittances dotales du 20 janvier 1501 (Arch. Thuiset, Inv.

N. B. — Je trouve encore (Min\*\* Duperrier) un N\* N. de Bellegarde qui, de Marie-Marguerite Bucioz (probablement son épouse), fille de N\* Antoine-Pie, sg\* de St-Cergues, eut un fils, N\* Louis-François de Bellegarde, lequel reçoit, le 19 août 1683, donation des hiens de sa mère.

IV. Nº JACQUES de Bernard, sgr de Coucy. (Voir son article et son ascendance au tableau I.) 70.0.0.0.0 JEANNE- JACQUES de Coucy, BAP- natif de Chilly, ton-TISTE. suré le 10 juin 1645 CLAUDINE- JEANNE-PHILIBERTE, V. Nº PIERRE-Françoise-Gabrielle, sépulturée, âgée de 74 ans, le 19 août 1697 MARIE. fille de Nº Jacques et de Marguerite du Clos, fait, le 2 juillet 1700 (H.-S., T.), à Arsier, don<sup>on</sup> de tous ses biens à ses nièces de Launay, qui prennent soin d'elle. (Dre du Clergé). CLAIRE-PHILIBERTE.
Son cont. mar. av. Jean de Savoiroux
est du 8 octobre 1695. Son mari teste
le 4 août 1720 et meurt le 21 décembre 1744 (R. P. Rumilly). Elle
meurt le 20 février 1748 (Ibid.).
(Arch. Chitry). VI. Ne Joseph-Marie de Bernard, sgr de Coucy, bapt. le 4 juillet 1669 (R. P. C.). Son c. dot. avec Claudine de Moury est du 23 décère 1707 (H.-S., T.). Il teste à Coucy, le 14 février 1730 (Ibid.), instituant Pierre-Antoine, son fils, héritier HENRI. ANTOINETTE CLAUDEmortasept teste le 5 septem-ans, 4 octobre 1680 T.), à Mannessy, (R. P. C.). dans la mo-forte de son mari.

N° JOACHIM.

N° JOACHIM.

N° JOSEPH-IGNACE,
Baylor Son c. dot. est du 25 décembre 1737 (Arch. Savoie. E.30),
avec D<sup>10</sup> Marianne, fille de N° Joseph de Menthon-Lornay. Née à Doncy et y habitant, elle etait vrdu S° Claudefrançoise de Marrondécédé le 28 fénay, Nee a Boucy et y nantant, enteretart would be a rain for the course, f. 1 Jean-François Dupont, qu'elle avait ép., zier, sa femme, agit, c. d. du 21 nove 1720 (Ibid.). Le 26 janvier 1762 (Ibid.) veue, à St-Sylvestre, elle requiert pour assurer ses droits dotaux plus que en mai 171 (R. P. St-compromis par la gestion ruineuse de son second mari. Sylvestre).

vrier 1756 (H.-S., T.).

CLAUDINE-ANTOINETTE

Ép., c. dot. du 17 fév 1743

ép., c. de mar. du 25 fé
(H.-S., T.), H³ºº André
vrier 1750 (H.-S., T.),
Christin, de Massy, parde
Chavannaz; la dot est Novelle, de Chily; dot
constituée par N. PierreAntoine et Joseph-Ignace,
Antoine de Couey. frères de l'épouse.

Nº JEAN-BAPTISTE. JEANNE-MELCHIOTTE VIII. No PIERRE-FRANCOIS JEANNE-MELCHIOTTE

Nº JEAN-BAPISTE.

6p., c. de mar. du 28 novembre 1764

Son mariage avec Marguerite

(H.-S., T.), Spr Mº Marin, fils de f. de l'Alée fut célèbré le 24 oc
Marie Berthet, de Belley, avocat au

tobre 1761 (R. P. St. Sylvestre). né en mars 1733 (R. P. C.). Son c. de mar, avec Marie, fille du f. Sr Joseph-Louis Buffet, de Clermont, et de Marie Allegret, est du 28 février 1756 (H. S., T.). Il vivait encore le 3 mars 1769 (Ms. Chapp.); sa dite épouse est marres le 3 mars 1848 (R. P.S. Sylvestre). JOSETTE- Nº JEAN- JEANNE. IX. Nº JEAN- VIC- Nº PIERRE. Nº JEAN- JEANNE- FRAN- GOISE- THÈRÈSE. MARIE. JOSEPH, TOIRE. BAP- FRAN- COISE- PAULINE, OU 3 mars 1784 doit être au-| NeJean Jeanne | Fran | Marie | Marie | Anne-Viotrorite, | N. Fran | Fr François, natif de Chilly, habitant Menthonnex, épousa 1º, le

20 janvier 1784 (Mss. Chapperon), Dile Anne, fille du f. Sr Joseph Gabet, de Chambéry. Veuf, il ép. 2º Dile Julie de Juge. Il décède vestre ANNE. FAN- X N-LUCIEN, N-FRANCOIS VIRCHETTE. né à Chilly le Son épouse GINE. né à Versonnex, le
6 août 1813; éait fille de GINE. né à Versonnex, le
6 août 1813; éait fille de GINE. né à Versonnex, le
6 août 1813; éait fille de GINE. né à Versonnex, le
10 décêt le
10 décêt le
10 décembre 1834.

LE 20 décem de Jeanne de Juge Jésus (Dre Clergé) de Pieulliet. sa veuve en 1916.

N. ENGUERRAND-XAVIER. ép. le colonel D'ignore son al-liance. Il futpère de: ven de St-Joseph, d'Annecy; y mourut vers 1930. Marie-Louise Marie N° Jules-Albert, Jeanne Poly- N° EnguerrandAndrame Caro néà Chillyen 1844,
ép. M. Joseph Line ép. Valérie Favre; Line ép. Valérie Favre; lignore son aljiance. Il futpère XII. N°GABRIEL, né en 1873, no-taire à Thônes; ép., en 1899, offic d'artrie, ep. D<sup>ile</sup> Léonie

Alexis

Alexis ERNESTINE, née en 1884, ép. le colonel ÉMILE, RAOUL, FERNANDE ERNESTINE, née en né le 6 juillet 1887, offi1884, ép. le colonel le colonel l'annue reche; colonel l'agnillard retraité, officier de la Paris, marié, a l'annue Derche; colonel l'anguillard retraité, officier de la Paris, marié, a de Tournefort, a ép. non marié à ne 1921. L'égion d'honr; l'abilte sans actuellt (1950) leine Hay. ep. Dile Léonie Richard; sans Armanu, de Rumilly. chevr de la L. d'honr; ép. Blanche Sien 1921. Charron.

A. Autres enfants de N° Jean-Baptiste de Coucy: N° CLAUDE-ANTOINE, në le 20 octor 1773 (Arch. Songy). — LOUIS-BENSARD, në le 13 juill's 1762, et Frannçoise. MELCHIOTTE, nëe le 9 juil-let 1764 (R. P. St-Sylvestre).

MONIQUE, GERARD, MICHELLE, GHISLAINE, BERNARD, XIII PAUL-MARCEL daillé militaire, croix de guerre.

veuve.

postérité.

Es nobles Belly, d'Yenne, — sur lesquels, à notre vir regret, nous n'avons pu recueillir qu'une documentation très insuffisante — sont issus d'une vieille famille notariale, bourgeoise de cette cité. François Belly, fils de Claude-Charles. d'Yenne, reçut des Pate de noblesse datées de Turin, le 12 octobre 1636. Les armoiries qui lui furent alors concédées sont, d'après des notes dignes de foi — mais que je n'ai pu contrôler sur l'original : d'argent à la bande d'actur chargée de trois losanges d'or. Le 24 janvier 1634 (P. P. St-Genix), N° Claude Belly, d'Yenne, est témoin. N° Joseph—alias Joseph-Félix, naif d'Yenne, fils de Charles Belly (non qualifié) et gentilhomme archer des gardes du corps de S. M., épousa, le 11 janvier 1759 (R. P. Annour), Die Louise-Catherine, fille de f. N° dabriel-Fédéric de Martine, de Bossy au pays de Gex. En 1763 l'Arch. Troches, ledit N° Joseph, âgé de 34 ans—donc né vers 1729 — est tême aux Preuves de N° Alexis Vulliet de la Saulnière pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare. Je n'ai, après cette date, plus trouvé en Savoie d'actes le concernant, non plus que sa descendance. Mais il résulterait de nombreux titres ou mentions de registres conservées en Piémont et Montferrat que cols des Alpes, à Venaria Reale, oi sa descendance s'est perpétuée. Je n'ai malheureusement pu examiner les pièces authentiques qui en font foi.

Enfin, un Pierre Belly, major d'infanterie dans le corps de l'artillérie », reçut, le 11 novembre 1788 (Arch. de Cour, Turin), des Pate de noblesse à cause de ses hons services et de ceux rendu par son feu pière, comme brigadier de la C'e des gentishommes archers de la garde, et des preuves de fidélité données par sa su mille Sardeine. Ge Charles, à tort ou à raison (Pel-trè poiss-sait-il de la noblesse personnelle), est dépardifie noble dans l'acte de bajame, 30 décère 1750 (R. P. Yenne] de Louise-Charlotte d'Arcollières, dont il remplaça le parrain. N° François d'Adda de Corsinge, absent. Les Patra accordées à son fils Pierre en 1788 n'indiquent pas les armoi

N. B. - Les nécessités typographiques nous contraignent de renvoyer l'article consacré à la famille Belly, des Échelles, à la page 140.

BELLETRUCHE (DE)

E n'ai à ajouter à l'article consacré à cette vieille maison (T. I, p. 171-174), que quelques notes préparées par M. de Foras.

Degré II. — André achète, le 22 janvier 1371 (Arch. Morand), de Me Jacquemet des Charmettes, ne de Chambéry, des servis et rentes féodales assis aux Déserts, précédemment acquis par ledit Jacquemet de Ne Jean Bonivard.

Degré III. — Pierre, faisait, en 1391 (M. Bruchet, Ripaille), partie de la suite d'Amédée VIII, dont il fut secrétaire. Avec son frère Jean, il fut donataire de divers revenus, hommages et tributs cédés par N. Pierre Grange, deu (s. date, Invr. Belletruche, Arch. Morand). Anédée, chev. ét p. Aynarde — et non Aimare — de Varax, par c. d. du 3 juillet 1426 (Mss. Besson); elle était fille d'Étienne de Varax, chev et sig de Si-Romain, et seur de Ne Georges de Varax.

Aux sept enfants inscrits d'André, il faut ajouter trois filles : Alix, Louise et Antoinette (Mss. Besson).

Degré IV. - Pierre, Jean et Gaspard; Mermette de Blonay, leur tante, veuve de Nº Amédée Champion, leur fait, en 1456 (Arch. Morand),

Degré V. — Le c. de mar. de Marguerite est du 29 mars 1462 (Ibid.). Les Mss. Besson appellent le mari d'Antoinette Jacques, et non Robert d'Orlier.

# BELLOSSIER DITS BERNARD DE COUCY

n ne trouvera pas dans les tableaux généalogiques complémentaires qui suivent les mentions déjà inscrites dans la filiation précédemment publiée de cette famille (Tome I, p. 176-177); mais il sera facile à nos lecteurs de faire la synthèse des données anciennement

recueillies et de la documentation nouvelle.

(H.-S.). = (Archives de la Haute-Savoie

TABLEAU I

AYMARET Bellossier, de Cossy, témnà Chilly le 20 mars 1382 (Arch. Thuiset). JEAN Bellossier notre imp', reçoit à Thonon, le 8 octhre 1366 (Arch. Morand et Nernier), un acte pr Ne Jean de Neuvecelle). Ve Messer Jean
Bellossier, de Thusy. Pierre Bellossier, de Thusy.
Me Pierre Joly, m³d l'Annecy, reconnaît, le 31 mars 1473
Bellossier, de Thusy. Frères, alias Bernardi, n³e et bgr de Rumilly, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois des biens qui furent à Prisque, pour le Ce de Genevois de Luipigny, vendit, à Jean du Crest de Luipigny, vendi

(1) Il n'est pas impossible qu'à cette famille se rapporte la note qui suit, resumant un acte que pla inalysée aux Arch, de Genéve: 17 septi" 1611: a de Pérages, et proc de N° Françoise, sa mère. fille d'Egr Antoine Bernard, secrétaire ducal, à Louis Sourd, de Versonex, du paiement de la dot consti-tuée à sa mère pa N° Marie, v'd ud if ten Antoine. I. N. GUILLAUME de Bellossier, dit Bernard

N° JEAN Bellossier, de Bernard fils de Pierre, vend. le 19 juin 1516 (H.-S.), décédé un pré contigu à celui de N° Pierre Portier. de Cossy (1).

ALEXANDRINE,

hérit\*\* test\*\* univile de son père, vend, avec
Di Pierre Morerii alias de Allevis, son
mari, le 19 mai 1471 (Arch. Savoiroux),
une terre à Clarafond. Elle fait, le 12 novembre 1489 (Ibid.), donation de tous ses
biens à son dit mari, fils de Jean Morerii.

Rd Messte Antoine, prêtre, créancier de N°-Jean d'Echallon, sgr de Dons, par acte du 20 avril 4574, (Arch. cam¹es, Turin), il (H.-S.). Le 27 mai 1580 (Bid.), N°-Benoît Bernard, de Cossy, et la décharge du dit son neveu et cohér protocoles de Pierre quitre de 80 fl. à N°-Pétremand (H.-S.). et le 10 fev 1538 (Bid.). et la 10 fev 1

N° PIERRE de Bellossier dit Bernard de Cossy de Cos

N\* BERNARB BErnard, donné de N\* Pierre, devait 1220 fl. à agit, ve de N° Ro-moi, fl. N\* Jacques de Bernard, Jeanne-Baptiste. N\* Claude Bernard, N\* Amé, fl. N\* Jean d'Ogier, de Syons; main d'Ogier, le le 11 novembre 1602 (H.-S.), ledit Amé 5 clotbre 1609 (H.-S.), la dié fouser aussi Die Marquerite (H.-S.), ll ne m'est du Clos, qui est mêre au moins de leur fille Marie (Ibid.), ll veue point prouvé qu'il ard est le Sociotbre 1609 (H.-S.) (boir 8 au BECENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.)

à Annecy d'un acte pour Catherine ci-contre, veuve de Ne Romain d'Ogier.

BÉNEVIX (DE)

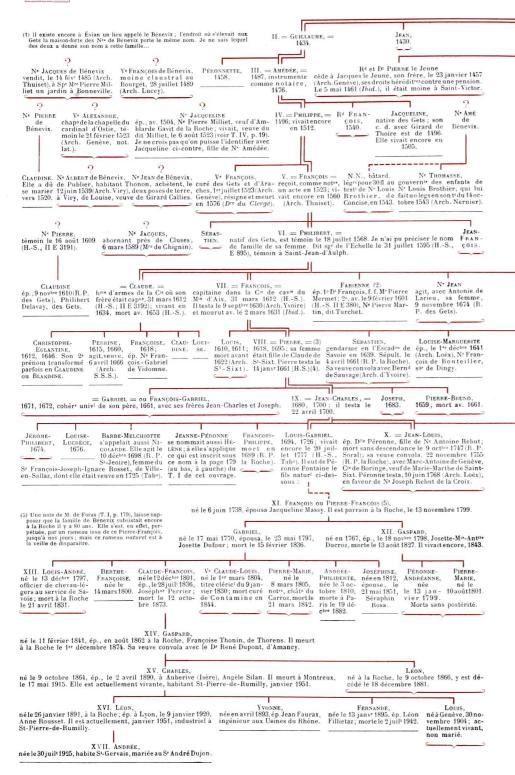
139

Ne Jacours de Bénevix

SEIGNEURS DES MAISONS-FORTES DE BÉNEVIX, AUX GETS EN FAUGIGNY, ET DE L'ÉCHELLE, A LA ROCHE EN GENEVOIS.



E tableau ci-dessous complète, dans la mesure où l'a permis le résultat de nos dernières recherches, la filiation déjà publiée (pages 178-179) dans le premier volume de cet ouvrage



GUILLAUME de Bénevix, ÉTIENNE de Bénevix, mistral des Gets en 1384 (Arch. municipales des Gets). des Gets, agit dans l'acte du 13 février 1384 (*Ibid.*). 0 I. = No Jean JEAN de Rénevix not", instrumente aux Gets le 15 fevrier 1384 (Arch. municipales des Gets). Le 28 août de la même année, avec Guillaume, son pêre, il est témoin au dit lieu (*Ibid.*); probablement le même Jean par lequel d'eblute la filiation des Pr. de 1723. de l'ontyon, sg' de Bessinge, avec lequel lelbud.) 1390, 1434, 1444. Nº FRANÇOIS de Bénevix, deau, 1430. Il est témoin à la Roche, le 5 mars 1438 (Arch. Saint-Sixt), et mourut avant 1457 (Arch. Genève), laissant au moins les quatre fils ci-dessous : Nº Georges de Benevisio, Claude de Benevisio, 1428. N° Jacques le jeune, des Gets, habitant Bonneville, acquéreur en 1457 des droits héréditaires de Pierre ci-contre, vend au s' Philippe Tavolerio, de Turin, une dime aux Gets, du consentement de ses frères N° Jean, V° Mess" Jacques et R° Pierre, avec lui copropriétaires indivis de ladite dime, l'autre moitié appartenant à N° Guillaume de Bénevix, leur oncle ; acte passé le 1e mai 1461 (Arch. Genève). Rd Messre Jacoues 1457 (l'ancien, je pense), prieur de Chaluzat en Auvergne, 1457. V JACQUES.

\*\*PARTICLE OF THE ALTER OF THE A N° MAURICE de Bénevix, hér' univ<sup>1</sup> de son père, 1556, vendit à M' Jacques Garbillon la maison acquise par son père des nommés Gracian et Amblet. Garbillon la remit en ami à N°Claude Expiautaz, chât d'Annecy, à charge de payer ce qui est dù à Jenne Martin, mère du dit Maurice. Le 28 septr<sup>4</sup> 1561 (fl. -S. EL 462), Expiautazdonne garantie hypothécaire à la dite Jeanne, veuve. Nº JEAN de Bénevix est nommé, le 24 mars 1546, grand châtelain de Chau-(2) Je n'ai pas de preuve absolue qu'elle soit fille de Philibert, mais c'est très probable. (3) A la page 178 du premier volume de cet ouvrage, le trait rouge reliant Pierre à sa descendance a été omis, ce que n'a signalé jusqu'ici aucun des Errata. mont (Arch. Turin). N° ÉTIENNETTÉ de Bénevix, femme de M° Claude Ros-Jordane, a vendu, le 2 juin 1591, une terre lui appartenant. Son mari ratifia la vente le 31 décembre 1594 (H.-S. E 889); quittance pour elle le 6 juin 1599 (Ibid.). N. Fabien de Bénevix, natif de la Roche, y est tonsuré le 28 déc<sup>bre</sup> 1554 (*Dre du Glergé*). MICHELLE
agit, femme de N° Jean
Martin de la Pérouse, le
19mars 1603 (T° Bonnefoy).

MELCHIOR,

MELCHIOR,

MELCHIOR,

MELCHIOR,

1621. Je trouve sa femme
prénomnée aussi Anne du
Clos (Minré de Chignin).

1623. Je utouve sa femme
prénomnée aussi Anne du
Clos (Minré de Chignin).

1624. Je trouve sa femme
prénomnée aussi Anne du
Clos (Minré de Chignin).

1625. Je utouve sa femme
prénomnée aussi Anne du
Clos (Minré de Chignin).

1626. Minré de Chignin).

1627. avec Guigonne, fille de Louis de Menthon-Dingy et de Sébastienne du Fresnay, est
de 1637. Il eut en outre de nombre bâtards, non qualifiés nobles, habitant les Gets,
mentionnés ci-dessous et dont la descendance a peu duré. ·----- 
 Jeanne
 Louis. Gas-Fran-Couse.
 Jean. - Pard.
 Pierre, én.
 Alexandre ép., av. 1658.
 Renê-Ferdinand, fe24.
 Péronne fe24.
 Péronne fe24.
 Péronne fe24.
 Péronne fe24.
 Péronne fe24.
 Péronne fe24.
 1657 (R. P. fe25.
 P. des Gets).
 France fe24.
 He des Gets.
 Mi-de France de Dingy (Ibid.).
 R. P. la Roche).
 Péronne fe25.
 Mi-de Gets).
 Gets, Mi-de Gets).
 Gets, Mi-de Gets).
 Gets, di-de Gets).
 Gets, Mi-de Gets.
 G GEORGINE- JEANNE- LOUIS. GAS-MICHELLE, MARIE, 1612. 1614. (4) A ce degré VIII doit vraisemblablement se rattacher V\* Balthazar de Bénevix, ordonné le 30 avril 1633, curé de Versonnex en 1638, de Jonzier en 1656; il résigna cette cure le 8 août 1670 [Dr\* du Clergé] et mourut le 5 janvier 1675 [R. P. de Chaumont]. JEANNE-PHILIBERTE, 1697. MARIE -FRAN-Ve JEAN-MARIE-ANTOINE MARGHERITE. JEAN-CHARLES-CHRISTIN est néen 1693 (et non en 1639, comme il 1696.

AUGUSTE-L AUGUSTE-JOSEPH-AIMÉ, maréchal des logis aux gardes du corps de S. A. R., et son frère Jean-Louis démenaient procès en 1763 (Arch. Yvoire) avec Nº Phili-bert de Sauvage au sujet de l'hoirie de N° Sé-bastien de Bénevix, leur grand-oncle paternel. était en 1727 curé de Thairy (et non de Thoirier) et de Laconnay; en 1739 (Arch. Monthouz), il était rect<sup>\*</sup> de la chap<sup>lie</sup> du Rosaire fondée en l'église de Pringy par les nobles de Monthouz. est dit par erreur au T. I, page 179).

# BÉNOD (DE) - Voir BEYNOD (DE)

## BENOIT



gree e nom — en latin Benedicti — a été porté au moins par une famille fixée dans la Combe de Savoie, principalement à Grésy-sur-Isère. Nous n'en connaissons que quelques individus, quelquefois non qualifiés, et que l'indigence des documents nous permet rarement de relier. Encore ne garantissons-nous point que les personnages ci-dessous

mentionnés soient tous de même estoc.

PIERRE Benedicti, non qualifié — mais très probablement noble, car nommé avant Giraud d'Aiguebelle — est, en 1921 (Cartre de la Chartreuse de St-Hugon), témoin de la donation faite à la Rochette par Jean, mestral de Montmélian, en faveur du dit monastère.

PIERRE Benedicti est, avec des nobles, le 6 décembre 1448 (Arch. Savoiroux), témoin d'un acte pour Gaspard de la Chambre, victe de Maurienne. N° AYNAND, fils de f. N° Jean Benedicti, au nom d'un habitant de Grésy-sur-Isère, reconnait au dit lieu, en 1519 (Arch. S. S. S.), en faveur du recteur de la chapelle St-André en l'église de Grésy. Aynard possédait au mandement de Montailleur une vigne qui, appelée la Benoîte, appartenait, en 1564 (Arch. Manuel), à N° Claude de Veigy, Jurisconsulte.

No Georges Benedicti est témoin à Grésy-sur-Isère, le 6 août 1519 (Arch. S. S. S.).

PIERRE, f. f. JACQUES Benedicti (non qualifiés) est témoin à Pallud le 17 décembre 1543 (Arch. S. S.).

Nº PIERRE Benoît, serviteur de Mgr le Victe de Martigues, est témoin à Duyn, le 15 avril 1549 (Arch. S. S. S.); très douteux qu'il soit de cette famille.

BENOIT

Nº GUILLAUME Benoît, dit Barbenson, éce, bgs de la Rochette, archer de la Cie de S. A. sous la charge du Mis de la Chambre, fait un achat,

N° JEAN Benoît, de Grésy-sur-Isère, habitait vers 1603 (R. P. St-Pierre-d'Albigny) à Fréterive avec son épouse Françoise, fille de N° Henry More; elle était veuve en premières noces de N° Jean-Claude Bally, de St-Pierre-d'Albigny, qu'elle avait épousé avant 1585 (*Ibid.*).

N. B. — Je trouve encore à Chambéry divers personnages de ce nom qualifiés nobles, mais dans des conditions telles qu'il doit s'agir de noblesse personnelle résultant de fonctions temporaires, ou de noblesse usurpée; je cite, sous toutes réserves, quelques-uns d'entre eux : N° Guillaume Benoît, lieutenant du capitaine de la justime de souie, et et le green de la justime de la j

#### BELLY OU DE BELLY

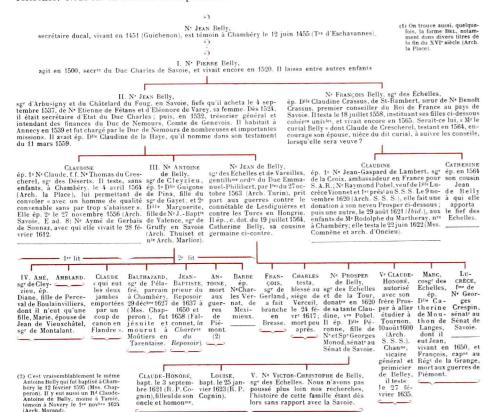
SEIGNEURS DES ÉCHELLES ET DE CLEYSIEU EN BUGEY, DE LA VAIZE ET DE GERLAND EN BRESSE, D'ARBUSIGNY ET DU CHATELARD DU FOUG, EN SAVOIE, ETC.

P.: d'azur au paon rouant d'or (Besson); on trouve aussi les émaux inversés (Armi des Arch. Marlioz).

MEN qu'essentiellement bugésienne, cette famille a été considérée par le Comte de Foras comme devant en partie figurer dans son ouvrage. Effectivement, elle a possédé des fiefs en Savoie; plusieurs de ses membres y ont eu des emplois, contracté des alliances ou établi leur résidence.

Elle eut dû figurer à la page 138; les exigences typographiques nous ont contraint d'insérer ici sa filiation, en dépit du strict ordre alphabétique.

Guichenon en a publié une généalogie à laquelle nous avons emprunté ce qui est inscrit ici sans référence. Nous lui en laissons la responsabilité.



BÉRARD

Armoiries inconnues. Le chanoine Truchet dit bien avoir vu, contre la tour carrée de Saint-Martin-la-Porte, un volet où Armotres incomnues. Le chaionie l'illustrate de la compé : au premier de .... à l'aigle éployée de sable; au deuxième, bandé de .... et de .... de six pièces. Les émaux n'étaient plus reconnaissables. Sans pouvoir formuler encore une opinion définitive, j'ai quelque raison de croire que ce blason appartient à une autre famille.



le nom, assez répandu en Maurienne, y a été, dès le début du xive siècle, porté par des personnages nobles, très probablement ancêtres des nobles Bérard, dont le chanoine Truchet a établi et publié (Socté d'Histre de Maurne, 6° vol.), une filiation remontant aux environs de 1500. Ne disposant que d'une documentation personnelle fort insuffisante, nous utilisons ici ce consciencieux travail, laissant toutefois à son auteur la responsabilité de tous les faits suivis de la référence (T.). Les nobles Bérard s'éteignirent vers le milieu du xviii\* siècle.

141

TABLEAU I. VULLIELME Berardi de St-André, décédé avant 1315. ANDYSIE ép., c. d. du 11 nover 135. (Arch. Thuiset), Ne Martin d'Outre-Arc; veuf, il ép. 2° Sibille, fille de Messre Étienne Reynaud, chevt, et d'Isabelle du Noyray. Nº Bosoner Berardi, notaire, achète des droits féodaux à St-André (sans date) et relève sur les minutes de M° Jean de Lens, notaire, une recon<sup>ce</sup> du 5 juin 1357 (T.). Nº PIERRE Berardi, Ve AYMON Berardi, chanoine de Maurienne; quittance en sa faveur du 7 février 1392 (T. mort avant 1424. N° GUILLAUME Berardi, Comme curateur de N° Jean, f. f. N° Rolet ép., avant le 24 juillet 1424 (Arch. fils de Pierre, fait, en 1440 de St-André, ép. Richarde, fille de Carelli, de Moûtiers, approuve la vente cureSt-Martin-la-Porte), N° Martin (T.) un accord avec la combie de Moutiers, approuve la vente cureSt-Martin-la-Porte), N° Martin (T.) un accord avec la combie de St-André, peut-être de Marie du faite à N° Jean du Verger, de St-Thomas de d'Outre-Arc, f. f. N° Pierre et de mune de St-André, peut-être (Molard, Donatre de fiefs à St-Martin Cors, par ledit pupille, de certains biens Béatrix du Molard et petit-fils de le même que Jean vivant à d'Outre-Arc et Valménier, procédès à Naves, 7 sept<sup>tee</sup> 1429 (Arch. du Verger). N° Martin, époux d'Andysie Bérard. St-André en 1458 (T.).

No Jean Mess' Claude Bérard, d'Argen-d'Argen-tine, avaitume vigne à St-André, le 16 mai 1531 (bid.), il habitait, en 1561 (T.), à St-Thuiset) de No Jacques Paquellet; témoin d'518 (Arch. Thuiset) de No Jacques Paquellet; témoin d'518 (Arch. Thuiset), il habitait, en 1561 (T.), à St-Thuiset). Nº ANTOINE, chât d'Annecy des 1517 (Arch. Bersabée Burgie, ma- d'Argenriés, vendent à Louis avaitunevigne a St-Andre, le 16 mai 1531 (Ibid.), il habitait, en 1561 (T.), a St3 St-Martin-la-Portie, la tour carréee ni face de l'église. Le 15 avait 1555 de
Porte, citée le
9 juillet 1538 (Arch. Thuiset) il remet à N° Jacques du Molard dit Paquellet,
9 juillet 1538 et Jean-Aimé, son fils, de St-Martin d'Outre-Arc, tous ses droits
(Arch. Mareschal) dans une tamment à cause de la dot de Richarde, sa mère, moyennant
transactive des
N° Don. Se veuve en 1571 (Arch. St-Michel.)

We Don. Pingon, secre ducal, le 10 décembre 1522 (Arch. Pingon), un pré au Cheminet et un autre à la Motte. av. 1541 (Arch. Mthz). CLAUDINE

ép. Nº Humbert, f. f. Nº Mauép., le 21 oclos Sines alias Hugonis, bgs

tobre 1541 III. N° Urbain Bérard,
Les trois frères sont, le 16 mai 1683 (Arch. Thuiset, Procédures), institués héro par
Jean-Aimé Paquellet pour moitié de son hoirie.
Tous deux absents du pays en 1613.
N° Urbain, f. f. N° Georges, de Saint-André, est ANTONIE, légatre de Ne Jacques Paquellet en 1557 et 1558 (Arch. Thuiset). ep., ie 21 october 1541 d'Anneev, qui lui fait un legs par test du 26 mai 1590 (47 ch. d. drienne, fille thte-Savoie); elle agit, veuve du dit Sigay, le 5 février 1555 sub de Mon-thouz. N° Urbain, f. f. N° Georges, de Saint-Andre, est chargé, en 1589 (T.), par Mg° de Lambert, de diriger, avec N° Georges de Sauvage et Michel Truchet, de St-Jean-de-Maurienne, la défense du col de la Roue assiégé par les huguenots dauphinois. Le 24 mars 1595 (T.), des reconces sont passées en sa faveur pour ses fiefs de St-Martin-d'Outre-Arc, Valménier, Valloires et St-André. Il vend, en 1606 (Arch. Thuiset), ses droits dans l'hoirie de N° Louis Paquellet à N° Jean-Balthazard de Mareschal-Duyn.

IV. Nº Jacques Bérard, de St-André, auquel seulement remontent les Pr. de 1723, Dº ès droits, vendit, en 1634 (T.) à Nº Antoine de Mareschal-Luciane la tour carrée de St-Martin-la-Porte et ses autres biens audit lieu. Le 4 juillet 1636 (T.), il transige au sujet de la succession de Nº Jean-Aimé du Molard, son parent, avec le baron de Saint-Michel. Dit avocat au S. S. S., il ép. 1º, c. dot. du 29 juillet 1640 (Arcamiea, Turin, Marie, fille de f. hombie Nicolas Favre, dit le cape la Barcaz, et veuve de Mº Georges Gerboz ou Gerbay, de St-Jean-de-Maurienne; elle fut ensevelle le 5 août 1661 (R. P. St-Jean-de-Maurienne). Jacques ép. 2º Dile Antoine Borjon, sépulturée le 30 août 1676 (Ibid.). Il était en 1657 (T.) lieutenant en la judicature ordinaire de l'évêché de Maurienne. Le 30 juillet 1662 (Arch. Savoiei, il est, comme le plus ancien avocat, arbitre à St-Jean-de-Maurienne en l'absence du juge-maje. Il est aussi syndic de la noblesse en 1663 (T.). Le 5 août 1691 (Pr. de 1723), il obtient de la Chambre des Comptes un arrêt le déclarant noble.

JEANNE, baptisée le 7 jan- vier 1642 (R. P. St- Jean-de- Maur®).	JEAN- FRANÇOIS, bapt. le 23 juil- let 1643 (Ibid.).	URBAIN, baptisé le 30 avr¹ 1646 (Ibid.).	ÉTIENNE, bapt. le 16 octo- bre 1647 ( <i>Ibid.</i> ), sépult. le 4 juil- let 1672 ( <i>Ibid.</i> ).	v. N° CLAUDE-FERDINAND Bérard, né en 1663 (T.) cit™ de Saint-Jean-de-Maurienne et y habitant ainsi qu'à Villargondran, ép., i D™ Marie-Antoinette d'Avrieux, fille de f. N° Claude et de D™ Claudine Mareschal et veux de Sp. Joseph Grange. Elle meurt en 1696 (Arch. et veux de Aller de Village de Saint-Seine de Maurienne, du 10 octobre 1723 (Arch. Thuiset).	MARIE se confond peut- être avec MARIE- GERTRUDE qui agit le 17 avril 1721, vº de N° Claude- Philippe du Nant, cosg' de Verhons (Arch. H¹o-Savoie, E 52).	JEANNETON ép. en 1682 (T.) Mr Pierre, f.f. Humber Gravier, proct fiscal de l'évêché de Maurat morts en 1687 (T.).
				www.		

(1) Suivant M. le chanoine Truchet, N. Georges (II) serait père d'un autre Georges, lequel serait père d'Urbain, etc. Bien que je n'aie pu faire sur ce point une lumière aussi complète que je l'eusse désiré, je suis convaincu que M. Truchet s'est mépris et que mon interprétation des textes est préférable.

6. vol., liv. X, feuille II

PIERRE- FRANÇOIS, baptisé le 20 juil- let 1688 (R. P. St- Jean-de- Maur <sup>ne</sup> ).	Marie- Antonie, baptisée le 26 décem- bre 1690, sépulturée le 1¢r jan- vier 1691 (Ibid.).	baptisé le 19 mars rienne), était, en de Dragons Piém Chambre. Rentré dargondran, mais s ainsi que son frèr Peyssard (2) et, s en 1763 (T.) à St-J. cap <sup>ne</sup> de la milice	e Joseph Bérard, 1760 (R. P. St-Jean-de-Mau 1760 (R. P. St-Jean-de-Mau 1723, au service de S. M. au F ont-Royal, Ce du Me de l dans ses foyers, il habitait VII urtout St-Jean-de-Maurienne e Antoine, Il ép. Bonaventur urvivant à son fils, mouru ean-de-Maurienne où il éta de la cité. Je crois les noble rès sa mort et celle de se	t était, en 1723, a âgé de 20 ans environ, c, élève au col- elège de Saint- t Jean-de-Mau- t rienne.	(Ib.); ép., 17 fév <sup>1</sup> 1751 (Ibid.), Marie-Doro- thée de Lalle, fille de	bapt. le 28 dé- cembre 1708 (R. P. St-Jn- de-Mne); sépulturée le 21 septhre 1748 (Ibid.).	maraen 1749 (R.P. St-Jean-de-Mau- rienne), avec son frère Antoine, par-
de l'abbé : notaire et Jean-de-M mort en	es assertions du Mottard, je ne o géomètre Alexi aurienne, f. f. J 1812, doive êtr	rois pas que le s Bérard, de St- ean-Baptiste, et e légitimement	(R. P. St-Jean-de-Mnc): Ec	pt. le 29 juin 175	lichel Dupraz, de St-	bapt. le 21 octo jours, enseveli	RRE-JOSEPH, obre 1757, mort à six le même jour que raison Rapin).

(2) C'est peut-être la même que Bonaventure, fille de l'avocat Louis Peyssard, de Chambéry, d'abord mariée, le 13 juin 1730, au Sr Pierre Berger

#### BERCHAT



AMILLE déjà étudiée et blasonnée au tome I de cet ouvrage; mais, a noté le Comte de Foras, « j'ai eu raison de formuler des réserves à la page 181, car mes citations du Pourpris historique contenaient de graves erreurs ». Des documents ultérieurement analysés nous permettent aujourd'hui, sinon de combler toutes les lacunes, du moins de rétablir la vérité.

Me NICOLET Berchat, notaire à Sallanche, ép. Jeannette, fille de Ne Hudriset de Chissé; veuve, elle convola avec Ne Guilréférence provient des titres communiqués à M. de Foras par le notaire Bonnefoy, de aume Cohendier et testa le 11 juillet 1461 (Arch. Cohendier) nommant ses enfants ci-dessous du 1er lit. N° JEANNETTE, femme de N° Jean de Sales. Jeannette de Chissé, sa mère, lui lègue 25 fl. d'or, la substituant à Janin et à ses frères utérins Cohendier. (Parfois dit JEAN dans des inventaires) achète avec Isabelle N., son épouse, le 7 avril 1461, des biens de N° François de Lucinge. MADELEINE

Alias CLAUDINE Berchat, ép.
N° Claude Cusin, mort av. 1552;
leur fils Jean, testant le 13 notembre 1554, fonde leur anniversaire dans l'église de Sallanche.

diction falte par son marie et son beau-frère de Chissé au dit Chapitre.

N° MÉDÉE

N° NICOLAS Berchat,
dota la chapelle de la S° Vierge et de S' Michel
de la S' Vierge et de S' Michel
leur fils Jean, testant le 13 notembre 1554, fonde leur anniversaire dans l'église de Sallanche.

dittance et son frère Nicolas, dits fils de I, Janin ethéritiers de f.
Nicolet Berchat, leur aïœul, reçoivent, le 9 avril 1489
1481.

Herrière de six octanes de blé jadis vendus par
qui, veuve, augmente, le 30 octobre 1498, la
dit Chapitre.

Herrière de Chissé au dit Chapitre. Nº AMÉDÉE ép., avant 1527, D™ Françoise de Bellegarde, fille de № Jean, mort avant 1510 (lequel Jean, fils d'Aymon, est inscrit à la page 132 de ce volume comme père d'autre Aymon — souche presque certaine des gr' de Buffavent — et de François; mais Françoise y est omise, car je n'ai pu que tout récemment identifier son père avec ce Jean). Nº NICOLAS, mort avant 1542 (Arch. la Serraz). Ne Amédée Berchat, mort avant 1542 avant 1540.

N° CLAUDE

Ép. Adrienne du Fresnaturel, vivi en 1553.

fils de Nicolas.

1540.

prêtre.

1540.

prêtre.

1540.

prêtre.

1540.

prêtre.

(Arch. la Serraz), suivant la recome faite par les nobles frères
puis avec N° Claude François, Amédée et Nicolas.

Fileren, naturel, à cause d'achats
legarde, sg' de Pesrin et de Buffaent, son consingermain.

Viollat, fonda, en 1692, par lui faits de Nº Amédée et François ci-dessus, pour deux lequel lui lègue « le vivre et le couvert » sa vie durant.

sonanniversaire etcelui de ses trois maris.

Pasnne, V'AYMON, N'FRANÇOIS.

N' PIERRE
est légataire, le 29 mars 1570
(Arch. la Buffavent), au testament de N' François de Belest légataire, le 29 mars 1570
(Arch. la Buffavent), au testament de N' François de Bellegarde, sg' de Pesrin et de Buffavent, son cousing germain.

sonanniversaire etcelui de ses trois maris.

Pour l'autre tiers, N' PIERRE,
fils de Nicolas, comme héritier de son père Cest peut-être lui - ou son cousin et homonyme ci-contre,
lui de ses trois maris.

Pasny, mère de Jean Berchat ci-dessous.

N° JEAN de Berchat
ép. D''s Françoise, fille de N° Nicolas Viollat et de
Françoise Cheneyt, qui, dejà veuve en 1622, ép. 2°
curé de St-Gervais, puis, en 1627, de Vallorcine; mort en juin 1630 (*Dre du Clerge*); N. Claude Martin, sgr de la Pérouse. Nº Louis de Berchat, Dile BERNARDINE Berchat,

N° Nicotas.

Cedoitétre luiquié p. Pernon Curral.
Veuve, elle teste le 11 octobre 1644, légant 1001. La lachapelle du Rosaire en l'église de Sallanche.

N° Louis de Berchat, de Sallanche sour concourt à établir que les trois Louis contemporains mentionnés au T. I sont un seul personnage, mari de Claudine du Fouc.
Le 16 janvier 1631 (R. P. Annecy). Il est parrain d'Anne Duret, libre de Bernardine Berchat. Cessionnaire des biens de son cousin André le Berchat en 1658, il teste le 17 févirer 1666 (c. mar. de ses filles).

Bernardine Berchat. Cessionnaire des biens de son cousin André le 16 janvier 1631 (R. P. Annecy). Bernardine 1016 (c. mar. de ses filles).

N° ANDRÉ de Berchat, né à St-Martin-sur-Arve; veuf de N° Lu-crèce Martin de la Pérouse, il embras de Charlotte de Cornillon, fille de Gaspard, sg° de la hre 1658 (Dre du Clergé).

N° NICOLAS de Berchat
N° NICOLAS de Berchat
MELCHIOTTE
JEANNE
Charlotte de Cornillon, fille de Gaspard, sg° de la hre 1668 (Arch. S. S.), N° Jean-Louis, fills de Berlott Courtois d'Arbre 1658 (Dre du Clergé).

N° Llaude de Berchat
N° Jean-Louis, fills de Benoît Courtois d'Arbre 1658 (Dre du Clergé).

JEANNE-LOUISE-PERNETTE,
bapt. le 3 décembre 1679 (R. P. Sallanches); ép.
N° Etienne-François de Riddes de Belletour
et mourut le 27 juin 1710 (Ibid.).

N° JOSEPH-Marie de Berchat,
n° le 12 novembre 1678 (R. P. Sallanche), n° est pas
morten bass áge; témoin à Bonneville le 28 mai 1696
to de Chr. Viry), il agit encore, v° fils de Nicolas et mineur de 25 ans », le 18 mars 1698.

JOSPEH-CHARLES-FRANÇOIS de Riddes, héritier, par la médiate personne de sa mère, des biens de Nicolas de Berchat, son aïeul maternel. (1) Un Nº Amed de Berchat mourut « des coups à lui baillés par Nº Nicolas-François de Bellegarde», lequel était, pour ce motif, incarcéré au château d'Annecy. Une convention entre lui et « les frères, mère, fils et femme de sa victime fut, le 10 decembre 1356 [Arch. Hie-Savoie E 432], passée devant le Conseil de Genevois entre Nº Claude de Châteauneuf au nom du meurtrier et les Nº de Berchat. François-Nicolas la ratifia et la Duchesse de Genevois accorda des Lettres de grâce qui furent lors entierines...)

#### BERGER OF BERGIER

SEIGNEURS DE CERISIER, ETC.



onsieur de Foras, dans le premier volume de cet ouvrage (pages 182-183), à figuré le blason et publié d'importants fragments généalogiques des nobles Bergier. Quelques titres de mes archives les concernent, donnant sur certains degrés de leur filiation des précisions utiles; on les trouvera résumées ci-dessous :

N° Antoine de Bergier (1), sg' de Cerisier, ép., c. dot. du 21 janvier 1586, D¹¹º Françoise de Lemps ; il vivait en 1610. (1) Je ne crois pas que Nº Étienne Berger, qui agit en 1409 avec ses fils Guichard et Antoine, puisse être, comme le dit Chorier, bisaieul d'Antoine, mari de Françoise de Lemps; mais il peut assez vraisemblablement être Nº BENOIT.

vivant à St. de St-Genix, sgr ou cosgr de Cerisier, ép., vers 1644, Françoise Colomb agit le 2 août

Vulbas, 1647. de la Chassagne. Veuve dès 1667, elle meurt le 29 janvier 1687 (R. P. 1644. ANNE-MARGUERITE

ANNE-MARGUERITE

N\* CLAUDE de Bergier

ép. 1\*, en 1656, en curatelle ainsi que ses frères; en 1656, elle habitait Champagnieu.

2\* Di\* Antoinette Treppier de la Tour, le 28 octobre 1685; morte en 1701. Il meurt en 1707, ie illégitime d'Hélène Milliet, veuve Gerfaux. Laurent test, veuf, le 27 mai 1695 et codicille le 15 juin suivant. N° ANDRÉ
tait, en 1695, aux armées, en Flandre, pour le service de S. M. logater de son close Laurent luisque 600 livres par son test.

N° LAURENT.
N° CLAUDE-LAURENT était, en 1736, âgé de 33 ans, officier au Rêgr de Savoie, ayant livres de N° Laurent, son oncle et lenant et celle de 1734 comme capitaine. « Bon officier, parrain, en 1695, appliqué », note son colonel, N° Claude-Philibert du Verger.

#### BERGER OU BERGIER

DE THONES, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS ET FERRIÈRES



ux Patentes accordées par le Duc Charles à Jean et François Bergier, le 40 septembre 1525 (Arch. camérales, Turin), il manque la peinture et la description des armoiries concédées aux deux nouveaux anoblis. Nous n'avons trouvé nulle indication suppléant à cette carence : la famille, mal pourvue de biens et sans relief, a laissé peu de traces et notre documentation

la concernant est très réduite. TABLEAU I. Ne (?) Jacqueline, fille de Nadée de Bénevix; veuve, elle convola, en 1496, avec Girard de Thoire, sgr de Bellecombe (D. L. de Lucinge et Arch. Thuiset). Vt Mess<sup>re</sup> Amblard Bergerii, curé de la Balme de Thuy, 24 oc-tobre 1487 (Arch. Monthouz).

Disc! Antoine Bergerii, bgs de Thônes; oblige en sa faveur 4 avril 1507 (Arch. Hte-Savoie, E 941) N. B. - (P.-B.) = (Cha. Pochat-Baron, Histoire de Thônes). N° JEAN Bergier,
de Thônes (parenté non indiquée), reçoivent du Duc les Le de noblesse ci-dessus mentionnées, le 10 septembre 1525.

N° François est sans doute le même personnage que François Bergier, fondateur, peu avant 1517 (P. B.), avec Antoine et R³ Jean
Bergier, de la chapelle de St-Jacques en l'église de Thônes. Il ép. Françoise Bruier, fut syndic de Thônes en 1539, châtelain
de 1531 à 1533 (Bid.). Il est cité dans le Registre du Conseil d'Annex en 1537 'Arch. Hte-Savoie) et testa le 25 juin 1569 (P.-B.). N° Gabriel Bergier, N° Antoine Bergier, de Thônes, fils de f. N° François, ratifient. le 23 juillet 1579 (Arch. Hte-Savoie), un acte du 6 septembre 1577 en faveur de M° M° Jean Martin, alias Martin, président de la Chambre des Comptes de Genevois. N° Antoine ép. D¹le Françoise de Moux, biens à Marlens, en 1594. Chapperon). Elle ép. 2º M° Claude Longy, de Chapeiry; elle en était vé lorsqu'elle testa, le 15 avril 1624 (Arch. Hte-Savoie), faisant des legs à Claudine ci-dessous et à ses filles du second lit (1). Die Jeanne Bergier

ép., en 1622, Spr avocat légataire de sa mère, 1624 de Thônes, possessionné scrusure d'Henriette et probablement de Claude Chalfarod, natif (Arch. Hte-Savoie, E492).

de Viuz-Faverges; elle avait, en 1626, des biens avait, en 1626, des biens avait, en 1626 de suite de l'expression Claude Chaffarod, natif (Arch. Hte-Savoie, E492). a Marlens et a Serraval de Viuz-Faverges; elle avait, en 1626, des biens à Marlens. Veuf, son mari convola avec Nº Michelle d'Antonie, Georgette et Henriette ci-contre. Il laissa de la Grange. Il testa le des enfants dont sa dite veuve était tutrice et 10 juin 1635 et vivait en administratrice en 1649. Thones, et mourut des Nºs Durand sur les en 1651 (P. B.). biens délaissés par Nºs François et Antoine Roget, qualifié noble et châtelain d'Annecy comme procureur de N° Claude Bergier (son beau-frère?), par acte du 4 mai 1617 (Arch. Hte-Savoie), et d'Antonie et Georgine, ses helles-sœurs, avec Hensites son pouse qu'il autorise vend le 96 finis 1617 (1864) 2 N° 2 core le 7 décembre 1641 (Arch. Hte-Savoie). nte-savoie), et a Anome et coorgine, ses belles-sœurs, avec hen-riette, son épouse qu'il autorise, vend, le 26 juin 1617 (*Ibid.*). A N° et Spr Henry Ouvrier, avocat fiscal de Genevois, 12 journaux de terre à Chamossières, paroisse de Thônes, à eux appartenant en vertu du fidéicommis établi par N° François Berger, leur aieul. (1) Ce doit être lui, Nº Antoine Berger, de Thônes en Genevois qui, par Lº ducaux du 31 mai 1575 (Arch. camèries, Turin), fut pourvu de l'office de capes au château de Miolan.

Nº JACQUES Berger,

Nº CLAUDE-GASPARD Berger,

Nº GLAUDE-GASPARD Berger, Nº JACQUES Berger,
Nº BALTHAZARDE Berger, Nº CHARLOTTE Berger.
COSgr<sup>20</sup> de la Val des Clets et des Ferrières, officiers (le premier capitaine;
le second lieut¹) pour le s<sup>20</sup> de S. A. à la citadelle de Turin, ont jusqu'en 1682 possédé en indivision avec leurs sœurs tous les immeubles de
l'hoirie de leurs parents, les meubles seuls ayant été partagés. Nº Jacques voulant retirer sa part des dits immeubles, on constitue, le 24 septire 1682
(Arch. Monthouz), la part lui revenant et celles de ses sœurs. L'acte est passé à Serraval, dans la maison des copartageants, laquelle reste à
Claude-Gaspard et à ses sœurs; est joint à l'acte le rôle des biens reconnus par « la dame Berger» (sans doute leur mère, pas autrement désignée),
en faveur du château du Marest en 1659, biens dont plusieurs, par la mort du S' Jacques Berger, commis ou échûtés au sgr du Marest: il conste
d'un testament fait par ledit S' Jacques, en Piémont, par lequel il a insitué héritier "ÉScooffone », à laquelle on demandera les pièces
conditionnées (sic) et les fruits qu'elle a perçus depuis la mort du dit Jacques (note ajoutée au bas du rôle) (1).

BERGER

Nº GASPARD Berger des Clets, de Thônes, (s'identifierait-il avec Nº Claude-Gaspard ci-dessus?), fut père du fils ci-dessous.

Ill™ Signor Jean-Louis Berger des Clets, de Serraval,
capitaine de la Porte Victoire, de la ville de Turin, y teste le 13 mars 1725 (Arch. Monthouz); sépulturé en l'église St-Paul, dite de Ste-Croix, sa
par™, à Turin. Legs à Eléonore-Marguerite, belle-fille du testy, fille du feu Ille avocat Jean-B™ Bianco, de Coni, et de f. D™ Elisabeth-Françoise CaysBianca, femme du testateur; à R™ Pierre-Nicolas Fornier, fils de f. M™ Jacques, de Thônes au Diocèse de Genève, Doyen de Viry et cousin du
testateur, toutes les chapelles dont le testateur possède le patronat en Genevois et qui, après le décès du dit Doyen, passeront à J.-Il™ Fornier,
gentilh™ archer des gardes du corps de S. M. et cousin du testateur; ledit J.-Il™ sura aussi la sgra, fief et biens que le testateur possède en la
Val des Clets, avec toutes prérogatives. Enfin le testateur augmente la dotation de ses Arbeine abbé et de la Vierge du Rossie
en l'église de Serraval et institue la V\* Archiconfrérie de Ste-Croix de Turin son héritière universelle. Il paraît certain que ce Jean-Louis
a été le dernier représentant de sa famille.

(1) J'ai publió ici, comme dans maint cas analogue, des détails précis, quoique actuellement peu utilisables; mais la découverte de documents inconnus permettrait, ju crois, d'en tirer des conclusions claires et complétant fort à propos notre essai de filiation.

#### BERGERA

COMTES DE CAVALLERLEONE EN PIÉMONT.

P. : d'or à la bande d'azur chargée de trois vannettes d'argent (Pl. VII, page 159).

Cimier : un pèlerin avec son bourdon et aumusse de sable. Devise: SIC FATA VOCANT.

(Arch. camérales, Turin, Consign. 1612, fo 34, et 1687, I 124.).



ETTE maison est piémontaise; le C'é de Foras a toutefois désiré que le fragment généalogique qui suit fût publié au Supplément : les membres de la famille qui s'y trouvent inscrits étant souvent mentionnés dans nos archives, en raison de leurs nombreux rapports ou alliances avec la noblesse savoyarde.

Ille sgr Charles-Joseph Bergera,
des Cto de Cavallerleone, chevr au Souve Sénat de Turin, chevr grand-croix des SS. Maurice-et-Lazare (Arch. S. S. S.), ép., en 1656, Die MarieMarguerite de Roncas, fille d'Ille sgr Pierre-Philibert, marquis de Cazelles, baron de Châtelargent, Cly et St-Etienne, et de Marie-Emerantianne
de Vaudan, Veuve, Marie-Marguerite ép. 2º, c. d. du 17 octobre 1665 (Arch. la Bâtie), No François d'Oniceu, baron de St-Denis, sgr de la Bâtie,
Gruytiaz, Chaffardon, etc., Cr de S. A., sénateur, puis président au S. S. S.; il était veuf de Pauline-Françoise de Beaumont-Carra.

Dile Anne Bergera,
(dite souvent à tort Amés), entre, le 9 septembre 1876 farch. S. S. S.), comme novice
au couvent des Annonciades de Chambéry,
ayant pour curateur Signémond de Murat,
comte de Tournon, haron de la Croix, sgrée
5t. Marcel. Elle testele surlendemain (Hbd.);
clie 240 ducatons à sa mère, femme du
sep d'Oncieu, nomme hér univ son fère
ci-contre; test'ouvert le 12 mai 1682 (Ibid.).

N. B. - Il faut peut-être rattacher à cette famille Me François Bergera, procureur patrimonial à la Chambre des Comptes de Savoie en 1562 (Capre): ... pent-eire aussi Dom Thomas Bergera ou Berghera, procureur général de la Sacr. Religion des SS. Mor et Lazare, chevalier des dits Ordre et Religion, lequel fait, le 20 janvier 1606 (Arch. S. S. S.), procure à M. Charles Ribet, procureur à Chamber, pour retirer ce qui est dû à la dite Religion rière le Chablais et autres lieux. Dit en outre segr de Villard-le-Bas et Conseiller d'Esta de S. A. », il agit encore en 1614 (Arch. Thuiset). Le même D. Thomas, mêmement qualifié et en outre curd et audr gi da Religion des SS. Miss et Lazare, agit dans un acte passé, le 19 juin 1621 (Arch. Nernier), dans sa maison, à Turin, parmi les témoins, est nommé le sg'ean-Antoine Bergera, cit de Turin.

#### BERGIN (DE)

ERGIN, hameau de St-Jean-de-Chevelu, a donné son nom à cette vieille famille notariale qui a surtout habité Yenne. Jean de Bergino y est témoin le 11 novembre 1292 (Arch. Lucey); Jacques de Bergino, aussi notaire, est mentionné le 19 mai 1306 (Ibid.) recevant un acte à Yenne, devant la maison des hoirs de feu André de Bergino, et encore le 4 octobre 1321.

Nous trouvons ensuite Anselme et Etienne de Bergin, damoiseaux, témoins, le 18 juin 1344 (Arch. Saumont), dans un acte reçu par Guillaume de Bergin, notaire impérial et comital. Le même Etienne, damoiseau, est encore nommé en 1338, témoin à Billième (Arch. Lucey); en 1343 (Sommé de Jean Létanche), il reçoit en albergement des fest de Mr Guillaume de Chevelu et, le 30 septier 1350 (Arch. Lucey). Etienne de Bergin, damoiseau, est cité dans des abornements à St-Jean-de-Chevelu.

Dans cette dernière paroisse, la petite maison-forte de Bergin abrita les nobles Drujo de Bergin ren prouve qu'elle ait été aux Bergin; elle paraît très postérieure à leur disparition. Toutefois, il faut observer que les nobles Drujon de Bergin sont quelquefois appelés simplement de Bergin.

appelés simplement de Bergin

## BERGOEN

P. : de queules à la tour d'argent maçonnée de sable, soutenue et accostée de deux griffons affrontés d'or. (Besson et Pr. du Maney, pour l'O. des SS. Maurice et Lazare.) — (Pl. VI, p. 127.



n rameau de cette famille, qui paraît originaire des Gets(1), a été qualifié noble dès la première moitié du XVII siècle. Je n'ai pu découvrir si des Lettres de Noblesse régularisaient cette qualité; celle-ci a été implicitement reconnue par les hérauts d'armes chargés d'examiner les Preuves faites par Joseph Barbier du Maney, arrière-petit-fils de Jeanne-Gasparde Bergoën, pour la chevalerie de justice de la S. Religion des SS. Maurice et Lazare — et, après eux, par

l'incorruptible Besson.

Hite ou Egrr Michel. Bergoën, des Gets (dans un acte de 1611, il est dit de Concise), est nommé, le 23 avril 1574 (Arch. camie: Turin), garde-sceaux de la baronnie de Faucigny; châtelain de la vallée d'Aulps et des Gets en 1597, 1602; bgs et conseiller de Thonon en 1611 et 1620, roi des Arquebusiers en 1612 (Arch. municipies de Thonon). En 1611 (Min' Gentaz), il est fermier des revenus de Poche pour le Rue évaque de Maurienne Philibert Milliet de Challes. Il épouse Die Gasparde-Françoise de Bénevix, fille de N° Philibert et de Marguerite de Salyve (?); il diati déjà mort en 1621. Lors de la visite pastorale de 1606, la chapelle St-Jean-l'Evangéliste en l'église des Gets était « de la présentation du sgr de Bergoën » : c'est certainement de lui qu'il s'agit.

FRANÇOISE ép. Mr Guil- laume Cullaz, notre, des Gets.	N° FABIEN 6p., c. d. du 30 mars 1621 (Arch. Lagneux), Isa fille de № Antoine Morel, sgr d'Hauterive, Claudine Georges, de Myans. Le 29 juin 1624 (I elle fait, en échange de sa dot, cession à № F Morel, son frère, de tous ses droits paternels	et de de la Cie du du corps de S. bid.), Marquisd'Aix; dont il est fr Hippolyte Tave	No JEAN-FRANÇOIS, logis de la Cie des gentilshes archers, gardes A. R., esttémoin au c. d., en 1621, de Ne Fabien ère et non fils, comme l'a écrit par erreur rmier : testant le 18 juillet 1650 (Minre Ducret- nande à sa fille d'obér au dit Fabien, son oncle
Nº Pierre	ternels et fraternels; acte passé aux Gets.	vaternel, et lui	substitue ses neveux (du testr), fils de Fabien  Jeanne-Gasparde,
ép., en 1666 (R.) Magland), Dile ronne de Loche, de Ne Claude-Pi et de Péronn de Monpitoi	P. de Fran- Pé- cois. Rollaz. ép. Claudin fille Leurs enfants, M* François paraît-il, n'ont pas faitsouche. Jean-d'Aulp.	ioten 1660, ép. Nº Georges Paernat, fi e, fille de de Nº Maurice et de Fra Gueydet, coise de Chevrier; elle fa irial de St- s; mort av. et 1646 (Arch. Morand).	n- Thuiset), Nº Louis du Clos, sgr d'Hauteville, it habitant Taninge et mort le 26 octobre sui-
Marie, Glaui	(R. P. des Gets.)	Lit du Clos	Lit Duboin
Marie, Claui Pieri morts jeunes, s	RE, PARDE, COIS, COIS- p. née en né en GAS- 1670. 1671. PARD, 1691 (Arch. lau né en cure du zin	au Biot, ép., c. d. du <i>URBAINE</i> , uillet 1689, H <sup>hie</sup> Güll- me Bonjour, de Mor- e; morte le 5 août 1700 sans alliance P. Morzine). en 1697.	FRANÇOIS Duboin, lieut <sup>1</sup> -colonel Duboin, ne en 1653, de Dragons au service ép. Pauline-Françoise de la République de

(1) Sans vouloir en tirer de conclusion contraire, je crois devoir faire observer que des Bergoën habitaient Concise dès le début du XV siècle : Jean Bergoën était guetteur au château de Ripaille en 1435 (Turie, Arch. cam!\*); Pierre Bergoën vend en 1438 (Arch. Nernier) sa vigne de Concise à Jean Morand dit Brigand; François Bergoën, de Concise, y fait un échange en 1568 (Arch. Hie-Savoie, E 14)... Leur nom est souvent écrit Bergoen et parfois Bourgoin. Cette dernière forme, évidemment fautive, est cependant adoptée par Besson.

# BERGUÈRE

Armoiries inconnues : elles ne sont ni figurées ni décrites aux Les de Noblesse de 1608.



ALGRÉ les variantes orthographiques du nom de cette famille : Berguère, Bergaire, Bergueraz et même Bergère, on ne risque guère de la confondre avec celle des C'es de Cavallerleone dont nous avons mentionné quelques représentants à la page 144. Elle est de bourgeoisie chambérienne et les premiers membres que nous en connaissons possédaient des biens à la Ravoyre, à Leschaux et dans les Bauges.

TABLEAU I.

PIERRE Berguère, bgs de Chambéry; alliance inconnue.

Hble JEAN Berguère

ép. Nicoline Louys et teste le 3 août 1613, élisant sa sépulture au tombeau de ses prédécesseurs à Ste-Mie-Egyptiaque. Je le trouve qualifié Noble, à titre posthume! dans la transaction conclue entre ses petits-fils le 18 janvier 1658 (Arch. S. S.S.). Il ne prend jamais cette qualité

FRANCOISE-	LOUISE.	PERNETTE	JACQUELINE,	MARIE,	I. N. CLAUDE Berguère,	JEANNE-ROMAINE,	ANTOINETTE,
LAURENCE	cohéritière	était, le	légres avec leurs sœ	urs Louise		veuve, en 1613, d'Hble Claude	
ép. le Sr Fran-	de Jeanne-	30 mars 1636	et Pernette de leur	oncle Léo-	recut, le 1er avril 1608	Le Fèvre, de Samoëns, bgs et	No Augustin
cois Bally, bgs	Romaine en	(Arch.	nard Louys testan	t le 3 oc-	(Pr. de 1723), des Les	md de Chambéry; leur fille	Garbuzat,
de Chambéry,	1631:	Hte-Savoie).	tobre 1607 (Arch.	Lucey).	de Noblesse. Il ép., le	Amédée est légatre de son grand-	marchand de
avocat au S. Š.	morte le	femme de	Elle ép. Nº Mamert	Elle agit.	31 mars 1609 (Mss. Chap-	oncle Léonard Louys. Romaine	Lyon; leurs
S., veuf de	23 juilet 1640	Nº Mathieu	Marchand; mère,	1613, vre	peron), Dile Jacqueline,	teste le 28 novembre 1631 (Arch.	filles sont, en
Françoise	(Arch.	Roget.quiest	1617-1620 (Chap-	deClaude	fille de N. François Cras-	Saumt, acte mutilé); Ne Claude,	1607 (Arch.
Thibaud qui	Saumont);	son proce le	peron); Mamert,	Laurent,	sus, S. S. S., et de	son frère, est, en 1632, son	Lucey), legres
fut mère en	Nº Claude	31 juillet 1642	veuf, ép. 2º N.N.;	marchd	Jacqueline de Conflens.	héritier pour un tiers, ou héri-	de Léonard
1620-1628 (Mss.	fut son	(Arch.	30 Dile Bochard	de Cham-		tier de ladite Amédée (ce n'est	Louys, leur
Chapperon).	héritier.	Saumont).	de Mareste.	béry.			grand-oncle.
om-Freezen).					Louys, son oncle, en		
					1607. Je le trouve plu-		

1001. Je le trouve puis1001. Je le trouve puis1001. Je le trouve puis1002. Je le trouve puis1003. Je le trouve puis1004. Je le trouve puis1005. Je le trouve puis1005. Je le trouve puis1006. Je le trouve puis1006. Je le trouve puis1007. Je le trouve pu

(1) Des 1635 (Arch. Thuiset), N° Claude Berguère était propriétaire de la maison des Charmettes (procédée de f. Claude Le Fèvre, son beau-frère, époux de Jeanne-Romaine Berguère), et en faisait refaire la toiture. En 1662 (Did.), son fils Andre-Louis en possédait un tiers, les deux autres étant aux époux Mathieu Roget qui les vendirent, le 13 août de ladité année (Did.), a N° François Capré.

6. vol., liv. X, feuille III

A. Autres enfants de N° Claude Berguère et de Jacqueline Crassus : Françoise, baptisée le 29 août 1610 (Mss. Chapperon); — Jean-Louis, bapt. le 4 septir 1611 (Ibid.); — Augustin, bapt. le 23 juin 1613 (Ibid.); — CLAUDE-FRANÇOIS, bapt. le 5 septir 1618 (Ibid.); — GABRIELLE, bapt. le 6 décir 1620 (Ibid.); — Augustin, bapt. le 16 puillet 1622 (Ibid.); — Augustin, bapt. le 16 mars 1628 (Ibid.); — GABRIELLE, bapt. le 17 juin 1625 (Ibid.); Ils sont probablement morts jeunes et sans postérité.

#### **BERIA**

#### COMTES DE SALE EN PIÉMONT ET D'ARGENTINE EN MAURIENNE.

P. : de gueules au chevron d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'une étoile d'or. (Franchi-Verney, Armerista.) (Pl. VI, p. 127). Cimier : une étoile d'or.

OBLE et Spectable Benoît-Maurice Beria, 3° comte de Sale, né à Turin le 7 juillet 1738, reçut, le 7 septembre 1772 (Arch. du Sénat de Savoie), des Pat" portant cession, vente et inféodation en sa faveur et de ses descendants mâles, avec transmission par une femme, de la terre et juridiction d'Argentine en Maurienne, avec titre et dignité de comté. Il épousa D™ Madeleine Busca della Rocchetta et mourut le 30 décembre 1794, laissant entre autres enfants les deux fils ci-dessous. Sa veuve est décédée le 14 mars 1827.

N° Louis-Victor-Cunégond,

4° Co de Sale et 2° Co d'Argentine, né le 3 juin 1774, ép., en 1828,

Dii Françoise de Conturbia, et décéda le 1° juin 1832

né à Turin le 3 mars 1788, ép. Die Charlotte Biscaretti di Ruffio; fut colonel d'artie, com' de la citadelle de Turin; mort en 1869, laissant trois enfants dont : N° CHABLES-COLOMBAN, 3° C'' d'Argentine, né à Turin le 22 mars 1829, ép. D<sup>ile</sup> Christine Muffat de Saint-Amour, fille d'Edouard, mis de Chanaz, et de Marguerite-Alexandrine de Roussy de Sales; il mourut le 18 mars 1828; sa veuve vivait encore en 1903; ils eurent, outre trois filles : N. MAURICE, né à Turin, le 22 août 1816, ép. D<sup>11</sup> Félicité Bottiglia de Savoulx, et mourut à Milan le 20 décembre 1891, lais-sant une fille, Gabrielle, comtesse Vittoria, et les deux fils qui suivent. N° François-Eugène,
N° François-Eugène,
N° Ced'Argentine, né à Turin le
9 octobre 1864; capae de cave;
ép. Marie, comtesse di Trento;
mort à Udine en 1916. N° CAMILLE, né en 1874, ép. Dile Mocchia di Cog-Ne CHARLES, mort dans un acci-dent d'automobile; la sation. Il ép. Die Françoise Gola; mort Ne ALEXANDRE major d'infanterie, mort à la guerre en 1918; époux de Fade Naretto. né le 20 novère 1879, colonel de cavie, ép. Emilie Morelli di Pipolo. branche aînée ainsi en 1932. giola. Nº LOUIS, 6º comte d'Argentine, ép. Marie Pinardi. Leur fille Elisabeth est née le 15 avril 1950. ALEXANDRE. CHARLES-ALBERT. FREDERIC. JEAN-CHARLES. ADOLPHE

(1) Ce tableau est extrait d'une généalogie beaucoup plus complète que je dois à l'obligeance de M. le Marquis de Chanaz, et que m'a transmise M. le Comte de Monthel, son beau-frère. Je les publie sous leur responsabilité, faule de pouvoir étudier les documents qui ont servi à l'établir, et en leur exprimant toute ma reconnaissance de l'aimable empressement qui lis ont mis à venir à mon aide. D'une manière générale, cette filiation concorde avec celle public par Sprett dans sa récente Encyclopétie. l'aimable empressement de la noblesse italienne

#### BERLANDET (DE)

our près de l'ancien château des Echelles s'élevait une maison-forte appelée Berlandet, aujourd'hui remplacée par une habitation plus moderne qui en a gardé le nom. Mais y eut-il une famille de Berlandet? On peut se le demander, car, en même temps que des nobles ne portant que le nom de ce fief, on en trouve d'autres qui le font précéder de patronymes connus, Gallifet, Chabod, Richard des Echelles, que parfois ils portent seuls. Les documents

sont rares; se prononcer avec certitude serait téméraire. Je publie ici, dans leur ordre chronologique, les notions recueillies. Si d'autres viennent s'y ajouter, peut-être celles-ci faciliteront-elles la solution de ce petit problème.

N. B. — Je dois exprimer ici ma gratitude à M. l'abbé Loridon, aumônier de l'orphelinat des Marches, qui m'a très obligeamment communiqué ses notes concernant les nobles de Berlandet. Elles proviennent surtout des archives Bonne de Savardin et des registres paroissiaux du pays échelois qu'il a analysés. Elles figurent avec la référence : (L.).

1475 - (L.) No MICHEL Gray de Berlandeto

9 mai 1528 — (Arch. Thuiset). Nº GILLET de Berlandeto, comme proct de son père (non nommé), vend à Nº Jean Oddinet des servis aux Échelles.

9 avril 1538 — (Arch. Savoiroux). Nº CLAUDE, fils de Nº Gillet ci-dessus, des Échelles, est témoin à Chambéry.

1557 et 1568 - (L.). No Antoine Chaboud - ou Chabod - de Berlandet.

Vers 1565 — (L.). Due Jeanne de Berlandet agit, veuve de f. N. Godet, alias Claude de Gallifet; leur fils et leur petit-fils auraient aussi porté le nom de Berlandet.

7 mai 1572 — (Arch. Vaulserre). Messe Étienne de Berlandet, curé de St-Franc, y est témoin.

1574 — (L.). Avant cette date, mourut, sans postérité, Nº Hugues de Corbeau, époux de Françoise de Berlandet.

Vers 1590 — (Notes généalogiques, Arch. Marlioz). Nº Philibert Chaboud de Berlandet ép. D<sup>ile</sup> Françoise de Lanfrey (peut-être sœur de Nº Zaccharie de Lanfrey).

18 juin 1611 - (Arch. Hte-Savoie, E 916). Ne AIMÉ de Berlandet, des Échelles, cavalier en l'escadron du sgr capitaine de Tignac, sgr de Bron, fait une quittance au syndic de Nonglard où est cantonnée son unité

Vers 1630 — (L.). Die CATHERINE, fille de N° ÉTIENNE-GASPARD (Chaboud?) de Berlandet et de Charlotte de Catton, ép. N° Jean-Henri de Richard des Echelles; leur postérité a souvent porté le nom de Berlandet, et cela jusqu'à la Révolution (voir Richard des Échelles au T. V, p. 167-168 de l'Armorial).

## BERLET on BERLET (DE)



ssus de notaires établis à Yenne au moins dès le milieu du xv. siècle, les frères Guillaume et Louis Berlet furent anoblis par Pat" du 16 avril 1519. Les descendants de Louis s'établirent au Buisson, dans la paroisse de Meyrieu. Ils s'éteignirent au xviii\* siècle, après avoir prouvé leur qualité lors de l'enquête de 1723; j'ai marqué d'un double trait la filiation officielle. Blason inconnu.

(\*) = (R. P. Yenne). (\*\*) = (R. P. Meyrieu) Me Louis Berlet, notaire, recoit des actes à Yenne les 15 septère 1467, 6 septère 1468 et 10 septère 1499 (Arch. Lucey); peut-être père de Guigon ci-dessous. I. Me puis Ne Guigon Berlet, d'Yenne, achète de Ne Alexandre Prévot, sgr de Chambuet, 10 bichets de froment annuels, le 8 juin 1486 (Arch. Saumont); le 1er juin 1499 (Ibid.), il élit en ami Ne et P' Antoine de Saumont et le met en sa place. C'est par lui que commencent les Pr. de 1723. Il était mort avant 1519. II. N° LOUIS de Berlet,
ainsi que son fils françois et son frère Guillaume reçurent, le 16 avril 1519,
des Pat'e noblesse qui furent enregistrées le 3 octobre 1520 (Annexes
Pr. de 1723). Il est témoin à Oncieu le 25 octobre 1553 (Arch. Lucey)
et à Yenne en 1557 (Ibid.). Il ép. N° Jeanne de Prélian qui, « femme de
N° Louis Berlet », est marraine à Yenne en 1559 (\*), 1566 et 1570 (Ibid.). N. VINCENT (1) N\* GUILLAUME de Berlet, compris aux Pates de noblesse de 1519 (Annexes Berlet agit à Yenne, le 1er mai 1557 (Arch. S. S. S.), et y est paraux Pr. de 1723); mort av. 1565 (R. P. Yenne) S. S. S.), et y est pa rain en 1567, 1570. III. N° Francois de Berlet
habitait St-Paul-sur-Yenne lorsqu'il vendit à N° Charles de Rubod, le 11 novbre 1575
(Arch. Lucey), des servis assis à Treyze. Dit encore de St-Paul, il est témoin à Lucey
le 2 août 1586 (Did.). En 1590 (commes de M. Jean Létanche), il est dit sgr du Buisson,
paroisse de Meyrieu, qui lui serait venu des Prélian. Il épousa Dibe Louise N. et
mourut avant 1606 (Arch. S. S. S.). ÉTIENNETTE. BENOITE. marraine de sa nièce et homonyme le 2 jan-vier 1593 (\*). 7 juin 1565 (\*). IV. Nº Charles de Berlet
est parrain le 17 janvier 1599 (\*) avec sa sœur pour commère. Dit sgr du Buisson,
paroisse de Meyrieu, et fils de f. Nº François, il souscrit, le 30 décembre 1606 (Arch.
S. S.), une obligation en faveur de Noël Gaud, bgs de Chambéry. Il ép. Dile Marguerite N. et vivait encore en 1621. Ladite Marguerite mourut le 3 mars 1624 (\*\*). ÉTIENNETTE. Ne JEANNE de Berlet fille de N. François de Berlet, baptisée le 2 janvier 1593 (\*) et mar. le 17 janvier 1599 (\*). née vers 1578, veuve du Sr N Jancier, de St-Genix. le 13 avril 1658 (") ANTOINE, bapt. le 25 janvier 1618 (\*\*); bapt. le 26 janvier 1618 (\*\*); bapt. le 26 janvier 1620; bapt. le 2 ANTOINE ANTOINE.
bapt. le 3 septembre 1621; pare de sa
nièce Antonie en 1641 [\*\*); probabi
lui Ne Antoine le jeune, père de Georgine, donnée, qui agit le 21 févy 1670
(\*\*) et le 25 novembre 1682 (\*\*).

www.www.

<sup>(1)</sup> N. Vincent ne semble pas avoir été marié, mais il eut de nombreux enfants naturels : GUILLAUME, bapt. le 8 mai 1568 (\*); LOUIS, bapt. le 6 décembre 1570 (\*)
JEANNE, qui fut marraine le 4 mars 1586 (\*); ACHILLE, parrain le 4 janvier 1587 (\*), et CLAUDE, parrain le 20 août 1594 (\*). Ils ne sont jamais qualifiés nobles.

TABLEAU II

(\*) = (R. P. Yenne). (\*\*) = (R. P. Meyrieu

148

V. Nº CLAUDE de Berlet. (voir son article et son ascendance au Tableau I.) Dit Janne Antonette, Ne Phill: Clau- Louise, de Berlet, bapt. lei 2févr1641 marraine ("); v\* de Mr du bapt. lei bapt. lei 18 juil antique de Berlet, marraine ("); v\* de Mr du bapt. lei bapt. lei 18 juil bapt. le bapt. lei 18 juil bapt. lei 18 juil bapt. lei bapt. lei 18 juil bapt. lei bapt. lei 18 juil lei 18 jui 0 N° BENOÎT,
fils des ci-dessus, bapt. le 25 janvier 1634 (); il a di mourir jeune,
avant les Pr. de 1723, qui ne
mentionnent pas.

Fils de Jean-Luiis de Berlet, de Meyrieu, vivant au Buisson
en 1690, aurait vendu ledit fief en 1720 à N. N. Delabeye,
de Verthemex Jean Letanche, Yenne et les chitenux des
rite de Rouer de Bressieu, fille de f. N° Charles, baron de
Bressieu, et de Marguerte de Ramus de Charpenne
uivant. ANTOINETTE. GEORGES, bapt. le bapt. le baptisée le 7 mai 1708 14 janvr 1711 5 mai 1705 (\*\*).

(\*\*) et (\*\*). et ensevelie le mort le 11 novère 1706 en l'églée de Meyrieu. VIII. CLAUDINE, bapt. le 22 janvier 1697 (\*\*) et décédée le 24 février 1697 (*Ibid.* 

#### BERLION



oici, brièvement analysés, quelques titres se rapportant à cette famille, titres inconnus de M. de Foras lorsqu'il publia, vers 1869, l'article consacré aux nobles Berlion, d'Orelle. (T. I, p. 185):

Sur un état dressé le 6 septembre 1328 (Rege dauph), RENÉ Berlionis est nommé parmi les gens du Dauphin qui eurent, à la bataille de Cassel (Flandre), un cheval tué sous eux.

Le 25 août 1364 (Société d'Histoire de Maurienne, 1894, p. 33), Nº Jean Berlion, d'Orelle, vend à la commune de Lanslebourg divers droits provenus des sgra de Bressieux et de Virieu.

Le 29 août 1419 (Arch. Saumont), № BERLION Berlionis, f. f. № Jean, d'Orelle, bénéficie d'une reconnaissance passée en sa faveur par Jean, fils naturel de f. Odonin Don, naturel.

Le 12 juin 1427 (Arch. Thuiset), No Berlion et Hugoner Berlionis avaient des biens indivis entre eux

Le 2 mars 1437 (Ibid.), rémission en faveur de Nºs Amédée et Humbert, frères, f. f. Nº Berlion Berlionis

Vers le milieu du XVe siècle, Françoise Berlion ép. Ne Urbain de la Ravoyre, f. f. Ne Antoine et bgs de Montmélian (Arch. Savoie).

Le 16 avril 1491 (Arch. Thuiset), Nº ANTOINE Berlionis alias Viridis fait un legs à la chapelle N.-D. de Compassion, de St-Pierre-d'Albigny.

Le 5 juillet 1524 (Ibid.), N° PIERRE Berlionis alias Viridis, fils du susdit feu Antoine, reconnaît en faveur de V<sup>hie</sup> Messer Jean Chiesia, chapelain recteur de la dite chapelle N.-D. de C., à cause du legs fait en 1491 par son dit f. père; acte passe à St-Pierre-d'Albigny, dans la maison de Spr M° PIERRE Viridis (Frère de Pierre le reconnaissant), qui est témoin.

Le 8 novembre 1552 (Arch. Hte-Savoje, E 463), No Charles Berlion, châtelain de Grésy, est témoin à Annecy

Le 12 décembre 1580 (Arch. Thuiset), Nº Nicolas Berlion (f. f. Nº N. Berlion, et de Pernette, sœur d'Antoine de Mouxy) est légataire du dit Nº Antoine de Mouxy, son oncle maternel.

N. B. — Il ne m'est pas prouvé que les Berlionis alias Viridis soient issus des nobles Berlion, d'Orelle, mais la chose est fort possible (voir VERT au Supplément).

#### BERNARD (1)



LUSIEURS familles nobles, en Savoie, ont porté ce nom très répandu, sans que rien permette de leur supposer une commune origine. Voici ce que nous savons de la plus ancienne, établie d'abord en Maurienne et dans la vallée de l'Isère, entre Conflens et Montmélian, puis fixée à Chambéry où elle s'éteignit au début du xv• siècle.

TABLEAU I.

Nous ne savons rien des armoiries de cette famille.

Mess<sup>re</sup> Hugues Bernardi, chev<sup>r</sup>, est, le 29 février 1284 (Société d'Histoire de Maurienne, 1881, p. 399), arbitre pour Rév<sup>me</sup> Aymon de Miolans, évêque de Maurienne, dans la transaction que ce dernier passa avec Jean de la Chambre, victe de Maurienne.

Ne Pierre Bernardi avait des biens à Domessin en 1343 (Sre des Fiefs); je doute fort qu'il soit de cette famille.

N. Jean Bernardi, desu. alberge, en 1321 et 1323 (Arch. Savoie, E. Ad. 76), divers biens par acte passé à St-Jean-de-Maurienne, dans la maison des héritiers de f. Messer Jacques d'Allevard, chev.

BERNARD

TABLEAU II

149

Messre Hugges on Hugonin Bernardi

Mess" Hugues ou Hugonin Bernardi.

professeur és lois et chev., juge maje de Savoie, ayant condamné un débiteur insolvable de Guigonet d'Herbeys, dew, les biens du dit débiteur sont, le 5 décembre 1354 (Arch. Savoie, 1 H 48), adjugés au dit Guigonet. Le même Hugues achète pour 800 fl. d'or, de Vullierme de Menthon, chev, sgr de Beaumont, tous les fiefs, rentes et biens que celui-ci possédait dans la vallée des Millières, relevant du fief du Cr de Savoie, sauf la fidélité au Cr de Genevois. Il prie le Comte de l'investir excipiendo episcopum Maurine loco dicti comitis Gebennenis; ce que fait le Cr de Savoie, à Bourg-en-Bresse, le 29 mars 1356 (Arch. Pensa). Une nouvelle investiture a lieu le 14 avril 1356 (Ibid.), l'un des dits biens devant l'hormane lieu. l'hommage lige.

Nº? PERRET Bernardi esttémoin, le 1ºº février 1388 (Arch. Savoiroux), en la salle basse du château de Ste-Hélène; je le crois noble, car nommé avant Nº Antoine Mareschal et un autre témoin

N' Jean Bernard, deau,

f. f. Mess'e Hugues, habitait, le 20 juin 1370 (Arch. Savoie, I H 67), à Chambéry, où il avait une maison et un
verger près le pont du Beclus. Le 16 décembre 1376 (Arch. Thuiset), il remet à Jean de la Chambre, deau, une
maison-forte et une vigne jadis albergées à f. Mess'e Hugonin Bernard, son père, par feu Jean de la Chambre,
père du susdit Jean de la Chambre. Il les reçoit en fief sous hommage lige, sauf la fiddie qu'il doit à l'évèque
de Maurienne. Le 12 janvier 1377 (Arch. Thuiset), N' Jean Bernard remet à l'abbaye de Tamié le direct domaine
sur des biens à elle donnés par Jean, gg' de la Chambre. Le 4 éveirer 1380 (Did.), N' Jean Bernard prête hommage
à Jean de la Chambre et en reçoit investiture, sauf la fidélité au C'u de Savoie; la Chambre laude Tachat fait et
Bernard reçoit 440 fl. d'or. Le denrier février 1381 (Inve \*Sta-feliene, Arch. Thuiset), il pers reconnaissance pour
la maison-forte et les biens du Chastellet, acquis, après 1368, de Mess'e Pierre de la Chambre. Mort avant 1409.

N° JEANNE Bernard, épouse Messº Jean, bâtard de la Chambre, chev, veuf de Jeannette de la Poype. Elle devait un hommage noble à N° Jean de la Chambre, vicomte de Maurienne et sgr de Ste-Hélène-des-Millières, à cause d'une maison-forte qu'elle tenait au dit mandement, à Ste-Hélène, appelée le Châtelet, avec les fonds et choses en dépendant au dit lieu et pour d'autres biens assis à Montailleur. Elle devait encore un autre hommage noble ad usum homagiorum nobilium Maurienne. Le vicome de Maurienne consent, le 23 novemble. Le 122 (Inwº Ste-Hélène, Arch. Thuiset), à réduire ces deux hommages en un seul, soit le second au premier qu'elle a prêté pour Ste-Hélène. Le 21 février 1413 (Ibid.), elle est investie des dits fles et prête hommage. Veuve et sans enfants, elle céde, le 28 janvier 1420 (Inwº Arch. Saviorus), le château de B... (Illishiel) à Urbain de la Chambre, son neveu, lequel lui relâche les fruits et revenus de ses terres et château de Chamoux. N° Jean d'Orlier hérita d'elle avant 1445, je ne sais pourquoi.

## BERNARD D'ALLINGE

P.: de queules à l'étoile à six rais d'argent (alias molette d'or) en chef et un croissant d'argent en pointe (Pl. VI, p. 127).



NE famille Bernard était déjà, au XIV<sup>\*</sup> siècle, établie à Vevey et, en Valais, à St-Maurice et Vouvry. Elle possédait, dans cette dernière localité, une maison-forte dite château d'Allinge — je ne sais pourquoi — et en ajouta le nom à son patronyme. Quatre de ses membres furent, entre 1376 et 1521, abbés de St-Maurice.

Elle sortirait complètement du cadre de cet ouvrage si l'un de ses rameaux, pour une raison que j'ignore, ne s'était, vers 1400, établi à Cluses en Faucigny; nous

perdons sa trace vers le milieu du XVI° siècle. Voici le peu que nous en savons :

18 juin 1409 - (Arch. Thuiset). GUILLAUME Bernardi alias Allingii, de Cluses, notaire, reçoit du juge de Faucigny l'ordre de délivrer une expédition

18 mai 1471 — (Ac. Salésne, 1899, p. 111). Ré Jean Bernard d'Allinge, curé de Bagnes en Valais, est recteur de la chapelle St-Antoine en l'hôpital

Vers 1470 - Dile Jeanne Bernard d'Allinge, femme de Ne Jean du Clos, de Cluses, lequel testa le 8 décembre 1482 (Arch. Thuiset).

10 juillet 1496 - (Arch. Thuiset). Jacques Bernardi alias Allingii est fidéjusseur, avec des nobles, au c. d. du Clos-Bellegarde

9 mars 1557 — (Minre de Chignin). Ne Pierre Bernardi alias Allingii, à cette date, était déjà décédé, ses héritiers non nommés abornant à Cluses.

## BERNARD

D'ÉCOLE EN BAUGES



E Sommaire des Fiefs nous a appris presque tout ce que nous savons de cette famille, issue du notariat et établie à Arith. Elle possédait aussi des censes, rentes et servis au Châtelard, à Ecole, à la Motte, à la Compôte, le tout constituant la rente dite de Bernard. Elle dura peu 🕌 et brilla moins encore.

N° PIERRE Bernard, d'École.

Le 18 février 1409 (Sre Fiefs), les deux frères, Pierre agissant en son nom et au nom de son frère Jean, reconnaissent tenir en fief noble des biens de « ceux d'Arith » et d'autres anciennement procédés de N° Jacquemet de la Compôte, une rente féodale rière École et autres lieux; plus des biens procédés de Jean-François (sic), une autre rente féodale rière la Compôte et autres lieux des Bauges (fief de Bernard). Pierre mourut en 1436.

Nº Jean Bernard
reconnaît, le 4 septembre 1436 (Sºº Fiefs), tenir des biens procédés en premier lieu de Jean, Pierre, Jean et Claude d'Arith, et ensuite de Guillaume feu Jean Gaston et d'autres personnes, divers biens et rentes féodales rière le Châtelard et la Compôte, sous charge d'hommage lige et de certaines redevances. Le Sºº des Fiefs range sous la catégorie « rentes féodales rière le Châtelard » le fief de Bernard. Le même Jean qualifié discret reconnaît encore, le 8 juillet 1437 (Ibid.), pour divers biens dans la paroisse d'Arith. Il est témoin à Aix le 19 avril 1443 (Arch. Savoiroux) et mourut avant 1463 (Sºº Fiefs).

Nº GUILLAUME Bernard, hgs d'Aix,
en son nom et pour son frère François, reconnaît, le 19 janvier 1467 (3/6x / Fiefs), tenir du Duc de Savoie plusieurs biens et rentes féodales rière le Châtelard, la Motte, la Compôte, sous charge d'hommage (Ibid. — catégorie : rente de Bernard).

6º vol., liv. X. feuille IV.

150

#### BERNARD

#### SEIGNEURS DE FORAS.



E Comte de Foras envisageait comme probable une communauté d'origine pour les nobles Bernard, seigneurs de Foras, et les Bellossier, dits Bernard, seigneurs de Coucv en Genevois. Je n'ai, pour ma part, rien trouvé qui infirmât ou confirmât cette hypothèse. Paillot, toutefois, attribue aux Bernard de Foras un blason « de sable au lion d'or » qui semblerait la contredire (1). Personnellement, je serais tenté de les croire venus de France en Savoie pendant l'occupation française du Duché.

N. N. Bernard.

N° CHABLES Bernard

st nommé, le 5 novembre 1534 (Arch. camérales, Turin), clavaire et greffier des jugeries et châtellenies de St-Sorlin,
Chazey et Gourdans en Bugey; secrétaire, en 1536, de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, et, en 1538, du
Duc de Nemours (Arch. municipales d'Annecy et Arch. Ilte-Savoie, il est nommé grand châtelain de Samoens, le
10 janvier 1542 (Arch. camérales, Turin), et de la Roche, le 29 janvier 1543 (Ibid.); trèore général de Genevois,
le 11 février 1543 (Arch. Hte-Savoie, E 427), il est bailli de Faucigny, le 16 juin 1545 (Arch. camérales, Turin); il l'était
encore et qualifié sgr de Foras, le 20 février 1556 (Arch. Hte-Savoie), le n'ai pu découvrir son alliance. Il était mort
avant 1575 (Ibid.).

Rd Messre Guillaume, R4 Mess\*\* GCILLAUME, clerc de Belley, protono-taire apostolique, est, le 8 janvier 1541 (Arch. Hte-Savoie, E 422), à Annecy, institué chanoine de N.-D. de Liesse.

N° François de Bernard, écuyer, né le 27 mai 1556; dit f. f. N° Charles et sgr de Foras et de Bernières, passe, au dit lieu, le 29 mai 1576 de Savoie, E 561), quittance aux admodiataires de son grangeage de la Combe-de-Sillingy, des censes qui lui étaient dues en vertu du contrart d'admodiation par eux conclu. avec ledit feu N° Charles Bernard. N° François, qui avait été page du Duc de Nemours, était gentilhe ordre du dit duc et àgé de 23 ans lorsqu'il blessa grièvement, à Belley, dans une rixe, M° Charles Gay, châtelain d'Yenne, qui l'avait provoqué : ce pourquoi il obtint des Lettres de grâce, le 1º mars 1581 (Arch. Thusiet). Sur la présentation du Duc de Nemours, il fut nommé, par le Roi de France, gourerneur de Nogent-sur-Seine et Pont-sur-Seine, et prêta serment les 26 septembre et 22 octobre 1613, entre les mains du garde des seeaux de Montholon. Par contr. dot. du 15 janvier 1588, il avait épousé par le de 1º de 1º

31 mai 1884 (Arch. Hte-Savoie, E. 202), il est, en effet, dit sg' de la Tour et de Foras, faisant quittance à ses grangers de la Combe-de-Sillingy des 'censes qu'ils lui devaient à cause d'une admodiation à eux jadis consentie par «feu N° Charles Bernard, ci-devant sg' de Foras».

Ne Guillaume de Bernard,
fils de Ne François, aurait été élevé dans la maison du Duc de Nemours et paraît avoir été son gentilhomme
ordinaire, lorsqu'il revint à Annecy, en juin 1614, après un long séjour en François de Sales qui songea à lui faire épouser Françoise de Rabutin, une des filles de sainté avec
aint François de Sales qui songea à lui faire épouser Françoise de Rabutin, une des filles de sainte Jeanne
de Chantal. Ce projet n'eut pas de suite et Guillaume rentra en France vers la fin d'août 1616.
Saint François delivra, en sa faveur, à Paris, le 11 septemtre 1619, des lettres testimoniales élogieuses.
Vers 1620, Guillaume ép, une fille de René Le Beau, sgr de Sanzelles, et de Catherine de Montholon. Les
dits époux reçurent une lettre de saint François, en date du 14 novembre 1621, les félicitant du gain d'un
procès. Je ne sais plas rien, dès lors, les concernant, eux ou leur postérité (Ces détails me sont fournis
par la grande édition des œuvres de saint François de Sales et les savantes notes que le bénédictin
Dom Mackey y a insérées; voir surtout au T. XXIV les pages 228 et 229).

(1) Le Grand Armorial de France indique le même blason, mais aux quartiers 1 et 4 d'un écartelé dont les quartiers 2 et 3 sont : d'or au tion d'azur. Il ajoute que la noblesse de cette famille établie en Anjou, fut reconnue en 1628.

## BÉROD OU BÉROZ (DE)

P.: de gueules au chevron d'or rompu accompagné de trois triolets (trèfles) d'argent. (Pl. VII, p. 159.)

Cimier: un bras armé portant un cimeterre. Devise: AUXILIUM MEUM A DOMINO.

(Arch. caméries, Pates Savoie, Reg. 8, fo 18).

ETTE famille, originaire des environs de la Rochette, se qualifia noble longtemps avant 1569, date où des Lettres patentes consacrèrent cette situation; elle s'éteignit au xvii\*

JEAN Berodi alias Philippi, de la Chapelle-Blanche, près la Rochette, décédé avant 1494.

CATHERINE Berodi femme de N. Gayodi, de Villaroux.

N° JEN Berodi cède, le 5 novembre 1494 (Arch. château de la Croix de la Rochette), des biens à Villaroux, procédés, en 1460, des Gayodi, à V° Ambroise Ravoyrie, de la Croix de la Rochette. Le même N° Jean, « châtelain pour la garde de l'évêque de Maurienne » (sic), est témoin le 9 avril 1492 (Arch. Thuiset).

JEAN Gauodi it, en 1460, tous leurs biens à Nº Jean ci-contre

Nº Jean de Béroz,
probablement frères, de la Rochette, reçoivent, le 19 sept<sup>bre</sup> 1569 (Arch. cam<sup>109</sup>, Turin), des L<sup>19</sup> de noblesse, avec collation des armoiries ci-dessus.
Nº Jean de Bérod, éc<sup>\*</sup>, est témoin à la Rochette, le 12 avril 1566 (Arch. Savoiroux).

Nº CLAUDE de Bérod, de la Rochett ép. D<sup>lle</sup> Françoise de la Ravoire, fille de Nº Louis, sgr du dit lieu et de Tresserve, et de D<sup>lle</sup> Louise Furby; il est témoin le 16 février 1590 (Arch. Savoie, II H 30); mort avant 1612 (Arch. S. S. S.).

DII ANTOINETTE Berrot (sic), avec Nº François de l'Alée, son mari, secrétaire de S. A., vend des biens à Nº Dominique du Port, aussi secrétaire de S. A., en 1613 (Arch. S. S. S.), N° Antoine de Passier, 2° président au Sénat de Savoie, est nommé son curateur.

Dile DIANE Bérod, marraine à Chambéry, le 25 mars 1614 (Mss. Chapperon).

Ve Messre Martin Bérod, d'abord chane du St-Sépulchre d'Annecy, agit, official de Tarentes, en 1633 et 1634 (Richar-moz et Emprin, *Dioct de Tarentaise*); tem à Moitiers, le 19 août 1639 (Arch. Savoie, E 278).

Rd Messre MICHEL Bérod chanoine de St-Pierre de Tarents, est témoin à Moûtiers, le 14 février 1653 (Arch. Savoie, E 291)

#### BERTALAZONE

COMTES D'ARACHES EN FAUCIGNY

P. : d'or au donjon de queules ouvert et maconné de sable et muni d'une tourelle avec une pie au naturel passant sur la tour; au chef d'or soutenu de gueules et chargé de deux fleurs de lys d'azur.

> Cimier : un ange naissant vêtu d'azur, ailé de gueules, tenant un rameau d'olivier. Devise: OMNE BONUM DESURSUM. (Franchi-Verney, Armerista.)

OSEPH-FÉLIX Bertalazone, avocat, était un des conseillers de la ville de Turin. Par Po du 29 juillet 1777 (Arch. S. S. S.), il fut inféodé de la terre et juridiction d'Arache en Faucigny, « démembrées du domaine de la Couronne, en fief rect et 🐧 « propre, avec titre et dignité de Comté, pour lui et ses descendants mâles et, à leur défaut, pour une fille chez les descendants de laquelle le fief reprendra sa

« nature de rect et propre ». Il n'est pas fait mention, dans cette inféodation, ni dans celle du 22 août suivant (Ibid.) sur le même sujet, de propriétaire précédent; mais il y est dit que Joseph-Félix était père d'un fils, comme lui avocat, nommé Jean-Baptiste.

#### BERTELLIN OU BERTHELLIN (DE)

P. : d'azur à trois pals d'or chargés chacun d'une moucheture d'hermine de sable ; au chef d'argent chargé de trois flammes de gueules.

N. B. — Suivant l'Armorial Greyfié, le chef serait d'or. Sur un ancien ciboire (xvii\* siècle) conservé dans l'église de Cruet, on distingue sur chaque pal trois mouchetures d'hermine rangées en pal. C'est la version que j'adopte.

(PL VII n. 459)



IEILLE famille bourgeoise de Conflens, alliée déjà vers la fin du xive siècle à des maisons nobles; fixée à Moûtiers vers 1430, elle s'v agrégea à la noblesse au siècle suivant, dans des conditions que je n'ai pu éclaircir, et s'éteignit peu après (1).

(1) Le plus ancien membre de cette famille que j'aie rencontré, Humbert de Berthellino, de Conflens, était frère utérin de Jacques de Chantron, de Conflens, lequel, testant à Chambéry le 28 juillet 1389 (Mss. Besson), lui fait un legs. Vient ensuite Jean, fils de feu Antoine de Berthellino, qui, le 21 mai 1420 (Indice raisonné), reconnaît en faveur de l'archevêque de Tarentaise. Je le crois le même personnage que Jean de Berthellino, dit Poudres, qui mourut avant 1434. et fut le père d'André, dit aussi Poudres, fils de l'Jean, bourgeois de Conflens et citope de Moûtiers; cet André était frère utérin de N° Pierre de Salins, de Conflens, dont les enfants, après la mort de leur dit père, furent conflés à sa tutelle. Il se confond peut-être avec André de Bertellino le Vieux, témoin à Moûtiers, le 8 octère 1431 (Arch, du Verger), dans la maison de Péronnette N., sa femme. Plus de cent ans après, le 5 ôctère 1566 (Arch, Morand), nous trouvons Disct Philippe de Berthellino, notaire de Moûtiers, y figurer comme témoin. Il est peut-être l'ancêtre de ceux

mort avant 1576 (Arch. Savoiroux

II. N° Jean de Berthellin.

Dié Jeanne Jacob, sa veuve en premières noces, était en procès, demandant l'entérinement de Lettres ducaux du 8 mars 1586 aux fin de cassation d'un contrat d'accord par elle fait, le 96 juin 1576, avec le tuteur d'alors de Dié Antoinette, défenderesse en tant que le contrat sussift pouvait comprendre le fonds de la moitié des hiens délaissés en l'hoirie de f. Guillanme de Berthellin, père des dits Jean et Louis, moitié qui devait lui appartenir comme mère et héritière de Dié Pernette, sa fille et du dit f. Jean de Berthellin, décédée sans enfants, comme plus proche et plus habite à lui succèder. Un accord termina le différend : les droits de Jeanne Jacob comme héritière de Pernette lui sont réglés à 600 fl. et elle renonce à tout autre réclamation

N° Louis de Berthellin, citoyen de Moûtiers en Tarentaise, ép. Due Per-nette de Presle ou, plus probablem<sup>t</sup>, de la Presle, veuve dès 1576, dont il Ve Messee Maxime de Berthellin, déjà chanoine de Tarentaise le 1se octobre 1543 (Arch. de Moû-tiers), reconnaît, le 12 avril 1553 (Arch. Savoiroux), avec Ne Louis, (Arch. Savoiroux), avec Ne Louis, son frère, écuyer, en faveur du comte de Seyssel, baron d'Aix, des biens à St-Eusèbe-de-Cœur. Il vivait encore le 4 février 1562 (Arch. Savoie, C 719).

III. Pernette de Bertellin, morte sans postérité avant 1586.

ép., contr. dot. postnuptial du 27 février 1582 (Arch. Savoiroux), Nº Aimé d'Albiez, capitaine au château de Montmélian et fils de Nº Girard, sgr du Verneil. Au dit contrat, Antoinette, autorisée par Nº Jean du Verger, son cousin, se constitue tous ses droits. Elle était héritère de I. Nº Louis de Bretellin, son père, et prétendait les droits dotaux de D<sup>ib.</sup> Pernette de Presle, sa mere. Jeanne Jacob et N° Aimé d'Albier, agissant au nom de sa femme, transigent le 28 novembre 1586 (Arch. Savoiroux). Ainsi, comme il est dit dans l'Armorial Greyfié, « la famille de Bertellin s'éteignit dans la maison de Messieurs d'Albyer-2 Aymé d'Albyer et Antoine vivaient encore le 13 mai 1606 (Arch. Thuiset), date où ils sont cités comme abornants à St-Oyen. Passée cette dernière date, je n'ai plus trouvé trace, en Savoie, des nobles Berthellin.

#### BERTHET



OBLE GEORGES Berthet, de Grésy, novice au monastère des Capucins d'Avignon, teste le 16 mai 1605 (Arch. Savoie, I B 6); legs pieux aux ordres et hôpitaux de Chambéry; 1000 florins pour les pauvres filles à marier de Grésy; institue Nº PHILIBERT Berthet, son frère,

C'est tout ce que je sais de cette famille dont je n'affirme pas la noblesse

ous n'avons à ajouter que bien peu de chose à la filiation de cette famille, parue au Tome I, p. 186-187, de cet ouvrage. Degré 1. — Suivant une généalogie manuscrite conservée aux archives du château de Marlioz et composée vers 1610, Nº ANDRÉ Berthier aurait ép. Pernette, fille d'Humbert Boursier.

Degré II. - Françoise-Aimée d'Arestel, femme de N. François Berthier, était fille de N. Louis d'Arestel et est souvent appelée Aimée-Marguerite. Ledit François avait une sœur, Françoise, femme du Sr Benoît Gisland, md de Chambéry (Gie M. Degré III. — N° GUILLAUME aurait eu (R. P. Billième) une nièce, Charlotte Berthier, femme de N° Humbert Vulliet (fils naturel légitimé de N° Claude Vulliet), décèdée le 20 juillet 1641, âgée de 30 ans environ. Le R. P. fait probablement erreur; cette Charlotte devait être seur de Guillaume, sans quoi on se heurte à des impossibilités chronologiques.
N° CLAUDE-GASPARD fut baptisé le 18 mars 1606; il eut un frère, FIRANCOIS-NICOLAS (6" Marlioz) et un autre, JEAN-BAPTISTE, baptisé le 8 avril 1615; leur sœur PÉRONAE avait été applisée le 1" espetiembre 1690 (Mss. Chapperon) à Chambéry.

Degré V. — N° JOSEPH fut baptisé le 10 août 1686 (Ms. Chapperon); le mariage de son frère Jean-Lotts ave Marie, fille du f. S' Jean-Étienne Gillette, de Chambéry, est du 18 Janvier 1701. Joseph et Louis eurent comme frères ou sœurs, outre ceux inscrits au T. L.: CLAUME-FRANÇOIS, baptisé le 29 mai 1670; JEANNE. baptisée le 26 juillet 1671; Madeleine, baptisée le 17 février 1676; et Charles, baptisé le 20 novembre 1682 (Mss. Chapperon) à Chambéry.

BERTHIER OU BERTIER

Degré VI. — Aux trois filles de Jean-Louis, il faut ajouter trois fils, probablement tous morts jeunes : Joseph, baptisé le 2 juin 1702; François, baptisé le 21 juillet 1703; et Joseph, baptisé le 9 décembre 1710 (Mss. Chapperon).

Degré VII. - D'après une note, Ne JOSEPH-EUGÈNE serait mort en 1806, au Portugal; je n'en ai pas de preuve

Degré VIII. — N° François de Manessy mourut, âgé de 65 ans et sans postérité, à Chambéry, entre les 26 et 29 août 1870 (Courrier des Alpes).
Il devait être le dernier de sa famille.

#### BERTHOD OH BERTHODI. D'UGINE

P. : coupé d'azur et de gueules, le premier chargé d'un soleil à dix rais d'or, le second de deux casques d'argent affrontés.

Cimier: un soleil comme dessus.

Devise: PARTOUT JE ME MONTRE.

(Arch. Ch. des Comptes, Reg. 32, Pat. de Savoie, fo 93).

n trouve en Chablais, au xvi siècle, des Berthaud parfois qualifiés nobles, à tort ou à raison : tel, Nº Pierre Berthaud, de Cusy (Chens), témoin à Douvaine le 16 janvier 1545 (Arch. Troches). Rien ne permet de leur supposer une communauté d'origine avec les Berthodi,

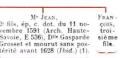
alias Berthod, honorables bourgeois d'Ugine qui, anoblis par L. Pat. du 2 juillet 1627, s'éteignirent cinquante ou soixante ans après.

> Me Pierre Berthodi, d'Ugine,
> p. 5081 instituant cohéritiers universels ses trois fils ci-dessous. teste le 11 août 1590 (Arch. Hte-Savoie, E 536), instituant c

Hele ou Me Pierre Berthodi, d'Ugine, fils ainé, épousa, contrat dotal du 1" mai 1592 (Arch. S. S. S.), Die Jeanne de Charansonay, fille de feu vembre 1591 (Arch. du 11 novembre 1591 (Arch. du 11 novembre 1591 (Arch. du 11 novembre 1591) (Arch. du 11 novembre 1596), Die Gasparde Grosset et mourut sans postèine Grosset et mourut sans postèine (Bla. 11). N\* CHABLES Berthodi, d'Ugine, gendarme en la C\* du sgr' de Blancheville pour le service de S. A., reçut des L\* de noblesse le 2 juillet 1627 (Arch. camérales, Turin), avec collation des armoiries décrites ci-dessus. Il ép. D™ Marie Benoît, et mourut avant le 21 décembre 1666 (Arch. S. S. S.)(1).

Dite RAYMONDE Berthodi,
fille de f. N° Charles et de Marie Benoît, habitant Chambéry, souscrit une obligation de 1750 fl. en faveur
de N° François Capré, M° auditeur en la Ch. des Comptes de Savoie, le 21 décembre 1666, pour payer
pareille somme à Nº Claude et Charles de Rochette, en vertu d'une transaction avec eux conclue le
19 avril 1665 (Arch. S. S. S.), et encore le 2 avril 1667 (Ibid.). Elle ép., le 3 mars 1669 (Most. Chapperon).
N° Thomas, fils de feu N° Balthazard de Launay, d'Arsier, et de Jacqueline Viollon de Nouvelle, Le Savril 1672
(Ibid.). comme procuratrice de son mari, elle vend au dit Capré une rente annuelle de 170 fl. pour le
prix de 3.300 fl., ladite rente devant être prélevée sur les biens des dits époux Launay.

N° FRANÇOIS de Launay, baptisé le 26 septembre 1672 (R. P. d'Ugine), étant pupille, répudie l'hoirie de son père décédé le 24 novembre 1704, à Ugine.



(1) N° Charles etait av. 1628 en dis-cussion avec D= Gasparde Grossel, v° de M' Jean Berthodi, son oncle, an sujet des droits dotaux de la dite M' Jean. Ces biens, flédicommissés, devaient revenir à Charles malgre des donations faites par Jean à son épouse, laquelle, remariee à M' Claude Guigoz, notaire de

#### BERTOLINO

COMTES D'ALBANE EN MAURIENNE

P. : d'argent au chevron renversé de gueules. accompagné en chef d'une étoile à 8 rais du second et, en pointe, de trois pies arrêtées de sable, 2 et 1. (Franchi-Verney, Armerista).



PECTABLE Joseph Bertolino reçut des Pates datées du 20 juillet 1787 portant vente et inféodation en sa faveur de la terre et juridiction d'Albane en Maurienne, avec et inicouation en sa laveur de la certe de les titre et dignité de Comte pour lui, ses descendants mâles, et, à leur défaut, une fille « chez les fils de laquelle le fief reprendra sa nature de rect et propre ». S'il n'a pas d'enfants, il transmettra le fief à son neveu Laurent-Joseph Bertolino et à ses

Le dit Joseph était Intendant Général des bâtiments et fortifications, surintendant et conservateur général des bois et forêts; son neveu Laurent-Joseph était avocat et secrétaire d'État au bureau des affaires intérieures (Arch. S. S. S.).

E crois utile de compléter, par quelques précisions essentielles, l'article consacré à cette famille, page 188, Tome I de cet ouvrage.

C'est le 9 décembre 1748 (R. P. de Talloires) que naquit CLAUDE-LOUIS, fils de Louis Berthollet, châtelain et secrétaire de Talloires, et de Philiberte Donier. Il épousa Dile Marie-Marguerite Baur et mourut à Arcueil-Cachan (Seine), le 6 novembre 1822; sa femme lui survécut plusieurs années

#### BERTRAND (DE)

MARQUIS DE CHAMOUSSET, COMTES DE SAINT-RÉMY, ETC.



ous publions ici quelques additions à la généalogie de cette « puissante et ancienne maison », déjà parue dans le premier volume de cet ouvrage (pages 189 à 195).

ADDITIONS AU TABLEAU I.

- Degrés let II. Je ne sais à quel Jean, chev, rattacher les mentions suivantes :
  17 janvier 1328 (Arch. Thuiset). Conventions matrimoniales passées entre PONCET, fils de Mess<sup>re</sup> Jean Bertrand, de Chamousset, chev, et Marguerite de la Rochette. chevr, et Marguerite de la Rochette.

  29 juillet 1331 (Arch. Lucey). - Contrat de mariage de Béatrix, fille de Messre Jean Bertrand, de Chamousset, chevr, et de Catherine N., son épouse, avec N. Guigon d'Aymavigne et remariée avec Jean Yssuard de Cou, deau, n'ayant pu obtenir payement de ses droits dotaux, transfère les dits droits à Nr. Guillaume de Chevelu.

  Degré IV. — 18 décembre 1328 (Arch. Giez). - Ne Antonis, frère d'Hugues I Bertrand, est témoin à Chevron.

  1340 (Arch. Morand). — Ne Pierre Bertrand, fils de Messire Guillaume, est témoin à un acte.

- Degré V. 3 décembre 1419 (Arch. Lucey). ANTOINETTE, fille de Perret Bertrand, veuve de Ne Viffred de Gilly, ép. c. dot. du dit jour, Ne Louis, fils de f. Ne Berlion de Chevelu, chevalier. Elle est autorisée par son frère, Révére≡ Leax, archevêque de Tarentaise qui lui constitue 500 fl. d'or. Un Hugues Bertrand de la Perrouse, dont la parente n'est pas indiquée, est fidéjr au dit contrat.
- Degré X. 19 novembre 1606 (Arch. S. S.). N° LAURENT de Bertrand, sg' du Villard en Tarentaise, cosg' de la Val de Bozel, s'oblige en faveur de N° Jean-André Sarde, sgr de Candie.
  21 mai 1633 (Arch. Thuiset). N° AMEDÉE, frère du dit Laurent, teste, ordonnant qu'un grand tableau de saint Maurice soit peint pour le maître-autel de Chamousset; Charlotte, sa femme, teste le même jour, prenant les mêmes dispositions.
- Degré XI. 15 mars 1700 (Arch. Thuiset). Testament de Claudine du Coudray, veuve de N° CLAUDE-FRANÇOIS de Bertrand de Chamousset, des Dew d'honneur de LL. AA. RR., fait à Gilly; elle lègue à ses fils 1000 ducatons et institue HYACINTHE son héritier univilui substituant Georges-François. Elle mourut à Gilly vers la fin de novembre 1706; son testament fut ouvert le 4 janvier 1707.

  Ledit Claude-François eut un frère, LACRENT, à qui son père légua une pension annuelle, et une sœur, Françoise, morte
- Degré XII.— B... s'identifierait vraisemblablement avec François-Louis, né en 1667, cap<sup>se</sup> au Rt des Gardes et légataire de sa mère en 1700 (Arch. Thuiset). Guillaume est aussi légre au dit test, ainsi que ses sœurs Anne, Cathenine et Jeanne-Caroline. Françoise de Chevrier, veuve, 1º de Claude-François de Chalandière, 2º de Claude de Bertrand, convola 3º, le 2 avril 1702 (Arch. Chamoux), avec Ne Aymé, fils de f. Ne Jean-François Trolliet, de Moûtiers. Enfin, Jean-Antoine de Bertrand était en 1700, lorsque testa sa mère, absent du pays et on ne savait s'il vivait encore. Aux enfants de Claude-François, inscrits au Tableau I, il faut ajouter : Thomas, bapt. le 19 décember 1664 (Mss. Chapperon); Marguerie Lapt. le 21 août 1660 (Ibid.). Adriane de Beaujeu, première femme de Georges-François de Bertrand, mourut le 8 août 1691 (Ibid.).
- Degré XIII. Aux enfants du président de Bertrand, il faut ajouter François-Catherin, bapt. le 30 mars 1682 (Mss. Chapperon)

#### ADDITIONS AUX TABLEAUX II ET III.

- Degré XI. Françoise ép., 1º Nº Claude-Louis de Regnault de Chaloz, c. dot. du 3 janvier 1620 (Arch. la Serraz) et 2º Nº Pierre de Loche, c. dot. du 23 août 1623 (Arch. Savoiroux).
- Degré XII. PAUL fut bapt, le 20 juin 1647 (Chapp.). CHARLES-EMMANUEL ne fut pas recteur du collège de Chambéry en 1752, étant alors depuis longtemps décédé; c'est son neveu et homonyme, également jésuite, fils de Centaure de Bertrand, inscrit au Tableau III, qui remplit ces fonctions à la date indiquée.
- Degré XIII. Denis, alias Denis-Louis, fut bapt. le 26 juillet 1686 (Chapp.).
- Degré XV. Françoise-Bernardine Vulliet, fille de N' Jean-Baptiste-Louis, marquis d'Yenne, et première femme de Jean-François-Régis de Bertrand, eut un fils, Jean-Louis, baptisé à Yenne le 5 novembre 1767, qui mourut jeune. Elle-même décéda avant 1771.
  Françoise-Nicole de Prunier, 2º femme de Jean-François-Régis de Bertrand, vivait encore le 7 avril 1797 (Chapp.). La 3º épouse du dit Bertrand, Catherine de Roberty, veuve et remariée au Comte de Sambuy, mourut à Turin le 14 février 1863.
- Degré XIII du Tableau III. Marie-Françoise, fille de Centaure, mourut le 19 févr 1732 (Arch. Visitation) supérieure des Visitandines de Nimes.

# BERTRAND DE LA COMPOTE - Voir COMPOTE (DE LA)

#### BERTRAND

DE SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE, SEIGNEURS DU VIGNY.

P.: d'azur à la barre (sic) d'or chargée de trois roses de gueules, accompagnée de deux étoiles d'argent dans le canton du chef et de deux étoiles de même en pointe (1).

> DEVISE: AUXILIUM MEUM A DOMINO ET PRINCIPE. (Arch. Camles, Pates Sav., Reg. II, fo 48.)



ES Bertrand, dont beaucoup furent avocats, notaires ou procureurs, prenaient rang honorablement parmi les familles notables de Saint-Michel-de-Maurienne. Un de leurs rameaux, anobli en 1574, y posséda la seigneurie du Vigny. Survivant aux derniers représentants mâles de sa maison, Louise-Thérèse-Marcelline de Bertrand transmit ce fief à son mari, noble Hyacinthe de Veigy de Lépigny, qu'elle avait

épousé en 1713.

(SUIT LA GÉNÉALOGIE.)

(1) Les armoiries peintes sur les Pat\*\* représentent l'écu chargé d'une bande et non d'une barre. Il est difficile de deviner quelle version est la bonne; à la Pl. VII, j'ai suivi le texte descriptif.

6° vol., liv. XI. feuille I

BERTRAND (DE)

N. B. — Tout ce qui dans ce tableau est inscrit sans référence est tiré des registres paroissiaux de Saint-Michel-de-Maurienne.

Nº Louis Bertrand, dont la noblesse paraît plus que douteuse, reçut, en février 1565 (Arch. S. S. S.), des Pat⇒ le nommant châtelain de Saint-Jean-de-Maurienne, Il en exerçait encore les fonctions en 1571 et 1583 et mourut le 11 mars 1584 (S. H. A. de Maurienne, 1894, p. 61).

I. Me, puis Ne Jean, alias Jean-François Bertrand, de Saint-Michel-de-Maurienne, d'abord notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, reçut, le 15 mars 1574, les Pate lui conférant la noblesse héréditaire et les armoiries mentionnées à la page 153. Il ép. 1º Louise la cadette, fille de Ne Antoine Marreschal-Luciane et de Dile Catherine du Pont; et 2º Dile Françoise, fille de feu Ne Jacques Ravoyre de Queige et d'Humberte de Monthouz. Ladite Françoise, déjà veuve en 1591 (Arch. S. S.), testa le 12 février 1600 (Arch. Barriozi), voulant être sépulturée en l'église de St-Michel, anombeau de son mari, et instituant hériter universel Ne Jean-François, son fils, puis Ne François, son petit-fils et fils du dit Jean-François; acte passé à St-Michel, Me Jean Bertrand, notaire, dans la maison de la testatrice.

une vieille généalogie, sans preuve.

probablement du 1st lit (car non mentionnée au testament de Françoise Ravoyre de Queige), ép. 1s, c. d. du 3 octis 1563 (Arch. Thusiet), N° Ferrer Il Rapin de la Chaudanne. Vs Rapin, elle ép. 2s, le 3 août 1581 (Bid.), M' Me Gabriel de Labundoud, D' és droits, juge ordinaire de l'Evéché de Maurienne. Le 2 avril 1591 (Arch. S. S. S.), elle agit, de nouveau veuve, comme tutrice et curartice de ses enfants du 1st lit. Elle aurait ép. 3s (Arch. Manuel). N° Gabanel de la Balme, selon une vieille généalogie, sans preuve. vivait encore en 1618 (Ibid.).

Ne MIGHEL de Bertrand est parrain, 10 juin 1660, légataires au testament de leur avec Jeanne-Philiberte de Artoinette-Sébastienne.

III. Ne François de Bertrand, sg' du Vigny, de Saint-Michel-de-Maurienne, fils de Ne François-Joseph, auquel il est substitué par Françoise Ravoyre, sa grand-mère par par par Françoise Ravoyre, sa grand-mère par par ente le testant en 1600. Il ép. Div Jeanne-Philiberte fille de f. Ne Charles-Emmanuel Chifflet — on trouve aussi Chufflet —, sg' de la Fugère, en la paroisse de Grésy, en Genevois. Il testa le 18 juin 1656 (Arch. Thiste, Invers, ldit capitain erformé, entretenu au préside de Montmellian, et fut ensevel le 12 mars 1659. Jeanne-Philiberte testa le 26 novembre 1661 (Arch. Thiste Invite I pourul le 14 mars 1659. Jeanne-Philiberte testa le 26 novembre 1661 (Arch. Thiste Invite I pourul le 14 mars 1659. Thuiset, Invre) et mourut le 11 décembre suivant.

sgr du Vigny; je le crois fils de François ci-dessus, sans en avoir de preuve absolue. Il épous Di<sup>th</sup> Marie-Thérèse de Baraconis, mère des entants ci-dessous. Elle est marraine, en 1681 et 1693, de Thérèse et de Louise-Thérèse-Marcelline, filles de N<sup>t</sup> Jean-François de Bertrand.

V. FrancoisJoseph,
ondoy'e le
12 déc'r 1677; C'est peut-être
25 janvr 1678; Francois Bersépulture le
29 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
29 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
29 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
20 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
20 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
20 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
20 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
20 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
20 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
21 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
22 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
23 octobre velt le
24 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
25 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1678.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de la francois peut le
26 janvr 1703.

Therese de lapan. Therese de lapan.

Therese de lapan. Therese de lapan. Therese del lapan.

Therese de lapan. Therese del lapan. Therese del lapan.

Therese de lapan. Therese

(1) Outre les trois filles légitimes qu'il eut de Marie-Stella de Stercheny N° Jean-François eut un bâtard, ANTOINE, né d'Eustachie Martin, el baptisé le 7 mai 1684 à Saint-Michel-de-Maurienne.

MARIE de Launay, baptisée le 13 juillet 1705.

N° CLAUDE de Veigy, de Lépigny, sg° du Vigny, né le 8 novembre 1716.

## BERTRANDY

RAMON, bourg du Languedoc, aujourd'hui dans le département du Gard, est le berceau de cette famille qui n'a fait que passer

Elle fut maintenue dans sa noblesse en France par jugement du 19 octobre 1668 et portait comme armoiries: de gueules à 3 trêles d'or 2 et 1 [Pl. VII., p. 159, d'après l'Armorial de Languedoc, de Louis de la Roque.

N° CHARLES de Bertrandy, d'Aramon, habitant Chambéry depuis douze années, fit, le 31 mai 1697, une donation en faveur de De Perrine Grandchamp, filhe de feu Antoine, bourgeois de Chambéry (Arch. S. S. S.). Il mourut peu après et son cercueil fut, le 12 prin de la même année (Mss. Chapperon), dépois dan Chambéry carmes de Chambéry.

Il laissait un fils, Nº François-Maurice de Bertrandy, haptisé à Annecy le 23 septembre 1692 (R. P. Annecy) et habitant à Chambéry lors du décès de son dit père; il fut, par arrêt du Sénat de Savoie, en date du 15 février 1709, pourvu d'un curateur en la personne d'H<sup>ME</sup> Charles Fromin. C'est tout ce que nous avons trouvé concernant cette famille pendant son séjour dans notre pays.

#### BERTRIER

sux pages 196 et 197 du premier volume de cet ouvrage, on trouvera le blason et la généalogie de cette famille. J'y ajoute toutefois ici quelques utiles précisions. Toutes, sauf indications contraires, sont tirées des registres paroissiaux de Cernex.

- Degré I. Ne Benoit Bertrier mourut avant le 23 avril 1603 (Arch. Hte-Savoie, Minre Mestrallet), date à laquelle Alexandrine de Mandallaz, veuve, qualifiée de Dme de la Motte et baronne (?) du Villard, agit comme tutrice de leurs enfants
- Degré II. Nº MICHEL Bertrier mourut en1682, âgé de 83 ans. Son épouse Péronne de Bordes, native de Cerdon, était décédée le 10 mars 1669.
- Degré III. Nº BERNARD, né le 1er novembre 1640, fut baptisé le 11 décembre suivant. Jeanne-Baptiste Burquier, sa 1er femme, mourut à 28 ans, Nobermand, ne le 1° novembre 10w, lut baptise le 11 décembre suivant, Jeanne-Baptise Burquier, sa 1° temme, mourut a 25 ans, le 1° février 1685; Marie-Philiberte de Gribaldv, qu'i lui succéda, fut ensevelle à 34 ans, le 12 février 1694. — CLAUDE, Financois, ondoyé le 21 août 1635, mourut le 18 août 1636. Son frère CLAUDE, né le 27 octobre 1633, fut parrain le 25 février 1634. — Antoinette, leur seur, est marraine le 27 novembre 1667; et LAUBERG, le 11 février 1634, — de crois pouvoir identifier Guillemmne, « mariée à N° N. N. de Ruff », avec une Bernandink Bertrier qu'i, le 29 mai 1672 (R. P. Annecy), ép. N° Joseph de Ruphy. — Bernard Bertrier eut encore une sœur, CLAUDINE, née le 3 août 1632, morte le 11 septembre suivant; et un frère, JOSEPH, né le 21 octobre 1641, probablement mort jeune.

BERTRIER

Degré IV. — Jénôme Bertrier, né le 29 octobre 1672, mourut le 18 octobre 1687; son frère Jean-Baptiste, âgé de 12 ans, se noya accidentellement dans les Usses, le 3 juin 1686. — Gaspard-Humbert, qualifié sgr de la Motte, capitaine au Régiment de Chablais, est décédé le 13 janvier 1773, sépulturé le lendemain au tombeau de ses ancêtres, dans la chapelle de N.-D. de Compassion, en l'église de Cernex. Il eut une fille donnée, née de Claudine Magnin en 1728 et nommée Jeanne. Claudine, qui ép., en 1733, Joseph Philippé, de Cernex. — N' Jean-Bautiste (du 2º lit), né le 28 juillet 1686, ép. Div Jeanne du Rollet, de Challet, au pays de Gex, morte, comme son mari, avant 1739. — Le 1" mari de Jeanne-Reine Bertrier, N' François de Malyvert, c'ait veuf en 1"en noces de Jeanne-Reine de Livron. — Christin naquit le 8 avril 1695; son mariage avec Jacquemine Thouvier est du 4 mars 1726. — Andre fut baptisé le 20 juin 1696. N' Bernard Bertrier eut au moins cinq enfants en plus des neuf inscrits a premier volume de l'Armorial, savoir, du 1"el lit: Jeanne-Maurise, née le 17 mai 1676; du 2º lit: Michel, né le 12 février 1690, et Christine, née le 11 février 1694; du 3º lit: Jean-Josepe, né le 13 juin 1697, et Marie, née le 20 avoit 1699. SEPH, né le 13 juin 1697, et MARIE, née le 20 août 1699.

Degré V. — Christin eut un premier fils, ANDRÉ-LOUIS, qui, né le 30 avril 1726 (soit moins de deux mois après le tardif mariage de ses parents), mourut à l'âge de trois jours.

#### BESSON OII BECZON - Voir BULLIOD

#### BESSONAY (DE)

P. : de sable au tion de queules (sic) tenant en sa patte dextre une hache d'argent (Armorial de Loche).



IEILLE famille de bourgeois et de notaires d'Annecy. C'est vraisemblablement à cause de leurs alliances et possessions nobles que plusieurs de ses membres furent, dans le courant de la première moitié du xvº siècle, agrégés à la noblesse. Leur descendance paraît s'être éteinte avant le début du xvr.

PÉRONNET de Bessonay

notes, reçoit un acte à Annecy le 15 août 1336 (Arch. Thuiset). Le notre François de Quintal fut nommé commissaire de ses protocoles) (Ibid.).

NICOLAS de Bessonay, bg\* d'Anney; une obligation est souscrite en sa faveur le 1st septembre 1360 (Arch. Hte-Savoie); il était un des Syndics d'Annecy en 1368 (Charte communique par W. Bistatolas ommuniquée par M. Ribatto)

notaire, est témoin à Annecy le 19 septembre 1370 (Arch. Monthouz).

vante en 1458 avec Jacques de Bes-sonay, son 1 et mari, aurait, selon le Pourpris historique, épousé en 2 et

N° HENRI de Bessonet, de Bablazone (?), aurait épouse (Génº Monfort, publiée par le Consº Magnieri, quittance dotale de 1426. D™ Péronnette, fille de N° Jean de Montfort; pas de preuve.

V° Aymos de Bessonay, de Montfort (Arch. Monthouz), procuration aux religieux infirmier à Talloires. Jean Dompéroz (parents de sa mère) pour avoir l'hoirie de feu de Lullier, curé des Clets, passe recondate de 1426. D™ Péronnette, fille de N° Jean de Montfort; pas de preuve.

N° Jean de Montfort; pas de preuve.

V° Aymos de Bessonay, religieux infirmier à Talloires Jean Dompéroz (parents de sa mère) pour avoir l'hoirie de feu de Lullier, curé des Clets, passe recondate de 1426. D™ Jean de Montfort; pas de preuve.

N° Jean de Montfort; pas de preuve.

N° Jacques de Bessonay, bg d'Annecy, y est témoin en novembre 1436 (Arch. Cevins). Ce doit être lui qui agit, vice-châtelain de Faverges, le 17 Janvier 1450 (Arch. Giez). Il était, en 1458 (Invr de Loche), époux de D<sup>tte</sup> Rolette, fille de N° Jacques du Bochet et de D<sup>tte</sup> Jeanne des Bois (1). Il était en procès avec Nº Rolet, Robert et Antoine, fils de f. N° Guillaume Eymion, au sujet de la leyde d'Annecy sur Jaquelle il possédait des droits indivis avec les dits Eymion, contre lesquels il obtint sentence favorable le 20 décembre 1460 (Arch. Academie Florimontane). Il avait, en 1455 et 1463 (T⁵ Eschaves), des biens à Seynod, et il est souvent cité dans le Registre des Délibérations du Conseil de ville d'Annecy entre 1475 et 1491.

N° GUILLAUME de Bessonay de Dalloires, en 1481 (Inv\* de Talloires), la leyde des grains et fruits portés au marché d'Annecy. Époux de D∥∗ Claudine, fille de N° Pierre de Loche et de Jacqueline de Menthon-Dingy, il ratifie en 1489 (Ibid.) une transaction passée entre Janus de Savoie, C⁵ de Genevois, et les religieux de Talloires d'une part, et lui-même d'autre part.

#### BESSONNET



ETTE famille, dont nous ignorons le blason, n'a rien de commun avec la précédente, sauf la consonnance de son nom qui, généralement, est orthographié Bessonnet et sans particule.

de Lyon, ép. 1º D<sup>10</sup> N.N., mère de Claude ci-dessous; 2º H<sup>ble</sup> Françoise Arssin (Arch. Thuiset) qui fut mère d'Abel et eut procès avec son beau-fils Claude susdit. C'est lui, je pense, H<sup>ble</sup> Claude Bessonnet qui acquit des biens de Nº Janus de Chissé, de Fillinge, et de Mess<sup>ee</sup> Guillaume, son fils; et d'autres biens encore de Vº Mess<sup>ee</sup> Jean de Chissé, de Fillinge, chanoine recteur et fondateur de la chapelle St-Laurent en l'église d'Hermance, ainsi qu'il appert d'un acte du 8 août 1524 (Arch. Troches

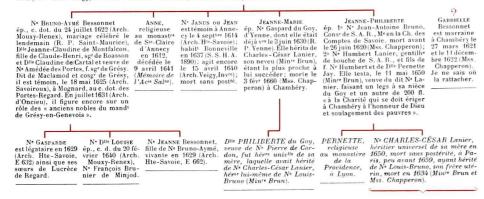
Bastien Bessonnet, marchand de Genève, avait vendu, le 13 janv 1543 (Arch. Uniorie de son père. Le 10 février 1581 (Arch. Thuiset), il cède Quisard, a Ne François de Vois sed sroits sur des vignes, fiefs, servis, etc. à Antoine de Strançois de Ne Jean l'Ancie de Steins par lui acquis de Ne Jean l'Ancie de Steins de Proposition de Strançois de Ne Jean l'Ancie de Steins de François de Ne Jean l'Ancie de Steins de François de Ne Jean l'Ancie de l'hoirie de son feu père (1).

<sup>(1)</sup> Il faut peut-être identifier avec ce Claude un N° Claude Bessonnet en faveur duquel une obligation fait, le 10 février 1574 (Arch. Hte-Savoie, Il E 3080), l'objet d'une cession. Ce peut être lui encore N° Claude Bessonnet, de Genève, qui, le 7 mai 1575 (Arch. Genève), revend à V³¹¹ Louis d'Arenthon, sgr de Châtillon, d'Etrembières et plebain de Thônes, divers cens, servis et droits féodaux que ce dernier lui avait debés sous grâce de rachat.

(2) Un Jean Bessonnet, non qualifié, était, le 17 mai 1553 (Arch. Genève), marié à D¹¹ Michèe, fille de N° Pierre-Michel du Rouvenoz (S¹' Fiefs) et de D¹¹ Barthélemye de Florimont, l'aquelle Michèe agit ledit jour à Douvaine

BESSONNET TABLEAU II.

Hble puis Ne Abel. Bessonnet (2e lit)
(four son Ascendance Au Tableau I).
héritier universel de son père (Arch. Hte-Savoie, E 533), épous a 'e, c. dot. du 16 janvier 1588 (D. Luc de Lucinge), D<sup>10</sup> Huguette, fille de Ne Claude
Volland, sgr de Compois; et 2e, avant le 19 novembre 1591 (Mémoires Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, T. xxxviii), D<sup>10</sup> Lucrèce
de Begard, fille de f. Ne Alexandre, sgr de Vars, et veuve en tre noces de Ne Antoine d'Aistoire et d'Archéologie, T. xxxviii), D<sup>10</sup> Lucrèce
de la Chasse au paillige de Gaillard II lavait été pupille de Ne Gaspard de Grailly, lequel (1, 2e novembre 1582, assassiné par les Genevois qui
brülèrent son château de Villelagrand. Catherine d'Autriche, D<sup>10</sup> de Savoie, dispensa la veuve et les enfants du dit Grailly centimérent jusque ne
de Bessonnet (2e lit), le 20 novembre 1582, assassiné par les Genevois qui
brülèrent son château de Villelagrand. Catherine d'Autriche, D<sup>10</sup> de Savoie, dispensa la veuve et les enfants du dit Grailly centimérent jusque ne
1673 (Inv<sup>10</sup> Arch. Veigy). Il vivait encore avec Lucrèce, sa femme, le 10 juin 1611 (Arch. Chamoux) et mourut avant 1633 (Arch. Hte-Savoie, E 538).



N. B. — D'après les registres paroissiaux de Menthon, N° et Pt Gaspard de Grailly, sgr de Villelagrand, était marié en 1583 à Dil<sup>a</sup> Guicharde Bessonnet, de laquelle il aurait eu une fille, Ysabeau, baptisée le 22 avril de ladite année, filleule de N° Albut (sans doute pour Abel) Bessonnet et de Dil<sup>a</sup> Nicoline de Vignod, Cette Vsabeau est sans doute la même personne qu'Isabelle de Grailly qui ép. N° François de Chavanes. Mais la genealogie des Grailly publiée par M. de Foras au Tome III, sitais que plusieurs mentions d'un inventaire des archives du Château de Veigy, nomment, avant et après 1585, Guicharde Duret l'epouse de Gaspard de Crailly. Il y a sene la une contradiction évidente; je crois toutelois — sans l'affirmer — que l'erreur se trouve dans le regier et que la version adopte par 9M. de Foras est la bonna.

#### BETTEX (DE)

P. : écartelé aux 1 et 4 d'argent à deux étaies de queules rangées en fasce, celle de dextre brochant sur l'autre; aux 2 et 3 d'azur au cerf d'or saillant et contourné (1).

(Planche VIII, page 169).

(1) Le Blason des Bettex est ainsi décrit dans un recueil d'armoiries des alliances de la famille du Verger (Arch. du Verger). Nous en avons vérifié la plupart et n'y 1) Le Blason des Bettez ést ainsi decrit dans un recueit d'armoires des ainances de la familie un verget inclui d'armoires des ainances de la familie un verget inclui de vereix de pour avons trouvé qu'une seule erreur. Comme nous ne possédons aucin autre renseignement sur les armoires portiées par cette famille, nous avons cru devoir adopter, au moins provisoirement, cette version. Il est toutefois très possible que ce blason écartele réunisse les armoires de deux familles. Celles des quartiers 2 et 3 rappellent l'écu des Tignac que meublait un cerf saillant, mais non contourné, als plupart des animaux contournés, en héraldique, ne sont tels que par la distraction du graveur... Et rien ne nous a prouvé jusqu'ici qu'une alliance ait uni les Tignac aux Bettex.



Es Bettex, Bethex ou Bectaix — en latin de Bectacio — possédaient, au xv° siècle, des biens à Aigueblanche. Le 7 septembre 1447 (Arch. du Verger), Guigonne Bectaix, épouse de Jean Macellier et fille de feu Antoine, fils lui-même de feu Jacques Bectaix, reconnut pour les dits biens en faveur des nobles de Montmayeur. C'est probablement de la même souche qu'est issu Pantaléon de Bettex, bourgeois de Bourg-St-Maurice,

anobli par P" de 1524 et inscrit en tête du tableau ci-dessous. Ses descendants prouvèrent leur qualité en 1723 (filiation marquée d'un double trait) et s'éteignirent avant la fin du xviiie siècle.

TABLEAU I.

de Bourg-St-Maurice, reçut des Pat\* de noblesse pour lui et ses descendants, datées du 25 août 1524 (Arch. camérales, Turin), et testa en 1539 (Arch. du Verger). Alliance inconnue; il a peut-être épousé une sœur de N\* André Ravoyre, trésorier du Duc Charles (2), et dont l'antaléon ci-dessous est qualifié neveu.



(2) Je ne sais comment rattacher cet André aux nobles Ravoyre déjà étudiés dans cet ouvrage. Capré le cite et dit qu'André Ravoyre fut trésorier général du Duc en 1523.

IV. Nº PANTALEON de Bettex. Nº CATHERIN-FRANÇOIS de Bettex (voir leur article et leur descendance au tableau suivant) 

157 BETTEX (DE)

TABLEAU II. No CATHERIN-FRANCOIS teste en 1617 (Arch. Viry), instituant héritier universel N° Jean-François, son fils ci-dessons, et donnant le gouvernement et l'administration de tous ses enfants et biens à Die Anne Bochet, se femme, qui fera loyal inventaire et rendra compte; il lui « baille pour autheurs », soit conseillers, N° Gaspard du Verger de Cors, Michel de la Frasse, d'Ayme, et M° Noël Blanc, son beau-fils, praticien du Bourg-St-Maurice, sans l'aquiessement desquels aucun acte important ne sera valable. Pantaléon mournt IV. Nº PANTALÉON du Bettex EAU I)

ép. Di<sup>1</sup> Jeanne-Marguerite d'Avise qui,
ép. Di<sup>2</sup> Jeanne-Marguerite d'Avise qui,
veuve, fut, dès 1617, chargée de la tutelle,
puis de la curatelle de leur fille JeanneFrançoise ci-dessous. Elle est qualifiée
tante de N° Jean-François (decré V) dans
un acte du 20 août 1637 (Arch. Viry). du Verger de Lors, Aichei de la Frasse, u Ajune, et al Tuce India. Sen bedeuns parteil de S. Maurice, sans l'aquiescement desquels aucun acte important ne sera valable. Pantaléon mourut avant le 26 décembre 1617 (*Ibid.*); à cette date, N. François Richard, Conseiller d'Etat de S. A., Sénateu us. S. et juge maje de Tarentaise, décerne à ladité Anne Bochet, veuve du lit N. Pantaléon, la tutelle de leurs enfants, savoir Jean-François ci-dessous et ses trois sœurs, âgés respectivement de 9, 15, GABRIELLE, née vers 1602, ép., avant le 2 avril 1630, (Arch. Viry), de N. (Jassé en blanc).

MARGUEnée vers 1608, ép., catot. du 2 avril 1630 (Arch. Viry), Dile FrançoiseEtiennette Déage, fille de N' Jacques, cosgr de Mesmes et sgr du
Sougey; quittances dotales des 29 juin et 4 août 1631 (Púid.)
N. N. (Jaissé en blanc).

N. (Jaissé en blanc). GABRIELLE, MARGUE-née vers 1602, RITE, (Arch. Viry), N. N. (laissé en blanc). 70.000.000 VI. N. Jacques du Bettex,
en son nom et de N. Jean, son frère, vend à N. Jean Chapel, le 16 septembre 1671 (Arch. Savoiroux),
des biens à Bourg-St-Maurice. Il avait ép., le 29 juin 1689 (R. P. Moûtiers), Die Jeanne, fille de
N. Antoine de Pingon et de Die Jeanne-Antoine Trolliet, de Moûtiers, et en était veuf lorsqu'il testa,
le 29 mai 1883 (Arch. de Savoie). Il mourut le 26 janvier 1697 et l'inventier de son mobilier fut
dressé le 29 avril suivant. Il avait institué ses deux fils ci-dessous cohéritiers universels. MARGUERITE ép. N. Jean-François Manuel, de Conflens; ils eurent un fils. Jean, baptisé le 25 juin 1668 (R. P. de Conflens).  $\Box$ Ré Michel, de Bettex, curé de Moûtiers des 1711 (R. P. Moûtiers); chanoine de ladite métropole et parrain de son neveu Michel en 1714; chantre en 1749; teste et meurt le 23 avril 1759 (Richarmoz et Emprin, le Diocèse de Tarentaise). VII. N° JEAN-BATISTE du Bettex, né vers 1673, ép. 1°, avant le 7 mars 1686 (Arch. de Savoie), Françoise Miedan et était syndic de Bourg-St-Maurice le 11 avril 1697 (Ibid., Tabre), Veuf, il ép. 2°, le 4 février 1712 (R. P. Tours), Dir Marie, filie de f. N° Joseph d'Arnollet et de Gabrielle de Pingon, Marie d'Arnollet, veuve, ép., avant 1728, Spr Ignace Rosset, lequel fut ensuite nommé Dile Marguerite du Bettex, veuve de Me Gaspard Marpand et tutrice de leurs enfants, vend, le 30 mai 1729 (Arch. Savoiroux), à Nº Philibert Chapel Rd CHARLES-FRANÇOIS, bapt. le 31 octobre 1714 (R. P. Tours); chanoine de Moûtiers; VIII. Nº Michel du Bettex,
baptisé le 7 septembre 1714 (sic, probablement erreur, pour 1713, du R. P. de Tours). Étant capitaine
au Régiment de Savoie, il obtient, le 27 juillet 1759 (Arch. S. S. S.), des Pº le restituant en temps pour
répudier l'hoirie de Nº et Rª Michel, son oncle. Le 6 juillet de la même année (Ibid.), il obtient pour
lui et Rª Charles-François, son frère, des Pe pour la rénovation des fiefs qu'ils possèdent en Tarentaise
et au mandement de Beaufort. Le 19 novembre 1761 (R. P. Tours; il est parrain de Pétroille-Elisabeth
Rosset de Tours. Le 16 octobre 1774 (Matricule de la Brigade de Savoie), il est nommé colonel commandant
ladite Brigade, puis, le 9 février 1775 (Ibid.), commandant du fort de la Brunette. Je ne lui connais
pas d'alliance et il fut le dernier de SON NOM. CLAUDE mentionné aux Pes de 1759 nort le 13 septembre 1761 Richarmozet Emprin, *le Dio*-

## BETTONNET (DU)



E village et la maison-forte du Bettonnet, situés sur la rive gauche du Gélon, à une lieue en amont de Chamoux, ont donné leur nom à cette famille, éteinte dans la seconde moitié du xive siècle. Ses représentants ont laissé peu de traces dans nos archives, leur blason nous est inconnu et des actes où ils sont cités on ne saurait extraire même une ébauche de filiation. Nous ne pouvons que donner ici un résumé des titres les concernant classés dans l'ordre chronologique.

Vers 1216 ou 1225 (Carte de St-Hugon), Humbert du Bettonnet vend aux Chartreux de St-Hugon le tiers de l'Alpe de la Perrière; ses fils, Ville Mre Humbert et Viboun, approuvent ladite vente.

En juin 1263 (Würstemberger, Pierre II, IV, nº 607), Nº Antoine et Thomas du Bettonnet font, à Aiguebelle, hommage au Comte de Savoie.

En 1281 (Comptes de la châțnie de Cusy), Thomas du Bettonnet paye un laod au châțni de Montmélian; en 1290 1291, il est châțni de Cusy (Ibid.).

En 1293 (Comptes de la châtuie de Montmélian), Hugues du Bettonnet paye une amende au châtelain de Montmélian.

En 1310 (Carte de St-Hugon), frère Jacques du Bettonnet est chartreux à St-Hugon; il en est prieur en 1322, 1324, 1331, 1336, 1339 (Ibid.). En 1323 (Mres Acad. Savoie, 2º Si\*, III, p. 338), Pierre, sgr du Bettonnet, est en difficulté avec l'abbaye du Betton au sujet de sa juridiction.

Le 4 novembre 1323 (Arch. de Cour), au prieuré de Chamoux, Jean du Bettonnet prête hommage pour les biens qu'il tient du Comte de Savoie

rière la Hochette.

Le 15 juillet 1337 (Arch. Thuiset), Humbert du Bettonnet, deau, est témoin à l'Heuille; il l'est encore le 27 août 1342 (Ibid.), au c. mar. Villette-Montmayeur. Ce doit être ce même Humbert qui fut père de Guillaume, alias Guillemmet, d'une fille nommée Florie, et peut-être aussi d'un autre fils, Humbert, Guillaume reconnut en faveur du Comte de Savoie, le 2 juillet 1360 (Arch. du Bettonnet, ses tâches du Bettonnet, la moitté de la champerie du Bettonnet et de Chamoux, et des biens à Champlaurent, à Villard-Léger et au mont de l'Heuille. Il vendit à N-Jeanne de la Rochette, avant 1417 (Arch. de Savoie), la mestralie de la Rochette, Chamoux, Villard-Léger, Montandry et Montgilbert; elle était alors déjà mariée à N-Buntoine de Seysel, se' d'Aix. Quant à Florie, elle aurait épousé, conceture M. Tabbé Félix Bernard (Origines féodales en Savoie et en Dauphinie), N-Bertet de Montmayeur, dont elle aurait eu une fille mariée à N-Jean Jordane, de St-Maximin en Avallon. Je laisse à son auteur la responsabilité et l'honneur de cette hypothèse, peut-être bien fondée, mais cependant insuffisament étayée, à mon avis, dans l'état actuel de nos connaissances. Il n'en est pas moins certain qu'Antoine Jordane, qualifié sgr du Bettonnet dans son testament du 3 février 1460 (Arch. du Bettonnet), semble bien avoir été en possession alors de la plupart des biens de la famille à laquelle ce fief avait donné son nom; le C'e de Foras, toutefois, dans une de ses notes, exprime une opinion légèrement différente et pense qu'Antoine Jordane est devenu sgr du Bettonnet par son mariage avec Jeanne de la Rochette, fille de N-Jean de la Rochette, de Chamoux, lequel était fils de N-P Théobald... Je n'ai rien découvert qui me permette de trancher le différent. N- Antoine Jordane a certainement épousé Jeanne de la Rochette, sa femme lorsqu'il testa en 1460; mais il a pu avoir, auparavant, une autre épouse et la conjecture de M. l'abbé Bernard n'est pas exclue.

6. vol., liv. XI, feuille II.



Manager etc., - est un petit hameau situé entre Challonge et Usinens, près des bords du Rhône. C'est le lieu d'origine, et ce fut longtemps la résidence d'une très vieille famille à laquelle une situation matérielle restreinte n'a permis de « vivre noblement » qu'au prix d'incessantes difficultés. Aussi a-t-elle laissé peu de traces dans nos chartriers et je n'ai pu en établir qu'une généalogie bien incomplète. J'ignore ses armoiries.

N. B. — Les faits énoncés sans référence dans le tableau ci-dessous sont tirés de l'Inventaire Rossillon (Arch. Thuiset).

JEAN de Beynod, reconnaît, en 1295 (vieil inv<sup>18</sup>, Arch. Costa), tenir en fief d'Amédée II ce qu'il possède dans la ville de Challonge.

Mennillion de Beynod, deau, prête hommage, en 1353, à Perret de Châtillon, sgr du Châtelard en Semine, pour des biens qu'il a acquis.

JEAN de Beynod
fait, en 1381 (Arch. Savoiroux), un accord avec
Ne et Ve Evrard d'Echallon, prieur de Chindrieu, au sujet de sa succession.

Labelle de Beynod,
fishelle de Beynod,
fould reconnaître les services que lui a rendus Mª François de Verbos, chevalier, lui fait,
le 3 février 1399 (Tº Vuy), donation de tous ses biens, moyennant certaines charges relatives
à sa sépulture, à des œuvres pies, etc.

Nº Pierre de Beynod, d'Eloyse, deau, frères, d'Eloyse, albergent à un homme de Vanzy, le 22 janvier 1428 (Arch. Thuiset), une vigne mouvant de leur fief au

treres, d'Eloyse, albergent a un homme de Vanzy, le 22 janvier 1428 (Arch. Thuiset), une vigne mouvant de leur fiel au Ne Pierre de Beynod, d'Eloyse, reçoit, le 14 octobre 1429, quittance de 65 fl. d'or payés aux Ne Pierre de Beynod, d'Eloyse, reçoit, le 14 octobre 1429, quittance de 65 fl. d'or payés aux Ne Frères Étienne et Pierre d'Anthy. Le même Beynod agit, le 18 mars 1430 (Arch. Genève, not. lat.), tuteur des enfants de f. Jean de Rovorée d'Avusy. Il est qualifié seulement dissort dans un acte de 1405, régigé après son décès, où agissent ess trois fils ci-dessous, puis, de Lesnoute de 1400 concernant ses fils Richard et Jean. C'est le même Pierre Beynod qui agit, le 170 covembre 1429 (Arch. Cenève, not. lat.), tuteur de Jeannette et Mermette, filles impubéres de f. Jeannet, fils de f. Jeannet, fils de f. Mermier de Roveréaz, d'Avusy (1).

Ve ÉTIENNE

N° JEAN de Beynod.

N° HUGONIN, agissant pour lui et ses frères Jean et Richard, fils de f. Disct Pierre Beynod, d'Eloyse, vend, le 27 mars 1485 (Arch. Thuiset), des rentes à N° François de la Fléchère.

Le 21 décembre 1470 (Ibid.), Nº Richard et Jean, fils de feu N° Pierre de Beynod, d'Eloyse, est N° Pierre de Beynod, d'Eloyse, est demoin au dit lieu le 3 mars 1485 (Ibid.), et qui, avec N° Henri, de Beynod, d'Eloyse, est demoin au dit lieu le 3 mars 1485 (Ibid.), et qui, avec N° Henri, de lauder une vente le 22 janviet de Beynod ci-dessons, reconnaît pour leurs biens de Challonge, en 1488, sans que leur parenté soit indiquée.

Nº MICHEL de Beynod, de Challonge, était, en 1462, mari de Dile Guigonne Pricaz, fille de Nº Rolet Pricaz, de Clarafont, et de Dile Jacquemette d'Arlox; leur fils aîné est substitué au testament de Nº Claude d'Arloz, le 9 juin 1462

N° CLAIR de Beynod, de Semine, cède en 1513 à N° Jean de la Croix le rachat d'un pré à Beynod; il est témoin à Viry, dans un acte pour les Viry du 4 janvier 1537 (Arch. S. S. S.). a Vanzy le 23 mai 1505 (Arch. Thuiset), et vivait des biens au mandement de Clermont; mort avant 1540 (Did.).

Nº RICHARD de Beynod, de Challonge, frère de Nº Ethenne qui 18-30 novembre 1570 Arch. Viryl, est dit son héritier.

L'acques de Savoie, Duc d'energies, à cause de Challonge, lieu dite nla Folatière. Le 21 mars 1550 (Arch. Hte-Savoie). Nº Etienne soussin Bernard (2). Cédés de Nº Richard de Chàtillon aux nobles Reynod, entre autres la moitié de la maison-forte de Challonge, lieu dite nla Folatière. Le 21 mars 1550 (Arch. Hte-Savoie). Nº Etienne souseit une obligation en faveur de Jacques Ducrest, marchand d'Annecy, et fait, le 9 avril 1578 (Arch. Viryl. une procuration à N° Amed de Beynod, son fils. Il teste « fort ancien et en décréptude » le 13 novembre 1579 (Ihid.). élisant sa sépulture à Malagny et nommant usufruitière Ne Bartholomée Eysard, as former l'égue à chacune de ses deux filles 500 fl. lorsqu'elles se marieront. Ses trois fils, N° Amed, François et Claude, seront héritiers universels. Leur mêre sera leur tutrice, quoique « ils soient assez grands pour savoir se régir et gouverner ». Il était déjà mort le 21 octobre 1580 (Ibid.).

N° BERNARD de Beynod, de Challonge, reconnaît en 1540 en faveur de S. A., à cause du mandement de Clermont pour la moitié de la mai-son-forte de Challonge, 97 journaux de bois, etc. Il rachète des biens le 22 mars 1562 et avec N° Etienne, « son 22 mars 1502 et avec N° guenne, «so cousin», démène en 1560 (Arch. S. S. S.) procès contre les prétentions de N° Georges Pelard, «soi-disant châtelaid de Clermont «. Il est légalaire en 1579 (Arch. Viry) de N° Etienne, son cousin.

N° AMED de Beynod, fils ainé, cohéritier universel avec ses frères de leur père en 1579, versel avec ses frères de leur père en 1579, versel avec ses frères de leur père en 1579, versel avec son frère François, il constitue unedotide 600 fl. il con

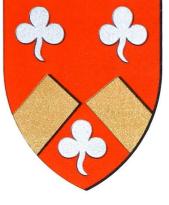
D<sup>llo</sup> MARGUERITE de Beynod, de Malagny, ép., avant 1628 (R. P. Viry). M° Claude Bonjean, habitant Viry. Elle était en 1642 (*Ibid.*), remariée au Sr François Garcin.

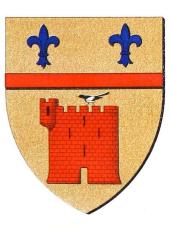
JEANNE-MARIE Garcin, bapt. le 26 octobre 1642 (R. P. Viry), filleule de Nº Joseph Malliet.

(1) Il avait peut-être été d'abord destiné à l'Église : un Pierre de Beyno, clerc du diocèse de Genève, étudiant en drôit civil à Avignon, dennadait, en 1394, un bénéfice à la collégiale de l'évéché de Genève (Stelling-Michaud. Genevois à la curie d'Avignon, d'après Arch. Vatican, R. S. 49, f. 1477)

(2) C'est probablement lui, « N° Claude Beynod, serviteur de N° et P¹ Jean de Châtillon, sgr du Châtelard », qui, en 1544 (Figfs), est témoin, avec son maître, de la délimitation du fief de la Bâtie-Meille, à Lancy.



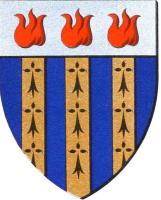


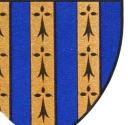


BERGERA



BERTALAZONE













BERTOLINO







BERTRANDY



BESSONNAY

ABRAHAM Bonjean, (1º lit), bapt. le 3 juillet 1628 (Arch. Viry).



EAN-BAPTISTE Bianco, de Turin, avocat, reçut, le 11 février 1791 (Arch. de Cour, Turin), des Lª Pata portant inféodation en sa faveur de la plus grande partie des fiefs et juridiction de Saint-Jorioz en Genevois pour lui et ses descendants. Il épousa Paule-Josette Peyretti de Cardove uone eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le C'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le c'a Ange-François-Paul, né à Turin, le 40 avril 1795, lequel, lieutenant eut un fils, le c'a Ange-François-Paul, le c'a aux Dragons du Roi, fut gravement compromis lors des événements de 1821 et

condamné à mort. Il quitta les états sardes et s'établit à Bruxelles où il mourut noyé le 9 mai 1843. Il laissait un fils dont je n'ai pu connaître le prénom, sous-lieutenant au Régiment d'Aoste-Cavalerie, le 16 septembre 1843, puis capitaine d'état-major.

C'est tout ce que j'ai pu découvrir concernant cette famille.

#### BICHE (LA)

AMILLE bourgeoise de Chambéry, dont je trouve quelques représentants qualifiés nobles à la fin du XVIº siècle et au début du XVIIº, sans que je puisse me prononcer sur le bien-fondé de ce qualificatif. J'ignore également ses armoiries.

N. ALEXANDRE la Biche, N° ALEXANDRE IA BICHA.

de Chambéry; des L™ PØ du 3 mai 1568 (Arch. de Cour, Turin), le nomment héraut d'armes de Savoie en remplacement du Sr Gaspard Mazier, décédé. Alexandre est cependant déjà qualifié « héraut d'armes pour S. A. », le 18 juin 1567 (Arch. Savoie, B II H 27), date où il est témoin dans ladite cité. Il est peut-être le père de № Humbert ci-dessous.

Nº HUMBERT la Biche, commis du sgº trésorier pour S. A. en Savoie, 1570-1572 (Arch. Viry). J'ignore son alliance. Il était déjà mort en 1617, peut-être

Nº CLAUDE de la Biche,
de Chambéry, fils de f. Nº Humbert, y est témoin le 31 mars 1617 (Arch. la Place). baptisé le 9 janvier 1595 à Chambéry (Mss. Chapperon).

N. B. — On trouve à Chamhéry, au xvii siècle, de nombreux individus portant ce nom, mais ils ne sont plus qualifiés nobles, sauf, parfois,

JEAN-CHARLES la Biche, peintre qui, d'Hbic Louise Garcin, son épouse, eut plusieurs enfants. Ni ceux-ci, ni leurs descendants ne paraissent avoir eu de prétentions nobiliaires.

### BIENVENU (DE)



E comte Amédée de Foras a laissé, pour les publier au Supplément, de nombreuses additions concernant cette famille déjà étudiée et blasonnée au premier Tome de cet ouvrage. Toutes, sauf indication contraire, sont extraites du fonds des Archives de Thuiset, olim Costa, aujourd'hui conservées au château de Menthon. Je n'y ai ajouté que fort peu de chose.

ADDITIONS AU TABLEAU I.

- Degré I. Ce n'est pas Ne Pierre Benevenuti, de Gebennis, par qui commence la filiation suivie, qui se fixa à St-Genix-d'Aoste, mais son fils,
- Degré II. N° François Bienvenu, dans son c. mar. (1526) avec D<sup>ile</sup> Louise de Fistillieu, donne en garantie de la dot de son épouse, outre les biens qu'il possède en indivision avec son frère Jean, cinq poses de vigne au terroir de Champplan, près Chilly, mandement de Balleyson; une maison siea à Seysel, près l'églies paroissiale, et par lui acquise de François Fyard; une maison d'habitation avec jardin, trois boutiques et arcades, à St-Genix, qu'il a achetée de Thomas Hospitis, et enfin des biens et terres à Champagnieu que lui ont vendus les Chabert. La mère de Louise de Fistillieu, N° Claudine de Congecombe, était veuve, étaible à St-Genix, dans la paison de Jean, fils de feu Amédée Mellieret.

- maison de Jean, fils de feu Amédée Mellieret.

  N' Jean, frère du dit N' François, possédiati pour moitié en indivision avec ce dernier une maison-haute et une basse, avec jardin et verger contigus, terres et près, en tout 50 poses, lieu dit Chêne, au mandement de Gaillard, lesquels biens sunt de eorum patrimonio ainsi qu'une maison à Genève, rue de la Poissonnerie.

  N' ANDRÉ de Bienvenu etait créancier d'une somme de 200 éeus que lui devait son neveu, N' PIERRE, fils, suivant la généalogie manuscrite, de son frère Jean. André possédiat les biens du Cuchet au mandement de Cordon et mourut en 1605 (Arch. la Serraz). Sa femme était fille de N' François Novel, sgr de Bellegarde et des Marches et de Gasparde de Menthon-Montrotter. Ce même André eut un autre frère, nommé PIERRE qui, qualifié écuyer, sgr de Martel et fils de l'. N' François, reconnaît, le 29 novem 568, (Arch. Troches), en faveur du sgr de Troches, pour divers biens mouvant de son fief. Il pourrait être le père d'un N' JACQUES de Bienvenu, propriétaire d'une vigne à Chilly, près Douvaine, mentionné le 25 novembre 1574 (Ibid.), dans un abornement. Ce Jacques avait épouse N' Madeleine de Pleurrer qui, veuve et habitant Genève, prête, le 20 mars 1588 (Arch. Genève), 140 écus d'or à N' Sébastien-Balthazard de Montvuagnard, de Boège, à 8 % l'an, et reçoit en gage deux chaînes d'or, un bracelet et un vase d'or.
  - vase d'or. Les Preuves pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare (1763), de Ne Alexis Vulliet de la Saunière, mentionnent une SUZANNE Les Preuves pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare (1763), de N° Alexis Vulliet de la Saluirée, mentionnent une Stranke de Bienvenu, fille de N° Jean, (du 2° Degré) et de Louise de Fistillieu, qui aurait ép., contr. doit, du 11 avril 1594, Vincent Vulliet, d'Venne. Notons d'abord que Louise de Fistillieu ép. François et non Jean de Bienvenu. Mais, ce détail mis à part, ces Preuves méritent-elles notre confiance? On a vu à l'article Vulliet, (T. V. p. 617) qu'elles contenaient un testament dont la fausseté est indiscutable. Comment, dans ces conditions, ne pas suspecter le contrat (1678) de ladite suranne, en constatant l'écart invraisemblable de 68 ans! qui sépare cet acte du contr. dot. (1526) de Louise de Fistillieu, sa mere? Je n'offrime pas que ce contrat est un faux; car on voit parfois, à cette époque, les conventions matrimentales précèden ou suivre à plusieurs années d'intervalle la célébration des mariages; mais on conviendra qu'une prudent mélance paraît justifiée.

- No Louis et Jérôme sont nommés par leurs père et mère, testant en 1603, cohéritiers universels : ils resteront en indivision jusqu'à l'année 1620 inclusivement, sous peine d'exhérédation en faveur d'André et d'Etienne. Passé ce terme, s'ils jugent à propos de partager « pour certains bons respects qu'il n'est besoin manifester », les partages entre eux se feront de la façon suivante : Louis, fils ainé, se contentera pour tous ses droits de la dépense de plus de 970 écus qu'il a faite hors de la maison « pour chrecher advancement et fortune », tant à l'université de Tournon, avec son matier, qu'en deux voyages en Flandre au service du marquis de Varambon et, depuis, du comte de Varax, son frère, avec armes, équipages et chevaux, en achats de chemises, broderies et autres haques d'or, en dis-huit boutons d'agathe enchassés d'un en longue maladie qu'il yeut... paiement de deux chevaux qu'il prit à Besançon et qui e pedirent, en un voyage u'il fit en france avec S. A. et autres dépenses par lui faites en Piémont durant 14 mois. Ces 970 écus lui sont donnés comme légitime, et, outre ela, les testateurs lui aissent le revenu de la châtellenie de Seyssel, « lequel nous tenons par acquit de S. A. pour la somme de 2.000 écus », dont il jouira tant seulement durants avie, la propriété passant ensuite à son frere Jérôme. ... à moins que Louis ne se miet en n'ait des enfants mâles légitimes auxquels il pourra laisser ledit revenu et non autrement. Passé le terme de l'indivision, Jérôme paiera promptement à Elienne les 1.000 ducatons à lui par nous laissés ou bien le laissera jouir des revenus d'Yenne que nous avons fait lever et subhaster à N² Jean de Martel, sg' de Lucey, jusqu'à plein paiement des dits 1.000 ducatons, le nous avons fait lever et subhaster à N² Jean de Martel, sg' de Lucey, jusqu'à plein paiement des dits 1.000 ducatons, le nous avons fait lever et subhaster à N² Jean de Martel, sg' de Lucey, jusqu'à plein paiement des dits 1.000 ducatons, per neux en de N² Couis de Bienvenu, il est constitué en dot l'ér Degré IV. - No Louis et Jérôme sont nommés par leurs père et mère, testant en 1603, cohéritiers universels : ils resteront en indivisio
  - N° ANDRÉ, troisième fils, est légataire de ses père et mère, testant en 1603, pour 5000 fl., qui lui seront payés le 1ºº janvier 1621, par les héritiers, faute de quoi il prendra possession des biens sis au village du Cuchet, au mandement de Cordon. Raymondine de Reydet, veuve du dit André, démenait procès, le 2 décembre 1639 (Arch. Savoie, E 14), avec N° Claude Roffier; par contrat de mariage du 8 décembre 1640, elle ép. 4º N° Jean de Bessac de Grandmaison.
  - Nº ETIENNE, dernier fils, est légataire de ses parents pour 1.000 ducatons. Dans le contr. dot. de son fils Louis-Raymond, Étienne, depuis longtemps décédé, est qualifié sgr de la Verrière, paroisse de Saint-Genix
  - EMMANCELLE. dite habituellement Emmanuelle-Philiberte, épousa Pierre d'Albert-Provane, sgr de la Fontaine et de Beauséjour, (Arch. la Serraz). Elle en était séparée lors du testament de 1603, de ses parents : ceux-ci lui lèguent, outre sa dot qui était entre les mains de son dit époux, divers revenus et denrées, « tant qu'elle sera séparée et vivra en demoiselle d'honneur «...
  - CLAUDISE était légataire de son père, testant en 1603, pour 5.000 fl., « quand se présentera un bon parti et qu'elle se mariera ». Sur cette somme, 400 écus d'or lui seront payés par Ne Pierre de Bienvenu, sgr de Martel, et Ne Charles, son fils, qui les doivent au testateur, lui ayant écdé en garantie de pareille somme reçue leur maison-haute de trangagnieu, dite la Tour aux Juges, sous grâce de rachat pendant dix ans ; passé ce terme. Claudine prendra possession de la dite tour et biens en dépendant.
  - JÉRÔME était né à Chambéry le 28 avril 1584 (Mss. Chapperon). En 1620 et 1621 (Arch. de Savoie), il était gouverneur du fort de Charbonnières. Je ne sais où rattacher une Marie de Bienvenu qui ép., contr. dot. du 7 février 1588 (Arch. Hu-Savoie, E 557), N° Christophe de Menthon-Lornay, sg° de Grimottières, dont elle était veuve le 3 février 1698 (Ibid.).
  - A" Christophe de Menthon-Lorhay, sg' de Grimottieres, dont elle etait veuve le 3 tevrier 1020 (1004.).

    PIERRE de Bienvenu, sg' de Martel, époux de Louise Pacton de la Verpillière (alias Vulpillière) au diocèse de Vienne, serait, d'après la généalogie publiée dans le 14 volume de cet ouvrage, fils d'un Jean, fils lui-même de Ne François de Bienvenu et de Louise de Fistillieu. Ce n'est pas prouvé et j'en doute fort, le serais tenté de l'identifier avec l'erre de Bienvenu, qualifé écuyer, fils de François et sg' de Martel, qui reconnaît, en 1568, en faveur du sgr de Troches (noir ci-contre, page 161, 3º Degré). C'est le même Pierre qui aurait recu les Pe de Nº de 1563. Il a bien épousé Louise Pacton de la Verpilière, adias Vulpilière, laquelle a bien testé le 24 janvier 1559, car deux copies authentiques de ce testament existent aux Arch. Thuiset: elle lègue à son mari la moitié et part des biens, revenus, hommages et chitaeu de Martel, par lui et elle la equis de Claude de Mareste, sgr de Lucey; elle fait un legs à De Benoîte Gentillet, sa mère; laisse 100 écus d'or à chacune de ses filles, Huggerre, Jeanne, Perrette et Gaspadde. un legs a Dem Benotte Gentulet, 38 mere; laisse nou euen, of 3 ensende de ses miles, processer, et Gasean, et un steute de le firstitue heritier universel N° Clanatus's de Bienveni, son fils, sor de la Tour aux Juges, en la paroisse de Champagnieu, où est fait ledit testament. Benoîte Gentillet—file Pierre de Bienvenu, qui vivait encore le 29 juin 1585, date où lui sont faites donation, cession et rémission de la juridiction sur diverses personnes et spécialement sur la maison-forte de Montdragon, est très probablement le même personnage que l'époux de Louise Pacton. Ce même Pierre a du soir, soit de ladite Louise, mais postérieurement au testament d'icelle de 159, soit plus probablement d'un second marige, un fils également prénommé Pierre, qui, inscrit au Tabl. II, ép. Die Jeanne Favier et fui père de Claude, époux d'Angélique de Mareste (1).
- Degré V. N° Louis-Raymond, d'après la Généalogie de la Maison de Seyssel, ép., en premières noces, en 1649 (?), Jeanne-Françoise de Seyssel, fille de Claude, sgr de Châtillionnet, et de Marie Cize. Le mariage est certain, la date fausse : l'époux aurait eu onze ans seulement. Po ecte union a d'u naître un fils nommé Jean-Chantage, il e 28 février 1703 (Arch, Musin), comme héritier de f. N° Jean-François de Seyssel, son oncle, fit reprise de fief et dénombrement de la seigneurie de Châtillonnet.
  - Marie Diard IT. Chapperon a lu : Guyard...). 2º femme d'André de Bienvenu, sgr du Cuchet, était fille de f. Jean-Baptie Diard, native de Paris, paroisse de N.-D.-des-Champs, et illettrée. André l'épousa le 23 juillet 1687 (Mss. Chapp.). Outre Marie, née, baptisée et morte en mars 1696 et inscrite au T. I, p. 201, il était né de cette union une première Marie, baptisée le 12 novembre 1693 (R. P. de Maché) et probablement aussi morte jeune.

#### ADDITIONS AU TABLEAU II

- Degré II. François de Bienvenu (en haut et à gauche de la page 202) est presque certainement le même que le François du 2º degré, marié à Louise de Fistillieu, venu de Genève à St-Genix.
- Degré IV. Pierre de Bienvenu, sgr de Martel, Maître auditeur en la Chambre des Comptes en 1608, est très probablement le fils de Pierre anobli en 1563. Jeanne Favier, sa femme, était veuve du Sr Jean-Gaspard Empereur; déjà remariée à Pierre de Bienvenu, qualifiée fille de N° Pierre Favier, président au Sénat de Savoie, et de Marguerite Boysson, elle agit le 30 mai 1620 comme tutrice et curatrice de Christophe et Jeanne Empereur, ses enfants du premier lit.
- Degré V. La date indiquée à la généalogie Mareste (T. III, p. 372) pour le mariage de Claude de Bienvenu avec Angélique de Mareste, 1677, est inadmissible; il faut la reculer aux environs de 1640.
- Degré VI. GASPARD de Bienvenu était avocat au S. S. S. (Communos de M. Jean Létanche); il est qualifié tel dans un acte du 7 juin 1695
- Degré VII. Anne ; Pierre d'Arcollières, son mari, était veuf de Louise de Rossillon de Gémilieu. Claude-Francois agit dans un acte du 5 mai 1692 comme mandataire d'Angellique de Mareste-Bochard, sa grand-mère. Josephie de Bienvenu ; Charles-Marin de Seyssel, son mari, était veuf en premières noces de Nicole-Urbaine de Bayoz.
- Degré VIII. Louis de Bienvenn était capitaine au Régiment de Savoie en 1792 (Arch. Hie-Savoie, Tabe); Benoît-Jénôme-Joseph, son frère ainé, agit, le 8 juillet 1792 (Ibid.), capitaine au Régiment de Maurienne, tenant garnison à Carouge. C'est lui qui ép., av. 1781, D''s Bénigne de Montillet (ainsi prénommée dans de nombreux actes, bien que Chapperon l'appelle Thomasse et les R.P. de St-Genix Rosalie), morte veuve le 17 décembre 1807.
- (1) Voici quelques données concernant les enfants de Pierre de Bienvenu, nommés au testament de 1559 de Louise Pacton, leur mère. M. de Foras les a extraites des Arch. de Thuiset: Charles, sg. de la Tour aux Juges que je crois frère ou demi-frère de Pierre, le M- aux Comptes n'a pas dû laisser de postérité et ce doit être par erreur que les Més. de Guichenon le font père de Claude, qui dut être son neveu, fils de Pierre. Ce Charles, qualifié D'és droits, fut, le 5 janvier 1637, témoin, à Champagnieu, au testament de Claudine de Menthon-la Ballem, femmée de N° Charles de Lau, Des quatre sœures de Charles, Ruguette, Jeanne, Pernette et Gasparde. la dernière, après avoir été au service de Jacqueline, Cro d'Entremonis, ép., c. dot. du 31 juillet 1580. François, f.f. N° Claude de Bergier, de St-Genix. Veuve, elle fit, le 10 mai folks, une donation à Louis de Bienvenu, ge de Ste-Colombe, qu'el en nomme et qu'e. en realité était coxisin germain de Veuve, elle fit, le 10 mai folks, une donation à Louis de Bienvenu, de l'entre de la consideration annexée à la donation de sa tante Gasparde, fut chargé de payer 3,400 l. tournois à Louis de Bienvenu, sgr de Ste-Colombe; il agit au nom de son oncle Charles de Bienvenu, dont il est caution, protestant que cet acte ne puisse nuire à Dro Huguette, sa belle-mère, pour les droits qu'ils ont sur l'hoirie de f. N° François Bergier.

6. vol., liv. XI, fenille III.

oici ce que je puis ajouter — fort peu de chose — à la généalogie de cette vieille famille publiée dans le premier volume de cet ouvrage.

#### ADDITIONS AU TABLEAU I.

- Degré III. GUILLAUME Biotli, de Flumet, qualifié jurisconsulte, est, le 24 février 1321 (Rege dauphs), témoin à Bonneville dans un acte important d'Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny.
- Degrés III et IV. Pierre II, fait hommage-lige au Dauphin en 1329, en son nom et de son frère Аүмом, et de ses neveux Wiffred, Jacquemet, Péronet, Аүмомет, etc., fils de leur frère Jean. Par convention du 3 novembre 1329 (Mss. Besson), Aymon assure 20 sols genevois annuels au dit Pierre et les dits neveux en font autant.

  Le patronyme de Catherine de Sognier, veuve de Romans de Bieux, en 1381, est probablement estropié: serait-ce pour Soyrier?
- Degré V. JACQUEMET, deau, f. f. Romain, vend, le 7 octobre 1412 (Arch. Hte-Savoie, E 17), des immeubles ruraux sis à Flumet à Antoine de Riddes, notaire, f. f. Wiffred. Un Romain Biolli, notaire, reçoit l'acte.

  Catherine de Bieux, veuve de Ne Guillaume de Chissé et administratrice de leurs enfants, vend, le 27 mars 1362 (Arch. Marlioz, Ingre) Occasion de Vienne à Vienne de Chissé et administratrice de leurs enfants, vend, le 27 mars 1362 (Arch. Marlioz, Ingre) occasion de Vienne à Vienne de Chissé et administratrice de leurs enfants, vend, le 27 mars 1362 (Arch. Marlioz, Ingre) occasion de Vienne à Vienne de Chissé et administratrice de leurs enfants, vend, le 27 mars 1362 (Arch. Marlioz, Ingre) occasion de Vienne de Vienne de Chissé et administratrice de leurs enfants, vend, le 27 mars 1362 (Arch. Marlioz, Ingre) occasion de Vienne de Vienn Invre) 30 fossorées de vigne à Wiffred Saddot, chevr.
- Degré VI Jean de Bieux, dit de la Thuille, épousa Catherine, fille de Ne Etienne Rosset, trésorier de Savoie, de Chambéry. Elle vivait encore lorsqu'il testa, le 16 mai 1490 (Arch. Monthouz) en faveur des enfants de sa fille Louise, mariée à Ne Georges de Menthon du Marest. Lédit Étienne laissait en outre une fille naturelle, Jeannette, à qui il fait un legs; elle était alors femme de De Pierre Vientie, in retrier.
  - Vigneti, notaire.
    N° François, fils de f. François Biolli de la Thuile, au mandement de Duyn, ép., contr. dot. du 20 avril 1477 (Arch. Monthouz)
    Die Antoinette, fille de f. N° Amédée de Menthon, sgr du Marest, et sœur du susdit N° Georges, lequel, par ledit contrat, lu
- Degré VIII. François Biolli, bâtard, est celui qui, dit fils naturel de Nº François Biolli de Flumet, est investi de biens au dit lieu le 27 septembre 1479 (Arch. Monthouz) par Janus de Savoie, comte de Genevois.
- Degré X. Le mariage de Nº MICHAUD de Bieux avec Françoise-Dominique du Clos est antérieur au 26 octobre 1584 (Arch. Hte-Savoie)
- Degré XI. Françoise du Chosal, veuve de Charles de Bieux, était déjà remariée et tutrice de son fils Jean-Baptiste le 24 décembre 1627 (Minro de Chignin).

  CLAUDINE, sœur du dit Charles, ép., contr. dot. du 10 janvier 1623 (Arch. Hte-Savoie) № Annibal de Boège-Chédal; il était veuf de Péronnette Moène, laquelle avait ép. en premières noces № Claude de Lile, de Cluses.

#### ADDITIONS AU TABLEAU II.

- Degré XI. Le contr. dot. de Jeannette de Bieux avec Nº Nicolas d'Amidoux est du 26 novembre 1577 (Arch. M riage de Nº JACQUES de Bieux avec Marguerite Cerise est du 19 juin 1583 (Arch. Hte-Savoie, I E 43).
- Degré XIV. Le mariage de Joseph-Nicolas avec Gabrielle d'Arvillars fut célébré à Chambéry le 20 septembre 1681 (Mss. Chapperon
- Degré XVII. Joseph de Bieux, comte de St-Nicolas-la-Chapelle, était en 1795 colonel du Régiment des Pionniers et marié avec Mile N. N. Coquelle (Coup d'œil sur la vie du Lieutenant général Michaud, Comte de Beauretour, par la Comtesse Paoletti; Turin, 1869)

#### BIGNIN (DE)

DE CHAMBÉRY

P. : d'azur à une bande d'or (Note aux Archives de Marlioz, sous toutes réserves

AMILLE de très ancienne bourgeoisie chambérienne, alliée à de fort bonnes maisons telles que Mouxy, Chabod, Herbeys, Bonivard, mais de noblesse assez douteuse. Elle a peu duré; ses derniers représentants ont fait des dons très considérables à l'hospice de Chambéry. C'est, du reste, des archives hospitalières de cette ville qu'est tiré tout ce qui dans le tableau

ci-dessous est inscrit sans référence.

Amé de Bignin,
Amé de Bignin,
bourgeois de Chambéry, ép. Françoise Chabod. Le 21 octobre 1298 (Arch.
Savoie), avec son frère Nicolet, il achète une maison à Chambéry. Le le février 1303 (Ibid.), il acquiert de Jean. f. f. Pierre Bonivard, des terrains à
Maché. Le 23 juin 1306 (Ibid.) les deux frères partagent leurs biens. Amé, vant le 11 novembre 1328, mourut avant le 1er aout 1329 (Ibid.).

NICOLET de Bignin, bourgeois de Chambéry, ép., contr. dot. du 13 septembre 1290, Julienne, fille de feu Guigues d'Herbeys, sœur d'autre Guigues qu'i lui constitue une dot. Il est témoin à Chambéry le 9 décembre 1308. Mort avant le 14 juillet 1316 (Arch. Savoie), date où Julienne est dite sa veuve ; elle vivait encore le 28 juillet 1348 (Ibid.).

BONARES PHILIPPINE GUILLER- NICOLET, JEANNETTE,

FRANCOIS,	ANTOINE,	JEAN,	AMÉ, AGNÉS.
Une rece est pas	ssée en faveur des cinq	enfants de f. Amé	de Bignin et Françoise
Chabod, pupille	s de leur dite mère, le	1er août 1329. I	e 28 février 1339, les
mêmes enfants	reçoivent quitce du pla	aid qu'ils doivent	à Nes Pierre et Jean
de Verdon, à c	ause du décès de Gr	illaume de Verd	lon, chevr, leur père.
	ils passent quitce à leur		
Ant	oine reçut en alberger	nent Jean	Ame parait
de	Nº Guigon de la Ray	oire et Antoine	être, dès 1354, seul hér

François, Une recesset passée en faveur des cinq enfants de f. Amé de Bignin et Françoise (Chabod, pupilles de leur dite mère, le fer août 1392. Le 28 février 1392 de Verdon, à cause du décès de Guillaume de Verdon, chevt, leur phen paraît de Ne Guigon de la Ravoire et Antoine de Signin comme tuteur d'Aynarde, sa fille, de Bignin de Ne Guigon de la Ravoire et Antoine (agissant comme tuteur d'Aynarde, sa fille, de Bignin de Ne Guigon de la Ravoire et Antoine de Clermont, chevf, leur phen paraît l'expected de leur tutelle.

2 décembre 1343, une maison à Chambéry. Le 29 juillet paragnet de Catherine, fille de Jean Bonivard. let 1348, let l'expected (Arch. de Savoie), (jour ou Amé, frère et Julienne héritier d'Antoine, restitue la dot de ladite d'Herbeys, caravel de Bignin et Savoire, au sujet du partage de l'hoirié de ce dernier; le surlendemain, ils reçoivent, comme hétritiers de leur feu cousin Guillermet, quits de tout ce que ledit Guillermet devait au sujet du partage de l'hoirié de ce dernier; le surlendemain, ils reçoivent, comme hétritiers de leur feu cousin Guillermet, quits de tout ce que ledit Guillermet devait au xiert du suit du partage de l'hoirié de ce dernier; le surlendemain, ils reçoivent, comme hétritiers de leur feu cousin Guillermet, quits de tout ce que ledit Guillermet devait au xiert du suit d

PHILIPPINE
ép., quitte ME1,
s dotale du vivant le
la 1 av 1337, 17 décemronin bre 1344,
mort avant

# N. B. — Le village de Bégnins, dans le canton de Vaud, a donné son nom à une vieille maison noble, depuis longtemps éteinte, que l'on trouve le plus souvent appelée : de Bignin. Elle portait : d'argent à la bande d'azur, chargée de 3 molettes d'or (Galbreath, Armorial du canton de Voud), Queiques-uns de ses membres se sont alliés ou ont rempil des fonctions en Savoie. Tel. V' Girard de Bignin, chapelain de Genève, témoin en 1328 l'Arch, Barriozi au testament de N' Guichard de Pontverre; tel Jean de Bignin dont la fille non prénommée épous, vers 1500 l'Arch Thuiset, N' Elsenne Nicod, de Gex, souche des nobles Nicod, comités de Mangrey en Chablas, récemment éteints. C'est peut-être de la même race vaudoise qu'etait issu un Nordan de Genève, témoin en 1528 l'arch, Barriozi au testament de Canton de

# BILLIÈME (DE)

SEIGNEURS DU DIT LIEU AU PETIT BUGEY.



ueloues documents généralement incohérents : voilà tout ce que nous avons trouvé concernant cette très ancienne race chevaleresque qui devait cependant tenir un rang fort honorable près d'Yenne. Nous ignorons ses armoiries; les seules alliances que nous lui connaissions sont avec les illustres maisons de la Forest et de Seyssel. Toutefois, une vieille charte du château de Saumont nous apprend que son dernier représentant en Savoie, « ayant trahi la cause du Duc », vit, vers 1450, tous

ses biens confisqués et dut se retirer en Dauphiné. Cinq siècles depuis ont passé...; au xvr, on trouve encore à Yenne des personnages appelés « de Billième », mais ils ne sont jamais qualifiés nobles.

Messre Guigon de Billième LANCELOT de Billièm chevr, mort avant 1283. témoin en 1275 (Arch. Lucey) 9 Messre Guy de Billième. NICOLAS de Billième VULLIELME de Bullième MARCHERITE de Billième Jean de Billième, nre MAGGERITE de Billième, JEAN de Billième, reconnaît pour le fiel qu'elle reçoitéesactes,27 janvir 1290, avait à Lucey un moulin dit un des arbitres qui, en 1285, deu, est février 1290 et le abornant le 19 mars 1297 et deu, 14 février 1290 (Arch. Lucey).

MESST GUY de Billième, NICOLAS de Billième, Un des arbitres qui, en 1285, deu, est fémoin au dit le deu, 14 février 1290 et le abornant le 19 mars 1297 et attribuérent à Louis de Savoie le lieu le 29 juillet 1283 deu, 14 février 1290 (Arch. Lucey). pays de Vaud avec le château (Arch. Lucey de Pierrechâtel en apanage. HUMBERT de Billième ISABELLE fille de Nicolas, épousa en 1348 Aynard de Seyssel. Louis de Savoie, baron de Vaud, était caution de sa dot pour 25 liv. annuelles ; il en reçut quitt« le 5 mai 1348 (Arch. Thuiset). mort avant 1347 (Arch. Lucey). GUILIAUME de Billième
vend, le 7 mai 1347 (Arch. Lucey) à Emeric de Mareste des rentes avec direct domaine
à Jongieu. Sa veuve, Bonnefille N. N., remariée à Guillaume des Terreaux, remet, le
24 février 1366 (Ibid.), tous les droits qu'elle peut avoir sur les dits biens, à Humbert
et Guillaume de Mareste; fait à Billième dans la maison des dits époux. Dans une
reconnaissance du 2 mai 1436 (Ibid.), par Nº André, fils de f. Nº Hugues de Bavoz,
de Billième, il mentionne des biens reconnus par Bonnefille de la Forest, fille de
Guigonet de la Forest, jadis femme de Guillaume.... (rongé malheureusement)...
a qua Bonafilia dictus dominus Hugo causam habet. FRANÇOIS de Billième, père de Jean et grand-père d'Hugues cipere de Jean et grand-pere d'Hugues ci-dessous. C'est probabil·le même françois de Billième, deau, auquel était dû un ser-vis annuel de 4 deniers 1 oble pour un pré sis à Mouxy et mouvant de son fief; lequel pré fut vendu à Ne Philippe de Mouxy le 1et mars 1417 (Arch. Thuiset) sers Husphett Geobact di Liquidon. clerc d'Aix 13 juin 1378 (Arch.Thuiset) par Humbert Grobert, dit Guidon. JEAN de Billième, mort avant 1445.

Nº Hugues de Billième, N\* Hogues de Billième,
reconnaît, le 21 mai 1445 (Arch. Lucey), pour des biens à Aymavigne et envivions, en faveur de N\* Galois de Chevelu; ces biens abornent ceux
précédemment reconnus par N\* André de Bavoz en 1436 et mouvant de son fief. Le 21 évrier 1442 (Arch. Saumont), Hugues vend à N\* Guillaume
et Jean de la Forest un pré sis à Lustrin. C'est presque sirement lui, N\* Hugues de Billième, cité par Capré parmi les nobles du mandement
d'Yenne qui, vers 1430, jurérent fidélité au Duc Amédée VIII et lui firent hommage. Hugues viola ce serment, trahit la cause de son suzerain et
se retira à Saint-Georges-d'Espéranche, en Dauphiné. Le Duc confisqua tous ses biens La pre 4u 7 septembre 1454 (Arch. Saumont), les
donna à N\* Hugues de la Forest pour compenser les pertes que ce dernier avait subies à son service.



BINOT E 13 novère 1554 (Min<sup>re</sup> Cl. Pyu, Arch. Genève), N° Jean Binot, « seigneur de Saxel » (je ne sais comment il acquit des droits sur ce fieft, par acte passé à Douvaine, admodie à Egr' Claude Pagnyod, note, de Balleyson, les laods et échûtes qu'il possède au village de Balleyson. Ce Jean Binot, dit Lanjot, de noblesse fort incertaine, qualifié plus souvent commendable ou honorable que noble. fils d'un Viscent Binot, de nouvent 1539, avait été reçu beş de Genève le 15 avril 1539 et avait épousé N° Marie N. N. Il testa le 21 janvier 1536 et mourut le jour même. Dans le dit testament, il fait des legs à son épouse, à ses filles Marie et Jeanne, et institue son fils Michel hér univ! Sax evuev vivait encore le 1° novêr 1569, jour où elle levend une maison à Peice, Quant à Michel, quoique souvent qualifié noble, il est dit « marchand en la Fusterie» en 1561. Il avait épousé, à Gex, Jeanne, fille de Michel Voysin, qui mourut le 13 avril 1588, agée de 43 ans; de cette union naquirent au moins trois filles.

N. B. — Je suis redevable à l'extrême obligeance de M. J. Vaucher, archiviste de l'État de Genève, de la majeure partie de cette notice.

# BIOLLE, OU DE LA BIOLLE, OU DE LA BIOLLÉE

Les armoiries des nobles de la Biollée, d'Esery, seraient d'après Layolo: d'argent au chef d'atur chargé de 3 étoites d'or rangées en fasce. C'est hien ainsi qu'elles sont gravées en creux sur la pierre tombale, jadis dans la cathédrale de Genève, de Ve Martin de la Biollée, chanoine de Saint-Pierre. Quand aux émaux, j'en laisse la responsabilité au trop omniscient Layolo.

(Pl. VIII, page 169.)



des le xiiie et jusqu'au milieu du xviie siècle, nous trouvons dans le Genevois des nobles appelés en latin : Biolla, Biollaz, Biolea, avec ou sans particule; en français: Biolle, de la Biolle ou de la Biollée. Les plus anciens sont établis dans le mandement de Clermont, à Droisy, Desingy, Thusy; nous en trouvons ensuite sur les pentes sud et est du Salève, au Sappey, à la Muraz, surtout à Esery où ils se qualifiaient seigneurs d'une maison-forte appelée la Biolle, à Reignier, et même à Arthaz où la modeste gentilhommière qui abrita près de

trois siècles la branche cadette des Baudry, porta longtemps le nom de la Biolle en souvenir de ses anciens propriétaires.

Je n'affirme nullement que tous ces Biolle, la Biolle ou la Biollée sont de même estoc; mais, trop peu documenté pour effectuer entre eux les discriminations nécessaires, je les inscris tous dans un même tableau. Peut-être un chercheur heureux trouvera-t-il un jour le fil d'Ariane propre à le guider dans ce petit labyrinthe (1).

(1) Le tableau de la page 164 donne bien l'impression de deux familles distinctes : la plus ancienne établie dans le mandement de Clermont, l'autre dans celui de Mornex; mais il n'est pas impossible que cette dernière soit issue de la précédente.

Messre Guillaume Biolla.

chevalier, est témoin, en 1271, dans l'acte ci-contre.

Aymon Biolla, deau, reconnaît, le lundî après la Nativité de N\*-Dome 1271 (Arch. Thuiset), tenir en fief de Messre Pierre de Droysier, chevr, tous les biens qu'il possède, du nant de Merderel à celui de Marchia et devoir au dit Messre Pierre hommage, reservant la fidélité qu'il doit aux héritiers de f. Messre Henri de Genève (fils de Guillaume II, 6° comte de Genève), et 20 sols genevois au mutage du seigneur et du vassal.

GCILLAUME Biolla, desu, fait, après le 2 mai 1308 (Arch. Thuiset, Inventaire de 1337), hommage-lige à Agnès de Chalons, veuve d'Amédée II, comte de Genève.

6	9		2	?	?	?
Hussin	te Biolla, Guigos	er Avnn	é da Riollag deau	François de Bio	lea. Ve JEAN	N.N. de Biolea
dean était un	des écuyers de Biolla	deau du dioes de	Cenève est témoin à	n- deau témoin à Samo	ensle de Byolea,	ép. Helynode N.
d'Amé de Vinn	qui lui fait un est témoin	à Tho- rin le 14 févr	eier 1378 (Arch Lucey)	au ter décbre 1405 (Arch	Men- chane de St-	qui est probabt
d Ame de viry	testament du rens le 27 f	art 1379 tests d'Avm	on Ronivard chevr e	t à thon), probab! celu	de ce Pro de Genève,	une Dlie de la
27 juillet 1412		rrioz) Annecyle 11	mai 1390 (Arch Barrie	oz). nom, mort longtem	ps av. 1397 (Obitre).	Grave et fut mère
camles).	(Turin, Aren. (Aren. Da	Trioz). Annecy ie ri	mar 1000 (Mren. parti	→ 1498 (Ib.), qui fut pè	re de :	des ci-dessous.
camas).				1100(100), 1		
	?	?	?			
JEANNE. V	le Messre Jean de Buolea	Ve Martin	Ne Jean de Byollea	PERONETTE,	JORDAN,	JEAN,
«demoiselle» d	lovait on 1437 / Acis Salne	de Riolea	est fidéir le 12 jan-	1re femme de Ne Mi-	deaux, de concert avec	No Jean et Lam-
de Bonne	(IV) une rente au Chape	chne de St-Pierre	vier 1440 (Arch. Vi-	chel Mistralis de Clu-	bert Dererie, font, le	o novembre 1413
d'Hantaville d	a Saint-Pierre de Genève	de Genève de 1456	ry) de la dot de Per-	sa loci Dei, morte av.	(Arch. Viry) un accore	1 avec
fore d'Amis C	has don 1429 (Thid ) an dit	2 1483 (Roge du	notto do Viry fme do	le 98 octobre 1498	Nº Amedee de la Gravi	e
do View lo- C	hant il agit le 16 mai 1444	Const de Genevel:	Jean de Foras: ses	(Arch. Menthon), date	Ne Jordan agit, le 1.	Hovembre 1400
anel lui fait (	Arch Viry) étant curé de	mort le 4 octobre	biens abornant au	du mariage de leur	(Ibia.), fors du parta	ge de i noirie de
un legs en la	a Muraz: mort le 13 jan-	(millésime effacé),	Sappev en 1441	fille Marie avec Egre	Nicolet de la Grave, te	en deau.
1412 (Arch. v	ier 1466, enseveli à Saint-	sépulturé à Saint-	(Arch. Thuiset).	Claude Machet.		
Viry). F	Pierre.	Pierre (1).				

Rd Messt Jacques de la Biollée, Chanoine de St-Pierre de Genève dès 1510.

Aucoursd'une procession, Ilsaisitettraine par les cheveux son confrère Rd Pierre le 10 décembre 1489 de Goret, qui, partisan du Duc de Savoie, (Arch. muniched Annecy); sans doute de Genève; puni par le Chapitre, le le même Jean qui, masse 123 août 1529 (Act's Sales, XIV) de trois jours le 13 fêvr 1492 (Infrancs de prison. Il fut, le 4 mai 1532 (Ibb.). dice Savoja), est blessé dans une échauffourée avec les inouveaux partisans de la Réforme. C'est et mesti des fiels qu'il (Arch. de Croix, blessé dans une échauffourée avec les probabl·lui, Rd Jacques, qui testa le 22 novembre 1523 (Arch. Babuty, Inverla Biollée).

Reignier.

MARTIN No Jacques de la Biolle, habitant temoin à St-Julien ép., c. d. du 13 octores 1555 (Arch. Genève) à Genève de Reau-temoin de Beau-f. (a Northiset). No Pierre, (Arch. Hte-Savoie), à de Faulcon, le 23 dé trier, qui, testant le leine sa cembre 1574 (Arch. 4 avril 1572 (Ibid.), few, fille Genève); témoiner l'institue son héride feu (Arch. Hte-Savoie) à Prod'hon. Relignier.

ANTOINETTE

d'Etiennette

JACQUES, mort le 13 aut 150 au 150 au 16 a Lod, de Thonon, des 1592 (Arch. tuent, le 8 décembre 1561 (Min\* de Chignin), Chignin, la discourse par le content de Sur Persette, en contembre 1580 (Alin\* de Chignin), Se Étienne, chait au ce de la le discourse de Sur Les de Sur L

Genève). sur une maison Ne-Jean était, le 11 octive 1589 (Arch. d'Yovire), sieu du siser ue du Boule. de l'Ass. Galiffe) à Ne Louis de Bauder, d'Arch. 1594 (Mss. Galiffe) à Ne Louis d'Arch. 1594 (Mss. Galiffe) à Ne Louis d'Arch. 1594 (Mss. Galiff Gonthier) Mgr de Granier le nomme curé d'Allinge.

N° PERNETTE.

femme d'HM™ Glaude Crosat, d'Arculinge, p™ de Reignier, fait dochâteau de la Biolle; il y teste le 10 nofo juillet 1631 (Arch. Michaud),
nation de ses biens, le 18 janvr 1622
(Arch. 11™-Savoie), à D™ Madeleine
de Rouer, b™ de Sales, sa créancière, avec laquelle elle était en
procès le 9 septembre 1625 (Ibid.).
Pernette fut en 1606 (Reg. par
de la Muraz) marraine de sa nièce
Andrée Babuty (3).

N° Janne
N° Janne
N° Janne
N° Jacques
N° J

d'Etiennette
de Chapeau
rouge. Il fut syndic de Genève en de Moinnas qui ép.,
1569 et mourut le 25 mars 1563, Bernen 1579. de Condrée. (1) Suivant l'Histoire d'Annemasse de M. Jules Laurent, V-Martin de la Biolle fut curé doyen d'Annemasse en 1481 et Jacques de la Biolle lui succéda en 1495. Ces noms et ces dates concordent mal avec les documents que j'ai pu examiner.

ANTOINETTE de la Biolle de la Biolle ép., de la Biolle le 13 septire 1551 épouse, vers 1530, (Arch. Genève), No François de Mapierre Chapuis, refils de Jean et mont, dont elle était

(2) C'est lui sans doute N. Aimé Biollaz de Vallières, qui, avant acheté, le 30 août 1563 (Arch. S. S. S.), de N' Jean-Philibert de Varax, sg' de Château-martin, un pré à Vallières, lui en cèda le droit de rachat le 20 février 1566

(3) Je trouve une Pernette de la Biolle, veuve de N° Pierre Favre d'Usillon et débitrice de M° de Sales, née Rouër, le 13 décembre 1585 (Arch. Hte-Savoie). Ce doit être celle-ci qui aura ép.. 2º H. Claude Crosat, plutot que sa tante qui ép. Nº Etienne Bochut. BIOLLEY (DU)

P. : d'azur au griffon d'or (sous toutes réserves)

(Pl. VIII, p. 169.)

165

. B. — Besson, évidemment, s'est mépris en donnant comme armoiries aux la Biollée : d'azur au griffon d'or. Mais ne serait-ce pas là le véritable blason des Nobles du Biolley, dont un secau confus ou mai interprété expliquerait la version vaguement approximative : de pourpre au lton d'or, donnée par Layolo ? Je serais porté à le croire, mais n'affirme rios.



E Biolley - étymologiquement « lieu planté de bouleaux », comme la Biolle ou la Biollée, qui a donné son nom à cette famille, est un hameau de la paroisse de Vaulx, proche d'Hauteville-sur-Fier. D'autres localités, dans le Duché, portent le même nom, et nous ne garantissons nullement que tous les nobles du Biolley — en latin de Byollesio, de Bioleto, Biolesii, etc. - soient de la même race. Il est très possible par exemple que Messº Pierre de Bioleto, chev, témoin à Salin le

19 mai 1276 (Arch. d'Etat, Turin) lors d'une enquête sur les droits du Vicomte de Tarentaise, soit d'une autre origine... comme aussi Nº Claude Biolesi, dont les héritiers possédèrent les biens à Machilly avant que les nobles Cheney, le 8 décembre 1572 (Arch. S. S. S.) en fussent propriétaires.

Ne Antoine de Bioleysio, vice-châtelain de la Balme-de-Sillingy, est témoin de la reconnaissance en faveur du Chapitre de St-Pierre de Genève, reçue à ladite Balme par le notaire Nicod de Dalmas, le 23 juin 1473 (Arch. Genève, Rouleaux du Chapitre).

Nº Jacques de Byoleto mort avant 1515.

Nº JEAN de Byoleto

du dit lieu, paroisse de Vaulx, est témoin à Chitry, le 3 juin 1515 (Te Levet), au traité de mariage de Ne François, f. f. Jean Saultier, du Biolley, avec Amédée, soit Mye; fille de f. Ne Jean d'Angloz.

N° Pierre du Biolley.
du dit lieu, paroisse de Vaulx, au mandement de la Balme, mort avant 1567 (Arch. Hte-Savoie), fut père des enfants ci-dessous. Il s'identifie probablement avec N° Pierre du Biolley qui, avec D™ Catherine du Crescherel, sa femme, possédait à Faverges, avant 1530 (Ibid.) des biens qui avaient appartenu auparavant à N° Henri de Cussone.

N° Antoine du Biolley,
du dit lieu, avec № Claude, son frère, tous deux dits fils de
f. № Pierre, font défricher une terre au Biolley, 29 septembre 1567 (Arch. He-Savoie). Les mêmes vendent, le
29 février 1568 (Arch. Reynex) des biens, maison et grange
au dit lieu, abornant la route d'Arsier, la tour des vendeurs
et leurs autres biens. Le 20 février 1570 (Arch. Ha Serraz),
dis en vendent le droit de rachat. Le 15 août 5471 (Ibid.) et
le 4 mars 1572 (Ibid.). № Antoine vend à Hbb Jean Puthod,
de Rumilly, des biens abornant les routes d'Annecy à Seysel
et d'Hauteville à la Bâtie.

N° FRANÇOIS du Biolley PÉBONNE. AIMÉE, ANTONIE, et ses sœurs ci-contre engagent, en 1585 (Arch. Reynex), des procédures contre M° Humbert Roybet et consorts pour obtenir paiement de la dot

et ses sœurs ci-contre engagent, en 1585 (Arch. Reynex), des procédures contre Me Humbert Roybet et consorts pour obtenir paiement de la durpromise à leur feue mêre.
François était encore le 19 janvier 1586 (Arch. Hte-Savoie), sous la curatelle de son oncle Ne François de Latard. Le 19 août 1580 (Ibrd.), il transige en son nom et de sa sœur Antonie avec Me Humbert Roybet et consorts pour terminer le procès engagé en 1585 contre f. Me Humbert Roybet et consorts pour terminer le procès engagé en 1585 contre f. Me Humbert Roybet et oncle de l'homonyme et de sa sœur Antonie avec Me Humbert Roybet et oncle de l'homonyme et de l'août 1587 (Arch. le procès engagé en 1585 contre f. Me Humbert Roybet et oncle de l'homonyme et de l'août 1587 (Arch. le procès engagé en 1585 contre f. Me Humbert Roybet et onsorts du Biolley son contre de l'accident de l'accident et de l'ac

#### BIORD

🎇 ε n'ai a ajouter à la filiation déjà parue (T. I, pages 208–209) de cette famille que de brèves notes complémentaires :

Mgr Jean-Pierre Biord a été sacré évêque de Genève en 1764 et non en 1864, comme on l'a imprimé par distraction.

Son frère Paul-Joseph est mort, âgé de 77 ans, à Chambéry, dans « les prisons de la Liberté », le 29 floréal an II (Mss. Chapperon).

Sa fille Marthe-Françoise est, je crois, la Françoise baptise le 2 mars 1757 (Mss. Chapperon) à Chambéry; elle eut, outre Claude-Joseph, trois frères et deux sœurs probablement morts jeunes: Pierre-Joseph-Vincent, bapt. le 29 janvier 1750 (Ibid.); François-Marie, bapt. le 21 juin 1751 (Ibid.); Gaspard, bapt. le 80 ctobre 1752 (Ibid.); Anne-Ainée-Joseph-Vincent, bapt. le 30 mars 1754, et Anne-Josephte-Pauline, bapt. le 20 avril 1759 (Ibid.);

20 avril 1759 (1001.).
N. Jean-Louis Biord, neveu de l'Évêque et du Président au Sénat susnommés, a eu au moins 3 filles : Pauline, mariée au S' Jean Dunand; elle est légr pour 1.000 livres au test', du 15 avril 1832 (Arch. Revdet), de Mes Joseph Bessonis, née Pauline de Reydet, sa parente et marraine; CLÉMENTINE, légre pour 500 livres au dit test', qui d'épousa en 1830 M. Félix Germain et mourt à 91 ans le 13 février 1905 (faire-part); son marié tait mort à 87 ans le 25 juin 1890; enfin Félicire, également légataire de sa tante, Mes Bessonis, en 1842, étant alors déjà mariée à

166

#### BISET

P. : de..., au chevron de..., chargé de cinq roses de..., au chef de..., chargé d'un quintefeuille de...

Ces armoiries sont reproduites en 18 cachets scellant le testament, 5 juin 1686 (Arch, S. S. S.), de Claudine-Marie Sollier, alias Saullier, veuve de N. François Biset. Elles sont écartelées des armes parlantes de la testatrice : de ... a us de de ..., a cher de d. .., chargé d'un soleid de ...



BANGOIS Biset fut, par Le Pate du 17 novembre 1635 (Capré), pourvu de l'office de Conseiller et M' auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie. Cétait là, comme on sait, une function annohissante. Il appartenait à une honorable famille bourgoisse de Chambrer et épousa De Claudine-Moire Soller, on Saulier. Il mourut sans postérité le 16 avril 1678 et de Conseiller et M' auditeur en la Chambre et de Conseiller et M' auditeur en la Chambre de Conseiller et M' auditeur en la Chambre de Capre de C

#### **BLAIZOT**

#### SEIGNEUR DE SAINT-ÉTIENNE ET DE MARIGNY



Es origines de Nº Gronges Blaizot, comme son blason, ont échappé à nos recherches — peut-être était-il venu de Bourgogne où nous savons, par son testament, qu'il avait des parents, le le trouve dejà à Chambéri le 6 avril 1674 (Arch. Monthous), Éténois, assa qualificatif noblièmer, ou testament de 16° François cotsat, sever de Prançois de Mentlon, se me paraisse dement établic que son le comprend, il est du noble et se public les parties de la chambéri de Chambér des Comptes de Savoie. Augravant, en 1698 et 1699, il est dit pade les parties de nomant Mª auditeur en la Chambér des Comptes de Savoie. Augravant, en 1698 et 1699, il est dit pade lier général per le nomant Mª auditeur en la sur traval. Antsi Blazoi put acquieri en 1701 (Arch. Tausett des biens importants mis en vera le domoint ducal à sou traval. Antsi Blazoi put acquieri en 1701 (Arch. Tausett des biens importants mis en vera le domoint ducal à oil touis dépingles, les fonds cruaux dépendant de la baronnie de Montfort, rière la Motte-Servolex, le Rourget et le Biolley, Il testa le 21 jauvier 1706 (Arch. S. S. S.), nomant Dif Jeanne plasseller, as fement les favoir 1711 (1761), Sa veuve se remaria et 25 avril 1715 (1888, Chapperon hertière universitée de la branche de la baronnie de Montfort, de la Montgard, en l'amount le fa varil 1716 (1761), Sa veuve se remaria et 25 avril 1716 (1888, Chapperon hertière universitée de l'amount le favoir 1714 (1761), Sa veuve se remaria et 25 avril 1716 (1888, Chapperon News) deves Jean-frencés a l'Hépital de la Charité de Chambéry d'une somme de 20.000 livres qui lui étaient dues par Nº Marc-Antoine l'asserat, laron de Troches.

#### BLANC (BONS)

#### DE FAVERGES



le 29 mars 1930 à Grenoble, dans l'armée française.

es notes relevées aux archives de Genève, des extraits des registres paroissiaux de Faverges et divers renseignements que m'a très obligeamment fournis M. E. Kreitmann, arrière-petit-fils du premier Baron Blanc, m'ont permis de rédiger la filiation cidessous. Toutefois, ie n'ai pu découvrir les armoiries de cette famille, malgré plusieurs

deman	des adressées à ses de	escendants qui, tous	, les ignorent.		
		9			
né en 1732 à Faverges, décédé		CLAUDE-RICHARD Blanc, nette Doucet, décédée à 80 au	ns le 16 novembre 182	3; ils eurent cinq e	nfants, dont
		NICOLAS-RICHARD, Bon Blanc.			
né à Faverges en 1789, y ép Avant acheté le vieux châtea	ousa, le 14 septembre 1819,	Dile Marguerite-Eléonore, f	ille de Jean-Pierre D	uport et de Marie-F	lose Milanai
S. M. Charles-Albert lui acco	rda le titre de baron pour lu	i et ses descendants mâles (	Arch. dn S. S. S.). Il	mourut le 2 décer	nbre 1857 : 1
emme était décédée, âgée de l					
		1			
	s-Jean-Pierre-Antoine, Bon Bl		MARGUERITE-SH		N. N. fille
Elisabeth Gebhardt, de New- hargée d'apporter à l'Emper- lemandant l'annexion de la Sa a Légion d'Honneur. Il était gropriété de Sécheron, aux li idens de Faverges, y compris 'en réservant l'usufruit jusqu	que de soieries de son père à vork. En 1880, il fit partie eur Napoléon III les resultats voie à la France; à cette occa- déjà chev des SS. Maurice sières nord-est de Genève, i l'usine de soieries. Puis, ver à sa mort. Sa femme y étai	de la délégation savoyarde i du pléhicite « oui et zone » sion, il fut nommé chev de et Lazare. Ayant acheté la il s'y installa et vendit ses rs 1900, il vendit Sécheron,	née en 1820, épo de Montherot, fils François et de Suza (sœur du poète). Il n le 2 janvier 1862, ét potentiaire de Fran Duché de Bade.	de Jean-Baptiste- nne de Lamartine nourut à Karlsruhe ant ministre pléni-	à Faverge en 1828.
y mourut le 30 décembre 191	1.				
MARIE-CATHERINE-	III. FRÉDÉRIC-NICOLAS,	CHARLOTTE - MARGUERITE,	LOUISE - HENRIETTE-	CHRISTINE-	HENRI-
COLETTE, ée le 4 septembre 1853, ép.,	Baron Blanc, né le 21 janvier 1856, ép.	née au Grand-Sacconnex le 28 avril 1859, ép., le	Elisabeth, née le 17 févr 1866.	Cléonice- Nohba,	WILLIAM ALBERT,
29 mars 1879, Louis Kreit-	Dile Lily Roussy, divorcee	25 octobre 1881, Henri-	ép., le 12 août 1890,	née le 7 novem-	né le
	du Dr Keser; il mourut sans	Charles - Auguste Tron-	Adolphe Corcelle,	bre 1868, décé-	29 juil 18
iann, alors capit <sup>os</sup> du génie, iort général en retraite le 9 octobre 1914. Elle mourut	du D' Keser; il mourut sans postérité. Elle ép. 3º Henri Jolibois, officier de caval <sup>ie</sup>	chin; morte au Grand- Sacconnex le 8 mars 1891.	bon de Sibert; morte le 26 août 1946.	dée à Sécheron le 2 février 1886.	29 juil 18 mort le 25 août 18

DERNIÈRE DU NOM.

à Sécheron.

#### BLANC, D'HAUTEVILLE

P. : de gueules environné d'un filet d'or à trois têtes d'ours d'argent 2 et 1 (Pates de Savoie, Reg. 29, fo 138, Arch. Camies, Turin)

Cimier : heaume de profil surmonté de 3 branches d'ortie.

Devise: EN PIOUANT, JE BLANCHIS.



GRÈGE Jean Blanc, par lequel nous commençons la filiation suivie des Blanc, d'Hauteville, est dit « d'Albie en Piémont » (sic . . . je crois bien que ce Piémont là est arrosé par le Chéran!) et « citoyen de Genève ». Egrège Syboix Blanc (auteur probable d'autre Syboix, ce dernier qualifié noble et habitant Annecy où sa descendance s'éteignit promptement) est aussi dit d'Alby. Il est donc vraisemblable que les Blanc, d'Hauteville, ici étudiés, et les Blanc d'Annecy, dont l'article suivra,

ont une commune origine.

N. B. — Les doubles traits indiquent la filiation prouvée en 1723.

N. B. — Tout ce qui, dans ce Tableau, est inscrit sans indication d'origine, est extrait de mes analyses des Archives de la Haute-Savoie, S\* E.

JEAN Blanc. d'Albie en Piémont (sic), citoyen de Genève

Me Jacques Blanc, d'Hauteville, note ducal, reçoit un acte le 2 novère 1579. Il était âgé de 44 ans en 1588 (Arch. Nernier), et agit en 1608; probabi mort av. 1619 (Arch. Turin) (1).

Les deux frères de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de combine de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de Comptes, le 29 après 16 de la Combine de La Comptes, le 20 après 16 de la Combine de La Comptes, le 20 après 16 de la Combine de La Comptes de La Compte de La Comptes de La Comptes de La Comptes de La Comptes de La Compte de La Comptes de La Compte de La Comptes de La Compte

Re Jacques, en religion R. P. on Jéan-Bary. Seraphin, francise for let 1 mire de Jacob Seraphin, francise foi l

FRAN- REBNARDINE CLAIRE.

No ETIENNE,
bapt. le 20 avril 1660 (Mss. Chapp.);
le fir août 1680 (Ars. Chapp.);
le fir août 1680 (Ars. Chapp.);
sente requête pour avoir, de sa mère,
ses comptes de tutelle. Il transige
avec elle le 13 juin 1682 (Did.). Il
ép., le 16 decère 1686 (Mss. Chapp.),
avec dispense de narenté, Jeanne-III. Nº ANTONE, (3), fils ainé, ép. Jeanne, fille de f. Mº Jacquin Ducrest, laquelle, autorisée parson mari, reconnaît, à Jussy, en faveur du syr de Pont-verre, le 24 septire 1663 (Arch. Nernier). La dite Jeanne étant morte, Antoine agit, le 20 févr 1669, coise, donataire de réligse mo- son frère cla-niale Joseph, et déjà risse à Bon- femme de Chamtelle de son frère Antoine, en 1669, est probabl<sup>1</sup> celui Joseph, et déjà femme de N\* Maurice bery en 1669. Champroux 1669. le 4 mars 1669 de ce nom qui ep., te to decere 1886 (Mss. Chapp.), avec dispense de parenté, Jeanne-Françoise, fille de Spe François Per-rin et veuve du sge Pierre-Louis Thomassin, Me aux Comptes. Ils n'ont pas dû avoir postérité. le 5 mars 1697 morte, Antonie agil, le 2016 vr 1669, comme admin<sup>7</sup> des personnes et biens de leurs enfants. Il vivait le 5 juin 1707, mais mourut av. 1718 (Arch. S. S. S.). (Arch, S.S.S.). Le 31 mars 1701, elle agit encore avec son dit mari. Elle teste le 24 avril 1703; testament ouvert le 18 avril 1716. f. f. N° Antoine Blanc, d'Hauteville, teste le 13 mars 1710, élisant sa sé-pulture dans l'église d'Hauteville et 13 janv 1747 LAUBENCE FRANCOIS, teste les 13 janvier et né le 14 juin 1749 en faveur de août 1662 de sa parente, D<sup>II</sup> Guil- (R. P. d'Annó le proposition de la proposition del la proposition del proposition del proposition de la proposit pulture dans l'eglise d Hauteville et 13 janv 11A7 instituant heritier univerl son fréer en faveur de Rhert-Eugène ; il lui substitue leur seur Laurence. Le 20 fevrier 1712 Laurence. (Arch. S.S.S.), il leur fait une donation. Il a du mourir avant 1723.

III. Nº ANTOINE, (3).

No JOSEPH

(1) Il ne peut donc être identifié avec M'Jacques Blanc, greffier au S.S.S., qui scelle en 1623 (Arch, Savoirous) une enquête de son secau : de ... au cherren de ... accompagné de 3 étoites de ... 2 et 1, au chef de ... chargé de 3 points i chef de . . . chargé de 3 points és) de . . rangés en fasce.

Vo ANTOINE,

chane et chantre de la Ste-Chapelle

de Chambéry, ande Unamo cien curé de la naroisse St-Léger.

Chapperon); il est peut-être le frère

d'Etienne de ce

<sup>(2)</sup> Un arrêt fut rendu le 40 janvier 1632 en faveur de Jean-François Blanc, avocat au Souverain Sénat de Savoie, ordonnant que son nom soit inscrit au rôle des nobles G) Nº Pierre Perret, de Rumilly, avait ép. Pº Louise Blanc (R. P. Rumilly). Nº Claude Perret, probablement leur fils, transige, le 21 juin 150 (Notes abbé Veibier), avec Nº Antoine Blanc (du Degre III), fils de f. Nº Lean, lequel Antoine doit étre frère ou neveu de ladite Louise. Ce même Antoine avait été, le 17 février 1698 (Arch. S.S.S.), nommé curateur des enfants de leur Guillaname-Antoine de Veillet, dit d'Angles.

#### BLANC. D'ANNECY

P. : d'azur à trois fers de pique d'argent au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules.



ous lisons dans les Délibérations du Conseil de ville d'Annecy qu'Egrège Syboix Blanc, d'Alby, notaire, fut témoin à Annecy en 1526 et 1538 ; les Archives de la Haute-Savoie, S. E, nous apprennent qu'un Syboix Blanc, avocat, fut syndic d'Annecy en 1572. Je regrette de n'avoir pu découvrir les rapports certainement étroits existant entre eux et leur noble homonyme — décédé avant le 11 décembre 1570 — par lequel débute la brève filiation qui suit.

N. B. — Ce qui dans ce tableau est inscrit sans référence est tiré de mes analyses des Archives de la Haute-Savoie, Série E.

receveur en la Chambre des Comptes de Genevois, reçut, le 8 janvier 1563, du Duc de Nemours, Ct de Genevois, donation des biens et revenus naguères confisqués à N° Jean du Four, d'Annecy, condamné pour trahison. Sybois vend, le 31 mai 1565, des biens à Crans. Qualifié clavaire de ladite Chambre des Comptes, il est témoin à Annecy le 24 février 1569. Il avait ép. Dil· Louise André qui, veuve, agit le 11 décembre 1570 et le 4 janvier 1571 comme tutrice de leurs enfants ci-dessous. Elle reçoit, le 21 juin 1574, quittance du Chapitre de N.-D. de Liesse. Elle était morte — probablement depuis longtemps — en novembre 1605.

Nº FRANCOIS.

N\* François, dei Blanc, abend te remplacé par N° Jeans vie d'urant. Le 13 avril suivant, le dit N° Jacques Souscrit une obligation des messes à Reignier pour le salut de l'âme des messes à Reignier pour le salut de l'âme des merc. (2000, date à laquel François, grande de Nenthon-Rochefort (1). Il mourut sans postérité avant le 4 août 1619 de sa mère.

PHILIBERTE
ép., contr. dot. du 4 mai 1571
(Arch. Manuel), Me Antoine,
fils de Me Amédée Breysaz, de
St-Maxime-de-Beaufort, habitant St-Jorioz. Sa mère lui
contitue on det diverses bitant St-Jorioz. Sa mère lui constitue en dot diverses pièces de terre et vigne dans les environs d'Annecy. Me Antoine mourut avant le 11 novembre 1624, laissant, entre autres enfants, My Jean Breysaz, son fils ainé, lequel traine de Sorge. Ce dangier fut père de Serge. Ce dernier fut le 11 novbre 1624 (Ibid.), autorisé par son père à adir l'hoirie de Me Antoine Brey-saz, son aïeul.

(1) C'est là l'exacte version, prouvée par titres authentiques et conforme au texte de la page 538 du Tome V de l'Armorial. A la page 543, il faut biffer les lignes se rapportant à une autre Jeanne-Françoise, fille naturelle de N' Claude de Thoyre, laquelle ne paralt pas s'être mariée et, en tout cas pas avec N\* François Blanc. Besson, a commis là une confusion... car tout le monde peut se tromper, et les généalogies anciennes constituent un terrain garni de pièges...

# **BLANCHARD**

P: d'azur à la plante de souci mouvant de la pointe avec une fleur tournée vers un soleil en chef, le tout d'or.

Cimier : un aigle de sable couronné d'or, se tenant dressé et les ailes ouvertes, portant en son bec un rouleau pendant où sont écrits ces mots : SEMPER EMERGIT VIRTUS.

(Pates de Nsse du 1er juillet 1561, Reg. 3, Pat. Sav., fo 1, Arch. camles, Turin.)

AMILLE de Montmélian, sur laquelle notre documentation se réduit à peu de chose et qui a peu duré.

Nº François Blanchard.

J'ignore quels mérites lui ont valu d'être anobli en 1561, comme j'ignore son alliance et ses fonctions. Il mourut avant le 16 décembre 1577 (Arch. de Savoie) date à laquelle la maison et le jardin qui lui avaient appartenu à Montmélian étaient possédés par ses héritiers. Il est peut-être père de Bernardin ci-dessous.

Ne Bernardin Blanchard, témoin à Montmélian le 4 septembre 1578 (Arch. Thuiset), ép., av. 1581, Dile Françoise de l'Alée, déjà vº de N. N. Il mourut av. le 14 août 1589 et Françoise ép. 3e avant le 7 octore 1594 (Inve Mestral, arch. Savoiroux) Ne Jean de Sonzy, alias Songy.

Dile PERNETTE Blanchard, veuve en 1<sup>res</sup> noces de M' Antoine Rosaz et femme de Ne Jean de la Charnée, teste le 're' juin 157' (Arch. Reynex); fait des legs à ses trois sours; institue cohéritiers universels, chacun pour moitié, son mari et le posthume dont elle est enceinte; legs à Jeanne Rosaz, fille de son 1<sup>ee</sup> mari.

ÉTIENNETTE, DONDAZ, PIAZ, légataires de leur sœur Per-nette testant en 1577.

MADELEINE

JEANNE-ANTONIE, sœur utérine de Nº Jean, fils de Nº Jean de Songy, auquel elle passe quittance le 2 mai 1613 (Învº Mestral, arch. Savoiroux).

fille de Françoise de l'Alée et sœur de Ne Jean Blanchard, épousa Ne Jean-Claude Puenset, d'Ayme. Elle teste le 8 avril 1622; morte avant 1626 (voir Puencet).

No JEAN Blanchard. N° Jean Blanchard, de Montmélian, âgé de 48ans, est témoin le 6 juin 1600 aux Preuves pour la chevie des SS. Maurice et Lazare de N° Pierre de Duyn-Mareschal. Il ép. Die Jeanne-Philiberte, fille de f. N° François-Philibert de la Fléchère, et n'en eut aucun enfant. Jeanne-Philiberte, veuve, ép. 2° N° Jacques de Verdon. Elle teste le 15 février 1609 (Arch. Thuiset), ne mentionnant nul enfant du 1¢ lit.

% Eunyer de bouche de S. A. R., souscrit, le 37 août 1642 (Arch. S. S. S.) en faveur de D<sup>106</sup> Catherine Gaillard, veuve de f. N° Claude de Villien, Le 24 novembre suivant (*Ibid.*), Catherine transporte ladite obligation à N° François-Hyacinthe de Villien, son fils.

LOYET Blanchard, fils donné de N° Jean ci-dessus. Il est légataire de Jeanne-Philiberte de la Fléchère en 1609

N.B.— Selon l'Armorial Greyfié, les armoiries des Blanchard seraient quelque peu différentes : le souci serait tigé de sinople et le sotest chargerait un chef de gueules, ce qui, héraldiquement est contraire aux principes généralement observés, à moins que ce chef ne soit dit cousst. Le dit Armorial ajoute que les nobles Blanchard se sont etients chez les Greyfié. C'est fort possible, mais je l'ignore.